



HAL
open science

Le coopérativisme de plateformes : le projet et l'expérimentation d'alternatives démocratiques au capitalisme numérique

Guillaume Compain

► To cite this version:

Guillaume Compain. Le coopérativisme de plateformes : le projet et l'expérimentation d'alternatives démocratiques au capitalisme numérique. Sociologie. Université Paris sciences et lettres, 2021. Français. NNT : 2021UPSLD009 . tel-03566100

HAL Id: tel-03566100

<https://theses.hal.science/tel-03566100>

Submitted on 11 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE DE DOCTORAT

DE L'UNIVERSITÉ PSL

Préparée à l'Université Paris-Dauphine

**Le coopérativisme de plateformes :
Le projet et l'expérimentation d'alternatives
démocratiques au capitalisme numérique**

Soutenue par

Guillaume COMPAIN

Le 29 juin 2021

Ecole doctorale n° ED 543

Ecole doctorale SDOSE

Spécialité

Sociologie

Composition du jury :

Antonio, CASILLI Professeur, Telecom Paris Institut Polytechnique de Paris	<i>Rapporteur</i>
Isabelle, DAUGAREILH Professeure des Universités, Université de Bordeaux	<i>Rapporteuse</i>
Isabelle, FERRERAS Maîtresse de recherche FNRS, Université Catholique de Louvain	<i>Examinatrice</i>
Dominique, MEDA Professeure des Universités, Université Paris-Dauphine PSL	<i>Directrice de thèse</i>
Diane, RODET Maîtresse de conférences, Université Lumière Lyon II	<i>Examinatrice</i>
Corinne, VERCHER-CHAPTAL Professeure des Universités, Université Sorbonne Paris Nord	<i>Présidente</i>

**Le coopérativisme de plateformes :
Le projet et l'expérimentation
d'alternatives démocratiques au
capitalisme numérique**

Guillaume Compain

*Thèse réalisée sous la direction de Dominique Méda,
Professeure des Universités, Université Paris-Dauphine PSL*

Remerciements

Après quatre ans et demi de péripéties, de rencontres et d'engagements autour de cette thèse, la liste des personnes à remercier pour leurs mains tendues, leur amitié, et parfois même leur amour, est très longue.

Je me tourne bien évidemment en premier vers Dominique Méda, ma directrice de thèse. D'abord pour la remercier pour toute l'inspiration que ses fécondes réflexions m'ont apportée, tant d'un point de vue scientifique que politique, depuis ce manuel de SES, en classe de première, où je découvris pour la première fois son patronyme - côtoyant d'autres grands noms de la sociologie - jusqu'à ces derniers instants de rédaction de thèse. Ensuite pour lui dire toute ma gratitude de m'avoir accordé et témoigné de sa confiance tout au long de cette thèse avec son inaltérable sympathie.

Cette confiance, Dominique me l'a par exemple démontrée en m'intégrant dès le début de ma thèse au sein du projet de recherche CAPLA, portant sur le capitalisme de plateformes et coordonné par Sarah Abdelnour. J'ai pu m'y nourrir de l'expérience de sociologues de grand talent et sympathiques au demeurant. Je pense à Sarah, Sophie Bernard, Diane Rodet, Arnaud Mias et au reste de l'équipe bien entendu.

Pour rester dans le milieu de la recherche, je tiens évidemment à remercier les amis du projet TAPAS - sur lequel je reviendrai amplement au cours de cette thèse - pour l'accueil qu'ils m'ont réservé, pour la jovialité de nos discussions collectives et pour la qualité de ces échanges auxquels cette thèse doit beaucoup. J'ai une pensée particulière pour Corinne Vercher-Chaptal, Philippe Eynaud, Lionel Maurel et la clique des doctorants - Cynthia, Laura, Ana Sofia, Bruno, Alexandre – avec qui je compte bien partager des bières fraîches quand le contexte sanitaire le permettra de nouveau. Je n'oublie pas non plus Mélissa, Jonas à Berlin et Vera de l'autre côté des Pyrénées, avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer sur nos sujets communs et dont j'ai apprécié tant la finesse de l'analyse que la complicité de nos conversations.

Tant qu'à parler de camaraderie professionnelle, je souhaite évidemment transmettre mes amitiés aux « Brillant.e.s doctorant.e.s de l'IRISSO » (certain.e.s reconnaîtront le clin d'œil). Je n'ai pas été l'un des plus fidèles au poste du 6^e étage, mais je n'en reste

pas moins reconnaissant envers elles et eux pour leurs nombreux conseils, soutiens et doses de bonne humeur. Je me réjouis des rencontres que j'ai pu y faire, bien que je ne me hasarderai pas à livrer des noms de peur d'en oublier d'autres.

Je tiens dans un deuxième temps à remercier les acteurs de « mon terrain », autrement dit les personnes qui m'ont généreusement ouvert leurs portes lors de mes diverses investigations. Je pense d'abord aux porteurs de projets de plateformes coopératives, avec qui j'ai eu de fructueux échanges - souvent très sympathiques - et dont j'admire à la fois les valeurs et l'abnégation.

Je pense ensuite aux militants du mouvement, que j'ai eu le plaisir de rencontrer et, pour certains, de fréquenter durant de longs mois. A eux aussi, je tiens à tirer mon chapeau pour la nature de leur engagement et l'énergie déployée pour faire avancer la cause d'une économie (de plateformes) plus démocratique et solidaire. J'ai été heureux de les côtoyer, et ce toujours dans un cadre bienveillant et décontracté. Je pense, pêle-mêle, à Florian, Alex, Stéphane, Edouard, Maëlla, Sarah, Erdmuthe, et j'en oublie forcément. Je désire passer un salut particulier à Boris, à qui je souhaite de belles aventures dans son nouveau « train de vie ».

J'ai une pensée toute particulière pour Nicole. Outre l'inspiration tirée de son infatigable engagement et de la force de ses convictions, je retiens de notre rencontre la naissance d'une amitié sincère ainsi qu'une très belle dynamique de transmission. J'espère que nous aurons encore l'occasion de (re)faire le monde tous les deux dans les prochaines années.

J'aimerais conclure ces remerciements en saluant chaleureusement mes proches. La plupart d'entre eux le savent, cette thèse a été une épreuve pour moi. Une expérience riche à de multiples égards mais également très éprouvante psychologiquement. Je tiens donc à les remercier pour leur soutien, leur compréhension et leur simple présence qui, plus d'une fois, a suffi à me remettre d'aplomb.

Je pense bien entendu à mes amis, qui, en dépit de mes plaintes régulières de thésard et du souci que j'ai parfois pu leur causer, ont su trouver les encouragements et les blagues appropriées pour me redonner le sourire.

J'ai également une tendre pensée pour mes parents. C'est un poncif mais il est pleinement pertinent ici : je ne serais pas arrivé là sans eux. D'un point de vue biologique il va sans dire, mais aussi parce qu'ils m'ont transmis des valeurs et des enseignements (curiosité, goût de la rencontre, sens du devoir) sans lesquels je n'aurais jamais pu entamer, et encore moins terminer, cette thèse. Je les remercie d'avoir toujours été là pour moi, depuis mes premiers pas à Poulainville jusqu'à ces derniers jours de rédaction, où ils m'ont accueilli dans la quiétude de leur pavillon hazebrouckois. Je leur suis grandement reconnaissant pour l'ensemble de leur œuvre.

Et enfin, parce qu'il est de tradition de garder le meilleur - en l'occurrence, la meilleure - pour la fin, je tiens à dire toute la gratitude que j'ai envers ma compagne de route et de vie. Ces quatre années et demi de thèse n'ont pas été une épreuve que pour moi, elles l'ont été pour tous les deux. Je souhaite donc te remercier mille fois, Elsa, pour ton empathie, pour tes conseils (que je n'ai pas toujours suivis !), pour ta patience et pour la pertinence de tes réflexions. Je repense à ces innombrables sessions de « *coworking* conjugal » aux Matins Blancs et Chez Spoune au cours desquels tu as été là, à quelques centimètres, en train d'observer l'œuvre en train de se construire. Je sais que, comme moi, tu es très fière de cet accomplissement. Il n'aurait pas pu se réaliser sans toi. Je t'aime.

Note au lecteur

J'ai fait le choix, dans ce manuscrit de thèse, de pseudonymiser les noms des principaux protagonistes étudiés, qu'il s'agisse d'individus, de structures ou d'évènements particuliers. Cette thèse possédant une forte dimension ethnographique, qui nous plonge en détail dans le quotidien de certaines personnes et organisations, il m'a semblé souhaitable de recourir à ce procédé afin de respecter autant que possible l'intimité de ces acteurs, bien que cette pseudonymisation ne garantisse pas un anonymat infallible. La pseudonymisation se concentre sur les acteurs constituant le cœur de ce travail de thèse. Les noms pseudonymisés sont suivis d'un petit (*).

Par ailleurs, l'usage du masculin pluriel dans le texte ne préjuge pas du sexe des personnes désignées. Je tiens à faire cette précision par souhait de ne pas invisibiliser les nombreuses femmes présentes sur mon terrain de recherche et actives dans le mouvement du coopérativisme de plateformes.

Sommaire

Remerciements	3
Note au lecteur	7
Sommaire	9
Introduction	13
Le coopérativisme de plateformes : un objet de recherche inédit.....	13
Quelques perspectives de recherches autour du coopérativisme de plateformes	16
Parcours de recherche et matériau d'enquête.....	26
Questions de recherche et architecture de la thèse	38
Partie 1 – Le coopérativisme de plateformes : une alternative économique et politique au capitalisme de plateformes	41
<i>Chapitre 1 - Un contexte de contestation croissante du capitalisme de plateformes</i>	43
A/ L'économie de plateformes : tentatives de définitions.....	47
B/ L'utopie de l'économie collaborative	58
C/ Le capitalisme de plateformes ou l'histoire d'un désenchantement	69
D/ Une multiplication des mobilisations face aux « dérives » du capitalisme de plateformes.....	78
E/ Des régulations aux ambitions contestées.....	90
<i>Chapitre 2 - Le coopérativisme de plateformes : naissance et diffusion d'un projet alternatif au capitalisme de plateformes</i>	109
A/ La genèse du coopérativisme de plateformes.....	110
B/ La diffusion internationale du projet de coopérativisme de plateformes.....	127
C/ Un projet incarné par une diversité d'initiatives de plateformes à travers le monde	181
<i>Chapitre 3 - Le coopérativisme de plateformes ou la promesse d'une économie de plateformes autrement</i>	193

A/ Le coopérativisme de plateformes : une promesse de différence fondée sur les idéaux de la coopération	194
B/ Le coopérativisme de plateformes : un mouvement atypique basé sur une utopie réelle.....	209
Partie 2 - Les plateformes coopératives : des utopies réelles en action	221
<i>Chapitre 4 - Les plateformes coopératives, des projets militants</i>	<i>223</i>
A/ Les plateformes coopératives opérant en France : des trajectoires variées	223
B/ Des motivations militantes partagées par les différentes plateformes.....	236
<i>Chapitre 5 - Construire l'alternative : des caractéristiques différenciantes vis-à-vis des plateformes dominantes</i>	<i>245</i>
A/ Des plateformes mutualisées entre différentes entités décentralisées	247
B/ Des plateformes multi-parties prenantes.....	277
C/ Des plateformes à vocation éthique et solidaire	296
<i>Chapitre 6 - Gérer l'alternative au quotidien : les modalités concrètes de fonctionnement des plateformes coopératives.....</i>	<i>309</i>
A/ Des modèles économiques complexes adaptés à un contexte de ressources limitées	309
B/ Des modalités de travail et de gestion ajustées à des communautés hétérogènes et diffuses	327
<i>Chapitre 7 - Plateformes coopératives : un bilan en demi-teinte.....</i>	<i>341</i>
A/ Une position encore marginale au sein de l'économie de plateformes	341
B/ Des limites intrinsèques et un environnement défavorable : quelques facteurs explicatifs des difficultés des plateformes coopératives	347
C/ Entre innovations de pratiques et capacités d'adaptation : des perspectives encourageantes pour les plateformes coopératives	372
Partie 3 - Le mouvement du coopérativisme de plateformes	381
<i>Chapitre 8 - Les réseaux et conférences du coopérativisme de plateformes : des espaces d'intermédiation faisant converger différents mondes sociaux</i>	<i>383</i>
A/ Les réseaux militants du coopérativisme de plateformes : la convergence d'acteurs hétérogènes derrière l'utopie réelle des plateformes coopératives ..	384

B/ Les conférences du coopérativisme de plateformes : forums grand public pour une autre économie de plateformes	420
<i>Chapitre 9 - Les différents rôles des réseaux militants du coopérativisme de plateformes</i>	<i>463</i>
A/ La création et l'animation de communautés dédiées au coopérativisme de plateformes.....	463
B/ Des espaces d'échanges et de production de ressources au service des plateformes coopératives	468
C/ Des activités de communication et d'influence auprès des institutions et du grand public.....	486
<i>Chapitre 10 - Les revendications politiques des militants du coopérativisme de plateformes</i>	<i>517</i>
A/ L'apologie des plateformes coopératives	521
B/ Une volonté de moralisation de l'économie de plateformes et du capitalisme numérique	535
C/ La promotion d'une démocratisation de l'économie	561
D/ Une focalisation sur la transition écologique et sur l'ancrage territorial des plateformes.....	570
<i>Chapitre 11 - Coopérativisme de plateformes : un bilan provisoire contrasté</i>	<i>583</i>
A/ Une expansion rapide qui peine toutefois à se pérenniser.....	583
B/ Le mouvement du coopérativisme de plateformes face à ses limites	590
C/ Un mouvement qui ouvre de nombreuses perspectives	601
Conclusion	609
Le coopérativisme de plateformes : récit d'une utopie réelle en action	609
L'utopie du coopérativisme de plateformes parvient-elle à tenir ses promesses ?	613
Un objet qui ouvre de nombreuses pistes de recherche.....	624
Bibliographie.....	633

Introduction

Le coopérativisme de plateformes : un objet de recherche inédit

« Imaginez, l'espace d'un instant, que le cœur algorithmique des citadelles de l'anti-syndicalisme [que sont les plateformes de travail en ligne comme Taskrabbit, Handy et Uber] soit cloné et ramené à la vie sous un autre modèle de propriété, avec des conditions de travail décentes, en tant qu'alternative humaine au modèle du libre marché »¹.

Dans un article de blog publié en décembre 2014, le chercheur et activiste new yorkais Trebor Scholz pose les premières fondations d'un concept théorique qui se veut en même temps projet politique, le coopérativisme de plateformes. Le programme d'action du coopérativisme de plateformes est plutôt simple : il s'agit de concevoir des plateformes numériques de mise en relation non pas opérées par des firmes multinationales faisant office de simples intermédiaires aux échanges, mais détenues et gérées démocratiquement par les usagers du service eux-mêmes.

En effet, nous explique Scholz, les promesses de partage et d'émancipation au travail véhiculées par les plateformes autoproclamées « collaboratives » ont été largement galvaudées, dévoilant avant tout des formes de prédation économique et d'exploitation des travailleurs nous ramenant droit au XIXe siècle. Or, selon lui, la seule façon de garantir que ces plateformes agissent véritablement dans l'intérêt de leurs usagers est de placer ces derniers aux commandes. C'est donc naturellement qu'il se tourne vers la forme coopérative, forte de deux cents ans d'histoire, et dans laquelle résiderait la promesse d'une autonomie retrouvée ; d'abord pour les travailleurs des plateformes, désormais à même de déterminer leurs conditions de travail et leur niveau de rémunération, mais aussi pour l'ensemble des utilisateurs des plateformes numériques, qui pourraient en définir les fonctionnalités et se prémunir d'une captation de valeur excessive (financière ou en données personnelles) sur leurs transactions.

¹ <https://medium.com/@trebors/platform-cooperativism-vs-the-sharing-economy-2ea737f1b5ad>. « Le coopérativisme de plateformes contre l'économie du partage », en français. Traduction personnelle.

En lançant cet appel anodin à la rêverie coopérative numérique, Scholz est loin d'imaginer qu'il était en train à ce moment-même d'initier autour de lui un mouvement international d'entrepreneurs, de militants, de cadres d'organisations animés par la volonté similaire de développer des alternatives démocratiques et solidaires au capitalisme de plateformes.

Très rapidement, une mécanique s'enclenche. La proposition de Trebor Scholz, étayée et relayée par son acolyte Nathan Schneider, fait le tour des (petites) communautés d'acteurs de l'« économie collaborative » (*voir infra*), telles que Ouishare² ou Shareable³. Localement, un tissu d'individus et d'organisations issus du milieu syndical, du monde coopératif, de l'économie numérique, de la promotion des droits civiques, s'intéressent de près sur cette réflexion. L'intérêt pour le projet d'un coopérativisme de plateformes se traduit au-delà de toute espérance par le succès majeur de la première conférence sur le sujet, organisée fin 2015 à New York par Trebor Scholz. La dynamique est lancée.

Le projet du coopérativisme de plateformes - se matérialisant essentiellement par la création et le soutien à des plateformes numériques gérées sous forme coopérative - se diffuse aux Etats-Unis mais aussi dans d'autres régions du monde, et particulièrement en Europe.

Des entrepreneurs de cause importent et incorporent ce projet dans leur contexte local, des réseaux militants se créent *ex nihilo* ou s'approprient le concept, des porteurs de projets de plateformes s'identifient à la notion de plateforme coopérative et/ou sont repérés par les membres des réseaux naissants. Des petites communautés locales de militants se forment, tandis qu'à un niveau global Scholz et Schneider entament un travail de cristallisation de ce mouvement diffus qu'ils ont fait naître. Des conférences et des espaces de communication dédiés se créent, faisant émerger une

² Ouishare est un collectif international de personnes intéressés par les enjeux relatifs à l'« économie collaborative » et, plus généralement, par un partage plus large des ressources, de la connaissance et même de la gouvernance des organisations grâce aux technologies numériques. Fondé en 2012 à Paris par un collectif d'individus, Ouishare s'étend progressivement dans différentes régions du monde via la constitution de communautés locales autonomes, développées par des « connecteurs ». Ouishare développe une multitude d'activités (conférences, festivals, ateliers, formations, recherches, prestations de conseil) sur le sujet de l'économie collaborative et devient rapidement un acteur de référence sur le sujet dans le monde.

³ Shareable est une association fondée en Californie qui vise à promouvoir la culture du partage sous toutes ses formes : « économie collaborative », communs, économie solidaire, mouvement *maker*, *open source*. Elle agit essentiellement via son portail web en tant que média de solutions, repérant et documentant les initiatives de partage à travers le monde. Elle réalise également des publications, des missions de conseil et organise ponctuellement des événements.

identité partagée au sein de ce qui se dessine comme une sorte d'internationale du coopérativisme de plateformes.

Les contours du projet et des revendications portés par les promoteurs du coopérativisme de plateformes sont relativement flous et génériques. Scholz, grand connaisseur du monde du travail par sa trajectoire personnelle, insiste prioritairement sur la nécessité de développer des plateformes coopératives de travailleurs. Pour autant, il envisage également une variété de secteurs où pourraient prospérer des plateformes coopératives (hébergement touristique, réseaux sociaux...) et de mesures structurelles pour accompagner leur essor (régulation des plateformes dominantes, portabilité des données...).

En outre, à mesure que le coopérativisme de plateformes se diffuse et s'insère dans les référentiels d'acteurs divers, le projet prend des colorations plus larges. Certains militants se réclamant du coopérativisme de plateformes vont ainsi y associer des préoccupations telles que le recours aux logiciels libres, le développement de coopératives de travailleurs autonomes (hors plateformes) ou encore la gestion des plateformes sous forme de communs - à savoir des ressources accessibles au plus grand nombre, ni publiques ni privées, et gérées directement par leurs usagers.

Le coopérativisme de plateformes est donc un objet complexe, tant sur la forme que sur le fond. Dans sa structuration, il peut se comprendre à la fois comme un projet politique, comme un mouvement militant et comme un ensemble de projets de plateformes gérés démocratiquement par leurs usagers.

Dans son corpus idéologique, il revendique une démocratisation de l'économie de plateformes qui passe certes par l'archétype de la plateforme coopérative mais qui envisage cette coopération au sens large, au-delà de la simple forme juridique coopérative et au-delà des seules initiatives de plateformes alternatives. Il esquisse en ce sens un contre-projet démocratique et solidaire au capitalisme de plateformes. Par ailleurs, la dimension ouverte et mouvante du projet politique du coopérativisme de plateformes en fait un objet-frontière facile d'appropriation, qui opère une sorte de pont entre des acteurs qui d'ordinaire échangent peu.

Quelques perspectives de recherches autour du coopérativisme de plateformes

Le coopérativisme de plateformes est ainsi un objet de recherche stimulant à plusieurs égards. D'abord en raison de sa nouveauté et du fait que cette thèse est l'une des premières - voire la première - à l'étudier. Ensuite parce qu'il nous permet d'explorer trois sujets qui revêtent chacun un intérêt particulier.

En premier lieu, le coopérativisme de plateformes permet d'appréhender les critiques du capitalisme de plateformes et - de manière plus originale - l'ébauche de formes alternatives de plateformes numériques, plus en phase avec des valeurs de démocratie, de solidarité, d'accessibilité. En deuxième lieu, il nous donne l'occasion de faire un point sur l'état du modèle coopératif à l'ère du numérique et d'explorer des modalités de coopération d'un nouveau genre, mêlant technologies numériques, ouverture de la communauté des membres et modes d'organisation inédits. En troisième lieu, l'hybridation, intrinsèque au mouvement du coopérativisme de plateformes, entre militantisme et entrepreneuriat à travers la promotion de cette utopie réelle qu'est la plateforme coopérative, rend son analyse d'autant plus captivante.

Si nous explorerons ces différentes questions en profondeur au cours de cette thèse, il convient dès à présent d'évoquer les principaux enjeux qu'elles recouvrent.

L'ébauche d'une économie de plateformes alternative

L'économie de plateformes se développe considérablement au tournant des années 2010. Avec la démocratisation de l'accès aux terminaux numériques et à Internet, puis le développement du « Web 2.0 » - favorisant les interactions directes et actives entre internautes - une multitude de plateformes et d'applications voient alors le jour, permettant de communiquer via des réseaux sociaux, d'offrir ou commercialiser des biens et services ou encore de mutualiser des ressources (autopartage, covoiturage, hébergement à domicile).

La définition exacte de ce qu'est une plateforme numérique demeure encore floue et sujette à débats. La Loi pour une République numérique tente en 2016 d'en tracer les frontières, définissant les « opérateurs de plateformes » comme des entités qui « proposent un service de communication public en ligne » permettant « le classement

ou le référencement, au moyen d'algorithmes informatiques, de contenus, de biens ou de services proposés ou mis en ligne par des tiers » ou « la mise en relation de plusieurs parties en vue de la vente d'un bien, de la fourniture d'un service ou de l'échange ou du partage d'un contenu, d'un bien ou d'un service »⁴. Une définition très extensive qui révèle les projections hétérogènes que suscite la notion de plateforme numérique, qui peut réunir, selon les catégorisations, des entreprises multinationales de e-commerce comme Amazon comme des petits réseaux locaux d'entraide bénévole.

Les imaginaires qui se sont construits autour de l'économie de plateformes témoignent d'ailleurs de cette ambivalence.

Jusqu'au milieu des années 2010, ces plateformes numériques bénéficient d'une bonne presse. Avec le paradigme de l'« économie collaborative », l'attention se porte principalement sur les possibilités de partage et de mutualisation de ressources entre pairs, génératrices d'impacts positifs pour la planète, pour la cohésion sociale mais aussi pour le portefeuille - puisque l'absence théorique d'intermédiaire marchand permettrait de réduire les coûts de transaction. De même, un discours assez répandu vante alors les vertus d'une autonomie retrouvée pour les travailleurs qui, par le biais du statut d'entrepreneur indépendant - auquel les plateformes facilitent le recours via la mise en relation simplifiée entre prestataires et clients - seraient en mesure de déterminer librement leurs conditions de travail et de choisir des missions correspondant à leurs aspirations personnelles.

Animés par une vision relativement analogue du travail, certains acteurs commencent à se féliciter, à partir de 2015, de l'« ubérisation » de l'économie (du nom de la plateforme Uber, qui a transformé le secteur du taxi en quelques années) - à savoir un renversement des entreprises traditionnelles (et du modèle salarial qui leur est lié), jugés figés et étouffants, par des plateformes numériques qui seraient plus efficaces dans la mesure où elles se baseraient massivement sur les nouvelles technologies pour coordonner, en temps réel et à la demande, la production d'une myriade de travailleurs devenus indépendants et donc plus libres.

Le terme d'ubérisation opère un premier basculement dans la perception des plateformes numériques, qui sont certes toujours perçues comme des vecteurs

⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033202746/>

d'émancipation des travailleurs, mais qui sont aussi et surtout considérées comme des moyens d'améliorer la productivité économique et de détricoter le salariat.

A la fin des années 2010, un nouveau discours émerge à propos des plateformes numériques. Celui-ci n'est plus du tout ambivalent, il dénonce sans ambages les conséquences néfastes de ce qui est dénommé « capitalisme de plateformes ». Les principales plateformes numériques, loin des idéaux de l'économie collaborative, s'avèreraient en réalité être des organisations capitalistes prédatrices en ce qu'elles capteraient massivement la valeur produite par d'autres (travailleurs ou simples usagers) en prélevant des commissions élevées sur les échanges, en récoltant et analysant méthodiquement les données produites ou livrées par leurs utilisateurs et, dans le cas des plateformes offrant des prestations professionnelles, en reportant systématiquement les risques et les coûts sociaux sur des travailleurs uniquement indépendants sur la forme.

L'économie de plateformes est ainsi l'objet de vives controverses quant à sa nature et aux conséquences de son expansion ; avec une inflexion critique - notable au fil des ans - du discours porté à son endroit. Les critiques prennent forme avant tout sur le terrain, où les contestations et les actions collectives se multiplient.

Si les mobilisations des livreurs à vélo de la *foodtech*⁵ et des chauffeurs des plateformes de VTC figurent parmi les plus médiatisées, des oppositions se structurent également dans d'autres champs : hôteliers mobilisés contre le pouvoir de marché de Booking et la concurrence d'Airbnb, petits commerçants révoltés contre la domination croissante d'Amazon et des plateformes de e-commerce⁶ ou encore collectifs de citoyens inquiets de l'usage par les plateformes de leurs données personnelles.

Les contestations trouvent principalement comme débouchés des contentieux juridiques. Dans le cas des travailleurs des plateformes, des procédures se multiplient dans différentes régions du monde avec pour revendication commune des travailleurs la requalification de leurs prestations de services en contrats de travail. De grandes batailles judiciaires se préparent sur le terrain du droit de la concurrence sur la base de potentiels abus de position dominante de la part de grandes plateformes multinationales comme Google et Facebook.

⁵ Industrie des plateformes de livraison de repas à domicile.

⁶ Epargnées d'ailleurs tout récemment par le moratoire sur l'artificialisation des sols voté par le Parlement dans le cadre du Projet de Loi Climat et Résilience, à l'inverse du commerce physique.

Des réglementations commencent également à apparaître. Si la plupart d'entre elles sont circonscrites à un secteur donné (transport de passagers, location touristique...), certaines réglementations vont tenter de s'attaquer à des dimensions plus structurelles, telles que la récolte et l'usage des données personnelles (par exemple avec le RGPD⁷) ou encore la responsabilité des plateformes à l'égard des travailleurs qui exercent par leur intermédiaire (à l'image en France des dispositions introduites dans la Loi Travail de 2016 ou des chartes de responsabilité sociale apportées par la LOM⁸). Les régulations des plateformes numériques semblent néanmoins encore balbutiantes, en raison de la relative jeunesse de ce secteur mais aussi, du point de vue de certains auteurs, de leur forte capacité à se soustraire à la règle, notamment en se prévalant d'innovations d'usage bénéfiques aux consommateurs.

Ainsi que nous le verrons dans le corps de cette thèse, les caractéristiques générales de l'économie de plateformes ont déjà été largement étudiées par la littérature, de même que les acteurs promouvant l'économie collaborative et l'ubérisation. Une littérature croissante porte pour sa part sur les diverses dérives du capitalisme de plateformes, tandis que l'on observe une multiplication récente des travaux relatifs aux mobilisations de travailleurs des plateformes et aux contentieux juridiques impliquant des plateformes. Pourtant, très peu d'analyses ont été consacrées à ce jour aux initiatives développant des modèles alternatifs au capitalisme de plateformes ainsi qu'aux discours revendiquant le développement de telles alternatives.

Un certain nombre de travaux ont certes été conduits sur des mouvements et des pratiques alternatives au sein de l'économie numérique. Il en va ainsi des recherches s'intéressant aux militants et praticiens du logiciel libre, de celles relatives aux communs numériques tels que Wikipédia, ou encore des écrits se penchant sur l'univers des *hackers* et, de manière indirectement liée au numérique, à celui des *makers*. Pour autant, et en particulier du fait de la nouveauté de ces formes organisationnelles, un nombre très limité de travaux explorent la piste des alternatives dans le champ spécifique des plateformes de mise en relation. De même, l'étude d'initiatives coopératives - et plus généralement d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) - au sein de l'économie numérique est très peu explorée.

⁷ Règlement Général sur la Protection des Données.

⁸ Loi d'Orientation des Mobilités.

C'est à ces différents égards que notre objet de recherche, le coopérativisme de plateformes, trouve une première pertinence particulière.

Face aux géants du numérique, fondés sur un modèle capitalistique de croissance rapide et de recherche de lucrativité, les projets de plateformes coopératives développent en effet des modèles et des pratiques différenciants vis-à-vis des acteurs dominants, expérimentant des modalités de développement et de gestion alignées sur des logiques de démocratie organisationnelle et inscrites dans des perspectives éthiques et solidaires. Par ailleurs, à travers l'édification d'une pensée politique et militante transversale, le coopérativisme de plateformes constitue une forme de contre-projet englobant au capitalisme de plateformes, que l'on peut concevoir comme un approfondissement radical de l'économie collaborative mais aussi, plus largement, comme l'ébauche d'une économie de plateformes alternative. A ce titre, le coopérativisme de plateformes semble mériter une analyse détaillée.

La coopération à l'ère du numérique

Le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) recouvre un champ très large de projets et de pratiques partageant la caractéristique - si l'on se réfère à la Loi Hamon de 2014 qui en définit les contours - d'exercer un « mode d'entreprendre et d'activité économique » conforme à divers principes partagés – « un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices », « une gouvernance démocratique », des bénéfices majoritairement consacrés à l'activité de l'organisation et une part de réserves impartageables détenues collectivement⁹.

Autrement dit, les projets d'ESS ont en commun de développer des activités qui se distinguent sensiblement de l'économie capitaliste dominante en ce qu'ils adoptent des pratiques de démocratie économique et de lucrativité limitée.

L'ESS réunit ainsi sous sa coupole une multitude d'initiatives, qui englobent en particulier les formes dites d'économie sociale telles que les associations, les coopératives et les mutuelles, dont la particularité est d'être gérées démocratiquement par et au service de leurs membres en vertu d'un principe dit de « double qualité ».

⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000029313296/>

L'histoire de l'ESS, et en particulier de l'économie sociale, est pluri-centenaire. De même, le poids de ce secteur de l'économie est significatif partout dans le monde, et la France n'y fait pas exception. En France, les statistiques de l'INSEE recensaient ainsi en 2015 plus de 160 000 entreprises de l'ESS employant plus de 2,4 millions de personnes, soit 10,5% de l'emploi national¹⁰. Au niveau européen, plus de 230 millions de personnes adhéraient à des structures de l'ESS (associations, mutuelles, coopératives)¹¹ sur la même période selon le CIRIEC et le Comité économique et social européen.

En raison de son poids historique et économique substantiel, mais aussi parce que l'ESS incarne une alternative au capitalisme qui fascine certains acteurs par son potentiel subversif autant que par ses valeurs démocratiques et solidaires, celle-ci a fait l'objet de nombreux travaux¹². Portée notamment par la Revue Internationale de l'Economie Sociale (RECMA), la recherche sur l'ESS couvre autant l'histoire du secteur - et les idéaux d'autogestion et d'émancipation élaborés par ses principaux penseurs - que l'analyse économique, sociologique ou encore juridique des projets d'ESS dans leur fonctionnement quotidien. Je reviendrai sur de nombreux travaux en la matière au cours de cette thèse.

Pour autant, l'ESS est confrontée à un certain nombre de mutations, tant internes que d'origine extérieure, qui rendent pertinents des travaux d'actualisé prenant en compte ces différentes évolutions et les défis qu'elles posent.

Le coopérativisme de plateformes est de ce point de vue un objet de recherche particulièrement adéquat.

Tout d'abord parce qu'il met en scène des initiatives coopératives - et plus largement des plateformes gérées démocratiquement par leurs usagers - qui opèrent au sein d'un secteur nouveau, celui des plateformes numériques. L'étude des plateformes coopératives nous permet ainsi de défricher un territoire encore très peu exploré par les travaux sur l'ESS, et ce en plusieurs aspects.

En premier lieu, elle nous aide à interroger la place des acteurs de l'ESS au sein de l'économie numérique en général, et de l'économie de plateformes en particulier. Elle nous invite par exemple à étudier la socialisation des porteurs de projet de plateformes

¹⁰ <https://ess-france.org/fr/less-en-chiffres>

¹¹ *Ibid.*

¹² Parmi les travaux de recherche récents résumant les traditions et enjeux de l'ESS, on peut notamment citer : Hély et Moulévrier, 2013 ; Duverger, 2016 ; Lacroix et Slitine, 2019.

coopératives à l'entrepreneuriat numérique et aux institutions et dispositifs qui lui sont liés. Elle nous invite, similairement, à analyser l'adaptation des organisations et des institutions de l'ESS aux enjeux du numérique. En second lieu, l'étude des plateformes coopératives nous offre l'opportunité de saisir la manière dont les spécificités de l'ESS peuvent jouer, en termes de modèles d'organisation et de réussites économiques, dans un environnement caractérisé par la fragmentation des acteurs et notamment leur dissémination géographique. Dans une économie de plateformes où les utilisateurs échangent de manière décentralisée en pair-à-pair, comment concevoir des modalités de gouvernance démocratiques effectives ? Malgré le défi que cette question soulève, la forme coopérative semble avoir sa carte à jouer dans une économie de plateformes où la motivation initiale d'un certain nombre d'acteurs était de pouvoir s'affranchir des intermédiaires pour maîtriser eux-mêmes leurs interactions économiques. En outre, les coopératives et mutuelles ont souvent connu un essor dans des contextes où la force de travail était largement précarisée - par exemple lors de la Révolution Industrielle - comme c'est le cas, nous le verrons ultérieurement, pour de nombreux travailleurs des plateformes qui, au demeurant, commencent déjà à s'auto-organiser. En somme, il s'agira dans cette thèse de se demander si le coopérativisme de plateformes parvient à remettre au goût du jour l'utopie coopérative telle qu'elle fut portée au XIXe siècle.

Au-delà de la dimension numérique, le coopérativisme de plateformes est un objet d'étude particulièrement instructif en ce qu'il réinvente les frontières de la coopération et contribue à une réflexion plus large sur la revitalisation de l'ESS. Au sein du mouvement initié par Scholz et Schneider, les conceptions de la coopération débordent le strict champ des coopératives pour emprunter au paradigme des communs, à l'économie solidaire et développer des pratiques inédites de coopération avec les pouvoirs publics. Certaines plateformes coopératives que nous suivrons, ainsi que certains acteurs engagés dans le mouvement, adoptent au demeurant des formes d'ESS relativement récentes telles que les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) ou les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE), dont cette thèse contribuera à l'analyse. Plus largement enfin, les réflexions et les pratiques développées par les acteurs engagés au sein du mouvement du coopérativisme de plateformes participent à étoffer la connaissance au sujet de la démocratie économique, appréhendée par exemple par des prismes atypiques tels que celui des technologies *blockchain* ou des pratiques de *doocracy*.

Une utopie réelle qui mêle entrepreneuriat et militantisme

La sociologie s'est à ce jour relativement peu intéressée à l'intrication étroite pouvant exister entre des projets entrepreneuriaux et des mouvements militants.

Certes, la recherche s'est déjà intéressée à l'influence que peuvent avoir les mouvements militants sur les agencements marchands et les routines d'opération des entreprises. Certains travaux montrent à cet égard dans quelle mesure les marchés peuvent être contestés d'un point de vue moral (Fourcade et Healy, 2007) ou comment certaines entreprises parviennent à se réapproprier la critique (Boltanski et Chiapello, 1999) que ce soit via des stratégies de communication (McDonnell et al., 2015) ou par un alignement de leurs pratiques et produits sur les attentes de la société (Zelizer, 2000, Dubuisson-Quellier, 2013, 2018). De même, de multiples enquêtes se sont intéressées à l'action des mouvements sociaux sur le monde économique. Certaines organisations de mouvements sociaux - notamment altermondialistes - font de la vigilance et des actions contestataires à l'égard des multinationales leur principale activité (Bartley et Child, 2014), d'autres vont davantage jouer un rôle de régulateur, par exemple par le biais de dispositifs de garantie comme des labels ou des certifications (Bartley, 2007 ; Rodet, 2015), tandis que certaines font le choix d'adopter une démarche plus collaborative vis-à-vis des entreprises (King, 2008). Pour autant, peu de travaux se penchent sur des mouvements réunissant des militants et des entrepreneurs dans une dynamique conjointe. Certes, on peut considérer l'ESS et ses différents sous-courants comme des exemples de cette imbrication entre des activités économiques et un projet de transformation sociale. De nombreuses publications portent sur la dimension hautement politique des mouvements de l'économie sociale et surtout de l'économie solidaire (Rodet, 2015), de même que certains projets d'ESS incarnent ostensiblement la poursuite de divers idéaux moraux.

Toutefois, le coopérativisme de plateformes en tant qu'objet dispose de plusieurs singularités qui font de l'association entre militantisme et entrepreneuriat une caractéristique plus saillante encore que dans les configurations mentionnées précédemment.

Une première singularité du coopérativisme de plateformes est la naissance quasi-simultanée des plateformes coopératives et du mouvement militant prônant leur développement. Si certaines initiatives de plateformes gérées directement par leurs

usagers existaient avant que Scholz n'en théorise l'existence, il n'en reste pas moins qu'une part très faible de ces plateformes existait plusieurs années avant que le mouvement militant prônant leur essor ne se diffuse. Tandis que la majorité des fédérations d'acteurs défendant une catégorie spécifique d'organisation émergent de la cristallisation progressive d'enjeux partagés et d'une représentation collective par des membres issus de ces organisations, comme dans le cas des groupes d'intérêts - la particularité du coopérativisme de plateformes est d'être apparu assez spontanément et d'avoir été initié non pas par des entrepreneurs de plateformes coopératives mais par des militants extérieurs sensibilisés à leurs projets. On s'interrogera tout au long de cette thèse sur cette interaction entre théoriciens et praticiens.

Une autre singularité de cet objet, qui découle partiellement de la première, est le lien étroit au sein du mouvement entre les projets de plateformes coopératives et les réseaux militants plaidant en faveur d'un coopérativisme de plateformes. Rarement une complémentarité n'a été aussi expressive entre des projets entrepreneuriaux et un mouvement militant. Ainsi que nous le constaterons, les porteurs de projets de plateformes coopératives participent activement au renforcement du projet politique du coopérativisme de plateformes ainsi qu'au plaidoyer collectif exercé vis-à-vis d'acteurs tiers. Avant tout, le coopérativisme de plateformes, bien qu'il recouvre des revendications qui débordent les seules plateformes, possède la particularité de fonder son projet militant sur la promotion d'un idéal-type d'organisation économique, la plateforme coopérative, ce qui en fait un cas d'espèce particulièrement atypique. Les militants du coopérativisme de plateformes empruntent, nous le verrons, aux trois figures identifiées par Battilana et Kimsey (2017) : des « agitateurs » en ce qu'ils dénoncent les dérives du capitalisme de plateformes, des « innovateurs » en ce qu'ils conçoivent des alternatives à celui-ci et des « orchestrateurs » en ce qu'ils tentent d'agréger des ressources pour permettre l'essor de ces alternatives.

Ces singularités peuvent s'analyser au prisme de la nature d'« utopies réelles » des plateformes coopératives. En effet, le cadre de réflexion élaboré par le sociologue américain Erik Olin Wright semble particulièrement approprié pour les décrire : sont désignées comme « utopies réelles » des initiatives économiques et politiques visant à incarner de manière immédiate un projet de transformation sociale poursuivant un idéal d'« égalitarisme démocratique » - à savoir la combinaison entre une société

socialement juste, où les individus ont un accès égal aux ressources matérielles et intangibles (par exemple la reconnaissance), et une société politiquement juste, où les citoyens peuvent participer activement aux décisions impactant leur propre vie et celle de leur communauté (Olin Wright, 2017).

Pour Olin Wright, qui assume au-delà de la nature analytique de ses travaux une perspective militante, l'égalitarisme démocratique doit être « la fondation normative générale pour le diagnostic et la critique des institutions existantes, et pour la recherche d'alternatives de transformation » (Olin Wright, 2020).

Or de son point de vue, la perspective d'un dépassement du capitalisme dans le sens d'un égalitarisme démocratique ne peut pas passer par une approche révolutionnaire (le violent échec de l'URSS démontrant selon lui l'incapacité du marxisme à proposer un registre d'action souhaitable) mais plutôt par un mixte entre deux stratégies de transformation « évolutionnistes », l'une « symbiotique » (générer, dans une logique social-démocrate, des compromis avec les institutions dominantes) et l'autre « interstitielle » (grignoter progressivement les marges du capitalisme via une multitude de projets démocratiques et solidaires). La priorité, selon Olin Wright, est que ces différentes stratégies contribuent à renforcer le « pouvoir d'agir social » des citoyens, tant dans la sphère politique que dans la sphère économique. Par ailleurs, selon lui, ces deux stratégies peuvent très bien se renforcer mutuellement, une institution publique pouvant par exemple soutenir le développement d'expérimentations marginales. Un renforcement mutuel qui est même souhaitable si l'on souhaite éviter que les utopies interstitielles ne soient reléguées à des rôles de sas de décompression se contentant de canaliser l'énergie des militants les plus radicaux.

Enfin, loin de toute théorie déterministe telle que le marxisme, le sociologue américain précise bien que le dépassement du capitalisme ne relève que d'une « possibilité structurelle » qui sera fonction de la structure des opportunités politiques et des réussites ou non de ces différentes initiatives.

Pour le sociologue américain, ces stratégies de dépassement du capitalisme ne peuvent être efficaces que si elles s'incarnent dans des initiatives concrètes. C'est dans cette perspective qu'il développe le concept d'« utopies réelles ». Ces utopies réelles sont donc des projets politiques et économiques agissant dans la perspective d'un égalitarisme démocratique et devant être à la fois désirables, viables et faisables.

La notion de viabilité est particulièrement importante aux yeux d'Olin Wright, car le procès en irréalisme de ces initiatives pourrait facilement les décrédibiliser et, ce faisant, brider leur potentiel de mobilisation ou la radicalité de leur projet. Par ailleurs, leur dimension directement opératoire est fondamentale dans la mesure où elle permet de montrer que des pratiques démocratiques et solidaires sont réalisables ici et maintenant au profit du plus grand nombre. Erik Olin Wright identifie en ce sens plusieurs initiatives comme des utopies réelles, qu'il a étudiées dans le détail. Parmi elles : Wikipédia, le budget participatif de Porto Alegre au Brésil ou encore le groupement coopératif basque Mondragon.

On peut considérer que les plateformes coopératives correspondent typiquement à cette notion d'utopie réelle. Non seulement elles s'inscrivent dans la perspective d'un égalitarisme démocratique et de transformation sociale, mais elles ambitionnent d'apporter une application concrète à ces idéaux à travers leurs projets entrepreneuriaux. Par ailleurs, l'un des principaux enjeux de ces plateformes - et de leurs promoteurs - est de parvenir à convaincre de la viabilité et de la faisabilité de leurs initiatives. En outre, il convient de noter que les entrepreneurs de cause qui promeuvent l'utopie réelle qu'est la plateforme coopérative ont un positionnement dual : ils sont à la fois penseurs et acteurs de celle-ci. Ils sont les canaux de diffusion de l'utopie réelle et, nous le verrons au cours de cette thèse, ils associent une stratégie interstitielle et une stratégie symbiotique dans la mesure où ils vont activement chercher à démarcher des soutiens publics - surtout en Europe - et privés - comme des fondations - afin de renforcer le développement de leur utopie réelle.

Cette thèse ambitionnera ainsi de contribuer à l'exploration des utopies réelles, en proposant une investigation détaillée, sur plusieurs années, des configurations, des réussites et des difficultés rencontrées par cette utopie réelle en action qu'est le coopérativisme de plateformes.

Parcours de recherche et matériau d'enquête

Les différentes perspectives de recherche que laissait entrevoir le coopérativisme de plateformes m'ont convaincu de le choisir comme principal objet d'étude de ma thèse. J'ai alors décidé de me plonger dans l'exploration du coopérativisme de plateformes, tant sous ses formes entrepreneuriales que dans ses dimensions militantes. Il convient

à ce titre de revenir sur le cheminement de mon travail de recherche et la constitution de mon matériau empirique.

Mon intérêt pour le sujet des plateformes numériques de mise en relation commence avec un premier mémoire de recherche, réalisé entre 2012 et 2013, sur le sujet du *crowdsourcing*. Ce terme désormais usité visant à décrire un ensemble de pratiques utilisant le pouvoir des technologies du Web pour « déléguer à la foule » toute une variété de tâches productives suscite immédiatement mon attention en raison des bouleversements qu'une massification de ce système laisse imaginer. A l'époque, la notion de *crowdsourcing*, rapidement évincée en France au profit de la terminologie « économie collaborative », bénéficie - nous l'avons évoqué au début de cette introduction - d'une certaine fascination collective. Je continue à suivre de loin les développements de cette économie collaborative en plein essor, puis m'en rapproche de nouveau par l'intermédiaire d'un second mémoire de recherche en 2015 balayant plus généralement les enjeux contemporains de l'économie numérique. J'assiste ponctuellement aux événements consacrés à l'économie collaborative, notamment par le biais du collectif Ouishare.

Intrigué par le discours enchanté des tenants de l'économie collaborative sur le travail libéré, je commence à nourrir un intérêt croissant pour les mutations du monde du travail à l'ère du numérique et plus particulièrement pour la question de l'autonomie au travail ; qu'il s'agisse de penser des dispositifs de sécurisation des travailleurs ou des propositions plus radicales comme le revenu de base - une utopie réelle étudiée par Erik Olin Wright, justement. Je me familiarise également avec les différentes formes d'organisation coopérative, et en particulier avec les Coopérative d'Activité et d'Emploi comme Smart¹³. Ma curiosité intellectuelle pour la démocratie économique et une certaine accointance personnelle avec les valeurs portées par l'ESS renforcent ma proximité avec ce milieu.

¹³ Smart est une coopérative de travailleurs autonomes créée à Bruxelles en 1998, opérant aujourd'hui dans une dizaine de pays (dont la France) et réunissant plus de 70 000 membres en 2016. Ses membres réalisent leurs activités en tant que salariés de la coopérative mais ont une autonomie totale dans le choix de leurs clients et de leurs missions. Ils exercent des métiers aussi variés que ceux d'artistes, journalistes, artisans ou encore livreurs à vélo. La coopérative, à l'instar d'une structure de portage salarial, permet à ces derniers de bénéficier du statut de salariés ainsi que de divers services administratifs tout en demeurant autonomes dans leurs activités professionnelles. <http://www.imagine-magazine.com/lire/spip.php?article2132>

Au moment où je commence ma thèse, fin 2016, c'est l'étude des conditions de travail et des mobilisations collectives des travailleurs des plateformes qui me préoccupe au premier chef. A cette époque, les difficultés affrontées par ces travailleurs et les ébauches d'action collective qui se déploient connaissent un début de médiatisation. Je choisis d'investiguer ces questions, qui font directement écho à mes réflexions sur l'économie de plateformes et l'autonomie au travail. J'ai notamment la chance d'être associé au projet de recherche CAPLA¹⁴, qui étudie les modalités et conditions de travail des travailleurs des plateformes.

Je commence à me rendre sur le terrain, en particulier à l'occasion de manifestations de chauffeurs VTC et de livreurs à vélo à l'encontre des plateformes dominantes comme Uber, Deliveroo et Foodora. J'y rencontre un certain nombre de figures militantes, dont une qui ressort particulièrement du paysage des livreurs révoltés. Je noue une relation de confiance avec Joseph*, qui me convie à différents temps militants, notamment des réunions avec des leaders syndicaux en vue d'institutionnaliser davantage la contestation en train de prendre forme, qui demeure cantonnée à ce moment-là à quelques forums de discussion en ligne. Au passage, Joseph* me fait part de sa rencontre avec de jeunes militants de Nuit Debout, qui cherchent à développer une application alternative pour redonner le pouvoir aux livreurs.

En parallèle de cela, je prends connaissance de plusieurs conférences parisiennes visant à explorer les intersections entre les plateformes collaboratives et le monde de l'ESS. Je me rends à l'une d'elle, qui fait écho à un échange que j'avais eu quelques mois plus tôt à l'occasion du Ouishare Fest, lorsque j'avais discuté avec un certain... Nathan Schneider.

De plus en plus intrigué par les possibles connexions entre l'économie de plateformes et l'ESS, je repère sur Internet une réunion prochaine à Paris, organisée par une association inconnue, sur les croisements entre ESS et économie collaborative. Je décide de m'y rendre.

¹⁴ CAPLA (Capitalisme de Plateformes) est un projet de recherche financé par l'Agence Nationale de la Recherche et coordonné par Sarah Abdelnour et Dominique Méda de l'Université Paris-Dauphine (laboratoire IRISSO). Il réunit de 2016 à 2021 un collectif de sociologues et de juristes universitaires dans l'objectif d'explorer les caractéristiques du travail sur les plateformes numériques - avec pour études de cas une dizaine de plateformes, dont Uber, Foule Factory, Ma Belle Assiette, La Ruche qui dit oui ou encore Etsy - en particulier du point de vue des conditions des travailleurs et des régulations du travail.

La réunion se déroule dans une salle anonyme des locaux d'une grande mutuelle française et je découvre en arrivant qu'il s'agit d'une réunion quasi-confidentielle, entre des acteurs qui semblent déjà bien se connaître entre eux. Mal à l'aise, j'hésite à quitter les lieux, avant de me forcer à rester sur place pour donner au moins une chance à cet événement. Les personnes présentes, pour la plupart membres de cette association, disent vouloir engager des réflexions sur les perspectives des initiatives d'ESS au sein de l'économie de plateformes. Plus largement, il est question de développer les communs, de repenser la protection sociale. Je participe à l'une des premières réunions de Pensée Commune* et rencontre pour la première fois Françoise*. Au cours des discussions, le projet d'un coopérativisme de plateformes est évoqué. Je fais le lien avec les réflexions de Nathan Schneider, et réalise que sa vision a franchi un certain nombre de portes.

Ces quelques événements attisent fortement ma curiosité pour le lien entre économie de plateformes et ESS. Je fais quelques recherches en ligne et m'informe plus en détails sur le projet de coopérativisme de plateformes conceptualisé par Trebor Scholz et Nathan Schneider. Je découvre au passage que le sujet des plateformes coopératives commence à faire des émules au sein de réseaux de l'économie collaborative comme Ouishare et Shareable.

A la fois par sensibilité personnelle et pour toutes les raisons évoquées dans les paragraphes précédents, je décèle un fort potentiel dans cet objet de recherche qu'est le coopérativisme de plateformes et décide de réorienter mes travaux dans sa direction.

Je reprends contact avec Françoise* de Pensée Commune*, lui indiquant souhaiter participer à leurs réflexions collectives. Françoise* m'accueille à bras ouverts dans l'association et me propose directement de l'accompagner à différents événements : à Bruxelles, tout d'abord, où elle co-organise au CESE une conférence sur l'économie collaborative et l'ESS, puis à Londres, où se déroule en février 2017 une conférence portant également sur ces sujets : Open Cooperativism 2017. Mon terrain est lancé.

Françoise* n'est pas seule à porter le sujet au sein de Pensée Commune*. Son intérêt pour les plateformes collaboratives fait suite à sa rencontre avec Antoine*, cadre dans un groupe mutualiste, contributeur de Ouishare, qui se passionne pour le sujet des plateformes coopératives. Il souhaiterait d'ailleurs monter en France un réseau de

plateformes coopératives, à l'image de ce qui se fait à New York autour de Trebor Scholz, ou encore à Berlin.

Je choisis donc à partir de début 2017 de m'engager comme bénévole au sein de Pensée Commune*, où je contribue à la réflexion sur le sujet. Je vois dans cette observation-participante un moyen de me socialiser aux militants prônant un coopérativisme de plateformes ainsi qu'une opportunité de débusquer et d'approcher, de concert avec eux, des projets de plateformes coopératives - les projets connus à ce moment-là se comptant sur les doigts de la main.

Pendant quelques mois, je mène de front mes recherches personnelles et mon engagement naissant au sein de Pensée Commune*.

A mon niveau, je commence à prendre contact avec des porteurs de projets de plateformes coopératives. Je repère assez rapidement les quelques projets en construction en France, par l'intermédiaire notamment de Ouishare mais aussi, dans le cas de Vélocratie*, par le truchement de Jérôme. J'entame des entretiens exploratoires avec ces personnes. Je réalise simultanément des entretiens à distance avec des plateformes coopératives étrangères, dont le repérage est facilité par l'inventaire international des plateformes coopératives coordonné par Nathan Schneider. Je réalise également de multiples observations lors des conférences dédiées au coopérativisme de plateformes, qui commencent à se démultiplier en cette année 2017. Je me déplace notamment à Barcelone, à Bruxelles, à Tenerife ou encore à New York, où j'assiste en novembre 2017 à la grand-messe annuelle du coopérativisme de plateformes.

Du côté de Pensée Commune*, tout s'accélère fin 2017. A l'initiative de Françoise* et Antoine*, bien aidés par quelques personnes sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement, un groupe-projet visant à fédérer les plateformes coopératives françaises est constitué : il prend le nom de Plateformes Alternatives France*. Afin de faire connaître cette nouvelle initiative et de démarcher les plateformes coopératives existantes, Plateformes Alternatives France* organise en décembre 2017 une conférence à Paris, suite à laquelle une dizaine de projets rejoindront le groupe-projet. L'aventure Plateformes Alternatives France* démarre.

En 2018, les activités battent leur plein à Plateformes Alternatives France*. Rencontres inter-plateformes, groupes de travail, ateliers : autant de temps collectifs chapeautés par le comité de pilotage de Plateformes Alternatives France* (auquel je suis associé

dès le départ) et qui me permettent d'assister aux premières loges aux échanges entre porteurs de projets de plateformes coopératives et entre militants du mouvement. Une occasion également d'approfondir mes liens avec des porteurs de projets français que j'avais déjà interviewés pour la plupart dans le cadre de mes propres recherches.

Par l'entremise de Plateformes Alternatives France*, je fais la connaissance de chercheurs et de chercheuses s'intéressant également au sujet des plateformes coopératives. Un certain nombre d'entre eux se fédèrent autour du projet TAPAS, qui se lance à partir de 2018 dans l'optique d'explorer les configurations et les enjeux des plateformes alternatives considérées comme des communs (*voir encadré*). Je suis directement associé au projet TAPAS, à travers lequel nous réalisons une série d'études de cas de plateformes qui viendront étayer mon analyse.

Collaboration avec le groupe de recherche TAPAS

En plus d'un travail de terrain personnel à travers lequel j'ai commencé à rencontrer, dès la fin 2016, la majeure partie des plateformes coopératives étudiées dans cette thèse, il convient de noter que mon analyse de certaines plateformes françaises se nourrit également des travaux collectifs que j'ai menés entre 2018 et 2020 au sein du projet de recherche TAPAS (« There Are Platforms As Alternatives »).

TAPAS est coordonné par Corinne Vercher-Chaptal, professeure en sciences de gestion à l'Université Sorbonne Paris Nord, et financé dans le cadre d'un appel à projets conjoint de la DARES¹⁵ et de la DREES¹⁶ intitulé « Formes d'économie collaborative et la protection sociale ». Outre Corinne Vercher-Chaptal, les membres associés au projet sont les suivants : Ana Sofía Acosta Alvarado (Université Paris 13, CEPN), Laura Aufrère (Université Paris 13, CEPN), Julienne Brabet (Université Paris-Est Créteil, IRG), Sébastien Broca (Université Paris 8, CEMTI), Bruno Carballa Smichowski (Université Paris 13, CEPN), Benjamin Coriat (Université Paris 13, CEPN), Philippe Eynaud (IAE de Paris - Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, CREGOR), Lionel Maurel (CNRS), Cynthia Srnec (Université Paris 13, CEPN). Une

¹⁵ Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques. Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

¹⁶ Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques. Ministère des Solidarités et de la Santé.

convention de partenariat est également signée avec PAF*, dont Françoise* et Antoine* figurent dans le comité de pilotage du projet de recherche.

TAPAS s'est donné pour objectifs « d'identifier et cartographier des modèles économiques originaux permettant le développement soutenable des plateformes collaboratives » et « d'explorer comment les différentes formes du travail numérique peuvent y être prises en compte et articulées à des modes de participation aux décisions, d'organisation de l'activité, de rétribution et de protection permettant de satisfaire les besoins des individus impliqués, dans un souci de respect des droits, de solidarité entre usagers et travailleurs, et d'émancipation individuelle et collective ». Il consiste principalement en une série d'études de cas de plateformes, pour l'essentiel membres du réseau Plateformes Alternatives France*.

TAPAS et PAF* s'inscrivent dans une perspective de recherche-action dans la mesure où PAF* participe aux recherches de TAPAS et facilite l'accès des chercheurs au terrain. De même, TAPAS mène à la fin du projet, début 2021, une série de restitutions des études de cas auprès des membres des plateformes étudiées dans une démarche de réciprocité vis-à-vis de ces acteurs qui ont accepté de consacrer du temps pour répondre aux sollicitations des chercheurs.

Une autre singularité du projet TAPAS est de s'inscrire dans une logique de recherche collective. TAPAS s'est conduit sur la base d'une mise en commun permanente des travaux et d'une mutualisation du matériau de recherche. A ce titre, et en accord avec les coordinateurs du projet, certains éléments des études de cas présentées dans cette thèse sont extraits d'entretiens et de monographies réalisés entre 2018 et 2021 par les membres de TAPAS. Si je m'attacherai à citer au cas par cas ces monographies et leurs principaux rédacteurs, il convient de rappeler que celles-ci sont le fruit de recherches auxquelles j'ai activement contribué. C'est dans cette mesure que j'ai fait le choix de recourir largement, dans les paragraphes suivants d'analyse des caractéristiques des plateformes coopératives, à des extraits de ce travail collectif.

Mon immersion de quatre ans (2017-2021) au sein de Plateformes Alternatives France* s'est avérée d'une grande richesse. Tout d'abord, elle m'a donné un accès optimal au terrain des plateformes coopératives. En fédérant la majorité des initiatives françaises, PAF* m'a fourni un canal permanent de communication avec ces

plateformes et une facilité unique pour les contacter. Mais avant tout, Plateformes Alternatives France* a été un terrain d'observation extrêmement fertile en soi. Mon ethnographie au sein de PAF* m'a permis d'assister « en direct » à la genèse et au développement du réseau militant français du coopérativisme de plateformes. Il m'a ainsi été donné de scruter à la loupe les premiers tâtonnements du réseau, les temps d'échanges collectifs, les réunions plus confidentielles du comité de pilotage, les revirements dans la stratégie, l'élaboration progressive d'une action de plaidoyer ; jusqu'à la production de travaux analytiques par le réseau lui-même, auxquels j'ai d'ailleurs contribué. Un positionnement qui affiche quelques limites d'un point de vue méthodologique mais dont j'ai pu, je le crois, tirer de nombreux avantages à titre scientifique (*voir encadré*).

Enjeux et effets d'une longue observation-participante

Au commencement de mon observation-participante au sein de Plateformes Alternatives France*, la singularité de mon positionnement ne manque pas de susciter en moi quelques tiraillements. D'un côté, mon intégration dans PAF* est une opportunité exceptionnelle d'accéder à des informations de première main sur le coopérativisme de plateformes et d'étudier un réseau militant se réclamant du mouvement. D'un autre côté, ma participation aux activités d'un acteur central de mon terrain de recherche, doté d'une forme d'autorité locale sur mon objet de recherche (en tant que tête de réseau), ainsi que la taille réduite de ce réseau et du champ français des plateformes coopératives - qui en font des objets d'autant plus facilement influençables - me posent question quant à l'intégrité scientifique de mon travail.

Je m'engage donc à reculer dans PAF*, en espérant pouvoir maintenir un rôle de simple observateur. J'oppose mon « devoir de réserve » de chercheur et monnaie implicitement ma présence contre des comptes-rendus de séance, acquérant ainsi un rôle de scribe qui semble convenir à mes camarades de route et que je conserverai d'ailleurs durablement.

Toutefois, mon positionnement continue de me déranger. Assez vite, ma présence permanente aux temps collectifs, ma familiarité grandissante avec les membres du

réseau, ma maîtrise croissante des enjeux, mais aussi le faible nombre de forces vives au sein du réseau (nous sommes une demi-douzaine de personnes actives), rendent ma posture passive de plus en plus étrange, pour ne pas dire légèrement oppressante de mon point de vue. Je ne peux plus repousser l'heure du choix : il me faut soit assumer une participation active au sein de PAF*, soit me désengager.

Avant de trancher, je tente de peser les « pour » et les « contre ». Je consulte simultanément de nombreuses personnes de mon entourage académique. Les avis sont relativement unanimes : je peux assumer ce choix méthodologique à condition d'être capable de me distancier au moment de l'analyse et d'être pleinement transparent sur la méthode employée. Un petit saut dans la littérature sociologique (Lichterman, 1998 ; Péchu, 2006 ; Broqua, 2009, 2020) finit de me convaincre. Je reste.

Mon engagement au sein de PAF* ne change pas radicalement mais j'assume désormais de prendre davantage la parole lors des réunions internes, voire de présenter les activités du réseau lors de conférences auquel celui-ci est convié, adoptant alors une casquette hybride de chercheur situé. Je contribue ce faisant au développement du réseau et notamment à ses activités de plaidoyer. Cela étant, je reste relativement en retrait lors des échanges et prises de décisions relatives aux orientations stratégiques de PAF*. Une réserve volontaire facilitée par le fait que le leadership au sein du comité de pilotage est essentiellement exercé par les fondateurs du projet.

Au cours de ces quatre années d'ethnographie au sein de PAF*, mon identité duale de chercheur et militant au sein du réseau ne m'a pas posé de difficulté majeure ; d'autant plus que j'ai évolué dans un milieu où la recherche-action, pour ne pas dire parfois la recherche engagée, est partie intégrante de la culture commune. Plateformes Alternatives France* émane directement de Pensée Commune*, un réseau d'acteurs et de chercheurs qui revendique pleinement le mélange des genres. J'ai pu constater également que des chercheurs contribuaient de la même manière que moi aux activités de PAF* ou de certaines plateformes coopératives, tandis que d'autres ne cachaient pas une affinité militante avec ces initiatives.

Je peux même avancer que ma double casquette a été source d'avantages. Tout d'abord, ma qualité affirmée de chercheur - là où sur certains terrains de recherche

il est impossible d'afficher sa véritable identité - m'a permis de faire accepter aux acteurs de mon terrain un engagement distancié, avec lequel j'ai pu jouer selon les circonstances ou mes priorités du moment. Au moment de recueillir les confidences de certaines personnes, ma posture de chercheur a également joué en ma faveur, alors que la fonction de tête de réseau exercée par PAF* pouvait susciter la méfiance de quelques entrepreneurs. A l'inverse, ma casquette de membre de PAF* m'a permis à maintes reprises d'accéder directement aux porteurs de projets, et ce d'autant plus aisément que ces derniers voyaient en moi, plus qu'un chercheur neutre, un acteur désireux de les soutenir dans leurs réalisations. De même, en tant que membre de PAF*, j'ai pu bénéficier de l'intelligence collective du réseau, matérialisée notamment par la réalisation d'un rapport et de plusieurs notes de position.

Pour autant, il serait trompeur de masquer les quelques freins que ce positionnement a provoqués. Tout d'abord, il va de soi que le choix d'une ethnographique pluriannuelle en immersion dans PAF* a absorbé une part majeure de mon terrain de recherche et a nettement contribué à façonner mon parcours d'enquête. Autrement dit, le choix de me plonger dans PAF* a nécessairement réduit mon champ de vision et m'a empêché de consacrer autant de temps que je l'aurais souhaité à des pas de côté qui auraient également été d'une grande richesse. En outre, il est clair que mon insertion au sein de la tête de réseau française du coopérativisme de plateformes, ainsi que ma proximité quasi-amicale avec certains porteurs de projets de plateformes - a fortiori dans un univers où les acteurs se veulent particulièrement bienveillants et décontractés - ont pu m'inciter à édulcorer la radicalité de certaines analyses, en particulier au moment de me pencher sur les limites et les difficultés de ces initiatives. Si cette dimension a peu joué, je le crois, dans mes travaux de recherche, elle m'a semblé effective lors de restitutions publiques à des conférences spécialisées en présence d'acteurs du mouvement. D'où le choix, entre autres raisons, d'anonymiser autant que possible les acteurs dans ce manuscrit.

Outre ces légers impacts négatifs sur la nature de mes recherches, ma posture de chercheur a également eu quelques incidences dommageables sur la satisfaction de mon engagement. Au-delà de mes réticences initiales à m'investir au sein de

PAF*, la crainte d'en faire trop, de trop contribuer à la fabrique de mon objet de recherche, est demeurée présente tout au long de ces quatre années, générant en moi des frustrations récurrentes. Au fil des mois, et en raison d'une indéniable proximité idéologique avec le projet du coopérativisme de plateformes, j'ai ressenti une certaine amertume à ne pas m'investir davantage. J'ai identifié à de nombreuses reprises des chantiers de travail, des actions à mener, mais j'ai préféré ne pas trop les pousser en interne, de peur d'infléchir de manière démesurée la trajectoire de l'objet que je me suis donné d'analyser, mais aussi de peur de trop déborder sur mon temps de travail de thèse.

Le suivi longitudinal de Plateformes Alternatives France* mais aussi des différentes plateformes coopératives françaises, dont j'ai pu suivre les développements dans le temps - d'abord à titre uniquement personnel, puis via PAF* et par la suite à travers TAPAS - m'ont permis d'acquérir une vision dynamique particulièrement instructive des évolutions d'un réseau militant du coopérativisme de plateformes et de divers projets entrepreneuriaux de plateformes coopératives.

En outre, ma focalisation sur PAF* et les plateformes coopératives françaises a été doublée, jusqu'à la fin de mon terrain de recherche en 2020, par différentes observations à des conférences portant spécifiquement sur le coopérativisme de plateformes ou sur l'économie de plateformes en général. De même, à travers des entretiens exploratoires et semi-directifs, j'ai eu l'opportunité de m'entretenir avec une diversité d'acteurs du coopérativisme de plateformes mais aussi avec des acteurs d'organisations et institutions situées à son interface.

Au terme de ces quatre années de recherche, je recense ainsi :

- Une ethnographie du réseau français Plateformes Alternatives France* (4 ans et environ 60 événements et réunions)
- 78 entretiens personnels dont :
 - 34 entretiens avec des dirigeants ou membres de plateformes coopératives
 - 23 entretiens avec des militants du coopérativisme de plateformes
 - 21 entretiens avec des institutionnels (pouvoirs publics, syndicats, organisations/fédérations d'ESS ou du numérique)

- 39 sessions d'observations dont :
 - 21 événements sur le coopérativisme de plateformes
 - 18 événements généralistes sur le numérique et/ou l'ESS
- 2 questionnaires
 - Participants à la conférence Platform Cooperativism New York City (10-11 novembre 2017)
 - Dirigeants et membres de 5 plateformes coopératives françaises : modèles économiques, d'organisation, de travail (novembre 2018, réalisé en collaboration avec Mélissa Boudes et Plateformes Alternatives France*)

Le récit de ma recherche en témoigne, j'ai choisi d'adopter dans mon analyse du coopérativisme de plateformes une perspective essentiellement exploratoire et inductive. Tout en ayant en tête les trois dimensions explicitées au début de cette introduction, que j'ai rapidement identifiées et que j'ai souhaité creuser durant ces quatre années, j'ai accordé une place importante à l'ethnographie de Plateformes Alternatives France*, qui non seulement me permettait d'étudier finement les épreuves traversées par un réseau militant mais me plaçait en quelque sorte au cœur de la tour de contrôle du coopérativisme de plateformes en France. De fait, cette ethnographie a grandement guidé mes pas. De ce choix méthodologique découle une thèse fortement empirique, accordant une place importante à la description. D'où une volonté assumée, par exemple, de développer longuement les récits de conférences, les verbatims d'enquêtés ou encore les biographies de personnages-clés. Cette prévalence de l'empirie tient également au fait qu'en tant qu'objet de recherche inédit, le coopérativisme de plateformes me semblait nécessiter une photographie expressive.

J'ai également fait le choix de me concentrer sur les principaux bâtisseurs de ces plateformes coopératives et réseaux militants : leurs fondateurs et membres les plus engagés. J'assume donc un certain biais de recherche privilégiant la perspective des entrepreneurs - de causes et de plateformes - du coopérativisme de plateformes aux simples militants et utilisateurs de ces plateformes. Ce choix s'explique par une curiosité particulière pour l'émergence du projet du coopérativisme de plateformes. Porteur d'un puissant idéal, encore en phase de construction, fortement imprégné d'un ethos entrepreneurial, le coopérativisme de plateformes me semblait particulièrement

stimulant à observer du point de vue de ceux qui le fabriquent. Plus prosaïquement, ce choix tient aussi au fait qu'en raison de la jeunesse du mouvement et des plateformes coopératives, peu d'acteurs constituent à ce jour le second cercle du mouvement.

Questions de recherche et architecture de la thèse

Ma réflexion initiale sur le coopérativisme de plateformes m'a fait dégager trois principaux axes d'investigation : les configurations d'une alternative démocratique au capitalisme de plateformes, les modalités nouvelles de la coopération au sein de l'économie numérique, les caractéristiques d'une utopie réelle associant étroitement militantisme et entrepreneuriat.

Mon cheminement de terrain m'a amené à étudier à la fois des réseaux militants prônant le coopérativisme de plateformes et des projets de plateformes coopératives, avec une focale sur les entrepreneurs eux-mêmes et une forte dominante empirique.

Sur la base de ces différents éléments, j'ai souhaité dans cette thèse répondre aux problématiques suivantes.

Quelles sont les caractéristiques et propositions du coopérativisme de plateformes ? Quelles formes prennent concrètement les plateformes coopératives et celles-ci sont-elles viables ? Comment les militants du coopérativisme de plateformes tentent-ils de diffuser leur cause et avec quels résultats ?

Avec, en filigrane, une interrogation plus générale : l'utopie réelle du coopérativisme de plateformes parvient-elle à tenir ses promesses face à l'épreuve des faits ?

L'architecture de cette thèse s'articule en trois parties.

La première partie se veut être une longue introduction générale au coopérativisme de plateformes. J'y aborde, bien plus en détail que je ne l'ai fait jusqu'à présent, les caractéristiques de cet objet de recherche et le contexte de son éclosion. Je m'intéresse en somme au coopérativisme de plateformes en tant qu'utopie réelle, que promesse de différence.

Dans le chapitre 1, je dresse un état des lieux de l'économie de plateformes, en abordant plus particulièrement la contestation croissante du capitalisme de plateformes.

Dans le chapitre 2, je réalise une sociogenèse du développement du coopérativisme de plateformes. Je retrace sa conceptualisation, sa diffusion, et tente également d'établir un panorama des plateformes coopératives existantes.

Dans le chapitre 3, je m'essaye à une analyse plus conceptuelle du coopérativisme de plateformes, de ses caractéristiques et de ses enjeux. Je me penche plus profondément sur les axes d'investigation que nous avons commencé à évoquer dans cette introduction.

La deuxième partie vise à soumettre l'utopie réelle du coopérativisme de plateformes à l'épreuve des faits en analysant concrètement les projets de plateformes coopératives, leurs ambitions, leurs trajectoires, leurs bilans.

Dans le chapitre 4, j'introduis les plateformes françaises qui nous serviront d'objet d'étude principal et m'intéresse à leurs idéaux militants fondateurs.

Dans le chapitre 5, je tente d'explicitier les critères différenciants de ces plateformes, notamment par rapport aux acteurs dominants du secteur.

Dans le chapitre 6, je regarde la manière dont ces critères différenciants se traduisent en modèles économiques, d'organisation et de travail spécifiques.

Dans le chapitre 7, pour finir, je tente une ébauche de bilan de ces plateformes après quelques années d'exercice.

La troisième et dernière partie se consacre plus particulièrement à la dimension militante du coopérativisme de plateformes. Je m'y intéresse aux réseaux et aux espaces au sein desquels se diffuse, et se transforme, l'utopie du coopérativisme de plateformes.

Dans le chapitre 8, je propose une plongée au cœur de plusieurs réseaux militants et conférences du coopérativisme de plateformes, nous permettant de constater que ces derniers sont des espaces d'intermédiation entre des acteurs hétérogènes.

Dans le chapitre 9, je m'intéresse plus spécifiquement aux différents rôles exercés par ces espaces : la cristallisation d'une identité collective, la constitution de ressources en interne, un plaidoyer commun tourné vers des acteurs-clefs.

Dans le chapitre 10, j'opère un zoom sur les revendications politiques de ces réseaux militants. Des revendications qui portent bien évidemment sur le numérique et sur la

démocratie économique, mais qui débordent le champ des plateformes, et s'éloignent parfois de la pensée des fondateurs du mouvement.

Dans le chapitre 11, enfin, je m'interroge sur les perspectives du mouvement du coopérativisme de plateformes et esquisse quelques pistes de réflexion.

Partie 1 – Le coopérativisme de plateformes : une alternative économique et politique au capitalisme de plateformes

L'économie de plateformes telle que nous la connaissons aujourd'hui est l'objet de controverses croissantes quant aux impacts que ce secteur de l'économie en très forte croissance génère tant d'un point de vue social, écologique que géopolitique. Face au modèle dominant du capitalisme de plateformes, un projet alternatif s'est progressivement développé à partir du milieu des années 2010, celui d'un coopérativisme de plateformes. L'analyse de ce projet à la fois économique et politique constitue, ainsi que nous l'avons vu en introduction, l'objet d'analyse au cœur de cette thèse. Dans cette première partie, il s'agira de retracer l'émergence du coopérativisme de plateformes et des différents acteurs qui portent ce projet à travers le monde.

A travers le chapitre 1, nous nous plongerons, en guise de préambule, dans le contexte général de l'économie de plateformes. C'est en effet en saisissant les critiques relatives aux pratiques et aux formes dominantes de l'économie de plateformes que l'on peut comprendre la naissance du coopérativisme de plateformes. Nous tenterons ainsi de circonscrire les principales caractéristiques de l'économie de plateformes et de dresser un état des lieux des controverses qui lui sont liées. Nous constaterons à cet égard que la critique de ce que certains auteurs ont dénommé « ubérisation » ou encore « capitalisme de plateformes » devient de plus en plus prégnante au fil des ans à mesure que ces plateformes numériques acquièrent une place centrale dans nos usages quotidiens.

C'est dans ce contexte particulier que naît en 2014 un projet alternatif au capitalisme de plateformes : le coopérativisme de plateformes. Formulé initialement par des universitaires américains engagés, ce projet va rapidement connaître une résonance inattendue. Se propage alors dans plusieurs réseaux militants de l'économie collaborative et de l'économie sociale et solidaire (ESS) l'idée selon laquelle la multiplication de plateformes numériques sous forme coopérative – ou gouvernées démocratiquement par leurs membres – permettrait de faire advenir une économie de plateformes plus éthique et équitable. Une utopie réelle est née (Wright, 2017). Le chapitre 2 s'attachera ainsi à opérer une sociogenèse du concept de coopérativisme de plateformes et de son expansion internationale via des entrepreneurs de cause (Cobb et Elder, 1972) et des réseaux militants. Cette sociogenèse offrira une

cartographie des acteurs en présence. On s'attardera en particulier sur une composante essentielle du mouvement naissant autour du projet de coopérativisme de plateformes : les initiatives de plateformes coopératives. La promotion de la forme organisationnelle singulière qu'est la plateforme coopérative constitue en effet le cœur du projet du coopérativisme de plateformes et prend forme très concrètement à travers des dizaines de structures en France, aux Etats-Unis ou encore en Espagne.

Dans le chapitre 3 de cette première partie, nous prendrons du recul sur cet objet de recherche inédit qu'est le coopérativisme de plateformes afin de chercher, dans un premier temps, à le définir, puis tenter d'en saisir les principales caractéristiques au regard de ce que nous enseigne la littérature sur les utopies réelles, les mouvements sociaux et l'économie sociale et solidaire.

Chapitre 1 - Un contexte de contestation croissante du capitalisme de plateformes

La crise sanitaire mondiale consécutive à la survenue de la pandémie de Covid-19 début 2020 a amplifié de manière spectaculaire une tendance de fond : la croissance des plateformes numériques au sein de l'économie globale. Durant cette période inédite, les restrictions de mouvements et de rassemblements de personnes ont profondément transformé les comportements individuels et collectifs dans le sens d'une plus grande sédentarité et, ce faisant, d'un usage plus intensif des technologies numériques permettant d'interagir à distance.

La massification soudaine du télétravail a rendu indispensables les technologies de visioconférence, renforçant l'usage de logiciels bien connus tels que Microsoft Teams ou Skype et révélant de nouveaux leaders mondiaux, à l'image de l'Américain Zoom. Durant les temps de loisirs, les individus se sont rués sur la variété de plateformes de *streaming* à leur disposition, qu'il s'agisse de *streaming* musical (Spotify, Deezer), vidéo (Youtube, Netflix, Amazon Prime) ou de jeux vidéo (Twitch, Steam, Xbox Live, PlaystationNow). Dans le même temps, les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, TikTok) ont gagné une place encore plus importante dans la vie quotidienne des individus¹⁷.

Dans le monde physique, les fermetures temporaires, pour des raisons sanitaires, d'établissements et de commerces jugés non-essentiels par les gouvernements ont ouvert un boulevard aux plateformes de commande et de livraison à domicile - des géants du e-commerce comme Amazon ou Rakuten aux plateformes de livraison de repas comme UberEats ou Deliveroo - qui ont connu une hausse fulgurante de leur volume d'activité¹⁸.

¹⁷ Selon l'ARCEP, par exemple, les plateformes de vidéo à la demande (VOD) ont connu entre mars et mai 2020 une hausse de 45% des abonnements par rapport aux mois précédents. <https://www.vie-publique.fr/en-bref/278458-larcep-et-le-csa-publient-un-referentiel-des-usages-numeriques>

¹⁸ En France, selon les chiffres de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD), les ventes en ligne ont atteint, en 2020, 112 milliards d'euros, soit une hausse de 8,5% par rapport à l'année précédente et une augmentation des parts de marché du e-commerce dans le secteur du commerce de détail, progressant de 9,8% en 2019 à 13,4% en 2020. <https://www.fevad.com/bilan-du-e-commerce-en-2020-les-ventes-sur-internet-atteignent-112-milliards-deuros-grace-a-la-digitalisation-acceleree-du-commerce-de-detail/#:~:text=Les%20ventes%20en%20ligne%20progressent,11%2C6%25%20en%202019>. De même, l'ARCEP évalue à 62% la part des Français ayant réalisé une commande sur un site de e-commerce en 2020. *Op.cit.*

La fermeture des marchés et les difficultés des agriculteurs à écouler leurs stocks de nourriture ont conduit simultanément à un essor des plateformes facilitant les circuits courts alimentaires, comme La Ruche qui dit oui. En parallèle, les différentes initiatives de solidarité en ligne ont mis en avant l'utilité de plateformes de mise en relation en proximité, telles qu'AlloVoisins. Si certains secteurs emblématiques de l'économie de plateformes, à l'instar de la réservation touristique (AirBnb, Booking), du covoiturage (Blablacar), du VTC (Uber, Bolt, FreeNow) ou des rencontres sentimentales (Meetic, Tinder) se sont retrouvés asphyxiés par l'arrêt brutal de la mobilité, la période a néanmoins développé et normalisé le recours aux plateformes numériques¹⁹.

Tant dans les dispositifs d'urgence que dans les plans de relance, la numérisation de l'économie est apparue comme un chantier plus prioritaire encore qu'il ne l'était ces dernières années, en France²⁰ comme au niveau de l'Union Européenne²¹.

Pour autant, la numérisation à marche forcée de l'économie française - si ce n'est de l'économie mondiale - et le recours croissant à des plateformes numériques ne sont pas sans susciter des réserves, voire des oppositions frontales, quant aux modalités de leur fonctionnement. La crise sanitaire et économique du Covid-19 est venue illustrer avec une certaine violence des tensions consubstantielles à l'émergence de l'économie de plateformes. Dès les premiers jours du confinement en mars 2020, une polémique enflait concernant la condition des travailleurs des plateformes de livraison. Tandis que la grande majorité des Français était enjointe de rester calfeutrée à domicile afin d'éviter les risques de contamination, les livreurs des plateformes, eux, continuaient d'approvisionner les consommateurs en denrées à la première nécessité parfois très controversée²². Le dilemme auquel se trouvaient confrontés beaucoup de ces individus du fait de leurs contrats d'auto-entrepreneurs - continuer de travailler

¹⁹ Y compris dans le secteur de la santé, où France Stratégie observe un pic de 4,52 millions de téléconsultations pour le mois d'avril 2020, contre 25 000 en décembre 2019.

<https://www.strategie.gouv.fr/infographies/crise-covid-essor-outils-numeriques>

²⁰ Le Plan France Relance prévoit plus de 7 milliards d'euros, sur les 100 milliards provisionnés, à la transition numérique du pays.

https://minefi.hosting.augure.com/Augure_Minefi/r/ContenuEnLigne/Download?id=BA3DAA7D-1DD8-4C68-B046-34E2EAADE6C4&filename=118%20-%20Le%20nume%CC%81rique%20au%20coeur%20de%20la%20relance.pdf

²¹ Le plan de relance européen « Facilité pour la reprise et la résilience », doté de 750 milliards d'euros et approuvé par les Etats membres et le Parlement Européen début 2021, conditionne le versement des fonds au fait qu'un minimum de 20% des investissements des Etats bénéficiaires soient fléchés vers la transition numérique. <https://www.vie-publique.fr/en-bref/278483-plan-de-relance-de-lue-approuve-par-le-parlement-europeen>

²² <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/de-la-chair-a-canon-a-l-heure-du-confinement-les-livreurs-a-domicile-se-sentent-en-danger-1586020695>

malgré les risques sanitaires ou faire face à une privation soudaine de revenus - heurta la sensibilité de nombreux français²³. Filant la métaphore guerrière du chef de l'Etat, les notions de « premières lignes » et de « premiers de corvée » émergeaient alors dans la presse pour désigner ces travailleurs précaires dont la crise révélait le rôle essentiel et pourtant peu récompensé en matière de rémunération financière et de protection²⁴. Parmi ces « premiers de corvée », de nombreux travailleurs des plateformes : livreurs à domicile, chauffeurs VTC, employés du e-commerce. Au même moment, des inquiétudes apparaissaient quant à la sécurité des logiciels de visioconférence - en particulier de Zoom - et sur leur capacité à enregistrer et à stocker des données personnelles parfois confidentielles de manière massive. Au mois de novembre 2020, alors que les petits commerces étaient à genoux suite à des mois de baisse d'activité et de fermetures imposées, une large fronde s'organisait à l'encontre des principales plateformes de e-commerce et de livraison, accusées de bénéficier de la situation - avec la complaisance du gouvernement - pour s'accaparer de vastes parts de marché ; ce qui a valu à certaines d'entre elles d'être qualifiées de « profiteurs de guerre »²⁵. En tête des ennemis identifiés, Amazon, leader mondial du e-commerce, dont le traitement des salariés²⁶ ainsi que les pratiques d'optimisation fiscale sont régulièrement dénoncés et dont l'annonce d'un doublement de la fortune de son PDG-fondateur Jeff Bezos durant la crise a profondément choqué l'opinion alors que des controverses se développaient face aux peurs de contamination des employés de la multinationale et à la livraison temporaire de produits « non essentiels »²⁷. Exploitation de travailleurs précaires, siphonnage massif de données personnelles, positions dominantes sur les marchés : les principales plateformes numériques font l'objet de critiques croissantes depuis plusieurs années, y compris

²³ <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/confinement-les-livreurs-de-repas-a-domicile-toujours-plus-deshumanises-844127.html>

²⁴ <https://jean-jaures.org/nos-productions/premiers-de-corvee-et-premiers-de-cordee-quel-avenir-pour-le-travail-deconfine>

²⁵ <https://www.francebleu.fr/infos/politique/confinement-le-depute-du-nord-christian-hutin-fustige-les-profiteurs-de-guerre-1604568201>

²⁶ Les cadences de production très élevées imposées aux travailleurs d'Amazon sont particulièrement pointées du doigt. <https://www.capital.fr/entreprises-marches/amazon-un-rapport-alarlant-sur-les-conditions-de-travail-a-montelimar-1285393> Celles-ci provoqueraient notamment un nombre d'accidents du travail bien supérieurs à la moyenne aux Etats-Unis. <https://www.usine-digitale.fr/article/aux-etats-unis-amazon-epingle-encore-une-fois-sur-ses-conditions-de-travail-extremes.N908269>

²⁷ Durant le premier confinement, Amazon continuait de livrer des produits non considérés comme de « première nécessité », avant d'être condamné à s'y limiter par le tribunal de Nanterre. De même, un taux d'absentéisme allant jusqu'à 40% a été observé dans certains entrepôts français, les travailleurs ne s'estimant pas suffisamment protégés par leur hiérarchie. <https://www.franceculture.fr/emissions/le-billet-economique/billet-economique-du-jeudi-16-avril-2020>

dans leur berceau, les Etats-Unis, où des coalitions de commerçants indépendants émergent début 2021 pour dénoncer l'emprise des GAFAM²⁸ sur leur marché²⁹.

Pourtant, l'émergence de plateformes numériques permettant la mise en relation à des fins d'échanges simplifiés de biens ou de services suscitait un fort enthousiasme au sein de la population lors de leur apparition au tournant des années 2010. Considérées comme des formes « d'économie collaborative », les premières plateformes numériques, qui étaient amenées à révolutionner positivement l'économie, invoquaient plutôt un esprit de partage, d'innovation et de bénéfice collectif (Botsman et Rodgers, 2011 ; Novel et Riot, 2012).

Pour comprendre ce glissement dans la perception de l'économie de plateformes depuis un certain consensus autour des promesses de l'« économie collaborative » jusqu'à une critique de plus en plus acerbe des dérives du « capitalisme de plateformes » (Lobo, 2014 ; Srnicek, 2017 ; Abdelnour et Bernard, 2018 ; Abdelnour, Méda *et al.*, 2019), il faut s'intéresser aux caractéristiques et aux évolutions de l'économie de plateformes.

Qu'entend-on exactement par économie de plateformes et quel est le périmètre retenu dans ce travail de thèse ? Comment sont apparues les plateformes numériques telles qu'on les connaît aujourd'hui ? Quels sont les idéaux invoqués par les partisans de l'économie collaborative et les critiques émises par les contempteurs du capitalisme de plateformes ? Quels ont été les évolutions des pratiques, des mobilisations, des réglementations ces dernières années ?

Afin d'y voir plus clair dans cet objet complexe et mouvant qu'est l'économie de plateformes, on se penchera dans un premier temps sur les caractéristiques des plateformes numériques. Circonscrire les contours de l'économie de plateformes n'est pas une mince entreprise, d'autant plus que le champ est en proie à des enjeux politiques de définition. On s'intéressera à ce titre, dans un deuxième temps, aux promesses véhiculées par l'économie de plateformes au début des années 2010, lorsque les plateformes dites collaboratives permises par les avancées technologiques du Web ont connu une émergence fulgurante. Nous nous pencherons ensuite sur les

²⁸ Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft.

²⁹ https://www.bfmtv.com/economie/libraires-epiciers-et-quincaillers-americains-font-pression-pour-demanteler-amazon_AD-202104060375.html

critiques croissantes que suscitent les plateformes numériques, du moins les principaux acteurs du secteur, en termes d'impacts sociaux, économiques et politiques. Ces critiques se traduisent concrètement, sur le terrain, par des oppositions et des actions collectives, qu'il s'agisse de manifestations de coursiers, de chauffeurs VTC ou de citoyens inquiets. Nous en dresserons un rapide panorama. Enfin, on s'intéressera aux différentes initiatives de régulation ayant pour but de pacifier l'essor de l'économie de plateformes, avec des succès mitigés - du moins de l'avis de certains acteurs concernés.

A/ L'économie de plateformes : tentatives de définitions

Circonscrire l'économie de plateformes est une tâche délicate. La nouveauté de ces objets techniques et économiques que sont les plateformes numériques, ainsi que le flou sémantique du terme « plateforme », rendent difficile la cristallisation d'une définition stable et consensuelle. En outre, la caractérisation de l'économie de plateformes est l'objet de luttes conceptuelles arrimées à des projections politiques et militantes, ce qui les rend d'autant plus sujettes à des querelles d'interprétation. On se concentrera principalement ici sur l'étude des plateformes numériques de mise en relation. Si quelques définitions légales tentent d'en appréhender les caractéristiques communes, on constatera que ces plateformes de mise en relation sont hétérogènes dans leurs fonctions et dans les usages qui en sont faits. En dépit de leur diversité, on peut affirmer à tout le moins que le secteur des plateformes connaît une croissance très rapide, traduite de manière spectaculaire dans les capitalisations boursières de quelques fleurons internationaux.

1) Plateformes de mise en relation : définitions légales et académiques

Les plateformes de mise en relation, et en particulier celles offrant une intermédiation active entre les parties au contrat, font l'objet depuis quelques années de tentatives de définition de la part des administrations publiques – poussées en cela par des enjeux de fiscalité, de régulation du travail et de la concurrence - souvent sous la terminologie de « plateformes collaboratives » ou d'« économie collaborative ».

Dans une communication de 2016, intitulée « Un agenda européen pour l'économie collaborative », la Commission Européenne tente de circonscrire cet objet de la manière suivante :

« Les plateformes en ligne se caractérisent plus ou moins par un certain nombre de caractéristiques communes comprenant, sans toutefois s'y limiter, la possibilité d'intervenir sur les marchés multifaces, de permettre à des parties appartenant à deux groupes d'utilisateurs au moins d'interagir directement par voie électronique, de mettre en relation différents types d'utilisateurs, d'offrir des services en ligne adaptés aux préférences des utilisateurs et fondés sur des données fournies par les utilisateurs, de classer ou de référencer des contenus, notamment au moyen d'algorithmes, des biens et des services proposés ou mis en ligne par des tiers, de réunir plusieurs parties en vue de la vente d'un bien, de la prestation d'un service ou encore de l'échange ou du partage de contenus, d'informations, de biens ou de services". Pour la Commission Européenne, l'économie collaborative est "un écosystème complexe de services à la demande et d'usage temporaire d'actifs fondé sur des échanges par l'intermédiaire de plateformes collaboratives »³⁰.

En France, c'est la Loi de finances pour 2016, introduisant un article 242 bis dans le Code général des impôts, qui propose la première définition légale des plateformes dans le droit français. Les plateformes sont, au sens de ce texte, des « entreprises, quel que soit leur lieu d'établissement, qui mettent en relation à distance, par voie électronique, des personnes en vue de la vente d'un bien, de la fourniture d'un service ou de l'échange ou du partage d'un bien ou d'un service »³¹. L'article L111-7 du Code de la Consommation, issu de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, définit quant à lui la nature d'un opérateur de plateforme en ligne dans les termes suivants : « toute personne physique ou morale proposant, à titre professionnel, de manière rémunérée ou non, un service de communication au public en ligne reposant sur : 1° Le classement ou le référencement, au moyen d'algorithmes informatiques, de contenus, de biens ou de services proposés ou mis en ligne par des tiers ; 2° Ou la mise en relation de plusieurs parties en vue de la vente d'un bien, de la fourniture d'un service ou de l'échange ou du partage d'un contenu, d'un bien ou d'un service »³².

³⁰ <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-356-FR-F1-1.PDF>

³¹ https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000031732967?r=NIMQOclKEQ

³² <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033202746/>

Pour des chercheurs comme Antonio Casilli (2019a) ou Nick Srnicek (2017), la majorité des plateformes se rejoignent sur un point : leur propension à capter et à exploiter en masse les données fournies par leurs utilisateurs ; ces données d'utilisation représentant le cœur du fonctionnement, voire parfois la raison d'être, des plateformes numériques. En tant que marchés bi ou multi-faces (Rochet et Tirole, 2003), les plateformes vont, selon Srnicek, non seulement se placer entre les utilisateurs et être en mesure de façonner leurs échanges, mais aussi servir de socle à toutes leurs activités économiques et être ainsi à même de mesurer toutes ces activités (Srnicek, 2017). C'est en ce sens que Casilli parle d'hybrides marché-entreprise pour qualifier ces plateformes fonctionnant comme des entreprises mais accueillant et gérant de véritables marchés, créés *ex nihilo* par ces plateformes. Du point de vue du sociologue, on peut en effet définir les plateformes ainsi : « des mécanismes multi-faces de coordination algorithmique qui mettent en relation diverses catégories d'utilisateurs produisant de la valeur. Elles captent cette valeur et, tout en étant des entreprises, la font circuler en leur sein sur le principe d'un marché » (Casilli, 2019a).

Srnicek et Casilli se rejoignent dans l'idée que les plateformes dominantes ont en commun une propension à hybrider marché et firme, dans la perspective de dépasser simultanément les limites de ces deux modes d'organisation économique. Casilli écrit ainsi :

« Les plateformes brouillent les frontières entre intérieur et extérieur de la firme, entreprennent de complexes arbitrages entre « logiques ouvertes » et enfermement propriétaire, et se présentent comme des entités nouvelles, à mi-chemin entre marché et entreprises. Amazon en est un exemple parmi d'autres, en s'affichant comme une entreprise des plus traditionnelles. Le géant de Seattle se démarque par sa culture du travail particulièrement hiérarchisée et par une propension attestée vers le réinvestissement des bénéfices au détriment du versement de dividendes à ses actionnaires. Mais en même temps elle est une marketplace, où des vendeurs (éditeurs, producteurs de biens culturels ou même de produits alimentaires) rencontrent des acheteurs » (Casilli, 2019a).

En ce qui concerne les firmes plus particulièrement, Casilli, se référant à une diversité de publications, constate une tendance de plusieurs décennies consistant à privilégier les retours sur investissements plutôt que les innovations productives, et donc un recentrage de nombreuses firmes sur leur cœur d'activité, plus générateur de valeur

économique, compensé par un recours croissant à l'externalisation. Il se réfère ici aux travaux de Ségrestin et Hatchuel, pour qui cette priorité financière aurait éloigné les entreprises de leur mission originelle : constituer un projet d'innovation collective à partir de la rencontre entre ceux qui apportent le capital et ceux qui se soumettent à une forme de « gouvernement du travail ». Cette vision de l'entreprise comme espace permettant un apprentissage collectif organisé et « des règles de solidarité » aurait été mise au rebut face aux impératifs de la financiarisation. Ainsi, « d'une politique de *retain and invest* exigée par les technologies innovantes, on passe alors à une stratégie de *downsize and distribute* pour assurer des rentabilités suffisantes aux actionnaires » (Segrestin et Hatchuel, 2012, p. 63).

Casilli, se référant notamment à Coase, explique que les bénéfices tirés de l'organisation en firme auraient été progressivement relégués au second plan par la quête de rentabilité financière, au profit d'une résurgence de la contractualisation. Or le modèle de la plateforme numérique aurait été identifié comme la solution idoine pour renforcer la logique contractuelle - plus lucrative pour les grandes entreprises - tout en maîtrisant davantage les risques de marché :

« L'entreprise était donc un type d'organisation particulière, qui s'était forgée pour établir une frontière toujours mobile et arbitraire face à certaines charges que les marchés imposaient, charges de nature économique (les coûts de transactions) et parfois mêmes informationnelles (incertitudes liées au coût d'acquisition des informations). Les firmes se voulaient aussi une manière de résoudre certains risques et conflits (relatifs à la réalisation de prestations, à l'approvisionnement, à la disponibilité des ressources humaines...) en fournissant aux collectifs de travail une forme de sécurité (Coase, 1937). [...]

L'émergence des plateformes numériques contemporaines atteste, d'une certaine manière, que cette frontière entre le lieu de la hiérarchie et de la sécurité (l'entreprise) et, par opposition, le lieu de la libre coordination par les prix (le marché) est devenue caduque. Dans la mesure où les entreprises ont introduit, dans le courant des dernières décennies, un nombre croissant d'éléments contractuels en leur sein, elles ont abdiqué face à leur mission de protection contre les risques des marchés et de réduction des coûts de transaction. Cette abdication a fourni l'appel d'air suffisant pour rendre possible le déploiement des plateformes. [...]

Les plateformes, nous l'avons vu, partagent certains traits avec les marchés, et se présentent comme une alternative efficace à ceux-ci. Elles arborent une neutralité et une absence de hiérarchies fondées sur la prétendue horizontalité des rapports entre leurs membres : les clients et les fournisseurs, les artistes et les spectateurs, les modérateurs et les contributeurs sont—dans leur diversité—tous de simples usagers de la plateforme. Ainsi elles mettent à plat

les échanges entre personnes sur un mode de réciprocité. Leur efficacité en tant que mécanismes d'intermédiation est basée aussi sur leur capacité technique à minimiser les coûts de transaction (rechercher des informations, contractualiser chaque transaction, etc.) que normalement un acteur du marché devrait soutenir. Historiquement, cette dernière fonction avait été assurée par les entreprises. Les plateformes remplacent tendanciellement ces structures productives en déclin et, contrairement à celles-ci, n'ont recours ni à des hiérarchies définies ni à une autorité institutionnelle. Pour ce faire, elles font appel à des logiques d'appariement algorithmique. Les plateformes enregistrent les préférences déclarées ou calculées de chaque usager sous forme de données, les rassemblent et les traitent dans pour établir quel autre usager ou groupe d'utilisateurs posséderait les capacités ou l'intention de satisfaire ces préférences ».

Au-delà de cet appariement numérique, les plateformes modulent selon Casilli les incitations économiques selon les différentes catégories d'utilisateurs, afin de maximiser le profit généré par la valeur qu'elles sont capables d'en extraire. De manière plus générale, elles seraient capables de fédérer et de gérer des écosystèmes d'acteurs dans lesquels elles parviendraient à puiser de la valeur à travers un certain nombre de dispositifs :

« La coordination technique (par l'appariement algorithmique) et la coordination économique (par le truchement des incitations) s'accompagnent aussi d'une coordination systémique. Celle-ci peut être décrite comme la tendance des plateformes à constituer des écosystèmes, c'est-à-dire des environnements peuplés d'utilisateurs et d'entreprises qui resituent la production de la valeur et la responsabilité de l'innovation non pas à l'intérieur des établissements mères (comme la société IAC/InterActiveCorp qui publie l'application de rencontres Tinder, ou Alphabet Inc. le conglomérat de Google) mais dans des réseaux étendus d'entités plus ou moins formalisées. Parmi celles-ci on trouve des filiales, mais aussi des fournisseurs ou encore des infrastructures publiques, voire des producteurs indépendants, sans oublier évidemment les consommateurs mêmes d'information, biens et services.

Pour pouvoir opérer, ces écosystèmes doivent en même temps s'intégrer et favoriser la compatibilité de toutes les composantes, et se partitionner, c'est-à-dire se fragmenter jusqu'à la presque complète atomisation. C'est en observant comment ces écosystèmes se construisent que l'on voit émerger les deux tendances concomitantes à l'externalisation et à la tâcheronnisation du travail que nous avons déjà évoquées dans le premier chapitre. Dans la mesure où une plateforme tend à ne rien produire en interne, elle délègue aux acteurs de son écosystème l'ensemble de la production de la valeur. Les plateformes reprennent et durcissent le phénomène de contractualisation du travail opéré par les entreprises de la fin du XXe siècle. La force de travail est évincée pour être ensuite récupérée en tant que masse de

contractants Ainsi, l'*outsourcing* s'érige à mode de fonctionnement ubiquitaire. Pour autant, il s'agit d'un type nouveau d'*outsourcing* parce que le travail n'est pas délégué à une personne ou à un collectif, mais bien à un réseau composé d'une myriade d'unités de production.

Pour intégrer un écosystème composé d'individus, de communautés, d'applications, de bases de données, et d'entités commerciales disparates, il est nécessaire que l'activité humaine soit elle-même décomposée en éléments traductibles d'une composante à l'autre. Pour ce faire ces éléments doivent nécessairement être standardisés, normalisés, simplifiés. C'est une division du travail en tâches, voire en micro-tâches. Celles-ci consistent à produire des données ou des contenus, à pratiquer quelques formes de prestations, mais aussi tout simplement à réaliser des actions aussi simples que des clics ou des saisies qui aident les intelligences artificielles à opérer des calculs (on parle alors de *human computing*). Cette standardisation assure un degré de productivité élevé en mobilisant massivement les utilisateurs bien au-delà des frontières formelles de l'organisation. Le secret des plateformes, le rappelle Christophe Benavent, réside dans leurs pouvoir de synchronisation de leurs usagers (Benavent, 2016) ».

On peut même aller plus loin avec le juriste anglais Jeremias Prassl, qui avance qu'on est avec ces plateformes face à une « servicialisation » du travail humain, rendue possible par un répertoire de ruses rhétoriques, à commencer par les contrats passés par les plateformes avec leurs travailleurs-usagers via les conditions générales d'utilisation (CGU) des applications et des sites Internet. Ces dernières caractérisent leurs propres services comme de simples actes d'intermédiation entre des travailleurs qualifiés de « vendeurs », de « fournisseurs, etc. « Le travail est rebaptisé entrepreneuriat et la main-d'œuvre est vendue comme une solution technologique », explique le Britannique (Prassl, 2018).

Dès lors, renchérit Casilli, les plateformes ont surtout une fonction d'animation de communauté et de captation de valeur : « Une organisation en plateforme se doit d'être souple pour recombinaison des éléments de son écosystème. En général, elle n'a donc pas la certitude de se concentrer sur un seul « produit » - ni même parfois d'avoir un produit tout court. D'autre part, elle est trop engagée dans la coordination multi-face de groupes d'utilisateurs pour que le prix seul puisse servir de critère distinctif. [...] Même quand elles insistent sur les facteurs techniques de leur réussite (le nombre de leurs serveurs, la qualité de leurs solutions algorithmiques, la puissance de calcul de leurs processeurs, etc.), les plateformes persistent à encadrer et contraindre la production d'informations et de tâches de leurs usagers. La source de leur valeur demeure la

qualité et la quantité des données personnelles qu'elles possèdent, le dynamisme de leurs communautés, la pertinence des services que celles-ci permettent de développer ».

Avec Casilli et Srnicek, on peut donc s'entendre sur le fait que le point nodal des plateformes de mise en relation est de reposer sur une innovation technologique - une interface numérique de recensement des offres et/ou de mise en relation entre acteurs - elle-même souvent optimisée par la collecte et le traitement de données personnelles. Cette dimension technologique apporte une singularité nouvelle à des pratiques souvent préexistantes, à l'image des services d'annuaires et de mise en relation traditionnels, comme les Pages Jaunes ou les centrales de taxis.

Les définitions légales et académiques précitées demeurent assez extensives et généralistes, surplombant la grande diversité des modèles et des pratiques des plateformes numériques. Les plateformes numériques d'intermédiation font en effet l'objet, depuis leur généralisation au début des années 2010, de débats permanents quant à leur nature, leur périmètre et les enjeux qui découlent de leur existence. Leur dimension numérique et leur mode opératoire atypique, à la frontière de la firme traditionnelle et du marché, en font des organisations économiques d'un genre nouveau qui s'affranchissent - au moins partiellement - des catégories préexistantes.

2) Une grande diversité de fonctions et d'usages

Les plateformes de mise en relation, lorsque l'on se penche dans la finesse des fonctions qu'elles sont censées accomplir et des usages qui en sont faits, ne constituent pas une catégorie d'organisation homogène. Plusieurs typologies permettent de faire ressortir des différences entre ces dernières, tant en matière de modalités d'échanges que de motivations des utilisateurs.

Un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales datant de 2016 (IGAS, 2016) esquisse une typologie qui semble relativement appropriée pour cerner les différents périmètres que peuvent circonscrire les plateformes numériques. L'IGAS distingue trois types de plateformes classées en autant de cercles concentriques. Les « plateformes digitales » incluent l'ensemble des outils numériques de communication

et de transmission d'informations, tels que les moteurs de recherche, les réseaux sociaux ou les « répertoires audiovisuels dématérialisés » (autrement dit, les plateformes de *streaming*). L'IGAS propose ensuite un cercle plus restreint de plateformes regroupant uniquement celles qui facilitent la mise en relation entre individus, les « plateformes collaboratives », et qui favorisent par exemple les campagnes de financement participatif ou la constitution de bases de connaissances partagées comme Wikipédia. Parmi ces « plateformes collaboratives », l'IGAS identifie enfin ce qu'elle nomme des « plateformes d'emploi », des interfaces « qui permettent plus particulièrement la vente, la fourniture ou l'échange et auxquelles contribuent des travailleurs collaboratifs », parmi lesquelles elle mentionne Blablacar, Uber, AirBnb ou Drivy. Toutefois, les frontières entre ces différents cercles demeurent poreuses, ainsi que nous le constaterons dans les analyses à venir.

Dans le présent travail de thèse, on se concentrera principalement sur ce que l'IGAS nomme des « plateformes d'emploi » mais que l'on peut qualifier plus généralement de « plateformes de mise en relation en vue d'échanger ou de mutualiser des biens ou des services ».



Classification des catégories de plateformes numériques par Amar et Viossat (2016)

Selon l'IGAS, on peut séparer les plateformes de mise en relation (« d'emploi » dans le rapport) en différents archétypes : les « plateformes de partage » (mutualisation d'un actif par des particuliers, que cette mutualisation soit simple - location de voiture comme dans le cas de Getaround (ex-Drivy) - ou associée à une « main d'œuvre », le trajet étant par exemple réalisé par le covoitureur comme dans le cas de Blablacar et Heetch), les « opérateurs de services organisés » (prestations standardisées comme sur Uber ou Deliveroo), les « plateformes de *jobbing* » (menus travaux et services à domicile), les « plateformes de micro-travail », les « plateformes de *freelancing* », les « places de marché en ligne » et enfin les « coopératives électroniques » .

Outre cette catégorisation factuelle des plateformes de mise en relation en fonction de leur type d'activités, plusieurs typologies permettent de refléter la diversité des modèles et finalités des plateformes. Pour Frenken et Schor (2017), on peut distinguer quatre grandes catégories de plateformes : les plateformes de mise à la disposition temporaire de ressources physiques sous-utilisées (covoiturage comme sur Blablacar, hébergement chez des particuliers comme sur AirBnb, autopartage comme Getaround/Drivy) ; les marchés de seconde main (revente ou don de biens déjà utilisés comme sur Le Bon Coin ou Vinted) ; l'économie "à la demande" ou *gig economy* (transport de personnes comme sur Uber, livraison comme sur Deliveroo ou UberEats, services à domicile comme sur Taskrabbit ou Helpling, micro-tâches comme sur Amazon Mechanical Turk) ; et enfin la location de biens et services en « business to consumer » (des entreprises louant des produits à la demande, comme des plateformes de *streaming* ou des plateformes de réservation d'hôtels par exemple).

Par ailleurs, plusieurs motivations peuvent présider au développement et à l'utilisation des plateformes de mise en relation ; des motivations qui ne sont pas toujours incompatibles entre elles et font écho aux projections hétérogènes que renvoient les plateformes. Certaines plateformes s'inscrivent ainsi explicitement, pour Acquier, Carbone et Massé (2017), dans la logique de l'économie de la fonctionnalité, à savoir que leur vocation première est de permettre un changement de pratiques de la propriété vers l'usage. D'autres plateformes se placeraient davantage dans la philosophie du don, leur fonction étant alors de favoriser des pratiques de partage, idéalement gratuit ou réciprocaire. Certaines plateformes sont pour leur part issues de la contre-culture libertarienne américaine et visent à promouvoir des échanges - marchands et décentralisés - échappant aux rigidités supposées de l'Etat et des

firmer. Enfin, certaines plateformes s'inscrivent, toujours selon ces mêmes auteurs, dans la logique des communs numériques, prônant un partage ouvert des ressources et la libre contribution des internautes. Bien souvent, les plateformes hybrident plusieurs de ces logiques.

En étudiant les motivations pragmatiques des personnes inscrites sur les plateformes de mise en relation, d'autres études tentent d'élaborer une typologie des utilisateurs de ces plateformes selon leurs rapports à ces dernières. Ménascé (2015) fait ainsi la distinction entre les « malins » (des individus généralement salariés qui pourraient se passer de ces plateformes mais utilisent leurs compétences et leurs capacités à négocier pour maximiser leurs revenus complémentaires), les « serviables » (des individus similaires mais qui échangent sur ces plateformes au nom d'une éthique du partage), les « micro-franchisés » (des individus qui aspirent à lancer leur propre activité et qui trouvent dans ces plateformes des premiers débouchés plus faciles d'accès), les « contraints » (des travailleurs pauvres dont la subsistance dépend des revenus générés via ces plateformes).

3) Une croissance rapide et des capitalisations boursières spectaculaires

L'économie des plateformes de mise en relation (hors plateformes structurantes comme les GAFAM), bien que récente, affiche une forte croissance dans l'économie contemporaine et occupe déjà une place non négligeable en termes de volume de transactions, de chiffre d'affaires généré et surtout de capitalisation boursière.

Selon la *Harvard Business Review*, l'économie des plateformes de mise en relation rassemblait ainsi, dès 2016, 22,4 millions de consommateurs dans le monde, pour un chiffre d'affaires global de 57,6 milliards de dollars, dont 28 milliards pour le seul continent européen³³. Une étude du ministère de l'Économie et des Finances datée de 2016 estime par ailleurs que le marché mondial pèsera 305 milliards d'euros à l'horizon 2025 en termes de chiffre d'affaires cumulé³⁴. La société Mastercard évalue pour sa part dans une étude le volume des transactions mondiales sur les plateformes de mise en relation à 204 milliards de dollars en 2018 et prévoit une croissance jusqu'à 455

³³ <https://www.hbrfrance.fr/chroniques-experts/2019/10/27993-de-la-possession-a-lusage-leconomie-collaborative-peut-elle-remodeler-nos-modes-de-consommation/>

³⁴ *Ibid.*

milliards en 2023³⁵. Selon une enquête de la Commission Européenne, les Français seraient les Européens ayant le plus d'appétence pour l'économie collaborative. En effet, 36 % d'entre eux ont déclaré avoir utilisé une plateforme collaborative [en 2016], pourcentage supérieur à la moyenne européenne (17 %)³⁶.

En ce qui concerne les travailleurs des plateformes, une enquête récente de la Commission Européenne estime que 10% des adultes européens auraient déjà réalisé une prestation de travail via une plateforme de mise en relation et ils seraient 2% à travailler principalement pour des plateformes, à savoir à travailler plus de vingt heures par semaine via ces plateformes et/ou à y gagner plus de la moitié de leur revenu (Pesole *et al*, 2018).

Le niveau des capitalisations boursières des principales plateformes de mise en relation est également impressionnant, preuve des perspectives financières que ces dernières laissent entrevoir aux investisseurs. Au 18 décembre 2020³⁷, Uber est capitalisé à hauteur de 89 milliards de dollars. Quelques jours après son introduction en bourse, AirBnb connaît une valorisation à 88 milliards de dollars, tout juste talonnée par celle de Booking, à 87 milliards. Si l'on élargit le champ aux plateformes systémiques (qui ne sont pas stricto sensu des plateformes de mise en relation comme évoqué plus haut, mais sont parfois intégrées dans ce champ), Amazon atteint 1600 milliards de dollars de valorisation, Alphabet 1180 milliards et Facebook 781 milliards. Leurs concurrents chinois se portent très bien également avec 720 milliards de valorisation pour Tencent et Alibaba. Parmi les 10 plus fortes capitalisations boursières du monde, on retrouve ainsi 5 plateformes numériques de e-commerce et de réseaux sociaux, preuve de l'essor colossal du secteur et de ses perspectives de croissance. Si l'on y ajoute deux firmes étant étroitement liées au secteur du numérique, Apple (première capitalisation mondiale avec 2188 milliards de dollars) et Microsoft (troisième avec 1659 milliards de dollars), ce sont 7 des 10 premières capitalisations mondiales qui sont issues du secteur du numérique.

Ainsi que nous l'avons vu, les plateformes numériques de mise en relation, dont la place au sein de l'économie mondiale a cru fortement ces dernières années,

³⁵ <https://newsroom.mastercard.com/wp-content/uploads/2019/05/Gig-Economy-White-Paper-May-2019.pdf>

³⁶ <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/economy/20170428STO72971/infographie-le-poids-de-l-economie-du-partage-dans-l-union-europeenne>

³⁷ <https://money.cnn.com/data/markets/>

engendrent des modalités nouvelles de création de valeur, d'échange et de consommation de biens et services. Toutefois, cerner précisément leurs caractéristiques, leur taille réelle et leurs impacts socio-économiques s'avère complexe, d'abord en raison de la jeunesse de ces initiatives mais aussi en raison du brouillage de frontières que celles-ci provoquent entre activités marchandes et non-marchandes, domaine professionnel et domaine privé, parmi d'autres facteurs. Cette complexité se trouve renforcée par d'importants jeux d'influence entre acteurs, qu'ils soient guidés par des intérêts particuliers - de leurs promoteurs et détracteurs - ou par des préoccupations d'intérêt général. Une bataille sémantique et définitionnelle importante a en effet cours depuis plusieurs années autour de la définition des plateformes numériques et de leurs impacts. Celle-ci sera explorée dans les paragraphes suivants à travers une brève sociogenèse de l'économie de plateformes, qui, de manière volontairement archétypale, se penchera dans un premier temps sur les promesses des plateformes de mise en relation - à travers la notion enchantée d'économie collaborative, mettant l'accent sur les bénéfices solidaires et écologiques des plateformes dites "collaboratives" - puis, dans un deuxième temps, sur l'apparition d'une conception beaucoup plus critique de ces dernières - via le concept ambivalent d'ubérisation, insistant sur les capacités d'innovation et d'efficacité des plateformes autant que sur les risques pesant sur les entreprises et marchés traditionnels, et surtout à travers le terme de capitalisme de plateformes, dénonçant la logique de rentabilité des grandes plateformes et leurs effets néfastes sur la société.

B/ L'utopie de l'économie collaborative

Au moment de l'émergence de l'économie de plateformes, au début des années 2010, les plateformes de mise en relation véhiculent un certain lot de promesses. Ces promesses sont principalement portées par la terminologie – alors dominante - d'économie collaborative. Il semble pertinent à cet égard d'effectuer un retour rapide sur l'histoire de ce concept, sur ses promesses mais aussi sur les ambiguïtés que ce dernier revêt. L'apparition, quelques années plus tard, du concept d'ubérisation marquera le début de la remise en cause de cette utopie collaborative.

1) Brève sociogenèse du concept d'économie collaborative

Les premières plateformes numériques de mise en relation sont accompagnées lors de leur apparition au tournant des années 2010 d'un discours enchanté sur les possibilités d'émancipation au travail, de solidarité, de soutenabilité environnementale qu'elles permettraient ; autant de perspectives qui sont synthétisées par un terme qui gagne vite en popularité : « l'économie collaborative ». La sociologue Marie-Anne Dujarier, dans son article « De l'utopie à la dystopie : à quoi collabore l'économie collaborative ? » (2018) retrace avec une grande précision la genèse de ce concept et son importation en France :

« Le terme « économie collaborative », au XXI^e siècle, a été proposé et diffusé par des consultants et essayistes médiatiques. Jérémy Rifkin, se réclamant de l'économie de la fonctionnalité, affirme qu'avec internet, la propriété est supplantée par « l'accès », un droit d'usage provisoire. L'économie collaborative pourrait ainsi « éclipser » le capitalisme (Rifkin, 2014). Rachel Botsman et Roo Rogers (2010) plaident également pour le déploiement de la « consommation collaborative » qui permet à chacun de valoriser son capital dormant (voiture, maison, terres cultivables, perceuse...) en partageant son usage grâce à des liens horizontaux, via internet. Le « collaboratif » consiste, d'après eux, à donner, louer, vendre ou prêter des biens et savoir-faire entre particuliers. Dans une autre veine, Michel Bauwens et Vasilis Kostakis (2014) militent, quant à eux, pour l'extension des échanges entre pairs (P2P), ce qui permettrait de « révolutionner » notre façon de produire, de penser et de vivre, au point de « sauver le monde » et de dépasser le capitalisme par l'extension du « commun ». L'économie du partage est maintenant également prônée par quelques universitaires américains (Sundararajan, 2016, en particulier). En France, Anne-Sophie Novell (2012, 2013) importe et promeut l'expression « économie du partage » (*sharing economy*) comme usage des biens sous-utilisés. Il s'agirait d'un retour de la coopération, après un demi-siècle d'hyperindividualisme (Lietaert, 2015).

Le terme a été repris dans l'Hexagone par quatre principaux *think tanks*. OuiShare, soutenu par la MAIF et alliée à la Fondation Jean-Jaurès³⁸ sur ces questions, est organisatrice de l'annuel OuiShare Fest. Ce *think tank* se présente comme « une communauté, un accélérateur d'idées et de projets dédié à l'émergence de la société collaborative : une société basée sur des principes d'ouverture, de collaboration, de confiance et de partage de la valeur ». Sharers & Workers se donne pour mission d'animer la recherche et la recherche-action au service des

³⁸ *Think-tank* généraliste historiquement proche du Parti Socialiste.

syndicats et du dialogue social, sur l'économie collaborative et le numérique. [...] Le terme collaboratif est également utilisé par les entreprises qui s'en réclament ou qui sont identifiées comme telles par des annuaires tels que Le guide collaboratif (de la MAIF), ZenWeShare ou Made in Share. Ce dernier définit le périmètre des acteurs de l'économie collaborative ainsi : « les sites et services qui permettent de prêter, louer, donner, partager, échanger, acheter des biens ou des services entre particuliers ». Nous y trouvons tous types de sites et de modèles économiques sans distinction, de BlaBlaCar à Ulule, en passant par TrocMaison, Airbnb, Troc Wine ou Cocolis, signalant donc l'extrême hétérogénéité des pratiques et modèles économiques en jeu derrière cette appellation.

L'État et ses diverses ramifications ont également commandé des rapports qui traitent explicitement de « l'économie collaborative » (rapports Terrasse, 2015³⁹ ; Commission des finances du Sénat, 2017⁴⁰ ; IGAS, 2016) ou plus largement du « numérique » puis, avec une inflexion sémantique notoire à partir de 2017, de l'économie des « plateformes » (DARES, 2017)⁴¹ alliée au néologisme « ubérisation » (Conseil d'État, 2017)⁴². France Stratégie et des ministères organisent également des rencontres et publications régulières sur ces sujets et avec ces termes. Enfin, le terme « économie collaborative » est amplement repris dans la presse et donne lieu désormais à la publication d'ouvrages analytiques et prescriptifs dans les champs de l'économie, de la gestion et du droit, à l'attention des entrepreneurs et des régulateurs.

Ces promoteurs de l'expression « économie collaborative » s'accordent pour constater que sa définition est à la fois mouvante, variable et ambiguë. Elle désignerait des échanges entre « pairs » ou « particuliers » qui, en valorisant l'usage et non la possession, pollueraient moins, créeraient des liens sociaux démocratiques et y trouveraient un nouveau pouvoir d'agir. Partage, ouverture, coopération, horizontalité, disruption, entrepreneuriat, communauté, passion, *empowerment*, sont les mots fréquemment associés à « l'économie collaborative » dans ces discours. Ces principaux porte-parole de l'économie collaborative sont des hommes et de femmes diplômés du supérieur (grandes écoles et/ou doctorants). Notons que d'après nos enquêtes empiriques dans le secteur des services à la personne, les offreurs et clients n'emploient pas le terme « économie collaborative », même s'ils utilisent des plateformes qui s'en réclament ».

³⁹ <https://www.vie-publique.fr/rapport/35491- rapport-au-premier-ministre-sur-leconomie-collaborative>

⁴⁰ https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/finances/SYNTHESE_ECONOMIE_COLLABORATIVE.pdf

⁴¹ <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/l-economie-des-plateformes>

⁴² <https://www.conseil-etat.fr/ressources/etudes-publications/rapports-etudes/etudes-annuelles/etude-annuelle-2017-puissance-publique-et-plateformes-numeriques-accompagner-l-uberisation>

L'économie collaborative émerge dans un contexte d'extension massive de l'accès à Internet et de développement du web social. Quelques ouvrages pionniers comme *La Sagesse des foules* de James Surowiecki (2005), *La Richesse des Réseaux* de Yochai Benkler (2006), *Crowdsourcing* de Jeff Howe (2008) ou *The Mesh* de Lisa Gansky (2010) cernaient déjà à la fin des années 2000 l'énorme potentiel fourni par Internet en matière d'intelligence et de coordination collectives, notamment dans l'exercice conjoint d'un ensemble de micro-tâches. Ces ouvrages portent en eux une continuité avec les premières utopies d'Internet. Mais c'est effectivement la sortie en 2010 du best-seller *What's Mine Is Yours*, de Rachel Botsman et Roo Rogers (2010) qui va faire connaître le concept d'économie collaborative du grand public. Dans leur ouvrage, les deux auteurs américains observent une tendance à la mise en commun, par les particuliers, d'un certain nombre de ressources personnelles telles que leur voiture (autopartage, covoiturage), leur logement (habitat partagé, échanges de logements), leur argent (crowdfunding), leur savoir (Wikipédia, MOOC) ; le tout favorisé par des plateformes numériques d'intermédiation.

Dans la définition et la diffusion du concept d'économie collaborative, certains réseaux jouent plus que d'autres un rôle déterminant d'entrepreneuriat de cause. A ce titre, le rôle du réseau Ouishare est incontournable. Plus orienté vers le continent américain, le média Shareable, basé en Californie, est également un important porte-parole des promoteurs de l'économie collaborative.

2) Les promesses de l'économie collaborative

Les initiatives d'économie collaborative sont parées de différentes vertus. Elles sont tout d'abord réputées pour leurs vertus conviviales et écologiques, censées permettre une réduction de l'empreinte écologique via la mutualisation de ressources tout en ravivant des pratiques économiques solidaires (AMAP, banques de temps, monnaies locales). Comme l'explique Diane Rodet (2019a), une confusion est souvent faite entre plateformes collaboratives et ESS, bénéficiant à l'image des plateformes. D'abord parce que les notions de mutualisation de ressources mises en avant pour plébisciter les plateformes sont parfois comparées avec des initiatives de l'ESS comme les AMAP ou les SEL, ensuite parce qu'une frange des plateformes revendique la conjonction

entre capitalisme et changement social à travers la catégorie de l'entrepreneuriat social :

« Si le capitalisme de plateformes peut aujourd'hui être rapproché de l'ESS, c'est en raison de sa proximité avec le versant le plus capitaliste de ce secteur, culminant dans l'entrepreneuriat social favorisé par la loi Hamon de 2014. Les plateformes rejoignent ainsi un pan de l'ESS encourageant un entrepreneuriat supposé vecteur de changement social tout en s'inscrivant pleinement dans l'économie de marché. Elles bénéficient dans le même temps de l'image alternative attachée à l'ESS du fait de ses structures non lucratives et/ou militantes. » (p.23)

En matière de travail, les plateformes de mise en relation sont aussi porteuses d'un idéal du travail *freelance* : flexible, libéré des carcans de l'entreprise et porteur d'une émancipation pour le travailleur devenu son propre patron et/ou capable de diversifier ses missions et ses expériences. L'économie collaborative s'inscrit ainsi dans la filiation des utopies de la fin du salariat et voit cette dimension culminer par exemple dans les Freelance Fair, une série d'événements portée par Ouishare, la MAIF, et l'espace de coworking Mutinerie pour mettre en lumière ces formes de travail indépendant et accompagner les travailleurs dans cette voie à travers une diversité de services à la carte.

Plus généralement, l'économie collaborative porte en elle la promesse d'une plus grande autonomie au travail, une aspiration portée par un nombre croissant de travailleurs, comme s'attache à le démontrer Thomas Coutrot dans *Libérer le travail* (2018) où il illustre à travers les plateformes collaboratives mais aussi les entreprises « libérées » et l'univers des *makers* une appétence pour un travail vivant, à savoir un mode de travail où les individus déterminent eux-mêmes leurs objectifs et leurs façons de travailler. Les récents travaux sur les *makers* (Lallement, 2015 ; Berrebi-Hoffmann, Bureau et Lallement, 2018) témoignent en effet de cette aspiration au travail autonome et les personnes fréquentant les *fablabs*, coworkings et autres tiers-lieux se revendiquent d'ailleurs fréquemment de l'économie collaborative.

En s'intéressant dans le détail aux discours des promoteurs de l'économie collaborative, Marie-Anne Dujarier (2018) nous aide également à cerner des caractéristiques communes à ces initiatives diverses :

« Premièrement, le terme « économie collaborative » est promu par des acteurs qui pensent la situation contemporaine en termes de rupture : la catastrophe environnementale annoncée,

l'essoufflement du modèle salarial et l'impuissance politique actuels plaident pour changer radicalement nos manières de produire et de consommer. Il s'agit de rompre avec l'hyperconsommation, le salariat, comme avec les institutions étatiques jugées trop verticales et élitistes. L'« économie collaborative » se présente donc comme une alternative politique enthousiasmante.

Deuxièmement, ces discours partagent des traits communs dans leur raisonnement. L'expression « économie collaborative » indique qu'ils reprennent l'idée selon laquelle l'économie, comme champ de pratiques et de savoirs, existerait en tant que telle, désencastrée de la société. En outre, ils attribuent à la technologie numérique un rôle majeur, voire déterminant sur la société, puisqu'elle permettrait de réaliser des « révolutions » politiques (réformer ou dépasser le capitalisme, démocratiser...) et écologiques. Le raisonnement met également en avant l'initiative individuelle des consommateurs, producteurs, « consom'acteurs », « particuliers » et « entrepreneurs ». Partant du constat qu'il ne faut plus rien attendre des institutions mais qu'il faut compter sur « l'empowerment » des individus, le ton se fait régulièrement smithien et adopte un raisonnement relevant de l'individualisme méthodologique : la quête de l'intérêt individuel, par agrégation, bénéficierait à tous.

Troisièmement, ces discours défendent une idée de ce que pourrait ou devrait être l'activité de travail. Dans l'économie collaborative, il concilierait une socialisation pacifiée (confiance, horizontalité, coopération, participation, démocratie décentralisée, reconnaissance de la valeur d'usage) et une subjectivation heureuse (tâches intéressantes et variées, horaires, lieux et procédés de production librement choisis, créativité, transformation du monde et de soi...). Enfin, le marché, le productivisme, la croissance et la quête d'accumulation du capital ne sont pas remis en question dans cette utopie. Au contraire : il s'agit, grâce à l'économie collaborative, de produire plus, mieux, plus vite, en étendant le marché et en « optimisant » tous les capitaux, jusqu'à la moindre perçuse. Au registre des continuités, notons également que ces acteurs se tournent vers l'État pour qu'il opère les (dé)régulations qu'ils appellent de leurs vœux – alors qu'au même moment, ils le critiquent, voire souhaitent son effacement ».

3) Une vision idéaliste qui masque des réalités plus nuancées

L'analyse précédente réalisée par Marie-Anne Dujarier révèle ainsi la complexité et l'ambiguïté de cette économie collaborative, qui peut recouvrir selon les acteurs ou même parfois chez les mêmes acteurs, à la fois des dimensions solidaires et collectives et des logiques individualistes, à la rationalité instrumentale. On peut s'interroger alors sur l'authenticité de la dimension altruiste promue par les plateformes

de l'économie collaborative. On se penchera ensuite sur un terme qui révèle de manière très pertinente le glissement sémantique progressif qui s'opère dans la perception des plateformes de mise en relation : l'« ubérisation ».

a) Des plateformes altruistes : vraiment ?

De même, comme le note la sociologue américaine Juliet Schor, l'économie collaborative ne fait, en définitive, que remettre au goût du jour des pratiques ancestrales de partage, avec une nouveauté toutefois, qui est qu'elle parvient à les massifier via le phénomène de *stranger sharing*, c'est-à-dire un ensemble de mécanismes de contrôle de l'information et de la réputation qui encouragent le partage de ressources entre des individus qui ne se connaissent pas (Schor, 2016). Ce faisant, les pratiques de partage se diffusent, et se banalisent également, perdant en radicalité. La professeure au Boston College voit deux raisons conjoncturelles à la résurgence de pratiques de partage : le surplus de biens de consommation dans les pays occidentaux depuis les années 1990 (illustré par la naissance vers 1995 de sites comme Craigslist et eBay) et la récession de 2009, qui a rendu plus valorisables les actifs non exploités (Zipcar, Uber, CouchSurfing, AirBnb) et qui a aussi donné plus de visibilité à des pratiques communautaires de partage (troc de nourriture, banques de temps) ou de production (*coworking*, *fablabs*...) et consommation (coopératives de consommateurs) collective. Ici aussi, on s'interroge sur les motivations authentiques des acteurs de l'économie collaborative, qui semblent autant relever d'incitations matérielles que de la poursuite d'idéaux.

L'ambiguïté des pratiques et des projections que renvoient les plateformes collaboratives (sont-elles des vecteurs de partage et de solidarité ou au contraire d'une individualisation des échanges et des collaborations ?) se dévoile progressivement au milieu des années 2010 à mesure que des plateformes dites collaboratives révèlent des modèles économiques purement marchands et lucratifs et que certaines pratiques de captation de valeur ou de détricotage du droit du travail commencent à être dénoncées publiquement.

Le cas de La Ruche qui dit oui (LRQDO), mis en exergue par Diane Rodet (2019a), est très révélateur de cette ambiguïté entretenue par certaines plateformes et qui dévoile in fine des modèles essentiellement marchands :

« LRQDO associe ainsi un discours public mettant en valeur désintermédiation et horizontalité à un fonctionnement de fait capitaliste et hiérarchisé. Sa page d'accueil affiche : « Acheter en direct des producteurs, tout le monde s'y retrouve ». La page destinée aux responsables présente la ruche comme une « communauté [...] qui permet à ses membres d'acheter de bons produits fermiers directement aux agriculteurs et artisans de la région ». La dimension marchande est minimisée face aux clients, désignés comme les « abeilles », dont les responsables seraient les « reines ». Les salariés soulignent à l'inverse l'exigence de rentabilité à laquelle ils sont soumis. L'un d'entre eux indique en particulier que « les objectifs donnés sont très loin d'être atteints cette année », ce qui pose problème. Le déni d'un fonctionnement capitaliste s'exerce pourtant parfois auprès des salariés comme en témoigne ce même enquêté : « Le PDG nous accueillait et il y a un nouveau salarié qui pose la question de savoir ce que ça change d'avoir des actionnaires, d'être dans une boîte capitaliste' [...] et le PDG dit 'ça change rien, de toute façon c'est pas eux qui décident' et moi je savais qu'il venait de se faire retoquer son budget et qu'on lui avait demandé de revoir sa copie pour présenter autre chose au *board* suivant ». [...]

LRQDO constitue un cas intéressant dans la mesure où ce site se targue précisément de créer un circuit court. Son fonctionnement s'apparente pourtant à celui d'une franchise : un particulier souhaitant ouvrir un marché éphémère – une ruche – doit postuler sur le site avant d'être reçu en entretien par un salarié. Le plus souvent autoentrepreneurs, les futurs responsables se voient imposer un périmètre de façon à répartir les ruches sur le territoire. Il est précisé que l'activité (de 15 à 20 heures par semaine) n'est pas un emploi, mais un engagement procurant un revenu d'appoint correspondant à 8,35 % du chiffre d'affaires hors taxes des producteurs. La plateforme touchant l'équivalent, 16,7 % de ce chiffre d'affaires sont prélevés pour un fonctionnement présenté comme désintermédié. Non seulement les utilisateurs se payent entre eux dans de très nombreux cas, mais leurs transactions relèvent de la même exigence de rentabilité pour la plateforme que celles de n'importe quelle entreprise capitaliste ».

En poursuivant son analyse de La Ruche qui dit oui, Rodet dresse un parallèle, en ce qui concerne la nature dégradée du travail, entre certaines plateformes de l'économie collaborative vantant les mérites du travail indépendant ainsi que les causes socio-environnementales poursuivies, et puis certaines tendances observées dans l'ESS. Une confusion serait souvent faite entre plateformes collaboratives et ESS, qui bénéficie à l'image des plateformes. D'abord parce que les notions de mutualisation de ressources mises en avant pour plébisciter les plateformes sont parfois comparées avec des initiatives de l'ESS comme les AMAP ou les SEL. Ensuite parce qu'une

frange des plateformes s'inscrit dans une forme de défiance à l'égard de l'économie de marché conventionnelle et revendiquent la conjonction entre capitalisme et changement social à travers la catégorie de l'entrepreneuriat social :

« Si le capitalisme de plateformes peut aujourd'hui être rapproché de l'ESS, c'est en raison de sa proximité avec le versant le plus capitaliste de ce secteur, culminant dans l'entrepreneuriat social favorisé par la loi Hamon de 2014. Les plateformes rejoignent ainsi un pan de l'ESS encourageant un entrepreneuriat supposé vecteur de changement social tout en s'inscrivant pleinement dans l'économie de marché. Elles bénéficient dans le même temps de l'image alternative attachée à l'ESS du fait de ses structures non lucratives et/ou militantes. » (p.23)

b) L'ubérisation : symbole du glissement sémantique dans la perception des plateformes

Il est intéressant d'observer à cette même période une inflexion du discours médiatique, qui porte de plus en plus son attention sur un concept proche de l'économie collaborative mais insiste davantage sur la propension des plateformes numériques à transformer radicalement le monde de l'entreprise : l'« ubérisation »⁴³. Le terme d'ubérisation, inspiré par le modèle de la plateforme de VTC Uber, est portée par d'autres acteurs que les tenants de l'économie collaborative, avec une vision plus économiciste et également plus clivante. L'ubérisation, promue notamment en France par une nouvelle organisation professionnelle, la Fédération des auto-entrepreneurs, véhicule la promesse d'une économie plus fluide, libérée des entraves de la firme et des intermédiaires de marché, permettant tout à la fois aux entreprises d'être plus performantes et aux individus d'être plus libres dans leurs activités professionnelles. Si sa focalisation sur l'autonomie des travailleurs résonne avec certaines promesses de l'économie collaborative, l'ubérisation se concentre toutefois plus spécifiquement sur les plateformes de travail et sur une forme d'autonomie directement liée au travail indépendant, et en particulier au statut d'auto-entrepreneur.

Ce discours enchanté sur les effets bénéfiques de l'ubérisation s'inscrit dans un paradigme plus large de célébration de la transition numérique, que la sociologue

⁴³ C'est Maurice Lévy, président du directoire du groupe de communication Publicis, qui popularise ce néologisme. <https://www.latribune.fr/technos-medias/20141217tribd1e82ceae/tout-le-monde-a-peur-de-se-faire-uberiser-maurice-levy.html>

Dominique Méda qualifie de « quasi millénariste » et qui, selon elle, présente plusieurs dynamiques comme désirables et inéluctables : une disruption (transformation brutale) de l'économie à laquelle personne ne peut s'opposer à moins d'être animé par l'état d'esprit luddite de rejet systématique du progrès, une création de valeur certes peu visible encore mais qui nous sortirait de l'impasse de la stagnation séculaire, un travail basé sur la coproduction en réseau et devenu plaisir notamment grâce à l'automatisation des tâches ingrates, la fin des grandes organisations hiérarchiques rendues caduques par la dématérialisation des activités et la capacité des technologies numériques à coordonner ces activités à distance (Méda, 2019b).

Le discours enchanté sur l'autonomie au travail que garantiraient les plateformes numériques de mise en relation est partagé à la fois par les promoteurs de l'économie dite collaborative et par les tenants de l'ubérisation.

Le principal point d'ancrage de ces argumentaires se trouve dans la violente critique du salariat, jugé autoritaire et exploiteur. A la suite de Daniel Mercure et Mircea Vultur, Dominique Méda identifie dans *Le Travail* (2015), parmi les réponses formulées à la crise du salariat, une logique « égotéliste » revendiquant l'émancipation des travailleurs dans le travail indépendant. Il semblerait que le paradigme des plateformes vienne prolonger ce cadre de pensée déjà à l'œuvre depuis plusieurs décennies, visant à détricoter le droit du travail, à promouvoir la fin du salariat et l'entrepreneuriat de soi (Abdelnour, 2017 ; Méda, 2019b ; Méda, 2019c). La sociologue française estime également qu'une partie de ce discours s'inspire d'une vision mythifiée des ouvriers indépendants du XIXe siècle, « Sublimes » ou autres, dont divers travaux ont montré un certain niveau d'autonomie au travail avant que le contrat de travail ne vienne domestiquer et standardiser massivement la force de travail (Cottureau, 2002 ; Didry, 2016).

Force est de constater qu'une majorité des travailleurs des plateformes interrogés à l'occasion d'enquêtes sectorielles ou trans-sectorielles revendiquent désirer le statut d'indépendant (Barraud de Lagerie et Sigalo Santos, 2019 ; Jourdain et Naulin, 2019). Une enquête de l'Organisation Internationale du Travail portant sur plus de 3500 travailleurs de plateformes situés dans environ 75 pays dévoile une satisfaction relative de la plupart de ses répondants quant à leur statut (Berg *et al*, 2018), ces personnes valorisant notamment le fait de pouvoir choisir leurs horaires et de pouvoir travailler à domicile (dans certains cas).

Si du point de vue de ses promoteurs, l'ubérisation est un phénomène bénéfique en ce qu'elle redynamiserait l'économie et soutiendrait l'aspiration à l'entrepreneuriat, cette notion d'ubérisation est rapidement reprise avec une connotation plus péjorative, l'associant à la précarisation des travailleurs (Graceffa, 2017 ; Forestier *et al*, 2020). La diffusion et la réception médiatiques du concept d'ubérisation sont révélatrices à plusieurs titres de l'évolution de la perception que se fait l'opinion publique des plateformes de mise en relation. Plus directement associé au monde du travail et défendant une vision davantage alignée sur le libéralisme économique, le concept d'ubérisation se distingue des idéaux de solidarité et de mutualisation de ressources dont se faisant garante l'économie collaborative. Il ouvre ainsi la voie à un autre imaginaire des plateformes numériques, plus pragmatique et individualiste. D'ailleurs, comme le souligne Diane Rodet (2019a), une analyse attentive des discours de certains pionniers de l'économie collaborative dévoile une vision bien plus entrepreneuriale et libérale que les interprétations qui ont pu en être faites :

« Si quelques sites fonctionnent réellement ainsi (Wikipédia...), la diffusion de ces pratiques dans les années 2000 est d'abord le fait de consultants anglo-saxons s'adressant aux entreprises. L'analyste Ray Algar se désigne comme le premier à utiliser le terme de « consommation collaborative » dans un article de 2007. Affirmant que grâce aux nouvelles technologies, les consommateurs sont de plus en plus capables de s'organiser pour faire baisser les prix, Algar conseille aux entreprises de s'adapter. [...] Des sites tels qu'eBay ou Craigslist y sont présentés comme les premiers succès d'échanges entre consommateurs, alors même que leurs promoteurs incitent de jeunes entrepreneurs à en tirer profit » (p. 17-18)

En outre, il est intéressant de constater que cet imaginaire de l'innovation et de la libre entreprise connaît très rapidement un glissement sémantique, qui en fait l'évocation de la précarisation des travailleurs et de la mise en danger de certaines industries traditionnelles.

Ce basculement dans la perception des plateformes de mise en relation dont la notion d'ubérisation est très évocatrice, dévoile la montée en puissance à partir de la deuxième moitié des années 2010 d'un discours critique à l'égard de ces plateformes numériques.

C/ Le capitalisme de plateformes ou l'histoire d'un désenchantement

Si la conception idéaliste de l'économie de plateformes n'a pas complètement disparu, les critiques envers ses configurations dominantes ont pris une importance croissante ces dernières années, notamment à travers la dénonciation des dérives de l'ubérisation et, plus récemment, la notion de capitalisme de plateformes. Les plateformes de mise en relation ont en effet révélé des réalités plus complexes et moins enchantées que celles qui pouvaient auparavant être décrites par les chantres de l'économie collaborative. Ce caractère partiellement trompeur de l'économie collaborative est mis au jour par certains auteurs, comme Diane Rodet (Rodet, 2019a), qui voit dans les discours enchantés sur l'économie collaborative des « récits flatteurs » (p. 15) semant le doute dans l'esprit des consommateurs entre des idéaux de partage et des modèles économiques qui, loin de ce qu'on l'on peut observer dans l'ESS, se rapprochent en fait d'une « économie du chiffre d'affaires » (p.20). Les plateformes collaboratives capitaliseraient en grande partie sur les espoirs « évanouis » des travailleurs en matière d'autonomie au travail, d'accès au marché du travail ou de conditions de travail favorables.

Comme nous allons le voir désormais, les plateformes numériques de mise en relation font l'objet de multiples critiques relatives aux pratiques qui auraient cours dans ce secteur, et dont certains auteurs dénoncent les conséquences délétères. Ces critiques portent tant sur leur domination structurelle que sur l'impact de ses plateformes sur le travail ou encore sur les dommages collatéraux qu'elles généreraient en matière d'écologie et de discriminations.

1) Extractivisme, abus de position dominante, capitalisme de surveillance : les plateformes numériques font l'objet de critiques acerbes

Si Internet fourmille encore de pratiques de partage et de zones d'échanges totalement autonomes, force est de constater que la toile est essentiellement tissée aujourd'hui par une poignée de multinationales des nouvelles technologies, tels que les célèbres GAFAM américains ou leurs alter egos chinois (Tencent, WeChat, Alibaba). Le succès des principales entreprises et plateformes de l'économie numérique repose en effet en grande partie sur leur capacité à réunir une masse critique d'utilisateurs afin de

bénéficiaire d'effets de réseau - puisque les internautes auront intérêt à utiliser les plateformes qui agrègent le plus d'offres et/ou d'utilisateurs - et ainsi dominer sans partage (ou presque) leur marché, conformément à un processus que certains auteurs nomment le *winner-take-all* (« le gagnant rafle tout ») (Cook et Frank, 2010) ; ce qui mène à une compétition agressive entre des firmes globalisées, à l'issue de laquelle seules les plus robustes sont capables de survivre. Les leaders mondiaux sont boostés par de grands fonds d'investissement - souvent les mêmes - qui asphyxient la concurrence au moyen de prix cassés (pour les consommateurs), de campagnes publicitaires de grande envergure et de promotions commerciales régulières. Cette logique financière percole jusqu'aux petites startups prometteuses, investies dès leurs débuts par le milieu du capital-risque et encouragées à réaliser une « croissance avant les profits », c'est-à-dire à se développer rapidement au prix d'un fort endettement.

Dans cette configuration, l'économie numérique est de fait fortement concentrée, ce qui conduit à des situations de monopole ou d'oligopole, et financiarisée, ce qui rend cette économie plus vulnérable que beaucoup d'autres secteurs à des logiques de spéculation financière et des stratégies de retours sur investissements à court-terme (Langley et Leyshon, 2017 ; Kenney et Zysman, 2020).

Outre les problèmes intrinsèques qu'elles peuvent poser en termes de libre concurrence ou de finalités sociales, la concentration et la financiarisation de l'économie numérique génèrent différentes dérives. Contrairement aux perspectives de suppression des intermédiaires et de décentralisation, des entreprises multinationales hyper-financiarisées dominent sans partage certains secteurs d'activités, comme ceux du VTC ou du logement touristique, se forgeant ainsi une place de néo-intermédiaires contrôlant les règles du jeu sur leur marché.

Ces positions centrales de marché acquises par certaines grandes plateformes engendrent principalement deux conséquences. Tout d'abord, elles fragilisent fortement leurs concurrents sur leurs secteurs d'activités. Les industries menacées par le développement de ces plateformes dénoncent ainsi une concurrence déloyale, non soumise aux mêmes régulations et craignent par conséquent des pertes de revenus et d'emplois dans leurs secteurs d'activités. Cette crainte des acteurs dominants de l'économie de se voir remplacés par des plateformes numériques d'intermédiation transparaît dès la fin 2014, à titre d'exemple, dans une interview de Maurice Lévy, président du directoire de Publicis : « tout le monde commence à craindre de se faire

“ubériser”. C'est l'idée qu'on se réveille soudainement en découvrant que son activité historique a disparu... Les clients n'ont jamais été aussi désorientés ou inquiets au sujet de leur marque et de leur modèle économique”⁴⁴.

Autre conséquence de ce positionnement central des plateformes dominantes sur leurs marchés, celles-ci sont en mesure de maximiser leurs bénéfices en procédant à une extraction systématique de valeur monétaire (commissions sur les transactions, forfaits...) ou à la collecte massive et à la valorisation de données personnelles. Cette dimension extractiviste est également mise en lumière par Nick Srnicek dans son essai *Platform Capitalism* (Srnicek, 2017).

La complexité d'Internet et sa culture de la gratuité rendant difficile l'introduction de modèles de tarification directe, la plupart des firmes se sont en effet tournées vers un modèle consistant en la collecte massive de données personnelles et leur transformation en produits marchands (ciblage publicitaire, analyses de marché, vente de profils d'utilisateurs...), ce qui a eu pour effet de convertir progressivement l'économie numérique en ce que l'universitaire américaine Shoshana Zuboff a appelé un « capitalisme de surveillance » (Zuboff, 2018). Pour faire fonctionner leurs modèles économiques, les principales plateformes numériques ont introduit des dispositifs de collecte et d'analyse systématique des données personnelles que les utilisateurs connaissent généralement peu ou qu'ils n'ont pas vraiment le choix de refuser - étant donné la centralité de ces services. Ce mode de fonctionnement génère des controverses vis-à-vis du respect de la vie privée et des libertés individuelles par ces plateformes, d'autant que divers scandales ont révélé à la fois la porosité des grandes plateformes américaines avec les services de renseignement gouvernementaux (livraisons d'informations personnelles au programme de la NSA PRISM, dénoncées en 2013 par Edward Snowden) et les risques de distorsion du débat public (collecte déloyale de données personnelles par Cambridge Analytica, qui a notamment bénéficié aux campagnes pro-Brexit et pro-Trump en 2016).

Les critiques quant à la nature extractiviste des principales plateformes multinationales est enrichie de controverses liées aux techniques d'optimisation fiscale déployées par certaines d'entre elles, Amazon au premier chef. Si les pratiques d'optimisation fiscale n'ont pas attendu l'arrivée des plateformes numériques, certaines d'entre elles y ont

⁴⁴ <https://www.latribune.fr/technos-medias/20141217tribd1e82ceae/tout-le-monde-a-peur-de-se-faire-uberiser-maurice-levy.html>

néanmoins recours, d'autant plus aisément du fait de leur nature spécifique. Parce qu'elles se contentent de fournir l'interface numérique permettant d'organiser des transactions sans pour autant exercer directement sur les lieux où elles proposent leurs services, les principales plateformes peuvent en effet facilement adapter leurs implantations légales, et donc leurs déclarations fiscales, en fonction de stratégies qui leur permettent de minimiser les impositions sur leurs activités⁴⁵.

Loin d'une société conviviale et solidaire, certains auteurs dénoncent également une marchandisation accrue des espaces domestiques et des solidarités traditionnelles (Morozov, 2013 ; Simonet, 2018), puisque des transactions qui auraient pu être réalisées dans d'autres espaces auparavant sont désormais mises sur le marché et valorisées monétairement. On peut alors estimer que ces plateformes s'inscrivent voire amplifient la logique historique de désencastrement de l'économie vis-à-vis des régulations sociales telle que dénoncée par Karl Polanyi dans *La Grande Transformation* (Polanyi, 1944 ; Compain et al., 2019). En somme, tandis que les premières plateformes collaboratives promettaient - et permettaient - des échanges de biens et services entre pairs basés sur le don et la réciprocité, la grande majorité des plateformes dominantes proposeraient désormais des transactions marchandes dans des espaces traditionnellement réservés à l'économie domestique ou aux solidarités désintéressées (dons de vêtements, covoiturage, petits services entre voisins...) (Jourdain et Naulin, 2019).

2) Une économie de plateformes accusée de précariser le travail et d'en étendre les frontières

Les plateformes numériques de mise en relation commencent également à faire l'objet de vives critiques sur leur rapport au travail. Toute une école de pensée s'est ainsi développée, depuis le début des années 2010, autour de la notion de *digital labor*, ou l'idée selon laquelle les firmes du numérique seraient capables de capter une valeur

⁴⁵ D'après les chiffres de la Commission Européenne, les entreprises multinationales du numérique bénéficiaient en moyenne en 2016 d'un taux d'imposition réel deux fois moins élevé dans les états membres que les entreprises non numériques. <https://www.touteurope.eu/economie-et-social/quest-ce-que-la-taxe-gafa/?cn-reloaded=1> De même, un rapport de l'ONG Attac évalue à 74% en moyenne le chiffre d'affaires dissimulé par les cinq GAFAM sur leurs activités de 2017 en France. <https://france.attac.org/IMG/pdf/attac-gafam-v2-web.pdf>

économique substantielle à partir de leurs propres utilisateurs. Au-delà de cette dimension, on constate que les principales plateformes de travail jouent avec les frontières du droit du travail en ce qu'elles fondent leurs modèles économiques sur le recours à des indépendants pas si indépendants et sur des conditions de travail controversées.

a) Le digital labor ou la captation systématique de la valeur produite par les utilisateurs

A travers la notion de *digital labor*, courant étudiant les formes d'exploitation de la valeur du travail sur Internet, certains auteurs élargissent le spectre de l'activité reconnue comme du travail en affirmant que les utilisateurs et/ou clients des plateformes réalisent eux-mêmes une diversité de tâches productives, pas toujours conscientisées, au bénéfice de certaines de ces plateformes. Pour Antonio Casilli (2019), les utilisateurs des plateformes leur apportent une triple valeur via leur activité : valeur de qualification (tri et évaluation de l'information), valeur de monétisation (commissions, données), valeur d'automatisation (entraînement des intelligences artificielles). Les usagers des biens et services proposés sur les plateformes sont en effet fréquemment mis à contribution dans le processus de création de valeur, que ce soit à travers une participation active (création de contenu, mise à disposition d'actifs, retours d'expérience) ou passive à travers leurs traces de navigation qui sont finement analysées (Cardon et Casilli, 2015 ; Fisher et Fuchs, 2015).

Ainsi, d'après Cardon et Casilli (2015), on peut définir le *digital labor* selon trois critères : la production de valeur économique (généralement captée par les firmes privées du numérique) ; l'encadrement et la contractualisation de cette production (via des conditions générales d'utilisation des services par exemple) ; une mesure de la productivité (réputation, popularité...). Les deux auteurs insistent sur l'idée que l'envie de contribution des internautes est bien souvent récupérée pour générer du profit privé, formant en cela une « armée de réserve de travailleurs qui s'ignorent ». Ils nous expliquent effectivement qu'il est devenu très difficile de faire la distinction entre le moment où l'on se détend et le moment où l'on travaille pour ces plateformes. La frontière est poreuse, d'où l'invention d'expressions comme le « weisure » ou le « playbor », contractions des mots « loisir » et « travail » en anglais (Scholz, 2012). On peut également considérer qu'il n'y a plus de limites temporaires à notre travail.

La particularité du *digital labor*, selon Eran Fisher (2012), est qu'il relève de l'exploitation (car le travail des internautes est fortement utilisé pour créer de la valeur sans que ses auteurs soient rémunérés) mais très peu de l'aliénation (ils ne souffrent pas de leur travail car celui-ci est très proche, voire consubstantiel, à leurs activités de loisir). Le paradigme est renversé par rapport aux révolutions industrielles précédentes où les individus étaient fortement aliénés pour un résultat d'exploitation faible. Aujourd'hui, le résultat de l'exploitation est fort mais les individus ne se sentent pas particulièrement aliénés (même si, en analysant finement les pratiques, on peut observer de nombreux dispositifs d'incitations par le design ou de management algorithmique). C'est probablement pour cette raison, explique l'auteur, que le *digital labor* est si difficile à reconnaître. Il faut par ailleurs faire le distinguo entre les experts du numérique et les *hackers* - qui disposent d'une grande autonomie et de revenus élevés (à l'image des "Sublimes", ces ouvriers du XIXe siècle disposant d'une grande autonomie dans leur travail quotidien ainsi que d'un savoir-faire reconnu) (Lallement, 2015) - et une masse de plus en plus fournie d'internautes peu qualifiés.

Les incitations par le design et les dispositifs techniques sont autant de micro-interactions qui permettent à la plupart des plateformes dominantes, comme l'explique Antonio Casilli, d'extirper de la valeur auprès des utilisateurs :

« La plupart des applications et des services numériques actuels s'appuient à ce point sur l'injonction implicite faite aux usagers de produire contenus, données ou prestations qu'ils nécessitent des « éléments déclencheurs » (*triggers*) sur leurs interfaces. Les experts de design persuasif et d'ergonomie qui optimisent les plateformes s'efforcent de systématiser les connaissances sur ces déclencheurs. Ils les qualifient de stimuli, de relances, voire d'« appels à l'action » (*calls to action*) consistant en des messages « qui disent aux gens de mettre en œuvre sans tarder un comportement » : prendre une photographie, saisir une information, accepter un contact, réaliser une activité – autant d'ordres émanant de la plateforme à l'intention des usagers. Les plateformes sociales qui bombardent leurs abonnés de messages qui les invitent à se connecter à leur profil ; celles de *jobbing* qui envoient des avis à leurs utilisateurs pour leur signifier qu'une action urgente s'impose pour débloquer une transaction en attente... Ces alertes, toujours déclinées à l'impératif (« connecte-toi » « clique ici » « accepte cette tâche »), incarnent ce que le philosophe Maurizio Ferraris (2015) définit comme des « rappels à l'ordre ». Elles sont des déclencheurs, qui s'adressent exclusivement à un

usager et requièrent le plus souvent de sa part la réalisation d'un geste productif. » (Casilli, 2019b)

Au moyen de la fourniture de notes, de commentaires et de traces numériques, les usagers alimentent ainsi les algorithmes des plateformes et deviennent en quelque sorte des contremaîtres en charge du contrôle de la fiabilité des offres et des travailleurs ainsi que de la qualité des produits et prestations fournis (Rosenblat et Stark, 2015).

Maud Simonet invite de manière plus générale à identifier et visibiliser les différentes formes du travail gratuit, dont elle estime que l'économie dite collaborative, notamment à travers les systèmes d'évaluation par les pairs qu'elle introduit, est l'un des avatars les plus avancés (Simonet, 2018). Si, de manière plus générale, on observe depuis plusieurs décennies au sein de l'économie mondiale un phénomène d'externalisation des activités de la part des entreprises, qui se contentent de conserver un noyau dur d'actifs immatériels et recourent massivement, pour le reste, à la sous-traitance ou au travail de l'utilisateur (Vercellone, 2013 ; Dujarier, 2014), l'économie de plateformes vient amplifier ce phénomène, en plaçant le recours à des prestataires indépendants au cœur de leur modèle mais aussi en mettant les consommateurs eux-mêmes à contribution - bien que la dimension de « travail » de ce processus de captation de valeur soit parfois questionnée (Méda, 2019a).

b) Des plateformes qui s'engouffrent dans les zones grises du droit du travail

Outre ces mécanismes de *digital labor* dont les théoriciens estiment qu'ils consistent en une extraction de valeur indue de l'utilisateur vers la plateforme, certaines plateformes de travail sont plus directement attaquées pour les dispositions légales à travers lesquelles elles mobilisent la force de travail. Le fait que les plateformes de travail encouragent des prestations non-professionnelles ou réalisées par des travailleurs indépendants est régulièrement dénoncé comme un détricotage du droit du travail (Gomes, 2018), précarisant les travailleurs - qui sont atomisés et ne sont plus en position de négocier collectivement - et affaiblissant un système de protection sociale qui ne bénéficie dès lors plus du même niveau de cotisations puisque ces travailleurs ne sont pas salariés (De Stefano, 2016).

Dans l'ouvrage collectif *Les Nouveaux travailleurs des applis* (Abdelnour et Méda, 2019), les sociologues et juristes du projet de recherche CAPLA livrent à partir de revues de littérature et de longues enquêtes empiriques auprès de travailleurs de plateformes (sur des plateformes comme Uber, Deliveroo, Foule Factory, Etsy) des éléments d'analyse pour mieux comprendre les modalités du « capitalisme de plateformes », que les auteurs s'accordent à définir comme « l'externalisation des travailleurs et le déplacement des frontières du travail mais aussi la création de valeur et son partage, inégalitaire, entre d'une part, les détenteurs des algorithmes, sites et applications que sont les plateformes et, d'autre part, les travailleurs présents sur celles-ci » (p. 10). Les enquêtes réalisées démontrent « une sous-rémunération chronique de ces tâches et l'énorme quantité de travail à laquelle il faut consentir (lorsque cela est possible) pour fabriquer un revenu décent » (Méda, 2019b).

L'enquête de l'OIT précédemment citée révèle également cette sous-rémunération : les 3 500 travailleurs interrogés gagnent en moyenne 4,43 \$ de l'heure (et 3,31 \$ en prenant en compte le travail non rémunéré, par exemple chercher ou attendre des clients) et pratiquent des horaires atypiques. Ainsi, 43 % disent travailler la nuit et 68 % le soir (Berg *et al*, 2018).

En plus de leurs potentielles situations de dépendance, les travailleurs des plateformes se trouvent souvent dans des situations économiques précaires. Alors que leurs rémunérations sont très inégalitaires et sont en moyenne assez faibles, ces travailleurs sont pour la plupart affiliés au régime de l'indépendant (voire à aucun régime), sont privés de certaines prestations de sécurité sociale (notamment de l'assurance-chômage) ainsi que de l'ensemble des règles du droit du travail (durée du travail, congés, santé et sécurité...) (Daugareilh, 2020a)

Historiquement, l'autonomie des travailleurs indépendants dans la gestion de leurs parcours professionnels s'explique par le fait que la majorité d'entre eux disposaient de garanties économiques en cas de coups durs (car ils étaient propriétaires de leurs moyens de production, qui avaient généralement une importante valeur financière - fonds de commerce, licence de taxi, patente - et qu'ils pouvaient revendre si besoin) et étaient plutôt enclins à la prise de risque (Didry et Le Bot, 2015). Or les prestataires des plateformes de travail « à la demande » ne correspondent pas, pour la plupart, au profil des travailleurs indépendants traditionnels. A la différence de leurs aînés, ils ne possèdent pas de patrimoine, leurs ressources individuelles disposent d'une faible valeur. Une part importante des travailleurs « à la demande » travaille sous le statut

d'auto-entrepreneur. Les enquêtes révèlent qu'un nombre important d'entre eux ont opté pour celui-ci soit parce qu'ils ne parvenaient pas à trouver d'emploi, soit parce que leur employeur les avait incités à adopter ce statut, mais que ce statut d'entreprise serait essentiellement une coquille vide (Levratto et Serverin, 2012 ; Abdelnour, 2014 ; Bernard, 2020b ; Daugareilh, 2020b). Enfin, les travailleurs « à la demande », par leur isolement, sont soumis à une variété de risques psycho-sociaux (Lehdonvirta et Mezier, 2013).

Dans le cas spécifique de certains travailleurs freelance, la désillusion est aussi forte que les espoirs placés dans le regain d'autonomie au travail que l'économie collaborative leur promettait. Comme l'explique Antonio Casilli, l'utopie de la classe virtuelle opposée à la subordination salariale a été dévoyée :

« Les aspirations des travailleurs à s'émanciper de la subordination, à récupérer des marges d'autonomie perdues à l'issue des luttes syndicales du second après-guerre et dans le repli néo-libéral de la fin du XXe siècle se sont initialement manifestées dans le rêve d'une classe virtuelle. Les entrepreneurs de la Silicon Valley ont avancé une contre-proposition idéologique consistant en un travail plus contraint et moins bien protégé. À rebours de l'autonomie louée par la vision « sublime » du travail imaginée par Barbrook, Cameron, Kroker et Weinstein, le déploiement d'une action maîtrisée et enrichissante autant pour l'économie que pour la société s'avère pour l'instant impossible tant les plateformes reposent sur la nécessité d'organiser l'action de leurs humains en les transformant en services" (Casilli, 2019b).

Une situation d'autant plus difficile à vivre pour ces travailleurs des plateformes « servicialisés » que, comme l'a observé la sociologue et philosophe Isabelle Ferreras dans ses travaux sur les caissières de supermarché (2007), le travail ne revêt pas pour les travailleurs simplement une dimension instrumentale mais un rapport éminemment expressif et parfois même politique en ce qu'il investit la sphère publique et se trouve encadré dans un système social bien plus large.

Certains auteurs, et des travailleurs de plateformes eux-mêmes lors d'actions collectives, vont jusqu'à décrire certaines formes de travail sur les plateformes comme un retour à des métiers de serviteurs - des chauffeurs VTC et livreurs à vélo, souvent d'origine africaine, allant jusqu'à faire des parallèles avec l'économie coloniale (Abdelnour et Bernard, 2019). Des travaux soulignent par ailleurs les risques d'épuisement au travail des prestataires de service indépendants de certaines

plateformes, contraints d'exercer de nombreuses heures hebdomadaires pour rentabiliser leurs investissements personnels (Wood *et al.*, 2018).

En outre, certains détracteurs du capitalisme de plateformes s'intéressent plus spécifiquement à la nature de l'organisation du travail sur ces dernières. Simon Head (2014) parle de « management algorithmique » pour décrire la manière dont la plupart des plateformes de travail parviennent, à travers le design de leur application, à orienter et à contrôler directement la nature du travail de leurs prestataires, avec certaines dérives que les chauffeurs et livreurs ne se privent pas de dénoncer.

La parcellisation et la standardisation des tâches opérées par les plateformes de travail dominantes sont dénoncées par certains auteurs comme un retour au système du « tâcheronnage » (Casilli, 2019a) et des *sweat shops* (Barraud de Lagerie et Cigalo Santos, 2019), à savoir un système de sous-traitance généralisée en vigueur dans l'économie industrielle du XIXe siècle à travers lequel des tâcherons réalisaient l'intermédiation entre des patrons d'industrie et des ouvriers à domicile et dispatchaient les tâches à la carte entre les différents ouvriers, souvent pour des prix dérisoires.

Dans un article portant sur les chauffeurs Uber, Claire Bonici (2014) compare ainsi ces derniers aux Canuts lyonnais du XIXe siècle, tisserands indépendants travaillant à la tâche pour des marchands contrôlant le marché et placés en situation de dépendance précaire, qui avaient finalement décidé de s'unir à travers des mutuelles et associations ouvrières préfigurant le monde de la coopération.

D/ Une multiplication des mobilisations face aux « dérives » du capitalisme de plateformes

Les résistances à certaines plateformes numériques de mise en relation ont commencé à prendre forme au milieu des années 2010, à peine quelques années après l'apparition de ces dernières. Les premières contestations observées sont plutôt portées par des professionnels s'estimant concurrencés de manière illégitime par les plateformes numériques émergentes. Assez rapidement cependant, ce sont les travailleurs et professionnels exerçant via ces plateformes qui vont à leur tour se mobiliser contre les conditions commerciales et de travail imposées par les plateformes. La grogne va s'étendre au-delà même des principaux usagers des plateformes et s'élargir à des mouvements citoyens soucieux de l'impact de ces plateformes sur les libertés individuelles ou l'urbanisme local.

1) Taxis, hôteliers : des réactions initiales orchestrées par une concurrence qui se sent menacée

Ainsi que nous l'avons vu, les principales plateformes de travail - en particulier dans les domaines du VTC ou de la livraison - développent un modèle fondé sur le recours à des travailleurs indépendants et sont en mesure de reporter sur ces travailleurs une part essentielle des risques ainsi que de proposer à leurs clients des tarifs ultra-compétitifs, aidées en cela par d'importants investissements financiers et une facilité à optimiser leur fiscalité. Sans compter le fait que dans le secteur du VTC, la possibilité de se lancer sans s'acquitter d'une licence de taxi - très onéreuse - fournit un avantage notable aux nouveaux entrants. C'est ainsi que l'on observe à travers le monde de multiples actions collectives organisées par des chauffeurs taxis dès 2015, en France, en Italie, en Angleterre ou encore aux Etats-Unis⁴⁶.

Des résistances d'hôteliers ligués contre la concurrence soudaine des locations touristiques en pair à pair proposées par AirBnb ou HomeExchange (ex-GuestToGuest) se déploient également depuis la même période⁴⁷.

En parallèle des acteurs directement concurrencés par les plateformes numériques émergentes, un grand nombre de professionnels du tourisme, de la mobilité ou de la restauration se retrouvent dans une situation ambiguë vis-à-vis de ces plateformes qui grapillent peu à peu des parts de marché sur leurs secteurs. Ainsi, alors même qu'une part croissante des hôteliers ou des restaurateurs proposent leurs offres sur des plateformes de réservation en ligne en raison de leur faculté à leur apporter de nouveaux clients, ils sont aussi de plus en plus nombreux à dénoncer le pouvoir de marché excessif de ces leaders mondiaux qui les rendent de plus en plus dépendants et pratiquent des commissions sur les ventes de plus en plus élevées.

Des frondes locales et temporaires s'organisent chez des hôteliers pour protester contre l'emprise des plateformes de réservation d'hôtels - principalement de la néerlandaise Booking.com, dont certains hôteliers jugent intenable le montant des commissions prélevées et le rapport de force déséquilibré dans lequel ils se trouvent

⁴⁶ <https://www.lesechos.fr/2015/12/ca-sest-passe-en-2015-uber-provoque-la-fronde-des-taxis-286055>

⁴⁷ <https://www.lefigaro.fr/societes/2015/10/22/20005-20151022ARTFIG00342-la-colere-des-hoteliers-face-au-site-de-location-airbnb.php>

empêtrés, quand on sait que Booking.com détient par exemple 70% des parts de marché de la réservation d'hôtels en ligne dès 2017⁴⁸.

Plus récemment, les différents confinements mis en place en réponse à la crise sanitaire du Covid-19, ont révélé cette dépendance de plus en plus forte de certains secteurs économiques envers les grandes plateformes, notamment les commerçants vis-à-vis de plateformes de e-commerce comme Amazon⁴⁹, ou des restaurants avec les plateformes de livraison de repas comme Deliveroo ou UberEats⁵⁰. Une grogne grandissante qui renforce encore davantage les demandes de régulation de l'économie de plateformes.

2) La révolte des travailleurs des plateformes paupérisés

Outre les levées de boucliers des professionnels concurrencés par l'arrivée de certaines plateformes numériques de mise en relation, ce sont les individus exerçant via les plateformes de travail qui se mobilisent le plus, revendiquant de meilleures conditions d'exercice et des rémunérations à la hausse. Parmi ces travailleurs, les VTC et les livreurs à vélo sont les plus touchés et également les plus exposés médiatiquement. Dans le cas des mobilisations de livreurs ou de chauffeurs, le processus est presque toujours identique. A leur implantation, les plateformes dominantes de ces marchés proposaient des tarifications avantageuses de sorte à attirer des travailleurs, puis, progressivement, ces dernières ont resserré la vis en matière de rémunération et une frange des travailleurs est alors entrée dans un mouvement de contestation. Dès l'automne 2015 en France, des chauffeurs VTC organisent ainsi des actions pour exiger de meilleures tarifications auprès des plateformes VTC, à commencer par Uber. Les sociologues Sarah Abdelnour et Sophie Bernard, qui ont suivi les mobilisations des chauffeurs VTC, décrivent fidèlement l'émergence de ces mobilisations :

⁴⁸ https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/06/16/face-a-bookings-des-hoteliers-francais-tendent-le-boycott_6042968_3234.html

⁴⁹ <https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/confinement-la-fronde-contre-amazon-grandit-chez-les-commerçants-1260829>

⁵⁰ <https://www.lecho.be/entreprises/horeca/des-restos-reclament-la-regulation-des-plateformes-de-livraison/10236620.html>

« Si l'application a attiré des milliers de « partenaires » en quelques années, des tensions apparaissent rapidement entre les chauffeurs et l'entreprise. En octobre 2015, Uber baisse ainsi le prix des courses de 20 % sur le service UberX assuré par des chauffeurs professionnels (qui doivent justifier d'une licence pour exercer). Cette décision fait suite à l'interdiction du service UberPop, assuré par des particuliers, et ainsi à une volonté de maintenir des prix inférieurs à ceux des taxis. Dès cette annonce, une action collective s'organise sur deux sites parisiens : un blocage en voiture à la porte Maillot et une manifestation devant le siège d'Uber. Cette décision unilatérale de baisse des tarifs des courses est vécue par les chauffeurs de VTC comme une provocation et une illustration du manque d'indépendance de ces derniers qui n'ont aucune prise sur les tarifs de leurs prestations » (Abdelnour et Bernard, 2019).

Sur le secteur de la livraison à vélo, des mouvements sociaux amorcés spontanément par des livreurs se multiplient également dans la plupart des pays où les grandes plateformes (Deliveroo, UberEats, Glovo) sont implantées. En France, mais aussi en Espagne, en Italie ou encore en Angleterre, des actions de déconnexions simultanées (formes de proto-grèves coordonnées entre travailleurs indépendants des plateformes) émergent et se succèdent à partir de 2016, quand certaines plateformes de livraison commencent à augmenter le montant de leurs commissions et à passer à un système de rémunération à la course plutôt qu'à l'heure – qui impose aux livreurs d'effectuer davantage de courses pour maintenir un revenu équivalent. Des collectifs de livreurs se créent, à l'instar du Collectif de Livreurs Autonomes de Paris (CLAP) dont le leader charismatique, Jérôme Pimot, multiplie les interventions sur le terrain et dans les médias pour sensibiliser l'opinion aux conditions des livreurs. A travers les réseaux sociaux et des initiatives comme Vélocratie* (sur laquelle nous reviendrons amplement au cours de cette thèse), les différents mouvements de livreurs à travers le monde échangent sur leurs pratiques et leurs revendications : « En quatre ou cinq ans, l'ubérisation a presque réussi à créer une nouvelle Internationale », s'amuse Jérôme Pimot⁵¹.

Ces mobilisations se poursuivent durant plusieurs années en France comme à l'étranger, avec des dynamiques et des acteurs qui diffèrent des mouvements syndicaux traditionnels. Dans la plupart des cas, les contestations naissent au sein de forums, groupes et applications de messagerie en ligne où les travailleurs

⁵¹ https://www.bfmtv.com/economie/comment-des-livreurs-de-saint-etienne-ont-fait-plier-uber-eats_AD-202101010053.html

indépendants s'échangent initialement des conseils et bonnes pratiques relatives à leur activité. En raison de la prime jeunesse des plateformes, mais aussi de l'atomisation des travailleurs - exerçant sous le statut d'indépendants, dispersés géographiquement et ayant une faible expérience du travail en organisation - l'action collective de ces travailleurs des plateformes est faiblement organisée et balbutie. Les syndicats y sont très peu implantés et ce sont des entrepreneurs de mobilisation faiblement expérimentés qui initient les premières actions - bien que progressivement les syndicats investissent le champ (Vandaele, 2017).

Ce sont ces différents facteurs qui font parler Sarah Abdelnour et Sophie Bernard de « mobilisations improbables » (Abdelnour et Bernard, 2018) :

« Même parmi les plus professionnalisés des travailleurs des plateformes, seule une minorité est prête à s'engager dans une action collective. Comment l'expliquer ? Les obstacles à l'action collective ont notamment été analysés par des travaux portant sur les mobilisations dites « improbables » : atomisation du travail, précarité des revenus et des statuts, faible ancienneté professionnelle, ou encore implantation syndicale faible. Une série d'obstacles est plus spécifique aux travailleurs des plateformes, et tient au fait qu'ils exercent sous le statut de travailleurs indépendants.

Les chauffeurs Uber ont ainsi tendance à se penser davantage comme concurrents que comme solidaires. Le fait qu'ils soient des travailleurs indépendants implique également qu'ils ne disposent ni de structures de représentation collective ni de protection en cas de cessation de l'activité. Focalisés sur leur chiffre d'affaires, ils ont en outre des durées de travail qui ne leur laissent guère de moments de pause. Ils doivent être réactifs pour répondre à la demande et parvenir à se dégager un revenu minimum. Les chauffeurs Uber se trouvent en effet dans une situation économique fragile. La baisse des tarifs, la hausse de la commission prélevée par Uber (qui passe en 2016 de 20 à 25 %) et l'accroissement de la concurrence sont autant de motifs justifiant un engagement total dans le travail. Ils ne disposent pas de la « disponibilité biographique » identifiée comme une ressource favorable à l'engagement militant. Nombre de chauffeurs nous présentent ainsi un calcul rapide de leur chiffre d'affaires quotidien, mis en regard avec leurs dépenses : voiture, assurance, essence, cotisations, impôts, ou encore amendes. Et ils concluent alors qu'il leur faut travailler 13 à 14h par jour, et ce sept jours sur sept, pour s'assurer une rémunération légèrement supérieure au SMIC.

L'enquête démontre pourtant que les chauffeurs mobilisés sont ceux qui ne sont ni complètement à l'abri, ni les plus précarisés. Se mettre en grève se révèle en effet particulièrement coûteux pour des travailleurs indépendants, la moindre interruption de travail se traduisant par une perte de revenu. Les chauffeurs Uber ont en outre le sentiment de subir

un double préjudice. Durant les grèves, Uber pratique en effet une majoration des tarifs pour inciter les chauffeurs à travailler. À la perte de chiffre d'affaires qui résulte de l'interruption de l'activité s'ajoute donc pour les grévistes un sentiment d'injustice et une forte animosité à l'égard de leurs collègues qui tirent parti de la grève pour faire des courses plus rentables. Il est ainsi difficile de faire émerger un collectif mobilisé dans ce contexte ».

Au-delà d'une focalisation sur la génération d'un chiffre d'affaires et la peur de fins de mois difficiles, la nature même du travail de chauffeur VTC ainsi que les caractéristiques socio-professionnelles de ces travailleurs contribuent à endiguer le sentiment de collectif :

« Au quotidien, les chauffeurs Uber se trouvent en effet souvent isolés. C'est à eux de décider quand ils se connectent aux applications et quand leur journée se termine. Passant l'essentiel de leur temps dans leur voiture, ils côtoient des clients, mais ont en revanche peu d'occasions de rencontrer des collègues, si ce n'est à proximité des aéroports où ils peuvent parfois attendre des heures ensemble. N'ayant aucune visibilité sur leurs déplacements et leur emploi du temps sur la journée, il est difficile de fixer un rendez-vous avec d'autres chauffeurs. Une fois connectés aux applications, ils répondent à la demande en temps réel et ne savent donc jamais où les courses les mèneront. A contrario, les chauffeurs les plus mobilisés sont les plus insérés dans des collectifs. Inscrits sur des réseaux sociaux de chauffeurs (Facebook, Whatsapp), ils sont en contact plus régulier avec leurs pairs. Mais c'est loin d'être le cas de la majorité.

D'autres obstacles à la mobilisation des chauffeurs tiennent à leurs caractéristiques socio-professionnelles. Pour la plupart, il s'agit de jeunes hommes, peu diplômés, issus des quartiers populaires, immigrés ou enfants d'immigrés, avec une faible expérience professionnelle. Ils sont éloignés du syndicalisme, voire éprouvent une aversion pour les syndicalistes et les syndicats. Même parmi les leaders du mouvement, on retrouve cette même mise à distance : 'Le problème, c'est qu'on a des connards de syndicats. Ils magouillent, ils dînent avec les politiques, ils prennent des enveloppes, c'est la vérité ça, et c'est à cause de ça qu'on n'est pas syndiqués pour la plupart des gens. On est le pays d'Europe le moins syndiqué, pourquoi ? Parce qu'il y a des gens qui ont fait des conneries. [...] Je ne suis pas syndicaliste, je déteste les syndicats, mais c'est un moyen pour réclamer' ».

Pourtant, poursuivent Sarah Abdelnour et Sophie Bernard, certains de ces travailleurs vont malgré tout se mobiliser face à la dureté de leurs conditions de travail, sous la forme de proto-syndicats et d'actions collectives spontanées :

« En dépit de leur aversion pour le syndicalisme, ces entrepreneurs de cause considèrent qu'ils n'ont pourtant pas d'autre choix que de se tourner vers les syndicats pour être à même de s'organiser collectivement et pour soutenir leur cause.

Quelles ressources ont permis l'émergence et la pérennité d'actions contestataires ? Ceci tient d'une part au fait que des collectifs de chauffeurs se sont rapidement constitués, dès l'été 2015, dont certains étaient proches de syndicats, ou s'appuyaient du moins sur des chauffeurs ayant une expérience de conflits du travail. Ainsi, au moment de la première mobilisation d'octobre 2015, des organisations de chauffeurs, à caractère syndical, ont déjà vu le jour. C'est le cas de l'association SCP-VTC devenue section Unsa-VTC, enregistrée officiellement en octobre 2015 après quelques mois d'existence pratique, et de l'association Capa-VTC créée à l'été 2015. Ces regroupements ont été fondés par des chauffeurs, dont les meneurs sont très présents dans les manifestations et sur les réseaux sociaux. Les entrepreneurs de mobilisation semblent pourtant éloignés du syndicalisme, et affichent parfois clairement cette distance. Notons toutefois que plusieurs de ces meneurs du mouvement avaient connu un conflit avec la direction dans leur précédent emploi. Plus largement, cet affichage critique contre le syndicalisme doit être compris dans son ambivalence, puisque les fondateurs des associations professionnelles de chauffeurs travaillent systématiquement de manière étroite avec des figures nettement plus proches du monde syndical. Ainsi, un des cofondateurs de Capa-VTC est un ancien syndicaliste de la CFDT, passé ensuite chez FO, ce qui explique le rattachement de Capa-VTC à FO en avril 2017. De même, le représentant de l'Unsa VTC travaille en étroite collaboration avec le secrétaire général de l'Unsa Transports. Les meneurs du mouvement sont donc à comprendre comme des duos entre figure de la base et figure syndicale. Et ce sont les premiers qui sont bien plus connus des chauffeurs, et davantage dans la lumière lors des manifestations ».

Les modes de mobilisation des chauffeurs et livreurs des plateformes sont également atypiques. N'ayant pas de relations de travail formelles avec les gestionnaires des plateformes, ceux-ci déploient des tactiques extra-institutionnelles telles que les déconnexions groupées de l'application, ou des manifestations publiques visant à alerter l'opinion (Daugareilh, 2019), comme à Saint-Etienne où la déconnexion simultanée de 90% des livreurs de la ville au moment des fêtes de Noël 2020 a fait plier la plateforme Uber Eats, qui s'est engagée à garantir une tarification minimale et des primes « pluie » aux livreurs stéphanois⁵².

Les actions se multiplient et la couverture médiatique de la situation des travailleurs des plateformes devient plus importante. Plusieurs documentaires largement diffusés

⁵² https://www.bfmtv.com/economie/comment-des-livreurs-de-saint-etienne-ont-fait-plier-uber-eats_AD-202101010053.html

vont continuer d'exposer au grand public les griefs des livreurs et des chauffeurs "ubérisés", à l'instar d'un reportage de l'émission Cash Investigation datant de fin 2019 et qui suscite l'émoi du grand public⁵³.

Par ailleurs, la prise en considération des souffrances des travailleurs des plateformes s'étend à d'autres cas moins visibles, comme celui des « tâcherons du clic » réalisant des micro-tâches extrêmement répétitives et mal rémunérées pour des plateformes telles qu'Amazon Mechanical Turk ou FouleFactory, quand il ne s'agit pas de réaliser des tâches de modération de contenus ultra-violents pour des réseaux sociaux tels Facebook. De nouveau, le reportage de Cash Investigation, en filmant le quotidien des modérateurs de contenus violents sur Facebook, sensibilise fortement l'opinion aux conditions de travail éprouvantes de nombreux « travailleurs du clic ».

3) Vie privée, surtourisme : des contestations citoyennes face aux dérives de l'économie de plateformes

Les mobilisations à l'encontre des grandes plateformes numériques ne concernent pas que les professionnels menacés par l'essor de ces dernières ainsi que les travailleurs exerçant via ces applications. Plusieurs actions collectives citoyennes se mettent en place notamment concernant des craintes liées à l'accaparement de données personnelles et les enjeux de respect de la vie privée. L'un des fers de lance de ces mobilisations en France, La Quadrature du Net, a par exemple déposé en mai 2018 - en compagnie de 12 000 mobilisés - devant la CNIL des plaintes contre les 5 membres des GAFAM : « Ces plaintes exigent que les GAFAM arrêtent de nous faire payer leurs services avec nos libertés. Notre liberté de conscience, quand ils cherchent à nous manipuler de façon individualisée et automatisée. Notre vie privée et notre intimité, sans laquelle nous ne pouvons plus nous construire nous-mêmes. Le RGPD (règlement général sur la protection des données) interdit qu'un service soit rémunéré par des données personnelles »⁵⁴. En juin 2020, le Conseil d'Etat confirme la sanction prononcée par la CNIL de 50 millions d'euros d'amende contre Google⁵⁵.

⁵³ https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/cash-investigation/cash-investigation-du-mardi-24-septembre-2019_3603915.html

⁵⁴ <https://gafam.laquadrature.net/>

⁵⁵ <https://www.conseil-etat.fr/ressources/decisions-contentieuses/dernieres-decisions-importantes/conseil-d-etat-19-juin-2020-sanction-infligee-a-google-par-la-cnil>

D'autres perturbations associées à l'impact de plateformes de mise en relation font l'objet de mobilisations citoyennes. Dans plusieurs villes touristiques européennes, comme Venise ou Barcelone, des collectifs citoyens se créent pour lutter contre l'« Airbnbisation » des centres-villes, et enjoignent les autorités à davantage réguler les logements loués sur ces plateformes. Les griefs des habitants font état d'une fatigue liée au « surtourisme », mais également à un effet de gentrification des quartiers touristiques, qui fait augmenter le prix des loyers (car de nombreux propriétaires convertissent leurs appartements en logements touristiques, réduisant l'offre locative de longue durée) ainsi que le prix de la vie courante (car les commerces alentours vont s'adapter au pouvoir d'achat des touristes)⁵⁶.

4) Discriminations, empreinte environnementale : des effets collatéraux des plateformes numériques ?

Plus généralement, certaines études insistent sur les discriminations engendrées et/ou renforcées par les plateformes numériques de mise en relation. Plusieurs travaux ont mis en lumière la présence de différentes formes d'inégalités entre utilisateurs de plateformes collaboratives, qu'il s'agisse d'inégalités liées au genre, au patrimoine ou encore à la couleur de peau.

Dans leur article « Putting the Sharing Economy Into Perspective » (2017), Juliet Schor et Koen Frenken pointent d'abord une inégalité de revenus obtenus sur les plateformes en fonction des capitaux détenus par les individus. Les personnes qui disposent de biens de valeur à louer sur des plateformes en tirent des revenus élevés en absolu et très conséquents relativement à ce que gagnent les personnes qui mettent à disposition leur force de travail. Les deux auteurs appellent cette situation l'« effet Piketty », en référence aux travaux de l'économiste français qui a fait la démonstration d'une dynamique circulaire de concentration des richesses entre les mains d'une minorité de la population des principaux pays développés lors de ces dernières décennies (Piketty, 2013).

Dans une série d'une quarantaine d'entretiens réalisés entre 2014 et 2015 par Juliet Schor et son équipe auprès d'offres de biens et services à Boston sur les plateformes

⁵⁶ <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/08/17/20002-20170817ARTFIG00002-espagne-italie-la-fronde-des-habitants-face-a-l-afflux-de-touristes.php>

AirBnb, Turo (autopartage) et Taskrabbit (Schor, 2017), 60% des utilisateurs d'AirBnb déclarent ainsi gagner plus via la plateforme que s'ils exerçaient un travail à temps plein. A l'inverse, ils sont 20% dans ce cas sur Taskrabbit. Les travaux de Barraud de Lagerie et Sigalo Santos (2019) sur les micro-travailleurs ou ceux de Jourdain et Naulin sur les artisans et chefs à domicile (2019) dévoilent également une sous-rémunération chronique des travailleurs des plateformes par rapport à ce qu'ils auraient pu espérer en exerçant un temps plein dans une structure plus classique.

Les entretiens conduits par Schor révèlent une autre conséquence de ces plateformes : l'effet d'éviction des travailleurs peu diplômés. Sur les plateformes observées, les offreurs sont en effet des individus plutôt jeunes et diplômés, même chez TaskRabbit, alors que la plateforme propose des tâches généralement réservées à des catégories moins diplômées de la population active. Juliet Schor explique cette réalité par les conséquences de la récession économique de 2008, ayant poussé certains jeunes diplômés à se tourner vers des sources de revenus qui n'auraient pas correspondu autrement à leur niveau d'études, elle émet également l'hypothèse que le discours de « bien commun » véhiculé par les plateformes collaboratives pourrait avoir abaissé la réticence des jeunes diplômés à effectuer ce genre de tâches. L'effet majeur de cette arrivée de jeunes diplômés dans des secteurs traditionnellement réservés aux travailleurs peu diplômés est donc une éviction de ces derniers.

Au-delà des inégalités de classes sociales et de niveau de diplôme observées sur certaines plateformes collaboratives, certains travaux pointent également des biais racistes (Ge *et al.*, 2016 ; Edelman *et al.*, 2017) et sexistes (Schoenbaum, 2016 ; Schor *et al.*, 2016) dans les préférences et les évaluations des utilisateurs des plateformes, que ces dernières contribueraient alors à renforcer et à systématiser. Les algorithmes de ces applications peuvent eux-mêmes contenir des biais sexistes, racistes ou classistes dans leur design, comme le montre Cathy O'Neil dans son essai *Weapons of Math Destruction* (O'Neil, 2016).

Même les bienfaits environnementaux des plateformes collaboratives commencent à être remis en question. Acquier, Demailly et Carbone répertorient ainsi les impacts environnementaux ambigus de l'économie de plateformes⁵⁷. Selon eux, celle-ci peut

⁵⁷ <https://theconversation.com/leconomie-collaborative-est-elle-source-de-progres-environnemental-61543>

conduire, loin des promesses d'optimisation des ressources, des pratiques contre-intuitives telles que : la déresponsabilisation et le détachement du client ; la substitution à des alternatives moins néfastes (train,...) ; une empreinte logistique liée à l'échange en pair à pair (coûts environnementaux des transports de biens ou de personnes), des effets rebond économiques (dépenser les économies faites grâce au pair à pair dans des achats non écologiques) ; l'encouragement à l'hyperconsommation (déculpabilisation des consommateurs, achats de produits quasi-neufs sur des places de marché pair à pair qui ne font qu'augmenter la demande globale).

Isabelle Vincent, chef du service Économie et prospective de l'ADEME, explique ainsi sur la base d'un rapport publié par l'agence française que « le gain environnemental dépend dans tous les cas fortement de la pratique conventionnelle à laquelle la pratique collaborative est substituée, de la logistique de partage et de la durée de vie des produits réemployés. Pour les pratiques de location entre particuliers, les impacts de la logistique de transmission du bien sont déterminants. Dans le cas de la location ou du prêt de tondeuse entre trois particuliers par exemple, la logistique nécessaire pour le transport induit des impacts négatifs qui peuvent dégrader significativement le bilan environnemental de la pratique collaborative par rapport à la pratique conventionnelle (utiliser un bien équivalent acheté) : + 60 % d'impact sur l'indicateur CO₂ notamment »⁵⁸.

On constate ainsi, pour résumer, que les idéaux de l'économie collaborative, promettant une économie du partage fondée sur des valeurs de solidarité et d'autonomie, ont été balayés ces dernières années par une critique sans concession de ce qui est désormais davantage analysé dans la littérature académique et médiatique comme un capitalisme de plateformes, donnant lieu au contraire à des pratiques de précarisation des travailleurs, de marchandisation accrue des interactions sociales ou encore de prédation économique.

Pour certains auteurs et militants, ces plateformes seraient alors plutôt à comprendre comme des incarnations d'un modèle néolibéral aux conséquences sociales préjudiciables (Pasquale, 2016 ; Van Dijck *et al.*, 2018 ; Abdelnour et Méda, 2019b). Certains auteurs vont même plus loin. Dans *La Gouvernance par les nombres*, Alain Supiot (2015) dénonce ainsi l'hégémonie croissante de la rationalité par le calcul

⁵⁸ <https://theconversation.com/consommation-collaborative-le-covoiturage-courte-distance-et-le-reemploi-dobjets-sont-les-plus-ecolos-73597>

portée par le capitalisme numérique. Pour le juriste français, l'Etat moderne - et le système juridique qui lui est consubstantiel - sont en train de se fissurer sous le poids de la globalisation, qui porte en elle le projet d'un « Marché total ». Or dans la philosophie du « Marché total », les solidarités n'ont pas de raison d'être : elles sont remplacées par la logique du « calcul d'intérêt » entre des « particules contractantes ». On assisterait ainsi au « renversement du règne de la loi au profit de la gouvernance par les nombres, [qui] s'inscrit dans l'histoire longue du rêve de l'harmonie par le calcul, dont le dernier avatar - la révolution numérique - domine l'imaginaire contemporain. Cet imaginaire cybernétique conduit à penser la normativité non plus en termes de législation mais en termes de programmation. On n'attend plus des hommes qu'ils agissent librement dans le cadre des bornes que la loi leur fixe, mais qu'ils réagissent en temps réel aux multiples signaux qui leur parviennent pour atteindre les objectifs qui leur sont assignés ». (p.23). Chez Supiot, le capitalisme numérique est donc conçu comme l'un des avatars - et peut-être le plus avancé d'entre eux - d'un régime général de rationalité par le calcul qui serait l'une des principales causes des maux du monde contemporain en ce qu'il discréditerait les institutions légales et politiques existantes tout en détruisant les mécanismes historiques de solidarité, ce qui engendrerait en réaction les replis identitaires à l'œuvre dans de nombreuses régions du monde.

Le basculement de la perception des plateformes de mise en relation, étroitement lié à l'évolution dans le temps des pratiques et des analyses afférentes, s'illustre avec une symbolique particulièrement évocatrice dans le titre d'un essai à charge contre les plateformes dominantes par l'essayiste britannique Tom Slee. Cet essai intitulé *What's Yours Is Mine: Against the Sharing Economy*⁵⁹ parodie le titre du livre *What's Mine is Yours*⁶⁰ de Botsman et Rodgers, qui a fait l'apologie de l'économie collaborative, pour pointer ce que Slee voit comme une illusion du partage. Pour son auteur, il s'agit bien au contraire d'une économie de prédation fondée sur une concurrence déloyale, un affaiblissement des économies des territoires (particulièrement dans le secteur de l'immobilier avec des plateformes comme Airbnb) une captation de la valeur par les plateformes, des utilisateurs qui ne sont pas incités à partager davantage mais qui sont au contraire transformés en « petits capitalistes » qui optimisent leur capital en permanence (Slee, 2015).

⁵⁹ « Ce qui est à toi est à moi : contre l'économie collaborative », en français.

⁶⁰ « Ce qui est à moi est à toi », en français.

Les critiques des formes capitalistes de l'économie de plateformes ne sont pas que théoriques : sur le terrain, les levées de boucliers contre les principales plateformes de mise en relation se multiplient également à partir du milieu des années 2010, comme nous allons le voir désormais.

E/ Des régulations aux ambitions contestées

Les mobilisations qui se diffusent en protestation aux pratiques de certaines plateformes de mise en relation en appellent à différentes actions de régulation. Ces régulations, comme nous allons le voir, se multiplient depuis quelques années et touchent tantôt à des secteurs d'activité spécifiques (logement, transports, hébergement...), tantôt à des aspects transversaux relatifs à l'économie de plateformes. Ces régulations peuvent, en outre, prendre différentes formes : décisions juridiques, lois, réglementations locales ou sectorielles, chartes, accords avec les plateformes. Après un bref tour d'horizon des principales initiatives de régulation ayant trait aux plateformes dans différents pays, nous analyserons quelques facteurs freinant cette entreprise de régulation et pouvant expliquer certains blocages politiques.

1) Une régulation qui commence à prendre forme

La régulation des plateformes numériques de mise en relation a progressé ces dernières années, se structurant progressivement à mesure que les Etats et collectivités ont mieux appréhendé les pratiques et dynamiques générées par ces plateformes. Ce bref tour d'horizon, loin d'être exhaustif, vise à identifier les principaux domaines dans lesquels des initiatives significatives de régulation ont été entreprises. Parmi les principaux axes de régulation, on observe des réglementations sectorielles notamment dans les secteurs du transport et de l'hébergement, des offensives en droit de la concurrence contre les positions dominantes de certains leaders mondiaux, mais aussi des dispositions visant à mieux protéger les travailleurs des plateformes.

a) Des réglementations sectorielles qui se développent

Tout d'abord, plusieurs réglementations sectorielles sont apparues ces dernières années visant à davantage harmoniser la concurrence entre les plateformes et les acteurs plus anciens de leurs champs d'activités.

Par exemple, dans le domaine des VTC, depuis la Loi Grandguillaume de 2016, les chauffeurs français sont désormais amenés à passer un examen renforcé d'obtention d'une licence VTC (s'approchant de celui des taxis) et les professionnels qui exerçaient via le vieux statut de LOTI (qui permettait d'utiliser les plateformes VTC en tant qu'entreprise et de salarier des chauffeurs, avec un accès simplifié au statut de chauffeur) ne sont plus autorisés à exercer dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. La volonté du législateur est de garantir davantage d'équité entre taxis et VTC en relevant les barrières à l'entrée du secteur du VTC⁶¹.

En matière d'hébergement touristique, la Loi impose une durée maximale de 120 jours annuels de location, et l'obtention auprès des pouvoirs publics d'un numéro d'enregistrement⁶². En parallèle, les plateformes de réservation de logements touristiques sont désormais soumises à la collecte d'une taxe de séjour, tandis que des villes comme Paris ont mis en place des brigades municipales chargées de détecter les propriétaires de logements ne respectant pas les règles.

Les enjeux de la régulation sectorielle sont aussi de davantage maîtriser les impacts sur l'ordre public et la vie collective que peuvent induire les plateformes numériques. Dans le cadre de son nouveau mandat, la Maire de Paris Anne Hidalgo s'est par exemple engagée à proposer aux Parisiens un référendum quant au positionnement à adopter vis-à-vis des plateformes d'hébergement touristique⁶³. L'objectif de cette régulation croissante est à la fois de mieux contrôler - quitte à la freiner - l'évolution du tourisme sur le territoire en arbitrant entre les effets négatifs de l'augmentation des logements touristiques dans le centre-ville et les avantages qu'en retirent de nombreux propriétaires ou locataires d'appartements qui les mettent à disposition sur les plateformes comme AirBnb.

⁶¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033734510?r=uh236XxYjv>

⁶² <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/airbnb-les-locations-desormais-limitees-a-120-jours-par-an-dans-18-villes-en-france-290390>

⁶³ <https://www.20minutes.fr/paris/2654571-20191119-paris-anne-hidalgo-promet-referendum-airbnb-apres-municipales>

b) Le recours au droit de la concurrence pour limiter les positions dominantes des leaders mondiaux

Les contentieux et régulations commencent également à se multiplier dans le domaine du droit de la concurrence. En Europe comme aux Etats-Unis, de grands procès *antitrust* (de lutte contre les positions dominantes sur des marchés) commencent à voir le jour. Au niveau européen notamment, divers procès contre des GAFAM ont donné lieu à des sanctions. Plus de 8 milliards d'euros d'amendes ont été infligés à Google dans différentes affaires (imposition de son système d'exploitation mobile Android à des constructeurs de mobiles, clauses d'exclusivité imposées à des éditeurs de contenus en ligne pour ses publicités...) ⁶⁴, tandis qu'Amazon fait l'objet de plusieurs enquêtes de la Commission Européenne, qui l'a averti en novembre 2020 de risques de sanction sur un aspect qui inquiète le législateur en particulier : le fait qu'Amazon utilise les données relatives aux ventes des produits des vendeurs tiers référencés sur sa plateforme pour améliorer la production et la vente de ses propres produits ⁶⁵.

Un rapport parlementaire américain paru en octobre 2020 révèle également les craintes que suscitent ces grandes plateformes outre-Atlantique, appelant notamment au démantèlement des plateformes structurantes (GAFA) en différents services numériques distincts, ou encore l'interopérabilité des données personnelles des utilisateurs entre toutes les plateformes ⁶⁶. Les pouvoirs publics américains sont d'ailleurs passés à l'action en matière de droit de la concurrence : en décembre 2020, la Federal Trade Commission ainsi que 47 Etats américains ont attaqué Facebook en justice pour abus de position dominante et monopole illégal suite à son rachat des réseaux sociaux Whatsapp et Instagram ⁶⁷. Quelques mois plus tôt, le Département de la Justice et 11 Etats en avaient fait de même avec Google, reprochant au géant de Mountain View de verrouiller le marché de la publicité en ligne en imposant aux constructeurs de smartphones l'utilisation de son *operating system* Android ⁶⁸.

⁶⁴ <https://www.capital.fr/entreprises-marches/lue-met-une-nouvelle-fois-google-a-lamende-1332236#:~:text=Depuis%20son%20entr%C3%A9e%20en%20fonction,l'on%20additionne%20toutes%20les>

⁶⁵ <https://www.usine-digitale.fr/editorial/antitrust-la-commission-europeenne-accentue-la-pression-sur-amazon-et-ouvre-une-nouvelle-enquete.N1026579>

⁶⁶ <https://www.nextinpact.com/article/44060/les-gafa-epinglees-par-rapport-parlementaire-americain-aux-solutions-radicales>

⁶⁷ <https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/facebook-poursuivi-par-la-ftc-et-48-etats-americains-pour-pratiques-anticoncurrentielles-1272587>

⁶⁸ https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/10/20/la-justice-americaine-contre-google-une-enquete-limitee-mais-cruciale_6056739_3234.html

En France, quelques décisions ont également été prises en droit de la concurrence pour limiter le pouvoir de marché de certaines plateformes. Ainsi, dans le secteur de la réservation d'hébergements touristiques, Booking et Expedia ont été condamnés à des amendes pour déséquilibre significatif dans leurs relations avec les hôteliers au nom de l'article l'article L. 442-1 du code de commerce, et la pratique des clauses de parité tarifaire qui imposait aux établissements de ne pas pratiquer des prix inférieurs à ceux qu'ils proposaient sur ces plateformes a depuis été interdite⁶⁹.

Si des régulations commencent ainsi à se déployer en matière de droit de la concurrence, comme en témoignent les différents contentieux présentés ci-dessus, des réformes systémiques relatives aux caractéristiques de l'économie de plateformes n'ont pas encore été mises en place, bien que la volonté politique commence à se renforcer depuis quelques années. Les enjeux de la régulation des plateformes sont difficilement tranchés car ils sont complexes et techniques mais aussi parce qu'ils mettent en scène des arbitrages épineux entre les risques que ces plateformes font peser aux professionnels et à la concurrence (donc également aux capacités d'innovation de l'économie), et les bienfaits que leur forte concentration procure aux consommateurs en termes de qualité de services.

c) Des initiatives pour une meilleure protection des travailleurs des plateformes

C'est néanmoins en matière de droit du travail et de droit social que les enjeux de réglementation au sein de l'économie de plateformes se font les plus pressants. Dans le domaine, ce sont essentiellement les contentieux juridiques qui font avancer la régulation.

La requalification en salariés des travailleurs des plateformes : objet de nombreux contentieux

Des actions en justice se sont multipliées depuis le milieu des années 2010, en France comme à l'étranger. Pour la plupart des requérants, la volonté est de demander la requalification des travailleurs en salariés des plateformes, motivant leurs requêtes par

⁶⁹ <https://info.haas-avocats.com/droit-digital/pratiques-restrictives-de-concurrence-les-enseignements-de-larret-expedia-2>

le fait que les plateformes, bien que recourant au statut de micro-entrepreneur et ne disposant pas de pouvoir de direction, de contrôle et de sanction explicite, profiteraient de leurs positions dominantes, de la dépendance économique de certains travailleurs ainsi que de divers mécanismes de management algorithmique, pour subordonner *de facto* les travailleurs.

En France, si peu de procès ont abouti, la jurisprudence semble ouvrir la voie aux requalifications. En insistant sur les capacités de contrôle exercées par certaines plateformes, la Cour de Cassation, dans un arrêt concernant des travailleurs ayant exercé via la plateforme de livraison à vélo Take Eat Easy, a cassé et infirmé en novembre 2018 la décision d'un tribunal ayant préalablement écarté le critère de subordination dans laquelle se trouvaient ces travailleurs⁷⁰ (voir *infra*). Quelques mois plus tard, la Cour d'Appel de Paris, concernant des chauffeurs VTC opérant via Uber, a également prononcé la requalification de ces travailleurs au motif qu'ils étaient subordonnés à la plateforme *de facto*⁷¹.

Pour Hélène Nasom-Tissandier et Morgan Sweeney (2019), le raisonnement de la Cour d'Appel de Paris est innovant en ce qu'il « repose sur deux arguments complémentaires. En premier lieu, la cour démontre que le travailleur de la plateforme n'est pas indépendant : « une condition essentielle de l'entreprise individuelle indépendante est le libre choix de son auteur de la créer, de la reprendre, de maîtriser l'organisation de ses tâches, et de rechercher sa clientèle », or ce chauffeur est « intégré dans un service de prestation de transport créé et entièrement organisé par la société Uber BV, qui n'existe que grâce à cette plateforme, service de transport à travers l'utilisation duquel il ne constitue aucune clientèle propre, ne fixe pas librement ses tarifs ni les conditions d'exercice de sa prestation de transport ». Cette analyse semble directement inspirée de celle des juridictions étrangères. En second lieu, les juges considèrent que l'existence d'un lien de subordination est établie, car le chauffeur reçoit des directives, fait l'objet de contrôles - notamment par la géolocalisation - et est passible de sanctions - la déconnexion de l'application ».

L'URSSAF, pour laquelle le statut de micro-entrepreneur utilisé par de nombreux travailleurs des plateformes représente une perte importante de cotisations sociales, a également multiplié les contrôles, tout comme l'Inspection du travail, afin d'établir si

⁷⁰ https://www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/chambre_sociale_576/1737_28_40778.html

⁷¹ <https://www.village-justice.com/articles/les-chauffeurs-uber-auto-entrepreneurs-sont-des-salaries-selon-cour-appel-paris,30456.html>

les travailleurs des plateformes sont véritablement indépendants ou s'ils relèvent du régime du salariat.

Enfin, des réglementations publiques commencent à apparaître. A l'échelle nationale, simultanément à l'apparition dans le droit français de définitions légales des plateformes, un certain nombre de règles commencent à être fixées. A titre d'exemple, la Loi dite « Travail » de 2016 a introduit des dispositions spécifiques aux plateformes de travail, leur imposant la prise en charge des frais d'assurance relatifs aux accidents du travail des travailleurs ainsi qu'une contribution aux frais de formation professionnelle de ces derniers, estimant qu'elles disposent d'une « responsabilité sociale » envers ces derniers lorsque qu'elles « déterminent les caractéristiques de la prestation de service fournie ou du bien vendu et fixent son prix ». La loi autorise également les travailleurs indépendants à entrer dans un « mouvement de refus concerté de fournir leurs services »⁷².

Loi Travail et les chartes sociales : des dispositions législatives vivement critiquées

Les controverses en matière de droit du travail sont fortes. Tandis que certains acteurs revendiquent la salarisation de l'ensemble des travailleurs des plateformes, à l'instar de cette proposition de loi communiste au Sénat présentée en septembre 2019⁷³, et que d'autres suggèrent le recours à un tiers statut, à l'image de cette proposition de loi socialiste au Sénat, sur laquelle nous reviendrons plus tard⁷⁴, la majorité gouvernementale LREM propose fin 2018 une solution d'autorégulation des plateformes pour améliorer la situation des travailleurs des plateformes sans prendre le risque de remettre en cause le modèle économique des plateformes dominantes fondé sur le recours au travail indépendant. Aurélien Taché, député LREM du Val-d'Oise, dépose un amendement au projet de loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » ouvrant la possibilité pour les plateformes de concevoir et d'annexer aux contrats de prestation de services les liant aux travailleurs indépendants une charte « déterminant les conditions et modalités d'exercice de sa responsabilité sociale, définissant ses droits et obligations ainsi que ceux des travailleurs avec lesquels elle est en relation ».

⁷² <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032983213/>

⁷³ <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl18-717.html>

⁷⁴ <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl19-155.html>

Cet amendement, qui suscite la colère de nombreux acteurs défendant les droits des travailleurs des plateformes, au premier rang desquels les syndicats, a été adopté par l'Assemblée Nationale mais s'est vu censuré par le Conseil constitutionnel car il constitue un « cavalier législatif ». L'amendement Taché est néanmoins réintroduit l'année suivante, avec quelques menues modifications, directement dans le projet de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Extrait de l'article 44 de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) portant sur la charte de responsabilité sociale des plateformes⁷⁵

« Art. L. 7342-8.-Les dispositions de la présente section sont applicables aux travailleurs en lien avec des plateformes définis à l'article L. 7341-1 et exerçant l'une des activités suivantes :

« 1° Conduite d'une voiture de transport avec chauffeur ;

« 2° Livraison de marchandises au moyen d'un véhicule à deux ou trois roues, motorisé ou non.

« Art. L. 7342-9.-Dans le cadre de sa responsabilité sociale à l'égard des travailleurs mentionnés à l'article L. 7342-8, la plateforme peut établir une charte déterminant les conditions et modalités d'exercice de sa responsabilité sociale, définissant ses droits et obligations ainsi que ceux des travailleurs avec lesquels elle est en relation. Cette charte, qui rappelle les dispositions du présent chapitre, précise notamment :

« 1° Les conditions d'exercice de l'activité professionnelle des travailleurs avec lesquels la plateforme est en relation, en particulier les règles selon lesquelles ils sont mis en relation avec ses utilisateurs ainsi que les règles qui peuvent être mises en œuvre pour réguler le nombre de connexions simultanées de travailleurs afin de répondre, le cas échéant, à une faible demande de prestations par les utilisateurs. Ces règles garantissent le caractère non exclusif de la relation entre les travailleurs et la plateforme et la liberté pour les travailleurs d'avoir recours à la plateforme et de se connecter ou se déconnecter, sans que soient imposées des plages horaires d'activité ;

« 2° Les modalités visant à permettre aux travailleurs d'obtenir un prix décent pour leur prestation de services ;

⁷⁵ https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000039666786

« 3° Les modalités de développement des compétences professionnelles et de sécurisation des parcours professionnels ;

« 4° Les mesures visant notamment :

« a) A améliorer les conditions de travail ;

« b) A prévenir les risques professionnels auxquels les travailleurs peuvent être exposés en raison de leur activité ainsi que les dommages causés à des tiers ;

« 5° Les modalités de partage d'informations et de dialogue entre la plateforme et les travailleurs sur les conditions d'exercice de leur activité professionnelle ;

« 6° Les modalités selon lesquelles les travailleurs sont informés de tout changement relatif aux conditions d'exercice de leur activité professionnelle ;

« 7° La qualité de service attendue, les modalités de contrôle par la plateforme de l'activité et de sa réalisation et les circonstances qui peuvent conduire à une rupture des relations commerciales entre la plateforme et le travailleur répondant aux exigences de l'article L. 442-1 du code de commerce ainsi que les garanties dont le travailleur bénéficie dans ce cas ;

« 8° Le cas échéant, les garanties de protection sociale complémentaire négociées par la plateforme dont les travailleurs peuvent bénéficier.

[...]

« La charte est publiée sur le site internet de la plateforme et annexée aux contrats ou aux conditions générales d'utilisation qui la lient aux travailleurs.

« Lorsqu'elle est homologuée, l'établissement de la charte [Dispositions déclarées non conformes à la Constitution par la décision du Conseil constitutionnel n° 2019-794 DC du 20 décembre 2019] ne peut caractériser l'existence d'un lien de subordination juridique entre la plateforme et les travailleurs ».

Le dispositif de charte est de nouveau approuvé par le Parlement malgré son rejet initial par le Sénat et une contestation sociale assez large.

Les oppositions révèlent des lignes de fracture quant à la meilleure façon d'encadrer le travail sur ces objets économiques d'un nouveau genre que sont les plateformes de travail. Force Ouvrière s'empresse de condamner le mécanisme : « Loin de sortir les travailleurs de leur zone grise, ce texte les y enferme. Avec la charte, les plateformes n'auraient pas à requalifier leurs travailleurs en salariés, notamment en cas de relation

de travail déguisée [...]. Les travailleurs des plateformes qui le souhaitent doivent être reconnus comme salariés »⁷⁶.

La CFDT elle aussi critique ce concept de chartes : « Il n'est pas possible qu'une simple charte unilatérale se substitue à des règles sectorielles d'ordre public (la loi et le règlement) et conventionnelles (des accords sectoriels à construire pour assurer des règles du jeu communes, l'effectivité des droits et la mutualisation et éventuellement des conventions collectives propres à chaque plateforme). Il s'agit bien de créer, au-delà d'un nécessaire tarif minimum assurant un revenu décent, un véritable mécanisme de représentativité et d'accords collectifs pour organiser la négociation entre les plateformes et leurs travailleurs sur les éléments de cette responsabilité. En outre, nous sommes attachés à ce que la requalification soit possible pour éviter qu'un employeur n'ouvre un site internet pour recruter et échappe au code du travail »⁷⁷.

Ces chartes sociales constituent selon Grégoire Loiseau (2020) « un appareil normatif contraignant unilatéralement conçu par des opérateurs privés [avec comme finalité] d'organiser dans une démarche d'autorégulation le traitement des relations de travail impliquant au cas présent des travailleurs non-salariés [...]. Les plateformes se voient clairement en autorité dialoguant directement avec l'autorité publique, se comportant comme un législateur privé qui en appelle au pouvoir réglementaire pour mettre en œuvre les règles qu'il a lui-même conçues ».

Dans le contexte de l'économie de plateformes, cette charte semble ainsi s'inscrire dans la filiation de certaines mesures de RSE visant à « retarder le plus possible l'avènement d'une norme juridique contraignante en favorisant le recours à la *soft law* » (Daugareilh, 2015).

Le Conseil Constitutionnel ne dira pas autre chose puisque, saisi par les groupes socialistes de l'Assemblée nationale et du Sénat, il censure le 20 décembre 2019 des dispositions de l'article relatif aux chartes en rappelant que l'on ne peut reporter sur des personnes privées le soin de fixer des règles dont la détermination n'a été confiée qu'à la loi - en l'espèce, la définition du champ d'application du droit du travail et les

⁷⁶ <https://www.force-ouvriere.fr/charte-pour-les-travailleurs-des-plateformes-la-prime-au-moins>

⁷⁷ https://www.cfdt.fr/portail/vos-droits/fil-d-actu-juridique/loi-mobilites-quoi-de-neuf-pour-les-travailleurs-des-plateformes-srv1_1082275

caractéristiques essentielles du contrat de travail⁷⁸. Cette décision, qui signifie que les conseils de prud'hommes ne pourront pas refuser la requalification d'une prestation en contrat de travail au motif de la signature par le travailleur d'une charte édictée par la plateforme, vide en partie le projet de chartes de sa substance, tout du moins dans son objectif de concilier responsabilité sociale des plateformes et sécurisation juridique du recours au travail indépendant.

Pour la Fondation Jean-Jaurès, qui a analysé et critiqué la genèse du dispositif de chartes, il s'agit d'un « exemple inédit de *soft law* à la française » qui « vise à encadrer le statut des travailleurs de plateformes et à écarter le risque de requalification » et « pourrait bien rester dans l'histoire comme la première tentative d'élaboration d'une doctrine française en matière de statut des travailleurs indépendants de plateformes »⁷⁹.

La professeure de droit et directrice de recherche au CNRS Isabelle Daugareilh abonde en ce sens, jugeant qu'à travers la Loi Travail et les chartes sociales « le législateur fonde le nouveau dispositif sur la responsabilité sociale de l'organisation qu'est la plateforme et non sur sa responsabilité juridique d'employeur et surtout fait basculer la prise en charge des risques accident du travail et maladie professionnelle par des assurances privées » (Daugareilh, 2019).

De son point de vue, la Loi Travail de 2016 - qui est par ailleurs pionnière à l'international en ce qu'elle tente de définir les conditions s'appliquant aux travailleurs des plateformes - brise la tendance historique du droit français consistant à l'élargissement de la présomption de salariat aux travailleurs autonomes en consacrant le statut indépendant de ces travailleurs, ce qui dans le cas de beaucoup d'entre eux va à l'encontre de la réalité des faits et nourrit donc des contentieux.

La nouvelle doctrine française à l'égard des travailleurs des plateformes se trouve ainsi selon elle dans une forme de jeu d'équilibriste contradictoire, qui d'un côté consacre la capacité de travailleurs indépendants à s'organiser pour défendre leurs droits et d'un autre côté semble justifier cette capacité par des contraintes sectorielles qui justifieraient l'inclusion de ces derniers dans le champ du salariat :

⁷⁸ <https://www.conseil-constitutionnel.fr/actualites/communiqu%C3%A9/decision-n-2019-794-dc-du-20-decembre-2019-communiqu%C3%A9-de-presse>

⁷⁹ <https://jean-jaures.org/nos-productions/pour-travailler-a-l-age-du-numerique-defendons-la-cooperative>

« C'est la triade des droits collectifs — droit d'action collective, d'organisation syndicale, de négociation collective — habituellement associés au travail salarié qui a été reconnue aux travailleurs des plateformes par la loi El Khomri de 2016. Ainsi, « les mouvements de refus concerté de fournir leurs services organisés par les travailleurs en vue de défendre leurs revendications professionnelles ne peuvent, sauf abus, ni engager leur responsabilité contractuelle ni constituer un motif de rupture de leurs relations avec les plateformes, ni justifier de mesures les pénalisant dans l'exercice de leur activité ». Cette disposition s'applique lorsque le travailleur recourt à une plateforme qui détermine « les caractéristiques de la prestation de service fournie ou du bien vendu et fixe son prix ». Ce texte reconnaît ici on ne peut plus clairement que le travailleur — micro-entrepreneur — est dépourvu des prérogatives distinctives de l'entrepreneur, celle de fixer son prix et ses conditions. Ici réside un non-dit qui est une contradiction de la loi qui s'adresse à des travailleurs en réalité non indépendants dont toutes les conditions de travail y compris le mode et le montant de la rémunération sont unilatéralement fixés par la plateforme. Mais c'est la première fois que le législateur français reconnaît un droit d'action collective à une catégorie particulière de travailleurs indépendants en le protégeant d'une action en responsabilité qui aurait pour effet la résiliation de la relation contractuelle et/ou le versement de dommages et intérêts ». (Daugareilh, 2019)

Face à ces incertitudes, le gouvernement d'Emmanuel Macron lance la mission Frouin fin 2019, qui durant une année se chargera d'évaluer des pistes de solution pour améliorer la représentativité et le statut des travailleurs des plateformes. A son issue, celle-ci recommande en particulier le recours à un tiers de confiance (CAE ou portage salarial) permettant de salarier les travailleurs des plateformes les plus actifs tout en leur garantissant leur autonomie, mais cette solution ne fait pas l'unanimité (nous y reviendrons)⁸⁰.

Elle circonscrit par ailleurs un certain nombre de critères (conditions de travail, détermination du prix...) devant faire l'objet de négociations collectives avec les plateformes. Le gouvernement charge début 2021 une nouvelle mission dirigée par Bruno Mettling de préciser les modalités du dialogue social concernant les plateformes de VTC et de livraison à domicile. Celle-ci aboutit en mars 2021 à une proposition : instaurer des élections au niveau national tous les deux ans, par secteur et sur sigle, via un vote électronique à un tour ouvert aux travailleurs justifiant d'au moins trois mois d'activité sur les six mois écoulés. Une autorité indépendante devrait être créée pour

⁸⁰ <https://www.editions-legislatives.fr/actualite/le-rapport-frouin-preconise-de-salarier-les-travailleurs-des-plateformes-via-le-portage-salarial-ou->

chapeauter ce processus et produire en sus un certain nombre de travaux concernant par exemple les algorithmes ou l'usage des données⁸¹.

Ces instances représentatives devraient ainsi pouvoir dès après les élections professionnelles prévues pour début 2022, pouvoir négocier avec les plateformes des règles s'appliquant à tous les travailleurs du secteur, voire, au cas par cas, des dispositions s'appliquant à des plateformes spécifiques.

Des règles qui devraient contribuer à cadrer davantage les modalités concrètes de travail pour les milliers d'individus concernés, car comme le soulève Isabelle Daugareilh concernant le droit de déconnexion des travailleurs des plateformes, le diable peut se cacher dans les détails :

« D'apparence simple, la disposition législative pose diverses questions de qualification aussi bien de la cessation d'activité du travailleur (comment estimer que la non-connexion est une inexécution du contrat résultant d'une cessation concertée de travail ?) que de la réaction de la plateforme (comment distinguer la déconnexion par la plateforme de la résiliation unilatérale en réponse à une cessation collective et concertée d'activité ; comment différencier des modifications dans les conditions d'octroi des courses de mesures pénalisant l'exercice de l'activité en riposte à une cessation collective et concertée d'activité ?) » (Daugareilh, 2019)

Ainsi, on le voit, la régulation du travail sur les plateformes est objet de tensions, de complexités, et démontre des difficultés à améliorer les conditions de travail des premiers concernés.

2) Résistance des consommateurs, influence des acteurs dominants : les différents obstacles à la régulation des plateformes

Si des avancées ont eu lieu ces dernières années pour tenter de mieux réguler les activités des plateformes de mise en relation, force est de constater que la régulation de ces plateformes se heurte à divers vents contraires. Parmi ceux-ci, on peut souligner la difficulté des régulateurs à limiter des usages qui bénéficient, malgré leurs potentiels effets néfastes sur les travailleurs et les libertés individuelles, à de nombreux

⁸¹ <https://www.aefinfo.fr/depeche/648056-plateformes-les-membres-de-la-mission-mettling-decryptent-pour-aef-info-le-projet-dordonnance-sur-le-dialogue-social>

consommateurs. En outre, les plateformes dominantes ne manquent pas de ressources et de tactiques d'influence innovantes pour tenter de maintenir un statu quo réglementaire, voire orienter le droit dans leur sens.

a) Des innovations de services largement adoptées par les consommateurs

Pour commencer, et ainsi qu'ont déjà pu le dévoiler les paragraphes précédents, la régulation des plateformes est confrontée à de délicats arbitrages entre les bénéfices que celles-ci apportent aux consommateurs et les effets parfois néfastes que leurs modes de fonctionnement engendrent. S'il n'est pas nouveau, cet arbitrage travaille fortement les régulateurs, qui ont conscience de la commodité en termes d'usages que produisent les plateformes dominantes comme Amazon, Uber ou Airbnb. La concentration de marché et les effets de réseau permettent aux clients de trouver plus facilement une offre correspondant à leurs besoins, les personnalisations fondées sur leurs données personnelles permettent de plus facilement cerner ces besoins et de fournir des services sur mesure, l'externalisation à des travailleurs indépendants des services de livraison à domicile permet de baisser les coûts des commandes, le référencement d'hôteliers et de restaurateurs sur des plateformes globales leur offre visibilité et apport d'affaires (Sundararajan, 2016 ; Parker, Van Alstyne et Choudary, 2016).

Les enjeux de protection des travailleurs des plateformes, de respect de la vie privée et des données personnelles, de préservation d'une libre concurrence sur le marché, sont à balancer, pour les décideurs, avec les apports listés plus haut, et relèvent de choix politiques. Comme l'explique le juriste Herbert Hovenkamp se penchant sur les pistes de régulation de la concurrence en matière de plateformes, le régulateur est confronté à des enjeux nouveaux en raison des effets de réseau qui font la valeur de ces plateformes : les partitionner en plusieurs entités comme cela se fait traditionnellement pour réduire le pouvoir de marché des firmes pourrait avoir un effet préjudiciable pour les consommateurs, ce qui implique de réfléchir à de nouvelles pistes telles que l'interopérabilité technique entre plateformes ou un découplage entre la plateforme et ses instances dirigeantes (Hovenkamp, 2021).

Par ailleurs, les plateformes dominantes usent de nombreuses stratégies de légitimation pour convaincre du bien-fondé d'une faible régulation de leurs activités. En premier lieu, elles bénéficient et contribuent à la diffusion d'imaginaires positifs

autour de l'économie collaborative et de l'innovation numérique. Pendant de nombreuses années, l'ambiguïté a été entretenue entre la dimension marchande de la grande majorité des plateformes de mise en relation et l'imaginaire altruiste du partage en pair à pair qu'elles véhiculaient simultanément (voir partie sur les utopies de l'économie collaborative). En outre, ces plateformes ont longtemps surfé - et continuent toujours de le faire - sur un imaginaire lié à l'innovation, à la nécessaire destruction créatrice schumpétérienne réalisée par ces plateformes, s'inscrivant en parfaite adéquation avec le vocable managérial de la « disruption », néologisme d'origine anglo-saxonne en vogue au milieu des années 2010 désignant la capacité de certains entrepreneurs (du numérique) à venir perturber le fonctionnement d'un marché donné en apportant une innovation radicale et bénéfique aux consommateurs. A travers l'exemple d'Uber, venu bouleverser le marché des taxis en fournissant une technologie numérique innovante de mise en relation instantanée entre chauffeurs et clients, l'ubérisation charrie auprès de nombreuses personnes cet imaginaire positif de l'innovation destructrice, qui implique souvent une part de violence et justifierait au nom de l'intérêt du consommateur qu'une liberté d'action soit accordée aux acteurs du changement, malgré certains impacts négatifs pouvant résulter de leurs activités.

En outre, ainsi que l'explique Tarleton Gillespie (2017), les plateformes numériques font l'objet de trois instrumentalisation, qui contribuent en partie à détourner la critique à leur encontre. Les thuriféraires des plateformes dominantes ont ainsi tendance à faire passer ces dernières pour de simples socles, servant de support aux activités de tiers (entreprises, consommateurs, pouvoirs publics...). Or du point de vue de Gillespie, cet argumentaire est faux. Tout d'abord, plus que de simples intermédiaires, les plateformes génèrent et modulent des interactions sociales et des architectures allant dans l'intérêt des acteurs qui les détiennent. Or derrière les structures organisationnelles plates qu'elles prétendent être, ces plateformes reproduisent des systèmes d'injonctions et de subordination. Par ailleurs, en insistant sur l'aspect technologique, elles occultent en bonne partie l'impact qu'elles ont sur leurs utilisateurs humains et parviennent à se soustraire substantiellement à leur responsabilité sociale. Enfin, en insistant sur le pouvoir de leur technologie, on occulte le fait que ce sont des travailleurs humains qui permettent le développement et le maintien de ces interfaces. Ces facteurs expliqueraient ainsi en partie la capacité des plateformes, du moins jusqu'à présent, à esquiver une partie des critiques et, partant, des régulations qui pourraient se diriger vers elles.

b) Des leaders de marché aux stratégies d'influence efficaces

Cet imaginaire est porté par des stratégies actives d'influence de la part des plateformes dominantes. Les dépenses de lobbying des plateformes majeures sont de plus en plus élevées. En Europe par exemple, on observe une nette augmentation ces dernières années de dépenses de lobbying des GAFAM et d'autres plateformes numériques, ainsi que le montre un article portant sur le lobbying à Bruxelles : « Google a consacré au lobbying européen plus de 6 millions d'euros en 2017, soit 10 fois plus qu'en 2011 (600 000 euros). Facebook est passé de 150 000 euros de budget en 2011 à plus de 3,5 millions d'euros en 2018. [...] L'une des indications publiques qui peut servir est le nombre de réunions déclarées avec les membres de la Commission européenne (et leurs entourages). À ce niveau, c'est Google qui remporte la palme, avec 218 rendez-vous enregistrés depuis décembre 2014. [...] C'est le signe de l'importance croissante que prend la réglementation européenne dans les affaires des GAFA »⁸².

Pour mieux structurer leur représentation au niveau des instances de l'UE, de nombreuses plateformes numériques se sont réunies autour d'une association professionnelle, Dot Europe, très investie au Berlaymont.

Outre ces dépenses en représentation relativement traditionnelles, certaines plateformes de mise en relation se distinguent par des rapports de force d'un nouveau genre avec les autorités ou contre leurs opposants. Dans la continuité de leur stratégie de légitimation autour d'un imaginaire de la disruption, plusieurs plateformes, à commencer par Uber, se sont illustrées par des campagnes publiques s'appuyant sur leurs usagers pour faire céder les oppositions publiques ou privées à leurs activités. Lors de la tentative de suspension de ses activités à New York et à Londres, la firme fondée par Travis Kalanick s'est ainsi distinguée par des campagnes offensives consistant notamment à prendre à parti les utilisateurs, directement via l'application, en leur expliquant que les autorités publiques allaient probablement les empêcher d'accéder à leur service et en leur demandant de soutenir la plateforme. Une action payante à New York en 2015 lorsque le maire Bill DeBlasio a lancé une proposition pour limiter le nombre de chauffeurs VTC dans sa ville, ainsi que s'en souvient l'un des principaux chefs d'orchestre du lobbying d'Uber aux Etats-Unis, Bradley Tusk :

⁸² https://www.francetvinfo.fr/elections/europeennes/financement-reglementation-influence-toutes-les-questions-que-vous-vois-posez-sur-le-lobby-au-niveau-europeen_3421923.html

« L'an passé [2015], le Maire DeBlasio a essayé assez bêtement d'imposer des limitations à la croissance d'Uber, que nous avons réussi, via une campagne vraiment agressive, à repousser complètement. [...] Nous avons dépensé 4 millions de dollars en spot TV. Nous avons produit des publicités radios, des mails directs, des pubs en ligne. Nous avons mobilisé nos clients, plus de 100 000 d'entre eux ont soit envoyé des emails soit des tweets à la Mairie ou au conseil municipal. Nous avions 5 agences différentes de lobbying. Nous avons travaillé au corps le moindre comité de rédaction de la ville, les éditorialistes et les experts. Nous avons rencontré des représentants de communautés, le clergé. Nous avons organisé des rassemblements avec nos chauffeurs. C'était tout simplement une campagne totale, 24h/24 »⁸³.

Cette mobilisation directe des usagers s'inscrit dans une stratégie plus générale de certaines plateformes visant à s'installer de force sur un territoire donné pour ensuite tenter de valider leur légitimité a posteriori, grâce à l'argument du fait accompli. Uber assume par exemple cette stratégie consistant à s'implanter sur un territoire donné en pénétrant dans une zone grise juridique, quitte à batailler politiquement par la suite pour légitimer sa présence en vertu d'un principe assumé par la firme californienne, et populaire dans le milieu des startups : « *ask for forgiveness not for permission* » (« demandez pardon, pas la permission »)⁸⁴.

Une illustration encore plus flagrante de la capacité de certaines grandes firmes de l'économie de plateformes à associer d'importantes dépenses de lobbying et mobilisations des usagers pour faire changer la loi à leur avantage est le cas de la Loi AB5 en Californie. Votée en septembre 2019 et entrée en application en janvier 2020, cette loi votée par le parlement de Californie obligeait à employer les travailleurs des plateformes de travail à la demande comme salariés, au nom de différents critères dont la subordination de fait. Toutefois, plusieurs plateformes du secteur se sont associées pour monter un référendum populaire visant à invalider cette loi (en proposant quelques garanties plus souples aux travailleurs : 120% du salaire minimum brut, prise en charge de frais d'entretien, de mutuelle, d'assurance contre les accidents...) et à préserver le modèle de travail indépendant au cœur de leur fonctionnement, au motif que la Loi AB5 allait les obliger à mettre sur le carreau des milliers de chauffeurs. Les plateformes associées (Uber, Lyft, DoorDash,

⁸³ <https://www.fastcompany.com/90237321/the-inside-story-of-how-uber-won-over-new-yorks-mayor>

⁸⁴ <https://www.npr.org/sections/alltechconsidered/2014/12/26/373087290/as-uber-expands-it-asks-cities-for-forgiveness-instead-of-permission?t=1617806151882>

Postmates...) ont dépensé collectivement environ 200 millions de dollars pour cette campagne référendaire, Uber envoyant des messages directs à ses chauffeurs les incitant à voter en faveur de la proposition, et celle-ci a finalement été approuvée à 58% le 3 novembre 2020 lors de l'élection générale aux Etats-Unis qui a vu Joe Biden remporter la présidence⁸⁵.

La fidélisation économique ou symbolique des utilisateurs par les plateformes dominantes est au cœur de leur stratégie de développement. Les plateformes rivalisent d'actions pour capter et garder la fidélité de leurs usagers, au premier chef des utilisateurs finaux mais également des prestataires de services.

Ces techniques sont multiples. Elles consistent par exemple en des promotions régulières pour attirer les clients. La logique d'appartenance est souvent complétée sur les plateformes par la nomination d'« ambassadeurs », des clients ou des prestataires très engagés que les plateformes vont mettre en avant, qui vont faire figure d'interlocuteurs privilégiés de ces plateformes voire même de relais auprès de la communauté. Des ambassadeurs sont par exemple désignés par la plateforme Deliveroo parmi ses plus fidèles livreurs. C'est également le cas sur Blablacar, ainsi que le décrit le site de la plateforme :

« En tant qu'Ambassadeur-riche BlaBlaCar, vous faites partie de nos membres les plus actifs et expérimentés, bravo ! Pour les passager-ère-s, c'est l'assurance d'un covoiturage parfaitement organisé et sans mauvaise surprise, ce qui les incitera à prendre plus facilement contact avec vous. Par ailleurs, en tant qu'Ambassadeur-riche et membre actif de BlaBlaCar, nous pouvons parfois prendre contact avec vous pour vous demander votre avis sur le site ou l'appli, organiser des ateliers ou des événements. Nous considérons nos Ambassadeur-riche-s comme des membres privilégiés portant les valeurs du covoiturage, qui contribuent à faire grandir BlaBlaCar dans la meilleure direction, et nous vous en remercions sincèrement »⁸⁶.

Ces rôles d'ambassadeurs permettent aux plateformes d'engager une forme de dialogue social avec leurs utilisateurs, visant à s'assurer de la fidélité de leurs usagers les plus actifs, sans pour autant avoir à déployer des instances plus formelles (avec des syndicats de travailleurs, avec des associations d'usagers) potentiellement

⁸⁵ <https://siecledigital.fr/2020/11/05/referendum-uber-lyft-echappent-loi-californie/>

⁸⁶ <https://support.blablacar.com/hc/fr/articles/360014553819-Je-suis-Ambassadeur-riche-sur-BlaBlaCar-quels-sont-mes-avantages-#:~:text=En%20tant%20qu'Ambassadeur%C2%B7riche,plus%20facilement%20contact%20avec%20voUS.>

conflictuelles. Afin de renforcer davantage encore la loyauté de leurs utilisateurs les plus actifs, certaines plateformes envisagent même la solution de la vente préférentielle ou du don d'actions boursières à certains de leurs membres. Une voie envisagée par Airbnb⁸⁷, Uber ou encore Heetch plus récemment⁸⁸.

Les plateformes dominantes déploient ainsi de puissantes actions et stratégies pour limiter leur régulation. Par ailleurs, les configurations de l'économie de plateformes elles-mêmes rendent la régulation compliquée.

Ainsi que l'explique Nick Srnicek (2017), ces objets économiques que l'on peut considérer comme des *lean platforms* (« plateformes allégées ») sont structurellement conçues, dans la majorité des cas, pour minimiser la régulation de leurs activités. Ces plateformes plaident par exemple qu'elles sont de simples intermédiaires numériques, et reportent la majorité des responsabilités légales et réglementaires sur leurs utilisateurs. En outre, nous l'avons déjà évoqué précédemment, leur nature dématérialisée facilite leur implantation mondiale et leur capacité à optimiser leurs entités légales en fonction de pays où les réglementations sont les plus favorables à leur égard. De nombreuses plateformes numériques bénéficient de flous juridiques sur les secteurs où elles s'investissent (en matière de droit du travail, ou par exemple de règles d'urbanisme en ce qui concerne les locations de trottinettes à la demande). Enfin, la forte atomisation de leurs usagers, nous l'avons également évoqué plus haut, renforce les difficultés pour les opposants à leurs pratiques de porter des actions collectives structurantes, qu'ils soient travailleurs indépendants ou professionnels affiliés (hôteliers, restaurateurs...). Certaines plateformes, à l'image des plateformes dites structurantes (Google, Amazon, Facebook) ou d'Uber, ont atteint de telles positions dominantes sur le marché qu'elles se sont rendues quasi-incontournables et posent la question de la possibilité même de les démanteler (*too big to fail*), à l'instar de certaines banques systémiques en 2008-2009.

**

⁸⁷ <https://therealdeal.com/national/2020/11/18/airbnb-is-offering-hosts-company-shares-but-millions-may-miss-out/>

⁸⁸ <https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/actu/0302255339849-pourquoi-heetch-veut-emmener-ses-chauffeurs-vers-l-actionariat-323310.php>

En grande partie pour les raisons qui viennent d'être invoquées, la régulation des acteurs dominants de l'économie de plateformes affiche de sérieuses limites. C'est ce constat d'impuissance - ou du moins d'impatience - face à l'incapacité de la réglementation actuelle à mettre fin aux pratiques jugées néfastes de certains leaders mondiaux de l'économie de plateformes qui a fait germer chez certains penseurs, entrepreneurs et militants l'idée d'une autre voie possible, consistant à développer des plateformes alternatives aux acteurs dominants dont les principaux usagers seraient les co-propriétaires et, ce faisant, seraient en mesure d'y établir des modes de fonctionnement plus éthiques et désirables. C'est l'apparition de cette autre voie possible, le projet de coopérativisme de plateformes, que nous allons explorer dans le chapitre qui suit.

Chapitre 2 - Le coopérativisme de plateformes : naissance et diffusion d'un projet alternatif au capitalisme de plateformes

L'économie de plateformes fait l'objet, on l'a vu dans le chapitre précédent, de critiques et d'oppositions croissantes depuis une moitié de décennie. Celles-ci se concentrent sur les pratiques de certaines plateformes multinationales comme Amazon, Uber ou Airbnb et ciblent plus généralement le modèle majoritaire des plateformes de mise en relation, fondé sur le prélèvement d'une commission monétaire sur les transactions, sur la captation et l'exploitation des données personnelles des utilisateurs et sur la réalisation des prestations par des entrepreneurs individuels ou des particuliers.

De nombreux mouvements et publications en dénoncent vertement les effets préjudiciables pour les utilisateurs, les travailleurs, les entreprises concurrentes ou les territoires sur lesquels elles opèrent. Si des mesures de régulation ont été mises en place, notamment sous l'effet de mobilisations et de contentieux judiciaires, dans le but de répondre à ces problématiques, certains individus et organisations défendent plutôt une voie alternative qui privilégierait la création et le soutien à des plateformes déployant des modèles et pratiques plus vertueux que les plateformes dominantes.

Un projet économique et politique incarne cette voie alternative en particulier : le coopérativisme de plateformes. Revendiquant le développement de plateformes numériques possédées et dirigées par leurs utilisateurs, dans la tradition coopérative, le coopérativisme de plateformes peut se comprendre à la fois comme un courant de pensée théorique, comme un mouvement international composé de réseaux militants locaux et comme un ensemble d'initiatives entrepreneuriales de plateformes déployant des modèles et des pratiques de gestion collective et démocratique.

Parce qu'il se positionne en contre-modèle au capitalisme de plateformes et ambitionne de se traduire concrètement via des projets économiques, le coopérativisme de plateformes suscite rapidement un vif intérêt dans différentes régions de monde, tant auprès d'entrepreneurs, de militants que de chercheurs.

Le présent chapitre vise à explorer plus précisément les origines et les contours de cette voie alternative proposée par les promoteurs du coopérativisme de plateformes. Nous réaliserons en premier lieu une sociogenèse de l'apparition, à partir de 2014, du projet de coopérativisme de plateformes. Nous nous focaliserons notamment sur le travail théorique opéré par ses principaux initiateurs, de sorte à mieux saisir les

soubassements intellectuels du projet. Nous nous pencherons dans un deuxième temps sur la diffusion du coopérativisme à travers le monde afin d'opérer une cartographie des acteurs du mouvement qui en découle. Notre attention se portera enfin sur les initiatives de plateformes gérées par leurs utilisateurs et identifiées – soient elles-mêmes, soit par des militants du coopérativisme de plateformes - comme des « plateformes coopératives ».

A/ La genèse du coopérativisme de plateformes

Le projet d'un coopérativisme de plateformes en tant qu'alternative au capitalisme de plateformes naît fin 2014 de la réflexion de deux chercheurs et militants américains. Leur proposition politique et économique, formulée de manière spontanée et sans véritable programme d'action, connaît une résonance inattendue qui conduit très vite ses initiateurs à endosser le rôle d'entrepreneurs de cause, et à préciser les soubassements théoriques et pratiques de leur vision. C'est à cette genèse – atypique - du coopérativisme de plateformes que les prochains paragraphes sont consacrés.

1) L'invention du concept de coopérativisme de plateformes par Trebor Scholz et Nathan Schneider

Le concept de « coopérativisme de plateformes » apparaît pour la première fois en décembre 2014 dans un article intitulé « Platform Cooperativism vs. The Sharing Economy »⁸⁹, publié sur la plateforme de blogging *Medium* par un auteur américain d'origine allemande, Trebor Scholz.

Scholz entame son article fondateur du coopérativisme de plateformes en dénonçant le fait que le « retour de flammes contre les pratiques non éthiques de travail dans 'l'économie du partage collaborative' a été excessif » et invite à envisager d'autres modes de faire. Ces alternatives, il les voit prendre forme dans le modèle coopératif, à travers ce qu'il nomme le « coopérativisme de plateformes » par opposition au capitalisme de plateformes. « Utilisons le pouvoir de notre imagination technologique pour pratiquer des formes de coopération et de collaboration, propose Scholz. Les

⁸⁹ <https://medium.com/@trebors/platform-cooperativism-vs-the-sharing-economy-2ea737f1b5ad>.

coopératives de travailleurs pourraient concevoir leurs propres plateformes basées sur des applications, générant des façons authentiquement pair-à-pair de fournir des services et des choses, et de faire face aux nouveaux capitalistes des plateformes ».

Pour Trebor Scholz, une telle alternative coopérative est possible. « Des chauffeurs de taxis et des spécialistes des technologies peuvent se regrouper pour construire une application qui égale ou surpasse celle d'une grande entreprise », suggère-t-il. Il justifie son argumentaire en expliquant que des projets de cet ordre existent déjà :

« Ce mouvement a déjà commencé avec un service de transports de personnes possédé par les chauffeurs [LaZooz] et Fairmondo, une version d'eBay basée sur une coopérative. Les coopératives de travailleurs associés peuvent offrir un modèle alternatif d'organisation sociale pour surmonter l'instabilité financière [des plateformes dominantes]. Elles devront être : possédées collectivement, contrôlées démocratiquement, avec une mission de créer des emplois, d'offrir une assurance-santé, des fonds de pension [pour la retraite] et un certain niveau de dignité ».

a) Trebor Scholz : la figure fondatrice

Trebor Scholz

Trebor Scholz est professeur-associé en culture et médias à la New School, une université privée située à New York City. Réputée pour être l'un des hauts-lieux américains de la formation en arts et en sciences sociales, elle est reconnue pour sa tradition de pensée critique et célèbre au demeurant pour avoir été la terre d'asile de centaines d'intellectuels européens durant la Seconde Guerre Mondiale puis pour avoir contribué à la création de l'Ecole de Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) parisienne en 1947.

Se revendiquant comme un « chercheur militant », Trebor Scholz, ainsi qu'il l'explique lui-même, a grandi « dans la précarité » à Berlin Est puis animé durant ses jeunes années des communautés artistiques et des squats en Allemagne⁹⁰. Après avoir étudié la théorie des médias en Suisse, à Londres puis à New York City, il organise durant les années 2000, outre ses activités d'enseignant, d'artiste et

⁹⁰ Trebor Scholz, entretien personnel, 2018

d'essayiste, des conférences et expositions artistiques sur les sujets des conflits armés (Kosovo, Moyen-Orient), du numérique au service de l'art militant, de l'apprentissage en pair-à-pair et du pouvoir de la collaboration en ligne.

En 2009, il lance à la New School un cycle de conférences sur le *digital labor*, courant de recherche analysant les formes particulièrement de travail et de production économique au sein de l'économie numérique. Il édite notamment une anthologie de travaux sur le sujet, *Digital Labor: The Internet as Playground and Factory* (Scholz, 2012), avec des contributions de pionniers de la réflexion sur le travail gratuit sur Internet - comme Tiziana Terranova - et sur le potentiel d'une économie pair-à-pair fondée sur des communs numériques - comme Michel Bauwens. On perçoit dès l'introduction de cet ouvrage sa vision critique du modèle commercial à but lucratif de la majorité des entreprises du numérique, et de la difficulté à s'en passer : « Internet est si intensément soumis aux intérêts des grandes entreprises que même si vous changez de bateau, si vous abandonnez dès aujourd'hui le Titanic Facebook, il y a de grandes chances que vous sautiez directement sur un radeau de sauvetage qui soit tout autant orienté vers les profits » (p.7).

Les quelques mois précédant l'écriture de son article de blog ont été décisifs pour clarifier la réflexion de Trebor Scholz, ainsi qu'il l'explique dans un entretien datant de 2016 :

« Je me souviens clairement de Kristy Milland, une femme travaillant pour Amazon Mechanical Turk depuis l'apparition [de la plateforme], du moment où lors d'une de ces fameuses conférences sur le *digital labor*, elle s'est demandé 'pourquoi on ne construirait pas simplement notre propre plateforme ?' [...] Mais bien sûr ce n'était pas la seule inspiration pour mon papier ; ces idées n'ont pas émergé dans le vide. En 2014, à San Francisco, Janelle Orsi, la directrice exécutive et cofondatrice du Sustainable Economies Law Center [centre de recherche juridique et incubateur californien dédié au développement de projets économiques locaux et durables], avait appelé les plateformes de l'économie collaborative à partager la propriété et les profits avec leurs utilisateurs. De même, en 2014 à Barcelone, la militante et chercheuse Mayo Fuster Morell a organisé un événement appelant au dialogue entre la tradition coopérative et le mouvement pro-communs. Surtout, cette théorie suivait de près la pratique. Déjà à l'époque, des plateformes coopératives comme Fairmondo existaient depuis deux ou

trois ans. J'avais découvert cette place de marché opérée et possédée de manière coopérative à un festival à Berlin en 2013 quand un groupe d'étudiants faisait le tour avec des panneaux faits à la main appelant à la création d'une place de marché numérique équitable. Plus tard, j'ai découvert des plateformes coopératives encore plus vieilles comme Cotabo, qui est un réseau de coopératives de taxis qui regroupent désormais environ 5000 chauffeurs partout en Italie. Grâce à une application, TaxiClick, les gens commandent un taxi en sachant que non seulement le prix est correct mais les chauffeurs sont aussi traités justement »⁹¹.

Le parcours de Trebor Scholz permet en partie de comprendre le cheminement qui le conduit à publier en 2014 le billet de blog dans lequel il appelle à la création de plateformes concurrentes aux leaders du marché qui seraient fondées sur un modèle coopératif et garantiraient des conditions de travail décentes à leurs usagers.

b) Nathan Schneider : l'acolyte

Scholz n'a toutefois pas eu seul l'idée de promouvoir ces alternatives coopératives aux plateformes numériques dominantes. L'invention de la notion de coopérativisme de plateformes est issue de sa rencontre et de ses échanges avec un autre militant américain, Nathan Schneider.

Nathan Schneider

Nathan Schneider, professeur-associé en culture et médias à l'Université du Colorado, est aussi un journaliste et écrivain américain. Considéré par certains médias comme un intellectuel catholique de gauche, il publie régulièrement au cours des années 2000 dans les colonnes de magazines religieux (*America*, *Commonweal*, *Killing the Buddha*) des articles se penchant sur le militantisme politique au sein des communautés religieuses, et écrit également l'ouvrage *God in Proof: The Story of a Search from the Ancients to the Internet*. Schneider connaît une certaine notoriété en 2011 en étant l'un des premiers reporters à couvrir et à s'engager au sein du mouvement social Occupy Wall Street, à New York City. En plus d'occuper une fonction de relations presse pour le mouvement, il est correspondant occasionnel pour des médias comme *The Nation*, *The Washington*

⁹¹ <https://blog.p2pfoundation.net/trebor-scholz-on-the-rise-of-platform-cooperativism/2016/11/01>

Post ou la radio publique américaine *NPR*. Il publie par la suite *Thank You, Anarchy: Notes from the Occupy Apocalypse*, un essai ethnographique tiré de ses semaines d'immersion au cœur d'Occupy Wall Street (Schneider, 2013) ; un ouvrage controversé dans lequel Schneider assume une forte affinité avec le mouvement. Après cette période, Nathan Schneider commence à s'intéresser à l'histoire du mouvement coopératif et aux formes contemporaines de coopératives. Il publie entre 2014 et 2015 plusieurs articles pour *Shareable*, magazine en ligne et communauté internationale de militants promouvant l'économie du partage. Schneider y couvre des sujets relatifs à la blockchain ainsi qu'à des plateformes ayant décidé de partager leur propriété avec leurs membres utilisateurs, comme la plateforme de VTC La'Zooz. Il tire également pour *Vice* le portrait d'Enric Duran, militant catalan anticapitaliste et en cavale, fondateur de la Coopérative Intégrale Catalane (un réseau coopératif autonomiste réunissant des organisations, petites entreprises et quelques milliers de particuliers en Catalogne) et du projet Faircoin (une crypto-monnaie solidaire visant à développer des échanges économiques hors du système capitaliste marchand).

Fin décembre 2014, Schneider publie sur *Shareable* une tribune intitulée « Owing Is The New Sharing »⁹² qui se rapproche fortement de l'article de blog de Trebor Scholz, et dans laquelle il en appelle au coopérativisme pour endiguer les inégalités présentes dans l'économie numérique :

« Les entreprises de l'économie du partage soutenues par des investisseurs en capital-risque comme Airbnb et Uber ont causé des ennuis aux industries traditionnelles, mais l'illusion selon laquelle elles permettent un authentique partage est partie. [...] L'idée selon laquelle le partage ferait disparaître le besoin de propriété était l'une des mantras des promoteurs de l'économie collaborative. On pourrait partager des voitures, des maisons, et du travail en faisant confiance aux plateformes qui les fournissent. Mais il devient clair que la propriété compte plus que jamais. Quiconque possède la plateforme qui nous aide à partager décide de qui apporte de la valeur pour eux et comment. [...] La ligne [de séparation] entre les travailleurs et les clients n'a jamais été aussi mince. Les plateformes numériques dépendent de leurs usagers, et la pression monte sur Internet. Les gens sont fatigués de voir leurs communautés traitées

⁹² <https://www.shareable.net/owning-is-the-new-sharing/>. « Posséder est la nouvelle façon de partager », en français.

comme des marchandises, et ils commencent à regarder comment construire des plateformes eux-mêmes ».

Se référant à l'histoire catholique, il observe un parallèle entre les promesses contemporaines de l'économie du partage et le dessein des moines franciscains des siècles auparavant : « Ce n'est pas la première fois que des gens ont cherché à remplacer la propriété par le partage, à renoncer à la propriété au nom de la communauté. Au Moyen Âge, par exemple, les premiers fidèles de François d'Assise ont d'abord cherché à éliminer totalement la propriété, à *utiliser* sans devoir *posséder*. C'est peut-être une ambition qui mérite d'être poursuivie. Cependant, pour préserver leur autonomie et pour protéger leur mouvement en expansion dans le monde féodal au sein duquel ils vivaient, les Franciscains ont fini par devoir assumer une propriété commune, bien qu'ils la gérassent d'une manière bien différente de celle des seigneurs alentours ».

Arguant d'un besoin de réintroduire un certain degré de propriété au sein des organisations émergentes du numérique, Nathan Schneider loue la volonté d'organisations comme Ouishare de promouvoir de nouvelles formes de propriété collective :

« Léonard [cofondateur de Ouishare] et ses collaborateurs font partie d'une large tentative de faire des nouveaux types de propriété la norme. On peut citer les coopératives, les réseaux de freelances, les cryptomonnaies et un nombre incalculable de *hacks* se situant entre deux. Des plans se font pour lancer un Lyft possédé par ses chauffeurs, une version coopérative d'eBay, tandis que les travailleurs d'Amazon Mechanical Turk ont pour projet de construire une plateforme de *crowdsourcing* qu'ils pourraient gérer eux-mêmes. Chaque idée a ses promesses et ses limites, mais ils aspirent tous à une économie et à un Internet qui seraient davantage à eux ».

Nathan Schneider cite comme exemples une initiative comme Sensorica, projet *open source* de production de capteurs, qui expérimente un modèle de rémunération fondé sur la valeur d'usage apportée par ses contributeurs ; ainsi que le potentiel des cryptomonnaies à démocratiser l'accès aux financements. Il mentionne également le cas des fondateurs de Loomio, logiciel de gouvernance par consensus, qui émanent du mouvement Occupy New Zealand et ont arrimé leur projet à une coopérative de travailleurs, la seule enregistrée dans tout le pays.

Il vante au passage les mérites des coopératives traditionnelles, en identifiant des modèles innovants qu'il juge pertinents pour les plateformes : « La coopérative de travailleurs est un vieux modèle qui suscite un intérêt nouveau parmi les masses croissantes du précaire - des jeunes et des idéalistes avec des chances réduites de trouver un job à l'ancienne. Les coopératives aident à s'assurer que les gens qui contribuent à une entreprise et en dépendent en conservent le contrôle ainsi que les bénéfices, donc elles sont un remède possible contre les inégalités économiques qui se creusent. Et elles prennent des formes variées. Loomio et d'autres entreprises numériques, par exemple, tendent vers le modèle de la coopérative multi-sociétaire, au sein de laquelle ce ne sont pas seulement les travailleurs ou les consommateurs qui sont des membres avec des droits de vote mais différents groupes à la fois. C'est le modèle idéal pour un Internet ne traçant pas de lignes claires entre les employés et les utilisateurs ».

Sans explicitement mentionner la notion de coopérativisme de plateformes, Nathan Schneider s'aligne précisément sur les revendications de Trebor Scholz : le modèle coopératif gagnerait à être appliqué aux plateformes collaboratives.

c) Scholz et Schneider : un duo animé par une ambition commune

Les deux hommes se sont en fait rencontrés quelques mois plus tôt, en mai 2014 à Paris, au Ouishare Fest (festival annuel dédié à l'économie du partage, rassemblant des centaines de personnes concernées par ces sujets autour de conférences, d'ateliers et de sessions de réseautage). Trebor Scholz y est invité à une table-ronde sur les tensions et controverses entourant l'économie collaborative, animée par Diana Filippova (co-fondatrice de Ouishare, devenue par la suite co-présidente du mouvement politique Place Publique et conseillère au numérique de la Maire de Paris Anne Hidalgo), en compagnie d'intervenants célèbres dans l'univers des plateformes tels que Rachel Botsman (*voir supra*) ou Nicolas Colin (fondateur de l'accélérateur de startups et société d'investissement The Family). Il décrit les impacts négatifs du *digital labor* et des risques de précarisation des travailleurs en ligne.

La rencontre entre Scholz et Schneider à cette occasion, suivie de plusieurs séries d'échanges entre les deux hommes, précipite l'idée de promouvoir un coopérativisme de plateformes, ainsi que l'explique Nathan Schneider en se remémorant la genèse

du concept : « En 2014, j'écrivais des articles sur des gens de l'économie collaborative qui réfléchissaient au partage de la propriété et de la gouvernance. Ils le faisaient déjà, mais ils ne se connaissaient pas. Je travaillais sur ça pour *Shareable* et au même moment, je préparais un autre article sur Amazon Mechanical Turk qui m'a amené à assister à la conférence "Digital labor" de Trebor Scholz à la New School en novembre 2014. En fait, j'avais rencontré Trebor quelques mois auparavant au Ouishare Fest à Paris. A cette conférence, on a eu cette idée qu'au lieu de se plaindre du *digital labor*, on devrait se demander : 'que se passerait-il si on était en charge de ces plateformes numériques ?' Nous étions tous les deux excités par cette idée et je connaissais déjà beaucoup de plateformes que je pourrais lui présenter. J'ai alors commencé à réaliser ce qui était en train de se passer. Et ensuite, en décembre, Trebor a publié un article sur *Medium*, et le même mois je publiais mon article 'Owning is the New Sharing' »⁹³

Il convient au passage de noter que les deux Américains ont une affinité préalable avec le modèle de la coopérative. Lui-même membre dans sa jeunesse de squats autogérés et fin connaisseur des mouvements de travailleurs, Scholz est très sensibilisé à travers son parcours au modèle des coopératives de travailleurs associés. Schneider, pour sa part, a connu le mouvement coopératif par le biais de son grand-père, dirigeant d'une grande coopérative agricole.

2) La naissance d'une communauté new-yorkaise et la conférence pionnière de novembre 2015

Les publications respectives de Scholz et Schneider connaissent une diffusion importante, en particulier l'article de Trebor Scholz, qui est « aimé » par plus de 1000 personnes sur *Medium*⁹⁴ et repris dans des dizaines de publications au sein des réseaux internationaux s'intéressant aux plateformes, à l'économie collaborative et aux communs numériques.

Portés par le relatif succès de leurs articles de blog, les deux hommes vont rapidement se muer en entrepreneurs de cause - en s'engageant à titre personnel, à travers des mobilisations et des alliances, pour mettre à l'agenda public une cause militante spécifique (Cobb et Elder, 1972) - et promouvoir leur projet de coopérativisme de

⁹³ Nathan Schneider, entretien personnel, 2017.

⁹⁴ Statistiques du site (consultées en janvier 2020).

plateformes dans des communautés militantes new-yorkaises avant de connaître une explosion inattendue de leur notoriété suite à une conférence organisée en novembre 2015 à la New School, à l'initiative de Scholz.

a) La promotion locale du projet de coopérativisme de plateformes

Une communauté locale se crée à New York City autour de Scholz et Schneider avec l'appui du Civic Hall - une organisation new-yorkaise sans but lucratif qui vise à soutenir les technologies au service de l'intérêt général à travers un espace de rencontre et de travail, des conférences et des formations au numérique. Dès mars 2015, une table-ronde s'y organise, intitulée « Think Outside the Boss: Cooperative Alternatives to the Sharing Economy », au cours de laquelle Trebor Scholz livre une présentation du coopérativisme de plateformes aux côtés de Nathan Schneider mais aussi de Douglas Rushkoff (un universitaire américain proche du mouvement cyberpunk, promoteur historique du logiciel libre et auteur en 2016 d'un ouvrage, *Throwing Rocks at the Google Bus*, dans lequel il dénonce les perturbations incontrôlables créées par les technologies numériques de la Silicon Valley [Rushkoff, 2016]), de Sara Horowitz (fondatrice et directrice du Freelancers Union, une association nationale de services aux freelances), de Saket Sonit (directeur de la National Alliance for Guestworkers, une organisation de représentation des travailleurs étrangers) ou encore de Caroline Woolard (artiste militante, créatrice d'une plateforme de troc entre artistes et d'un réseau permettant l'échange de cours d'art contre des objets).

A partir du début de cette année 2015, Scholz et Schneider constituent ainsi autour d'eux, à travers divers événements et temps de rencontre, un réseau de sympathisants brassant assez large en termes de professions (universitaires, journalistes, artistes, cadres d'organisations) et de centres d'intérêt (promotion du logiciel libre, défense des travailleurs précaires, lutte contre les GAFAM, économie sociale et solidaire).

Nathan Schneider revient en ces termes sur ces quelques mois qui ont constitué la montée en puissance de la dynamique du coopérativisme de plateformes :

« Nous avons tous les deux vu cette chose arriver. Nous n'avons pas inventé ce phénomène mais nous l'avons remarqué et nous avons endossé le rôle d'aider ces personnes à se rencontrer. J'étais plus occupé à parler aux startups et [Trebor] a plus vu l'importance de

donner un cadre conceptuel à ceci. Il y avait beaucoup d'enthousiasme, et les gens du Civic Hall ont organisé un événement basé sur l'article de Trebor. Nous étions tous les deux impliqués dans cet événement et nous avons alors commencé à tenir des réunions au Civic Hall dans le but de réfléchir aux prochaines étapes, à rencontrer des syndicalistes et ce genre de gens. Et puis nous avons aussi décidé d'utiliser la prochaine conférence de Trebor en novembre 2015 pour mettre ce sujet en lumière »⁹⁵.

b) La conférence de novembre 2015 ou le changement d'échelle fulgurant du coopérativisme de plateformes

La conférence de novembre 2015 est présentée par ses instigateurs comme « la fête de *coming out* de la vraie économie du partage ». Cette formulation est révélatrice du projet du coopérativisme de plateformes - révéler les formes d'une économie du partage authentique - et de l'ambition des organisateurs pour cette conférence - en faire un moment fondateur pour les personnes désireuses de bâtir cette économie du partage.

Le mois précédent la conférence, Scholz et Schneider publient dans le média *Fast Company* une tribune sous forme de bande-annonce où ils explicitent les enjeux qui les ont amenés à organiser cette conférence. Ils y font un appel du pied à la Mairie de New York, dont ils expliquent qu'elle pourrait avoir un intérêt à soutenir le mouvement, arguant en outre que la ville de New York a déjà appuyé des initiatives coopératives par le passé :

« Le Maire Bill de Blasio a récemment découvert, à l'occasion de sa campagne de courte durée contre Uber que dire non à une innovation technologique populaire et pratique ne fait pas gagner beaucoup d'amis - voire ne fait pas gagner du tout. L'essor d'Uber s'est produit en plein milieu de l'émergence idéalisée d'entreprises s'étant elles-mêmes désignées comme formant 'l'économie du partage'. [...] Malgré toutes les choses que des entreprises comme Airbnb ou TaskRabbit nous ont permis de partager, la propriété et la gouvernance n'ont cependant jamais été à vendre. [...] Il y a néanmoins un mouvement en train de se faire pour créer une véritable économie du partage en ligne, dans laquelle les gens peuvent véritablement co-posséder et co-gouverner les plateformes qu'ils utilisent. [...] Ce mouvement, que nous appelons le coopérativisme de plateformes, est une chose à laquelle M. De Blasio pourrait adhérer. A New York en novembre, nous réunissons justement les leaders du

⁹⁵ Nathan Schneider, entretien personnel, 2017

mouvement pour la première fois”. [...] Le conseil municipal de New York City a déjà réalisé des investissements historiques dans le développement d’entreprises coopératives soutenables durant les dernières années. Peut-être que la Silicon Alley⁹⁶ peut montrer au monde comment pratiquer la démocratie en ligne dans des façons jamais proposées par la Silicon Valley, en reliant la bouillonnante scène start-up de la ville à l’expérience de coopératives de travailleurs déjà florissantes à Sunset Park et dans le Bronx⁹⁷.

On perçoit donc dans la démarche des deux hommes une première forme de plaidoyer politique visant à enrôler des acteurs de poids dans leur mouvement. Dans leur article, ils dévoilent d’ailleurs une brève de programme d’action qu’ils jugent nécessaire pour le développement du coopérativisme de plateformes : « Le coopérativisme de plateformes a besoin de son propre écosystème. Il a besoin d’investisseurs acceptant de laisser d’autres parties-prenantes garder la propriété et le contrôle. Il a besoin de gouvernements qui reconnaissent la promesse de l’économie coopérative. Il a aussi besoin d’entrepreneurs qui veulent voir leur idée se transformer en communs durables, pas simplement en machines à profits exponentiels et la recherche obstinée de la ‘montée à l’échelle’. De nouvelles technologies, comme la *blockchain* qui sous-tend le Bitcoin, offrent des opportunités nouvelles pour l’entreprise coopérative - si nous choisissons de les utiliser ainsi ».

La conférence « Platform Cooperativism: The Internet, Ownership, and Democracy » co-organisée par Scholz et Schneider, se déroule les 13 et 14 novembre 2015 à la New School, au cœur de Manhattan. Mettant à profit leurs réseaux et la vitrine que constitue le séminaire de Trebor Scholz à la New School, les deux chercheurs et militants américains convient plusieurs centaines de personnes durant ces deux jours, dont des officiels de la Mairie de New York. Leur volonté affichée est de faire de cet événement un tremplin pour la diffusion de leur projet de coopérativisme de plateformes et l’enrôlement de différentes institutions.

La première soirée est introduite par une adjointe au Maire, Maria del Carmen Arroyo, qui témoigne de la volonté de la ville de voir émerger des plateformes protégeant davantage les travailleurs et les usagers. Une session permet à des plateformes coopératives en développement - comme Loconomics (plateforme californienne se

⁹⁶ Surnom d’un quartier de New York réunissant de nombreuses entreprises du numérique.

⁹⁷ <https://www.fastcompany.com/3051845/the-peoples-uber-why-the-sharing-economy-must-share-ownership>

concevant comme une alternative à Taskrabbit) ou Stocksy (un site canadien d'achat de photographies possédé par les photographes eux-mêmes) - de se présenter devant des « juges célèbres » tels que le fondateur de Meetup, Scott Heiferman, ou la directrice des services informatiques de la ville de New York. Une autre session réunit des représentants de pouvoirs publics, essentiellement des villes, où est notamment invitée Francesca Bria, responsable du numérique et de l'innovation à la Mairie de Barcelone.

De nombreux universitaires spécialistes de l'économie numérique sont invités à s'exprimer, tels que Juliet Schor (qui coordonne un projet de recherche américain sur les plateformes de mise en relation), Richard Barbrook (auteur en 1995 d'un essai pionnier critiquant l'idéologie néolibérale de la Silicon Valley) ou encore Richard Stallman, initiateur du mouvement du logiciel libre, célèbre pour sa lutte pour le libre partage des logiciels et contre la propriété privée de ces derniers.

La conférence new-yorkaise, caractérisée par une surreprésentation d'universitaires - qui peut s'expliquer par le cadre de son déroulement, un séminaire académique - réunit ainsi une diversité d'acteurs : représentants de pouvoirs publics, syndicalistes, cadres d'entreprises du numérique, membres d'organisations coopératives. La nature des sessions (« financement coopératif », « organiser les travailleurs », « politiques publiques et état-partenaire ») explique cette hétérogénéité de participants et témoigne d'une volonté d'agir concrètement pour favoriser l'émergence de plateformes coopératives (« faire que cela marche », « conditions de possibilité »). Dès son commencement, le mouvement du coopérativisme de plateformes se teinte ainsi d'une double couleur : l'une plutôt académique et théorique, l'autre plus militante et opérationnelle. Nous y reviendrons plus largement dans la Partie 3.

La variété ainsi que le nombre de participants à cette conférence initiale constituent un tournant charnière dans le développement du mouvement. Ses deux promoteurs sont bouleversés par le succès de leur initiative. Nathan Schneider est le premier surpris par l'affluence de la conférence : « Nous avons été tout simplement déconcertés par l'intérêt que ça a suscité auprès des gens. Plus de 1000 personnes sont venues. Leurs imaginations étaient conquises et nous avons donc commencé à nous organiser à partir de ce moment-là »⁹⁸. Trebor Scholz est lui aussi bluffé par la réussite de la conférence : « C'était réellement ahurissant, ce qui était censé être un

⁹⁸ Nathan Schneider, entretien personnel, 2017

énième événement académique attira plus de 1000 personnes. La résonance de l'événement ne s'est pas arrêtée quand nous avons fermé la dernière salle la nuit du 14 novembre 2015. En effet, de nombreuses portes se sont ouvertes après ça. Il y a eu des événements à propos du coopérativisme de plateformes dans des villes comme Londres, Melbourne, Mexico, Paris, Barcelone, Valence, Bruxelles, Vancouver, Oakland et Berlin, parmi d'autres »⁹⁹.

La proposition politique de faire émerger un coopérativisme de plateformes, forgée sans grande prétention par Trebor Scholz et Nathan Schneider, devient dès lors un projet beaucoup plus concret. Le succès spontané d'abord de la proposition théorique de Trebor Scholz puis de la conférence inaugurale de novembre 2015 relèvent de ce « moment de folie » identifié par le sociologue Sidney Tarrow (1995) en observant la naissance de nombreux mouvements sociaux.

Face à la résonance inattendue de leur proposition, les deux chercheurs et militants américains sont rapidement amenés à partager leur vision à l'occasion d'événements dédiés sujet dans différentes régions du monde – sur lesquels nous reviendrons ultérieurement. Scholz et Schneider se convertissent ainsi assez spontanément, et en partie malgré eux, en entrepreneurs de cause. Le succès de leur proposition et leur rôle nouveau d'entrepreneurs de cause les conduit à étoffer les fondements conceptuels de leur projet de coopérativisme de plateformes à travers plusieurs publications. L'analyse de ces travaux permet d'affiner la compréhension du projet politique porté par les militants du coopérativisme de plateformes.

3) Le renforcement du cadre conceptuel du coopérativisme de plateformes

Encouragés par le succès médiatique de leur proposition, Scholz et Schneider vont s'atteler à la rédaction de publications plus approfondies que leurs articles de blog initiaux, afin d'étoffer les fondations conceptuelles du projet de coopérativisme de plateformes. Leur objectif est de renforcer la crédibilité de leur proposition politique en s'appuyant sur davantage d'analyses mais aussi sur des contributions d'intellectuels reconnus dans le champ du numérique ou de l'économie coopérative.

⁹⁹ <https://blog.p2pfoundation.net/trebor-scholz-on-the-rise-of-platform-cooperativism/2016/11/01>

Début 2016 est publié un court essai de Trebor Scholz, *Platform Cooperativism: Challenging the Corporate Sharing Economy*, dans lequel il peaufine les réflexions initiales de son article de blog (Scholz, 2016). Ce prolongement de la réflexion de Scholz sur le coopérativisme de plateformes dévoile une vision programmatique très large des formes que pourraient prendre les plateformes coopératives mais aussi de ce que devrait être une économie de plateformes plus démocratique.

Platform Cooperativism: Challenging the Corporate Sharing Economy

Cet essai est publié en janvier 2016 par le bureau new-yorkais de la Fondation Rosa Luxembourg¹⁰⁰. Scholz y clarifie sa vision et liste dix principes que les promoteurs du coopérativisme de plateformes devraient s'efforcer de mettre en application : 1- propriété partagée de la plateforme entre ses utilisateurs, 2- salaires décents, 3- transparence et portabilité des données, 4- dialogue et médiation entre la plateforme et ses utilisateurs, 5- codétermination du travail entre utilisateurs et gestionnaires de la plateforme, 6- promotion d'un cadre juridique protecteur, notamment en matière de concurrence, 7- droits et protections portables pour les utilisateurs entre les plateformes, 8- protection contre les décisions arbitraires des plateformes, 9- limitation de la surveillance de l'activité, 10- droit à la déconnexion.

Il fait par ailleurs l'ébauche d'une typologie des plateformes coopératives, qui pourraient selon lui prendre différentes formes : des places de marché et bourses du travail en ligne gérées de manière coopérative ; des plateformes gérées par des villes ; des plateformes gérées par des *producers*, soit des producteurs-usagers de contenus ; des plateformes appuyées par des syndicats ; des « coopératives de l'intérieur », c'est-à-dire des coopératives de travailleurs se greffant sur des plateformes préexistantes comme Uber ; et enfin des « plateformes comme protocoles », c'est-à-dire des plateformes décentralisées en pair-à-pair.

La conception que Scholz se fait des critères de définition des plateformes coopératives est ainsi très large, puisqu'il y inclut autant des plateformes sous forme

¹⁰⁰ Un *think tank* transnational basé à Berlin et rattaché au parti politique allemand Die Linke, qui finance des recherches, événements et mouvements sociaux s'inscrivant dans la tradition de pensée de Rosa Luxembourg et de la gauche radicale

coopérative que des plateformes publiques, des plateformes informelles et décentralisées, ou encore des collectifs démocratiques opérant au sein des plateformes dominantes. De même, les pratiques revendiquées par l'auteur germano-américain pour parvenir à l'essor d'un coopérativisme de plateformes sont très hétérogènes, couvrant autant les questions de propriété collective des plateformes que des enjeux plus larges comme la généralisation d'un droit à la déconnexion ou des salaires décents pour les travailleurs des plateformes. Cet essai a une certaine influence dans la littérature puisque l'agrégateur Google Scholar en recense 529 citations (dans des livres, papiers et articles académiques)¹⁰¹.

Un autre ouvrage de Scholz, *Uberworked and Underpaid: How Workers Are Disrupting the Digital Economy*, qui résulte de son séminaire sur le *digital labor*, est publié consécutivement (Scholz, 2017). En grande partie consacré aux dérives de l'économie de plateformes et aux mobilisations des travailleurs des plateformes, le livre dédie sa dernière partie à la présentation du coopérativisme de plateformes comme une solution à ces maux¹⁰², ce qui contribue à la notoriété du concept.

En marge des publications personnelles de Scholz, ce dernier s'associe à Nathan Schneider pour la coordination et la publication d'un ouvrage portant sur le coopérativisme de plateformes et ses promesses, *Ours to Hack and to Own*, qui sort en janvier 2017 (Scholz et Schneider, 2017).

Cette anthologie de contributions approfondit la conférence de 2015 et étoffe encore davantage la construction théorique autour du coopérativisme de plateformes en mettant en lumière des initiatives concrètes et en développant une réflexion pluridisciplinaire appliquée aux enjeux des plateformes coopératives. On constate aussi, dans la lignée de ce que l'on observait déjà à la conférence new-yorkaise de novembre 2015 et dans l'essai *Platform Cooperativism*, une conception très extensive du coopérativisme de plateformes, qui inclut des cas ne répondant pas strictement aux définitions légales de la plateforme ou de la coopérative et qui pense l'émergence de ces plateformes dans une logique écosystémique, en considérant le rôle d'organisations alliées tels que des organismes financiers, des autorités publiques ou des syndicats. Cet ouvrage semble à la fois procéder d'une quête de légitimité

¹⁰¹ Consulté le 07/04/2021.

¹⁰² Celle-ci est une reproduction quasi à l'identique de son essai pour la Fondation Rosa Luxembourg.

intellectuelle pour le projet du coopérativisme de plateformes et d'un manifeste politique appelant divers acteurs à s'engager pour cette cause.

Ours to Hack and to Own: The Rise of Platform Cooperativism, A New Vision

For the Future of Work and a Fairer Internet

Dans cette anthologie de contributions, Scholz et Schneider réunissent plus de 30 auteurs, pour la majorité présents lors de la conférence de novembre 2015, qui sont des acteurs et intellectuels reconnus pour leur expertise, voire leur engagement militant, dans le domaine de l'économie numérique (Juliet Schor, Yochai Benkler, Michel Bauwens, Arun Sundararajan, Karen Gregory...).

Dès l'entame de leur introduction, Scholz et Schneider explicitent la vocation de l'ouvrage : « Ceci est un manuel pour un Internet plus équitable ». Ils précisent ensuite leur vision : « Nous tentons de forger quelque chose de nouveau dans l'économie numérique en nous tournant vers quelque chose de vieux : la longue tradition des entreprises coopératives. Les problèmes d'abus dans le travail et de surveillance apparus avec 'l'économie collaborative' ne sont pas entièrement nouveaux non plus ; ils ont beaucoup en commun avec les luttes des ouvriers du XIXe siècle. En appréhendant les plateformes émergentes sous le prisme des principes et des pratiques élaborés des coopératives, nous obtenons une vision optimiste de l'avenir du travail et de la vie. Cette stratégie prend déjà. Des travailleurs, des syndicalistes, des développeurs informatiques, et des entrepreneurs sociaux expérimentent partout dans le monde des plateformes coopératives et entament des réflexions sur le coopérativisme de plateformes. Ce livre est une façon de soutenir un mouvement en création, de contribuer au momentum que nos contributeurs et nous-mêmes ressentons actuellement ».

La partie introductive de l'anthologie consiste à poser les bases de ce qu'est le coopérativisme de plateformes du point de vue de Scholz et Schneider. Elle s'accompagne de deux contributions rappelant les principes et caractéristiques des entreprises coopératives. La partie qui suit rassemble des écrits sur les dérives du capitalisme de plateformes.

La troisième partie, « An Internet of Our Own »¹⁰³, commence par la présentation d'une dizaine d'initiatives identifiées comme des plateformes coopératives, à l'image de Stocksy United ou Fairmondo précédemment citées, mais aussi de Resonate (une plateforme de streaming musical originaire d'Allemagne qui vise à une meilleure rémunération des artistes) ou de Loconomics (un projet de plateforme de services à la personne et de menus travaux basé à San Francisco). Il est intéressant de noter que certaines initiatives mentionnées ne sont pas des plateformes à proprement parler, à l'image de la NYC Real Estate Investment Cooperative (coopérative d'investissement dans l'immobilier) ou du Robin Hood Collective (une coopérative financière basée sur une *blockchain* visant la redistribution de ses profits vers des projets sociaux). Cette partie s'accompagne de diverses contributions dissertant sur les modèles et pratiques à déployer par les projets afin d'atteindre leur objectif social (soutenir les besoins des travailleurs précaires, s'ouvrir à un maximum de contributeurs) et économique (conseils en matière de design, de gouvernance, de modèle économique).

Une dernière partie, « Conditions of possibility », traite de l'écosystème d'acteurs qui entoure les projets de plateformes coopératives et dont les auteurs estiment l'action indispensable pour rendre viables ces plateformes émergentes. Scholz et Schneider listent, comme au chapitre précédent, une série d'initiatives qui s'inscrivent dans une perspective de soutien aux plateformes coopératives. Parmi elles, la coopérative Loomio, qui développe le logiciel de gouvernance du même nom, l'association FairShares, qui promeut un modèle de répartition démocratique du capital dans les organisations, Backfeed, un système expérimental de suivi des contributions et de répartition des rétributions, ou encore la Data Commons Cooperative, une coopérative américaine visant au partage de données entre organisations. Cette partie se conclut sur des contributions d'auteurs insistant sur l'importance de mécanismes financiers appropriés, du soutien des autorités publiques ou encore de la pertinence de sensibiliser le milieu du numérique au modèle coopératif (à travers les écoles de code et les échanges dans les espaces de coworking).

¹⁰³ « Un Internet à nous » en français.

Parti de la publication relativement anodine de deux articles de blog revendiquant la création de plateformes coopératives pour contrer les dérives capitalistes de l'économie de plateformes, le projet de coopérativisme de plateformes connaît rapidement un développement inattendu qui pousse ses initiateurs à se convertir en entrepreneurs de cause. Le succès important de la conférence new-yorkaise de novembre 2015 organisée par Trebor Scholz et Nathan Schneider va faire entrer leurs revendications dans une nouvelle dimension et faire du coopérativisme de plateformes un projet politique suscitant l'intérêt de nombreux acteurs du numérique, de l'économie coopérative ou encore de politiciens locaux.

Ce rôle soudain d'entrepreneurs de cause va conduire Scholz et Schneider à produire différentes publications afin de solidifier l'ancrage théorique et programmatique du coopérativisme de plateformes. A partir de 2016, soit à peine plus d'un an après les posts de blog initiaux des deux auteurs, leur proposition politique commence à infuser dans différents réseaux internationaux de militants, qui se réapproprient le projet localement, sous l'effet également de l'important travail de plaidoyer réalisé par Scholz et Schneider. C'est cette diffusion internationale du projet de coopérativisme de plateformes que nous allons désormais observer.

B/ La diffusion internationale du projet de coopérativisme de plateformes

Suite au succès de la conférence new-yorkaise de 2015 et aux publications de Trebor Scholz et Nathan Schneider, une multiplicité d'événements commencent à être organisés à travers le monde dans l'optique de faire connaître et promouvoir le coopérativisme de plateformes et de réfléchir aux moyens de favoriser le développement de plateformes coopératives. Cette diffusion internationale du projet se produit sous l'effet d'une action conjointe : d'un côté, un travail d'entrepreneuriat de cause mené par Trebor Scholz et Nathan Schneider pour promouvoir leur proposition, d'un autre côté, l'appropriation locale par des individus et des réseaux militants qui vont importer ce projet dans le contexte local au sein duquel ils évoluent. Ces deux actions sont rarement distinctes l'une de l'autre. Dans de nombreux cas, des événements et des communautés locales traitant du coopérativisme de plateformes invitent les deux Américains à venir présenter leur proposition. Dans le même temps,

Scholz et Schneider entreprennent un travail de recension et de coordination des initiatives se réclamant du coopérativisme de plateformes, dans la perspective de faire mouvement.

L'expansion du coopérativisme de plateformes évoque étroitement l'analyse du sociologue Doug McAdam (1995), qui a observé sur de nombreux terrains la diffusion de mouvements sociaux par « familles », avec un mouvement initiateur (*initiator movements*) - permis dans la plupart des cas par une structure d'opportunité politique favorable - puis des mouvements affiliés (*spin-off movements*) qui vont s'en inspirer partiellement et seront animés, parallèlement, par des influences cognitives et culturelles singulières, en particulier quand ces mouvements affiliés apparaissent dans des pays différents du mouvement initiateur. Cette cinétique est particulièrement appropriée pour décrire la diffusion du coopérativisme de plateformes, ainsi que nous allons le voir.

Nous reviendrons pour commencer sur la rapide diffusion internationale du projet de coopérativisme de plateformes à compter de l'année 2015. Nous nous pencherons ensuite plus particulièrement sur l'appropriation de ce projet par des communautés militantes réparties dans diverses régions du monde. Nous observerons pour finir la cristallisation d'une forme de mouvement social dédié au coopérativisme de plateformes.

1) Le coopérativisme de plateformes : un projet politique qui se diffuse rapidement à travers le monde

Le projet de coopérativisme de plateformes fait des émules suite aux premières publications de Scholz et Schneider et surtout après le grand succès médiatique de la conférence new-yorkaise. Quelques entrepreneurs de cause convaincus de la pertinence du projet vont s'en emparer et tenter de le promouvoir au sein de leurs réseaux affinitaires. Il est intéressant de constater au demeurant que le projet de coopérativisme de plateformes se mêle, au gré des contextes locaux et des événements, à d'autres paradigmes militants tels que la promotion des communs ou de l'autonomie au travail. On peut donc estimer qu'on n'assiste pas sur le terrain à une diffusion étroite des idées de Scholz et Schneider, mais plutôt à des variantes du projet fonctions de leurs espaces géographiques et militants. Cette diffusion du projet va de

pair avec un important engagement de la part de Scholz et Schneider, qui se muent en ambassadeurs du coopérativisme de plateformes en enchaînant les interventions à des événements. La diffusion médiatique du concept est telle que certaines institutions vont affirmer à leur tour leur intention de soutenir le développement de plateformes coopératives.

a) La diffusion du coopérativisme de plateformes via des entrepreneurs de cause et des événements dédiés

La conférence de novembre 2015 à New York a marqué un tournant dans la notoriété du coopérativisme de plateformes. Jusqu'ici naissant et confidentiel, le projet politique imaginé par Scholz et Schneider interpelle à cette occasion des centaines de personnes et génère l'intérêt d'acteurs disséminés dans différentes régions du monde. C'est ainsi que des individus convaincus par la pertinence du projet vont contribuer à l'importer au sein de leurs réseaux personnels. La diffusion du coopérativisme de plateformes passe essentiellement par l'organisation d'événements dédiés à cette thématique.

Dès les jours qui suivent l'événement new-yorkais, Thomas Donnebrink, un travailleur freelance (animateur d'ateliers, organisateur d'événements) spécialiste des plateformes collaboratives et connecteur pour Ouishare¹⁰⁴ à Berlin, organise lors du Ouishare Fest de Barcelone une session sur les plateformes coopératives, au cours de laquelle il se fait émissaire du projet américain et engage une réflexion sur son possible développement en Europe. La communauté internationale de Ouishare est un important relai de communication pour le coopérativisme de plateformes. Ce réseau international d'acteurs engagés dans la promotion de l'économie collaborative s'approprie rapidement la réflexion amorcée par Scholz et Schneider. Pour certains membres de Ouishare, la perspective de développer des plateformes sous forme juridique coopérative permet de garantir la dimension collective de ces plateformes au moment même où, au tournant des années 2010, des doutes surgissent quant à l'authenticité des dynamiques collaboratives sur les plateformes numériques (voir *supra*). A travers leurs canaux de communication et leurs événements physiques, de nombreux membres de Ouishare contribuent à la diffusion du projet de coopérativisme de plateformes dans les premiers mois de son existence.

¹⁰⁴ Coordinateur de la communauté locale du collectif.

Les 16 et 17 février 2017 a lieu à Londres le premier événement de grande ampleur consacré au coopérativisme de plateformes sur le Vieux Continent : la conférence « Open Coop 2017: Platform cooperatives »¹⁰⁵. Celle-ci est organisée à la Goldsmiths University de Londres par The Open Coop (une petite coopérative britannique qui produit des contenus de communication et des événements avec pour mission de « construire une communauté mondiale d'individus et d'organisations engagés dans la création d'une économie collaborative et soutenable »¹⁰⁶), avec le soutien de The Phone Coop (l'une des plus grandes coopératives du Royaume-Uni, spécialisée dans les télécoms) et du syndicat Community (syndicat généraliste britannique représentant environ 30 000 travailleurs). Les organisateurs de la conférence et co-fondateurs d'Open Coop sont Oliver Sylvester-Bradley, conseiller en marketing spécialisé dans le soutien à l'entrepreneuriat social et à la transition écologique, et Josef Davies-Coates, auteur et expert en gouvernance coopérative, contributeur de FairShares (une association qui a développé un modèle juridique d'entreprise permettant le multisociétariat).

La conférence "Open 2017" réunit environ 200 personnes issues du mouvement coopératif (entreprises coopératives ou fédérations de coopératives) et du monde des nouvelles technologies (développeurs, entrepreneurs). Celle-ci met essentiellement à l'honneur des présentations d'initiatives entrepreneuriales coopératives. L'introduction est faite par Trebor Scholz. La conférence londonienne incarne le pendant anglais de la conférence new-yorkaise du coopérativisme de plateformes. Elle témoigne de l'intérêt porté au Royaume-Uni pour le coopérativisme de plateformes, notamment de la part du mouvement coopératif traditionnel. A l'instar de la conférence new-yorkaise, Open 2017 s'ouvre à une diversité d'enjeux, partant des plateformes coopératives pour élargir les échanges à la promotion du modèle coopératif en général, des communs, à la défense des travailleurs des plateformes et à une action publique favorable aux modèles économiques alternatifs. La conférence britannique, premier événement de cette taille à se consacrer au coopérativisme de plateformes en Europe, réunit une diversité de participants, renforçant ainsi la notoriété du concept ainsi que ses réseaux de promotion sur le Vieux Continent.

¹⁰⁵ Conférence Open Cooperativism, ethnographie personnelle, Londres, février 2017

¹⁰⁶ <https://open.coop/>

Le coopérativisme de plateformes connaît en cette année 2017 un écho dans la majorité des événements internationaux consacrés aux plateformes collaboratives. Plusieurs sessions lui sont également consacrées au “OuiShare Fest Barcelona” au mois de novembre¹⁰⁷. On y retrouve, parmi les projets présentés, FairBnb, un projet de plateforme porté par plusieurs militants en Europe qui vise à proposer une plateforme d’hébergement touristique reversant une portion de sa commission à des projets locaux, comme des associations de quartier, ou encore la plateforme néerlandaise de location d’objets entre particuliers Peerby, qui revendique s’inspirer des communs. L’une des membres originels de Ouishare, Francesca Pick, est enthousiasmée par l’émergence du concept de coopérativisme de plateformes : « Je me souviens que Scholz et Schneider se sont rencontrés au OuiShare Fest. Ils vont dans la bonne direction : montrer que des organisations à la gouvernance plus décentralisée sont possibles. Je pense de toute façon que le concept d’économie collaborative est dépassé. Les enjeux sont surtout ceux du futur du travail et des organisations ».

Le coopérativisme de plateformes est à l’honneur jusqu’aux Canaries, où est organisée la conférence “Tenerife Isla Colaborativa” en novembre 2017, intégralement dédiée à la création de plateformes coopératives au service des habitants de l’île. Des événements portant sur la pertinence de soutenir des plateformes coopératives se multiplient à travers le monde : en Australie, au Japon, en Italie.

Les réseaux sociaux contribuent également largement au partage des idées de Scholz et Schneider, ainsi qu’à la création d’une forme de communauté internationale dédiée au sujet. Nous y reviendrons plus largement dans la Partie 3.

b) Un projet qui se mêle à d’autres paradigmes militants au gré de sa diffusion

Scholz et Schneider ne sont pas les seules figures intellectuelles à alimenter la pensée qui inspire et étaye l’action des militants et porteurs de projets se reconnaissant dans le coopérativisme de plateformes. En effet, lors de la majorité des événements portant sur les perspectives d’un coopérativisme de plateformes, d’autres entrepreneurs de cause partagent leurs vues sur les formes possibles d’une économie de plateformes plus éthique et solidaire. Aux idéaux et aux méthodes dessinés par Scholz et

¹⁰⁷ Ethnographie personnelle, Barcelone, Novembre 2017

Schneider se mêlent des visions promouvant les communs (numériques) ou encore une plus grande émancipation des travailleurs des plateformes.

Sur la question du travail sur les plateformes, d'autres acteurs que Scholz et Schneider produisent une réflexion soutenant des modalités de plateformes alternatives au capitalisme de plateformes. Dans un essai au carrefour de l'analyse empirique, du récit personnel et du plaidoyer, *Refaire le monde... du travail* (Graceffa, 2016), le directeur de la coopérative de travailleurs autonomes Smart, Sandrino Graceffa, partage son analyse des mutations du travail et prône une approche coopérative de l'économie numérique. Craignant que l'arbitrage entre flexibilité et protection concernant les travailleurs des plateformes se fasse uniquement au profit de la flexibilité, il défend une alternative à « l'ubérisation » fondée notamment sur les coopératives de production, les expérimentations sociales, les droits sociaux individuels, mais aussi des organisations de travailleurs autonomes comme Smart. Le dirigeant de Smart se positionne ainsi dès 2016 en faveur du déploiement d'une alternative coopérative à l'ubérisation qui se rapproche de celle de Scholz et Schneider - tout en visant plus large que les seules plateformes coopératives - et acte l'engagement de Smart dans les réseaux militants internationaux du coopérativisme de plateformes.

Un certain nombre de militants des communs, et en particulier des communs numériques, s'emparent simultanément du sujet des plateformes de mise en relation pour développer une vision de ce que sont et devraient être des plateformes collaboratives au service de leurs usagers et génératrices de valeur sociale. Cette alternative par les communs (*voir Chapitre 3*) est notamment promue par Michel Bauwens, une figure de référence dans les cercles militants des communs à l'international. Le cofondateur de la P2P Foundation (*voir encadré*) met en avant la nécessité d'intégrer la logique des communs numériques aux plateformes coopératives ; une dimension qui n'est que très brièvement mentionnée par Scholz par exemple. Cette proposition vise à remettre en question la domination du capital dans l'économie de plateformes et l'impossibilité de développer des alternatives coopératives centralisées, pour privilégier plutôt la production et le maintien de communs ouverts, développés directement par leurs communautés d'usagers dans la logique contributive des réseaux de pairs en ligne, et dont les usages locaux pourraient être gérés par des coopératives, plus à même d'assurer la sécurité financière des contributeurs ainsi qu'une démocratie décisionnelle.

Michel Bauwens

Conférencier et essayiste à succès, Michel Bauwens est un théoricien des relations sociales et économiques générées par les technologies pair-à-pair et, plus généralement, par les ressources gérées en tant que communs. Il réalise une carrière professionnelle protéiforme, qui le mène d'un poste d'analyste au sein de la United States Information Agency, agence d'information et de propagande rattachée au gouvernement des Etats-Unis, à la direction de l'information stratégique au sein du groupe pétrolier BP, puis au poste de responsable de la stratégie à long terme du groupe de télécommunications Belgacom. Il fonde également deux startups numériques en Belgique opérant dans la construction du système intranet et dans le cybermarketing.

C'est à cette époque, dans les années 1990, qu'il développe son intérêt et son expertise des technologies pair-à-pair, dont il explique dans son essai (co-écrit avec Jean Lievens) intitulé *Sauver le monde : vers une économie post-capitaliste avec le peer-to-peer* (2015) qu'elles débloquent la « capacité des individus de créer, en tant qu'égaux, de la valeur sans être obligés de demander une autorisation à quiconque », dévoilant un projet général de société que résume avec emphase la présentation de son essai : « le modèle émergent du *peer-to-peer*, qui s'inspire de l'*open source*, veut contourner la logique de fausse abondance matérielle et de rareté artificielle de l'immatériel. Michel Bauwens entrevoit dans l'enchevêtrement apparent de phénomènes nouveaux – tels que l'économie collaborative, les réseaux *peer-to-peer*, l'*open source*, le *crowdsourcing*, les fablabs, les micro-usines, le mouvement des *makers*, l'agriculture urbaine... –, un modèle qui nous mène vers une société post-capitaliste, où le marché doit enfin se soumettre à la logique des *commons* (du bien commun) ».

Très sollicité pour ses analyses des communs et du pair à pair, Michel Bauwens intervient à de nombreuses conférences à travers le monde. En 2005, il co-fonde la P2P (« *peer to peer* ») Foundation, une organisation internationale à but non lucratif dont les missions sont d « aider les gens, les organisations et les gouvernements à faire la transition vers des approches basées sur le bien commun de la société par la co-crédation d'un savoir public ouvert et d'un réseau humain résilient et durable »,

notamment à travers l'entretien d'un wiki ouvert qui recense des centaines de projets et d'acteurs ayant développé des communs physiques (tiers lieux, foncières, matériel de production partagé...) ou virtuels (logiciels, ressources informationnelles, contenus créatifs...), ainsi que des études sur le sujet. La P2P Foundation fait office de référence parmi les promoteurs de la culture libre et des communs et bénéficie de la contribution en ligne de plusieurs centaines de bénévoles à travers le monde.

L'intersection entre coopérativisme et communs est pensée par Bauwens et plusieurs autres militants des communs dans divers textes et essais promouvant la notion de « coopérativisme ouvert » (Bauwens et Kostakis, 2014) et insistant sur le fait que les coopératives, à l'heure de l'économie numérique, doivent être « statutairement orientées vers le bien commun, avoir une gouvernance incluant toutes les parties-prenantes, co-produire activement la création de communs immatériels et matériels, être organisées socialement et politiquement à une échelle globale, même si elles produisent localement » (Conaty et Bollier, 2014). Ainsi, les tenants du « coopérativisme ouvert », plutôt qu'appuyer la création d'un Uber ou Airbnb coopératif centralisé, privilégient-ils la création de communs globaux reposant sur l'inter-coopération entre des instances coopératives locales et fédérées.

Cette perspective, qui élargit le terreau intellectuel étayant le concept de coopérativisme de plateformes, est synthétisée notamment par Mayo Fuster Morell (2018) (*voir encadré*), pour qui les plateformes coopératives doivent combiner des éléments de la politique technologique des communs numériques et de la gouvernance démocratique des coopératives.

Mayo Fuster Morell

Auteure d'une thèse à l'Institut Universitaire Européen (Florence) intitulée « Gouvernance des communautés de création en ligne : la fourniture d'infrastructures pour la construction de communs numériques », Mayo Fuster Morell est une économiste et sociologue universitaire et militante espagnole spécialiste des communs numériques.

Elle travaille notamment de 2011 à 2013 au Harvard Berkman Center sous la supervision de Yochai Benkler, professeur de droit israélo-américain expert de l'économie et de la gouvernance des communautés productives en ligne (logiciel libre, Wikipédia, culture libre) et auteur de l'ouvrage *La Richesse des réseaux : Marchés et libertés à l'heure du partage social* (2006), où il conceptualise la notion de production entre pairs basées sur les communs.

Militante altermondialiste depuis le début des années 2000, engagée auprès d'Occupy Wall Street et du mouvement des Indignés, Mayo Fuster Morell s'implique également dans la formation des mouvements sociaux de la gauche radicale catalane auprès d'Enric Duran. Elle co-organise au début des années 2010 le Free Culture Forum, qui réunit chaque année à Barcelone des militants de la culture libre, des libertés numériques et de la connaissance ouverte. Engagée dans de nombreux groupes de promotion des communs, Mayo Fuster Morell participe entre 2013 et 2016 à un projet de recherche européen, P2PValue, financé par la Commission Européenne, qui étudie 300 cas de communautés productives gérées entre pairs en Europe et aux Etats-Unis. Elle prend alors la tête de Dimmons [« Digital commons »], un groupe de recherche-action lié à l'Institut Interdisciplinaire d'Internet de l'Université Ouverte de Catalogne, qui étudie les communs numériques et travaille main dans la main avec la Mairie de Barcelone (voir *infra*), notamment avec Francesca Bria, « commissaire à la souveraineté numérique » de la Ville.

Cette vision des plateformes coopératives par le prisme des communs, bien qu'extérieure à la réflexion des théoriciens américains du coopérativisme de plateformes, est néanmoins mobilisée par une partie des projets de plateformes coopératives et des activistes du coopérativisme de plateformes, notamment en France et en Espagne. Nous en verrons les implications concrètes plus tard.

Ainsi, on observe qu'au fil des événements dédiés au coopérativisme de plateformes, la conception développée et partagée par Trebor Scholz et Nathan Schneider est rejointe par des discours et propositions alternatifs, portés par d'autres entrepreneurs de cause. Nous aurons l'occasion de le décrypter ultérieurement, mais l'on constate dès à présent que le coopérativisme de plateformes est un concept souple résonnant chez différents entrepreneurs et réseaux militants qui s'y identifient tout en apportant leur propre coloration au cadre conceptuel initialement construit par Scholz et Schneider. Si ces visions parallèles convergent fortement dans le sens d'une économie de plateformes plus juste et démocratique, elles complexifient le projet politique porté par les militants commençant à se réclamer du coopérativisme de plateformes.

c) Trebor Scholz et Nathan Schneider : ambassadeurs actifs du coopérativisme de plateformes

Il est intéressant, toutefois, de constater que Trebor Scholz et Nathan Schneider sont régulièrement conviés aux événements dédiés au coopérativisme de plateformes en tant qu'initiateurs du concept de coopérativisme de plateformes. Scholz en particulier incarne la figure du projet et assume pleinement ce statut par sa participation à une multiplicité d'événements à travers le monde. Les deux américains, loin d'observer passivement l'appropriation de leur proposition politique, entreprennent en effet un travail particulièrement actif de promotion de leur programme politico-économique.

A partir du début de l'année 2016, les deux hommes commencent à parcourir la planète. Trebor Scholz intervient à de multiples conférences en Europe : à Amsterdam, Berlin, Munich ou encore Florence. Nathan Schneider est pour sa part convié, entre autres lieux, au Quishare Fest de mai 2016 à Paris, où trois sessions sont organisées sur le sujet des plateformes coopératives lors d'une édition au titre éloquent (« After the Gold Rush »¹⁰⁸) qui est marquée par une remise en question plus générale des pratiques dominantes de l'économie de plateformes¹⁰⁹. Il y participe notamment à une table-ronde au côté de Marc-David Choukroun, cofondateur de La Ruche qui dit oui, qui hésite à l'époque à adopter une forme juridique coopérative. Ce virage majeur de

¹⁰⁸ « Après la ruée vers l'or », en français.

¹⁰⁹ Ethnographie personnelle, Paris, mai 2016.

Ouishare, qui change partiellement son logiciel en reconnaissant qu'il existe des disparités de modèles au sein de l'économie collaborative et que la forme coopérative est une solution pour conserver l'esprit de partage originel, fournit un appui non négligeable au projet de coopérativisme de plateformes. L'agenda des principaux promoteurs de l'économie collaborative semble alors s'aligner, au moins partiellement, sur les propositions des militants du coopérativisme de plateformes, ce qui confère d'autant plus de légitimité au mouvement en train de naître.

L'année 2017 confirme cette dynamique. Trebor Scholz passe de nouveau une grande partie de l'année à parcourir le monde pour promouvoir le concept. Il est invité à des conférences en Europe (Bruxelles, Vienne, Tenerife) mais également en Australie, où il réalise au mois de mai une tournée des villes (Adelaïde, Sydney, Melbourne) soutenue par le Business Council of Cooperatives and Mutuals australien. Ce parrainage par la principale fédération coopérative australienne témoigne d'un intérêt croissant des institutions de l'ESS à mesure que l'idée de créer des plateformes coopératives en tant qu'alternatives aux plateformes dominantes gagne en notoriété. 2018 suit une dynamique similaire pour Trebor Scholz, qui multiplie de nouveau les interventions à travers la planète : conférence Re:Publica à Berlin, RightsCon de Toronto, Museo Reina Sofia de Madrid, Sharing Forum à Séoul. Un panel se tient aussi au festival international des cultures et innovations numériques SXSW, à Austin. Trebor Scholz est en parallèle missionné par Sidewalk Labs, une filiale de Google responsable du développement d'un quartier technologique futuriste à Toronto, pour réaliser un rapport de recherche explorant comment une « ville intelligente » pourrait voir son fonctionnement amélioré via la mise en place d'une coopérative de données.

On observe ainsi à travers l'hyperactivité des deux pionniers du coopérativisme de plateformes un rôle totalement assumé d'entrepreneuriat de cause. Scholz et Schneider ne ménagent pas leurs efforts pour faire connaître leur proposition et font l'objet d'une certaine attractivité puisqu'ils sont conviés à des événements de renom dans le milieu des nouvelles technologies (comme SXSW). Dans le même temps, Trebor Scholz semble ne pas se fermer de portes puisqu'il accepte une mission au bénéfice d'une des plus grandes multinationales du numérique, Google, dont il n'a eu de cesse de dénoncer les impacts négatifs notamment en matière de *digital labor*. Ce flirt entre Scholz et Google n'est que le premier épisode d'une relation qui ne manquera

pas de créer des remous au sein de la communauté de défenseurs du coopérativisme de plateformes.

Il est intéressant au passage de constater que les deux Américains disposent de compétences avancées en matière de communication. Tous les deux professeurs en théorie des médias et jouissant d'une forte expérience dans les mouvements sociaux, les deux hommes démontrent à plusieurs reprises une forte capacité à mobiliser. L'organisation de la conférence de New York en 2015 est assortie d'une importante communication autour de l'événement et de la production d'un momentum autour de l'événement (« fête de coming out du mouvement en train de naître », invitation de nombreuses figures politiques et syndicales locales...). Un autre exemple de cette facilité des pionniers du coopérativisme de plateformes à créer des coups de communication s'illustre parfaitement dans une campagne montée en 2017 par Schneider contre Twitter.

Début 2017, le militant américain entame une campagne en faveur du rachat du réseau social Twitter par ses utilisateurs. Cette campagne fait suite à une tribune qu'il publie fin 2016 dans les colonnes du *Guardian*¹¹⁰, dans laquelle il justifie la conversion de la plateforme américaine en coopérative contrôlée par ses usagers. En effet, selon lui, cette reprise en main collective de la plateforme s'impose dans la mesure où ce réseau social, guidé par des enjeux de rentabilité économique - étant donné qu'il est une compagnie à but lucratif cotée en bourse - n'est pas aligné sur les besoins de ses utilisateurs alors qu'il s'agit d'un outil d'information et mobilisation citoyenne très précieux, proche d'une infrastructure publique, avec des effets sur le fonctionnement démocratique de nos pays. L'origine de cette campagne provient de rumeurs persistantes à l'automne 2016 de rachat de Twitter par de grandes multinationales (Disney, Salesforce, Microsoft, Alphabet). Nathan Schneider devient ainsi le principal organisateur de cette campagne #BuyTwitter qui rassemble environ 5000 soutiens et parvient à porter à l'Assemblée Générale de la plateforme le 22 mai 2017 une résolution demandant à ce que Twitter réalise une étude sur la faisabilité d'une reprise en coopérative par ses utilisateurs. La résolution n'est pas acceptée, mais ayant rassemblé plus de 3% de votes favorables des actionnaires (4,9%), les porteurs de la résolution sont autorisés à soumettre une proposition plus consistante à l'AG

¹¹⁰ <https://www.theguardian.com/commentisfree/2016/sep/29/save-twitter-buy-platform-shared-ownership>

prochaine¹¹¹. Si elle ne parvient pas à faire vaciller Twitter en interne, la campagne #BuyTwitter réussit néanmoins à obtenir une forte couverture médiatique avec plus de 100 articles de presse à son sujet. Schneider et les militants ralliés à sa cause parviennent ainsi à réaliser un coup médiatique qui publicise la question du contrôle démocratique des réseaux sociaux et, plus généralement, celui des plateformes numériques.

Pour résumer, Trebor Scholz et Nathan Schneider s'engagent fortement à titre personnel dans la diffusion du projet politique et militant qu'ils ont fait naître. La popularisation du projet de coopérativisme de plateformes culmine rapidement dans sa reprise par diverses institutions publiques et de l'ESS.

d) L'assimilation du coopérativisme de plateformes par différentes institutions

Le succès médiatique du projet de soutenir la multiplication de plateformes coopératives se traduit par une assimilation du coopérativisme de plateformes par plusieurs institutions. Si nous n'avons pas ici la prétention d'être exhaustifs, nous nous concentrerons sur certains cas symboliques en France et à l'étranger : une forme d'adoubement par l'Alliance Coopérative Internationale, mais aussi un intérêt en France de la part du mouvement coopératif et du Conseil National du Numérique.

Le coopérativisme de plateformes adoubé par l'Alliance Coopérative Internationale

L'exemple le plus significatif peut-être est le soutien officiel affiché au projet par l'Alliance Coopérative Internationale (ACI). Lors de son assemblée générale qui se tient à Kuala Lumpur le 17 novembre 2017, une motion sponsorisée par Co-operatives UK (Royaume-Uni) et la NCBA (Etats-Unis) est présentée par Ed Mayo, le secrétaire général de Co-operatives UK et membre du conseil d'administration de Cooperatives Europe. Celle-ci prend la formulation suivante :

« Une nouvelle génération d'entreprises est en train d'émerger en ligne et nous craignons que cet extraordinaire potentiel pour les modèles coopératifs enracinés dans la participation et l'égalité ne soit pas réalisé à cause de la focalisation étroite accordée sur ces marchés aux

¹¹¹ <https://www.thenews.coop/118829/sector/twitter-shareholders-reject-calls-investigate-co-operative-ownership/>

modèles économiques dictés par les investisseurs. Nous applaudissons les pionniers des entreprises démocratiques sur les marchés numériques, notamment les modèles émergents de plateformes coopératives alignés sur des valeurs et principes essentiels. Nous encourageons et accueillons les efforts des coopératives qui soutiennent activement la prise de risque de cette nouvelle génération d'entrepreneurs coopératifs, que ce soit à travers du partage d'information, de la publicisation ou des partenariats financiers et commerciaux appropriés. Nous appuyons l'appel des leaders de plusieurs coopératives internationales, émis plus tôt cette année, en faveur de l'exploration d'une transformation à terme de Twitter, qui a 328 millions d'utilisateurs actifs à travers le monde, en une propriété coopérative. Nous constatons que cette résolution a obtenu le soutien de petits actionnaires de l'entreprise à son Assemblée Générale annuelle à San Francisco. Nous encourageons les coopératives du monde entier à se mobiliser pour soutenir cette initiative et d'autres, en tant que mouvement unifié afin de garantir que les entreprises numériques de demain puissent être des entreprises coopératives »¹¹².

Lors de sa prise de parole à la tribune de l'ACI, Ed Mayo précise son intention ainsi que ce qu'il attend plus exactement des coopératives existantes :

« Cette motion constitue avant tout une reconnaissance, par les coopératives prospères du monde entier, de la valeur et de la nécessité d'une nouvelle génération de coopératives dans l'espace numérique. Les nouvelles technologies nous promettent un nouvel espace pour la participation. Mais si nous ne préparons pas le terrain et ne sommes pas ouverts à la nouveauté, les entreprises en ligne de demain seront toutes détenues par des investisseurs et répondront à un modèle d'exploitation. Nous aurons besoin de ces entreprises et cela leur sera bénéfique. Le mouvement qui s'articule autour des plateformes coopératives, c'est-à-dire des coopératives, nouvelles ou anciennes, évoluant dans un environnement en ligne, constitue le défi commercial de notre époque. [...] Ces nouvelles coopératives peuvent émerger partout dans le monde ; nous devons donc agir à l'échelle mondiale pour résoudre les principaux problèmes qu'elles peuvent rencontrer, notamment pour obtenir des capitaux en vue de se développer et trouver des partenaires qui leur permettront de grandir et de conquérir de nouveaux marchés. C'est maintenant que nous devons agir : l'innovation technologique évolue rapidement. Utilisons à notre avantage le fait d'être un mouvement social ; mettons en contact des grandes coopératives avec des petites afin de créer des synergies et des partenariats. Il existe déjà des exemples de ce genre d'initiatives, et je souhaite d'ailleurs saluer le travail mené aux États-Unis et au Canada, ainsi que dans une série de pays européens. Cette motion,

¹¹² <https://www.globalyouth.ica.coop/fr/madias/nouvelles/motion-visant-soutenir-plateformes-cooperatives-adoptee-lassemblee-generale>

qui s'appuie sur ces expériences, vise à pousser l'Alliance Coopérative Internationale à jouer un rôle d'initiateur proactif pour le secteur coopératif de demain »¹¹³.

La motion, qui demeure générale et n'engage pas directement les membres de l'ACI à des actions concrètes, est néanmoins approuvée à l'unanimité et marque un soutien symbolique du mouvement coopératif international au coopérativisme de plateformes. Il est à noter au passage que derrière cette motion, il y a le travail d'influence de plusieurs entrepreneurs de cause. En premier lieu, c'est Danny Spitzberg, un jeune consultant en entrepreneuriat numérique coopératif et proche de Scholz et Schneider, qui a co-porté avec Ed Mayo cette motion à l'ACI. On constate d'ailleurs la référence de cette résolution à la campagne #BuyTwitter menée au même moment par Nathan Schneider. Par ailleurs, Ed Mayo, ayant lui-même été convaincu de la pertinence du coopérativisme de plateformes par des militants britanniques comme Oliver Sylvester-Bradley et Josef-David Coates, a usé de son influence au sein du nébuleux mouvement coopératif international pour faire émerger le sujet des plateformes coopératives au sein de l'ACI.

Cet exemple dévoile ainsi la capacité des promoteurs du coopérativisme de plateformes à investir rapidement une arène internationale comme l'Alliance Coopérative Internationale, notamment via l'intercession de quelques personnalités clés comme Ed Mayo.

L'assimilation du coopérativisme de plateformes par différentes institutions françaises

En France également, quelques institutions s'emparent de la question des plateformes coopératives après avoir eu connaissances des travaux de Scholz et Schneider, relayés localement par des réseaux comme Ouishare. Plusieurs administrations françaises introduisent la question des plateformes coopératives dans leurs réflexions. L'idée de créer des plateformes coopératives pour mieux protéger les travailleurs trouve également quelques échos au sein de la gauche marxiste, sensibilisée par le travail militant de la plateforme Vélocratie*. Les institutions coopératives français finissent elles-aussi par se saisir du sujet.

¹¹³ *Ibid.*

Quand des administrations s'emparent du sujet des plateformes coopératives

Dans son rapport de janvier 2016 remis au Ministère du Travail, intitulé *Travail, emploi, numérique : les nouvelles trajectoires*¹¹⁴, le Conseil Numérique du Numérique (CNNum), chargé d'émettre des recommandations de politiques pour permettre une évolution désirable du travail au sein de l'économie numérique, mentionne le coopérativisme de plateformes comme un modèle alternatif à soutenir, se référant aux travaux de Scholz, Bauwens et Benkler et citant comme exemples Fairmondo et La'Zooz (p. 121-122).

Selon le CNNum, il faudrait mobiliser le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) pour soutenir « le lancement de ce type d'initiative, qui peine à trouver un investissement de la part des acteurs privés, du fait de la nouveauté de ce type de modèle ». Il suggère de même d'asseoir juridiquement et diffuser les licences à réciprocité, telle que la *peer production licence*, qui crée des droits d'utilisation différents selon que l'entité réutilisatrice est une coopérative ou non. Il faudrait également, selon lui, appuyer le développement public de technologies *blockchain* : « Cette technologie, qui est au fondement de la monnaie virtuelle Bitcoin permet en effet d'assurer une certification des transactions de manière décentralisée, sans passer par un acteur qui se placerait en position d'intermédiaire pour jouer le rôle de tiers de confiance ». Autre proposition du CNNum : « des expérimentations pourraient être lancées par les collectivités territoriales : une des possibilités pour instituer un coopérativisme de plateforme est en effet que les pouvoirs publics eux-mêmes participent à la création de plateformes publiques. A cette fin, des modules en logiciel libre pourraient être développés de manière mutualisée, afin de promouvoir des services d'économie collaborative opérés avec les collectivités en relation avec les utilisateurs (par exemple un service équivalent à Airbnb opéré par la Mairie de Paris) ».

Plus généralement, le CNNum encourage la promotion du modèle coopératif au sein de l'économie numérique (p.123-127). Pour ce faire, il suggère d'augmenter l'information sur le modèle coopératif via le dispositif public La French Tech, les chambres de commerce, les incubateurs et les institutions universitaires, de diffuser la connaissance de ces modèles parmi les investisseurs en capital, de mettre en place des incitations afin d'orienter les investissements vers ces modèles mais aussi de

¹¹⁴ <https://cnnumerique.fr/nos-travaux/travail-emploi-et-numerique>

soutenir spécifiquement les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) et leur donner une plus grande visibilité. Le CNNum, relayant les travaux militants sur le potentiel des communs numériques ainsi que du pair-à-pair à faire émerger une économie alternative au marché, suggère un soutien de l'Etat aux communs informationnels à travers un fonds public de soutien aux communautés du logiciel libre, un meilleur référencement des logiciels *open source* et le lancement de programmes paneuropéens de développement de solutions *open source* (notamment dans le secteur de la recherche pharmaceutique) (p. 146-147).

Ce rapport du CNNum, commission consultative publique rattachée au secrétariat d'Etat chargé du numérique, introduit non seulement le coopérativisme de plateformes, les communs et le mouvement coopératif dans le débat public sur le numérique, mais prend aussi position en faveur du soutien à ces modèles.

Un autre rapport de l'administration, *Les plateformes collaboratives, l'emploi et la protection sociale*, publié par l'Inspection Générale des Affaires Sociales en mai 2016 (voir *supra*), mentionne également de manière plus anecdotique le coopérativisme de plateformes, qu'il relie toutefois davantage au plaidoyer de Trebor Scholz en faveur de meilleures conditions de travail sur les plateformes numériques qu'à la promotion d'une alternative coopérative : « En Allemagne, le syndicat IG Metall, très actif dans le domaine de l'économie collaborative mais qui ne s'est ouvert que depuis octobre 2015 aux travailleurs indépendants, a lancé le 1er mai de la même année une plateforme collaborative originale destinée à améliorer les conditions de travail des micro-travailleurs et dont l'inspiration est à rapprocher du coopérativisme de plateforme qu'appellent de leurs vœux plusieurs universitaires américains comme Trebor Scholz ». Les inspecteurs de l'IGAS incluent dans leur typologie des plateformes collaboratives la catégorie de « coopératives électroniques », mais ils l'associent cependant à La Ruche qui dit oui (LRQDO), qui est une entreprise SAS à but lucratif, démontrant une connaissance superficielle du projet esquissé par les promoteurs du coopérativisme de plateformes. Cette percée du coopérativisme de plateformes jusque dans certaines institutions publiques françaises est néanmoins significative de la diffusion rapide du concept à l'international et de son attrait pour les décideurs publics.

Une pénétration inattendue au sein de la gauche marxiste

La plateforme coopérative de livraison à vélo Vélocratie*, sur laquelle nous nous attarderons plus en détail par la suite, contribue à la diffusion du concept de plateformes coopératives au sein d'un espace inattendu, celui de la gauche marxiste française. Vélocratie*, si elle a pour vocation de développer une plateforme au service des livreurs, porte en effet un discours militant très inspiré par les théories marxistes et dispose de connexions avec certains syndicats et partis politiques ancrés à la gauche de la gauche.

Avec le soutien de plusieurs syndicats, elle organise fin 2017 une conférence sur les ravages supposés de l'ubérisation dans la majestueuse salle Ambroise Croizat de la Bourse du Travail de Paris¹¹⁵. Visant à faire découvrir le projet mais aussi à fédérer des soutiens, l'ambition de l'équipe est de « générer un cycle de conférences pour [les] aider à monter le projet ». 150 personnes environ sont présentes. Parmi les intervenants, des dirigeants de CAE comme Sandrino Graceffa et Stéphane Veyer, Jérôme Pimot, président du Collectif Autonome des Livreurs Parisiens (CLAP), très actif dans la mobilisation des livreurs à vélo contre les grandes plateformes, Bernard Friot, un universitaire influent dans les milieux de la gauche radicale notamment pour sa conception du salariat en tant que régime de protection sociale gagnant à être étendu à tous sous forme de salaire à vie, des syndicalistes de la CGT et de Solidaires, et des élus comme Danielle Simonnet, conseillère de Paris pour la France Insoumise, ou Yann Le Pollotec, membre du comité exécutif du PCF. L'événement pointe du doigt les effets sociétaux néfastes induits par les grandes plateformes et érige le coopérativisme de plateformes comme une alternative désirable.

Dans la continuité, début mars 2018, le Parti Communiste Français organise dans son siège de la place du Colonel Fabien, à Paris, les « Etats généraux du numérique », une conférence de plusieurs jours visant à réfléchir aux implications sociales des nouvelles technologies numériques¹¹⁶. Une session entière est consacrée aux plateformes de livraison. Un livreur syndiqué de la région bordelaise, Arthur Hay, vient témoigner de la dégradation des conditions de travail des livreurs sur les grandes plateformes en quelques années, notamment suite à la faillite de la plateforme Take Eat Easy qui a augmenté la concurrence entre livreurs sur les plateformes restantes.

¹¹⁵ Ethnographie personnelle, Paris, septembre 2017.

¹¹⁶ Ethnographie personnelle, Paris, mars 2018.

Lors de cette discussion, la notion de coopérativisme de plateformes revient sur le devant de la scène, incarnée par Vélocratie*, présentée ainsi par l'animateur : « Alternative à Deliveroo, cette coopérative serait une forme de nouveau service public, une mutualisation proche de la Sécurité Sociale ». Sylvie Meyer, cadre du PCF en charge des questions d'ESS souligne le potentiel des formes de propriété collective au sein de l'économie de plateformes : « Je lisais récemment un article sur la tragédie des vélos à libre-disposition. Et si on avait associé les utilisateurs à la gouvernance du service ? Il aurait sûrement été beaucoup mieux entretenu ». De nouveau, le coopérativisme de plateformes est présenté à cet événement comme une alternative encourageante face aux plateformes dominantes.

Le coopérativisme de plateformes, on le voit, dispose avec Vélocratie* d'une tribune importante au sein des organisations de la gauche marxiste comme la CGT et le PCF. A plusieurs reprises à partir de 2017, Vélocratie* est convié à la Fête de l'Humanité, qui organise lors du festival des débats relatifs au capitalisme numérique et à la pertinence des alternatives coopératives.

Ce plébiscite du projet de plateformes coopératives par des organisations de la gauche marxiste peu acculturées à l'économie sociale et solidaire démontre à la fois la capacité du projet de coopérativisme de plateformes à incarner un discours sur la qualité du travail au sein de l'économie de plateformes mais aussi une sensibilité des nouvelles générations à la solution coopérative - nous y reviendrons plus tard.

Quand le mouvement coopératif français commence à soutenir le coopérativisme de plateformes

En plus de cette pénétration au sein des milieux de la gauche marxiste, le coopérativisme de plateformes bénéficie d'une appropriation croissante par les milieux français de l'ESS, et en particulier ceux du mouvement coopératif.

Lors de l'Assemblée Générale annuelle du mouvement coopératif français (CoopFR), à Paris en septembre 2017, le président de CoopFR, Jean-Louis Bancel, met ainsi l'accent, lors de la table-ronde de clôture, sur la capacité des coopératives à investir l'économie collaborative : « Les défis à venir en matière de travail sont les suivants : il faut mener une vraie réflexion en Europe sur les coopératives de travailleurs indépendants, il faut envisager une gestion coopérative des données personnelles,

mais il faut également soutenir l'essor des plateformes coopératives »¹¹⁷. A cette occasion, un prix décerné aux jeunes coopérateurs par CoopFR, Cooperatives Europe et le Réseau des Jeunes Coopératives, accorde, comme un symbole, le premier prix à Hopcar*, plateforme coopérative française de covoiturage du quotidien (*voir infra*).

La Confédération Générale des SCOP (CG SCOP), elle aussi, s'intéresse aux plateformes coopératives à travers un groupe de travail qu'elle anime autour de 2016 et 2017 sur les perspectives coopératives dans l'économie numérique. En 2017, elle monte en partenariat avec Alma, une importante SCOP iséroise spécialisée dans l'édition de logiciels, pour monter un projet de fonds d'investissement coopératif destiné aux startups du numérique. Laurence Ruffin, présidente d'Alma, en annonce les contours lors de l'AG 2017 de CoopFR :

“Aujourd'hui les startups ont besoin de fonds, avec un fort besoin d'investissement au démarrage. Elles trouvent aujourd'hui la réponse avec le capital-risque, qui impose des pactes d'actionnaires et des obligations de revente, ce qui n'est pas pérenne. Je suis appelée quasiment tous les mois par des fonds d'investissements qui sont prêts à nous racheter pour des montants indécents. Mais comment fait-on quand on souhaite garder son identité coopérative ? C'est l'idée de CoopVenture : “plutôt que de répondre à ces offres de financement, lançons notre propre fonds. CoopVenture est issu de la French Tech et du monde coopératif, c'est un fonds d'investissement patient. Nous avons l'objectif de le doter de 16 millions d'euros et de le rendre opérationnel d'ici début 2018 ».

CoopVenture, illustration de la volonté du mouvement coopératif de reprendre le contrôle sur les financements de l'économie numérique, suscite beaucoup d'attentes de la part du mouvement coopératif, notamment en matière de soutien notamment aux plateformes coopératives. Le fonds stagnera cependant pendant plusieurs années en raison de difficultés à être abondé en financements (*voir infra*).

On le voit néanmoins, dès 2017, le mouvement coopératif français s'intéresse lui aussi au coopérativisme de plateformes et s'engage dans une amorce de soutien aux projets existants.

En à peine deux ans, ce qui n'était qu'une proposition théorique formulée par intellectuels engagés est ainsi appréhendé et approprié par une diversité d'acteurs et

¹¹⁷ Ethnographie personnelle, Paris, septembre 2017.

d'institutions publiques et coopératives à travers le monde. Si le coopérativisme de plateformes se diffuse médiatiquement et infuse dans différents espaces, il prend une forme plus directement militante et opérationnelle dans les différents réseaux locaux qui se sont donnés pour mission de fédérer et soutenir les plateformes coopératives, et que l'on voit apparaître dans plusieurs régions du monde.

2) L'appropriation du coopérativisme de plateformes par des réseaux militants locaux

Comme nous venons de le voir, le projet de coopérativisme de plateformes connaît dès 2015 une importante circulation à travers le monde, en particulier par l'intermédiaire de conférences dédiées à la thématique et grâce à l'intense travail d'entrepreneuriat de cause opéré par Scholz et Schneider. La diffusion du concept est telle que des institutions comme l'Alliance Coopérative Internationale, ou la Confédération Générale des SCOP en France, se positionnent en faveur d'un soutien aux plateformes coopératives.

Toutefois, certains acteurs vont aller plus loin qu'afficher un soutien de principe au projet de coopérativisme de plateformes. Dans plusieurs régions du monde, des réseaux militants vont endosser la mission de promouvoir localement le coopérativisme de plateformes et de fédérer les initiatives de plateformes alternatives officiant sur leur territoire. Tandis que la plupart de ces réseaux préexistent au coopérativisme de plateformes, certains d'entre eux vont se créer *ex nihilo* pour accomplir cette mission. Si nous observerons que des communautés de promoteurs du coopérativisme de plateformes se développent à divers endroits du monde et en particulier en Europe, deux réseaux attireront particulièrement notre attention à la fois pour des raisons de proximité géographique et de dynamisme de leurs communautés : BarCola en Catalogne et Plateformes Alternatives France* en France.

a) Des réseaux militants locaux qui relaient le coopérativisme de plateformes dans divers endroits du monde

Ainsi que nous venons de l'évoquer, le projet de coopérativisme de plateformes se voit repris et porté concrètement par divers réseaux militants sur la planète. Ce sont bien souvent des entrepreneurs de cause locaux qui, convaincus par le bien-fondé du projet politique conceptualisé par Scholz et Schneider, parviennent à réunir autour d'eux des

communautés de militants prêts à porter cette vision sur leur territoire. On peut parler de réseaux militants en s'inspirant de la définition que Lagroye donne du militantisme (« une forme de participation active, non salariée, non orientée prioritairement vers l'obtention de profits matériels, et généralement présentée comme exemplaire puisque son intensité témoigne de l'importance et de la valeur qu'on peut accorder aux activités de l'organisation ») (Lagroye, 2002, p. 244) dans la mesure où les individus qui s'engagent dans ces réseaux correspondent précisément aux critères évoqués.

Rentré à Berlin avec l'intention d'importer le concept localement, Thomas Donnebrink, qui a déjà commencé à faire connaître le coopérativisme de plateformes lors de quelques événements en Europe (*voir supra*), organise dans sa ville de Berlin un *meetup* dédié au sujet en mars 2016, dans un espace de coworking spécialisé dans l'art numérique et la culture du libre, SUPERMARKT - qui deviendra rapidement le bastion de la communauté berlinoise. Le *meetup*, sponsorisé par la Fondation Heinrich Böll¹¹⁸ accueille notamment Michel Bauwens, qui livre une présentation insistant sur l'importance de concevoir des plateformes coopératives conçues comme des *open coops*, c'est-à-dire qui soient multi parties-prenantes, d'intérêt général et qui participent activement à la création de communs mutualisés avec d'autres acteurs. A la suite de cet événement, une communauté intitulée Platform Coop Berlin se crée et se structure via un groupe Facebook et des rencontres mensuelles. Celles-ci sont organisées par Thomas Dönnebrink et Ela Kagel, la cofondatrice de SUPERMARKT, elle-même organisatrice d'événements autour de l'art et du numérique libres.

Sous cette bannière commune de Platform Coop Berlin, des militants provenant de plusieurs milieux (combats pour le numérique libre, pour les communs) se réunissent dans la promotion de plateformes alternatives aux leaders de marché. Des porteurs de projets allemands développant des plateformes sous format associatif ou coopératif sont immédiatement conviés à ces temps d'échanges réguliers afin de faire connaître leurs activités et partager des informations entre eux. Parmi celles-ci, Fairmondo, une plateforme de e-commerce constituée en coopérative de consommation et vendant principalement des produits issus du commerce équitable.

¹¹⁸ Think tank allemand proche du parti écologiste, présent dans une trentaine de pays.

Plusieurs réseaux locaux similaires, revendiquant la « marque » (informelle) Platform Coop se forment avec le dessein de fédérer des porteurs de projets de plateformes coopératives et de vanter les vertus de ce modèle. A titre d'exemples, une communauté Platform Coop Japan se constitue à Tokyo, une communauté Platform Coop Australia naît quant à elle sous l'égide de membres de la principale fédération coopérative australienne. Si ces cas sont particulièrement évocateurs de la capacité du concept de plateformes coopératives à fédérer des militants et entrepreneurs locaux derrière une bannière partagée, d'autres réseaux d'acteurs, souvent préexistants au projet de coopérativisme de plateformes, vont également introduire dans leur cadre de mobilisation l'objectif de fédérer et soutenir des initiatives locales de plateformes coopératives. En d'autres termes, ces acteurs vont intégrer la théorie et les revendications des pionniers du coopérativisme de plateformes dans leur programme d'action.

A Bruxelles par exemple, l'importante coopérative de travailleurs autonomes Smart soutient activement le développement de plateformes coopératives et s'empare du sujet aux côtés de la fédération coopérative belge, la Febecoop, afin de créer un écosystème d'acteurs portant des projets de plateformes coopératives ou soutenant leur développement. En 2018, ce consortium d'acteurs locaux parviendra à obtenir une bourse de plus d'un million d'euros de la part de la région bruxelloise pour cartographier l'écosystème des plateformes coopératives existant dans la région et émettre des recommandations de politiques publiques. En Angleterre, des membres de la fédération représentative des coopératives du Royaume-Uni, Co-operatives UK, commencent également à porter le sujet à l'échelle nationale aux côtés d'entrepreneurs de cause comme Oliver Sylvester-Bradley et Josef-David Coates, que nous avons déjà évoqués précédemment.

Il est intéressant de constater que beaucoup de ces communautés locales se situent en Europe. Une explication qui tient autant aux liens interpersonnels entretenus par Trebor Scholz, lui-même allemand d'origine, avec des militants européens, qu'à l'importance du coopérativisme et de l'économie sociale en général dans l'histoire et la culture européenne. Nous y reviendrons.

Deux de ces communautés européennes vont prendre à leur compte avec un dynamisme particulièrement fort le projet d'un coopérativisme de plateformes, en

cherchant à fédérer toutes les plateformes coopératives existant sur leur territoire : BarCola à Barcelone, et Plateformes Alternatives France* en France.

b) Barcelone, haut lieu international des communs et des plateformes coopératives

A Barcelone, une communauté de militants s'intéressant aux communs numériques et aux plateformes collaboratives commence également à appréhender le sujet des plateformes coopératives à partir de 2016. Mayo Fuster Morell, une intellectuelle et militante dont nous avons déjà dépeint le portrait et qui était présente à la conférence initiale du coopérativisme de plateformes à New York, en est la pierre angulaire.

En 2015, le parti politique Barcelona en Comu, issu des mouvements sociaux barcelonais de la gauche radicale, obtient la majorité à la Mairie de Barcelone. La nouvelle maire, Ada Colau, contacte Mayo Fuster Morell pour lui proposer de devenir sa conseillère. Fuster Morell propose plutôt à la Mairie de construire un écosystème complet d'acteurs de l'économie des communs et des plateformes collaboratives, ainsi qu'elle l'explique dans un entretien avec l'équipe de Remix the commons :

« En qualité d'experte, la Mairie de Barcelone m'a contacté pour que je leur donne des conseils, que je leur serve d'experte pour les politiques. Et j'ai dit : 'non, ça n'a pas de sens'. Parce que, au mieux, je peux expliquer un ensemble de choses, mais ce dont ils ont besoin c'est de liens avec toutes les connaissances d'intelligence collective qu'il y a dans les villes sur ce thème. Beaucoup de membres du *meetup* (groupe de rencontre régulières sur les communs numériques à Barcelone) ne sont pas dans l'administration. Donc, ce que je leur ai proposé, c'est de construire un écosystème de cocréation de politiques publiques, qui, tout au long de l'année, s'est construit à différents niveaux.

Un premier niveau est la création de BarCola (« Barcelona collabora »), qui est un groupe de travail entre la Mairie de Barcelone et 50 représentants du domaine de l'économie collaborative 'procomún'¹¹⁹. Il y a Guifinet (réseau Internet espagnol décentralisé et autonome), Goteo (plateforme de financement participatif), OuiShare, Ideas For changes (structure de conseil en stratégie), il y a beaucoup de groupes. Il y a aussi 4 universités qui font le lien entre quatre projets européens et BarCola, le lien avec les outils et expérimentations

¹¹⁹ Un terme issu de la contraction des termes espagnols *provecho*, « bénéfice », et *común*, le « commun » : à comprendre donc comme une économie collaborative « au bénéfice du bien commun ».

qui se font dans ce contexte. Et cela, je considère que c'est très important, parce que la recherche n'apporte pas seulement des ressources pour mener au bout les relations, elle crée aussi les conditions pour expérimenter. Concrètement, il y a un accord entre la Mairie et Dimmons pour faciliter la création de cet écosystème et faciliter une recherche qui alimente le plan pour l'économie collaborative de la Mairie de Barcelone.

Un autre niveau est Procomuns : l'organisation d'un forum ouvert annuel où, durant 2 jours, on peut faire un travail intensif de propositions. Nous faisons aussi des rencontres ouvertes via la plateforme en ligne Meetup. Nous y avons discuté les thématiques qui sont sorties tout au long de l'année et que nous souhaitons ouvrir au débat. Un autre niveau de l'écosystème est Decidim. C'est une page web pour pouvoir décider conjointement des propositions. C'est un autre canal, plus digital, de participation. Enfin, le dernier niveau qui a été créé est la commission interdépartementale à l'intérieur de la Mairie pour faciliter la porosité entre les [directions des] transports, des bibliothèques, des emplois, parce que la thématique de l'économie collaborative est très transversale, elle affecte de nombreux domaines. Donc, cette cocréation d'un écosystème qui aide à cocréer des politiques est très caractéristique de Barcelone »¹²⁰.

Sous l'impulsion de Mayo Fuster Morell et de la Mairie, un réseau d'acteurs et de dispositifs visant la promotion des communs numériques et d'une économie collaborative au service du bien commun se met ainsi en place. A l'issue de plusieurs réunions de la communauté BarCola et de la première édition du forum Procomuns, qui se déroule en mars 2016 en présence d'environ 400 participants, un manifeste intitulé « Déclaration et politiques Procomuns pour des économies collaboratives basées sur les communs au niveau européen » est diffusé. Cet événement connaîtra en 2017 une seconde édition sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

Si les deux conférences Procomuns ne donneront pas de suite mais céderont plutôt leur place à de rares réunions ponctuelles entre militants, la déclaration issue de la première édition permet d'acter le développement d'un parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat numérique conçu dans une logique de communs, soutenu par la Mairie. Ce programme voit le jour sous le nom de La Comunicadora. Des dizaines d'initiatives de communs numériques et de plateformes coopératives seront aidées dans leur croissance par La Comunicadora, à laquelle nous nous intéresserons plus spécifiquement par la suite.

¹²⁰ https://wiki.remixthecommons.org/index.php/Entrevue_Mayo_Fuster_Dimmons

En novembre 2018, la Ville de Barcelone organise, grâce à la coordination de Mayo Fuster Morell, la troisième édition du Sharing Cities Summit, un réseau international de métropoles souhaitant coordonner leurs pratiques en matière de plateformes numériques. 50 villes, dont New York, Toronto, Paris, Sao Paulo et Séoul, se réunissent pour aborder les défis et opportunités de l'économie de plateformes et signent une déclaration de 10 principes, dont le premier porte sur la différenciation des modèles de plateforme, en s'engageant à défendre, entre autres, les caractéristiques du coopérativisme de plateformes.

Mayo Fuster Morell profite de son rôle d'organisatrice pour diffuser les notions de communs et de plateformes coopératives au sein du programme de l'événement et de la déclaration. Un processus spécifique, la Sharing Cities Action, est lancé sur la base de cette déclaration d'intention du sommet, introduisant les bases d'une coopération entre ces métropoles au quotidien. Par ailleurs, l'espace négocié à cette occasion par la Ville de Barcelone au sein de la Smart City Expo, immense foire internationale consacré aux « villes intelligentes », permet à 70 projets de plateformes coopératives de promouvoir leur vision alternative au sein d'un événement essentiellement constitué d'entreprises marchandes et de grands groupes industriels.

Barcelone devient donc à partir de 2016 un haut lieu international de l'économie de plateformes alternative, tournée vers l'intérêt général. Le cas de Barcelone est intéressant à plusieurs égards. Tout d'abord, on observe que Mayo Fuster Morell et les militants qui l'entourent, s'ils reprennent explicitement la notion de plateformes coopératives dans leurs actions et revendications intègrent la promotion de ces plateformes au sein d'un spectre plus large de motivations. Il s'agit de promouvoir une économie du bien commun intégrant également le logiciel libre, la participation citoyenne, etc. Autre caractéristique particulière du réseau BarCola, il est indirectement chapeauté par une administration publique, la Mairie de Barcelone, qui soutient activement cet écosystème des plateformes alternatives et lui alloue des ressources substantielles. Si l'on ne peut donc pas parler d'un réseau dédié aux plateformes coopératives, BarCola n'en reste pas moins l'une des communautés les plus activement engagées dans la promotion du coopérativisme de plateformes et dans la mise en lumière de plateformes coopératives – locales et internationales.

c) Plateformes Alternatives France* : réseau français du coopérativisme de plateformes

En France, fin 2016, quelques individus commencent également à s'intéresser de près au sujet des plateformes coopératives et sont en train de formaliser peu à peu ce qui va donner naissance au réseau français de promotion des plateformes coopératives, Plateformes Alternatives France* (PAF). Avec BarCola, on peut estimer que Plateformes Alternatives France* est le réseau européen le plus actif en ce qui concerne la promotion du coopérativisme de plateformes et la cristallisation d'un espace d'échanges entre plateformes coopératives. Nous explorerons dans les paragraphes suivants la naissance de PAF*, sa constitution d'une communauté des plateformes coopératives françaises et les diverses actions menées par le réseau.

Naissance et fondations de Plateformes Alternatives France*

A l'origine de PAF*, il y a Antoine*. Membre du réseau Ouishare, au sein duquel il participe à une étude sur les mécanismes à travers lesquels les plateformes collaboratives pourraient davantage inclure leurs usagers dans leur gouvernance et leur partage de valeur, Antoine* entend parler du concept de plateformes coopératives au sein du réseau. Cadre au sein du grand groupe mutualiste VYV et chargé d'enseignement à l'université sur les nouvelles pratiques de l'ESS, Antoine* a un fort intérêt personnel pour le numérique et les enjeux de gouvernance au sein de l'économie sociale. Le projet du coopérativisme de plateformes lui semble être une solution adaptée à la démocratisation de l'économie numérique et il souhaite importer le projet en France à travers un réseau de plateformes alternatives.

Au même moment, Antoine* fait la rencontre de Françoise*, qui préside l'association Pensée Commune*, un cercle de réflexion et d'action cherchant à revitaliser l'ESS en explorant des pratiques innovantes issues du terrain (*voir encadré*).

Pensée Commune*

Pensée Commune* est un cercle de réflexion et d'action dont la mission est de penser, dans une démarche de recherche-action, les conditions de possibilité du développement des pratiques de *commoning* (gestion directe de ressources par leurs communautés d'usagers) au sein de la société.

L'association, mêlant acteurs et chercheurs, réunit des personnes issues pour la majorité d'organisations et d'institutions de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ainsi que des mouvements de promotion des communs. Parmi ces personnes physiques (aucune personne morale n'est acceptée dans l'association), certaines occupent ou ont occupé de hautes fonctions dans le monde de l'ESS. On trouve notamment à la présidence Françoise*, ancienne cadre-dirigeante dans une fédération d'acteurs du médico-social puis au Crédit Coopératif, au bureau Raymond*, un élu haut placé du mouvement coopératif français et européen, ainsi qu'un universitaire reconnu, membre des Economistes Atterrés. Parmi les membres de l'association figurent également une ancienne députée désormais cadre-dirigeante de la coopérative d'énergies renouvelables Enercoop, une cadre de la coopérative de travailleurs autonomes européenne Smart ou encore Christian*, cofondateur d'une grande coopérative d'activité et d'emploi (CAE).

Pensée Commune* est à la fois un lieu de production de savoirs mais aussi de création de réseaux réunissant des personnes désireuses d'expérimenter de nouvelles pratiques au sein de l'ESS à travers le prisme des communs. On peut estimer qu'il s'agit d'une communauté de pairs dédiée à l'innovation sociale et que la plupart de ses membres, travaillant eux-mêmes dans des organisations de l'ESS (et souvent à des postes à responsabilité élevés) sont multi-positionnés, jouant un rôle de passeurs entre Pensée Commune* et leurs organisations respectives.

Antoine*, rejoignant Pensée Commune*, parvient à convaincre Françoise* de la pertinence de lancer un groupe-projet au sein de l'association pour défricher le sujet des plateformes coopératives et tenter de créer une communauté de plateformes se reconnaissant dans ces valeurs. Ce projet, d'abord informel, prend progressivement forme à la suite de différentes rencontres avec d'autres acteurs européens. Nous y reviendrons.

Durant plusieurs mois, des échanges internes ont lieu entre les quelques membres de Pensée Commune* impliqués dans le projet : Françoise*, Antoine*, mais également Flavien*, juriste, bibliothécaire et blogueur connu pour ses combats militants en faveur de la culture libre et des communs. Les membres du projet se constituent en un comité de pilotage (CoPil) restreint et, avec pour perspective de créer une communauté de plateformes alternatives s'inscrivant dans les pratiques et valeurs de l'ESS, ils conçoivent une charte dans laquelle les futures plateformes du réseau devront se reconnaître. La charte mentionne cinq points fondamentaux : avoir une « gouvernance inclusive », réaliser un « partage équitable de la valeur », avoir une « éthique des données », participer à la « production de communs » et s'engager dans un processus de « coopération entre les membres » (*voir encadré*).

Charte de Plateformes Alternatives France* :

« Les plateformes rassemblées au sein de Plateformes Alternatives France* sont extrêmement diverses :

- Elles peuvent être exploitées, en cours de lancement, ou simplement à l'état de projet ;
- Elles sont parfois extrêmement militantes sur un projet politique ou social fort, et parfois davantage en questionnement sur la manière de « faire autrement » ;
- Leurs communautés sont parfois exclusivement numériques, créées par l'activité de la plateforme, ou au contraire, il s'agit d'organisations d'économie sociale plus traditionnelles qui sont en voie « plateformes » ;
- Leur approche initiale des communs a emprunté de nombreuses voies possibles : culture du logiciel libre, réaction à l'appropriation des données personnelles et sociales par les GAFAM, volonté de travailler à la défense des libertés publiques, projets coopératifs, souhait de développer des communs en matière agricole ou monétaires via des plateformes, réflexion sur le travail en général et le travail numérique en particulier, etc.

Cette diversité a rendu d'autant plus fécond le travail d'élaboration collective de la charte Plateformes Alternatives France*. Ses différents paragraphes permettent de cerner assez précisément ce qui rassemble ces plateformes qui sont habituellement

désignées comme « coopératives » (bien qu'elles n'adoptent pas toujours des statuts juridiques coopératifs), mais pour qui la production de communs apparaît bel et bien, au final, comme ce qu'elles ont... en commun !

Gouvernance inclusive :

Les plateformes sont des organisations ou des collectifs démocratiques dirigés par leurs membres. Elles définissent la nature de leurs différentes parties prenantes (utilisateurs, travailleurs, propriétaires, collectivités locales...), leurs statuts et rôles respectifs dans la gouvernance. Elles tiennent ces informations compréhensibles et accessibles sur leur site et à jour.

La gouvernance des plateformes recherche des pratiques inclusives pour ses parties prenantes, notamment pour ses utilisateurs et salariés.

Les plateformes recherchent aussi souvent que possible la mise en place de mécanismes de décisions horizontales collectives et assure la transparence des décisions et des délibérations.

Partage de la valeur :

Les plateformes peuvent être à but non lucratif, à lucrativité limitée ou lucratives mais doivent organiser une redistribution de la valeur générée vers l'ensemble des acteurs participant à la créer ou vers une mise en réserve impartageable considérée comme commun de la plateforme. Au-delà, le cas échéant, la plateforme peut redistribuer vers la société civile ou vers des actions de solidarité.

Les plateformes organisant directement ou indirectement des relations de travail ou de services s'engagent à protéger les travailleurs de la plateforme dans l'exercice de leur travail et à mettre en place une rémunération équitable. Les utilisateurs et les travailleurs de plateforme ont la possibilité de participer au capital de la plateforme en s'inscrivant dans le troisième principe coopératif tel que défini par l'Alliance Coopérative Internationale.

Une partie des réserves est impartageable et constitue le commun de la plateforme.

Ethique des données :

Les plateformes sont transparentes sur l'utilisation des données individuelles. Elles recherchent le consentement des utilisateurs en cas d'utilisation externe de leurs

données et informent sur les objectifs poursuivis et dans le cas de leur valorisation financière.

Les plateformes sont transparentes sur l'utilisation de données pour déterminer la fixation des prix.

Les données collectives des utilisateurs sont protégées. Leurs conditions et pays de stockage sont précisés. Les plateformes affichent les conditions dans lesquelles elles collectent, notent, diffusent et transfèrent les données.

Les plateformes mettent en œuvre les moyens de compréhension de leurs contrats par les utilisateurs. Elles s'interdisent des changements unilatéraux de contrat sans notification préalable et informent les utilisateurs sur les enjeux.

Production de communs :

Les plateformes constituent des communs au service d'un projet et de l'ensemble de leurs utilisateurs et salariés.

Elles définissent également leurs propres ressources qui appartiennent à tous. Ces communs et les créations collectives réalisées sur la plateforme sont placés sous licence libre ou à réciprocité renforcée.

Coopération entre les membres :

Les plateformes mettent en place des échanges de pratiques et d'outils en communs permettant un co-développement et facilitant l'émergence de nouveaux projets.

Les plateformes participent à la création d'un Commun des Communs en partageant au moins un élément de leur structure (statuts, logiciel, documentation du modèle économique...) avec divers degrés d'ouverture, de transparence et de partage, protégeant et étendant les Biens Communs ».

Les critères mis en avant par les fondateurs du groupe-projet Plateformes Alternatives France* sont instructifs à plusieurs égards. Tout d'abord, ils énoncent des critères se rapprochant des pratiques coopératives, tels que la gouvernance démocratique, le partage de la valeur ou l'inter-coopération. Cependant, ils incluent dans leur grille de sélection des dimensions relatives au numérique – comme une utilisation éthique des données personnelles – et insistent à plusieurs reprises sur la notion de communs (« étendre les biens communs », « produire des communs »). De même, la Charte adopte une conception plus large que les standards coopératifs en matière de

gouvernance démocratique (« recherche des pratiques inclusives pour ses parties prenantes ») ou de partage de la valeur (« redistribution de la valeur générée vers l'ensemble des acteurs participant à la créer »). La conception défendue par Plateformes Alternatives France* se veut donc assez élargie et intègre une vision qui s'inscrit autant – voire davantage - dans les valeurs portées par les militants des communs que par le mouvement coopératif. Il se distingue ainsi en un sens, à l'image de BarCola, de la pensée de Scholz et Schneider, fortement axée elle sur le modèle coopératif.

La création d'une communauté des plateformes coopératives françaises

Une fois ces bases établies, les précurseurs de Plateformes Alternatives France* décident d'initier un événement pour publiciser leur projet et se faire connaître des plateformes qui pourraient être intéressées par le réseau. Plateformes Alternatives France* connaît ainsi son lancement officiel à l'occasion d'une conférence organisée fin 2017 à Paris dans une salle des Grands Voisins¹²¹. Le descriptif de la conférence reflète l'esprit ainsi que les enjeux que souhaitent approfondir les initiateurs de Plateformes Alternatives France* à travers leur projet :

“Les technologies de réseau révolutionnent les échanges. Des communautés s'organisent pour inventer de nouveaux rapports au travail, de nouveaux modes de consommation et de financement, développer l'usage plutôt que la possession, améliorer le cycle de vie des objets, intégrer une approche écologique dans leurs pratiques... Dans un esprit de collaboration équitable et horizontale, éloigné des plateformes qui précarisent le salariat ou s'enrichissent de la production gratuite ou mal rémunérée d'une communauté, de nouvelles pratiques proposent des hybridations de modèles, reposant sur les innovations des communautés de logiciels libres, les nouvelles formes de développement des territoires autour de la production des communs et sur les pratiques de communautés d'échanges ou de production...

Pour les plateformes collaboratives, quelles inspirations des statuts de l'ESS pour intégrer l'ensemble des parties-prenantes dans un même projet (de la SCIC à l'association) ? Quel renouveau possible des relations de travail par la coopération entre freelancers (CAE) ? Comment faire primer l'intérêt de la communauté et du projet sur la recherche du gain financier ? Pour l'ESS, comment permettre l'approfondissement de ses pratiques, tout en portant à un niveau supplémentaire son projet de transformation sociale ? Quelle nouvelle gouvernance

¹²¹ Lieu d'urbanisme transitoire hébergeant des dizaines de structures de l'ESS sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul.

démocratique permise par les réseaux ? Quel nouveau partage de la valeur entre parties-prenantes ? Quelles nouvelles facilités pour l'intégration de l'ensemble des parties-prenantes dans un projet commun ? Comment réaliser des convergences et des alliances entre les acteurs, les pratiques et les valeurs de l'ESS et des plateformes collaboratives ? Avec quelles synergies avec les collectivités locales et le monde du travail, du plan local jusqu'à l'international ?”

La focale de l'événement, on le voit, porte sur les capacités de l'ESS prise dans son ensemble, et en particulier à ses formes nouvelles (SCIC, CAE), à inspirer des configurations de plateformes plus respectueuses des usagers et travailleurs. A la différence de la plupart des événements relatifs au coopérativisme de plateformes, aux Etats-Unis par exemple, Plateformes Alternatives France* n'insiste pas sur l'importance de la dimension coopérative des plateformes mais plutôt sur des modèles issus de l'ESS en général, du logiciel libre, des communs. De même, il est intéressant de remarquer que les organisateurs de la conférence mettent l'accent sur la capacité des plateformes coopératives à transformer les organisations de l'ESS, à renouveler leurs pratiques ou à les aider à mieux exercer leurs activités. Cette attention aux organisations préexistantes de l'ESS, plus forte que dans les conférences anglo-saxonnes sur le sujet, semble s'expliquer par la proximité de certains membres originels de Plateformes Alternatives France* avec les organisations et institutions du milieu. En effet, comme nous l'avons vu, Pensée Commune*, qui chapeaute le réseau, réunit des acteurs fortement engagés dans l'ESS traditionnelle¹²².

Une centaine de personnes participent ce jour-là à la conférence. Les initiateurs de PAF* ont repéré quelques projets de plateformes numériques ayant adopté des formes d'ESS ou revendiquant des pratiques démocratiques et leur ont proposé de se présenter. Vélocratie*, par exemple, est invité à faire découvrir son projet de plateforme gérée collectivement par des coopératives de livreurs. L'association Express Farmer France* vient présenter sa plateforme visant à faciliter les commandes en circuits courts et possédée par des producteurs indépendants et groupements d'achats. Des tables-rondes sont organisées avec des porteurs de projets mais aussi avec des membres de Pensée Commune* afin d'élargir le débat à des enjeux comme la protection sociale ou la démocratie dans l'ESS. Les membres fondateurs de PAF* font une présentation de leur projet et de la charte puis invitent,

¹²² Ethnographie personnelle, Paris, décembre 2017.

en clôture, toutes les plateformes se reconnaissant dans ce projet à les contacter. Une dizaine de plateformes rejoindront Plateformes Alternatives France* dans les semaines qui suivent : Vélocratie*, Express Farmer France*, Zouu*, 1DLab, Label Emmaüs, etc. - auxquelles s'agrègeront quelques initiatives par la suite comme Trajet Partagé*. L'aventure est lancée.

Groupes de pairs, mise en réseau, plaidoyer : les multiples activités de Plateformes Alternatives France*

Surfant sur la dynamique créée par son lancement, Plateformes Alternatives France* organise au premier semestre 2018 une série de rencontres inter-plateformes.

La première rencontre inter-plateformes se déroule en janvier 2018 au sein de l'espace de coworking Le Square¹²³ une dizaine de membres de plateformes ainsi que le comité de pilotage de PAF*. Lors de cette réunion pionnière, les plateformes se présentent les unes auprès des autres. Les participants échangent sur la charte, auquel tout le monde adhère sur le principe, et s'interrogent sur les canaux et modalités d'échange entre membres de PAF*. Un espace de travail sur Slack est monté pour échanger au jour le jour, ainsi que deux *mailing lists* : une liste interne réservée au Comité de Pilotage (CoPil) et aux représentants de plateformes ainsi qu'une liste externe de plus de 150 personnes destinée aux interactions avec les sympathisants, notamment des personnes qui s'étaient inscrites à la conférence de décembre.

A l'occasion de ces échanges, le CoPil propose de mettre en place des groupes de travail entre pairs sur plusieurs mois. Trois groupes vont ainsi se réunir à échéances régulières pendant le premier semestre 2018, portant respectivement sur les modèles économiques et de financement des plateformes coopératives, les modèles juridiques et de gouvernance, puis l'inter-coopération et l'interopérabilité entre plateformes. A la suite de ces 6 mois, des ateliers *ad hoc* vont y succéder avec pour perspective d'explorer plus concrètement certains aspects (développement d'un outil de gestion du sociétariat en ligne, inventaire d'experts techniques pour les plateformes, création de licences juridiques conditionnelles pour l'usage des logiciels des plateformes coopératives...). Nous reviendrons plus en détails sur ces interactions dans la Partie 3.

¹²³ Géré par Renault et Ouishare dans une ancienne usine du constructeur automobile français, dans le 11e arrondissement de Paris.

Cependant, mis à part le projet visant à développer des standards d'interopérabilité entre plateformes, qui s'autonomise et devient le Web Commons Network*, ces ateliers ne trouvent pas de dynamique propre et la communauté Plateformes Alternatives France* s'essouffle dès le second semestre 2018. Progressivement, le comité de pilotage de PAF* va davantage prendre en main les activités du réseau et s'engager dans un rôle de démarchage d'institutions tierces avec pour objectif d'obtenir des ressources (financières, réputationnelles...) au bénéfice des plateformes coopératives et de sensibiliser davantage l'opinion publique aux solutions portées par sa communauté.

Durant l'année 2019, Plateformes Alternatives France* se recentre ainsi sur l'action de son comité de pilotage, qui s'autonomise en grande partie des plateformes du réseau dans l'impulsion du programme d'action ; gardant toutefois le souci permanent de servir les intérêts de ces plateformes. Le CoPil devient donc l'épicentre de PAF*, et initie les mouvements, intégrant progressivement les plateformes et les militants du réseau à ces actions. Plateformes Alternatives France* signe par exemple une convention avec l'Institut pour la Recherche et le département Economie et cohésion sociale¹²⁴ de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui mandatent Plateformes Alternatives France* moyennant un financement de quelques milliers d'euros pour réaliser un rapport sur les modèles de fonctionnement des plateformes coopératives, en vue d'évaluer les possibilités d'investissement de la CDC dans ce type de structures. Fort de son réseau de plateformes coopératives ainsi que des travaux collectifs déjà menés, Plateformes Alternatives France* conduit une recherche de plusieurs mois, ponctuée d'échanges avec les plateformes du réseau, et produit finalement un rapport de 75 pages présenté lors d'un séminaire de restitution en ligne sous l'égide de la Caisse des Dépôts, durant l'été 2020.

En outre, le réseau français décide fin 2019 d'organiser, à l'instar d'autres communautés étrangères, une conférence dédiée aux acteurs du coopérativisme de plateformes. Ce Festival des plateformes alternatives*, dont la première version aura lieu en octobre 2019 à la Bourse du Travail de Paris, devient un évènement voué à se

¹²⁴ Devenu entre temps le département Cohésion sociale et territoriale de la Banque des Territoires, nouvel organisme en charge de l'appui aux collectivités issu de la réorganisation de la Caisse des Dépôts en 2019.

reproduire annuellement. Face à son succès public, il est réorganisé dès l'année suivante – en visioconférence néanmoins, dû à la pandémie de Covid-19. A travers ce Festival*, Plateformes Alternatives France* concrétise son rôle de plus en plus important de plaider politique en faveur des plateformes coopératives. Des membres du comité de pilotage sont d'ailleurs auditionnés à l'occasion d'une proposition de loi socialiste visant l'utilisation du statut d'entrepreneur salarié par les travailleurs des plateformes. De même, dans le cadre des élections municipales de mars 2020, Plateformes Alternatives France* contacte différentes listes candidates dans les principales métropoles françaises afin de leur demander de s'engager à soutenir les résolutions portées par le réseau.

L'exemple de Plateformes Alternatives France*, que nous aurons l'occasion de développer beaucoup plus finement dans la Partie 3, nous dévoile un autre cas de communauté militante constituée au moins en partie pour réaliser localement le programme du coopératisme de plateformes. Partiellement inspirés par la proposition de Scholz et Schneider – bien que celle-ci se mêle à des parcours et des motivations hétérogènes – les initiateurs de PAF* constituent à partir de la fin 2017 un réseau national actif de plateformes coopératives - ou du moins gérées démocratiquement par leurs membres.

A l'instar de BarCola, de Platform Coop Berlin et d'autres communautés évoquées plus haut, Plateformes Alternatives France* révèle l'appropriation par divers réseaux militants disséminés dans plusieurs régions du monde du projet de coopératisme de plateformes ; des réseaux militants qui outre la diffusion de cet idéal militant, vont chercher à mettre en lien les initiatives concrètes de plateformes coopératives. S'ils ne forment pas un ensemble homogène et étroitement connecté, ces différents réseaux partagent néanmoins une identité que Scholz et Schneider vont activement chercher à cristalliser, ainsi que nous allons le voir dès à présent.

3) L'institutionnalisation d'un mouvement international

Ce bouillonnement d'initiatives se réclamant - plus ou moins ostensiblement - du coopératisme de plateformes semble donner corps, au fil du temps, à une forme de mouvement militant, ou tout du moins à une nébuleuse identifiable. Des événements récurrents, comme la conférence Open Coop à Londres, Procomuns à Barcelone ou

le Festival des plateformes alternatives* à Paris, vont constituer autant de rendez-vous réguliers auxquels se retrouvent des militants habituels, français comme étrangers, qui commencent à nouer des liens interpersonnels.

Trebor Scholz et Nathan Schneider vont déployer des moyens significatifs pour tenter de coordonner ce proto-mouvement, ainsi que nous allons le voir dans un premier temps. Nous constaterons dans un second temps qu'une forme de voie européenne semble se dessiner à travers les échanges entre plusieurs communautés du Vieux Continent.

a) Un importation travail de coordination internationale opéré par Scholz et Schneider

Dès après leur conférence fondatrice de novembre 2015, Scholz et Schneider entament un travail de coordination du mouvement émergeant à l'international. Conscients de la réussite de leur conférence de 2015, ils en font un événement annuel qui se veut être la grande messe des militants du coopérativisme de plateformes à travers le monde. Parallèlement, les deux Américains créent différents outils et dispositifs pour renforcer le sentiment d'appartenance à un projet collectif.

Les conférences « Platform Cooperativism » : grand-messes du mouvement des plateformes coopératives

Les conférences « Platform Cooperativism » qui vont succéder annuellement à l'événement fondateur de 2015 sont des moments de rassemblement au cours duquel les militants se comptent et font le point sur les perspectives des plateformes coopératives à l'échelle internationale. Scholz et Schneider s'évertuent à en faire des événements importants, en consacrant d'importantes ressources à leur organisation et en y opérant des effets d'annonce.

Afin de convertir l'essai, Scholz et Schneider organisent du 11 au 13 novembre 2016 à la New School une suite à la grande conférence de 2015, intitulée « Platform Cooperativism: Building The Cooperative Internet ». La conférence se rapproche fortement du format et des interventions de l'édition précédente, avec une alternance entre des présentations de plateformes et organisations de soutien et des séquences

visant davantage à dresser un bilan critique du capitalisme de plateformes. Des intellectuels comme Douglas Rushkoff, Yochai Benkler ou Mayo Fuster Morell sont de nouveau présents ; de même que des plateformes comme Fairmondo ou Loconomics. Quelques nouvelles plateformes coopératives apparaissent cependant, à l'image de FairBnb (voir *supra*), GreenTaxi (une plateforme opérée par une coopérative de 800 taxis à Denver) ou de MiData (une coopérative de données numériques de santé basée en Suisse). L'un des principaux moments de l'événement est l'annonce par Trebor Scholz de la création du Platform Cooperativism Consortium (PCC), qu'il présente comme « un réseau mondial d'institutions pour soutenir [l'écosystème des plateformes coopératives] » et sur lequel nous nous attarderons dans la Partie 3.

L'année suivante, du 10 au 11 novembre 2017, une troisième édition de la conférence internationale dédiée au coopérativisme de plateformes, intitulée cette fois-ci « Platform Cooperativism: The People's Disruption »¹²⁵, se déroule de nouveau à New York. Une nouvelle fois, plusieurs centaines de personnes se réunissent le temps de deux journées et demi pour faire le point sur la situation des plateformes coopératives à travers le monde et envisager de nouvelles actions. Nous aborderons également cette conférence en détails dans la Partie 3.

On le voit, la conférence « Platform Cooperativism » organisé par Scholz et Schneider à New York devient en trois ans un rituel incontournable du mouvement, et contribue à son institutionnalisation.

La nouveauté majeure de la conférence de l'année 2018 est toutefois son exportation du côté d'Hong Kong. En partenariat avec l'Université de Chine à Hong Kong, le Platform Cooperativism Consortium y organise ainsi deux jours de conférence - intitulée « Sowing the Seeds »¹²⁶ - avec pour ambition de se répandre sur le continent asiatique. Trebor Scholz explique sa volonté dans un résumé de la conférence publié sur le site *Cooperative News*¹²⁷ :

« A mesure que le coopérativisme de plateformes s'étend, nous devons également développer notre réflexion et nos pratiques en dehors de l'Europe et du contexte anglo-américain. Des pays comme le Japon, la Corée du Sud, les Philippines, le Vietnam, l'Indonésie et Taïwan ont

¹²⁵ « Coopérativisme de plateformes : l'innovation par le peuple », en français.

¹²⁶ « Planter les graines », en français.

¹²⁷ <https://www.thenews.coop/133605/sector/platform-co-op-movement-gathers-hong-kong-global-conference/>

tous des communautés coopératives dynamiques et de longs héritages solidaires. Les plateformes coopératives peuvent et doivent apprendre de ces divers contextes. Avec 60% de la population mondiale vivant en Asie, et avec des défis sociaux et politiques significatifs à venir ces prochaines années, l'économie coopérative numérique a le potentiel d'avoir un impact considérable sur de nombreux sujets urgents. Qu'il s'agisse de s'occuper d'une population vieillissante, de gérer un nombre croissant de réfugiés, des inégalités économiques grandissantes ou la croissance de l'économie informelle, les plateformes coopératives et notre Platform Coop Development Kit peuvent améliorer les conditions et les droits des travailleurs, et aider à répondre à ces challenges ».

Si cet événement relève partiellement d'une opportunité offerte à Trebor Scholz et non d'une stratégie particulièrement anticipée, il est intéressant de relever la volonté du PCC d'étendre son influence à d'autres continents et, d'une certaine, de répandre la « bonne parole » des plateformes coopératives dans des espaces géographiques au sein desquels les idées du coopérativisme de plateformes n'avaient pas encore pénétré. Organisé avec le concours d'universitaires asiatiques, mais aussi de syndicats et de coopératives du continent, cette conférence dévoile la capacité du mouvement à s'exporter rapidement, notamment grâce au fort engagement de Scholz dans son travail d'entrepreneur de cause.

La création de structures dédiées pour renforcer la cohésion du mouvement

Parallèlement aux conférences et à une dimension événementielle très présente, l'institutionnalisation du mouvement du coopérativisme de plateformes passe par la création de structures et de dispositifs dédiés.

Nathan Schneider crée par exemple un inventaire, l'Internet of Ownership¹²⁸, qui met régulièrement à jour les événements relatifs au coopérativisme de plateformes, et tient surtout un registre international des plateformes coopératives et des structures alliées s'inscrivant dans la perspective du coopérativisme de plateformes. Cet inventaire, bien que non exhaustif, renforce le sentiment d'uniformité entre les différents projets identifiés comme plateformes coopératives ou s'inscrivant dans la promotion du coopérativisme de plateformes. Par sa fonction cartographique, il contribue à cristalliser la communauté des plateformes coopératives. Par ailleurs, une liste de diffusion par mail ainsi qu'un groupe Facebook dédiés au coopérativisme de

¹²⁸ « Internet de la propriété », en français.

plateformes sont créés pour permettre la communication quotidienne entre les principaux militants du mouvement à l'international. Plusieurs centaines de personnes rejoignent le groupe Facebook modéré par Trebor Scholz, et plusieurs posts hebdomadaires sont publiés par des militants de divers pays, au plus fort de son activité en 2017.

Par ailleurs, ainsi que nous l'avons vu, Trebor Scholz annonce lors de la conférence Platform Cooperativism 2016 la création d'une structure officielle pour fédérer le mouvement international du coopérativisme de plateformes : le Platform Cooperativism Consortium (PCC). Le PCC est conçu comme un organe transnational voué à représenter le mouvement du coopérativisme de plateformes et à en devenir le bras financier. Un « Cercle des Coopérateurs » est constitué pour les organisations souhaitant s'associer au PCC. En retour, celles-ci s'engagent à soutenir financièrement ce dernier.

On trouve parmi elles la plateforme coopérative Stocksy United, des organisations coopératives comme Smart ou CoLab Co-op, des organismes de promotion et de représentation des coopératives (Co-Operatives UK, Centro Studi Doc Foundation, Institute for the Study of Employee Ownership and Profit Sharing at the School of Management and Labor Relations at Rutgers University, Cooperatives for a Better World, Ontario Co-operative Association), des syndicats scandinaves (Unionen, Coompanion) et quelques projets opérant dans l'économie numérique (WeHome, Datavest). Si le PCC est alimenté financièrement par plusieurs organisations et contribue lui-aussi à cristalliser le mouvement des plateformes coopératives, il semble revêtir une fonction essentiellement symbolique, conférant une existence tangible à cette nébuleuse internationale d'individus et de réseaux militants qui jusqu'à présent ne disposaient pas d'une structure précise vers laquelle se tourner.

A travers l'introduction d'un rendez-vous international annuel (la conférence Platform Cooperativism) et la création d'une coupole officielle (le PCC), Scholz et Schneider entament ainsi une démarche d'institutionnalisation du mouvement du coopérativisme de plateformes, qui se renforce encore davantage à partir de 2018. En mai 2018, Trebor Scholz et la New School annoncent avoir obtenu une bourse d'un million de dollars de la part de la Fondation Google pour soutenir les activités du PCC :

« La New School est fière d'annoncer que le Platform Cooperativism Consortium, fondé et dirigé par Trebor Scholz, Professeur Associé en Culture et Médias au Eugene Lang College, a reçu une bourse de la fondation Google.org pour son travail pionnier sur le Coopérativisme de Plateformes. La bourse soutient le développement économique des coopératives dans l'économie numérique. Elle se concentre spécifiquement sur une analyse critique de l'économie numérique et le design d'outils *open source* qui aideront des plateformes coopératives agissant dans des secteurs comme la garde d'enfants, le soin aux personnes âgées, les travaux domestiques et le recyclage aux Etats-Unis, au Brésil, en Australie, en Allemagne et en Inde [...] Cette initiative sera dirigée par Trebor Scholz en collaboration avec l'Inclusive Design Research Center (IDRC) de la OCAD University (Toronto), dirigée par Jutta Treviranus». Trebor Scholz se montre particulièrement enthousiaste dans cette même déclaration : « Cette bourse est une grande victoire pour le mouvement coopératif et pour les pionniers des plateformes coopératives autour du monde, déclare Trebor Scholz. [...] Google.org a fourni des financements pour développer le Kit, qui vont combiner la recherche du PCC et la connaissance pratique de la communauté grandissante des plateformes coopératives avec les compétences en design inclusif et en développement de l'IRDC. Mais pour construire ce projet urgent et d'importance critique dans d'autres territoires et secteurs, des financements supplémentaires seront nécessaires »¹²⁹.

La finalité dudit Platform Coop Development Kit¹³⁰ est précisée sur son site par la Google Foundation : « [Animer] une plateforme aidant les gens intéressés à lancer des plateformes coopératives. [...] En rendant ces outils gratuitement accessibles et en *open source*, le PCC vise à réduire les barrières à l'entrée pour les coopératives »¹³¹.

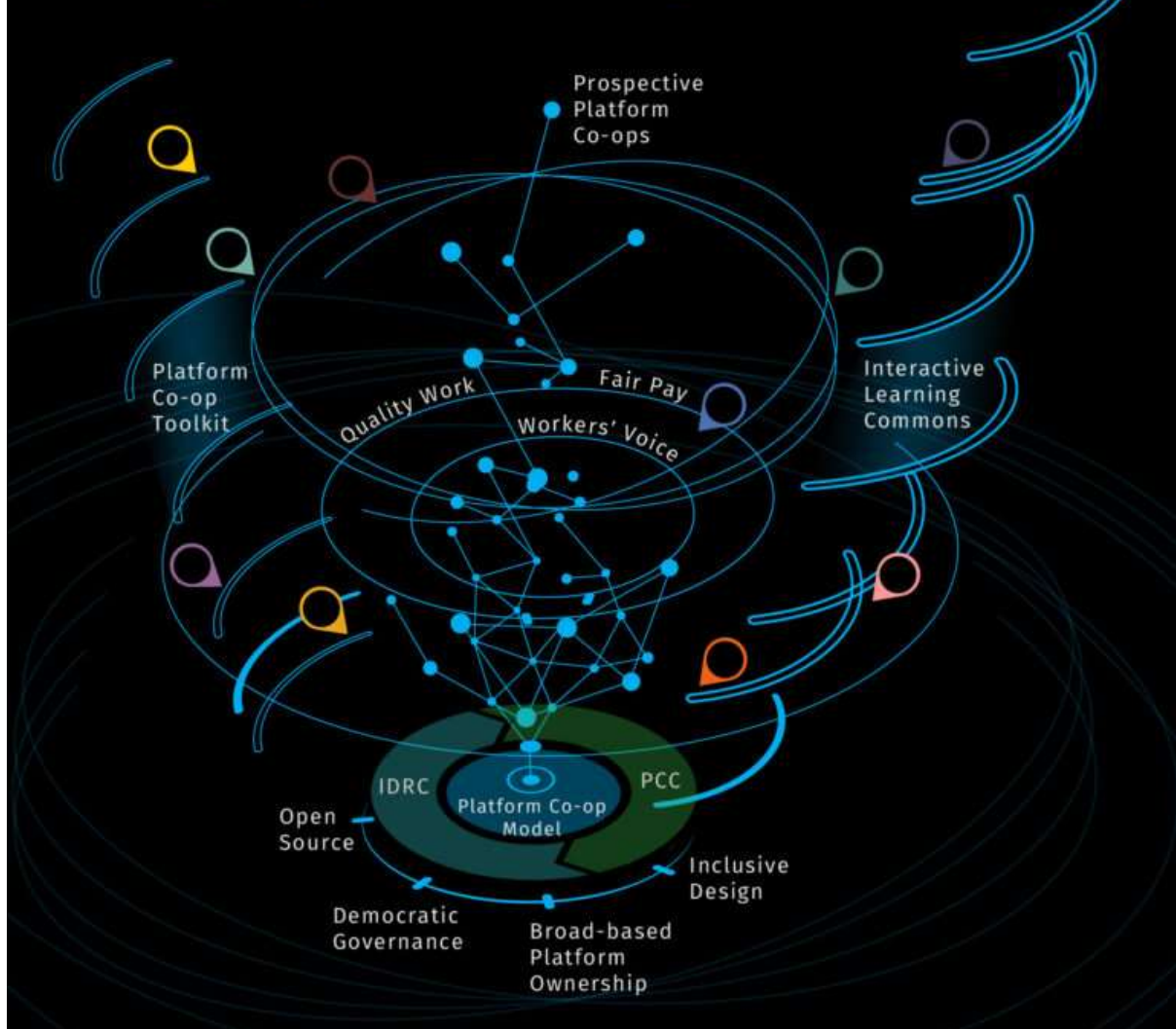
¹²⁹ <https://ww2.newschool.edu/pressroom/pressreleases/2018/treborscholz.htm>

¹³⁰ « Boîte à outils pour le développement de plateformes coopératives »

¹³¹ *Ibid.*

PLATFORM CO-OP DEVELOPMENT KIT

Integrating Cooperatives Into The Digital Economy Globally



Platform Co-op Development Kit includes items such as:

- Introduction of the platform co-op model in multiple languages
- Legal templates
- Analysis of the digital economy
- Cooperative data commons
- Customizable open-source labor platform
- Interactive map of the platform co-op ecosystem
- Governance tool
- Finance tool
- Platform Co-op case studies
- Wikipedia-style resource pool

To learn more and get involved with our work visit <http://platform.coop> or contact info@platform.coop

Si nous reviendrons ultérieurement sur l'importante controverse provoquée par l'obtention d'une bourse de Google par le PCC, il n'en reste pas moins que, fort de ces moyens nouveaux, Trebor Scholz recrute un collaborateur, Michael McHugh, qui l'assistera désormais dans l'animation de la communauté internationale des plateformes coopératives au quotidien. Michael McHugh et Trebor Scholz lancent notamment des PCC Community Chats, rendez-vous en ligne auxquels peuvent participer des membres de la communauté du coopérativisme de plateformes provenant des quatre coins du monde. Les premiers mettent à l'honneur des personnes comme Ela Kagel, de Platform Coops Berlin, ou la militante du logiciel libre Micky Metts.

Dans la foulée de cette bourse et du Development Kit, l'institutionnalisation du mouvement du coopérativisme de plateformes se poursuit à travers le lancement par Trebor Scholz, à la New School, d'un Institute for the Digital Cooperative Economy¹³². Le directeur et fondateur de l'ICDE est Trebor Scholz. Son cercle des conseillers est co-dirigé par Wilma Liebman, l'ancienne présidente du National Labor Relations Board (agence indépendante du gouvernement fédéral américain chargée de conduire les élections syndicales et d'enquêter sur les pratiques illégales dans le monde du travail), et David Park, responsable des initiatives stratégiques à l'Université Columbia. L'Institut, outre la New School, compte parmi ses soutiens la Open Society Foundation, dont Scholz est lui-même boursier, et bénéficie aussi partiellement de fonds provenant du Cercle des coopérateurs créé par Scholz pour soutenir le PCC. Comme l'indique le communiqué de presse lié au lancement de l'Institut, « l'ICDE servira de branche de recherche au Platform Cooperativism Consortium. [...] L'Institut organisera des conférences annuelles, attribuera des bourses d'études, réalisera des enseignements sur l'économie numérique, des publications et accueillera une cohorte annuelle de chercheurs associés du monde entier »¹³³.

Cet Institut, derrière son habillage nouveau, vise surtout à officialiser l'étroite coopération entre la New School et le Platform Cooperativism Consortium. Ce lien étroit entre l'université américaine et le PCC est d'ailleurs déterminant. Depuis le début de l'aventure du coopérativisme de plateformes, Trebor Scholz s'est appuyé sur les ressources en temps et en argent procurées par son poste à la New School pour

¹³² Institut pour l'Économie Coopérative Numérique (ICDE).

¹³³ <https://www.newschool.edu/pressroom/pressreleases/2019/ICDElaunch.htm>

appuyer son travail de construction de mouvement. La création de l'ICDE est ainsi l'opportunité pour le PCC de bénéficier plus aisément de fonds de la New School dédiés à des projets de recherche en lien étroit avec le coopérativisme de plateformes et les plateformes coopératives déjà soutenues par le PCC. Parmi les chercheurs associés à l'ICDE, on trouve en effet des personnes ayant pour objectif d'étudier des projets que le PCC est parallèlement en train d'accompagner via les fonds reçus de la Google Foundation :

- « Luciana Bruno de Rio de Janeiro qui va écrire une étude de cas sur Cataki, une plateforme coopérative pour les ramasseurs de déchets.
- Amelia Evans de Boston qui va explorer comment faire grandir et financer l'économie coopérative numérique via un fonds d'investissement
- Minsun Ji de Denver qui va étudier le mouvement du coopérativisme de plateformes en Corée du Sud.
- Morshed Mannan de Leiden (Pays-Bas) qui va étudier les questions légales et de gouvernance relatives aux coopératives fondées sur des protocoles
- Francis Mikwa Mwangela de Nairobi qui va explorer le potentiel des plateformes coopératives au Kenya
- Jonas Pentzien de Berlin qui va étudier les obstacles législatifs aux plateformes coopératives aux Etats-Unis, en Allemagne et en France »

Que ce soit à travers la bourse de la Google Foundation ou les fonds de la New School qui lui sont fléchés directement grâce à la création de l'ICDE, Trebor Scholz parvient ainsi à augmenter et à sécuriser les ressources à sa disposition pour mener à bien ses missions de promotion du coopérativisme de plateformes et d'accompagnement de plateformes coopératives. Le PCC dispose désormais de moyens pour assurer une animation plus stabilisée de sa communauté internationale et produire davantage de ressources (informationnelles et opérationnelles) au profit des plateformes coopératives.

L'année 2020 est évidemment bouleversée par la survenue de la pandémie mondiale de Covid-19, qui frappe New York, bastion du PCC, de plein fouet, et paralyse une grande partie des pays dans lesquels le coopérativisme de plateformes est réapproprié. La conférence Platform Cooperativism annuelle, qui devait se tenir en novembre 2020 à Berlin, est ajournée à l'année suivante. L'ICDE conçoit néanmoins,

en partenariat avec l'Université Mondragon¹³⁴ un cours gratuit en ligne de 8 semaines - qui s'intitule Platform Coops Now! - destiné à favoriser la création de plateformes coopératives dans un contexte post-Covid¹³⁵.

Ainsi que nous venons de le voir, sous l'égide en particulier de Trebor Scholz et du Platform Cooperativism Consortium, une forme d'institutionnalisation internationale du mouvement du coopérativisme de plateformes s'opère. Des militants et des communautés disséminées dans différentes régions du monde se lient autour d'événements récurrents, de canaux de communication ou encore de structures officielles telles que le PCC. S'il se déploie sur tous les continents, le projet de coopérativisme de plateformes connaît une résonance particulière en Europe.

b) La constitution d'une communauté européenne du coopérativisme de plateformes

Nous l'avons vu précédemment, de nombreux événements traitant du coopérativisme de plateformes se créent à partir de 2015 en Europe. Importé par des entrepreneurs de cause locaux, le projet est repris activement à leur compte par des réseaux militants à Paris, Barcelone ou encore Bruxelles. Assez rapidement, les principaux entrepreneurs de cause de ces réseaux européens vont se rencontrer et constituer une forme de communauté européenne du coopérativisme de plateformes.

Une conférence tenue au CESE de Bruxelles en décembre 2016 semble marquer le point de départ de cette petite communauté d'acteurs qui se constitue sur le Vieux Continent. A la suite de cet événement, plusieurs réseaux et organisations décident de poursuivre le dialogue, qui déborde la simple question des plateformes numériques.

La conférence de décembre 2016 ou la genèse d'une communauté européenne informelle

En décembre 2016, Pensée Commune* co-organise une conférence au Comité Économique et Social Européen (CESE) à Bruxelles sur le coopérativisme de plateformes. Cet événement intitulé « Vers une économie collaborative équitable et

¹³⁴ Membre du grand groupe coopératif basque du même nom.

¹³⁵ <https://www.mondragon.edu/cursos/en/topics/strategy-entrepreneurship-and-innovation/platforms-cooperatives-now>

participative : le rôle et la place des plateformes coopératives » est également porté par Confrontations Europe (*think tank* pro-européen basé à Bruxelles et Paris associant des acteurs hétérogènes - entreprises, syndicats, citoyens - autour de réflexions sur les enjeux de l'Union Européenne), Smart, Ouishare, la P2P Foundation ainsi que la Confédération Européenne des Coopératives de Production (CECOP-CICOPA). Cet événement a pour ambition d'introduire en Europe les réflexions pionnières de Scholz et Schneider sur la possibilité d'un coopérativisme de plateformes, mais aussi d'associer d'importantes organisations et institutions à cette réflexion.

Dans leur annonce de l'événement, les organisateurs revendiquent une filiation avec le coopérativisme de plateformes : « Le mouvement lancé fin 2015 à New-York par Nathan Schneider et Trebor Scholz en faveur de plateformes coopératives gouvernées par leurs utilisateurs, redistribuant la valeur dans les communautés qu'elles animent a trouvé écho dans les mouvements qui, en Europe, militent pour une économie numérique de justice et de partage. Le modèle coopératif semble être la solution pour construire un internet social et solidaire. Les nouvelles pratiques décentralisées et de partage sur internet (et d'autres outils comme la *blockchain*) sont de nature à permettre à l'ESS de se réinventer. Dans quelle mesure les plateformes coopératives ouvertes peuvent-elles faire partie intégrante d'un projet politique européen ? [...] Comment favoriser l'essor de ces nouvelles coopératives ou mutuelles ? ».

Cet événement au CESE, qui se déroule en présence d'une cinquantaine de personnes, est la première rencontre relative au coopérativisme de plateformes de dimension européenne et impliquant des institutions communautaires. La rencontre est introduite par Luca Jahier (président du Groupe Activités diverses du CESE). Ce dernier annonce, en prenant l'exemple de l'énergie renouvelable allemande dont un tiers de la production est gérée par des coopératives, qu'il souhaite que « d'ici 10 ans la forme coopérative en Europe atteigne la même proportion dans l'économie générale »¹³⁶. De même, participent à une table-ronde sur la régulation des plateformes en Europe des cadres de la Commission Européenne, à l'image de Fabrizio Sestini (en charge du programme « Internet Nouvelle Génération » à la DG Réseaux et Communications), qui revendique le soutien de la Commission à des programmes de recherche-action visant à encapaciter les citoyens européens par

¹³⁶ Ethnographie personnelle, Bruxelles, décembre 2016.

l'innovation numérique, tels que l'appel à projets Collective Awareness Platforms (CAPS).

Outre ce soutien public de quelques officiels des instances européennes, la conférence réunit des représentants d'institutions du monde du travail. Thiébaud Weber, secrétaire confédéral à la Confédération Européenne des Syndicats (CES), affiche son soutien aux alternatives coopératives, s'appuyant sur un sondage réalisé auprès de coursiers à vélo dans plusieurs pays d'Europe, qui révèle que quasiment aucun de ces derniers ne souhaite une requalification en salariat au SMIC mais que la moitié souhaiterait travailler via des configurations alternatives à celles des plateformes dominantes. Il en appelle à un travail de clarification des normes relatives au travail sur les plateformes par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Simel Esim, directrice de l'Unité des Coopératives au Bureau International du Travail¹³⁷, s'engage justement à ce que son organisation explore cette question à l'occasion du centenaire de 2019, et notamment les conditions de possibilité d'alternatives coopératives. Elle appelle au déploiement d'indicateurs d'impact pour mesurer la répliquabilité des initiatives, ainsi qu'à la mise en place d'outils de financement dédiés.

Parmi les autres personnes présentes, le secrétaire général de la CECOP-CICOPA, Bruno Roelants, partage son intention d'explorer le modèle des plateformes coopératives. Il est accompagné de Louis Cousin, en charge du sujet des plateformes coopératives au bureau européen de l'Alliance Coopérative Internationale, Cooperatives Europe. Louis Cousin partage les résultats d'une étude menée pour le compte de Cooperatives Europe, intitulée *Cooperative Platforms in a European Landscape: An Exploratory Study*¹³⁸ et publiée fin 2016.

¹³⁷ Le secrétariat général de l'Organisation Internationale du Travail.

¹³⁸ <https://blog.p2pfoundation.net/cooperative-platforms-european-landscape-exploratory-study/2016/12/11>

« Cooperative Platforms in a European Landscape: An Exploratory Study »

Cette étude pionnière, commandée par Cooperatives Europe et réalisée par le cabinet d'études coopératif italien LAMA, s'inscrit dans la continuité d'une étude similaire réalisée par LAMA en Italie pour le compte de la Fondation Unipolis¹³⁹ et de Generazioni Legacoop¹⁴⁰. Elle s'attache à explorer les initiatives de plateformes déployées par des coopératives en Europe et à interroger les fédérations nationales coopératives sur leur vision de l'économie collaborative. Il est intéressant de remarquer que ses auteurs, 3 membres de l'agence LAMA et Agnès Mathis, directrice de Cooperatives Europe, se réfèrent d'emblée au concept de plateforme coopérative développé par Scholz et Schneider, dont ils soulignent la portée internationale.

Cette étude, qui interroge 9 fédérations européennes de coopératives (Coop FR et CG SCOP en France, Febecoop en Belgique, Cooperatives UK au Royaume-Uni, Legacoop et Confcooperative en Italie, mais également des fédérations aux Pays-Bas, en Autriche, en République Tchèque et en Pologne), se conclut par un appel à davantage de recherches sur l'économie collaborative, et constate un espoir de la plupart des fédérations en la capacité des technologies de plateformes à renouveler les pratiques des coopératives traditionnelles, mais aussi sur la pertinence du modèle coopératif pour gérer des plateformes :

« Le mouvement coopératif, ainsi qu'il l'a été observé, a démontré la capacité à combiner croissance économique et impact avec la capacité à promouvoir des formes significatives d'encapacitation, de participation et de lien social. Ce sont des atouts importants dans le modèle de l'économie collaborative, et si les coopératives sont capables de les valoriser également à travers des usages numériques, ils pourraient devenir leur valeur ajoutée spécifique à ce mouvement émergent. Les coopératives peuvent en effet contribuer à l'économie collaborative avec une nouvelle idée (pour l'économie collaborative, pas pour les coopératives) de communauté basée sur l'appartenance plutôt que sur l'usage. De plus, en utilisant leur présence étendue en Europe et au-delà, il a été suggéré que les coopératives pourraient aussi recourir à l'économie collaborative pour construire de larges

¹³⁹ Fondation du groupement d'assurances Unipol

¹⁴⁰ Groupe de travail des jeunes membre de la fédération Legacoop, qui représente environ 15 000 coopératives dans le pays et 8 millions de sociétaires.

réseaux interconnectés à travers les territoires qui challengeraient les acteurs dominants » (p. 27).

Par ailleurs, l'étude repère 38 initiatives de plateformes coopératives sur le territoire européen, précisant qu'elle n'a inclus que des structures strictement coopératives ainsi que certaines initiatives collaboratives ne reposant pas sur des technologies numériques (*coworkings*). Elle met en lumière la prédominance de certains secteurs, comme l'autopartage avec Partago en Belgique et Som Mobilitat en Catalogne, ou l'échange de biens et services avec par exemple We Helpen aux Pays-Bas. L'étude insiste également sur le faible nombre d'utilisateurs en moyenne (moins de 18% des cas pris en compte ont plus de 1000 utilisateurs) et sur une prédominance d'initiatives à dimension locale (40%). Elle soulève quelques opportunités induites par les plateformes coopératives, comme l'ouverture à des non-membres, la participation à l'enrichissement de communs, la redynamisation de la gouvernance coopérative par les outils en ligne, ou encore la coopération concrète entre coopératives. Cependant, plusieurs barrières sont identifiées : le difficile accès aux financements, la difficulté (et parfois l'absence de volonté) à atteindre une taille concurrentielle, la faible capacité des structures coopératives pré-existantes à adopter un modèle de plateforme.

Cette étude commandée par Cooperatives Europe témoigne ainsi de la reconnaissance par le mouvement coopératif européen du potentiel des plateformes coopératives et dévoile la volonté d'engager les fédérations européennes dans un appui à ces initiatives, sans toutefois acter une politique concrète de soutien (avant de connaître davantage les perspectives effectives de celles-ci). L'étude partage quelques réserves sur les capacités de développement des plateformes coopératives, qui sont explicitées par la fédération néerlandaise, qui s'inquiète que « beaucoup des petites plateformes locales qui choisissent de devenir des coopératives [aux Pays-Bas] semblent appréhender le modèle coopératif essentiellement pour des raisons idéologiques et de valeurs, en ne parvenant pas à saisir l'enjeu économique d'être une coopérative dans un contexte compétitif » (p. 16-17). L'étude se conclut par quatre recommandations générales (p. 27-28) : « sensibiliser le monde coopératif à l'économie collaborative et aux conditions basiques de succès », « encourager les coopératives à revoir leurs processus de

participation interne grâce aux technologies numériques », « déployer des dispositifs financiers, techniques et stratégiques à l'échelle nationale et européenne pour soutenir les nouvelles coopératives », « concevoir des cadres pertinents de pilotage, d'évaluation et de réplique des initiatives ».

Parmi les autres participants à la conférence, on compte Sandrino Graceffa, directeur de Smart, qui plaide pour un cadre juridique européen permettant l'expérimentation économique visant à apporter des bénéfices sociaux. Il revendique une « consommation responsable » sur les plateformes et la protection des travailleurs des plateformes. De son côté, Erdmuthé Klaer, chargée de projet au sein du Réseau Européen des Villes et Régions de l'Economie Sociale (REVES), plaide pour un meilleur financement européen de ces initiatives.

Plusieurs initiatives concrètes de plateformes coopératives sont également invitées, telles que 1DLab, une plateforme française de streaming qui propose des contenus multimédias, et Business Troc*, autre plateforme française, dont la mission est de permettre les échanges de biens et services entre PME à travers une monnaie interne. Enfin, parmi les intervenants, on retrouve quelques promoteurs récurrents des plateformes coopératives et des communs, comme Michel Bauwens et Mayo Fuster Morell.

Cette conférence bruxelloise initiée par Pensée Commune* acte pour la première fois un soutien public, à l'échelle européenne, aux plateformes coopératives, et rassemble des acteurs hétérogènes (organisations coopératives, syndicales, pouvoirs publics) mus par une volonté commune d'accompagner leur développement. Elle pose la première pierre d'un réseau informel d'acteurs européens, qui se rencontreront régulièrement dans les années suivantes.

Eurocommons* ou la naissance d'un réseau européen interpersonnel dédié aux plateformes coopératives

Dans la continuité de la conférence organisée au CESE à Bruxelles en décembre 2016, plusieurs des organisateurs et participants de la conférence décident de se revoir pour approfondir la réflexion entamée. Certains d'entre eux se retrouvent d'abord à l'été 2017 à l'occasion d'un séminaire. De là va naître un réseau informel,

Eurocommons*, qui va permettre à différents entrepreneurs de cause européens du coopérativisme de plateformes de garder contact.

Le Deep Dive de juillet 2017 et la création d'Eurocommons*

Quelques mois après l'événement au CESE, différents acteurs présents décident d'organiser un séminaire fermé afin de mieux comprendre leurs enjeux respectifs. On retrouve en effet parmi eux des cadres d'organisations de l'ESS, mais aussi de syndicats ou d'associations de promotion des communs, et ces acteurs ont trouvé dans le coopérativisme de plateformes un sujet apte à créer de potentielles synergies. Ce « Deep Dive »¹⁴¹ qui a lieu dans une ferme belge en juillet 2017, réunit une quinzaine de personnes, dont Françoise*, la présidente de Pensée Commune* (voir *supra*), Sarah de Heusch et Lieza Dessen, chargées du développement et des partenariats pour la coopérative Smart, Bruno Roelants et Hyungsik Eum, respectivement président et chercheur au sein de la CECOP, Pat Conaty, chercheur rattaché à Cooperatives UK et spécialiste du monde du travail, Louis Cousin, chargé de projets pour Cooperatives Europe, Thiébaud Weber, secrétaire confédéral à la Confédération Européenne des Syndicats, Alison Tate, en charge des politiques économiques et sociales à la Confédération Internationale des Syndicats, Erdmuthe Klaer, du réseau de collectivités européennes REVES, mais également des militants des communs comme Stacco Troncoso et Alex Pazaitis de la P2P Foundation ou Eric*, engagé dans des projets de communs locaux sur le territoire lillois (et futur membre du comité de pilotage de Plateformes Alternatives France*).

Ce séminaire réunit ainsi des personnes à haut niveau de responsabilités dans des organisations et fédérations de l'ESS, du monde du travail et des autorités publiques souhaitant davantage s'aligner derrière la promotion des communs et de plateformes collaboratives d'intérêt général. Les extraits des conclusions de la rencontre permettent de saisir la substance de cette vision commune :

« Les communs sont une réponse à la marchandisation de l'ESS et ils peuvent être un concept fédérateur pour construire des coalitions entre des pouvoirs publics, des *commoners*, des entreprises et des structures de l'économie sociale dans le but de favoriser un développement

¹⁴¹ « Plongée profonde », en français.

local participatif. [...] Les communs apportent une nouvelle perspective à la démocratie économique en introduisant une nouvelle forme de régulation des ressources où les gens sortent de la dichotomie entre producteurs et consommateurs ; ces rôles deviennent enchevêtrés. Bien qu'ils opèrent une ressource plutôt qu'un besoin (à la différence des coopératives), les *commoners* partagent avec les coopératives une façon démocratique d'organiser les activités humaines. Les communs en phase avec l'esprit des organisations multi-sociétaires, comme les SCIC en France, les coopératives sociales en Italie ou le modèle des "coopératives ouvertes" promu par la P2P Foundation, à savoir des coopératives multi-sociétaires transnationales contribuant aux communs et agissant pour le bien commun. Tous s'accordent pour dire que les coopératives multi-sociétaires devraient être soutenues davantage. [...] Les syndicats peuvent être des alliés précieux dans la promotion des communs et de modèles d'organisation plus coopératifs pour l'économie du futur. Les syndicats communautaires vont beaucoup plus loin que leur mission centrale de défense des droits des travailleurs. Parce que travail précaire et problèmes sociaux sont liés, ils soutiennent des initiatives telles que des coopératives d'habitants, des coopératives sociales, des foncières solidaires et essayent de créer des synergies entre ces fragments de vie. [...] Nous avons une large fenêtre d'opportunité, d'autant plus qu'il y a une dynamique de meilleure reconnaissance de l'ESS en Europe aidant la régulation et la légitimation : le Conseil Européen a pris une résolution sur l'ESS en 2015, tout comme le Parlement Européen, et plusieurs législations nationales ont récemment pris la même direction. A un niveau plus micro, des organisations au service de leurs usagers comme les coopératives, les mutuelles et les syndicats sont des réponses appropriées aux limites de notre modèle social contemporain ».

Cette rencontre, si elle ne conduit pas à des actions ou des publications communes, formalise en revanche la volonté de ces différents acteurs de se soutenir dans la promotion d'une vision alternative contre-carrant l'hégémonie marchande, en particulier dans le champ de l'économie numérique. Si les discussions portent plus spécifiquement sur la capacité du cadre des communs à ressembler ces différents acteurs, c'est néanmoins dans le champ des plateformes que ces derniers envisagent le plus de collaborations concrètes. Le Deep Dive pose les bases d'un réseau informel d'acteurs européens, Eurocommons*, dont certains membres se réuniront ponctuellement dans les années suivantes afin de porter ensemble la vision d'une économie de plateformes d'intérêt collectif.

Eurocommons : lieu d'échange informel entre des militants européens du coopérativisme de plateformes*

Au sein de Eurocommons*, on retrouve des acteurs fortement investis dans certains réseaux locaux du coopérativisme de plateformes en Europe. A l'origine de la proposition, il y a en particulier le comité de pilotage de Plateformes Alternatives France*, et en particulier Françoise*. Autre membre d'importance du réseau, la coopérative Smart. S'engage également l'association Reves, mais aussi Dimmons, le groupe de recherche-action dirigé par Mayo Fuster Morell, qui chapeaute l'écosystème des plateformes coopératives en Catalogne. Par l'entremise des entrepreneurs de cause portant ces réseaux, comme Françoise* ou Mayo, ces différentes communautés vont développer un lien permanent, qui prendra effet de manière concrète à travers quelques coopérations sur des appels à projets communautaires.

En parallèle de Eurocommons*, certains de ces acteurs entretiennent des liens récurrents. Par exemple, sous la tutelle de la subvention obtenue par Smart et Febecoop auprès de la région bruxelloise, un programme de résidences croisées est mis en place entre des projets de plateformes coopératives bruxelloises, barcelonaises et berlinoises.

Début 2020, Plateformes Alternatives France* sollicite ses partenaires de Eurocommons* afin de proposer un programme de recherche sur les plateformes coopératives dans le cadre d'un appel à projets Erasmus+. La collaboration se révèle infructueuse car l'institution européenne ne retient pas la proposition, mais les différents acteurs maintiennent une collaboration active. L'urgence créée par la crise du Covid amène alors ces acteurs à se mobiliser de nouveau au printemps afin d'appeler les institutions européennes à soutenir les plateformes coopératives. Ces dernières sont en effet identifiées comme des réponses particulièrement appropriées aux enjeux de solidarité et d'auto-organisation engendrés par la crise sanitaire et le confinement. Par ailleurs, les membres de Eurocommons* identifient dans les plans de relance en préparation un possible levier financier pour le développement des plateformes coopératives.

En avril 2020, à l'occasion d'un événement organisé par des membres de la Commission Européenne travaillant sur les questions d'économie sociale, PAF* est invité à présenter ses études de cas de plateformes ayant agi durant le premier confinement, et à proposer des pistes d'action. Sébastien* (l'un des nouveaux

membres du CoPil de PAF*) présente les solutions mises en place par Vélocratie*, Express Farmer* ou encore Business Troc* et partage des arguments de plaidoyer développés par PAF*. Pour aller plus loin dans cette action de plaidoyer européen, PAF* reconstitue son réseau d'acteurs européens, qui vont concocter et publier à l'automne 2020 un *position paper* enjoignant les institutions européennes à soutenir les modèles de plateformes coopératives (*voir infra*).

On observe donc qu'au niveau européen, des échanges relativement approfondis entre plusieurs réseaux militants promouvant le coopérativisme de plateformes se structurent au fil des années, preuve d'une certaine identité partagée par ces réseaux et d'une volonté de faire mouvement. La voie européenne ne semble pas se définir uniquement en vertu d'une proximité géographique et d'une inscription collective dans le giron des institutions européennes. Ces différents réseaux militants affichent en effet un intérêt prononcé pour les communs et disposent également d'un fort ancrage dans le tissu de l'ESS préexistant, ce qui les distingue du contexte américain par exemple où le PCC semble évoluer en dehors du terreau coopératif préexistant.

Cette longue sous-partie consacrée à la diffusion internationale du projet de coopérativisme de plateformes nous a permis de constater tout d'abord l'important succès de cette proposition, relayée via de nombreux événements dédiés au sujet à travers le monde et bien aidée par le riche travail d'entrepreneuriat de cause opéré par Scholz et Schneider. Dans certains espaces géographiques, comme à Berlin, Paris ou encore Barcelone, des réseaux militants vont se structurer avec l'ambition de soutenir le développement local de plateformes coopératives. Face à cette nébuleuse de militants et de communautés, le coopérativisme de plateformes s'institutionnalise partiellement, notamment sous l'action, une nouvelle fois, de Trebor Scholz et du Platform Cooperativism Consortium, créé à cet effet.

Si nous avons étudié la diffusion militante du coopérativisme de plateformes, il est désormais temps de se pencher sur les initiatives économiques qui incarnent le projet dessiné par ses fondateurs : les plateformes coopératives. Nous réaliserons ainsi que de multiples plateformes coopératives - ou assimilées comme telles - existent et se rattachent pour beaucoup aux réseaux militants du mouvement. Les paragraphes suivants vont en proposer un tour d'horizon.

C/ Un projet incarné par une diversité d'initiatives de plateformes à travers le monde

Le coopérativisme de plateformes n'est pas qu'un mouvement militant issu du travail théorique de quelques auteurs. Ainsi que nous l'avons vu, l'argumentaire des militants du coopérativisme de plateformes repose avant tout sur la promotion des plateformes coopératives, identifiées comme des organisations économiques désirables dans la perspective d'une économie de plateformes plus équitable et démocratique et dans l'optique de réduire les inégalités générées par le capitalisme de plateformes.

Or des dizaines d'initiatives de plateformes coopératives - correspondant à la définition qu'en ont faite Scholz et Schneider puis les militants locaux ayant repris leur proposition à leur compte - existent concrètement. Plusieurs initiatives préexistent à l'apparition du projet de coopérativisme de plateformes tel qu'explicité par Scholz et Schneider - et ont d'ailleurs, pour certaines, servi d'inspiration à sa formulation - quand quelques-unes se sont directement inspirées de la proposition développée par les deux Américains avant de se lancer. Au demeurant, des plateformes coopératives sont régulièrement invitées à se présenter lors des événements relatifs au coopérativisme de plateformes afin d'incarner le projet, ce qui témoigne d'un lien étroit entre théorie et pratique au sein du mouvement. Ainsi, au-delà du mouvement militant qui se développe à l'international depuis fin 2014 via des conférences et des réseaux de militants, le coopérativisme de plateformes doit être également considéré comme un ensemble de projets de plateformes ayant fait le choix de mettre en place un fonctionnement coopératif ou à tout le moins des pratiques de démocratie organisationnelle.

Nous tâcherons dans un premier temps d'explicitier la définition de ce que sont et ne sont pas les plateformes coopératives du point de vue des militants du mouvement. Une fois cette indispensable mise en contexte réalisée, nous tenterons une ébauche d'inventaire des plateformes coopératives existantes à travers le monde.

1) La caractérisation des plateformes coopératives : fruit du travail normatif des militants du mouvement

Le recensement des plateformes coopératives opérant à travers le monde n'est pas aisé, d'abord en raison de la faible notoriété de la plupart des projets, mais aussi parce

que la définition de ce que sont les plateformes coopératives souffre d'ambiguïtés. Doit-on considérer comme plateformes coopératives, dans une logique identitaire, les projets de plateformes se revendiquant du coopérativisme de plateformes ou ayant été identifiés comme plateformes coopératives par les acteurs du mouvement ? Doit-on lui préférer une conception plus objective fondée par exemple sur la forme juridique coopérative ? Doit-on tenir pour plateforme coopérative, en se fondant sur une analyse des pratiques concrètes, toute plateforme fonctionnant selon des modalités rendant effectif le partage du pouvoir et de la valeur créée avec les usagers ? Peut-on élargir le spectre des plateformes coopératives à des plateformes gérées par des coopératives mais ne fonctionnant pas de manière coopérative, à des plateformes utilisées par des coopératives mais n'étant pas opérées directement par ces coopératives ou bien à des projets coopératifs n'utilisant les outils numériques qu'à la marge ? Les plateformes coopératives se définissent-elles plutôt en fonction de ce qu'elles sont intrinsèquement ou par opposition à ce qu'elles ne sont pas, par exemple des plateformes opérées par des entreprises commerciales à but lucratif ?

a) Un pouvoir de définition entre les mains des principaux entrepreneurs de cause du mouvement

Le travail définitionnel opéré par Scholz n'est pas anodin dans la caractérisation des plateformes coopératives existantes, dans la façon dont des réseaux militants locaux vont tenter à leur tour de circonscrire les projets de plateformes coopératives existant sur leur territoire, mais également dans la manière dont des initiatives de plateformes vont se reconnaître ou non en tant que plateformes coopératives. En tant que principal théoricien et initiateur du coopérativisme de plateformes, Scholz va être une figure tutélaire importante du mouvement et va fortement contribuer à forger l'imaginaire autour des plateformes coopératives. Dans ses publications et ses interventions, Scholz opère un travail d'édiction de normes quant aux formes et aux caractéristiques censées définir les plateformes coopératives. Il n'est pas le seul à participer à ce travail de définition. Son compagnon de route Nathan Schneider contribue notamment à cette action à travers l'Internet of Ownership, ce répertoire en ligne administré par Schneider avec deux autres militants - Martijn Arets et Devin Balkind - et alimenté par la libre contribution de militants (qui peuvent suggérer des ajouts et modifications. Ce répertoire joue un rôle important dans la cartographie des initiatives de plateformes

coopératives et, ce faisant, renforce le pouvoir des deux américains de définir ce que sont les initiatives de plateformes coopératives.

Au niveau local, les réseaux militants se réclamant du coopératisme de plateformes opèrent aussi un rôle de sélection des initiatives qui correspondent ou non de leur point de vue à la définition d'une plateforme coopérative. En France, le réseau Plateformes Alternatives France* se développe sur des bases affinitaires et de confiance qui ne sont pas non plus déterminées par des critères objectifs tels que la forme coopérative. La conception des « plateformes coopératives » du point de vue de Plateformes Alternatives France* est donc assez large et se rapproche en ce sens de celle des militants américains. Plateformes Alternatives France*, qui se veut être un réseau non hiérarchique et inclusif, ne sélectionne pas les plateformes souhaitant le rejoindre en vertu de critères stricts et d'un processus de recrutement objectivé. Dans les faits, le recrutement se fait au cas par cas, de manière informelle. Il s'agit d'une reconnaissance par la confiance plutôt qu'un processus de validation standardisé. Le réseau attend simplement de ces plateformes qu'elles se reconnaissent dans sa charte. Cette charte souligne au demeurant, de manière très explicite, la diversité d'initiatives que le réseau reconnaît en tant que « plateformes coopératives » (voir *supra*).

b) Une conception extensive des plateformes coopératives

Le périmètre définitionnel retenu par les principaux militants du mouvement quant à ce que sont les plateformes coopératives est très souple. Du point de vue de Scholz par exemple, les plateformes coopératives peuvent être des projets très diversifiés, tant que ceux-ci tendent vers une démocratisation de l'économie de plateformes.

Selon Trebor Scholz, nous l'avons vu, les critères - pour les plateformes de travail tout du moins - sont les suivants : « 1- propriété partagée de la plateforme entre ses utilisateurs, 2- salaires décents, 3- transparence et portabilité des données, 4- dialogue et médiation entre la plateforme et ses utilisateurs, 5- codétermination du travail entre utilisateurs et gestionnaires de la plateforme, 6- promotion d'un cadre juridique protecteur, notamment en matière de concurrence, 7- droits et protections portables pour les utilisateurs entre les plateformes, 8- protection contre les décisions arbitraires des plateformes, 9- limitation de la surveillance de l'activité, 10- droit à la déconnexion de manière étendue » (Scholz, 2016). Pour rappel, Scholz considère que les

plateformes coopératives peuvent prendre de très nombreuses formes : « des places de marché et bourses du travail en ligne gérées de manière coopérative ; des plateformes gérées par des villes ; des plateformes gérées par des *producers*, soit des producteurs-usagers de contenus ; des plateformes appuyées par des syndicats ; des « coopératives de l'intérieur », c'est-à-dire des coopératives de travailleurs se greffant sur des plateformes préexistantes comme Uber ; et enfin des « plateformes comme protocoles », c'est-à-dire des plateformes décentralisées en pair-à-pair ».

L'inventaire des plateformes coopératives proposé sur le site Internet of Ownership suit cette conception extensive des plateformes coopératives. Si l'on exclut des projets comme Up&Go (services de nettoyage à domicile), qui cochent à la fois les cases de la plateforme numérique, de la forme juridique coopérative et des pratiques de fonctionnement conformes aux principes coopératifs, la majorité des initiatives ne correspondent qu'à l'une ou l'autre de ces caractéristiques, voire à aucune de ces dernières.

L'inventaire inclut par exemple des cas d'incubateurs, de plateformes de financement, des médias en ligne, des coopératives de données, qui ne sont pas des plateformes de mise en relation. Quelques projets sont particulièrement sibyllins, à l'instar de Kabelan Ko-op, un « mouvement coopératif de films et de cafés » provenant d'Indonésie, ou encore May First Movement Technology, une coopérative qui « s'engage dans la construction de mouvements par l'amélioration de l'utilisation stratégique et du contrôle collectif de la technologie pour les combats locaux, la transformation mondiale et l'émancipation sans frontières »¹⁴². En outre, un nombre non négligeable d'initiatives, environ 10% d'entre elles, n'existent plus aujourd'hui ou ne sont plus accessibles en ligne.

Au final, une grande majorité des 119 initiatives répertoriées comme plateformes coopératives dans l'inventaire IOO ne sont donc pas des plateformes coopératives au sens strict. Cela confirme la souplesse définitionnelle donnée par les promoteurs du coopérativisme de plateformes à la notion de plateforme coopérative et démontre une volonté de faire mouvement autour d'une économie numérique alternative plutôt que de défendre un modèle organisationnel strict.

¹⁴² <https://ioo.coop/directory/>

Dans la même logique, il est intéressant de relever que l'inventaire ne recense pas seulement des organisations identifiées comme plateformes coopératives mais également d'autres catégories. Une catégorie intitulée « plateformes opérées par des coopératives » répertorie des initiatives « répondant aux critères de l'Alliance Coopérative Internationale qui gèrent et font principalement du business via une plateforme en ligne » mais où la plateforme développée n'est pas elle-même gérée de manière coopérative avec ses usagers. Une ambiguïté réside dans le fait que certaines des coopératives présentées dans cette catégorie ne développent pas une plateforme de mise en relation mais plutôt des solutions technologiques (potentiellement associées à la gestion d'une plateforme mais pas nécessairement), à l'instar du logiciel de prise en décision en ligne Loomio ou de la coopérative d'analyse de données numériques CoMetrics. Une autre catégorie nommée « plateformes partagées » réunit des « entreprises qui partagent une part significative de la propriété ou de la gouvernance de la plateforme (comme Managed by Q, une entreprise possédée par ses investisseurs qui paie en partie ses travailleurs-utilisateurs avec une part du capital de l'entreprise ; ou un protocole *blockchain* avec des *tokens* possédés par ses usagers) » mais on déduit en creux que cette part n'est pas dominante dans le projet. On retrouve dans la liste le réseau social Diaspora, mais aussi Peerby, plateforme néerlandaise de location de biens qui a réalisé un tour de financement en proposant des parts à ses utilisateurs, ainsi que Tidal, un service de streaming musical détenu collectivement par de grands artistes internationaux (Jay Z, Beyoncé, Daft Punk, Indochine...) et qui garantit une meilleure rémunération des artistes.

En somme, les lignes de frontières sont floues entre des initiatives recensées comme « plateformes coopératives » mais qui n'en sont pas vraiment et des initiatives qui ne sont pas considérées comme « plateformes coopératives » mais dont le fonctionnement s'en rapproche. En tout état de cause, l'inventaire IOO révèle la forte élasticité du concept de « plateforme coopérative » du point de Schneider, et donc des principaux initiateurs du coopérativisme de plateformes, dans la mesure où Schneider est l'un des fers de lance du mouvement et que son inventaire constitue une référence pour le PCC.

Toutes les initiatives intégrées dans le réseau Plateformes Alternatives France* ne sont pas non plus des coopératives *stricto sensu*, mais aussi des associations - de préfiguration pour certaines - des projets informels n'ayant pas encore de structure

juridique officielle, voire parfois des sociétés à but lucratif ayant pour projet de se transformer en coopérative.

Si l'on compare les cas américain et français, les militants du coopérativisme de plateformes ont donc une acception très large des plateformes coopératives, qui correspondent, dans leur perspective, à une volonté de proposer des modalités de fonctionnement plus démocratiques et équitables au sein de l'économie de plateformes, et dont l'intégrité est sanctionnée par des liens de confiance, voire une proximité affinitaire, avec les militants du coopérativisme de plateformes. Cette acception « identitaire » des plateformes coopératives en tant que projets reconnus - soit par eux-mêmes, soit par les membres du mouvement du coopérativisme de plateformes - comme « plateformes coopératives » inclut ainsi un grand volume d'initiative et une forte diversité de projets. Si l'on s'en tient aux projets recensés comme « plateformes coopératives » dans l'IOO et qu'on y ajoute l'ensemble des projets identifiés par les réseaux militants que nous avons suivis (en France, à Bruxelles ou en Catalogne par exemple), on atteint aisément plus de 200 « plateformes coopératives ».

2) Ebauche de cartographie des plateformes coopératives existantes

Afin de mieux cerner la variété des projets de plateformes identifiés comme « plateformes coopératives » et incarnant à leur façon le mouvement, il convient de tenter une cartographie, forcément partielle, des plateformes coopératives et de leur émergence à travers le monde. Dans le travail suivant, nous ferons le choix de ne retenir comme « plateformes coopératives » que des projets qui se revendiquent ou sont identifiés comme tels par les réseaux militants que nous avons étudiés ; qui développent effectivement une plateforme numérique de mise en relation constituant une infrastructure centrale de leur activité ; qui visent à appliquer, soit directement, soit à travers les structures utilisatrices de la plateforme, des modalités de partage de la valeur et du pouvoir de décision avec leurs utilisateurs ; sans préjuger d'une forme légale particulière.

Ce choix est motivé par une volonté de cohérence du cadre d'analyse. En effet, dans la mesure où l'on trouve parmi les projets revendiqués ou identifiés comme plateformes coopératives des initiatives très hétérogènes, dont beaucoup ne sont pas *de facto* des plateformes ou ne fonctionnent pas selon des règles démocratiques, il a

paru important de se concentrer avant tout sur des projets comparables entre eux et dont la nature se rapproche le plus exactement tout à la fois des définitions légales de la plateforme et de la coopérative mais aussi de la forme organisationnelle identifiée dans les travaux de Trebor Scholz et de Nathan Schneider. Cette volonté est renforcée par la perspective d'une analyse détaillée, dans la Partie 2, du développement, de la structuration et des modèles de fonctionnement de ces plateformes.

Dans la mesure où le mouvement du coopérativisme de plateformes s'est donné comme mission de repérer et de soutenir les projets de plateformes coopératives, ses réseaux militants sont les principaux vecteurs d'identification de ces projets, constituant un biais de sélection certain. Un autre biais de sélection, géographique, est à prendre en compte. En raison de la nature du terrain de recherche, essentiellement basé en France et partiellement en Europe, et en raison également de la prééminence médiatique des projets américains sous l'effet de l'ancrage étasunien du Platform Cooperativism Consortium, la quasi-totalité des plateformes coopératives recensées se situent donc en Europe et en Amérique du Nord. A noter que certains projets en sont encore à des stades émergents de développement qui font que les avancées techniques de la plateforme et/ou les mécanismes opérationnels de propriété partagée et de gouvernance démocratique sont peu stabilisés dans les faits.

Sur la base de ces précisions, on peut établir un recensement des principales plateformes coopératives identifiées dans notre recherche en raison de leurs liens avec les réseaux militants du coopérativisme de plateformes. Nous distinguons ici les plateformes coopératives opérant en France de leurs homologues à l'étranger (*voir tableau*).

Plateformes	Nature de l'activité	Année de naissance	Principaux pays d'implantation
Plateformes coopératives présentes en France			
Vélocratie*	Plateforme de mise en relation entre livreurs à vélo	2016	France + coopératives locales dans des villes

	et clients (restaurants, consommateurs finaux...) + dispatch (répartition de courses) entre livreurs		européennes et internationales)
Les Aventuriers du Voyage*	Plateforme de référencement et de réservation d'offres d'hospitalité (hébergements, guides touristiques, producteurs locaux) et de récits de territoire	2014	France
Express Farmer Network*	Plateforme de réservation de produits (essentiellement alimentaires) en circuits courts auprès de producteurs et de distributeurs	2012	Australie / France / UK / Espagne + environ 10 pays
Trajet Partagé*	Plateforme de mobilité partagée (covoiturage court et longue distance, transport solidaire)	2019	France
Hopcar*	Plateforme de mobilité solidaire (covoiturage domicile-travail, transport solidaire)	2015	France
Business Troc*	Plateforme de <i>barter</i> (forme de troc) de biens et de services entre entreprises basé sur une monnaie interne	2014	France
Zouu*	Plateforme d'échange de biens et services (particuliers et professionnels)	2017	Belgique (francophone) / France

Label Emmaüs	Plateforme de e-commerce solidaire (vêtements, électronique, livres...)	2016	France
Citiz	Plateforme d'autopartage	2002	France
Fairbooking	Plateforme de réservation d'hébergements chez des professionnels (hôtels, chambres d'hôtes...)	2013	France
1Dlab	Plateforme de streaming multimédia (musique, livres numériques, jeux vidéos...)	2015	France
Alpha Taxis	Plateforme de réservation de taxis	1976	France (Paris)
Rezo Pouce	Plateforme d'autostop et covoiturage du quotidien	2010	France
Indigo	Plateforme d'échange de biens et services entre particuliers + référencement d'offres de bénévolat	2017	France
Plateformes coopératives étrangères			
Partago	Plateforme d'autopartage	2015	Belgique (flamande)
Resonate	Plateforme de streaming musical	2015	Allemagne
Fairmondo	Plateforme de e-commerce solidaire (vêtements, électronique, livres...)	2012	Allemagne / UK
FairBnb	Plateforme de réservation d'hébergement chez l'habitant	2016	Italie / Pays-Bas / Espagne / France

Equal Care Cooperative	Plateforme de réservation de services à la personne	2018	Royaume-Uni
Eva	Plateforme de réservation de VTC	2017	Canada (Québec)
İhtiyaç Haritası (Needs Map)	Plateforme d'échange de biens et services entre particuliers + référencement d'offres de bénévolat	2015	Turquie
Mobilidades*	Plateforme de mise en relation entre livreurs à vélo et clients (restaurants, consommateurs finaux...)	2018	Espagne (Catalogne)
Modo	Plateforme d'autopartage	1997	Canada (Colombie-Britannique)
Savvy Coop	Plateforme de mise en relation entre particuliers et professionnels du secteur médical (laboratoires, assurances...) pour des retours d'expériences et des tests médicaux	2016	Etats-Unis
Som Mobilitat	Plateforme d'autopartage	2016	Espagne (Catalogne)
Core Staffing Cooperative	Plateforme de travail temporaire (restauration, manutention, aide administrative...)	2018	Etats-Unis (Baltimore)
Stocksy United	Plateforme d'achat de photographies en ligne	2013	Canada (Colombie-Britannique)
Up&Go	Plateforme de réservation de services de nettoyage à domicile	2016	Etats-Unis (New-York)

Green Taxi Coop	Plateforme de réservation de taxis	2014	Etats-Unis (Denver)
ATX Coop	Plateforme de réservation de taxis	2014	Etats-Unis (Austin)
Cotabo	Plateforme de réservation de taxis	1967	Italie (Bologne)
Arcade City	Plateforme de réservation de VTC	2016	Etats-Unis (Austin) / Philippines
La'Zooz	Plateforme de covoiturage	2013	Israël / Etats-Unis
Cataki	Plateforme de mise en relation entre particuliers et ramasseurs de déchets	2017	Brésil

On recense ainsi en 2020, selon nos estimations, environ une quarantaine de plateformes à travers le monde identifiées ou s'identifiant comme plateformes coopératives et qui déploient - ou sont en phase de construction - un projet de gouvernance démocratique et de partage de la valeur entre leurs utilisateurs. En France, une quinzaine de projets peuvent être définis comme des plateformes coopératives au sens de Scholz et Schneider - sans nécessairement, rappelons-le, être constitués sous la forme juridique d'une coopérative.

On constate en premier lieu la jeunesse de la majorité des plateformes coopératives. A l'exception de quelques plateformes de mise en relation avec des chauffeurs taxis ou d'autopartage - opérant dans des secteurs ayant précédé l'apparition des technologies numériques - qui disposent pour certaines de plusieurs décennies d'ancienneté (si l'on ne prend pas en compte l'apparition de leurs plateformes numériques, qui elles sont très récentes), on observe en effet que presque toutes les plateformes coopératives sont nées après 2010 et que plus de la moitié d'entre elles se sont développées après 2015.

On note par ailleurs une prévalence numérique des plateformes coopératives liées à la mobilité (covoiturage, transport de passagers, livraison, autopartage). Un nombre important de plateformes opèrent quant à elles des transactions dans l'hébergement, dans les échanges de biens et services, dans les services à domicile (nettoyage, services à la personne), dans le e-commerce et dans le streaming culturel. Enfin, on

trouve quelques ovnis : telles que Savvy Coop, qui permet à des individus de gagner de l'argent en participant à des expériences médicales à la demande pour des laboratoires ou des universités, ou encore Core Staffing Cooperative, qui propose un ensemble de prestations de travail à la demande réalisées entre autres par d'anciens détenus en réinsertion.

Si, ainsi que nous l'avons souligné, un certain biais de sélection lié à la nature des réseaux militants du coopérativisme de plateformes ainsi qu'au périmètre d'enquête peuvent donner une image incomplète du panorama mondial des plateformes coopératives, on observe toutefois une prééminence des plateformes coopératives en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) ainsi qu'en Europe, avec un nombre assez significatif de projets en France. Quelques plateformes coopératives se distinguent de cet espace géographique, à l'image de Cataki, opérant au Brésil.

Si la Partie 2 nous donnera l'occasion de nous pencher très largement sur le fonctionnement concret, au jour le jour, de plusieurs plateformes coopératives, on peut dès à présent faire le constat que de nombreux projets de plateformes coopératives existent déjà en France comme à l'étranger, avec en commun une aspiration à développer des alternatives aux plateformes dominantes – et ce dans différents secteurs d'activités – fondées sur la gestion démocratique par les principaux usagers. En outre, ces initiatives partagent la particularité d'avoir été identifiées, et parfois de s'engager elles-mêmes, dans les réseaux militants promouvant le projet politique et économique d'un coopérativisme de plateformes. Elles forment donc, au même titre que les entrepreneurs de cause à l'origine du coopérativisme de plateformes et que les réseaux locaux de militants, une composante incontournable du mouvement.

**

Après avoir exploré dans ce chapitre 2 la naissance du projet de coopérativisme de plateformes, sa diffusion et son appropriation par des réseaux militants locaux, ainsi que son incarnation à travers des initiatives de plateformes s'inscrivant dans ce projet collectif, il convient désormais dans un troisième chapitre de prendre du recul sur cet objet atypique qu'est le coopérativisme de plateformes, afin d'en définir les principales propositions et les caractéristiques essentielles.

Chapitre 3 - Le coopérativisme de plateformes ou la promesse d'une économie de plateformes autrement

Comme nous l'avons vu précédemment, la notion de coopérativisme de plateformes apparaît au milieu des années 2010, initialement via les réflexions et les interventions publiques de deux intellectuels militants américains (Trebor Scholz, Nathan Schneider), avant de se diffuser rapidement à l'international dans des réseaux d'acteurs de l'économie collaborative et de l'ESS, et d'être revendiquée par des porteurs de projets se reconnaissant dans les définitions de la plateforme coopérative.

La sociogenèse du concept et le panorama mondial des initiatives et des réseaux militants s'y rattachant nous ont permis de cerner de manière historique et empirique son émergence, ses raisons d'être originelles et ses premiers développements. Il s'agit désormais de prendre du recul sur cet objet de recherche singulier afin d'en analyser les caractéristiques les plus saillantes. Si on dénombre une vingtaine de travaux de recherche académique s'étant intéressés aux projets de plateformes coopératives (Zhu et Marjanovic, 2021), aucun ne fait à ce jour l'analyse du mouvement militant plus global qui regroupe à la fois les projets entrepreneuriaux, la théorie sur le coopérativisme de plateformes et les réseaux militants qui le promeuvent. C'est à ce travail analytique et définitionnel que nous allons désormais nous atteler.

Il convient de noter dès à présent, pour en comprendre la complexité, que le coopérativisme de plateformes propose à la fois une analyse théorique (descriptive et conceptuelle) de ce que sont des plateformes coopératives et un projet politique (normatif) visant à les aider à se développer ; de même, ce projet s'intéresse à la fois aux plateformes coopératives en tant qu'initiatives économiques isolées et à une transformation plus générale de l'économie de plateformes selon des modalités coopératives et solidaires.

On se penchera dans un premier temps sur le coopérativisme de plateformes en tant que projet politico-économique, afin de bien appréhender le fond de la proposition théorique et opérationnelle portée par ses promoteurs. On s'intéressera dans un second temps au coopérativisme de plateformes en tant que mouvement militant, pour comprendre plus finement la nature et les caractéristiques de ce dernier.

A/ Le coopérativisme de plateformes : une promesse de différence fondée sur les idéaux de la coopération

Le projet de coopérativisme de plateformes peut être compris comme une promesse de différence vis-à-vis du capitalisme (de plateformes), prônant la capacité du modèle coopératif à incarner cette alternative souhaitable. Toutefois, chez la plupart des militants du coopérativisme de plateformes, la coopération est considérée au sens large, dans la perspective de développer des solutions accessibles au plus grand nombre.

1) Une volonté de remise en question du capitalisme (de plateformes)

Le mouvement du coopérativisme de plateformes se caractérise en premier instance par une remise en question fondamentale du capitalisme de plateformes, qui débouche sur une promesse de différence vis-à-vis de ce modèle : l'alternative coopérative. Par ailleurs, il convient de remarquer que le coopérativisme de plateformes porte un projet politique qui dépasse le simple périmètre des plateformes.

a) Une promesse de différence vis-à-vis du capitalisme de plateformes

On peut estimer que ce qui caractérise avant tout le projet du coopérativisme de plateformes est une promesse de différence vis-à-vis de qui a été identifié comme un « capitalisme de plateforme ». Ce concept de promesse de différence nous est proposé par le sociologue Ronan Le Velly, qui en étudiant les systèmes alimentaires alternatifs et les acteurs du commerce équitable, a théorisé en ces termes le positionnement des acteurs qui proposent « une autre modalité d'organisation de la production, des échanges et/ou de la consommation et de bénéfices associés » (Le Velly, 2017, p. 24) en se fondant en grande partie sur la promesse de faire mieux, d'un point de vue qualitatif, écologique, social, que les acteurs dominants du système en vigueur.

La notion de promesse de différence peut tout à fait être appliquée au cas du coopérativisme de plateformes, qui fonde son existence sur la définition et la promotion de configurations alternatives - se voulant plus vertueuses - au sein de l'économie de plateformes. Cette promesse de différence prend fortement appui sur la critique du

modèle dominant. Nous l'avons vu précédemment, une grande part des écrits, des prises de parole et des prises de position des promoteurs du coopérativisme de plateformes se concentrent sur une dénonciation en bloc des dérives supposées du capitalisme de plateformes. Les productions de Scholz notamment s'inscrivent dans l'étroite filiation de la critique du capitalisme de plateformes – sur laquelle nous ne reviendrons pas puisqu'elle a été largement parcourue dans le chapitre 1.

Ce sont donc la configuration dominante du marché des plateformes numériques et les écueils qui lui sont attribués qui fournissent la justification initiale au déploiement du coopérativisme de plateformes, et demeurent des éléments structurants dans la définition de l'identité du mouvement. On peut à ce titre postuler, en s'inscrivant dans la théorie des *contentious markets* (King et Pierce, 2010), que le concept de plateforme coopérative relève d'une tentative de promouvoir une nouvelle catégorie de marché au sein de l'économie de plateformes à partir d'une identité oppositionnelle à l'encontre des plateformes dominantes.

Pour ce faire, Scholz et Schneider utilisent une stratégie de cadrage (Snow *et al.*, 1986) sur laquelle nous reviendrons plus bas. Ils posent le diagnostic d'une situation critique qui nécessite une intervention immédiate - les conditions imposées par les plateformes, entraînant précarisation et exploitation des travailleurs et des usagers (Scholz, 2014) - et proposent un « projet » alternatif clairement identifié (Le Velly, 2017, p. 44) : créer des équivalents démocratiques et équitables à Uber ou Airbnb, via des plateformes sous forme juridique coopérative.

b) Un projet politique de moralisation et de démocratisation de l'économie (de plateformes)

Plus qu'un idéal-type de plateforme alternative, le coopérativisme de plateformes porte un projet politique plus vaste, qui aspire à la démocratisation de l'économie (de plateformes) en général et à des pratiques plus vertueuses.

Les promoteurs du coopérativisme de plateformes, comme on a pu le voir dans les écrits de Scholz et Schneider ou lors des conférences du mouvement, ne se contentent pas de conceptualiser et de soutenir les projets individuels de plateformes coopératives mais portent également une vision plus systémique de l'économie de plateformes. Qu'il s'agisse de démocratiser les plateformes dominantes elles-mêmes, de créer des alliances avec des forces syndicales, de développer des technologies

numériques plus décentralisées permettant de retrouver de l'autonomie dans nos usages du web, les revendications des militants du coopérativisme de plateformes s'étendent au-delà des seules plateformes pour tenter d'élaborer les voies d'un renversement du capitalisme de plateformes en particulier mais aussi par extension pour contribuer à l'érosion du régime capitaliste dans son ensemble.

Le discours tenu par les militants du coopérativisme de plateformes sur les ravages du capitalisme, ainsi que la convergence des luttes orchestrées par les principaux entrepreneurs de cause, tendent en effet révéler au sein du mouvement une aspiration à une transformation générale du capitalisme par l'intermédiaire d'une stratégie interstitielle, qui prend notamment la forme des plateformes coopératives mais qui ambitionne plus généralement un accroissement du « pouvoir d'agir social » des citoyens et vise à terme un « égalitarisme démocratique » au sein de la société (Wright, 2017 ; Wright, 2020). Il évoque également les perspectives tracées par Battilana, Ferreras et Méda dans *Le Manifeste travail* (2020).

Nous reviendrons plus en détails sur les aspirations politiques générales des militants du coopérativisme de plateformes dans la Partie 3, lorsque nous nous livrerons à une analyse approfondie de plusieurs réseaux militants du mouvement.

2) Une alternative justifiée par les vertus supposées du modèle coopératif

Au-delà d'une remise en question des formes capitalistes dominantes de l'économie de plateformes, la proposition théorique du coopérativisme de plateformes consiste à esquisser une vision alternative de l'économie de plateformes, régie par des valeurs sociales et environnementales (McInerney, 2014), et présentant le recours à la forme coopérative comme la meilleure chance de garantir la présence et la pérennité de ces valeurs.

Plusieurs dimensions liées aux formes organisationnelles coopératives sont en effet revendiquées par les militants et les porteurs de projets défendant des plateformes coopératives comme autant d'assurances d'un fonctionnement plus juste et équitable. Le fait que la propriété de la plateforme et les prises de décision s'y rapportant soient partagées entre les membres permettrait ainsi, selon les défenseurs du modèle de la plateforme coopérative, de partager plus équitablement la valeur créée (car la

plateforme, non fondée sur un but lucratif, ne va pas chercher à extraire la valeur économique au profit d'investisseurs extérieurs), d'avoir la certitude que les décisions sont prises dans le meilleur intérêt des utilisateurs (car ceux-ci en sont copropriétaires) et donc de s'assurer de pratiques éthiques (en matière de protection des travailleurs, d'usage des données et des algorithmes...). On retrouve ces promesses dans les nombreuses publications et prises de paroles d'entrepreneurs de cause du mouvement comme Scholz, Schneider, Donnebrink ou Fuster Morell, par exemple.

Cette promesse de la forme coopérative comme garantie de pratiques économiques réellement au service des utilisateurs s'inscrit explicitement dans la filiation du mouvement coopératif, vieux de plus de 150 ans et ayant institutionnalisé des règles de fonctionnement organisationnel telles que l'égalité formelle entre sociétaires dans la prise de décisions (« une personne, une voix ») ou la lucrativité limitée (Draperi, 2012).

Une brève histoire de l'ESS et du mouvement coopératif :

L'économie sociale et solidaire (ESS), si elle ne bénéficie pas d'une définition unanime (Demoustier et al., 2003 ; Jany-Catrice, 2013), représente un ensemble de projets sociaux et économiques se distinguant de l'économie capitaliste et du secteur public dans la mesure où ils sont portés par des personnes privées qui ne recherchent pas prioritairement le profit et gèrent leur organisation de manière démocratique.

L'histoire de l'ESS dans sa diversité se déroule sur plusieurs siècles. Elle commence d'abord par les projets dits d'économie sociale (Defourny, 2006 ; Draperi, 2009).

Comme l'expliquent Lacroix et Slitine (2019), l'économie sociale puise principalement son origine dans la nécessité d'organisation collective issue de la précarisation des travailleurs à partir de la révolution industrielle :

« La révolution industrielle – marquant le passage d'une société agricole à une société de production mécanisée fondée sur le charbon, le développement des chemins de fers et l'industrie lourde – entraîne de tels bouleversements économiques et sociaux que la question de la solidarité apparaît rapidement comme essentielle. À côté de la solidarité philanthropique héritière des principes de charité de l'Église, une nouvelle approche émerge : celle d'une entraide et d'une auto-organisation des personnes qui partagent un destin commun. Les premières structures de l'économie sociale sont des « sociétés de

secours mutuel », ancêtres de nos mutuelles d'assurance, qui visent à prendre en charge collectivement des besoins fondamentaux – pensions de retraite ou d'invalidité, logement, nourriture... – que leurs membres, par exemple au chômage, invalides ou travailleurs pauvres, ne sont pas en mesure d'assumer individuellement. [...] En parallèle, dans les années 1830, le mouvement ouvrier poursuit l'objectif de créer des associations de production, qui deviendront les sociétés coopératives de production (SCOP) : il s'agit pour les travailleurs de mettre en commun leur seule richesse, à savoir leurs instruments et leur force de travail, et ce, afin de constituer un capital collectif et produire de manière autonome. Apparaissent ensuite les premières coopératives de consommation, puis de production et de crédit. Les caisses de crédit agricole, les banques populaires sont ainsi créées, permettant à leurs membres d'accéder au crédit pour développer leurs activités, ce que les banques classiques leur refusaient. L'économie sociale est donc fille de la nécessité : elle provient d'une volonté de réduire les inégalités, de compenser les effets néfastes de la révolution industrielle et d'inventer des relations économiques plus équitables. Elle est aussi fille de la liberté et de la République : la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association s'inscrit dans ce contexte favorable à l'économie sociale, en la rattachant à un mouvement de conquêtes civiques ».

Au sein de ce mouvement pluriel d'auto-organisation qui émerge au XIXe siècle autour du mouvement ouvrier, les coopératives jouent un rôle central, comme l'explique Diane Rodet (2019b) :

« Les coopératives, deuxième grande famille constitutive de la future économie sociale, ont une histoire qui remonterait au milieu du XVIIIe siècle, pendant lequel des fruitières du Jura transforment en fromage le lait livré par leurs adhérents. Des expériences comparables se multiplient au XIXe siècle. Certaines sont des coopératives de production, tels les ateliers des moulins textiles de New Lanark au pays de Galles, repris par Robert Owen en 1800, ou l'Association des bijoutiers en doré de Philippe Buchez en 1834 en France. D'autres sont des coopératives de consommation, comme la « Société des équitables pionniers de Rochdale », près de Manchester en Angleterre, qui formule pour la première fois les principes de la coopération : la règle d'égalité, selon laquelle une personne équivaut à une voix, la liberté d'adhésion, la répartition des bénéfices proportionnellement aux activités de chaque membre et la limitation de la rémunération du capital ».

A mesure que des centaines de coopératives et de mutuelles apparaissent au XIXe siècle à travers l'Europe, un paradigme intellectuel se développe : « En parallèle de la structuration de l'économie sociale, une pensée politique s'est progressivement

imposée, à la croisée du mouvement ouvrier, du socialisme utopique (Charles Fourier, Pierre-Joseph Proudhon) et du christianisme social (en particulier Frédéric Le Play). C'est Charles Gide (1847-1932), le théoricien du mouvement coopératif français, qui, à partir de 1886, développe le concept d'une économie sociale fondée sur la solidarité. Refusant à la fois le marxisme et le libéralisme, il propose une « troisième voie » : il croit en un système qui serait guidé non par les profits mais par les besoins, et non par le seul capital mais également par le travail. Ses idées rencontrent alors un fort succès pendant quelques années, en particulier lors de l'Exposition universelle de 1900, où un pavillon entier est consacré à l'économie sociale » (Lacroix et Slitine, 2019).

Tandis que certains penseurs, comme Philippe Buchez, voient dans les associations ouvrières et les coopératives ouvrières qui en découlent la solution pour sortir la classe ouvrière de son exploitation, et entrevoit une économie intégralement socialisée via ces coopératives de travailleurs (1833), Charles Gide prophétise plutôt l'avènement d'une « République coopérative » où les citoyens gagneraient progressivement davantage d'autonomie et de pouvoir économique via la coopération de consommation, sur le modèle des Équitables Pionniers de Rochdale (Gide, 1900) - la coopération de production étant trop limitée selon lui aux intérêts des producteurs. Pierre-Joseph Proudhon va jusqu'à imaginer un fédéralisme intégral, où les travailleurs associés dirigeraient leurs propres entreprises et se regrouperaient en syndicats de production, eux-mêmes associés à des syndicats de consommation pour former des « fédérations agricoles-industrielles » qui planifieraient l'économie, en parallèle d'un modèle de fédération politique (basé sur les régions) (Proudhon, 1840 ; Jourdain, 2009). D'autres penseurs du socialisme utopique, comme Fournier et Godin, pensent plutôt la coopération économique dans le cadre d'une entité locale complètement autogérée, tel le Familistère de Guise.

Comme l'expliquent Lacroix et Slitine (2019), l'économie sociale connaît une forme de déclin pendant une bonne partie du XX^e siècle suite au déploiement de l'Etat social, avant de retrouver une forte dynamique à la fin du siècle :

« Au cours de la première moitié du xx^e siècle, la notion même d'économie sociale disparaît du paysage politique et idéologique français. On assiste à une forme d'éclatement et de fragmentation des différentes familles coopératives, mutualistes et associatives dont

chacune se développe de manière indépendante. Ces différents piliers historiques connaîtront des évolutions diverses. Les coopératives de consommation par exemple seront victimes, à partir de la fin des années 1960, de la montée en puissance de la grande distribution, fût-elle sous la forme de coopératives de commerçants comme les centres Leclerc ou Système U. La mutualité s'adaptera en devenant le complément indispensable de la Sécurité sociale. Les mutuelles d'assurance se développeront fortement à la suite de la croissance de l'industrie automobile, les conducteurs étant désormais obligés de s'assurer. Certaines grosses coopératives, en particulier dans le secteur agricole ou bancaire s'éloigneront considérablement de leurs objectifs et de leur fonctionnement d'origine.

Ce n'est qu'à la fin des années 1970 que l'économie sociale a été redécouverte, en tant que concept, sous l'impulsion de Michel Rocard. Cherchant une forme de production de richesses distincte des modèles capitaliste et communiste, il se tourne vers les coopératives, les mutuelles et les associations employeuses et recherche leurs points communs. C'est à cette occasion qu'est « réinventé » le concept d'économie sociale, sans véritable référence à la tradition historique, et c'est ce concept qui est entré en droit français en 1981, par la création de la Délégation interministérielle à l'économie sociale ».

En parallèle de cette renaissance de l'économie sociale, un mouvement similaire commence à naître autour de l'économie solidaire, ainsi que l'explique Diane Rodet (2019b) :

« En parallèle, d'autres démarches économiques et sociales se développent à partir des années 1960 en se positionnant également comme « différentes » de l'État et du capitalisme, sans pour autant relever des mêmes statuts. Partageant les principes d'une lucrativité limitée et d'un fonctionnement démocratique, elles sont par la suite rassemblées par différents acteurs contribuant à leur multiplication.

L'économie solidaire recouvre au moins autant de diversité. Les initiatives qui en relèvent ont été créées pour résoudre une situation sociale envisagée comme problématique et défendre une cause : l'amélioration des conditions de travail (commerce équitable), la lutte contre l'exclusion (IAE), la protection de l'environnement et/ou la santé (agriculture biologique, circuits courts), le lien social (Sel)... Elles sont envisagées par leurs créateurs comme des formes plus ou moins modestes de contestation de l'ordre économique et social dominant. Pour ces personnes et certains adhérents, ces structures apparaissent comme des espaces de militantisme alternatifs, prolongeant des engagements passés lors de Mai 1968 au sein d'un parti politique de gauche, de l'économie sociale ou de mouvements chrétiens.

À la diversité de leurs origines militantes correspond celle des représentations et pratiques qui constituent l'ESS aujourd'hui : il existe autant de visions d'une agriculture alternative à la production intensive que de réseaux d'agriculture biologique. Le commerce équitable est de même loin de répondre à une unique conception. De plus, la visée contestataire poursuivie par les membres les plus centraux est très loin d'être partagée par l'ensemble de leurs adhérents ou usagers. Un grand nombre d'entre eux participent à une de ces initiatives avant tout pour l'activité qu'ils y exercent en tant que telle (achat équitable, emploi dans une entreprise d'insertion...) et renvoient de façon plus secondaire ou moins explicite à un objectif de changement social ».

Le 31 juillet 2014, une loi française donne pour la première fois une définition légale à l'ESS en tant que catégorie unifiée et porteuse de pratiques et de valeurs spécifiques. Elle consacre ainsi l'évolution d'un mouvement pluri-centenaire qui englobe à la fois les structures auto-organisées de l'économie sociale et les initiatives de l'économie solidaire – parfois les mêmes - visant à répondre à des enjeux de société plus généraux.

La Loi dite « Hamon » définit l'ESS de la manière suivante :

« I. - L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1° Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;

2° Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;

3° Une gestion conforme aux principes suivants :

a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;

b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées »¹⁴³.

¹⁴³ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000029313296/>

La Loi Hamon de 2014 regroupe ainsi sous l'appellation d'ESS diverses catégories d'organisations à lucrativité limitée et gouvernées démocratiquement par leurs membres, telles que les associations, les coopératives et les mutuelles.

Lorsque Trebor Scholz avance que « les plateformes coopératives peuvent être possédées et gérées par [...] tout ce qui va de la coopérative multisociétariale aux coopératives de travailleurs en passant par des plateformes de producteurs associés » (Scholz, 2016), il invoque ainsi la diversité historique des formes de coopératives, que l'on retrouve de facto dans les divers projets de plateformes coopératives.

Aucune forme particulière de coopérative n'est prescrite par le mouvement. On observe ainsi, en reprenant l'analyse historique de Jean-François Draperi (2012), que le coopérativisme de plateformes puise ses inspirations tant dans la « micro-république des travailleurs » telle que promue par les socialistes utopiques et les coopératives ouvrières du XIXe siècle, que dans la « république des consommateurs » plébiscitée au début du XXe siècle par Charles Gide et les coopératives de consommation, ou encore dans la « méso-république » des coopératives multi-parties prenantes, expérimentées notamment dans les pays décolonisés et certains pays d'Europe depuis les années 1960. En effet, les promoteurs du coopérativisme de plateformes plaident tant pour des plateformes possédées par des travailleurs de plateformes (sous des formes de sociétés ouvrières de production - en particulier dans les secteurs du VTC ou de la livraison à domicile), pour des plateformes possédées par leurs usagers (covoiturage, échange de biens) que pour des plateformes réunissant différents types d'utilisateurs – producteurs et fournisseurs de services, usagers et consommateurs, salariés développant la plateforme, etc – à travers des coopératives multi-parties prenantes. Cette diversité de modalités coopératives n'est pas que théorique et existe dans les différents projets de plateformes coopératives que nous avons pu observer.

Il est à ce titre assez intéressant de dresser un parallèle entre les promesses du modèle coopératif de rendre l'économie de plateformes plus équitable et les réflexions des pionniers du coopérativisme au XIXe siècle sur la capacité de ces formes entrepreneuriales à contourner les intermédiaires de marché. C'est ce que dévoile un article de Defalvard et Ferraton (2021) portant sur trois grands penseurs de la coopération - Buchez, Gide et Bourgeois :

« Gide se revendique de l'héritage de Charles Fourier, qui a été le premier à proposer « l'idée d'association coopérative », avec l'objectif de supprimer les intermédiaires dans les échanges commerciaux (Ibid., p. 284). La coopérative de consommation s'approvisionne « en gros » et distribue les produits « en détail » entre ses membres en récupérant les « profits qui seraient restés sans cela entre les mains des marchands » (Ibid., p. 288). Le coopératisme de Charles Gide, à l'instar de nombreux projets réformistes associationnistes, socialistes en particulier, cherche à renverser la position des propriétaires des moyens de production afin que le capital soit « réduit au rôle de simple salarié » par l'intermédiaire de l'association. [...] Une fois la « République coopérative » installée, consommateur et producteur ne font plus qu'un. Dans cette perspective, l'association libre répond à une motivation d'émancipation des travailleurs-consommateurs, qui cherchent à subvenir à leurs besoins par leurs propres moyens, en réunissant les capitaux et les compétences nécessaires à la production collective »

Outre la théorie coopérative, de nombreuses réflexions plaident en effet aujourd'hui pour davantage de démocratie au sein des organisations productives. Dans son ouvrage *Gouverner le capitalisme ?* (2012), la sociologue et philosophe Isabelle Ferreras émet par exemple la proposition d'un bicamérisme en entreprise. Son raisonnement part du principe que « dans leur vie de tous les jours, on enjoint [les travailleurs] de se comporter en citoyens responsables, électeurs capables de prendre position sur les grandes questions "politiques" [...] Mais lorsqu'ils franchissent le seuil de l'entreprise, on les réduit à de la pure force de travail, soumise aux décisions d'un gouvernement de l'entreprise (autocrate ? ploutocrate ?) » (p.8). Actant les injustices et les frustrations provoquant par un gouvernement de l'entreprise majoritairement fondé sur une gestion domestique, elle appelle à ne plus ignorer l'aspiration politique des travailleurs, alors qu'au sein de l'entreprise débattent « constamment et intensément les conceptions sur la justice » (note de bas de page p.61). Ferreras propose ainsi, en s'inspirant de la démocratisation historique des Etats européens, d'instaurer « bicamérisme économique ». L'entreprise serait ainsi dirigée à parts égales par deux chambres, l'une représentant les « apporteurs en capital » l'autre les « investisseurs en travail », qui constitueraient le « parlement » et devant lesquelles le « gouvernement » (le comité exécutif de l'entreprise) serait responsable. L'idée derrière cette proposition est que toutes les décisions majeures concernant l'entreprise feraient l'objet d'une délibération réunissant des représentants des salariés et des actionnaires, devant s'entendre car disposant du même poids dans la décision finale ; ce qui distingue cette proposition d'une logique de participation des salariés, incarné par le paritarisme ou la cogestion allemande, dans laquelle la voix des salariés

par surtout sur les questions opérationnelles d'organisation et de rétribution du travail et non sur la finalité même de l'entreprise. En somme, cette proposition a pour vocation d'accorder une place pleinement politique aux travailleurs au sein de l'entreprise.

Cette forme bicamérale, moins radicale que la voie coopérative, pourrait être une autre alternative au capitalisme de plateformes, reconnaissant le fait que les travailleurs génèrent une grande partie de la valeur de ces plateformes (peut-être encore davantage, en comparaison avec le capital, que dans les entreprises conventionnelles, puisque ces plateformes ne font qu'orchestrer des interactions entre acteurs sans recourir à des investissements productifs significatifs). Toutefois, ce modèle ne semble pas du tout déployé à ce stade par des plateformes.

La stratégie de compromis envisagée par quelques grandes plateformes dans l'optique de fidéliser leurs principaux contributeurs semble plutôt résider dans l'émission de *stock-options*¹⁴⁴. Cette voie, qui s'approche légèrement de la voie coopérative - sans en avoir la radicalité puisqu'elle ne dote pas les détenteurs de *stock-options* d'un droit de vote à part égale (voire d'aucun droit) dans les prises de décision - procède en réalité davantage d'un alignement des contributeurs aux performances financières de la plateforme et non d'une reconnaissance autonome de leur valeur et de leurs aspirations. Une situation qui évoque la figure de « salariés associés » de la grande distribution dépeints par Sophie Bernard dans *Le Nouvel esprit du salariat* (2020), à savoir proposer un léger intéressement de ces derniers aux performances financières de l'entreprise tout en reportant sur eux les risques économiques (dans la mesure où l'intéressement, qui procure des revenus significatifs aux travailleurs en cas de bonne santé financière de l'entreprise, est généralement compensée par un faible niveau de rémunération fixe, ce qui place les travailleurs dans une situation économique très délicate lorsque la performance de l'entreprise s'effondre).

¹⁴⁴ Voir par exemple les dispositifs conçus par Uber et Lyft pour « leurs » chauffeurs : <https://www.lopinion.fr/edition/wsj/uber-lyft-chauffeurs-auront-stock-options-179509>. Ainsi que le programme de distribution d'actions d'Airbnb en faveur de ses « hôtes » : <https://www.cnbc.com/2020/12/10/airbnb-hosts-profit-from-ipo-pop-spreading-wealth-beyond-investors.html#:~:text=Airbnb%20hosts%20who%20bought%20the,giving%20preference%20based%20on%20tenure>.

3) Un coopérativisme élargi aux communs et à l'économie solidaire

Animées par une volonté de surmonter directement les effets du capitalisme de plateformes, certaines plateformes coopératives ainsi que les prescripteurs de ce mode particulier d'entrepreneuriat numérique semblent s'inscrire dans ce que Marcelo Vieta (2010) qualifie de « nouveau coopérativisme » : une réaction à la crise du modèle néolibéral sans lien fort avec le mouvement préexistant des coopératives, mettant en avant des processus horizontaux et fortement ancrés dans des communautés locales. Historiquement, les coopératives ont d'ailleurs connu un regain d'intérêt dans des contextes de crise des modèles dominants (Spicer, 2018), notamment parce qu'elles permettent de créer de « nouveaux imaginaires économiques » (Gibson-Graham, 2006, p. 21). Les plateformes coopératives peuvent d'ailleurs être considérées comme organisations hybrides au sein de Battilana et Dorado (2010), à savoir des projets cherchant à tenir ensemble un projet de transformation sociale et une recherche de soutenabilité économique.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que la majorité des militants et des porteurs de projet du coopérativisme de plateformes ne sont pas issus du monde de la coopération - en tant que membres ou anciens membres d'organisations et d'institutions coopératives - et s'emparent des outils, des valeurs et des imaginaires du coopérativisme sans nécessairement en avoir une connaissance très approfondie. Ce léger décalage entre la promotion - parfois idéalisée - du modèle coopératif par ces acteurs et leur relative méconnaissance de ce dernier provoque, nous le verrons par la suite, certaines ambiguïtés et incompréhensions, à la fois vis-à-vis des acteurs plus traditionnels du monde coopératif mais aussi dans la façon dont les initiatives de plateformes coopératives sont conçues et appréhendées.

A cet égard, il convient de rappeler que l'acception que les militants et porteurs de projets du coopérativisme de plateformes ont de la notion de coopérative est extrêmement souple. Si c'est bien la coopérative en tant que forme juridique spécifique qui est identifiée initialement, en particulier par Scholz et Schneider, et si dans les faits la majorité des projets se revendiquant du coopérativisme de plateformes sont des coopératives, il n'en reste pas moins que les initiatives désignées comme plateformes coopératives peuvent également prendre la forme de structures d'ESS au sens plus large du terme (associations, mutuelles, entreprises à but lucratif revendiquant des pratiques démocratiques ou solidaires, comme les SAS agréées ESUS en France),

voire parfois de projets informels dont il est impossible de préjuger de la forme économique future.

Les promoteurs du coopérativisme de plateformes vont d'ailleurs au-delà de la simple revendication du modèle coopératif et se réfèrent régulièrement aux pratiques et aux théories des communs. Comme nous l'avons également abordé dans la partie consacrée à la diffusion du coopérativisme de plateformes, un certain nombre de porteurs de projets et de militants se réfèrent au paradigme des communs dans la construction d'alternatives aux plateformes dominantes. Des penseurs des communs comme Yochai Benkler, Michel Bauwens et Mayo Fuster Morell sont simultanément actifs dans le soutien aux plateformes coopératives et cités comme figures inspirantes par divers réseaux militants ou porteurs de projets.

Le paradigme des communs, popularisé par le Prix Nobel obtenu par sa principale penseuse, Elinor Ostrom (1990), insiste sur la capacité de communautés de citoyens à gérer durablement une ressource accessible à tous à travers diverses pratiques d'auto-organisation et des faisceaux de droits répartis entre ces citoyens. Cette sorte de troisième voie entre la propriété privée et la propriété étatique a fait l'objet de nombreux travaux, tant en philosophie politique (Dardot et Laval, 2014) qu'en économie (Coriat, 2015). Un certain nombre de réflexions ont actualisé le paradigme des communs en parlant de communs numériques, des ressources également gérées de manière communautaire et dans une logique d'accessibilité au plus grand nombre mais disposant de caractéristiques différentes car étant intangibles et reproductibles à l'infini (Hess et Ostrom, 2007). Ces communs numériques ont été étudiés notamment par le prisme de la logique contributive des réseaux de pairs en ligne (Benkler, 2006) ou, plus spécifiquement, des communautés du logiciel libre (Broca, 2013).

Les communs, s'ils s'approchent fortement des pratiques et des traditions coopératives et associatives dans la mesure où ils sont des ressources gérées directement et collectivement par leurs usagers, débordent néanmoins le champ de l'économie sociale en ce qu'ils recouvrent un spectre élargi de pratiques de coopération ; des pratiques parfois moins formalisées et en tout cas non nécessairement codifiées par les règles juridiques du droit de l'ESS ; avec dans certains cas des modalités de contribution au projet ou à la ressource beaucoup plus souples, n'impliquant pas une appartenance formelle à la communauté en question et facilitant ainsi la participation d'un large nombre de contributeurs, comme cela peut

être le cas dans la gestion de communs numériques ou de la connaissance (Wikipédia, Linux...).

En somme, le fait que de nombreux militants et projets se réclamant du coopérativisme de plateformes puisent leur inspiration dans le paradigme des communs démontre une vision de la coopération extensive, qui s'apparente dans son plus petit dénominateur commun à l'idée d'une gestion collective de ces plateformes par leurs principaux utilisateurs.

Pour résumer de façon schématique et pour reprendre la notion de nouvelle catégorie de marché, le coopérativisme de plateforme consiste à importer les logiques de deux champs, celui de l'ESS et celui des communs numériques, au sein de l'économie de plateformes afin d'« empiéter » sur le marché des plateformes capitalistes (Spicer et al., 2019) et proposer une synthèse harmonieuse entre les technologies numériques de mise en relation et les principes et pratiques de l'auto-organisation. Un schéma qui est d'ailleurs explicitement mentionné par les membres du réseau Plateformes Alternatives France* lorsqu'ils présentent leur définition du coopérativisme de plateformes.



*Diapositive extraite d'une présentation de Plateformes Alternatives France**

On constate au demeurant que dans les principes et les perspectives revendiquées par les militants et entrepreneurs du coopérativisme de plateformes, la démocratie organisationnelle (via la coopération) n'est pas tant une fin en soi qu'un moyen de développer une économie de plateformes plus éthique et solidaire. En ce sens, on peut estimer que le coopérativisme de plateformes tient autant de l'économie solidaire

que de l'économie sociale, ainsi que l'expliquent Juan et Laville dans *Du social business à l'économie solidaire* (2020) :

« Dans les initiatives solidaires, la politisation des activités économiques s'opère à deux niveaux : d'une part, l'action économique est encadrée dans des processus de participation et de délibération au sein d'« espaces publics de proximité » ; d'autre part, les acteurs remettent en cause les représentations et les normes dominantes, et insèrent leurs pratiques dans le débat public, voire tentent d'influer sur la fabrique des politiques publiques. Aujourd'hui, ces initiatives revendiquent leur multi-dimensionnalité, à la fois organisations productives et entités socio-politiques désireuses de contribuer au débat public, et de participer à la co-construction de politiques publiques. Elles supposent d'entremêler la réalisation d'alternatives concrètes et autonomes dans les « niches » et les « marges » de la société capitaliste avec l'investissement du jeu institutionnel, pour faire bouger les lignes de l'action publique et faire reconnaître en son sein ces innovations locales ».

Cette définition semble parfaitement correspondre au coopérativisme de plateformes, qui – nous le verrons plus en détails par la suite – vise à proposer des plateformes véritablement insérées dans les besoins de communautés locales, mais aussi à politiser les actions de ces plateformes afin de générer une transformation plus générale de l'économie de plateformes.

Les événements relatifs au coopérativisme de plateformes, à travers les nombreuses tribunes et table-rondes qu'ils accordent à des représentants de luttes sociales, démocratiques ou écologistes, permettent de saisir cette volonté relativement unanime des promoteurs du coopérativisme de plateformes de mettre les plateformes coopératives non pas seulement au service de la satisfaction de leurs membres, mais de causes militantes plus larges : protection des travailleurs précaires (et notamment immigrés), lutte pour la défense de la vie privée et contre le capitalisme de surveillance, lutte contre la gentrification des villes touristiques, contribution à la transition écologique par des pratiques de mobilité partagée, de circuits courts, etc. Les projets de plateformes coopératives, nous le verrons dans la deuxième partie de cette thèse, affirment bien souvent eux-mêmes des valeurs et objectifs dépassant la simple gestion collective de la plateforme par ses usagers et visant à répondre à des enjeux de société.

En résumé, si les pratiques coopératives sont identifiées au sein du mouvement comme des garanties de la poursuite de ces objectifs, les finalités poursuivies par la

majorité des militants et porteurs de projets ont une vocation solidaire. On peut d'ailleurs considérer à certains égards que le coopérativisme de plateformes s'inscrit en partie dans la tradition de l'économie solidaire (Laville, 2013), à savoir que les initiatives qu'il promeut utilisent l'activité économique comme une manière de mener des actions citoyennes alignées au moins en partie sur l'intérêt général.

Mais au-delà de ses promesses et de ses revendications, comment le coopérativisme de plateformes prend-il forme concrètement ?

B/ Le coopérativisme de plateformes : un mouvement atypique basé sur une utopie réelle

Outre ses motivations de fond, il est intéressant d'analyser les formes que prend le mouvement émergent du coopérativisme de plateformes. Si nous aurons l'occasion d'étudier plus précisément dans la Partie 3 plusieurs réseaux militants s'en réclamant, on peut d'ores et déjà dresser quelques constats.

Tout d'abord, le mouvement qui se cristallise autour du projet de coopérativisme de plateformes est un mouvement atypique fondé sur une utopie réelle, la plateforme coopérative. Par ailleurs, le coopérativisme de plateformes est un mouvement certes militant mais qui aspire principalement à transformer le monde économique. Enfin, le coopérativisme de plateformes est un objet-frontière qui, par sa grande souplesse conceptuelle, parvient à aligner entre eux des acteurs hétérogènes.

1) Un mouvement atypique fondé sur une utopie réelle

Le coopérativisme de plateformes peut être considéré - nous l'avons déjà abordé précédemment - comme une utopie réelle au sens du sociologue américain Erik Olin Wright, dans la mesure où il incarne un projet de transformation sociale à visée émancipatrice et démocratique qui s'expérimente *in vivo* à travers des initiatives très concrètes (Wright, 2017). De multiples plateformes coopératives auto-désignées sont en effet apparues ces trois dernières années avec la finalité d'incarner directement, dans leur secteur d'activité, cette visée transformatrice. De ce fait, le lien entre théorie et pratique est extrêmement étroite au sein du mouvement. Tandis que l'élaboration

conceptuelle se fonde sur l'observation de quelques expériences pionnières, les porteurs de projets se réclamant du coopérativisme de plateformes tentent, dans un processus inverse, d'appliquer le plus fidèlement possible les principes dégagés par les théoriciens. Le rôle de l'expérimentation est donc fondamental au sein du coopérativisme de plateformes, qui se prévaut d'une théorie pratique issue du réel et destinée à l'action.

Dans son article *Entrepreneurial Activism? Platform Cooperativism Between Subversion and Cooptation* (2019), la philosophe Marisol Sandoval ne dit pas autre chose. Pour elle, le coopérativisme de plateformes vise à proposer une « critique positive » via une « utopie concrète » (Bloch, 1995), qui montre la voie et où l'activité économique est l'acte militant : « Le coopérativisme de plateformes propose une stratégie *bottom-up* de transformation du capitalisme de plateformes. Il semble prometteur en ce qu'il offre une avenue à la critique positive – une stratégie consistant à créer activement des réalités alternatives plutôt que de simplement critiquer celles qui existent » (p. 12).

Le coopérativisme de plateformes peut également être considéré comme un mouvement social en ce qu'il procède d'un « agir-ensemble intentionnel, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert. Cet agir-ensemble se développe dans une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une « cause » » (Neveu, 2019). En effet, les acteurs se réclamant du coopérativisme de plateformes partagent la volonté consciente d'affronter les standards dominants du capitalisme de plateformes pour porter la cause alternative des plateformes coopératives, et ce en s'inscrivant dans un ensemble de réseaux, de conférences mais aussi de projets entrepreneuriaux invoquant directement l'utopie de la plateforme coopérative, avec une perspective de changement social.

La dimension d'utopie réelle incarnée par la plateforme coopérative fait néanmoins du coopérativisme de plateformes un mouvement particulièrement atypique. La cause qu'il défend est peu conventionnelle : le déploiement d'un archétype d'organisation économique spécifique et nouveau. De ce fait, les modalités d'interaction entre militants ainsi que leurs répertoires d'action sont d'un ordre particulier : le mouvement est directement incarné par des porteurs de projets de plateformes coopératives (fondateurs et employés des plateformes coopératives), appuyés et mis en avant par

des entrepreneurs de cause. Ce noyau dur d'acteurs est lui-même soutenu par des acteurs alliés (des personnes et organisations tels que des développeurs de logiciels libres ou des coopératives de travailleurs autonomes, qui exercent un rôle de soutien aux plateformes coopératives en leur fournissant des ressources matérielles, financières, intellectuelles) et plus largement par des militants - plus ou moins - investis dans ces réseaux qui participent ponctuellement aux événements et aux actions du mouvement, notamment à travers des campagnes de plaidoyer (par exemple la campagne #BuyTwitter revendiquant le rachat collectif du média social américain) ainsi que des conférences spécialisées.

Se fondant sur les plateformes coopératives en tant qu'utopies réelles, le mouvement du coopérativisme de plateformes - bien qu'il porte comme nous l'avons vu, des revendications politiques plus générales sur l'économie de plateformes ou la coopération - dépend ainsi fondamentalement du développement et de la réussite des initiatives de plateformes coopératives.

Les militants du mouvement se montrent très actifs non seulement dans la mise en visibilité de ces initiatives mais aussi dans le soutien opérationnel à ces dernières. Les plateformes coopératives, en tant que figures idéal-typiques de l'alternative au capitalisme de plateformes, doivent être présentées comme des projets ambitieux et aboutis. Elles sont fréquemment mises sur un piédestal par les militants lors des rassemblements du mouvement - on le voit par exemple lors de la conférence new-yorkaise de novembre 2017, avec une véritable théâtralisation des initiatives de plateformes coopératives, qui défilent une à une sous les présentations élogieuses des organisateurs vantant les bienfaits et les perspectives encourageantes de ces projets. L'exemplarité attendue des plateformes coopératives par les entrepreneurs de cause (et parfois par les porteurs de projets eux-mêmes) ne tient pas uniquement à la réussite économique de ces plateformes mais aussi à leur capacité à incarner un projet politique puissant. En ce sens, force est de constater que certains projets de plateformes coopératives relèvent au moins autant d'une forme de militantisme par le projet économique que d'une aventure entrepreneuriale. L'intrication entre dynamiques militantes et dynamiques entrepreneuriales est donc très forte au sein de ce mouvement ; ce qui peut au demeurant être générateur de tensions.

Le paradoxe, toutefois, réside dans le fait que les principaux promoteurs du modèle des plateformes coopératives ne sont pas les entrepreneurs de plateformes coopératives (fondateurs, dirigeants, membres) eux-mêmes ni des acteurs issus

d'institutions coopératives, mais plutôt des personnes extérieures à ces champs, issus du monde universitaires, de réseaux d'acteurs de l'économie collaborative, d'organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS), ou de collectifs de promotion des communs, comme en témoignent les parcours des principaux individus qui animent ces réseaux à travers le monde : au niveau international via Trebor Scholz, Nathan Schneider et la New School, à Berlin à travers des membres issus de Ouishare, à Bruxelles avec la coopérative de travailleurs autonomes Smart, à Barcelone à travers Mayo Fuster Morell et son équipe, en France via les membres de Plateformes Alternatives France*, etc.

A certains égards, on peut avancer que certains de ces individus sont des militants par conscience (« des individus et des groupes qui font partie d'un mouvement social donné mais qui ne se mobilisent pas pour bénéficier directement de l'accomplissement du but de [son] organisation », McCarthy et Zald, 1977, p. 1221) - bien que cette notion théorique ait pu faire l'objet de controverses quant au caractère désintéressé de ces engagements. On peut d'ailleurs estimer dans notre cas d'espèce que certaines figures du mouvement en retirent des avantages en matière d'exposition médiatique ou de création de réseau. Cependant, il semble assez clair que ces individus ne se mobilisent pas essentiellement pour ces raisons et n'ont pas un intérêt immédiat à se battre pour l'émergence de plateformes coopératives. La dichotomie entre porteurs de projets de plateformes coopératives et militants par conscience est également une source de tensions, ainsi que nous le constaterons par la suite.

2) Un mouvement militant visant à transformer le monde économique

Il est ainsi intéressant d'observer que le coopérativisme de plateformes est un mouvement militant dont l'objectif est d'influencer le monde économique (en l'occurrence celui de l'économie de plateformes via diverses modalités : critique des impasses du capitalisme de plateformes, conceptualisation d'une forme alternative de plateforme, promotion des pratiques coopératives dans l'économie de plateformes) afin de le façonner d'une manière plus conforme aux idéaux de ses militants.

Le cas du coopérativisme de plateformes n'est pas inédit. Certaines études ont démontré la façon dont des mouvements sociaux peuvent influencer la création de

nouvelles opportunités de marché et ainsi encourager de nouvelles formes entrepreneuriales et de formes organisationnelles alternatives (Lounsbury, Ventresca et Hirsch, 2003 ; Haveman, Rao et Paruchuri, 2007 ; Weber, Heinze et DeSoucey, 2008 ; Sine et Lee, 2009). Ce cas de figure concernant l'émergence de formes coopératives a d'ailleurs déjà été étudié dans le secteur agricole (Schneiberg, King et Smith, 2008).

En outre, comme l'explique Philippe Balsiger dans le *Dictionnaire des mouvements sociaux* (2019), on assiste à un regain d'énergie de la part des acteurs de l'alter-économie depuis les années 2000 et la résurgence du mouvement altermondialiste : « Les années 1960 et 1970, en particulier, marquées par la « société alternative », sont des moments forts de développement de cette alter-économie, dont le mouvement altermondialiste du début des années 2000 a provoqué une renaissance. Des catégories marchandes entières, comme le bio ou le commerce équitable, trouvent leur origine dans des mouvements sociaux ».

Simultanément, comme l'explique Marisol Sandoval (2019), on peut voir dans le coopérativisme de plateformes un exemple d'évolution du militantisme où, dans une conjoncture néolibérale où les ressources (notamment publiques) disponibles pour les mouvements sociaux se réduisent, s'engager sur le marché via des plateformes coopératives peut être un moyen pour ses militants d'obtenir un support économique pour mener à bien leur mission de transformation sociale : « Parmi les avantages de viser le changement social via des entreprises coopératives figure la perspective d'être payé pour du travail militant en le faisant au sein d'une organisation coopérative et démocratique » (p. 9).

La singularité du mouvement du coopérativisme de plateformes, néanmoins, semble être la relative simultanéité qui existe entre le mouvement social qu'est le coopérativisme de plateformes et le développement des projets de plateformes coopératives en tant que nouvelles catégories de marché. Comme l'explique Sophie Dubuisson-Quellier (2013), mentionnée par Balsiger (2019), « l'émergence de ces catégories « morales » sur les marchés est, d'une part, un résultat direct de la création d'une offre alternative par l'action préfigurative des mouvements. D'autre part, ces catégories émergent aussi en tant que résultat indirect des actions de contestation critiquant la production industrielle et ses effets négatifs sur l'environnement, les animaux et les humains, et mettant ainsi en place de nouveaux critères d'évaluation et de valuation des produits à partir de catégories morales ».

Or dans le cas du coopérativisme de plateformes, contrairement aux cas de figure décrits ci-dessus, la catégorie morale qu'est la plateforme coopérative n'est pas véritablement la résultante d'une action préfigurative ou d'une modification des critères d'évaluation réalisées par un mouvement social préexistant, mais elle est plutôt la raison d'être originelle du mouvement se cristallisant autour de Scholz, Schneider et des entrepreneurs de cause qui s'emparent de leurs propositions. En somme, il y a dans le coopérativisme de plateformes une quasi-synchronicité entre le mouvement social et la nouvelle catégorie de marché qui lui est liée ; une caractéristique qui semble relativement peu observée dans le domaine des mouvements sociaux.

On peut rapprocher l'action collective entourant le coopérativisme de plateformes de la dimension de mouvement social décrite notamment par Diane Rodet concernant l'ESS en général et l'économie solidaire en particulier.

La sociologue française explique dans son article *L'Économie solidaire comme mouvement social* (2015) que « la dimension contestataire de l'ESS a déjà été soulignée (Pleyers, 2009). Celle-ci répond par exemple pour Guy Groux (2009) à la définition d'un mouvement social selon Alain Touraine (1973) et renvoie à un phénomène agissant sur la société en tant que telle. Les membres de ce secteur cherchent en effet pour cet auteur à agir sur le « capitalisme omniprésent » par des activités comme l'insertion sociale, l'épargne solidaire ou le commerce équitable, et en favorisant la démocratie participative (Groux, 2009, p. 146). [...] Si l'on s'en tient aux discours et pratiques de ces membres actifs, l'économie solidaire constitue un mouvement social dans une acception large, c'est-à-dire celle d'une mobilisation collective contestant « différentes formes de domination socialement instituées, qu'elles soient liées ou non à l'État ou à d'autres institutions telles que la famille, l'Église, le marché » (Ancelovici et Rousseau, 2009) ».

Le mouvement du coopérativisme de plateformes, par la mise en lumière active qu'il opère au bénéfice des projets de plateformes coopératives, peut être considéré comme un mouvement de « production engagée », à l'instar de ce que constate Diane Rodet en se penchant sur des réseaux d'économie solidaire dans le commerce équitable ou l'agriculture biologique :

« Utilisés pour des pratiques de « buycott », à côté du « boycott », ces objets ont déjà été analysés comme les modes d'action de la consommation engagée (Fillieule, 2010). Ils

renvoient pourtant avant tout au répertoire d'action d'une « production » engagée. Il ne s'agit pas de nier l'action des consommateurs qui, soucieux de l'impact politique de leurs achats, se saisissent des modes d'action à leur disposition, mais plutôt de prendre en considération les collectifs qui rendent possibles ces mêmes actes. La consommation engagée (mêlant consommation et visée politique) serait dans bien des cas impossible sans l'intervention en amont de producteurs proposant de nouveaux modes de participation politique par les échanges. Dans le cas étudié, cette participation est permise par les dispositifs de qualité. Ces formes de consommation sont souvent perçues comme individuelles, comme l'indique le succès de l'expression d'« action collective individualisée » de M. Micheletti (2003). Or ces actions émergent en partie grâce au travail d'organisations collectives, analysé notamment pour le mouvement anti-publicitaire (Dubuisson-Quellier et Barrier, 2007) et la campagne pour des vêtements « propres » (Balsiger, 2010). [...] Au sein du tourisme solidaire, la charte et le système participatif de l'ATES réunissent des associations qui sans cela demeureraient juxtaposées et peu visibles pour les voyageurs. [...] »

Si les réseaux militants du coopérativisme de plateformes ne génèrent pas des dispositifs de qualité *stricto sensu*, ils opèrent néanmoins un important travail de définition des critères à respecter pour correspondre à l'idéal-type de la plateforme. Ce faisant, ils contribuent à forger une forme spécifique de « production engagée ». Cette focale sur le travail préalable des producteurs engagés est d'autant plus appropriée dans le cas du coopérativisme de plateformes qu'on n'observe pas encore à ce jour une masse critique de consommateurs sensibilisés à l'achat sur des plateformes numériques démocratiques. Ce travail est encore en construction.

Les organisations de mouvements sociaux peuvent aussi jouer un rôle de structures de mobilisation en diffusant des ressources et des informations bénéficiant à des militants et entrepreneurs au niveau local (Sine et Lee, 2009), ce qui est particulièrement le cas du coopérativisme de plateformes. A la nuance près que dans notre cas de figure, ce transfert de ressources se fait moins par l'intermédiaire d'une organisation formelle et préexistante qu'à travers la naissance de réseaux locaux éclectiques et autonomes, qui soutiennent les plateformes coopératives existantes sur leur territoire et contribuent à la diffusion régionale du mouvement, parfois selon leur propre conception du coopérativisme de plateformes. L'hétérogénéité entre acteurs et entre espaces géographiques, ainsi que de nécessaires « activités de régulation » (Le Velly, 2017, p. 44) dans le déploiement concret des plateformes coopératives, peuvent alors mener à la confrontation entre diverses conceptions, limitant la stabilisation du

champ conceptuel du coopérativisme de plateformes et celle des réseaux militants s'y rattachant. Un sujet qui sera abordé plus abondamment au moment d'étudier l'activité concrète de ces réseaux.

3) Un objet-frontière favorisant des alliances entre des acteurs hétérogènes

Le concept de plateforme coopérative autour duquel se fédère le mouvement peut être considéré comme un objet-frontière (Star et Griesemer, 1989 ; Trompette et Vinck, 2009) permettant d'aligner entre eux des acteurs éclectiques qui vont chacun aligner cet objet sur leurs préoccupations principales. La notion de coopérativisme de plateformes telle que portée par ses concepteurs, et forgée au cours des nombreux événements dédiés au sujet, témoigne en effet d'une forte plasticité dans son appréhension. Nous l'avons vu quelques paragraphes plus haut, les entrepreneurs de cause du coopérativisme de plateformes entretiennent une ambiguïté quant aux caractéristiques précises du concept. La porosité entre la portée analytique et la portée normative de ce concept est accrue par le fait que parmi les principaux entrepreneurs de cause du mouvement, on trouve des universitaires dont le statut autant que les productions intellectuelles sur le sujet entretiennent une ambivalence quant à la neutralité de leurs analyses¹⁴⁵.

Autre preuve du flou conceptuel entourant le coopérativisme de plateformes, l'inventaire Internet of Ownership - développé par Schneider et Scholz - recense plus de 250 structures associées au coopérativisme de plateforme mais qui ne sont pas nécessairement des plateformes coopératives : plateformes gérées par des coopératives mais ne proposant pas des échanges en pair à pair (par exemple le logiciel de gouvernance en ligne Loomio), organisations identifiées comme des soutiens au mouvement du coopérativisme de plateformes (comme des mouvements coopératifs, des fonds d'investissements ou organisations de l'ESS), etc. Le mouvement intègre également dans son giron des projets de coopératives de

¹⁴⁵ A noter qu'ayant réalisé une longue observation participante au sein du réseau français Plateformes Alternatives France*, j'ai moi-même été confronté à cette ambiguïté relative à la neutralité de mon analyse. Je reviens plus en détails sur cet aspect en introduction de cette thèse.

travailleurs freelances, de coopératives de données personnelles ou encore des communautés de développeurs informatiques.

Le cadre théorique développé notamment par David Snow (Snow *et al.*, 1986) permet d'analyser la manière dont les entrepreneurs de cause du coopérativisme de plateformes déploient des stratégies visant à élargir le spectre des soutiens à leur cause, procédant notamment à une « amplification du cadre de l'action » - pointant en quoi ce combat est relié aux croyances, valeurs ou émotions des participants (par exemple quand ils insistent sur les violentes injustices subies par les travailleurs des plateformes) - et à une « extension de ce cadre » - c'est-à-dire en étendant le cadre d'action au-delà de ses intérêts originels pour y inclure des préoccupations incidentes aux objectifs primaires mais supposées avoir de l'importance pour les adhérents potentiels (par exemple quand les organisateurs des conférences dédiées au coopérativisme de plateformes sollicitent des syndicats pour lutter pour les conditions des travailleurs des plateformes, quand ils convient des associations de défense des libertés civiles pour les rallier aux combats pour la protection des données personnelles, ou encore quand ils convient des militants féministes ou antiracistes pour mettre en lumière les biais des algorithmes utilisés par certaines plateformes dominantes).

Par sa capacité à fédérer des acteurs défendant des causes variées derrière le rejet commun du capitalisme de plateformes, le coopérativisme de plateformes évoque les réflexions de Marcos Ancelovici (2002), qui expliquait par exemple le succès de l'altermondialisme français par la capacité du cadre de la « politique contre les marchés globaux » à faire tenir ensemble des acteurs hétérogènes (ancienne gauche, nouvelle gauche, écologistes, anti-libéraux, nationalistes...).

Certaines recherches s'étant intéressées au franchissement des frontières (*boundary spanning*) des mouvements sociaux ont mis en avant le fait qu'un mouvement ou une organisation émergents sont susceptibles d'emprunter les revendications d'un autre mouvement présentant des revendications stabilisées et reconnues (Wang, Rao et Soule, 2019). Spicer *et al.* (2019) ont par exemple montré comment un champ nouveau comme celui de l'entrepreneuriat social aux Etats-Unis, dans une logique « d'empiètement », a emprunté les valeurs et logiques de champs adjacents établis et légitimes, notamment ceux du *community organizing*. Certaines figures, comme des universitaires, peuvent avoir un rôle clé à ce titre, d'abord dans le processus de

cadrage, en articulant différents espaces sociaux et, par leur statut, en aidant à conférer une légitimité à ces secteurs émergents (Spicer et *al.*, 2019).

Le coopérativisme de plateformes procède exactement de la même dynamique : des universitaires engagés vont s'inscrire dans le giron de la tradition coopérative mais aussi emprunter à des mouvements tels que ceux des communs et du logiciel libre pour générer un mouvement spécifique défendant le développement des alternatives démocratiques dans le secteur des plateformes numériques.

Cette plasticité conceptuelle du coopérativisme de plateformes et les stratégies d'amplification et d'extension de cadre entreprises par ses promoteurs en font un objet de mobilisation dans lequel des acteurs multiples et hétérogènes peuvent se reconnaître, ce qui explique la grande variété d'individus et d'organisations participants aux rassemblements et actions collectives s'affichant derrière la bannière du coopérativisme de plateformes. Le coopérativisme de plateformes exerce par le biais de cet objet-frontière une fonction d'arène publique (Habermas, 1998 ; Cefaï, 2016) dans la mesure où il ouvre un espace au sein duquel différents mondes sociaux (ESS, communs, logiciel libre, pouvoirs publics, syndicalisme), se reconnaissant dans une opposition conjointe au capitalisme de plateformes, se rencontrent, et conçoivent collectivement des actions et propositions visant à faire émerger une économie de plateformes alternative. Malgré l'hétérogénéité des acteurs s'associant au combat du coopérativisme de plateformes, ces derniers sont en effet liés par un récit alternatif de ce qu'est la valeur (McInerney, 2014), par une promesse de différence - développer des plateformes plus démocratiques et équitables - qui forge la constitution d'une identité transnationale et trans-sectorielle, et qui peut expliquer la rapidité de la construction de cette mobilisation émergente (Fligstein et McAdam, 2012).

Par ailleurs, de nombreux acteurs du coopérativisme de plateformes sont multi-positionnés, occupant des rôles professionnels dans des organisations actives dans le mouvement ou à son interface, ce qui renforce encore davantage la fonction d'objet-frontière jouée par le coopérativisme de plateformes (Bergeron et *al.*, 2013). Nous aurons l'occasion d'explorer plus en détails dans la troisième partie cette dimension d'arène publique revêtue par les réseaux et les conférences du coopérativisme de plateformes.

**

Le coopérativisme de plateformes est donc un objet de recherche particulièrement atypique. En déroulant autour d'une utopie réelle – la plateforme coopérative, censée garantir davantage d'émancipation pour les utilisateurs – un projet politique plus général visant la transformation de l'économie de plateformes dans le sens d'une plus grande justice sociale et de davantage de démocratie, il aligne derrière lui une nébuleuse d'entrepreneurs de cause, de porteurs de projets de plateformes et de militants de terrain, issus de différents mondes sociaux (ESS, logiciel libre, communs...).

Outre sa singularité en tant que mouvement, le coopérativisme de plateformes est particulièrement stimulant à analyser en tant que projet politique en ce qu'il ambitionne la construction d'une alternative globale au capitalisme de plateformes et qu'il en promet la traduction immédiate, notamment via des plateformes coopératives. Il incarne parfaitement en ce sens un exemple de stratégie interstitielle d'érosion du capitalisme telles qu'identifiées par le sociologue américain Erik Olin Wright (2017 ; 2020).

Si nous avons déjà eu l'occasion de nous pencher sur l'origine du projet, sur sa diffusion internationale et sur les projets de plateformes qui en constituent l'incarnation empirique, il semble désormais particulièrement approprié de se pencher sur les développements concrets du coopérativisme de plateformes.

Au-delà de ses promesses théoriques, comment se déploie au jour le jour le coopérativisme de plateformes ? Comment vivent les plateformes coopératives au quotidien et selon quels modèles et pratiques ? Qui compose les réseaux militants prônant l'essor du coopérativisme de plateformes et dans quel but ? Comment ces réseaux tentent-ils de soutenir ce projet et avec quels effets ? Quelles sont les limites de ces différentes entreprises et quelles leçons en tirer ?

Les deux parties suivantes visent à répondre à ces questionnements. Pour ce faire, nous avons fait le choix de distinguer, d'un côté, les projets entrepreneuriaux de plateformes coopératives et, de l'autre, les réseaux militants plaidant en faveur d'un coopérativisme de plateformes.

Cette segmentation est en partie artificielle dans la mesure où, comme nous l'avons déjà largement commenté, les dimensions entrepreneuriale et militante du

coopérativisme de plateformes sont partiellement interconnectées. Néanmoins, il a paru pertinent d'opérer cette distinction à la fois pour des raisons de clarté dans l'analyse mais aussi parce que les dynamiques entrepreneuriales des plateformes et les dynamiques militantes des réseaux sont en partie déconnectées les unes des autres. Les trajectoires de certaines plateformes coopératives ont peu à voir avec l'action des réseaux militants. A l'inverse, certains réseaux militent sans nécessairement dépendre de l'engagement ou des trajectoires des plateformes coopératives. Ainsi, si l'enchevêtrement entre les trajectoires des plateformes et celles des réseaux parsèmera les analyses à venir, il n'en reste pas moins que nous accorderons à chacune de ces deux dimensions un traitement spécifique.

Dans la Partie 2 qui vient, nous nous pencherons donc sur les plateformes coopératives. Nous avons déjà identifié, notamment en France, un certain nombre de projets entrepreneuriaux identifiés comme des « plateformes coopératives ». En nous concentrant sur quelques études de cas, nous tenterons de saisir les formes spécifiques prises par ces initiatives - notamment dans leur distinction avec leurs concurrentes - les pratiques concrètes qu'elles mettent en place et leurs perspectives de développement.

Partie 2 - Les plateformes coopératives : des utopies réelles en action

Le coopérativisme de plateformes, nous l'avons vu dans la première partie, est un mouvement complexe dont la particularité est d'associer étroitement un projet politique - rendre l'économie de plateformes plus émancipatrice pour les travailleurs, les usagers et la collectivité dans son ensemble - et des initiatives entrepreneuriales expérimentant concrètement cette vision alternative : les plateformes coopératives.

Le coopérativisme de plateformes ne peut se comprendre sans étudier les projets entrepreneuriaux qui fondent son existence, alimentent les revendications de ses promoteurs et dont les capacités – ou non – à s'imposer comme des alternatives viables aux plateformes dominantes conditionnent en bonne partie la légitimité du mouvement militant. Dépositaires de la promesse de différence formulée par Scholz et Schneider et par les différents militants ayant repris à leur compte le projet, ces utopies réelles que sont les plateformes coopératives nécessitent un examen approfondi.

Il semble en effet incontournable de se demander, une fois la promesse de différence formulée, comment se matérialise dans les faits l'utopie réelle esquissée par les promoteurs du coopérativisme de plateformes. En quoi ces initiatives se distinguent-elles concrètement de leurs concurrentes ? A travers quels modalités de fonctionnement ? Avec quels obstacles et avec quelles conséquences ?

Cette Partie 2 sera ainsi consacrée à l'analyse détaillée des plateformes coopératives.

En raison de la diversité de ces plateformes coopératives et de leur nature émergente - dont nous avons pris la mesure via le panorama qui leur est dédié dans la Partie 1 - il ne s'agit pas tant de réaliser un examen systématique de leurs caractéristiques que de repérer des tendances marquantes, des idéaux-types se dégageant de leurs pratiques et de leurs trajectoires.

Les plateformes coopératives qui constituent le cœur de notre échantillon dans cette deuxième partie sont pour la plupart engagées dans le réseau militant français Plateformes Alternatives France*. Notre focalisation sur ces projets s'explique d'abord par une facilité évidente d'accès au terrain, ces initiatives étant basées, pour l'essentiel, sur le territoire français. Par ailleurs, leur présence au sein du réseau Plateformes Alternatives France* en fait des objets d'études particulièrement

appropriés dans la mesure où c'est leur appartenance et/ou leur reconnaissance par les réseaux militants du coopérativisme de plateformes qui fonde leur nature de « plateformes coopératives » d'un point de vue identitaire. En outre, les plateformes retenues présentent l'avantage de développer des pratiques de démocratie organisationnelle tout en évoluant dans des secteurs variés, ce qui permettra d'isoler les modèles propres ou non aux plateformes coopératives dans leur ensemble de celles qui ont davantage à voir avec des secteurs d'activités donnés.

Il convient également de rappeler que les descriptions suivantes se fondent en grande partie sur les monographies réalisées par les membres du projet de recherche TAPAS (*voir encadré en Introduction*), dans lequel j'ai été actif de 2018 à 2021, ainsi que sur un *working paper* personnel réalisé pour le compte du projet de recherche *Entreprendre en Communs* (Compain, 2019).

On s'intéressera en particulier à Express Farmer*, à Vélocratie*, aux Aventuriers du Voyage*, à Trajet Partagé* et à Business Troc*, qui ont fait l'objet de longues monographies dans le cadre d'une collaboration avec le projet de recherche TAPAS et sont l'œuvre de travaux collectifs. D'autres initiatives françaises et francophones susciteront également un intérêt ponctuel¹⁴⁶, à l'instar de Zouu*, de Hopcar*, de Citiz, de Label Emmaüs ou encore de Rezo Pouce.

Étudier ces plateformes coopératives, c'est d'abord s'intéresser à leurs trajectoires et à leurs motivations, fortement imprégnées d'idéaux militants. C'est ensuite explorer la façon dont ces idéaux se convertissent en pratiques différenciantes vis-à-vis des plateformes dominantes, mais également la manière dont cette différenciation se traduit au quotidien dans les modèles économiques et d'organisation des plateformes coopératives. Il s'agira alors de tenter une forme d'évaluation du bilan de ces plateformes après quelques années d'expérimentation. Si nous constaterons que celui-ci est en demi-teinte, à la fois en raison de limites internes et de contraintes extérieures, il serait erroné de conclure trop vite à l'échec de ces plateformes, vectrices de nombreuses innovations sociales et organisationnelles et douées de capacités d'adaptation certaines.

¹⁴⁶ Les plateformes que nous évoquerons sont référencées dans la Partie 1.

Chapitre 4 - Les plateformes coopératives, des projets militants

Toutes les plateformes que nous avons observées partagent, pour commencer, une dimension militante affirmée, bien que celle-ci s'inscrive dans des trajectoires et des combats hétérogènes. Les origines qui ont amené à la création des projets étudiés permettent de bien saisir leurs raisons d'être et de comprendre les principales motivations qui animent les porteurs de projets.

A/ Les plateformes coopératives opérant en France : des trajectoires variées

Pour bien appréhender les projets de plateformes coopératives que nous allons étudier dans cette deuxième partie de thèse, il est important dans un premier temps de se familiariser avec les trajectoires d'émergence de ces plateformes ainsi qu'à leurs fonctions de base. On se penchera d'abord sur les cinq plateformes qui forment le cœur de notre échantillon, avant de parcourir brièvement les cas d'autres plateformes coopératives exerçant en France.

1) Cinq monographies de plateformes coopératives françaises

Afin de bien saisir la nature des projets de plateformes coopératives se développant sur le territoire français, il nous a semblé pertinent de partager, au préalable, quelques extraits de monographies de plateformes. Cinq plateformes ont été particulièrement analysées dans ce travail de thèse : Express Farmer*, Vélocratie*, Business Troc*, Aventuriers du Voyage* et Trajet Partagé*. Il s'agit dans les paragraphes suivants d'opérer une présentation succincte de ces plateformes.

a) *Express Farmer : un logiciel libre pour multiplier les circuits courts**

Dans la monographie TAPAS consacrée à *Express Farmer**, nous décrivons le projet de la manière suivante :

« *Express Farmer Network** (EFN*) est un réseau international fondé autour d'un outil logiciel libre qui peut se définir comme un facilitateur de circuits courts au service du développement local et autonome des producteurs et des consommateurs. Il développe un logiciel d'aide à l'organisation de circuits courts - principalement alimentaires - et fournit également diverses prestations telles que des formations, des études ou de l'accompagnement. Ses principaux membres et usagers sont des producteurs et des distributeurs (groupements d'achats, coopératives de consommateurs, entreprises de distribution, AMAP) du secteur agro-alimentaire. *Express Farmer Network** fournit différents services informatiques à ces opérateurs de circuits courts tels qu'une plateforme de réservation et d'achat de produits pour les consommateurs finaux, des outils de gestion des stocks, de facturation. Le logiciel est développé en code Ruby sous licence GNU Affero General Public License, ce qui autorise sa libre utilisation et son amélioration à la condition de republier systématiquement les changements réalisés. *Express Farmer France** est l'instance française d'*Express Farmer Network**. Constituée en association, elle est chargée de promouvoir les circuits courts ainsi que l'utilisation du logiciel *Express Farmer** sur le territoire français. Elle agit aussi en tant qu'interface avec l'équipe de développement internationale. Elle est étroitement liée à la coopérative *Nutricoop**, créée fin 2019, qui fournit des prestations commerciales autour de l'utilisation de la plateforme.

A l'international, *Express Farmer Network** comptait début 2020 une dizaine d'instances affiliées dans le monde (avec le « label » *Express Farmer Network**) : Australie, Belgique, Canada, France, Espagne, Scandinavie, Afrique du Sud, Royaume-Uni, Etats-Unis, plus quelques instances associées ou en marque blanche. Avec la pandémie mondiale de Covid-19 et l'émergence spontanée de forts besoins en distribution alimentaire locale, le nombre d'instances s'est étendu très vite. A l'échelle internationale, la plateforme recense une dizaine de contributeurs actifs, dont un noyau dur de quatre développeurs assisté de quelques développeurs occasionnels ou bénévoles, et des membres issus des instances nationales qui assurent l'interface avec les utilisateurs locaux ainsi que l'ensemble des tâches relatives au projet *Express Farmer Network** hors développement informatique.

Au niveau hexagonal, *Express Farmer France** développe un noyau dur de structures usagères parmi lesquelles l'entreprise familiale *Fresh Zumo**, qui importe des agrumes depuis l'Espagne, un collectif de circuits courts en Vendée, les coopératives de consommation

Marché Local* à Nantes et Conso Equitable* à Lyon, mais également des producteurs indépendants. Les porteurs de projets d'Express Farmer France* fondent ensuite en septembre 2019, à côté de l'association initiale, la SCIC Nutricoop*, dans le but de disposer d'un véhicule juridique plus adapté aux activités commerciales de l'instance. Une vingtaine de personnes - physiques et morales - cofondent la SCIC, dont 5 porteurs de projets d'Express Farmer France* (notamment Tatiana* et Johanna*, ses deux principales animatrices), la plupart des structures utilisatrices de la plateforme (Marché Local*, Conso Equitable*), l'association elle-même qui devient partie prenante, ainsi qu'une ancienne directrice de ruche sur LRQDO »¹⁴⁷.

Nous explorerons plus en détails les enjeux relatifs à Express Farmer* dans les chapitres suivants.

b) Vélocratie* : une fédération de coopératives de livraison

Vélocratie*, pour sa part, se présente ainsi sur sa page d'accueil : « Nous socialisons la livraison à vélo. Vélocratie* est une fédération de coopératives de livraison à vélo. Gouvernée démocratiquement par les coopératives, elle repose sur la solidarité entre elles et leur permet de réduire leurs coûts grâce à la mutualisation de services. Elle crée une force collective de négociation pour défendre les droits des livreur.se.s ». L'association réunit ainsi différentes coopératives de livraison à vélo à travers le monde, ainsi que des bénévoles, autour du développement d'une plateforme *open source* de commande et de dispatch de livraisons. Il s'agit également d'un projet plus large de mutualisation de services et d'actions collectives pour les acteurs de la livraison éthique.

Vélocratie* ambitionne de redonner les clefs de l'activité de livraison directement aux coursiers, en particulier sur le secteur de la « *foodtech* »¹⁴⁸ où ceux-ci dépendent fortement des plateformes dominantes et ne peuvent pas peser sur leurs conditions de travail. Vélocratie* se perçoit ainsi en tant qu'alternative à ces grandes plateformes permettant aux livreurs de s'organiser sous formes de coopératives de travailleurs associés.

¹⁴⁷ Monographie Express Farmer*, TAPAS, rédaction par Alexandre Guttmann, Cynthia Srnec et moi-même.

¹⁴⁸ Industrie de la livraison de repas à domicile, dominée en France par UberEats et Deliveroo.

Le projet Vélocratie* ne peut pas se comprendre sans le contexte politique dans lequel il émerge. Il est porté depuis son origine par un développeur informatique sensibilisé dans sa trajectoire personnelle aux conditions dégradées des livreurs à vélo sur les plateformes de la *foodtech*. L'étincelle vient à Fabien* suite à sa socialisation avec les militants du mouvement Nuit Debout, auquel il participe durant de nombreuses semaines. Tandis que Fabien* commence à coder le logiciel qui deviendra Vélocratie*, il est progressivement rejoint par des individus rencontrés à Nuit Debout et fortement engagés dans les milieux de la gauche radicale, notamment à la frontière de syndicats comme la CGT et du Parti Communiste Français. C'est via Nuit Debout que Fabien* rencontre un ensemble de bénévoles, étudiants pour la plupart, qui vont porter à bras le corps le développement de Vélocratie*. Une personnalité de la lutte des livreurs à vélo contre les plateformes de la « foodtech », Joseph*, vient rapidement grossir les rangs du projet et apporter à Vélocratie* sa légitimité dans le milieu des livreurs. Progressivement, Vélocratie* parvient à convaincre des collectifs et coopératives de livreurs associés d'utiliser ses services et de rejoindre la fédération.

Vélocratie* réunit d'abord des coopératives de livraison françaises, comme Omega* à Paris ou Bordeaux à vélo* dans la capitale girondine. Quelques coopératives étrangères rejoignent néanmoins le projet au fil du temps, comme MolenRide* à Bruxelles, Mobilidades* à Barcelone, mais aussi des coopératives à Liège, Madrid ou Berlin.

c) Business Troc* : le troc inter-entreprise pour renforcer les PME

Business Troc* est une plateforme coopérative de troc inter-entreprises. Des entreprises (essentiellement des PME) ayant souscrit à un abonnement sur son site et formant un réseau fermé d'acteurs peuvent s'échanger des biens et prestations de services à travers le recours à une monnaie interne, le Barter Euro (convertible en euros standards).

La plateforme revendique ainsi plusieurs atouts :

- « Faites des économies de trésorerie. Remplacez vos achats en euros par des échanges entre membres du réseau et gardez votre cash !
- Recevez des propositions d'échanges. Connectez-vous à des nouveaux clients et fournisseurs qualifiés pour être constamment alimenté en opportunités.

- Valorisez toutes vos ressources. Vous disposez d'actifs inutilisés : temps humain, temps machine, espaces de stockage, stocks... Le Barter vous permet de mutualiser et optimiser ces actifs.
- Echangez localement. Rencontrez les PME proches de chez vous et soyez partie prenante de cette communauté d'acteurs locaux ».

Business Troc* (BT) est une SCIC qui a été fondée en 2014 par deux entrepreneurs : Etienne* et Raphaël*. Raphaël* s'est familiarisé avec le troc inter-entreprises aux États-Unis, où il a eu l'occasion de voyager et de découvrir cette forme atypique d'échange de biens et services en *business to business*. Etienne* a pour sa part connu le troc entre entreprises dans son univers professionnel précédent, celui de l'aviation. En effet, de nombreux acteurs de ce secteur ont recours régulièrement à cette modalité d'échange qui évite de débloquer certains fonds et permet de mutualiser des ressources. Etienne* a alors l'idée de venir appliquer pour les petites entreprises ce qu'il a pu observer chez des leaders de l'aviation mondiale. Raphaël* et Etienne* se rencontrent à travers leur intérêt mutuel pour le barter, et décident suite à leur rencontre de fonder Business Troc*¹⁴⁹.

Pour ses deux fondateurs, la forme juridique de la SCIC permet de leur point de vue de garantir que la dimension communautaire va demeurer dans le temps et que les contributions des membres permettront au projet de s'adapter en fonction des besoins. Si Business Troc* est socialisé, d'un côté, au secteur de la *fintech* et d'un écosystème de startups technologique visant une croissance rapide, le projet s'inscrit donc également dans les valeurs de l'ESS, ce qui lui accorde une sorte de double casquette :

« On a décidé d'avancer sur ce terrain qui est vraiment un nouvel horizon pour les entreprises afin de leur permettre de travailler en réseau avec les outils d'aujourd'hui, qui sont numériques (...). On crée une communauté qui est, par définition, liée par des valeurs : la valeur des coopératives, la valeur du mutualisme, mais aussi la volonté de faire du business en réseau. Cette communauté est hyper résiliente parce qu'elle a une gouvernance partagée, avec le statut de SCIC. Cela nous permet de créer un

¹⁴⁹ Monographie Business Troc*, TAPAS, rédaction par Philippe Eynaud et Cynthia Srnec.

nouvel usage et un nouveau mode de commerce. En fait, on dit : on va commercer différemment en travaillant en réseau »¹⁵⁰.

d) Aventuriers du Voyage* : le numérique au service des récits de territoire

Les Aventuriers du Voyage* (ADV*) est une plateforme coopérative permettant la mise en relation entre des voyageurs (ou groupes de voyageurs) et des offres touristiques (hébergements, guides, commerces), marchandes ou non. La plateforme a pour vocation de mettre en visibilité des territoires et leur patrimoine, et ce faisant, de donner une vitrine aux acteurs du tourisme situés dans ces lieux. Elle possède la particularité de fédérer plusieurs communautés locales d'acteurs du tourisme (auto-organisées et autonomes sur leur territoire d'implantation).

La plateforme ADV* puise ses origines dans l'initiative Hospitalité Marseillaise*, une coopérative d'habitants créé dans le but de valoriser les quartiers Nord de Marseille et d'y proposer un certain nombre d'offres d'hospitalité, dont de l'hébergement. Pleinement inscrite dans un tissu associatif du tourisme alternatif local, Hospitalité Marseillaise* commence cependant à subir de plein fouet la concurrence des plateformes numériques de réservation de logements comme Airbnb. Dans l'optique de lutter contre cette concurrence mais aussi de mettre en valeur son offre, Hospitalité Marseillaise* souhaite développer sa propre plateforme numérique. Mais le projet est trop lourd pour être porté seul.

Pour que cette plateforme ait une chance d'attendre une masse critique, il est nécessaire de rendre celle-ci ouverte et mutualisable avec d'autres acteurs s'inscrivant dans le même esprit. C'est ainsi que certains membres d'Hospitalité Marseillaise* vont chercher à solliciter des communautés d'acteurs du tourisme partageant leur vision¹⁵¹ : « Hospitalité Marseillaise* s'associe avec l'association Fraternidad*, l'agence de tourisme social Voyage Solidaire* et la coopérative Point Carré pour créer la coopérative H2H : d'humain à humains, d'hôte à hôtes, d'habitant à habitants – et développer un outil commun de promotion et commercialisation de leurs offres d'hospitalité »¹⁵².

¹⁵⁰ Raphaël*, entretien TAPAS, 2019.

¹⁵¹ Monographie Aventuriers du Voyage*, TAPAS, rédaction par Philippe Eynaud, Cynthia Srnec et Corinne Vercher-Chaptal.

¹⁵² Extrait des statuts d'Aventuriers du Voyage*.

Cette association d'acteurs donnera lieu à la naissance de la plateforme Aventuriers du Voyage* (ADV*). « Les Aventuriers du Voyage* est une plateforme qui propose une autre manière de voyager. Elle privilégie l'échange et la rencontre entre professionnels et voyageurs »¹⁵³. La plateforme se présente comme « une boîte à outils web commune dans le but de promouvoir et commercialiser des offres d'hospitalité qui facilitent davantage la rencontre, la mise en lien, l'échange, la transmission, la découverte de l'autre et des territoires. Issus du syndicalisme, de l'éducation populaire, du tourisme social, de l'open source, de la culture, de l'artisanat, du monde coopératif, la coopérative d'intérêt collectif Les Aventuriers du Voyage* fédère plus de 200 acteurs économiques répartis sur une centaine de villes et villages en France pour créer et gérer un outil commun de promotion et de commercialisation d'offres d'hospitalité »¹⁵⁴.

e) Trajet Partagé* : la mobilité comme bien commun

Trajet Partagé* est une plateforme coopérative de mobilité partagée qui propose différents services. Elle héberge tout d'abord une plateforme grand public gratuite destinée à la mise en relation entre particuliers pour des trajets de covoiturage (courte, moyenne et longue distance). Elle propose également des services de mobilité partagée sur mesure pour des entreprises et collectivités (plateforme de covoiturage en marque blanche, optimisation de la gestion des flottes, organisation du covoiturage domicile-travail, mobilité solidaire via des bus citoyens ou des covoitages solidaires).

Trajet Partagé* est l'émanation d'une initiative alternative à Blablacar, comme nous l'expliquons dans la monographie TAPAS dédiée à Trajet Partagé* :

« En 2007, se crée un des premiers sites de covoiturage en France qui permet à une communauté d'automobilistes et de passagers de covoiturer librement. En 2011, au moment où le covoiturage connaît une expansion, la plateforme instaure une commission sur les trajets réalisés par les covoitureurs, et devient Blablacar : 'Avec la création de Blablacar, on était bien dans l'extraction d'une valeur économique d'un acte non économique produit au sein d'une communauté de contributeurs (...) Cette évolution a suscité de l'émoi chez les gens qui faisaient du covoiturage et un certain

¹⁵³ Flyer de présentation d'Aventuriers du Voyage*.

¹⁵⁴ Papier de recherche rédigé par Clarence*, 2017.

nombre de personnes ont signifié leur désaccord', explique Gaël*, actuel président de Trajet Partagé*¹⁵⁵. Un des membres de la [plateforme originelle] organise alors un contre-feu en « bricolant » un nouveau site, libre, de covoiturage. Il est aidé par un petit groupe de personnes qui par leur travail bénévole parviennent alors à proposer une alternative à Blablacar, la plateforme Covoiturage Citoyen*, qui permet (de nouveau) une mise en relation gratuite pour des annonces de covoiturages. 'Il y a une forme de buzz qui se crée, et donc il y a une masse critique d'utilisateurs très vite, et en très peu de temps la plateforme atteint 80 000 personnes'¹⁵⁶, se souvient Gaël*, dirigeant de la PME Vivacar* et actuel directeur général de Trajet Partagé*.

En 2015, la communauté est intégrée dans un format associatif, puis voit le départ, pour des raisons personnelles, de son fondateur qui, seul ou presque, ne parvient pas à accompagner et structurer le succès. Pour faire face aux enjeux de pérennisation de l'initiative communautaire Covoiturage Citoyen*, ce dernier fait appel à une de ses connaissances, Gaël*, issue de l'univers des logiciels libres et qui « milite » alors pour un rapprochement entre le monde de l'ESS et l'univers des communautés de l'*open source*. Gaël*, entouré d'une nouvelle équipe, prend la présidence de l'association Covoiturage Citoyen* dont la communauté, réunie sur un groupe Facebook, continue à réaliser ses 100 000 trajets annuels. Pour le nouveau président, l'enjeu devient alors de développer une plateforme collaborative sur un format de l'économie sociale. C'est ainsi que naît le projet de créer une coopérative, Trajet Partagé*, pour développer et pérenniser l'activité de l'association Covoiturage Citoyen*. Toutefois, pour Gaël*, Covoiturage Citoyen* n'avait pas l'expertise nécessaire pour lever des financements et « basculer » facilement en coopérative »¹⁵⁷.

Gaël* propose alors de s'associer avec une entreprise du secteur, l'entreprise Vivacar*, dirigée par Paul*. Vivacar* est une PME créée en 2006 qui développe pour le compte de collectivités territoriales des plateformes de covoiturage en marque blanche. Le rapprochement entre Vivacar* et Trajet Partagé* se fait à la faveur du développement par Vivacar* d'une plateforme en logiciel libre à la demande d'un regroupement de collectivités locales dans le cadre d'un appel d'offres.

¹⁵⁵ Gaël*, entretien TAPAS, 2019.

¹⁵⁶ Paul*, entretien TAPAS, 2019.

¹⁵⁷ Monographie Trajet Partagé*, TAPAS, rédaction par Laura Aufrère et Corinne Vercher-Chaptal.

2) D'autres initiatives de plateformes coopératives existent en France

En dehors de ces cinq études de cas approfondies qui ont retenu notre attention et que nous allons explorer tout au long de cette thèse, il est intéressant de se pencher brièvement sur d'autres initiatives existantes, dont on tirera également quelques exemples au cours de notre travaux. Ces cas additionnels permettent de percevoir davantage encore la diversité des initiatives de plateformes coopératives et de leurs modalités de fonctionnement. A l'instar des études de cas précédentes, les exemples de plateformes explorés ci-dessous font l'objet de descriptions plus détaillées en annexes.

FairBnb, à titre d'exemple, est une plateforme de réservation d'hébergement temporaire chez l'habitant, proche de ce que propose AirBnb et de ce que tentent de proposer les Aventuriers du Voyage*. La plateforme est portée par un collectif de militants originaires de plusieurs pays européens et développée par une coopérative italienne. Son objectif est de créer différents noeuds locaux développant chacun une communauté locale d'hébergeurs associés à sa gouvernance et sélectionnant collectivement un panel de projets locaux à but non lucratif à soutenir. La plateforme prend en effet 15% de commission, dont la moitié est reversée à un projet citoyen local (jardins partagés, asso de quartier...) choisi par le client parmi une sélection d'initiatives. L'objectif de FairBnb est ainsi de proposer une alternative responsable à AirBnb à travers laquelle les touristes contribuent financièrement à la préservation du tissu et du patrimoine local. Par ailleurs, FairBnb revendique une conformité stricte aux réglementations locales relatives au tourisme et à l'urbanisme, souhaitant s'inscrire en coopération étroite avec les autorités publiques, là où elle reproche à certaines plateformes dominantes de jouer le rapport de force avec ces autorités.

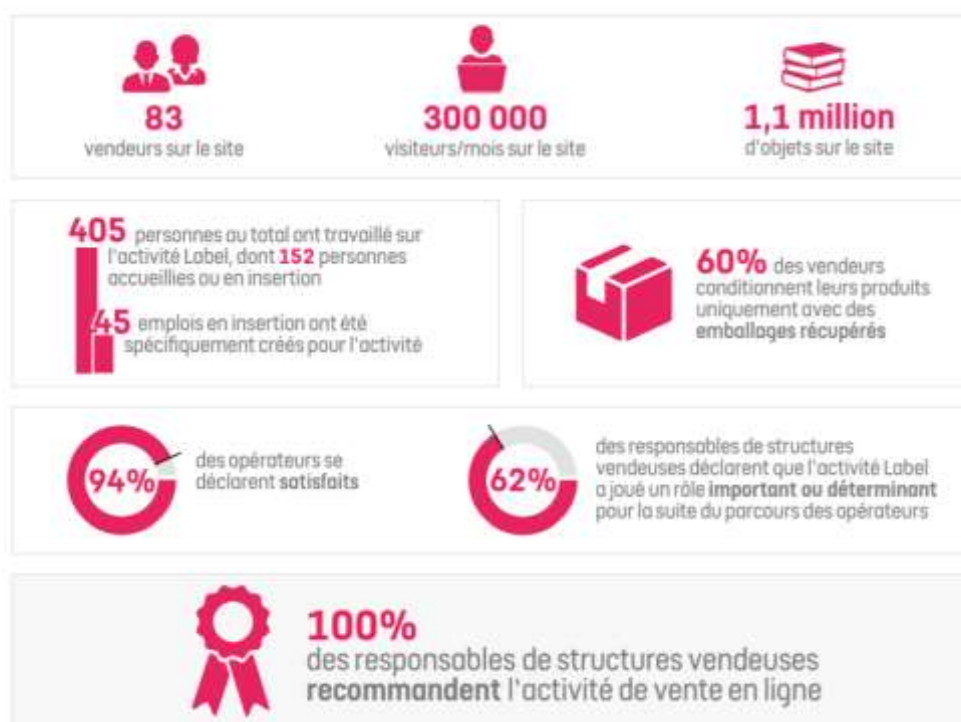
FairBnb est pour le moment en version bêta dans quelques villes européennes (Venise, Bologne, Amsterdam, Barcelone). Si la plateforme ne dispose pas encore de communauté en France, elle cherchait activement en 2020 à se développer dans l'hexagone, notamment à Paris où se trouve l'un des porteurs de projet de la plateforme. Un lancement de cette dernière à Paris est donc imminent.

a) De nombreuses plateformes coopératives opèrent dans l'échange de biens et services

Dans le secteur du e-commerce, on trouve par exemple Label Emmaüs. Label Emmaüs, initialement basée dans la région parisienne, est une plateforme d'e-commerce lancée directement par le Mouvement Emmaüs à la fin de l'année 2016.

« Label Emmaüs est le premier site de e-commerce multi-vendeurs français dont le catalogue soit exclusivement alimenté par des acteurs du Mouvement Emmaüs et ses partenaires de l'économie sociale et solidaire (ESS). Depuis 2016, nous proposons à ces acteurs d'ouvrir une boutique en ligne sur notre marketplace. Cette activité est le moyen de former les compagnons, les salariés en parcours d'insertion et les personnes accueillies, à des métiers en tension dans le domaine du numérique et de la logistique, mais aussi un nouveau vecteur de communication et un relais de croissance pour ces structures »¹⁵⁸.

la Marketplace



Dossier de presse Label Emmaüs

La plateforme revendique ainsi plus d'un million de produits référencés pour environ 90 vendeurs différents sur sa marketplace, qu'il s'agisse de points de vente Emmaüs

¹⁵⁸ <https://www.label-emmaus.co/fr/>

ou de partenaires tiers de l'ESS comme Artisans du monde ou Bibliothèques sans frontières. Par ailleurs, Label Emmaüs est porté par une SCIC qui fédère à la fois les employés, les vendeurs, les clients, les partenaires et les bénévoles de la plateforme. Enfin, la structure a créé fin 2019 une formation au e-commerce nommée Label Ecole, puis lancé début 2021 la plateforme associée de crowdfunding Trëmma, dont l'idée est de permettre aux particuliers de proposer leurs objets sur le site Label Emmaüs, puis de reverser le revenu de la vente à un projet solidaire de leur choix (après une présélection d'Emmaüs).

Zouu*, pour sa part, est une plateforme coopérative qui se conçoit comme un réseau social d'échanges de biens et services, basée sur une technique de mise en relation automatisée fortement inspirée du fonctionnement de la plateforme Twitter. L'utilisateur soumet une requête en une phrase, puis l'algorithme de Zouu* sélectionne dans sa base de données une série de profils pouvant correspondre. Les biens et services peuvent être échangés gratuitement ou moyennant une rémunération, être fournis par des professionnels ou des particuliers ; de même la plateforme peut servir formellement d'intermédiaire direct dans la transaction monétaire ou ne pas être impliquée dans celle-ci. Créée en Belgique en 2017, Zouu* propose une interface simple pour les annonces de biens et services, qui peuvent se décliner en des communautés spécifiques. Par exemple, la plateforme belge a signé un partenariat avec une chaîne de bricolage visant à offrir une place de marché dédiée aux clients de l'enseigne, mais aussi avec une chaîne de pharmacies pour l'échange de produits médicaux et paramédicaux.

Toujours dans le domaine des échanges de biens et services, Indigo est une plateforme d'échange de biens et services gratuits, qui offre également la possibilité de trouver des associations à aider bénévolement. La plateforme, qui est une entreprise sociale, est détenue principalement par l'association Coopérative Indigo, luttant contre la précarité et l'exclusion. La Coopérative Indigo a été fondée par Stéphane de Freitas, une personnalité de Seine-Saint-Denis célèbre pour avoir créé les concours d'aide à la prise de parole en public Eloquentia et réalisé le documentaire primé aux Césars *A voix haute*, ainsi que par son frère. La plateforme Indigo, lancée en 2019, bénéficie d'une grande communauté (elle revendique environ 50 000 téléchargements à son lancement) et dispose de plusieurs milliers d'utilisateurs en région parisienne et dans d'autres pays où elle a été lancée (Côte d'Ivoire, Grèce,

Portugal). Elle repose principalement sur les dons de sa communauté et de quelques mécènes (notamment le fondateur du site Allociné).

b) Un secteur de la mobilité très investi par les plateformes coopératives

Hopcar* est un service de covoiturage en temps réel et de courte distance, pour les trajets du quotidien tels que les trajets domicile-travail. Il repose sur l'apprentissage des habitudes de déplacement des utilisateurs qui permet de les mettre en relation de manière flexible et simple. « On a une plateforme dédiée pour les acteurs de l'insertion pour qu'ils puissent organiser la mobilité de leurs bénéficiaires, on le fait payer par ces acteurs. On a même des acteurs de l'insertion qui sont venus nous chercher. Toutes les collectivités ont des plans d'insertion, il y a des structures spécialisées sur les publics les plus en difficulté, ce sont eux les plus concernés » ; explique Mickaël*, cofondateur de Hopcar*. Toutefois, Hopcar* développe également des services pour les entreprises, des organisations publiques ou des collectivités lorsqu'il s'agit d'intégrer une complémentarité avec des transports en commun dans le cadre d'un plan de transport.

Hopcar* est un projet d'une startup coopérative (SCOP) basée dans la région d'Antibes et développant des projets d'innovation numérique à impact social et environnemental. Elle a été créée en 2015 par deux ingénieurs en informatique qui s'étaient rencontrés dans une société de services informatiques dans les voyages. En parallèle de Hopcar*, la SCOP développe une solution visant à favoriser le covoiturage du quotidien en particulier dans les entreprises, le Chèque Covoiturage. A partir de l'année 2018, la coopérative provençale a également lancé une plateforme ad hoc dédiée à la mobilité des personnes âgées.

Dans le secteur de la mobilité également Rezo Pouce propose une plateforme de covoiturage du quotidien visant à mettre en relation des autostoppeurs avec des conducteurs, mais aussi à organiser des covoiturations réguliers (entreprise, événements) à l'échelle locale et sur des territoires peu denses. Le projet naît en 2010 à Moissac, dans le Tarn et Garonne, où des jeunes de la région font part à leurs élus de leurs difficultés à se déplacer. Les élus entendent et décident, en concertation avec les jeunes, de réhabiliter l'autostop. Différentes collectivités du Tarn-et-Garonne et de Haute-Garonne impulsent donc une initiative, qui devient l'association Covoiturons sur

le pouce en 2012, puis se transforme en 2015 en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Le concept de Rezo Pouce est de faire office de tiers de confiance en créant des aires d'autostop dédiées, en créant une communauté d'utilisateurs, et en travaillant main dans la main avec les collectivités pour rassurer les citoyens. Le projet repose sur le soutien des collectivités territoriales, qui paient un abonnement pour soutenir le déploiement du réseau sur leur territoire, et assurent ce faisant la gratuité d'utilisation à leurs administrés. La coopérative a également mis en place des services dédiés aux entreprises. Rezo pouce a développé une application numérique pour faciliter les mises en relation rapides et géolocalisées (dans un rayon de 15km) entre usagers.

Encore dans le secteur de la mobilité, Citiz est un réseau de 12 entreprises publiques et coopératives locales d'autopartage réunies au sein d'une SCIC nationale qui est implanté dans de nombreuses villes françaises (Lille, Lyon, Bordeaux, Marseille, Montreuil...). Chaque entité locale possède une flotte de véhicules achetés et mis en commun pour ses usagers. Citiz a été fondé en 2002 sous le nom de France-Autopartage par des pionniers de l'autopartage en France (groupes d'habitants de Marseille, Lyon, Grenoble et Strasbourg), avec comme objectif de développer des services d'autopartage proche des territoires et des utilisateurs. Comme l'explique la coopérative sur son site Internet :

« Le réseau Citiz a pour mission de faciliter la vie des utilisateurs de l'autopartage et d'accompagner la pérennisation des services locaux d'autopartage. Il gère et développe le système technique (logiciel de réservation, ordinateurs de bord, application mobile...), qui permet notamment qu'un compte client dans l'un des services locaux accède à toutes les voitures du réseau. Au sein du réseau, les structures mutualisent d'autres services importants :

- une centrale d'appel 24h/24 pour les abonnés,
- le partenariat avec la Macif pour l'assurance,
- des achats groupés, notamment pour les véhicules et leur entretien,
- la marque Citiz et ses outils de communication, etc. »¹⁵⁹

S'inscrivant dans une tendance nouvelle de la mobilité, Citiz a également développé récemment dans certaines villes du réseau (Strasbourg, Toulouse, Grenoble, Lyon et Bordeaux) le service Yea!, qui permet un accès à des voitures en *free floating*,

¹⁵⁹ <https://citiz.coop/>

utilisables spontanément et pouvant être déposées à n'importe quel endroit stationnable.

Issue d'un acteur économique beaucoup plus ancien, Alpha Taxi peut également être considéré comme une plateforme coopérative. Alpha Taxi est une plateforme développée par la société GeSCOP (regroupant 3 SCOP de taxis salariés, soit environ 1100 chauffeurs sociétaires), vieille de plus de 40 ans, qui opère en région parisienne. La particularité d'Alpha Taxi est que, contrairement à la tendance ultra-dominante du secteur du taxi et du VTC, où les chauffeurs sont indépendants, les chauffeurs de la structure sont salariés et paient une part sociale d'environ 90 000 euros pour acquérir une licence temporaire de taxi (ils n'en sont pas propriétaires mais ont le droit d'usage et sont remboursés à leur départ). Si ses membres précèdent de loin l'apparition des premières plateformes collaboratives et ne fait donc pas d'Alpha Taxi une initiative totalement émergente, celle-ci peut toutefois être considérée comme une plateforme coopérative dans la mesure où elle propose désormais, outre sa centrale de réservation téléphonique, une application numérique de mise en relation détenue collectivement par des principaux usagers, les chauffeurs : les chauffeurs de GeSCOP sont en effet cogestionnaires de leur coopérative.

B/ Des motivations militantes partagées par les différentes plateformes

Ainsi que nous venons de le voir à travers les monographies de plusieurs plateformes coopératives opérant en France, les trajectoires et les secteurs d'activités de ces dernières peuvent être variés. Toutefois, toutes ces initiatives ont en commun de se fonder en grande partie sur des idéaux militants, ainsi que nous allons l'aborder dans les prochains paragraphes.

Nous nous intéresserons d'abord à la dimension militante revendiquée par les plateformes elles-mêmes avant de nous pencher dans un second temps sur les profils de certains porteurs de projets, qui contribuent à nous éclairer sur les idéaux constitutifs de ces initiatives.

1) Des plateformes fortement militantes

Les différentes plateformes que nous avons pu observer revendiquent des idéaux militants. Il est toutefois intéressant de constater que les motivations principales de ces dernières varient selon les cas. On constatera ensuite qu'un certain nombre de causes militantes sont portées par les projets analysés.

Chez certaines plateformes, le militantisme est principalement catalysé par une lutte contre les plateformes dominantes, qui génère une identité oppositionnelle (King et Pierce, 2010) parmi ses membres. Ce militantisme de réaction aux grandes plateformes est, selon les cas, porté principalement par des travailleurs des plateformes, par des professionnels menacés par la concurrence des plateformes émergentes, ou par des utilisateurs qui souhaitent s'en affranchir.

Dans le secteur de la livraison à vélo, les alternatives sont avant tout amenées par les livreurs et leurs alliés. Vélocratie* en France et son alter ego catalan Mobilidades* en Catalogne sont issues d'un sentiment d'échec des mobilisations (pétitions, manifestations, grèves) pour de meilleures conditions de travail auprès des plateformes Deliveroo, Glovo ou UberEats.

Dans ces deux territoires, les organisateurs de ces mobilisations, bien que soutenus par des syndicats et organisés en réseaux de villes, peinent à voir leur lutte aboutir et se voient même, pour certains, exclus des plateformes. C'est pour récupérer le contrôle sur leurs conditions de travail que ces collectifs créent des plateformes coopératives, « pensées comme des outils numériques pour aider les livreur.euse.s à vélo à s'émanciper du joug des plateformes [dominantes] »¹⁶⁰. Dans le cas précis de la livraison à vélo, les témoignages des militants engagés dans le combat contre les plateformes dominantes et pour des plateformes alternatives semble résulter de la survenue d'un choc moral (Jasper, 1990), à savoir un bouleversement important qui vient heurter les valeurs de certains acteurs et les pousse spontanément à la mobilisation quand bien même le contexte général n'ouvre pas des structures d'opportunité particulièrement favorables.

¹⁶⁰ Blog Mediapart de Vélocratie*, 2018.

D'autres plateformes coopératives naissent plutôt de la volonté conjointe d'acteurs professionnels, fragilisés sur leur secteur par l'essor de plateformes, de se réappropriier leurs parts de marché.

La plateforme Aventuriers du Voyage* a ainsi été initiée par les membres de la coopérative Hospitalité Marseillaise*, acteur du tourisme équitable à Marseille, face à l'arrivée d'AirBnb en 2012. Hospitalité Marseillaise* décide au moment de l'arrivée du géant américain sur le territoire marseillais de s'allier avec d'autres acteurs du tourisme équitable comme Voyage Solidaire*, des fédérations du commerce équitable et des artisans locaux, pour proposer une plateforme alternative d'offre touristique : « On ne veut pas d'une multinationale qui commercialise l'offre et ne redistribue pas au territoire »¹⁶¹.

Parmi les plateformes coopératives s'opposant frontalement aux plateformes dominantes, certaines sont davantage issues d'un désir d'autonomie d'utilisateurs excédés par la captation de la valeur par les plateformes, jugée excessive.

Par exemple, l'association Covoiturage Citoyen*, qui est devenue la coopérative de mobilité partagée Trajet Partagé* en 2019 suite à sa fusion avec la PME Vivacar*, s'est créée en opposition à Blablacar lorsque la startup parisienne a converti la plateforme gratuite de covoiturage qui existait alors en un service payant.

Une autre portion des plateformes coopératives ne se situe pas en opposition frontale à des acteurs dominants mais invoque plutôt la capacité des plateformes coopératives à créer des solutions innovantes au service de tous. Des plateformes de mobilité (Hopcar*, Trajet Partagé*, Citiz, ou son équivalent espagnol Som Mobilitat) et de circuits courts (Express Farmer France* au premier chef) invoquent à ce titre des motivations qui s'inscrivent avant tout dans la transition écologique et la solidarité :

« Il y a d'abord eu l'analyse des problèmes de déplacements sur les trajets du quotidien, avec à la fois un enjeu environnemental (faire en sorte qu'il y ait moins de voitures dans l'utilisation de la voiture individuelle au quotidien) et un enjeu social (parce que ce sont 50% des personnes en insertion qui refusent des emplois à cause de problèmes de mobilité). D'où le fait de s'inscrire dans l'ESS. Beaucoup tiennent le discours de "remplacer Uber" ou "remplacer AirBnb", mais chez nous c'était moins ça que d'apporter une innovation. Et on avait la volonté

¹⁶¹ Thibaut*, co-fondateur d'ADV*, entretien personnel, 2018.

de le faire sous la forme coopérative. Je ne pense pas que j'aurais participé à un projet de création d'entreprise si ce n'était pas le cas »¹⁶².

Qu'elles soient principalement animées par une critique du paradigme dominant ou bien par une perspective d'innovation sociale et/ou de solidarité, toutes ces plateformes envisagent le modèle coopératif (au sens large) comme le moyen approprié de déployer leur projet d'émancipation collective. Par leur gouvernance et leur sociétariat partagés, les plateformes coopératives étudiées revendiquent une logique de solidarité collective qui permet de poursuivre des objectifs comme la soutenabilité environnementale ou la réduction des inégalités. Par ailleurs, ces motivations fondamentales ne sont pas irréductibles les unes des autres. A titre d'exemple, Express Farmer Network* et Trajet Partagé* se fondent de manière quasiment égale sur la défense de l'autonomie des usagers et sur le développement d'innovations d'usages (les circuits courts et la mobilité partagée).

Cette promesse de différence par la plateforme coopérative est parfois portée encore plus loin. Pour Vélocratie*, le projet entrepreneurial est un acte politique : « On est dans un objectif de transformation sociale. On cherche avant tout à faire passer un message politique : les plateformes capitalistes ne peuvent pas avoir de monopoles (sauf si on les laisse détruire la concurrence par des prix cassés) et il existe d'autres modèles possibles, respectueux des livreurs. Quelque part, [notre plateforme] est un message. Si le projet devait échouer, ce ne serait pas si grave car on aura montré que d'autres voies sont nécessaires et possibles »¹⁶³.

¹⁶² Mickaël*, co-fondateur de Hopcar*, entretien personnel, 2018.

¹⁶³ Geoffroy*, membre de Vélocratie*, entretien personnel, 2019.

On peut dégager des motivations revendiquées par les plateformes coopératives observées une mosaïque de causes.

Lien social	Zouu* (« le réseau social du quotidien »), ADV* (faire vivre le territoire/créer des rencontres authentiques), Trajet Partagé* (convivialité du covoiturage, communauté de bénévoles)
Soutien à l'économie locale / aux petits producteurs et commerçants	Business Troc* (réseaux locaux de PME/artisans), Aventuriers du Voyage* (valorisation artisans/producteurs locaux), Express Farmer* (protection des petits producteurs), FairBnb (partage de la valeur aux projets associatifs du territoire, lutte contre la spéculation immobilière)
Emancipation des travailleurs / Insertion par l'activité économique (IAE)	Vélocratie* (salarial et projet d'IAE), Mobilidades* (salarial et majoration de salaire de 5% pour les femmes), LabelEmmaüs (IAE), Up&Go (salarial et insertion de travailleuses migrantes)
Inclusion sociale / Solidarité	Aventuriers du Voyage* (tourisme social, droit au voyage), Trajet Partagé* (mobilité solidaire), Hopcar* (mobilité solidaire spécialisée sur les personnes âgées et demandeurs d'emploi)
Transition écologique	Citiz (autopartage), Hopcar* (covoiturage), LabelEmmaüs (« e-shop militant »), Trajet Partagé* (mobilité partagée), Express Farmer France* (circuit courts), Som Mobilitat (autopartage)
Communs / logiciel libre	Trajet Partagé* (« pour que la mobilité reste un bien commun » + logiciel libre, données partagées), Express Farmer France* (logiciel libre, se conçoit comme commun), Vélocratie* (logiciel semi-libre, revendique la construction de communs pour et par les livreurs)

Chez Aventuriers du Voyage*, la différence doit se concentrer sur le modèle économique et le mode d'intermédiation des interactions : « [Nous avons fait naître] une plateforme coopérative poétique et diffuse, sans intrusion publicitaire ni commission, sans notation ni fichage, sans discrimination ni frontière et sans spéculateur ni optimisation fiscale »¹⁶⁴

Pour Vélocratie*, il s'agit de repenser le mode de production : « A travers la propriété collective des outils de productions numériques et l'introduction de discussions démocratiques sur la valeur des salaires (entre coopérateurs pour les services mutualisés), des prix de vente de livraison (entre coopératives pour éviter la concurrence mais également avec les clients et commerçants qui ont vocation à intégrer la coopérative européenne), nous proposons un autre mode de production »¹⁶⁵.

Pour résumer, on observe parmi les plateformes étudiées des raisons d'être hétérogènes, qu'il s'agisse de s'opposer frontalement aux plateformes dominantes ou plutôt de construire des solutions solidaires s'appuyant sur des innovations numériques. De même, s'entremêlent dans ces projets différentes causes militantes : développement du lien social, protection de l'environnement, sauvegarde des commerces indépendants... Il s'agit désormais de se pencher sur certains porteurs de projet en particulier, dont les trajectoires nous enseignent beaucoup dans la compréhension des projets en question.

2) Des porteurs de projets aux trajectoires militantes riches

L'hybridation entre entrepreneuriat et militantisme est incarnée de manière encore plus immédiate par certains entrepreneurs de plateformes coopératives, dont on constate dans les parcours personnels l'impossibilité de séparer ces deux dimensions. Un certain nombre de ces entrepreneurs multi-positionnés ont par ailleurs une casquette de chercheurs ou d'enseignants. L'empreinte que ces individus font porter à leurs projets détermine fortement les orientations de ces plateformes coopératives et les causes poursuivies.

¹⁶⁴ Aventuriers du Voyage*, questionnaire, 2018.

¹⁶⁵ Vélocratie*, questionnaire, 2018.

Deux principaux profils-types de militants existent parmi ces porteurs de projets : des travailleurs des plateformes désabusés par les plateformes capitalistes et cherchant à améliorer leurs conditions de travail, et des entrepreneurs sociaux désireux de développer des applications numériques au service des causes qu'ils défendent.

Le premier profil est celui du travailleur de plateforme en lutte pour de meilleures conditions de travail et ayant converti sa mobilisation en projet de plateforme alternative. On peut citer à cet égard le cas de Natalia*, une coursière barcelonaise investie dans un collectif visant à améliorer ses conditions de travail et qui finit par créer avec des camarades de lutte la coopérative de livraison Mobilidades* en 2017¹⁶⁶. En France, bien qu'il ne soit pas lui-même à l'origine de la plateforme, Joseph*, figure de la contestation des livreurs à vélo parisiens et lui-même ancien coursier pour diverses plateformes de livraison, devient le vice-président de Vélocratie*, convaincu de l'importance de développer des solutions alternatives aux leaders du marché.

Le second profil, plus répandu parmi les fondateurs de plateformes, est celui de l'entrepreneur social. Dans les trajectoires de ces individus-ci, le militantisme ne se fait pas en réaction à une situation subie mais plutôt dans la perspective de promouvoir des idéaux. C'est le cas notamment pour Tatiana*, co-fondatrice d'Express Farmer France*, qui a un profil hybride de militante, entrepreneuse et enseignante. Diplômée de l'ESSEC, Tatiana* a travaillé sept ans à l'Université de Caen avant de monter deux projets entrepreneuriaux avortés, puis a rejoint le réseau de militants de l'économie collaborative Ouishare à travers lequel elle s'est engagée dans les enjeux de transition alimentaire :

« Mon deuxième projet était une plateforme d'échanges de savoirs et de savoirs-faire en pair-à-pair, ce qui m'a fait rencontrer Ouishare. [...] Quand je suis arrivée à Oslo, j'ai développé toute la communauté Ouishare là-bas, j'ai animé des rassemblements autour de toute la scène de l'économie collaborative en Norvège, et c'est là-bas que j'ai choisi de m'engager sur la question alimentaire. J'ai d'abord créé une association en Norvège, dont j'ai déployé le projet pendant deux ans, j'ai créé un groupement d'achats avec mon compagnon dans notre immeuble. Je voulais créer un supermarché coopératif à la base, on avait besoin d'un outil

¹⁶⁶ Outre des déplacements personnels en Catalogne, mon analyse comparative avec le terrain barcelonais est alimentée par un travail de recherche mené avec Vera Vidal, doctorante à l'Universitat Oberta de Catalunya (UOC), et ayant fait l'objet d'un projet d'article (non publié à ce jour) : « Articuler mondes économiques et militants : le rôle des courtiers dans la promotion des plateformes coopératives ».

pour la première étape du groupement d'achats, et c'est là que j'ai découvert Express Farmer* et que j'ai compris le projet politique qu'il y avait derrière, tous ces activistes du web. Moi j'avais pas du tout envie de bosser sur des projets logiciels, et c'était pas du tout mon truc... [...] C'est la vie qui m'a amenée sur le chemin, plus par militantisme politique en fait, et une vision de la transformation du système alimentaire¹⁶⁷.

Gaël*, président et cofondateur de Trajet Partagé*, dispose aussi d'un parcours pluriel. Fils d'une personnalité importante de l'ESS en France, il est investi depuis le début des années 2000 dans le mouvement du logiciel libre, ayant été notamment secrétaire général de l'Association Internationale du Logiciel Libre de 2008 à 2011. Il a aussi dirigé deux entreprises sociales dans le numérique au service de l'intérêt général, est docteur en sciences politiques, enseignant à l'Université de York à Toronto et s'implique régulièrement dans des actions de plaidoyer politique, notamment en faveur des plateformes alternatives lors de l'examen du projet de Loi LOM sur les mobilités.

Un dernier cas emblématique est celui de Clarence*, gérant et cofondateur des Aventuriers du Voyage*. Ingénieur de formation, Clarence* dispose d'une longue expérience dans l'accompagnement de projets d'ESS (modèles économiques et financements). Il est conseiller depuis 2009 auprès du Conseil de l'Europe sur les sujets relatifs à la Convention de Faro sur la valeur sociale du patrimoine pour la société. Très actif dans la valorisation des quartiers Nord de Marseille, il a monté la coopérative d'habitants Hospitalité Marseillaise* en 2010 et développe aujourd'hui la plateforme Aventuriers du Voyage* en tant que salarié doctorant en contrat CIFRE, réalisant un doctorat intitulé « Tourisme social, économie collaborative et droits culturels : ethnographie d'une coopération complexe » à l'Université Paris-Descartes.

**

Ainsi que nous venons de le voir dans ce premier chapitre consacré aux plateformes coopératives, les initiatives que nous avons observées et qui partagent l'identité de plateformes coopératives portent de manière plus générale des idéaux militants au cœur de leur projet. Tandis que certaines plateformes émergent en opposition frontale à des leaders de leur marché, d'autres cas sont davantage porteurs d'une volonté de

¹⁶⁷ Tatiana*, fondatrice d'Express Farmer France*, entretien personnel, avril 2019.

développer des usages répondant à des enjeux sociaux ou environnementaux, comme la mobilité durable ou le lien social. Bien souvent, ces différentes motivations se mélangent. Les porteurs de projets eux-mêmes marquent souvent de leur sceau les plateformes en question et ont, dans leur majorité, des trajectoires militantes assez fournies, ce qui explique que les projets étudiés sont porteurs d'une certaine radicalité dans les idéaux défendus. Il convient désormais d'observer la manière dont les idéaux de ces plateformes coopératives se traduisent en modèles différenciants vis-à-vis des plateformes dominantes.

Chapitre 5 - Construire l'alternative : des caractéristiques différenciantes vis-à-vis des plateformes dominantes

Si toutes les plateformes coopératives partagent le souci de développer des alternatives démocratiques et équitables aux plateformes dominantes - dont nous étudierons ultérieurement la traduction concrète en modèles économiques, de travail et de gouvernance - il convient au préalable de constater qu'une part importante d'entre elles, majoritaire dans l'échantillon de plateformes observées en France, adoptent des formes structurelles qui les distinguent singulièrement des plateformes concurrentes et déterminent leurs modalités concrètes d'opération.

On peut relever plusieurs dimensions. Bien entendu, l'une des principales singularités de ces plateformes est d'associer directement les usagers au développement et à la gestion de la plateforme.

Une gestion collective par les usagers :

La principale singularité des plateformes coopératives, comme nous l'avons déjà partiellement abordé, est d'être gérées collectivement par leurs principaux usagers. Certes, toutes les plateformes coopératives n'adoptent pas les mêmes formes juridiques et ne sont pas nécessairement gérées par les mêmes catégories de parties-prenantes. Par exemple, Vélocratie* est une association - avec l'ambition de se transformer en coopérative - qui intègre avant tout dans sa gouvernance des coopératives de livreurs. Express Farmer France* (plateforme de circuits courts) est une hybridation entre une association (garante du projet d'intérêt général et du développement logiciel de la plateforme) et la coopérative Nutricoop*, qui opère commercialement la plateforme en France et associe principalement à ses prises de décision des groupements d'achats et des producteurs indépendants. Pour ce qui est de la coopérative Trajet Partagé*, ses sociétaires sont pour la majorité des covoitureurs particuliers, mais aussi quelques collectivités territoriales auxquelles Trajet Partagé* a vendu et opère des plateformes de covoiturage sur mesure.

Au-delà de leur diversité de formes et de secteurs, ces plateformes coopératives partagent toutefois la particularité, à la différence de leurs principales concurrentes, d'associer directement leurs usagers à leur gouvernance et, bien souvent, d'être codétenues par ces derniers via des parts sociales ou une adhésion associative. La singularité de ces plateformes est ainsi de donner aux utilisateurs la possibilité de décider eux-mêmes des niveaux de tarification et de commission, des modalités d'exercice de leur travail (quand il y en a) ou de leurs transactions, mais aussi par exemple de l'usage qui va être fait des données récoltées.

Si la radicalité de ces formes d'organisation collective est aussi vieille que l'histoire de l'ESS, celle-ci est particulièrement remarquable dans une économie de plateformes critiquée pour négliger - parfois volontairement - les intérêts des utilisateurs et se jouer de la fragmentation de ces derniers. Ces formes associatives, coopératives, mutualistes, viennent recréer des modes de gestion collective au sein d'une économie de plateformes fondée au contraire, dans ses configurations dominantes, sur une atomisation des travailleurs et des usagers.

Il convient de noter que ces plateformes coopératives, tout du moins dans la grande majorité des cas français, ont des modes de structuration complexes qui font que le développement et la gestion de ces plateformes débordent la catégorie unique - et homogène - de membres. De nombreuses initiatives suivies ne sont pas des plateformes centralisées et standardisées mais sont plutôt à concevoir comme des outils mutualisés par différents acteurs qui vont s'en emparer et les adapter à leur contexte spécifique. De même, tandis que certaines d'entre elles s'approchent davantage des coopératives ouvrières de production en ce qu'elles se consacrent essentiellement aux travailleurs (livraison, transport, services à la personne...), d'autres vont au contraire se rapprocher de coopératives de consommation en se mettant au service des utilisateurs (covoiturage, échanges de biens, autopartage...). C'est pour cette raison que nous ne consacrerons pas une partie spécifique à la gestion collective de ces plateformes coopératives par leurs utilisateurs. Cette dimension sera transversale à nos analyses.

Au-delà de cette propriété commune à toutes ces plateformes - leur gestion collective par leurs usagers - il s'agit dans ce chapitre de se pencher finement sur les modes de structuration qui traduisent, dans les faits, les promesses de différence portée par ces plateformes.

Dans un premier temps, on constatera que certaines plateformes adoptent une architecture décentralisée et sont à concevoir comme des communs mis à disposition d'une diversité d'acteurs dans une perspective d'essaimage local. Ensuite, on observera que de nombreuses plateformes coopératives intègrent dans leur projet une plusieurs catégories de parties-prenantes - parfois même des pouvoirs publics. De manière plus générale, les plateformes coopératives observées ont en commun des pratiques visant à répondre à des principes de solidarité et à des exigences éthiques, par exemple en poursuivant l'objectif de minimiser la captation de valeur sur les transactions ou d'adopter des technologies transparentes.

A/ Des plateformes mutualisées entre différentes entités décentralisées

Un mode de structuration que l'on observe au sein de nombreuses plateformes coopératives de notre échantillon consiste à concevoir la plateforme comme une ressource mutualisée entre différentes entités, qui opèrent chacune leurs activités de manière autonome mais ont - dans la plupart des cas - leur mot à dire sur le développement et la gestion de la plateforme collectivisée. En somme, il s'agit d'un modèle décentralisé à travers lequel une diversité d'acteurs utilisent la plateforme selon leurs besoins locaux tout en contribuant - parfois indirectement - à sa production, sa maintenance et son amélioration.

Toutefois, le périmètre d'ouverture de ces plateformes mutualisées varie d'un cas à l'autre. Certaines plateformes se conçoivent comme des logiciels libres ou plus largement comme des communs ouverts, à savoir des ressources (logiciel, contenus, données...) que quiconque peut améliorer et utiliser selon ses besoins spécifiques (dans le respect des règles de la communauté). D'autres sont détenues et utilisées exclusivement par les entités qui en sont membres, dans une forme de fédération clairement circonscrite. Entre ces deux extrêmes, la majorité des plateformes coopératives adoptent une position mixte, soit en proposant plusieurs degrés d'ouverture de la ressource (par exemple une utilisation universelle du service mais une impossibilité pour les non-membres de participer au développement du logiciel ou une exclusivité du droit d'usage pour les structures à but non lucratif).

Une plongée dans l'expérience concrète de ces plateformes mutualisées permet de mieux en comprendre les arcanes et les spécificités. Nous nous appuierons dans un premier temps sur des études de cas de plateformes coopératives, qui nous révéleront au passage des formes de décentralisation hétérogènes. Nous tâcherons dans un second temps d'explicitier les atouts, mais également les limites, que de telles modalités engendrent.

1) Plusieurs modalités de mutualisation selon les plateformes

En France, la majorité des plateformes coopératives observées sont construites selon une logique de plateforme mutualisée et décentralisée. Mais derrière cette logique commune, plusieurs modalités concrètes de mutualisation et de décentralisation existent ; des modalités qui reflètent au passage des parcours et des philosophies parfois assez différentes.

Citiz, l'un des pionniers en la matière, a par exemple développé dès les années 2000 une coopérative de second niveau réunissant de manière formelle des structures locales d'autopartage, qui mutualisent désormais une ressource logicielle. Aventuriers du Voyage* agrège par cooptation plusieurs communautés locales d'acteurs du tourisme, très hétérogènes et fortement autonomes dans leur gestion locale.

Express Farmer Network*, pour sa part, comporte plusieurs spécificités qui le différencie des exemples précédents. Projet international, il dispose de trois échelons : un logiciel développé au niveau global, des instances nationales qui l'opèrent et le font vivre dans leurs différents pays et des structures usagères locales qui sont les bénéficiaires du logiciel. Par ailleurs, Express Farmer Network* se conçoit comme un logiciel libre et vise, sans forme de contrôle - ou presque - l'appropriation la plus massive de sa plateforme à travers le monde. Vélocratie* déploie un dispositif encore différent. L'initiative se pense comme une fédération de collectifs de livraison qui développe une multitude de services au profit de ses structures usagères et a choisi de réserver l'appartenance à la fédération à des structures sous forme coopérative.

A l'étranger, d'autres initiatives, comme Up&Go ou Fairbnb, ont également développé un mode de structuration en communautés fédérées, preuve de la forte dissémination de ce modèle dans l'écosystème des plateformes coopératives.

a) Le réseau Citiz : une (plateforme) coopérative de second niveau

La plus ancienne des plateformes coopératives fonctionnant de manière décentralisée est probablement Citiz, plateforme coopérative d'autopartage. Le réseau Citiz, qui existe depuis 2002, est un regroupement d'une quinzaine de structures locales fédérées en une SCIC nationale. Celle-ci est la garante de la marque commerciale du réseau, mais également du développement de la plateforme de réservation ainsi que d'un certain nombre d'achats collectifs. A l'échelle locale, qui peut être celle d'une ville, d'une métropole ou d'une région selon les cas, les structures locales sont souveraines sur leurs modèles économiques et leur gestion interne. Selon leur configuration, ces structures locales associent à leur capital et à leur gouvernance - en plus de leurs utilisateurs sociétaires - des autorités organisatrices de mobilité telles que des collectivités territoriales ou des sociétés de transport. A titre d'exemple, la SCIC Lilas, à Lille et Arras, qui fait partie du réseau Citiz, a dans son sociétariat la Métropole Européenne de Lille (MEL) et l'opérateur Keolis.

Clarence*, le cofondateur des Aventuriers du Voyage*, travaillait à l'époque avec Citiz et se remémore les choix qui ont été réalisés alors :

« A l'époque, on s'interrogeait sur notre mode de fonctionnement : 'devrait-on choisir un modèle centralisé ou bien celui d'une plateforme de coopératives ?' On se posait aussi la question de se mettre sous forme SA pour simplifier les opérations ; et j'ai argumenté pour qu'on se structure en coopérative. Du coup, l'idée, c'était que toutes les instances fédérées partagent une marque commune, un système de réservation sur les voitures, une centrale d'achats pour les voitures, etc. ; mais que les choix soient locaux pour les systèmes de tarification, pour le développement économique. En effet, tu n'as pas les mêmes enjeux selon que tu es un opérateur d'autopartage à Marseille, qui est très embouteillée, où tu n'as pas de soutien des pouvoirs publics sur ces questions-là, ou que tu es basé à Strasbourg, où l'autopartage jouit d'un fort soutien public, où la pratique est entrée dans les moeurs. [...] Le pari est que l'ancrage territorial permet de mieux penser les usages »¹⁶⁸.

¹⁶⁸ Clarence*, entretien personnel, mars 2020.

b) Aventuriers du Voyage* : une agrégation de communautés territoriales d'acteurs du tourisme

Basés en grande partie sur l'expérience de Clarence*, les Aventuriers du Voyage* (ADV*) développent, depuis la genèse du projet en 2014, une structuration relativement similaire à celle de Citiz, avec l'idée de construire une plateforme au service d'une variété de communautés locales fédérées.

Toutefois, Aventuriers du Voyage* se développe en partie différemment. Là où le réseau Citiz est formellement structuré via une SCIC centrale et des coopératives associées, avec une marque forte et des instances décisionnelles classiques, ADV* vise plutôt à l'agrégation de communautés d'acteurs préexistantes.

Par ailleurs, ces communautés locales sont très différentes les unes des autres et affichent également une forte diversité d'acteurs en leur sein. Aventuriers du Voyage* intervient très peu dans la gestion quotidienne de ces communautés, qui demeurent complètement autonomes dans leur fonctionnement. Il s'agit donc d'un projet organique qui relève en grande partie de mécanismes de cooptation informels. Les communautés locales, d'ailleurs, ne répondent pas à des critères de définition précis, mais plutôt à une volonté de mettre en valeur leurs territoires dans une démarche collective.

Aventuriers du Voyage* est fondée sur l'expérience d'Hospitalité Marseillaise*, la coopérative d'habitants marseillaise qui en est à l'initiative, et dont le dessein a été de réunir une diversité d'acteurs locaux désireux de mettre en valeur leur territoire, celui des quartiers nord de Marseille. Dans la philosophie de la coopérative, il est essentiel que les personnes qui habitent un territoire se l'approprient et proposent collectivement un ensemble d'offres d'hospitalité. Celle-ci repose donc sur un maillage très fort entre acteurs au sein d'un espace géographique limité, mais n'aspire pas à une expansion au-delà de son giron. En revanche, face à l'essor des plateformes capitalistes de réservation touristique, la coopérative a souhaité développer un outil numérique qu'elle pourrait maîtriser et qui ne dénaturerait pas son activité. Ces différentes dimensions ont donc motivé Hospitalité Marseillaise* à s'allier à des acteurs alignés sur sa conception pour développer une plateforme numérique déclinable localement par différentes communautés.

« Marseille, cela a été un peu notre prototype, leur travail a servi à conceptualiser le projet, explique Thibaut*, le cogérant d'Aventuriers du Voyage*, dans une interview accordée au quotidien *20 Minutes*. Nous sommes partis d'un constat partagé : le numérique est devenu essentiel dans nos activités, mais les outils existants ne nous permettent pas de nous présenter en tant que collectif, de rendre visibles les interactions qu'il peut y avoir entre les membres d'une même communauté »¹⁶⁹.

A l'opposé du mode de fonctionnement des plateformes capitalistes qui se déploient sur de nouveaux territoires en misant sur une force de frappe commerciale et la génération simultanée d'une offre et d'une demande, notamment à travers des programmes de bons d'achats et de fidélisation, Aventuriers du Voyage* mise sur la création organique d'une offre à travers l'agrégation progressive de communautés locales : « On n'ouvre une destination que dès qu'on a une communauté, c'est-à-dire la possibilité de proposer hébergements, activités, productions artisanales et itinéraires thématiques pour raconter la destination »¹⁷⁰.

L'importance de laisser une autonomie aux différents collectifs associés est soulignée à plusieurs reprises par Clarence* : « On a envie de permettre aux gens de davantage customiser en fonction de leur besoin. On ne veut pas standardiser, donc on réfléchit à l'intégration de modules directement sur des sites, on réfléchit même à ce qu'il y ait des Wordpress locaux au cas où, pour une réappropriation par les collectifs locaux »¹⁷¹. L'autonomie locale est une composante des ADV* fortement valorisée par les structures : « Il y a une aspiration des acteurs du tourisme et de l'hébergement pour un outil qui ne soit pas uniquement de commercialisation mais qui permette d'exprimer leur identité »¹⁷². Pour certaines structures usagères, ADV* est essentiellement « un projet de mise en relation de communautés et (...) d'intervenants avec l'idée d'une fertilisation croisée »¹⁷³. La notion de communautés est donc au cœur du projet, comme le confirme, l'un des cofondateurs d'ADV* et par ailleurs directeur d'Voyage

¹⁶⁹ Extrait d'une interview de Thibaut* pour le quotidien *20 Minutes*, 2019.

¹⁷⁰ ADV*, document interne.

¹⁷¹ Clarence*, entretien personnel, mars 2020.

¹⁷² Cogérant d'ADV*, entretien TAPAS, 2019.

¹⁷³ Gérante d'un hôtel parisien faisant partie des structures usagères d'ADV*, entretien TAPAS, 2019.

Solidaire* : « Quand on revient sur la condition première, on voit bien que pour tous c'est bien ça, c'est la constitution des communautés »¹⁷⁴.

Aventuriers du Voyage* fonctionne ainsi selon une structuration à deux niveaux. A l'échelle nationale, une équipe centrale supervise le développement informatique de la plateforme, délégué à un prestataire, et se charge d'agréger au projet d'autres acteurs, tels que des communautés locales d'offreurs de biens et services, mais également des fédérations d'acteurs du tourisme. A l'échelle locale, les communautés utilisatrices de la plateforme gardent la main sur les services qu'elles proposent, sur le périmètre des acteurs qui en font partie, sur leur mode de gouvernance interne, sur les clefs de répartition de la valeur générée entre les différents membres de la communauté. Clarence* explique par exemple que ce sont « les collectifs qui négocient à l'échelle locale les subventions, par exemple Hospitalité Marseillaise* a reçu une subvention de la région PACA pour soutenir 10 communautés membres des Aventuriers du Voyage* »¹⁷⁵.

En ce qui concerne le périmètre d'ouverture de la plateforme à de nouvelles communautés, les Aventuriers du Voyage* sont « dans une logique de coopération », explique Clarence* : « Vu qu'on n'a pas de label, on peut faire de la cooptation au cas par cas ». Même si les collectifs locaux doivent théoriquement se soumettre au respect de la Convention de Faro et des principes coopératifs, l'équipe préfère ne pas s'arrêter aux formes d'organisation officielles des communautés et leur faire confiance : « Sur un territoire, t'es rarement structuré formellement entre acteurs différents. Je crois plus qu'il faut gérer les problèmes au fur et à mesure, quitte à faire évoluer les statuts a posteriori. De toute façon, on a mis un délai d'un an pour pouvoir rejoindre la SCIC et savoir si la communauté est fiable ou non ».

Un certain nombre des communautés locales sont sociétaires de la SCIC Aventuriers du Voyage* au sein du collège de vote « production » (50% des droits de vote) et ont leur mot à dire sur les orientations de la plateforme. Aventuriers du Voyage* vise en idéal un modèle représentatif à travers lequel chaque communauté usagère enverrait un délégué pour porter sa voix aux instances nationales : « Cela nous semble important de pas avoir chaque individu, mais d'être vraiment une coopérative qui

¹⁷⁴ Entretien TAPAS, 2019.

¹⁷⁵ Clarence*, entretien personnel, mars 2020.

regroupe des collectifs. [...] Et donc du coup, dans sa gouvernance, l'objectif c'est qu'on ait un représentant par communauté locale, et pas que tous nos membres soient sociétaires des Aventuriers du Voyage* »¹⁷⁶.

Les dirigeants d'ADV* ont pour intention explicite d'encourager chaque communauté locale à prendre une part dans la coopérative. A ce titre, les porteurs du projet se conçoivent comme étant au service des communautés locales, un positionnement rendu très clair par leur collège d'appartenance au sein de la SCIC, intitulé « recherche et développement » (30% des droits de vote), et « qui regroupe les salariés et les personnes physiques ou morales particulièrement intéressées par la problématique du développement de la SCIC, l'innovation, la recherche scientifique et technique au service de ce développement ».

Du point de vue des fondateurs, l'équipe de la plateforme doit donc rester limitée en taille et se concentrer sur l'innovation, tandis que ce sont les structures usagères elles-mêmes - à tout le moins celles qui sont sociétaires - qui doivent s'impliquer pour co-construire la plateforme. Ainsi, Hospitalité Marseillaise* construit des formations à la création de récits pour les autres communautés, tandis qu'Voyage Solidaire* contribue au catalogue d'offres sur le site, par exemple en concevant des parcours de *slow tourism* à Bruxelles, Paris, en Gascogne.

A ce jour, pour des raisons qui semblent relever de la jeunesse de l'initiative et d'une faible incitation de la part de l'équipe centrale, une majorité des communautés locales qui utilisent Aventuriers du Voyage* ne sont pas sociétaires mais demeurent de simples clients de la plateforme, payant au choix un abonnement individuel par membre de la communauté ou un forfait groupé.

La gouvernance de la plateforme demeure donc assez centralisée, puisque seuls 17 sociétaires participent effectivement aux votes, dont seulement 9 composent le collège « production » - parmi lesquels certains, comme l'association Fraternidad*, ne sont pas des communautés locales *stricto sensu* mais plutôt des acteurs partenaires du tourisme engagé. La structuration idéale imaginée par Aventuriers du Voyage* n'est donc pas encore fidèlement mise en œuvre.

¹⁷⁶ Thibaut*, entretien personnel, juin 2019.

De même, Clarence* reconnaît une forte centralisation des tâches et des décisions opérationnelles entre les mains des quelques membres de l'équipe porteuse du projet, c'est-à-dire essentiellement lui et Thibaut*. L'explication serait à trouver du côté de la maîtrise de la technologie, qui ferait fortement défaut aux membres associés : « Pour l'instant, on est très centralisés sur le développement des modules. On a zéro compétence sur le numérique. Donc le réflexe de tous nos membres c'est de faire confiance à Thibaut* et moi. Les communautés nous font confiance et nous laissent donc beaucoup de latitude, même si on a intégré notre prestataire dans nos *workshops* pour qu'ils se fassent une idée. Bref, on manque de compétences dans ce domaine »¹⁷⁷. Par ailleurs, Clarence* reconnaît une absence de prise sur le fonctionnement interne des instances fédérées : « Les réseaux informels c'est bien, mais on n'a pas de clarté sur la gouvernance interne ». Le choix de la confiance accordée aux collectifs locaux a donc pour contrepartie une impossibilité de maîtriser la qualité des offres de ces collectifs et l'homogénéité dans le fonctionnement de ces derniers, ce qui semble représenter une certaine frustration - assumée - pour les porteurs de la plateforme.

c) Express Farmer* : un logiciel conçu comme un commun international

Express Farmer* est une autre plateforme coopérative fonctionnant selon un modèle fédéré. Toutefois, de nouveau, certaines caractéristiques la distinguent des exemples précédents. Tout d'abord, Express Farmer* est un projet d'envergure internationale, qui se divise en trois échelles géographiques : un niveau global, un niveau national et le niveau local. Par ailleurs, à la différence des deux exemples précédents, son développement est principalement fondé sur l'appropriation de son logiciel. A cet égard, une autre singularité de cette plateforme est que son logiciel est libre. D'un point de vue opérationnel, cette volonté se traduit par la possibilité pour n'importe quelle structure d'utiliser le logiciel, a minima en marque blanche. Si quelques règles viennent gouverner la communauté qui développe le logiciel, Express Farmer Network* vise donc une inclusion la plus large possible d'utilisateurs et de contributeurs, au risque de s'exposer davantage à des conflits de valeurs ou d'usage entre certains usagers.

¹⁷⁷ Clarence*, entretien personnel, mars 2020.

La structuration d'Express Farmer Network* (EFN* – le niveau international de la plateforme) se décompose en trois strates. La première d'entre elles est une ressource logicielle développée et mutualisée à l'échelle internationale. Celle-ci est définie par les porteurs du projet comme le « commun global » d'EFN* et est entretenue au quotidien par une équipe d'une demi-douzaine de développeurs. Le logiciel de la plateforme et ses fonctionnalités sont donc conçus et alimentés par l'ensemble de la communauté internationale d'EFN*. A un échelon intermédiaire, les instances nationales ont un rôle pivot dans le fonctionnement d'Express Farmer*. Totalement autonomes sur leur territoire national, elles se chargent de promouvoir les circuits courts - alimentaires principalement - auprès du grand public, l'usage de la plateforme par des utilisateurs finaux (producteurs, distributeurs) et l'accompagnement de ces derniers dans leur utilisation du service. Responsables de leur propre soutenabilité, ce sont elles qui choisissent leurs modèles économiques, juridiques et de gouvernance. Ces instances ont par exemple des formes juridiques hétérogènes, allant de l'association (France) à la fondation (Australie) en passant par la Community Interest Company (Royaume-Uni). En France, il existe une structure à deux têtes, composée de l'association Express Farmer France*, en charge de la promotion des circuits courts, et de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Nutricoop*, en charge du développement commercial d'Express Farmer* sur le territoire français.

Ces instances intermédiaires ont un rôle fondamental de courroies de transmission avec le commun global puisqu'elles font remonter les besoins des utilisateurs finaux, décident collectivement des développements informatiques à mettre en œuvre et sont en charge de fournir les ressources humaines et financières permettant à la plateforme de fonctionner. Outre une dizaine d'instances affiliées se revendiquant comme représentantes d'EFN*, quelques structures sont simplement associées sans participer au développement international, ou se développent de leur côté en marque blanche.

Enfin, on trouve au dernier échelon les producteurs et distributeurs, des opérateurs de circuits courts qui sont les utilisateurs directs du logiciel, en général à l'échelle d'une ville ou d'un canton. Les structures usagères locales gardent la mainmise sur les modalités de réalisation de leur activité de vente (niveau de tarification, mode de délivrance, type de produits...), la plateforme Express Farmer* n'étant conçue que comme un outil à leur disposition et modulable selon leurs aspirations. Ce souci de la

modularité, à la différence par exemple d'une plateforme comme La Ruche Qui Dit Oui (LRQDO) qui impose des modalités de fonctionnement, est au cœur du projet EFN*.

Johanna* regrette ainsi que les dirigeants de LRQDO « imposent un modèle de commercialisation, avec la notion de ruche, l'entrepreneur qui prend 10%, la ruche mère qui prend un pourcentage aussi. Alors que [sur Express Farmer*], tu peux faire des ruches, mais aussi des groupements d'achats, des AMAP. On ne t'impose pas un modèle de commercialisation »¹⁷⁸. Les structures locales sont d'ailleurs très hétérogènes puisqu'on trouve autant des petits producteurs indépendants que des groupements d'achats approvisionnant plusieurs centaines de foyers. Selon les modalités d'organisation des instances intermédiaires, les utilisateurs sont plus ou moins associés au projet d'Express Farmer Network*. En France, l'instance nationale Express Farmer France* (partitionnée en 2020 avec la création de la coopérative Nutricoop*) permet depuis sa naissance aux utilisateurs finaux de participer à sa gouvernance et à la remontée des besoins. Avec le lancement de Nutricoop*, l'objectif est de leur permettre de prendre des parts dans la coopérative de manière à contribuer au capital de la structure mais aussi à formaliser leur participation aux prises de décision collectives.

Express Farmer Network* revendique un pragmatisme et une dimension expérimentale dans le déploiement de ses solutions. La mission cardinale des porteurs du projet est de favoriser l'adoption massive et rapide des circuits courts, quitte à accepter un mode de fonctionnement autonome de ses instances, spécifique au contexte local dans lequel elles évoluent. Celui-ci se matérialise notamment à travers une liberté totale accordée aux instances quant à la forme juridique que celles-ci choisissent ou aux modèles économiques privilégiés. Une charte (« *Community Pledge* ») existe simplement pour s'assurer que les instances qui participent à la gouvernance d'EFN* s'inscrivent dans l'esprit et dans les orientations du projet - ce qui n'est pas garanti du point de vue de Johanna* : « Certaines instances ne sont pas toujours aussi qualitatives que souhaité, ou tout simplement pas suffisamment impliquées. D'où la réflexion à un système d'accompagnement pour les nouvelles instances »¹⁷⁹. Des usagers du logiciel peuvent cependant choisir, tout en respectant la licence, de ne pas devenir associés et de rester en dehors de la communauté EFN*.

¹⁷⁸ Johanna*, entretien personnel (inclus dans TAPAS), 2019.

¹⁷⁹ *Ibid.*

Comme nous le relevons dans la monographie pour TAPAS, « cet agnosticisme économique relève d'une volonté, exprimée par certains cadres d'Express Farmer Network*, de n'exclure personne a priori, voire même d'inciter des acteurs perçus comme hostiles au changement de pratiques à adopter les circuits courts. Tatiana* explicite cette démarche ainsi : 'Notre but est de maximiser l'impact. Par exemple, si Carrefour adoptait Express Farmer* pour s'ouvrir, devenir plus transparent, alors peut-être que notre objectif serait rempli. On part aussi de l'idée selon laquelle tout ce que l'on a construit, on l'a construit à partir de l'héritage des autres'¹⁸⁰.

Un point sur lequel elle est rejointe par Manuel* : 'Notre vision est aussi que nous allons faire ça dans le but que beaucoup plus de gens puissent venir et s'intégrer dans cette discussion. Venir réfléchir à pourquoi tu consommes, qu'est-ce que tu es en train de consommer et pourquoi, comment tu es en train de consommer ? Qu'est-ce que ça signifie que tu consommes de cette manière et pas d'une autre manière ? Tout ça ne devrait pas être une forme de militantisme écolo et par conséquent il y aurait beaucoup plus de gens qui pourraient venir'¹⁸¹ »¹⁸².

C'est donc cette volonté d'essaimer au maximum qui motive principalement le fonctionnement décentralisé d'Express Farmer Network*. C'est à ce titre que la plateforme se pense comme un commun, en affirmant sa volonté de développer une ressource ouverte qui soit utilisée, entretenue et gouvernée, de manière démocratique et transparente, par une large communauté d'utilisateurs. Cette logique de commun s'étend d'ailleurs au-delà du logiciel puis qu'EFN* développe des ressources annexes (contenus, formations...) sous format Creative Commons¹⁸³ et prône l'inclusion maximale des utilisateurs dans l'ensemble des échanges et prises de décision.

Ce souci d'accessibilité et d'essaimage rapide du logiciel, quitte à ce qu'il soit utilisé ou modifié librement par des acteurs hétérogènes, est également à l'origine du choix

¹⁸⁰ Tatiana*, entretien personnel (inclus dans TAPAS), 2019.

¹⁸¹ Manuel*, fondateur de Katana*, coopérative catalane membre d'EFN*, entretien TAPAS, 2019.

¹⁸² Monographie Express Farmer*, TAPAS, rédaction par Alexandre Guttmann, Cynthia Srnec et moi-même.

¹⁸³ Un type de licence applicable aux créations culturelles qui permet selon les choix de l'auteur plusieurs configurations, comme forcer le repartage de l'œuvre ou en interdire l'exploitation commerciale.

originel de développer le logiciel EFN* sous une licence libre, de sorte que tout acteur puisse se réapproprier le logiciel pour ses propres usages. Ainsi, la licence AGPL¹⁸⁴ qui est appliquée à son logiciel impose que tout développement ultérieur sur le code qu'elle met en libre accès devra nécessairement être publié sous cette même licence, ce qui instaurera mécaniquement une dynamique de partage perpétuel des fonctionnalités apportées. Comme le résume Tatiana*, « on a politique d'ouverture mais on « force » le partage des autres créations »¹⁸⁵.

A son échelon international, celui du développement du logiciel, EFN* ne dispose pas d'une structure officielle capable de facturer directement les usagers ni de centraliser les revenus. D'ailleurs, chacune de ses instances est souveraine dans son développement économique. Le commun global est donc alimenté au cas par cas par les instances nationales, sans que des mécanismes contractuels ou des règles contraignantes n'aient été conçus. Les règles de contribution y sont très souples, fondées essentiellement sur des principes d'équité et de réciprocité entre instances, celles-ci s'étant engagées à verser, si possible, un certain pourcentage de leurs revenus dans le commun global : « L'idée est que chaque instance qui opère sous notre marque contribue aux communs à hauteur de... je crois que c'est écrit un minimum de 20% des revenus. Et la réalité c'est que ça a été probablement beaucoup plus que ça [pour nous], parce que certaines instances ne payaient pas car elles n'ont pas de rentrées d'argent. Nous commençons à mettre en place des modèles économiques pour que les instances contribuent effectivement »¹⁸⁶.

Sur ce point-là, l'absence de règles formelles peut être épineuse, ainsi que l'explique Johanna* :

« Chaque instance contribue comme elle peut au pot commun. Le principe central est la réciprocité. Aujourd'hui, il ne semble pas y avoir de sentiment d'inégalité, mais le système est un peu aléatoire. En gros pour continuer à bénéficier du pot commun et de l'équipe globale qui gère les serveurs et tout, il faut qu'à un moment où à un autre tu donnes au commun. Par exemple Katana* [instance catalane] pendant un temps n'a pas pu mettre financièrement au pot mais Manuel* travaillait pour le projet alors qu'ils étaient aussi dans une coopérative qui

¹⁸⁴ Affero General Public License, l'une des principales licences du logiciel libre.

¹⁸⁵ Tatiana*, entretien personnel, novembre 2017.

¹⁸⁶ Fondatrice d'EFN*, entretien TAPAS, mai 2019.

se lançait, donc c'était une double charge. Aujourd'hui [2019] la France a donné mais l'année prochaine on n'est pas sûrs de pouvoir donner tout de suite. Là Katana* a gagné un appel d'offre européen donc ils vont pouvoir donner. Il n'y a pas un pays qui n'essaie pas d'apporter de l'argent. Et des fois ça peut être d'autres types de contributions, pour autre chose que du développement. Il y a plutôt une bonne entente dans la communauté. Après, si demain on est deux fois plus de pays, est-ce qu'on arrivera à suivre ça aussi facilement ? »¹⁸⁷.

Comme nous l'expliquons dans TAPAS, « la dépendance des instances nationales envers les développements du logiciel, ainsi que la forte proximité entre les membres de la communauté internationale, qui génère un esprit de confiance et de réciprocité, semblent pour le moment garantir un engagement financier et humain maximal des instances dans le développement du commun global »¹⁸⁸. Mais comme le montrent les craintes émises par Johanna*, la stabilité de ce mode de fonctionnement risque d'être mise à l'épreuve à mesure que la communauté se diversifie, d'autant plus que les différences de poids économique entre instances peuvent générer des déséquilibres de pouvoir nuisibles à une coopération vertueuse.

En termes de gouvernance, la proximité entre les membres des différentes instances ainsi qu'une volonté d'inclure toutes les personnes concernées par le projet via des outils numériques facilitant les délibérations et les prises de décision collectives, font que *de facto* le projet se développe de manière consensuelle entre les différentes instances nationales.

A l'échelle de l'instance nationale française, les modes de fonctionnement sont peu ou prou les mêmes. L'ensemble des structures usagères désireuses de participer au projet peuvent s'impliquer et avoir leur voix dans les prises de décision. Dans les faits cependant, très peu de structures usagères sont impliquées. L'objectif principal de la SCIC Nutricoop* est d'impliquer davantage les usagers dans le projet, notamment par une participation au capital et une voix formelle lors des temps de démocratie interne. Etant donnée la modeste taille du projet EFN*, les personnes impliquées dans le développement des instances nationales se confondent pour leur majorité avec celles qui produisent et décident au niveau international. Nous reviendrons dans le chapitre 6 sur les pratiques de gouvernance au quotidien.

¹⁸⁷ Johanna*, entretien personnel, juillet 2019.

¹⁸⁸ Monographie Express Farmer*, TAPAS, rédaction par Alexandre Guttmann, Cynthia Srnec et moi-même.

d) Vélocratie* : une fédération de coopératives autogérées

Vélocratie* est un autre exemple de plateforme coopérative ayant opté pour une mutualisation entre structures locales. Vélocratie* développe un logiciel utilisé par différents collectifs de livreurs autonomes, disséminés dans plusieurs villes de France et de l'étranger. Comme nous l'avons vu, outre un outil logiciel, l'initiative vise parallèlement à fournir différents services mutualisés à ces collectifs (partage de connaissances, achats groupés, communication...). Si les collectifs utilisateurs du logiciel Vélocratie* peuvent être de simples bénéficiaires, les porteurs du projet les incitent toutefois fortement à contribuer directement au développement et à la gouvernance du projet, aujourd'hui de manière informelle, demain à travers la constitution d'une coopérative européenne (en idéal) ou d'une autre structure formelle permettant d'associer officiellement ces structures.

A l'instar des autres plateformes mutualisées, Vélocratie* laisse une totale autonomie aux collectifs de livreurs dans l'organisation de leurs activités de livraison, dans leur modèle économique, etc. En revanche, l'une des principales singularités de la plateforme est d'avoir pensé une innovation juridique spécifique, une licence « conditionnelle » d'utilisation, qui permet de restreindre l'usage commercial de son logiciel au respect par les structures usagères de conditions de travail protectrices pour les livreurs et à l'organisation démocratique de leurs activités (*voir encadré*).

Extrait de la licence d'utilisation "conditionnelle" du logiciel Vélocratie* :

Article 3 Utilisation Commerciale :

« I. L'exercice à des fins commerciales des droits accordés par cette Licence est réservé aux structures satisfaisant les conditions suivantes :

- Corresponde aux critères de l'entreprise sociale et solidaire telle que définie par la loi nationale, ou par la Commission européenne dans sa communication du 25 octobre 2011, ou à défaut par l'article 1er de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS ;
- Fonctionner selon un modèle coopératif au sein duquel les travailleurs sont salariés.

Par exception au 2°, se voient reconnaître : les droits énoncés au 1er alinéa :

- Les travailleurs individuels ayant recours au portage salarial
- Les structures missionnant de tels travailleurs ; à condition de ne pas également missionner des autoentrepreneurs ».

Vélocratie* exerce donc un contrôle sur la nature des structures usagères de son logiciel, non pas à travers leur sélection directe mais via un filtrage par sa licence d'utilisation. De ce fait, le logiciel de Vélocratie* se trouve dans une *via media* entre le logiciel propriétaire et le logiciel libre : largement diffusable, mais avec des restrictions propres au mode de fonctionnement des structures usagères. « L'idée c'était de pas en faire un logiciel 100 % libre, mais plutôt de créer un commun et de le protéger, et donc le geste... la volonté politique c'était de faire un logiciel avec une licence qui protège ce logiciel, mais qui le protège un peu de façon vertueuse, pas de façon classique capitaliste, et de l'adosser au format coopératif pour que la valeur créée par la livraison reste dans l'entreprise et pour les travailleurs », explique ainsi Côme*, cofondateur de l'association Vélocratie*¹⁸⁹.

Comme nous l'expliquons dans la monographie TAPAS consacrée à Vélocratie*, « la licence à réciprocité constitue le pendant juridique de l'esprit coopératif en ce qu'elle engage l'adhésion des collectifs qui installent le logiciel à respecter les principes fédérateurs du projet. L'approche théorique et institutionnelle des fondateurs, concernant le modèle européen, fédéral et coopératif du projet, permet d'explicitier la position de l'outil vis à vis de la tradition d'ouverture du logiciel libre, et des communs numériques. [...] Du point de vue du commun, ce sont les principes de fonctionnement des différents collectifs qui doivent permettre de « faire tenir ensemble » une communauté d'utilisateurs autour d'un logiciel, que la licence oblige. La licence précise ainsi l'attachement et la mise en œuvre concrète d'une autre économie, dont les principes reconnaissant de l'ESS sont ainsi logés au cœur de l'outil logiciel, comme condition *sine qua non* à son usage »¹⁹⁰.

Le logiciel Vélocratie*, s'il est le fondement et le cœur du projet, n'en est pas moins un préalable à l'émergence d'un projet économique et politique plus structurant, fondé sur

¹⁸⁹ Côme*, entretien personnel, avril 2019.

¹⁹⁰ Monographie Vélocratie*, TAPAS, rédaction par Ana Sofia Acosta Alvarado, Laura Aufrère et Cynthia Srnec.

la coalition de structures de livraison coopératives et sur la réalisation de chantiers collectifs. C'est ainsi que l'on peut comprendre la description faite par l'un de ses membres, Geoffroy*, dans son mémoire portant sur Vélocratie* :

« Le projet Vélocratie* n'a pas pour seul objectif la fourniture d'une meilleure protection sociale des livreurs, il est motivé par un engagement politique fort, celui de donner aux livreurs la propriété de leurs moyens de production, à savoir le logiciel. Ce dernier a donc été pensé comme un commun, c'est-à-dire une ressource possédée collectivement par une communauté qui en édicte les règles d'accès et de gestion. En effet, l'originalité du projet Vélocratie* est que le commun informationnel n'y est qu'un moyen, et non une fin. Le développement de ce dernier s'inscrit dans un projet plus vaste de mutualisation par les travailleurs à vélo de différents services – dont le logiciel – à l'échelle européenne, en s'inscrivant dans la logique qui a présidé à la création du système français de Sécurité sociale, à savoir que chacun y contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. On comprend alors que la constitution du logiciel en tant que commun est porteuse d'un double objectif : d'une part, ne pas conditionner l'accès au logiciel et à l'infrastructure liée à la capacité de paiement d'une licence forfaitaire ; et d'autre part redonner un pouvoir décisionnel aux travailleurs sur leur outil de travail, ici le logiciel »¹⁹¹.

Une vision qui est peu ou prou relayé par Sofia*, l'une des principales architectes du projet dès ses débuts :

« En fait, pour essayer de schématiser, il y a deux projets en un. Le premier, c'est cette plateforme qu'on a voulu coopérative, c'est-à-dire l'outil logiciel en tant que tel qui est accessible à tous, dont le code est accessible à tous en ligne sur GitHub, et qui peut être utilisé par toute entreprise qui respecte les normes de l'économie sociale et solidaire, donc soit association, soit coopérative, qui salarie ses travailleurs, avec un partage égal de la valeur, et où les travailleurs participent à la décision démocratique. Ça, c'est un pan. Toutes les évolutions qui sont amenées de part et d'autre sur le code sont mises sur ce code en ligne *open source*. Le second volet, c'est qu'au-delà de ça, ce qu'on a souhaité faire, parce qu'on a été contacté par énormément d'individuels et de collectifs qui faisaient déjà ou qui voulaient se lancer dans de la livraison à vélo, donc ce qu'on a souhaité faire, c'est essayer de mettre en lien ces acteurs, et de créer un corps social qui avait les mêmes besoins, et un projet de

¹⁹¹ Mémoire universitaire de Geoffroy*, 2018.

type coopératif puisque pour le moment, on n'est pas une coopérative, et ce n'est pas sûr qu'on le devienne en propre un jour, qui est de mutualiser un certain nombre de services »¹⁹².

Une vision fédéraliste qui évoque la fédération de coopératives de production entrevue par Proudhon au XIXe siècle (*voir chapitre 3*).

Si à son origine en 2016, le projet est l'oeuvre d'un seul homme, Fabien*, qui commence à développer dans son coin une plateforme de livraison pour coursiers, l'objectif du projet est de mettre l'outil à disposition de collectifs de livreurs autonomes ; une volonté qui se concrétisera à mesure que Fabien* sera rejoint par d'autres militants dotés de la même vision. Vélocratie*, rapidement devenu un projet collectif, développe rapidement un réseau de collectifs de livreurs - pour la plupart issus des mobilisations contre les plateformes dominantes de livraison - prêts à expérimenter l'outil sur leurs territoires d'opérations. Suite à la mobilisation contre la Loi Travail de 2016, mais surtout après celle de l'été 2017 contre les modifications des conditions tarifaires des principales plateformes (toutes passées à une tarification dégradée à la course), le modèle coopératif indépendant connaît un succès grandissant auprès des livreurs en France et dans certaines villes européennes. Plusieurs projets s'associent alors à Vélocratie*. Parmi les plus dynamiques, on compte la coopérative bruxelloise MolenRide*, Bordeaux à vélo* - un collectif de livreurs souhaitant créer une coopérative autonome à Bordeaux et se développant en même temps qu'ils rejoignent Vélocratie* - mais aussi Omega*, une coopérative de livraison parisienne à succès. D'abord conçu en vase clos par Fabien* et les quelques militants pionniers du projet, Vélocratie* intègre donc progressivement les collectifs de livreurs, qui contribuent en retour à modeler le projet.

Ainsi que nous le constatons avec l'équipe de TAPAS, « le ralliement des collectifs de livreurs au projet est en grande partie informel sur le plan juridique. C'est l'utilisation de plateforme qui emporte la participation de fait au projet. Contactée par le collectif, l'association Vélocratie* entre en dialogue avec les porteurs de projet pour s'assurer qu'ils partagent un projet et des valeurs communes, leur permettant de rejoindre ce qui constitue pour l'heure une fédération informelle. Les bénévoles s'engagent, le cas échéant et à mesure des sollicitations, dans des actions d'accompagnement qui sont

¹⁹² Sofia*, co-fondatrice, entretien TAPAS, 2019.

de deux ordres. Fabien* accompagne l'installation technique de la plateforme, et son suivi technique. Les bénévoles accueillent les collectifs dans la fédération, assurant des fonctions de coordination qui permettent à l'association de comprendre les besoins des coopératives, leurs actualités, et d'ajuster le développement du projet »¹⁹³.

Cette intégration est, pendant les premières années, très informelle : « Il n'y a pas vraiment d'adhésion des collectifs, c'est juste qu'on commence à travailler ensemble, et voilà, mais en fait c'est un sujet à venir pour les cotisations de comment on les verse, tout ça, et comment on formalise ça. Pour l'instant la formalisation c'est..., enfin le lien est relativement informel, on leur ouvre une instance, ils l'exploitent, et on les met en lien tout le temps, globalement, enfin on communique beaucoup via Slack »¹⁹⁴.

L'usage de Vélocratie* est très variable selon les structures fédérées qui le composent. En quelque sorte, chaque coopérative fait son marché et tente d'orienter en son sens les diverses fonctionnalités développées par la plateforme, comme nous le décrivons avec TAPAS :

« La présence de MolenRide* dès le début du projet sera d'un grand secours pour Fabien*. Ses fondateurs-livreurs amendent largement le développement logiciel, lui partagent leur connaissance du métier et pointent plus précisément leurs besoins. Leur apport marque un tournant technique majeur, car ils ne souhaitent pas se tourner vers la livraison de repas individuel express. Ils revendiquent leur métier de travailleurs en logistique en milieu urbain. La discussion technique s'ouvre donc sur des enjeux logistiques plus traditionnels et professionnels, qui permettent d'introduire des éléments de l'environnement urbain plus finement analysés, donnant du relief aux enjeux de la livraison à vélo pour le dernier kilomètre dans un contexte de transition écologique. Des corrections sont ajoutées et le logiciel prend une tournure multimodale, avec l'objectif qu'elle puisse répondre aux besoins liés aux activités de micro-plateforme logistiques et à la livraison express. Le pari technologique repose sur la diversification des activités des coopératives membres. [...]

Les analyses liées au développement d'opérateurs logistique écologiques en milieu urbain jouent ainsi un rôle structurant pour le développement du projet fédéral. C'est

¹⁹³ Monographie Vélocratie*, TAPAS, rédaction par Ana Sofia Acosta Alvarado, Laura Aufrère et Cynthia Srnec.

¹⁹⁴ Côme*, entretien TAPAS, 2019.

ce segment d'activité qu'elles développent conjointement et au sein duquel elles forgent leur propre trajectoire, sans que domine une culture métier univoque au sein de Vélocratie*. La fonction de plaidoyer s'éloigne du registre de la lutte contre les géants du capital numérique pour se concentrer sur les enjeux de transition écologique et sociale. Le spectre de la *foodtech* reste présent, mais la licence permet de résoudre en droit l'exigence du respect des normes sociales et des aspirations autogestionnaires initiales, ce qui prémunit l'association Vélocratie* d'une position d'autorité morale de fait. Il s'agit désormais d'associer transformation technologique et écologique, et les énergies collectives se concentrent sur les déterminants pratiques d'une transformation des métiers et du secteur de logistique urbaine.

Le logiciel métier Vélocratie* intègre une plasticité dans l'usage qui peut en être fait qui permet aux collectifs, dans la phase émergente, de mutualiser l'outil sans exiger la convergence des pratiques. Du point de vue de l'hébergement, l'utilisation du logiciel implique une mutualisation technique *a minima* : les instances des différents collectifs sont stockées sur un serveur commun, celui de Vélocratie*. [...]

Dès lors et jusqu'[en 2019], une vingtaine de livraisons sont effectuées quotidiennement via la plateforme, ce qui représente un pourcentage faible de recours à l'outil par les coopératives au regard de leur volume global d'activité. Les exigences techniques sont ainsi limitées, le besoin d'accès au serveur est modeste. Ce sont les à-côtés du logiciel Vélocratie* à proprement parler qui ont finalement fait l'objet d'investissement techniques plus conséquents de la part des collectifs, leur permettant d'ajuster leur fonctionnement interne aux activités déployées et aux relations avec les clients locaux : exigence de réception SMS à la livraison, automatisation des tâches administratives internes en fonction de la gouvernance décidée par les livreurs eux-mêmes, etc. MolenRide* et Omega* développent très rapidement ces environnements techniques élaborés, en étoffant la plateforme d'un maquis d'applications qui permettent d'automatiser au maximum les tâches de gestion interne. L'objectif pour des coopératives dont le développement financier repose sur le travail (Omega* n'a fait aucune levée de fond, MolenRide* a fait des investissements modestes), c'est de dédier le temps des travailleurs à la livraison. Omega*, la coopérative membre la plus importante, ne fait pas usage du logiciel lui-même, dans une phase de développement trop fragile pour supporter le nombre de commandes, d'autant plus qu'elle connaît une forte croissance d'activité. Mais celui lui permet aussi de conserver une certaine autonomie de développement, très réactif, en fonction des besoins de la clientèle, en

particulier le *reporting* indispensable à certaines coopérations (réception d'un SMS à la livraison en particulier). [...]

Au niveau micro-opérationnel, [la composante logicielle de Vélocratie*] se niche au cœur de l'activité des coopératives (à l'exception d'Omega*), sans pour autant représenter un enjeu technique aussi immédiatement déterminant que pourrait le laisser penser sa position d'outil de gestion central. Certaines coopératives, engagées dans la *foodtech* ou dans la logistique, identifient le fonctionnement de la plateforme comme un enjeu majeur à terme. Cependant, leur développement concomitant et l'étoffement progressif de leur environnement technique via des API vient soulager l'urgence de son aboutissement. C'est aussi à cette échelle micro que s'engagent la majorité des partenariats clientèle, les grilles tarifaires et les conditions contractuelles étant déterminées de manière autonome par les coopératives. Au niveau macro-organisationnel, la fonction de mise en lien des initiatives via Vélocratie* permet les échanges entre pairs concernant les modèles économiques et la construction de partenariats »¹⁹⁵.

Pour résumer, les spécificités de Vélocratie* sont les suivantes : un modèle fédéraliste visant à réunir sous une même coupole une pluralité de collectifs de livraison autogérées (sous forme coopérative), une licence conditionnelle qui vise à garantir que l'usage commercial de la plateforme soit réservé à ces collectifs, une dualité entre le développement du logiciel et le développement d'une communauté de partage entre coopératives, un co-développement étroit du logiciel avec les coopératives membres et enfin, une spécialisation des activités sur le créneau des livraisons écologiques et non-instantanées (à la différence des leaders de la *foodtech*).

e) Up&Go, Fairbnb : d'autres exemples internationaux de plateformes mutualisées

Le modèle décentralisé est significatif au niveau des plateformes coopératives puisque l'on observe une forte occurrence de plateformes ayant opté pour ce choix, que ce soit en France ou à l'international. Outre les exemples déjà cités, Up&Go et FairBnb

¹⁹⁵ Monographie Vélocratie*, TAPAS, rédaction par Ana Sofia Acosta Alvarado, Laura Aufrère et Cynthia Srnec.

fonctionnent également comme des regroupements d'organisations ou de communautés locales.

Up&Go est une plateforme co-développée et partagée par plusieurs coopératives de femmes de ménages new-yorkaises. Celles-ci sont rattachées au Center for Family Life, un organisme créé il y a 40 ans à Brooklyn qui propose différents services à la communauté locale, principalement à destination des immigrés - notamment latinos - (services légaux, crèches), avec une focale sur le développement de coopératives de travailleurs (environ une vingtaine), à titre principal dans les services à domicile.

« On a identifié il y a quelques années qu'on avait une difficulté à pénétrer sur le marché, explique Mauru Bautista - une cadre du Center for Family Life, en charge de la création et du développement d'Up&Go - lors de la conférence Open Coop 2018¹⁹⁶. A l'époque, nous ne connaissions pas tant que ça la notion de plateformes coopératives mais on connaissait bien les coopératives et on se demandait comment on pourrait construire une plateforme pour faciliter notre accès au marché. On a donc créé Up & Go, qui a été lancé par trois coopératives de travailleuses de notre programme. Ces entreprises possédées par les travailleuses, qui sont essentiellement des femmes, gagnent 95% du prix de chaque ménage, le reste étant mutualisé pour soutenir les coûts de maintien de la plateforme. Nous avons un bureau avec un représentant par coopérative et deux externes. Les objectifs d'Up&Go sont d'agréger plus de coopératives, de réaliser une extension géographique et dans d'autres secteurs, mais aussi de développer la technique et d'augmenter nos profits ». Début 2020, Up&Go comptait 4 coopératives dans le projet.

FairBnb mise également sur un développement organique, fondé sur l'agrégation de communautés locales. La plateforme, qui copie en grande partie Airbnb dans la nature de l'offre proposée (des hébergements chez l'habitant) et dans l'interface de sa plateforme, diffère des Aventuriers du Voyage* en ce sens qu'elle ne procède pas à un référencement par grappes d'offres interconnectées et faisant partie de collectifs homogènes, mais plutôt sur la base d'offres individuelles de logement. Toutefois, FairBnb mise également sur un ancrage local puisqu'elle segmente son catalogue en fonction de localités distinctes (des villes comme Venise, Barcelone, Bologne, Amsterdam...) qui disposent chacune d'un espace de référencement spécifique sur le

¹⁹⁶ Conférence Open Cooperativism, ethnographie personnelle, Londres, juillet 2018.

site et constituent chacune une communauté (« noeud local » dans le jargon de la plateforme) que FairBnb charge, en autonomie, de dénicher de nouvelles offres d'hébergement dans la zone, d'organiser des événements, de définir des règles d'usage en lien avec les configurations et les réglementations locales, mais aussi de détecter et de signer des partenariats avec des projets d'intérêt général œuvrant sur leur territoire - pour les faire bénéficier de la réversion d'une part de la commission.

« Les nœuds locaux sont au cœur de Fairbnb.coop et sont la clé d'un réseau inclusif et connecté capable de changer le monde à partir de notre quartier »¹⁹⁷, explique ainsi le site de FairBnb¹⁹⁸. Tout juste lancée en version bêta au printemps 2020, et freinée temporairement par l'épidémie de Covid-19, l'initiative européenne se développe pour le moment au jour le jour et n'a pas encore introduit de mécanismes formels de participation des nœuds locaux à la gouvernance globale du projet, bien que le site explique que toute personne intéressée pour prendre part au projet global peut demander à devenir sociétaire de la coopérative. Pour l'heure, chaque nœud local est animé par un membre de l'équipe, avec pour perspective à moyen terme la mise en place de mécanismes de gouvernance démocratique. C'est le cas par exemple à Barcelone : « Étant donné que Barcelone abrite également certains de nos membres fondateurs, ils agiront initialement comme nos représentants locaux. Cependant, nous avons un processus actif et continu pour construire un nœud local géré démocratiquement, engageant à la fois les hôtes et les membres de la communauté ».

Après avoir passé en revue différents exemples de plateformes coopératives ayant opté dans leur structuration pour un modèle décentralisé, basé sur la mutualisation de la plateforme entre plusieurs entités autonomes, il s'agit de relever les principales tendances se dégageant de ce modèle.

2) Un modèle décentralisé générateur d'avantages mais aussi de complexités

Une part non négligeable des plateformes coopératives identifiées - avec une surreprésentation des exemples en France - ont ainsi choisi d'adopter un mode de

¹⁹⁷ <https://fairbnb.coop/fr/>

¹⁹⁸ *Ibid.*

développement et de gouvernance fondé sur la mutualisation de la plateforme entre plusieurs entités décentralisées - sur la base de critères géographiques dans la majorité des cas - disposant d'une autonomie dans la gestion de leurs activités tout en étant associées, de manière plus ou moins engageante, à la gouvernance générale de la plateforme, dans une logique de fédération de structures.

Cette façon de concevoir ces plateformes coopératives diffère fortement de celle des acteurs dominants du marché, basée sur une unité de l'entreprise, une forte verticalité organisationnelle ainsi qu'une standardisation - parfois internationale - des services proposés. Elle diffère également d'une activité de prestation de services puisque les structures locales, certes clientes du service dans la majorité des situations, sont impliquées - ou sont fortement encouragées à l'être - dans l'animation, la gouvernance et, la plupart du temps, dans le capital de ces plateformes, dans une perspective de co-construction et de cogestion de la plateforme numérique.

Si nous constaterons dans un premier temps que ce modèle décentralisé peut constituer un atout pour ces plateformes, nous observerons que cette décentralisation est variée selon les cas étudiés et peut parfois être vectrice de difficultés dans l'organisation de la plateforme.

a) Les forces du modèle décentralisé

La structuration des plateformes coopératives étudiées, en tant que ressources mutualisées par une diversité d'entités usagères, fournit un certain nombre d'atouts à ces plateformes. Ce modèle décentralisé permet notamment une facilité d'essaimage de la plateforme, une meilleure adéquation du service aux besoins des usagers, une démocratie organisationnelle plus directe, mais aussi une plus grande soutenabilité économique des projets, moins vulnérables aux fluctuations économiques des entités locales.

Tout d'abord, le choix de concevoir le développement de ces plateformes sur la base d'un regroupement d'entités locales autonomes - parfois regroupées en structures intermédiaires - garantit une répllication à moindre coût de la plateforme, dans la mesure où l'agrégation de nouveaux utilisateurs - côté offre et, par ricochet, côté demande - se fait de manière organique par le rassemblement de communautés déjà structurées ou en structuration.

Ce mode de fonctionnement permet également aux entités locales, bien qu'associées au développement général de la plateforme, de continuer de gérer leur service en fonction des spécificités de leur terrain, en disposant d'une forte capacité de modularité dans les fonctionnalités technologiques qu'elles utilisent et dans le modèle économique et organisationnel qu'elles déploient. Cette souplesse locale, à l'opposé de la standardisation imposée par les plateformes dominantes, permet à ces plateformes coopératives d'adapter plus facilement leurs modes de fonctionnement, par exemple en fonction de l'environnement urbain d'une ville dans le cas des collectifs de livreurs de Vélocratie*, mais aussi de prendre des décisions appropriées aux besoins locaux car prises de manière démocratique par des acteurs du territoire.

La crise du Covid-19, survenue en France à partir de mars 2020, a illustré très concrètement les atouts du modèle décentralisé de certaines plateformes coopératives. Dans un contexte de fragilisation des chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment dans l'alimentaire, de nombreux collectif d'habitants ou producteurs se sont tournés vers Express Farmer France* pour créer rapidement des circuits courts sur leur territoire. « En France, on sent une hausse de la demande en termes de volume d'affaires. A l'étranger, l'augmentation est encore plus forte : l'instance britannique a fait sur les dernières 24 heures un chiffre d'affaires similaire à une semaine normale. Pareil pour l'Australie, les Etats-Unis, le Canada. Tous les producteurs cherchent à écouler leurs ventes, notamment ceux qui faisaient BtoB¹⁹⁹», explique Johanna*²⁰⁰. La capacité à créer un hub gratuitement et immédiatement sur Express Farmer* facilite son appropriation rapide.

De même, durant la crise sanitaire, Vélocratie* est sollicité par de multiples collectifs d'entraide afin d'utiliser son logiciel de dispatch pour faciliter les livraisons - à vélo ou à pied - de produits de première nécessité aux personnes isolées. Le logiciel est adapté à cette tâche et quiconque est autorisé à l'utiliser et à l'adapter à ses besoins concrets s'il poursuit un but non lucratif. Ces deux exemples mettent en lumière la capacité de certaines plateformes coopératives à se déployer très rapidement et en fonction des besoins locaux, car pensées pour être exploitées de manière décentralisée et modulable.

¹⁹⁹ *Business to business*, du « commerce entre professionnels » en français.

²⁰⁰ Johanna*, entretien personnel, mars 2020.

La structuration par entités locales favorise également la vigueur de la démocratie au sein de ces plateformes en permettant aux usagers du service - à tout le moins côté offreurs - de prendre des décisions collectives à petite échelle, ce qui favorise leur compréhension des enjeux et leur capacité à influencer les prises de décision qui les impactent. A l'échelle du projet, les structures intermédiaires, quand elles existent, font aussi office de tampons, ou de traducteurs, entre les problématiques soulevées par les usagers locaux et les équipes de développement national ou international du projet.

Enfin, ce modèle décentralisé est aussi pour ces plateformes une garantie de meilleure résilience économique. La distinction juridique entre les entités locales, les structures intermédiaires et la plateforme rend cette dernière relativement indépendante des enjeux de santé financière des échelons inférieurs - même si, dans les faits, certaines structures comme Hospitalité Marseillaise* chez les ADV* ou les instances françaises et australiennes sur EFN*, sont quasi indispensables à la survie des projets.

En outre, la marge de manœuvre économique et financière des structures locales leur permet d'adapter leur modèle aux contingences locales, liées par exemple à la nature des clients ou à la configuration des sources de financements, et donc de mieux maîtriser le développement économique de leur projet. Certaines entités locales, c'est le cas par exemple à Marseille pour ADV*, à Paris pour Vélocratie* ou à l'échelle de la France pour EFN*, sont à même d'activer des réseaux interpersonnels locaux pour faciliter leur accès à des ressources telles que des subventions (région PACA pour ADV*, Mairie de Paris pour Vélocratie*, Fondation MACIF et Carasso pour EFN*) ou des investissements.

b) Des modalités de décentralisation qui diffèrent selon les plateformes

Derrière cet ADN commun, ces initiatives diffèrent néanmoins les unes des autres. Qu'il s'agisse d'une approche descente ou ascendante, qu'il s'agisse de la nature des ressources mises en commun ou encore du nombre de strates opérationnelles, les cas étudiés adoptent des modalités de mutualisation et de décentralisation hétéroclites.

Tout d'abord, les trajectoires de ces différentes plateformes permettent d'identifier des différences de dynamiques entre des initiatives comme Up&Go, et d'une certaine manière ADV*, pour lesquelles le projet de plateforme mutualisée est poussé à

l'origine par des structures locales qui éprouvent un besoin conjoint de se doter d'une plateforme numérique - et choisissent de la développer en commun pour gagner en puissance - et, à l'inverse, des organisations plus *top down* comme FairBnb, Vélocratie* et EFN* qui sont portées à leur origine par une équipe bénévole souhaitant faire bénéficier d'une plateforme à des structures locales.

Ces plateformes coopératives varient également en nombre d'échelons de structuration. Si des plateformes comme Vélocratie* ou Up&Go fédèrent directement les organisations qui opèrent le service sur le terrain, d'autres plateformes, comme EFN*, Fairbnb ou ADV*, ont recours à une instance intermédiaire qui fait office de relai entre l'équipe de développement de la plateforme et les usagers du service.

Mais entre ces plateformes le rôle de l'instance intermédiaire diffère. Dans le cas d'EFN*, des instances nationales telles qu'Express Farmer France* (bientôt secondée par Nutricoop*) prolongent les opérations de l'organisation internationale Express Farmer Network* au sein de leur pays. Chez Fairbnb, les nœuds locaux des villes ont un périmètre d'opération plus restreint et, même s'ils sont responsables de l'expansion du service sur leur territoire, ils jouent un rôle moins charnière que sur EFN* dans le développement de la plateforme. Enfin, sur ADV*, les communautés locales sont des regroupements d'offeurs mais ont moins vocation à participer au développement économique de la plateforme - d'autant que plusieurs de ces communautés agissent sur un même territoire, ce qui dilue leur fonction de prospection locale et les incite à se concentrer sur leur propre projet.

Les ressources mutualisées par les entités locales varient aussi d'une plateforme à l'autre, en fonction notamment du rôle joué par les instances intermédiaires. L'ensemble de ces initiatives mutualisent, à leur plus haut échelon, le logiciel de la plateforme. Par ailleurs, que celle-ci soit officiellement déposée ou non, la majorité de ces plateformes ont une marque commerciale qui leur apporte une certaine notoriété et inscrit leurs entités locales dans le projet commun porté par la plateforme.

La plateforme où l'ambition de mutualisation est le plus élevé est probablement Vélocratie*, puisque la plateforme ne s'imagine pas seulement comme un fournisseur d'outils numériques mais plus généralement comme une fédération de collectifs de livraison, leur apportant à la fois de la visibilité à travers des opérations médiatiques (interviews, conférences...), un espace de rencontre et d'échange d'informations entre livreurs, mais aussi un ensemble de services mutualisés (formation, achats groupés, démarchage commercial, services juridiques...). La fonction d'achats groupés est

également présente chez Citiz, par exemple, pour l'achat de voitures ou d'équipements.

De même, sur certaines plateformes, des missions sont déléguées aux instances intermédiaires. Par exemple, sur ADV* ou Fairbnb, les communautés locales sont chargées de réaliser de la prospection commerciale et partenariale (étouffer le nombre d'utilisateurs sur la plateforme, chercher des partenariats avec des organisations ou collectivités locales).

Les critères d'incorporation de nouvelles structures locales, ainsi que les mécanismes de définition de ceux-ci, fluctuent selon les cas. Les initiatives se veulent plus ou moins ouvertes, en écho à l'histoire et à la philosophie respective des projets.

EFN* mise par exemple sur la plus grande diffusion possible de ses services - partant du principe que la forte circulation de ceux-ci contribuera à l'essor des circuits courts - et ne filtre pas les entités usagères. Son objectif est d'essaimer au maximum. Son logiciel est d'ailleurs ouvert à tous et autorise des modifications personnalisées.

La majorité des plateformes coopératives sont, elles, plutôt sur une *via media*. C'est le cas de Vélocratie*, qui ne filtre pas au cas par cas les structures locales autorisées à utiliser son logiciel mais se réserve en revanche le droit, à travers sa licence conditionnelle *ad hoc*, d'interdire par défaut l'usage par des entités à but commercial non coopératives et/ou ne salariant pas leurs livreurs. De même, les services autres que le logiciel ne sont accessibles qu'aux collectifs de livraison faisant partie de la fédération Vélocratie*, qui sont cooptés par l'équipe centrale.

Sur Fairbnb et ADV*, les structures intermédiaires ont une forte marge de manœuvre dans le recrutement de nouvelles structures usagères du service et, dans la plupart des cas, elles ont une politique d'ouverture assez forte. Insistant, dans le cas d'ADV*, sur l'interconnaissance entre offreurs, le périmètre d'ouverture est régi par la confiance respective entre entités locales et la cohérence du projet territorial. Si l'hétérogénéité entre les communautés locales d'ADV* rend difficile le développement d'une forte identité collective, la plateforme leur demande *a minima* de respecter les principes d'organisation coopératifs et la Convention de Faro. Décentralisée, ADV* n'en repose pas moins sur une double cooptation : au niveau des communautés locales, et au niveau du choix de ces communautés par les sociétaires d'ADV*.

Enfin, une plateforme comme Up&Go, elle, conçoit son développement de manière centralisé, se limitant aux quelques structures locales cofondatrices du service, et n'envisage une expansion qu'au cas par cas. Par ailleurs, la gouvernance du projet est formalisée par une représentation proportionnelle de chaque structure au conseil d'administration. Une dimension que l'on retrouve aussi chez Citiz.

En définitive, les différentes plateformes mutualisées jouent sur leur périmètre d'ouverture à travers une liberté plus ou moins forte attribuée aux instances intermédiaires dans le recrutement des usagers, mais aussi via des mécanismes tels que la licence d'utilisation du logiciel ou la charte du projet, venant réguler de manière souple les critères à respecter pour utiliser et/ou participer à la gestion de la plateforme.

Au-delà du périmètre de sélection des entités locales, les degrés de participation de ces dernières à la gestion et à la gouvernance des services mutualisés divergent. Les équipes d'animation du projet - qui sont souvent les personnes ayant fondé la plateforme - disposent dans la majorité des cas d'une centralité importante dans le développement des services et dans les prises de décision. Celle-ci n'est pas tant prégnante en théorie que dans les faits.

En principe en effet, les plateformes coopératives tentent de mettre en place des mécanismes de participation équilibrés qui permettent d'associer les structures locales usagères. Les plateformes en question ont des pratiques variables. EFN* et Vélocratie* par exemple utilisent des outils numériques de coordination (de type Slack ou Trello) et de prise de décision (de type Trello) dans l'optique d'associer en permanence les structures dans les processus d'organisation. En matière de définition des besoins techniques, ces deux projets tentent d'élaborer une coordination en flux tendu avec les structures usagères, notamment via des groupes de travail spécifiques et des remontées en ligne des besoins, assorties de votes d'arbitrage. Pour ce qui est de prendre des décisions engageantes pour toute la communauté, EFN* dispose même d'une « assemblée générale permanente » sur le site Loomio, censée permettre à tous les utilisateurs de se positionner rapidement.

A l'inverse, sur Up&Go ou ADV*, les mécanismes de participation sont plus formalisés. Sur ADV*, les structures intermédiaires et locales se prononcent peu au quotidien sur les activités de la plateforme et les développements opérationnels. Pour ce qui est des décisions majeures, les processus de prise de décision y sont davantage sanctuarisés,

en lien avec les statuts et instances traditionnels de la forme coopérative ; la structure fonctionnant davantage, à l'instar d'Up&Go, selon un modèle représentatif et vertical. Dans les faits, en raison d'une taille limitée de ces initiatives et d'une maîtrise technique beaucoup plus forte chez les équipes centrales, ce sont avant tout ces dernières qui rythment les développements et les décisions au sein de ces projets. La volonté affichée par toutes ces initiatives (mettre les utilisateurs directs aux manettes) n'est pour le moment que peu concrétisée.

Cette épreuve du passage de témoin à la communauté est un enjeu partagé par la majorité de ces initiatives, qui semble freiné par une faible implication concrète des entités locales dans l'animation du projet et/ou par une incapacité de ces dernières à maîtriser suffisamment les enjeux techniques (notamment en matière de développement). Ainsi, pour l'heure, ce sont surtout les équipes centrales qui viennent solliciter les structures locales pour tenter de les engager davantage mais aussi pour partir à la pêche aux informations quant aux besoins opérationnels de ces dernières. EFN* et Vélocratie* déploient ainsi un temps conséquent pour comprendre les besoins de leurs usagers, d'autant plus que, comme nous l'avons vu, ces plateformes ne sont pas initialement portées par des professionnels de la livraison ou de la distribution alimentaire et ne disposent donc pas des connaissances concrètes de ces métiers.

c) Des plateformes décentralisées confrontées à quelques limites

Ces projets de plateformes coopératives décentralisées, en dépit des atouts que ce modèle leur procure, font face à un certain nombre de limites qui compliquent leur fonctionnement concret. On constate en particulier un faible investissement des usagers, des arbitrages délicats entre structures utilisatrices, ainsi qu'une forte dépendance envers les entités locales.

Les cas de figure précédents mettent en lumière une première contrainte qui est la délicate animation d'un projet décentralisé. Principalement concentrées sur leurs activités quotidiennes, les entités locales ne consacrent que peu de temps – dans la majorité des cas - à la plateforme mutualisée. En outre, ces structures sont en général des projets économiques de faible ampleur, souvent précaires économiquement, ce qui ne leur donne pas la capacité de s'investir fortement dans le projet commun. Charge à l'équipe centrale de porter la majorité des tâches sur ses épaules, en dépit

d'une volonté de se mettre progressivement en retrait. Nous y reviendrons dans le chapitre 6.

Par ailleurs, les spécificités des besoins des entités locales en matière de services (et en particulier de modules logiciels) génèrent parfois des conflits d'usages entre entités fédérées, qui nécessitent des arbitrages. Bien que les plateformes déploient des dispositifs de délibération et de vote afin d'harmoniser et de légitimer au maximum les décisions, ces divergences d'intérêts font peser sur celles-ci non seulement des complexités organisationnelles et des lourdeurs bureaucratiques, mais aussi des risques de tensions et de sentiment d'injustice entre entités locales et/ou instances intermédiaires. Nous y reviendrons.

Dans les faits, assez peu de ces cas de figure sont à relever, notamment parce que l'interconnaissance et la confiance entre entités sont fortes, mais ce risque est un sujet récurrent de discussion pour certaines plateformes, comme en témoignent les inquiétudes soulevées par des membres d'EFN* ou de Vélocratie*. Toutefois, la plupart des membres identifient seulement cela comme un potentiel risque futur, à l'image de la répartition de l'offre entre entités sur les territoires. En effet, l'un des enjeux pour ces plateformes coopératives ayant fait le choix d'associer des communautés locales diverses est de garantir une concurrence saine entre ces dernières dans le cas où elles seraient mises en compétition sur un espace (géographique ou sectoriel) identique ; même si ce risque n'est pas réalisé pour le moment puisque ces plateformes ne sont pas encore assez développées pour conduire à des conflits de territoire.

En plus des complexités issues de la coordination entre initiatives, le modèle fédéral est tributaire de la bonne santé économique des entités locales et intermédiaires sans pouvoir toutefois agir directement sur celles-ci. Certes le risque économique est plus dilué, mais le domaine réservé de ces structures restreint d'autant la capacité de ces plateformes à disposer d'une force de frappe collective et la rend dépendante des contributions des structures affiliées sans que l'équipe centrale ne puisse opérer d'ingérence dans les affaires locales. Cette subsidiarité, bien qu'elle soit désirée par les dirigeants des plateformes coopératives, est aussi une source d'incertitude et de frustration, que ne cachent pas certains porteurs de projet comme Clarence*.

A la différence de plateformes dominantes au sein desquelles les usagers peuvent rejoindre et utiliser le service selon des modalités standardisées et imposées à eux de

manière extrinsèque par les gérants de la plateforme, les plateformes coopératives décentralisées doivent jongler entre d'un côté la nécessaire cohérence du service proposé ainsi que la bonne répartition de l'offre et, de l'autre, le respect de l'autonomie des entités locales et de leurs volontés propres, qui peuvent être divergentes.

Pour résumer, le mode de structuration choisi par la plupart des plateformes coopératives observées en France, consistant à mutualiser la plateforme - et potentiellement d'autres ressources - entre différentes entités locales, souvent dans une logique de fédération ou de coopérative de second niveau, crée un modèle inédit de plateforme de mise en relation, et constitue également un objet atypique en matière d'organisations économiques. Cette forme permet à ces plateformes d'inventer un autre modèle de développement pour les plateformes numériques, non pas fondé sur l'expansion d'une entité centralisée et standardisée, mais sur la capacité d'un projet à agréger et à aligner différentes organisations opérant de manière relativement autonome sur leur marché. Si ce modèle offre des capacités uniques de réplication ou encore d'adaptation, il est également confronté à des limites qui tiennent à la complexité d'une telle gouvernance. Nous y reviendrons plus en détail ultérieurement. Si le modèle décentralisé constitue un aspect qui rejaillit particulièrement de l'étude des plateformes coopératives, un autre modèle récurrent attire l'attention : la constitution de nombreuses plateformes coopératives en coopératives multi-parties prenantes.

B/ Des plateformes multi-parties prenantes

Si la majorité des plateformes coopératives opérant en France et actives au sein de Plateformes Alternatives France* adoptent un mode de structuration décentralisé, la plupart d'entre elles ont dans le même temps fait le choix d'un modèle intégrant une diversité de parties-prenantes à leur projet, que ce soit de manière formelle au sein de leurs assemblées de sociétaires et d'adhérents ou de manière plus informelle à travers plusieurs modalités de participation. Plus concrètement, une grande partie des plateformes coopératives observées ne se bornent pas à inclure au sein de leur projet une catégorie spécifique de membres - qu'il s'agisse de producteurs, d'entreprises ou de consommateurs associés - mais diversifient le spectre des acteurs participant au développement de leur plateforme avec l'ambition de construire un projet d'intérêt

collectif. Ce mode de fonctionnement diffère fortement de celui des plateformes dominantes et introduit des formes organisationnelles inédites.

A cet égard, nous nous pencherons sur différents cas de plateformes coopératives ayant adopté un mode de gouvernance multi-parties prenantes, avant de faire un pas de côté en se demandant ce qui explique l'attrait de ces plateformes pour ce modèle singulier qui connaît un essor actuellement dans différents secteurs d'activités et régions du monde.

1) Des plateformes coopératives qui fédèrent plusieurs catégories de membres

Une analyse des formes juridiques choisies par les plateformes coopératives de notre échantillon, des processus de prise de décision choisis par ces dernières et de la composition de leurs membres dévoile une volonté partagée d'intégrer une diversité de parties-prenantes dans le développement de ces plateformes. On relève ainsi la prédominance de la forme juridique de la SCIC parmi les projets étudiés en France.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) a été introduite dans le droit français par la Loi 2001-624 du 17 juillet 2001.

Ainsi que l'explique le RTES²⁰¹ : « La SCIC se caractérise par : Une vocation de production économique d'intérêt collectif et d'utilité sociale.

- Le multi-sociétariat : la SCIC permet d'associer autour d'un même projet économique des acteurs multiples dans différents collèges. On y trouve obligatoirement les salariés ou producteurs, et les bénéficiaires (clients, fournisseurs, habitants...), mais aussi des personnes physiques ou morales (partenaires, bénévoles...) et les collectivités publiques.
- Son mode d'organisation qui repose sur des principes de solidarité et de démocratie, et sur le principe 1 associé = 1 voix, avec la possibilité de pondération des voix par la constitution de collèges.

²⁰¹ Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire. Une structure réunissant collectivités publiques et acteurs de l'ESS autour de réflexions et d'actions en faveur du développement de l'ESS dans les territoires.

- Une présence dans tous les secteurs d'activités, notamment les filières de la transition écologique (bois énergie, alimentation bio, énergies renouvelables, mobilité durable).
- L'obligation de verser au moins 57,5% de ses excédents annuels à une réserve dite 'impartageable', qui ne sera jamais distribuée à des intérêts privés, mais réinvestie dans l'activité »²⁰².

Les SCIC disposent en outre d'une spécificité particulièrement innovante, sur laquelle nous reviendrons plus tard : les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent en devenir associés et détenir jusqu'à 50 % du capital (plutôt que 20% avant 2014).

Les différentes modalités offertes par le véhicule juridique qu'est la SCIC semble ainsi particulièrement en adéquation avec le fonctionnement de la plupart des plateformes coopératives françaises, qui la plébiscitent.

Au-delà de ces traits communs, on constate néanmoins que les plateformes coopératives étudiées ont des façons différentes d'organiser ce multi-sociétariat.

a) Express Farmer* : une gouvernance collégiale et horizontale

Express Farmer Network* a choisi, que ce soit à l'échelle internationale ou nationale, de court-circuiter (si l'on peut dire) les formes légales pour recourir à une « assemblée générale permanente » via un logiciel en ligne, Loomio. En pratique donc, il existe un espace numérique au sein duquel tous les contributeurs (pas nécessairement sociétaires), réunis en une catégorie unique de membres, peuvent délibérer et voter en temps réel sur les décisions à prendre. La gouvernance y est donc aplanie, réunissant dans un même espace des usagers finaux, des développeurs et des contributeurs de l'équipe centrale.

A l'échelle internationale, des personnes issues des différentes instances nationales participent donc via Loomio aux décisions stratégiques et opérationnelles de manière directe, sans que des règles de sélection ou de délégation de pouvoir aient été édictées. Au niveau national, c'est un fonctionnement similaire qui a été instauré par Express Farmer France* : un espace en ligne sur Loomio où les membres les plus

²⁰² https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/Reperes_SCIC_Web.pdf

impliqués de la communauté peuvent prendre collégalement les décisions, sans que des distinctions de statuts ou de catégories soient formellement établies. Nous reviendrons plus finement sur ce mode de fonctionnement dans le chapitre 6.

On peut néanmoins souligner que ces modalités font écho à une volonté consciente des porteurs du projet Express Farmer* de s'inscrire dans une gestion directe et non hiérarchique de la plateforme, dans la filiation des communautés autogestionnaires gérant des communs (matériels ou immatériels).

Toutefois, dans la plupart des pays où il est implanté et notamment en France, Express Farmer* a choisi d'assoir ses projets sur des entités légalement reconnues. Ainsi, en France cohabitent une association Express Farmer France*, et une coopérative, Nutricoop*. Si les membres d'Express Farmer* souhaitent conserver, dans les faits, des modalités de gouvernance directes et horizontales via Loomio, le choix de constituer des entités légales découle de nécessités pratiques en matière de conformité administrative et d'accès à des ressources financières, comme des subventions. Les entités légales sont pensées chez Express Farmer* comme des interfaces vis-à-vis des tiers et comme des solutions de dernier recours en cas de blocages au sein de l'AG permanente. Autrement dit, Express Farmer* procède à une sorte de « *hack* organisationnel » en développant ses propres modalités de gouvernance et en ne recourant aux entités légales que de manière instrumentale. Nous y reviendrons.

Il n'en reste pas moins que la constitution de ces entités légales révèle deux éléments. Tout d'abord, elle clarifie les parties-prenantes au projet et formalise des rôles. Ensuite, dans le cas de Nutricoop*, le choix de la SCIC révèle l'attractivité du modèle multi-sociétaire.

Nutricoop*, la coopérative créée officiellement au printemps 2020 pour développer les activités commerciales d'Express Farmer* en France, se constitue en effet en SCIC et formalise plusieurs collèges de membres votant à son Assemblée Générale.

Un premier collège de sociétaires, à l'instar de ce que l'on peut retrouver dans une SCOP, est composé des « bâtisseurs du quotidien », comprendre les contributeurs qui participent activement au développement de la plateforme. A la différence d'une coopérative de travailleurs associés, ces derniers ne sont pas salariés et contribuent selon des modalités très hétérogènes (quasi-temps plein ou aide ponctuelle, missions

rémunérées ou bénévoles) mais ils ont en commun un investissement important dans le développement du projet - reconnu par le reste des membres.

A côté de ce premier collège qui compte 35% des droits de vote à l'AG, un deuxième collège ayant le même poids comprend des usagers du service (groupements d'achats, producteurs - comme Marché Local* à Nantes, Conso Equitable* à Lyon...) qui sont à la fois bénéficiaires de la coopérative - et souvent clients - et membres engagés.

Un autre collège se compose de partenaires financiers et commerciaux (notamment des fondations Macif et Carasso qui financent l'association) pour 20% des voix et, pour finir, un dernier collège représente les soutiens divers, à hauteur de 10%.

L'objectif de Nutricoop* est de permettre à toute personne de participer au capital de la coopérative et de prendre part aux décisions tout en dosant le niveau de pouvoir selon le degré d'implication dans la plateforme, comme l'exprime Johanna* : « Si t'es juste un soutien, ton vote pèsera moins que celui de ceux que nous appelons les bâtisseurs, comme Luc* et moi, c'est-à-dire ceux qui sont dans le jus. [...] Donc typiquement on a deux types d'utilisateurs. Tu peux t'inscrire sur la plateforme mais juste apparaître sur la carte. Concrètement quand t'es dans ce cas-là et qu'une décision stratégique est émise par Nutricoop*, tu peux émettre un avis mais il ne pèse pas »²⁰³. Dans les faits, la répartition des sociétaires en collèges de votants semble impacter les grandes orientations davantage que les porteurs du projet l'imaginaient initialement.

b) Aventuriers du Voyage* : une gestion tripartite entre communautés locales, équipe centrale et réseaux de partenaires

Les Aventuriers du Voyage* (ADV*) ont peu ou prou le même modèle juridique qu'Express Farmer*. La plateforme est elle aussi structurée en SCIC depuis ses débuts, et elle a conçu des collèges de votants relativement analogues à ceux de Nutricoop*. Elle compte un collège dédié aux usagers du service et un autre aux personnes qui développent la plateforme au quotidien. Plusieurs différences existent toutefois entre les deux initiatives.

Tout d'abord, les ADV* disposent d'un collège réunissant les partenaires et les soutiens divers (là où Nutricoop* distinguait les partenaires-clés du reste des soutiens).

²⁰³ Johanna*, entretien personnel, juillet 2019.

Ce dernier, intitulé « collège des diffuseurs et prescripteurs », vise à intégrer des agences de voyage, des comités sociaux et économiques et des collectivités territoriales. Il compte ainsi comme sociétaires l'agence de tourisme social Voyage Solidaire* ou l'association de promotion du commerce équitable Fraternidad*. Ce collège a vocation à être plus actif que celui des soutiens chez Nutricoop* dans la mesure où ces sociétaires ont pour fonction d'être des relais du développement commercial pour la plateforme. Il est intéressant de constater le poids que donne la plateforme ADV* à des partenaires institutionnels du tourisme engagé, ce qui révèle la visée de la plateforme à aligner un secteur entier derrière son projet, qui n'est pas qu'économique mais aussi militant.

Par ailleurs, les ADV* ont une conception plus large que Nutricoop* de leur collège de contributeurs actifs, qui se reflète à travers son nom (« collège de recherche et développement ») et qui est dédié à la fois aux salariés et à des chercheurs-associés. Clarence* justifie ce choix, qui place symboliquement les salariés plus en retrait : « On accorde un rôle important à la recherche car en tant que plateforme coopérative on se doit d'innover fortement. Et puis c'est aussi une façon d'insister sur le fait qu'on n'est pas des prestataires de service mais que l'idée est plutôt de déléguer [aux collectifs locaux] la gestion des activités, de faciliter la coproduction »²⁰⁴.

Une autre singularité des ADV* par rapport à Express Farmer* tient en la pondération des collèges. Les ADV* donnent plus de poids aux usagers directs du service, qui détiennent 50% des voix. Par opposition, l'équipe centrale (diluée avec les chercheurs) et les soutiens y sont plus faiblement représentés, bien que dans les faits les salariés composent pour l'heure l'intégralité du collège R&D et disposent d'une forte prééminence dans la gestion quotidienne.

Une dernière différence majeure entre les deux plateformes tient au fait que les ADV* comptent appliquer strictement la gouvernance démocratique prévue dans leurs statuts légaux et insistent pour que chaque communauté locale d'acteurs soit représentée par un seul sociétaire dans une logique fédérale. Sur ADV*, la gouvernance est donc plus verticale que sur Express Farmer*, où n'importe quelle partie-prenante est autorisée à participer aux décisions du quotidien.

²⁰⁴ Clarence*, entretien personnel, mars 2020.

Business Troc* a adopté à peu près le même modèle de gouvernance que les ADV*. La plateforme de *barter* a également choisi la forme juridique de la SCIC, avec 5 collèges d'acteurs dans les instances de gouvernance : les administrateurs et salariés, les clients bénéficiaires, les réseaux propres à certaines villes, des experts et enfin des sympathisants divers. Elle exerce sa gouvernance via les instances classiques prévues pour les SCIC. La spécificité de cette plateforme par rapport aux exemples précédemment cités est qu'ici les administrateurs et salariés détiennent 50% des droits de votes à l'AG, ce qui permet à ces derniers - notamment aux fondateurs - d'exercer un contrôle privilégié sur les décisions collectives.

c) Trajet Partagé* : une communauté unique d'acteurs du covoiturage régulée via des cercles thématiques

Du côté de Trajet Partagé*, c'est encore une fois le choix de la SCIC qui a été fait. La coopérative de mobilité partagée diffère toutefois des exemples précédents en ne distinguant pas les collèges de votants entre eux lors de son Assemblée Générale. Si la coopérative a segmenté ses sociétaires en plusieurs catégories, proposant des parts réservées aux salariés, aux bénéficiaires du service, aux bénévoles et enfin aux soutiens financiers et collectivités partenaires, ces acteurs font partie d'un collège unique lors des votes de l'AG.

L'autre spécificité majeure de Trajet Partagé* est de rechercher une hybridation entre les modes de fonctionnement traditionnels des coopératives et les fonctionnements des communautés du logiciel libre - dont provient son président-salarié - qui incluent un plus large panel de contributeurs dans les prises de décision et adoptent des modalités souples de prise de décision.

Gaël* en explique la logique : « On a voulu mettre dans la gouvernance statutaire des mécanismes de participation qui soient beaucoup plus inclusifs, parce que nous on est à mi-chemin entre Enercoop et Wikipedia, c'est-à-dire à mi-chemin entre des mécanismes coopératifs historiques et des mécanismes de communautés numériques plus émergents, donc on a fait des mixtes »²⁰⁵.

La souplesse des mécanismes se traduit notamment par une grande place accordée au règlement intérieur, plus aisément modifiable que des statuts :

²⁰⁵ Gaël*, entretien personnel, 2019.

« Quand on se met à être beaucoup plus ouvert dans la prise de décision, on est à la fois beaucoup plus fort de cette ouverture mais on peut avoir des temps de réponse qui sont plus compliqués. Donc, on a aussi essayé de penser des façons de gouverner la coopérative qui, à certains moments, permettent de prendre des décisions (...) On veut avoir la gouvernance la plus agile qui soit. On a fait des statuts très courts, quatre pages, pour une SCIC c'est rare ; pas de tour de magie, c'est que l'on a mis tout le reste dans le règlement intérieur [...] Si chaque fois qu'il y a un souci on doit changer les statuts, convoquer une AG, ça ne va juste pas fonctionner. Il faut que l'on ait une souplesse dans la façon dont tout cela fonctionne. Donc, on a été conduits à mettre dans le règlement intérieur un certain nombre de choses qui traditionnellement sont réglées statutairement et sous la main de l'AG »²⁰⁶.

En outre, s'il n'existe pas de collèges différents lors des votes en AG, les fondateurs de Trajet Partagé* ont prévu quatre cercles de gouvernance (salariés, partenaires, développement du produit et communauté) qui se réunissent en autonomie sur leurs sujets dédiés et sont autorisés à envoyer chacun un membre au conseil d'administration. La spécificité du cercle « communauté » étant qu'il peut être composé d'utilisateurs non-sociétaires de la coopérative. La gouvernance entre parties-prenantes au sein de Trajet Partagé* s'exerce donc à la fois au sein du collège unique de l'AG mais aussi de manière plus directe et ouverte via les cercles de coopération, qui sont censés se réunir régulièrement.

Le conseil d'administration, qui se compose au total de 9 membres, est ainsi une hybridation entre différentes formes d'instances puisque 4 membres sont issus des cercles de participation, 2 membres sont élus par l'AG, une membre (une femme obligatoirement) est tirée au sort au sein de l'AG et 2 derniers membres sont cooptés par le conseil.

Comme l'explique Gaël*, « on a fait le choix d'avoir une gouvernance à plat, c'est à dire qu'il n'y a pas de pondération de ces catégories. On a voulu faire le truc le plus simple possible, une femme, un homme = une voix. On a besoin que notre modèle coopératif soit compris, en France où les gens ont l'habitude de ça, mais aussi par des gens ailleurs, et du coup on est arrivé à écrire des statuts en peu de pages, ce qui est important pour nous car on veut que tout le monde puisse comprendre comment marche notre système »²⁰⁷.

²⁰⁶ *Ibid.*

²⁰⁷ *Ibid.*

*

Certaines plateformes coopératives, pour leur part, n'ont pas encore véritablement formalisé leurs modalités de gouvernance mais ont également une vocation à réunir différentes parties-prenantes pour les prises de décision. Vélocratie* fonctionne pour le moment sous la forme d'une association réunissant des bénévoles de l'équipe centrale et des membres de coopératives usagères. Si l'association vise la création d'une coopérative (potentiellement une coopérative européenne), celle-ci adopte pour le moment des mécanismes décisionnels très simplifiés, basés, à l'instar d'Express Farmer*, sur des délibérations et votes en ligne et sur un mode de participation aplani par lequel tout contributeur peut prendre part directement aux prises de décision.

La majorité des plateformes coopératives observées, on le voit, associent à leur gouvernance à la fois des membres de l'équipe centrale de développement de la plateforme, des usagers des services de la plateforme et des tiers désireux de participer à l'essor du projet. Certes, toutes n'ont pas les mêmes modes opératoires. Ainsi, les ADV* ont des catégories de parties-prenantes clairement segmentées entre elles et des processus de prise de décision circonscrits essentiellement aux instances légales. A l'inverse, Express Farmer*, Trajet Partagé* et Vélocratie* prévoient des modes de gouvernance moins formels, plus directs et mêlant - dans la plupart des cas - les différentes catégories de membres au sein d'un espace unique. Toutes ces plateformes ont néanmoins en commun une conception élargie de leur communauté de membres, qui se traduit par l'incorporation de multiples parties-prenantes dans la gouvernance, et prend souvent la forme juridique d'une SCIC.

Comment comprendre le choix du multi-sociétariat, qui semble plébiscité par la majorité des plateformes coopératives observées en France ? C'est à cette question que nous tâcherons de répondre dans les paragraphes suivants.

2) Un choix du multi-sociétariat qui mêle motivations idéologiques et motifs pragmatiques

L'analyse des cas d'Express Farmer*, d'Aventuriers du Voyage* ou encore de Trajet Partagé* dévoile une volonté partagée d'associer au développement de la plateforme différentes catégories d'acteurs. Comment expliquer cet attrait commun pour la forme multi-sociétariale là où les modèles coopératifs associent généralement une seule catégorie de membres ?

Une première hypothèse laisse penser que la nature de ces organisations (des plateformes de mise en relation entre des usagers hétérogènes) rend l'application du modèle multi-sociétarial particulièrement adaptée à leurs enjeux. Si cette hypothèse semble partiellement vérifiée, le choix de mettre en place une gouvernance multi parties-prenantes semble surtout résulter d'un mélange éclectique de motivations idéologiques et de stratégies pragmatiques de développement.

a) Une adéquation naturelle entre multi-sociétariat et plateformes ?

La nature d'interface numérique entre différentes catégories d'utilisateurs inhérente à la majorité des plateformes de mise en relation semble particulièrement appropriée à la forme multi-sociétariale. Les plateformes collaboratives jouent en effet le rôle de tiers de confiance entre des usagers de nature hétérogène (particuliers, travailleurs indépendants ou entreprises) en coordonnant leurs interactions. Les plateformes de mise en relation peuvent donc être considérées, à l'instar d'auteurs comme Srnicek ou Casilli (*voir Chapitre 1*), comme des formes de marchés *ad hoc*, accueillant une diversité de parties-prenantes.

Or si les plateformes coopératives visent à permettre aux acteurs transactant sur ces marchés d'en déterminer eux-mêmes les règles de fonctionnement, elles doivent tenir compte de la diversité des acteurs impliqués. Par ailleurs, leur qualité de place de marché - parfois ancrée sur des territoires spécifiques - peut aussi donner une justification à l'intégration de pouvoirs publics dans le sociétariat, en tant que soutiens mais aussi que régulateurs de ces marchés.

Par extension, si l'on considère ces plateformes comme des communs (numériques), à savoir des ressources gérées directement et de manière inclusive par leur communauté d'utilisateurs, alors ces plateformes peuvent avoir vocation à être gérés

selon des modalités concrètes qui impliquent l'ensemble de la communauté impactée par leur utilisation.

Face à ces constats, de nombreux militants s'inscrivant dans les mouvements du coopérativisme ouvert et du coopérativisme de plateformes défendent l'idée que ces plateformes doivent être constituées sous la forme de coopératives multi-parties prenantes. Elles pourraient alors être considérées comme des marchés co-gérés par plusieurs parties-prenantes, là où aujourd'hui les plateformes dominantes demeurent sous la gestion exclusive des tiers qui les développent, sans contrôle par les usagers ou les autres acteurs impactés par leurs activités.

Certaines des plateformes coopératives étudiées revendiquent ainsi le parallèle entre leur nature de plateforme collaborative et leur forme multi-sociétariale. Cependant, ce parallèle est rarement opéré, les plateformes invoquant généralement - ou étant mues par - d'autres motifs, que nous allons explorer désormais.

b) Un mixte de motifs idéologiques et pragmatiques

Parmi les motivations des porteurs de projets de plateformes coopératives à adopter une forme multi-sociétariale, les motifs idéologiques et militants se mêlent à des questions plus pragmatiques.

D'un côté, la mise en place d'une gouvernance multi parties-prenantes peut se comprendre par un souhait d'impliquer l'ensemble des acteurs impactés par les activités de la plateforme. Dans sa charte, Trajet Partagé* se positionne en ce sens, revendiquant une démarche d'inclusion : « [le format juridique de la SCIC] est en phase avec notre volonté d'intégrer à notre démarche un sociétariat pluriel et de lier notre initiative aux territoires ». De même, lorsqu'elle lance en janvier 2019 sa campagne de sociétariat, Trajet Partagé* montre qu'elle conçoit l'inclusion de ses sociétaires non seulement dans l'idée de co-construire un projet économique mais aussi de contribuer collectivement au développement d'un bien commun : « En prenant une part, vous prenez deux fois le pouvoir : sur la mobilité pour qu'elle reste un bien commun ; sur la coopérative en entrant dans sa gouvernance ».

Cette démarche, que l'on retrouve explicitement sur la majorité des plateformes étudiées, incarne un *modus operandi* différent de celui des plateformes dominantes. Là où ces dernières ont pour stratégie de développement de conquérir rapidement un

marché ou un territoire donné en tentant d'imposer leurs règles *sans* concertation avec les parties-prenantes concernées (*voir Chapitre 1*), les plateformes coopératives font le choix de « faire avec », en incluant dans leur sociétariat les utilisateurs (et au premier chef les personnes et structures qui fournissent les biens ou services), mais aussi les différents acteurs concernés par leurs activités, qu'il s'agisse de collectivités publiques (en particulier lorsqu'elles ont des territoires définis d'implantation), de réseaux et fédérations militants ou de partenaires financiers et commerciaux.

Pour certaines de ces plateformes coopératives, l'intégration de collectivités publiques au sociétariat, permise par la forme juridique de la SCIC, permet de mettre le multi-sociétariat au service d'un partenariat entre public et privé. Cette configuration spécifique aux SCIC permet d'expérimenter une nouvelle forme d'hybridation entre le secteur privé et le secteur public. Une hybridation qui se distingue du cadre des prises de participation de l'Etat ou des partenariats public-privé (PPP) pour penser une coopération plus directe, au sein de laquelle la puissance publique prend part à la dynamique pour la soutenir, sans disposer toutefois d'un poids supérieur à celui des autres acteurs.

Peu de plateformes coopératives possèdent pour le moment des collectivités publiques dans leur sociétariat, et elles sont encore moins nombreuses à leur accorder un rôle central. Toutefois, un certain nombre d'entre elles ont pour ambition d'impliquer davantage les pouvoirs publics. Certaines, comme Trajet Partagé*, le font déjà. Positionnée en faveur du développement de la mobilité partagée et reposant en grande partie sur des contrats avec des collectivités territoriales, la plateforme considère l'intégration de collectivités publiques comme une manière de développer des services qui correspondent davantage aux besoins du territoire, ainsi que l'explique Gaël* : « Si le covoiturage se substituait au train, ce serait une défaite. [...] Et s'il devait arriver qu'une collectivité cliente vienne à supprimer une petite ligne de bus ou de TER dans un territoire enclavé en faisant appel au service de Trajet Partagé*, ce serait gênant pour nous. Peut-on condamner politiquement une décision et y participer sur le plan économique ? Si vraiment il fallait se poser cette question, je ne saurais y répondre seul. D'où l'intérêt, pour ce genre de décision, de décider collectivement : c'est tout l'enjeu de la gouvernance coopérative »²⁰⁸. C'est dans cette

²⁰⁸ Paul*, entretien TAPAS, 2019.

optique que la plateforme associe par exemple des collectivités bretonnes clientes à son sociétariat.

Pour autant, si la démarche multi parties-prenantes de ces plateformes peut s'expliquer en partie par des principes de démocratie et d'inclusion, celle-ci se double souvent d'intérêts instrumentaux. Agréger de nombreuses parties-prenantes dans la gouvernance de la plateforme peut procéder pour ces plateformes d'une stratégie de développement. Vulnérables dans leur compétition face à des concurrents hautement financiarisés et parfois d'envergure mondiale, ces plateformes coopératives ne peuvent affronter ceux-ci frontalement sur le terrain du développement commercial. Une méthode alternative pour elles consiste alors à associer des tiers directement à leur projet. Inclure une multiplicité de parties-prenantes au sein de la plateforme peut présenter plusieurs vertus pour ces plateformes coopératives.

En premier lieu, cette logique de développement multi-partenaire leur permet de multiplier leurs sources de financement en fonds propres, en particulier via l'association au capital d'acteurs tiers (partenaires commerciaux, mécènes, collectivités publiques). Une nécessité d'autant plus aigüe que leur nature coopérative ou associative ne leur permet pas de compter sur des apports substantiels de la part d'investisseurs extérieurs tels que des fonds d'investissement - à la différence de nombreuses startups de l'économie de plateformes. Cet intérêt financier du multi-sociétariat est exprimé clairement par Mickaël*, cofondateur de Hopcar* : « On va essayer de se transformer en SCIC cette année. On aimerait élargir le sociétariat, notamment à Malakoff-Humanis [client et partenaire de la plateforme], notamment vu qu'on a eu des problèmes de trésorerie ça peut être une solution »²⁰⁹. Multiplier les catégories de sociétaires est donc un moyen de renforcer les fonds propres de la plateforme.

De manière relativement analogue, intégrer des parties-prenantes extérieures au sociétariat est aussi un moyen de favoriser le développement commercial et d'acquérir de nouveaux utilisateurs en comptant sur l'implication de partenaires ayant été directement associés au projet. C'est dans cette logique que les ADV* ont choisi de constituer un collège de prescripteurs au sein duquel siègent déjà Voyage Solidaire*

²⁰⁹ Mickaël*, entretien personnel, mars 2020.

ou Fraternidad* et qui a vocation à intégrer d'autres partenaires : « On compte sur les réseaux professionnels existants. On a une déjà une stratégie avec l'Atelier Paysan et 8 accueils paysans qu'on va accompagner, avec des réseaux d'auberges de jeunesse, Etik Étape. On espère inclure des agences de voyage, des comités d'entreprise, des collectivités, afin qu'ils diffusent l'information »²¹⁰.

Même vision chez Express Farmer* : « Il y a tout ce qui est partenaires institutionnels, financiers, tout ce qui est ONG, les structures qui accompagnent les plans d'alimentation territoriaux comme Terres de Liens, l'IUFN, des collectivités territoriales. Aujourd'hui je ne sais pas s'il y en a beaucoup qui vont prendre part au premier cercle, mais en tout cas on souhaite avoir ce type d'associés, notamment pour étoffer le réseau »²¹¹.

Les collectivités territoriales membres de certaines plateformes coopératives sont aussi vues comme des sources de croissance pour ces plateformes, en tant que relais de communication auprès de leurs administrés ou fournisseurs de ressources additionnelles. Gaël*, cofondateur de Trajet Partagé*, l'exprime en ces termes : « Ce travail d'associer les collectivités comme clients, voire comme sociétaires, c'est aussi pour dire 'on va réussir à faire masse critique en mutualisant les annonces, et on va pouvoir le faire parce qu'on est une coopérative d'intérêt collectif, et donc on ne va pas capter des usagers pour leur vendre un autre service... On va protéger les données et on va respecter la politique d'intérêt général des collectivités territoriales'. Donc, les enjeux se rejoignent, il faut qu'on arrive à faire de la masse critique, et on va réussir à le faire aussi en disant 'ça a du sens pour vous aussi, collectivités locales, donc aidez-nous à le faire et on va le faire ensemble' »²¹².

Le multi-sociétariat est aussi vanté par les porteurs de projets pour ses différentes vertus internes. Certaines y voient une façon d'assurer une gouvernance plus fine et équilibrée de la plateforme, à l'instar de Roland*, de Zouu* : « [Les entreprises clientes de Zouu*] vont mettre le nez dans notre gestion, mais c'est exactement ça qu'on veut »²¹³.

²¹⁰ Thibaut*, entretien personnel, 2018.

²¹¹ Tatiana*, entretien personnel, 2018.

²¹² Paul*, entretien TAPAS, 2019.

²¹³ Roland*, entretien personnel, 2020.

Outre la possibilité d'avoir une gouvernance plus robuste, car prenant en compte les points de vue de plusieurs catégories de parties-prenantes, certaines plateformes voient dans le multi-sociétariat une façon de davantage dynamiser leur réseau d'utilisateurs au quotidien. C'est le cas par exemple de Business Troc* : « On crée une communauté qui est, par définition, liée par des valeurs : la valeur des coopératives, la valeur du mutualisme, mais aussi la volonté de faire du business en réseau. Cette communauté est hyper résiliente parce qu'elle a une gouvernance partagée, avec le statut de SCIC. Cela nous permet de créer un nouvel usage et un nouveau mode de commerce. En fait, on dit : 'on va commercer différemment en travaillant en réseau' »²¹⁴. Le principal actif de la plateforme étant son réseau, les fondateurs de Business Troc* voient la participation d'un large réseau d'utilisateurs et de partenaires au sociétariat comme un moyen de dynamiser ce réseau et donc de garantir le bon fonctionnement de Business Troc*.

En se penchant de près sur les raisons du choix du multi-sociétariat par la majorité des plateformes coopératives étudiées en France, on réalise ainsi que celles-ci associent des motivations intrinsèques, telles que la reconnaissance des différentes parties-prenantes impactées par le projet, à des intérêts plus instrumentaux se rapportant à une stratégie pragmatique de développement, d'autant plus explicable au regard de la forte concurrence dont souffrent ces plateformes coopératives.

Si les raisons qui ont motivé les plateformes étudiées à associer une diversité de parties-prenantes au développement de leur projet sont à trouver dans le contexte particulier de leur émergence et notamment dans les configurations structurelles de l'économie de plateformes, il est intéressant de constater néanmoins que ce choix du multi-sociétariat est en phase avec une tendance à la multiplication des coopératives multi-parties prenantes à travers le monde, et en particulier en France.

3) Une inscription dans un mouvement historique de multiplication des coopératives multi parties-prenantes

La nature multi-parties prenantes des plateformes coopératives que nous avons observées s'inscrit dans une dynamique historique, qui voit se développer les formes

²¹⁴ Cogérant d'ADV*, entretien TAPAS, 2019.

multi-sociétariales depuis quelques décennies (ainsi que je l'explique dans un travail de synthèse pour la coopérative Smart, publié en 2017²¹⁵, et dont les prochaines lignes sont largement tirées).

Ainsi que nous l'avons vu dans le Chapitre 3, dans la tradition coopérative, la communauté des coopérateurs est essentiellement homogène et tous les membres entrent dans une même catégorie : ils constituent, au choix, des coopératives de travailleurs, des coopératives d'usagers, des coopératives agricoles, des coopératives de commerçants...

Durant la plus grande partie de l'histoire coopérative, l'unicité des membres et de la nature de leur participation est un invariant. Deux grandes familles de coopératives dominent la tradition. Ce sont d'abord les coopératives de producteurs, qui, dès le début du XIXe siècle, se répandent en Europe et forment, dans l'esprit de penseurs comme Charles Fourier ou Joseph Proudhon, un ensemble de « micro-républiques coopératives ». Ce sont ensuite les coopératives de consommateurs, filles des Equitables Pionniers de Rochdale, qui esquissent à partir de la fin du XIXe siècle l'utopie de la grande « République coopérative » rêvée par Charles Gide.

Pourtant, dans la deuxième moitié du XXe siècle, de nouvelles coopératives, multi-sociétariales, voient le jour dans diverses régions du monde. La singularité de celles-ci est de réunir dans une même structure différentes catégories de membres, aux besoins et aux motivations souvent hétérogènes, avec la vocation d'associer l'ensemble de ces membres à un projet commun.

Les coopératives multi-parties-prenantes sont particulièrement développées dans le secteur médico-social et celui des soins à la personne. Mais on les retrouve dans les secteurs les plus divers : agriculture, culture et loisirs... et même dans le milieu des brasseries. Aux Etats-Unis, de nombreux réseaux d'alimentation utilisent cette forme pour structurer leur activité. C'est aussi avec ce modèle que la coopérative de travailleurs autonomes Smart opère, par exemple, en Belgique et France. Les coopératives multi-parties-prenantes sont éclectiques également en ce qui concerne leurs finalités. Si la plupart d'entre elles poursuivent des missions sociales (services à la personne, santé, insertion de travailleurs précaires), d'autres ont pour vocation d'aider au développement d'une filière ou d'un territoire donné. Le multi-sociétariat est

²¹⁵ https://smartbe.be/wp-content/uploads/2017/12/coop_multi_parties.pdf

ainsi un moyen d'organiser la co-construction d'un bien ou d'un service de manière statutaire avec l'ensemble des parties-prenantes concernées, ce qui en fait une forme de démocratie organisationnelle étendue.

Traditionnellement, ce format de «mésocoopérative» a pour logique de répondre aux besoins d'une communauté élargie tout en conservant un fort degré d'autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics et des forces de marché. Pour ces raisons, les coopératives multi-parties prenantes deviennent populaires durant la Guerre froide dans les pays décolonisés, qui cherchaient à se distinguer des modèles des deux blocs dominants, le capitalisme à l'américaine et le communisme à la russe. Cependant, c'est dans le monde occidental qu'elles vont connaître leurs plus grands développements depuis la fin du XXe siècle, tant en termes de structures créées que de reconnaissances légales.

Dans un article publié en 2011, Margaret Lund fait l'état des lieux des coopératives multi-parties prenantes en Amérique du Nord et en Europe : « Les coopératives multi-parties prenantes sont les coopératives qui grandissent le plus au Québec, qui est lui-même l'un des territoires du monde où le secteur coopératif est le plus productif et dynamique. On observe aussi l'utilisation croissante de ce modèle dans de nombreux pays européens et un intérêt croissant aux Etats-Unis » (Lund, 2011). Ainsi, au Québec, en 2014, plus de 50% des nouvelles coopératives étaient ce que les Canadiens appellent des *solidarity coops*.

A la même date au Royaume-Uni, 20 coopératives avaient adopté les Somerset Rules (un ensemble de principes correspondant à une gouvernance à plusieurs parties-prenantes), d'autres le modèle FairShares (qui permet d'équilibrer le sociétariat entre les fondateurs, les salariés, les usagers et éventuellement les investisseurs), tandis que d'autres coopératives encore ont adopté le statut de coopératives de service public. En Italie, on comptait plus de 13 000 coopératives sociales en 2015 et, en France, 671 Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) en 2019, avec une croissance très forte ces dernières années.

Le cas des coopératives sociales

C'est d'abord en Italie que les coopératives multi-parties prenantes connaissent un essor considérable dans l'après-Seconde Guerre mondiale. « Les coopératives

sociales sont nées dans les années 1960 pour répondre à des mutations importantes, comme l'entrée des femmes sur le marché du travail au cours des Trente Glorieuses, explique le chercheur Enzo Pezzini²¹⁶. Des tâches qui étaient autrefois gérées par la 'famille élargie', comme la garde d'enfants et les soins aux personnes âgées ou handicapées, ont été prises en charge de façon collective. Durant les années 1970 et 1980, des bénévoles, des familles, des organisations de la société civile, mais aussi des paroisses se sont ainsi mobilisés pour organiser ces activités ».

D'abord informelles, elles acquièrent un statut légal dès 1991 avec la Loi sur les coopératives sociales, une première en Europe. On les distingue par une finalité sociale (type A) ou un objectif d'insertion professionnelle (type B) et elles associent à la fois salariés, bénévoles et usagers. Multipliés par six en vingt ans et présentes dans chacune des 8000 communes italiennes, les coopératives sociales comptaient plus de 7 millions d'usagers en 2015 pour un chiffre d'affaires excédant les 7 milliards d'euros annuels et 270 000 salariés (dont 30 000 travailleurs en insertion dans les coopératives de type B) plus 50 000 bénévoles. Dans les années suivantes, des pays comme le Portugal (Loi de 1996 introduisant les coopératives de solidarité sociale) ou l'Espagne (Loi de 1999 instituant les coopératives d'initiative sociale) emboîtent le pas à l'Italie. L'Espagne a une vision particulièrement extensive et exigeante de ces coopératives d'initiative sociale puisque celles-ci peuvent s'attaquer à l'ensemble des besoins sociaux non couverts par le marché, avec interdiction de distribution des résultats ou de porter les salaires à plus d'1,5 fois le montant fixé par les conventions collectives du secteur.

En quelque sorte, les coopératives multi-parties prenantes constituent une troisième voie entre l'Etat et l'économie de marché capitaliste, entre le secteur public et le secteur privé. Comme l'explique Hugues Sibille (2012), figure de l'économie sociale française ayant porté la Loi de 2001 créant les SCIC, « [les coopératives multi-parties prenantes sont] des coopératives, mais ouvertes à des non-sociétaires, ce qui élargit le principe de double qualité [le fait d'être à la fois membre et utilisateur d'une coopérative] et leur permet de viser un plus large public, dans un but solidaire, altruiste. [...] C'est le premier statut d'entreprise qui établit un multi-sociétariat dans la

²¹⁶ <https://www.alternatives-economiques.fr/social/italie-les-cooperatives-sociales-assurent-201511301730-00002576.html>

gouvernance même de l'entreprise, différence majeure avec un discours sur les parties prenantes (*stakeholders*) qui laisse *in fine* le pouvoir aux actionnaires (*shareholders*) ». Ainsi, comme le formulent Béji-Bécheur *et al.* (2016) en ayant étudié le cas français, « la gouvernance de la SCIC respecte les conditions du modèle démocratique faisant de l'entreprise un espace public et non plus seulement un espace privé d'organisation de la production ».

Les coopératives multi-parties prenantes : services publics de proximité ?

Si la plupart des coopératives multi-parties prenantes, fortement ancrées dans l'économie sociale et solidaire, rejettent la motivation de lucre des organisations capitalistes, bon nombre d'entre elles s'inscrivent également dans une posture de défiance vis-à-vis de l'autorité publique, qu'elle se matérialise par un rejet radical de l'Etat ou, à tout le moins, par une forte revendication d'autonomie. On observe par exemple que l'émergence des coopératives sociales italiennes se fait dans un contexte culturel et historique particulier, l'Italie de la deuxième moitié du XXe siècle, où l'engagement social confessionnel (catholique) demeure très puissant et où, en parallèle, des mouvements de promotion des droits sociaux et de la citoyenneté militent pour la transformation des appareils institutionnels de l'État-providence, qu'ils jugent autoritaires. La coopérative sociale est alors un moyen de dépasser à la fois la « société totalement administrée » et la « solution néolibérale ».

On trouve ici une critique du caractère inaccompli et sélectif des pouvoirs publics, là où les coopératives multi-parties prenantes auraient pour vertu d'inclure l'ensemble des acteurs concernés par une ressource ou une activité. Conçues au sens italien, espagnol ou portugais, les coopératives multi-parties prenantes ont ainsi pour objectif essentiel l'*agency*, notion anglo-saxonne que l'on pourrait traduire par l'idée que l'on va aider chaque individu d'une communauté donnée à adopter une vision réflexive de ses propres conditions ainsi qu'un pouvoir d'agir, avec pour but de l'aider à se développer de manière autonome. Une logique communautaire de *self-help* que l'on retrouve beaucoup dans le monde anglo-saxon et, plus généralement, dans l'histoire du mouvement coopératif et mutualiste. Un idéal de participation citoyenne également, hérité de la gauche radicale et des mouvements sociaux, qui fait écho au passé municipaliste de nombreuses villes européennes.

Cette logique de co-construction des services publics fait qu'un certain nombre de collectivités publiques entretiennent des relations privilégiées avec les coopératives multi-parties prenantes. Les pouvoirs publics voient dans ces partenariats la possibilité d'introduire un système décentralisé de délégation de services publics, un nouvel outil de « partenariat public-privé d'économie sociale », qui évite de passer systématiquement par le privé lucratif et qui stimule dans le même temps la participation de la société civile, avec – en théorie tout du moins – la double vertu de diminuer la charge économique supportée par les collectivités publiques (dont les ressources financières sont de plus en plus limitées) tout en améliorant l'efficacité des services publics.

Une vision qui n'est d'ailleurs pas le monopole des élus de gauche, comme en témoigne cet extrait d'un discours de campagne de l'ancien Premier ministre conservateur britannique David Cameron en 2010, déclarant sa volonté de transférer la charge d'un certain nombre de services publics à des coopératives : « Nous vous donnerons la chance d'être votre propre patron et d'offrir à vos concitoyens un meilleur service, conformément à ce que vous pensez et non pas à ce qu'un bureaucrate lointain a imaginé. Nous vous donnerons le pouvoir »²¹⁷. La France, avec son statut de SCIC permettant aux collectivités de s'impliquer directement dans les coopératives multi-parties prenantes, pousse plus loin la logique de co-construction des services publics.

C/ Des plateformes à vocation éthique et solidaire

Outre le fait que les plateformes coopératives que nous avons étudiées présentent la particularité, pour la majorité d'entre elles, de se fonder sur le multi-sociétariat, une autre caractéristique importante qui les distingue de leurs concurrentes dominantes est une vocation à proposer des services accessibles au plus grand nombre et répondant à des standards d'éthique. Ces caractéristiques différenciantes, qui font écho aux idéaux portés par ces plateformes, se traduisent concrètement de plusieurs manières.

²¹⁷ https://www.lemonde.fr/europe/article/2010/02/17/royaume-uni-les-tories-veulent-confier-des-services-publics-a-des-cooperatives_1307256_3214.html

En premier lieu, la majorité des cas étudiés déploient des services alignés sur les politiques publiques, intégrant d'ailleurs parfois les collectivités publiques dans leur mise en œuvre. En second lieu, à travers leurs modèles économiques et technologiques, les plateformes développent des pratiques visant à minimiser l'extraction de valeur réalisée sur les usagers. Par ailleurs, les technologies utilisées par ces plateformes ont en commun de maximiser la transparence dans l'usage des données et des algorithmes. Enfin, une attention particulière est portée par les plateformes coopératives de travail à la protection des individus exerçant par leur intermédiaire.

1) Entre intérêt collectif et intérêt général

Dans la quasi-totalité des initiatives suivies, nous l'avons vu, le projet privilégie la satisfaction des acteurs associés au projet (notamment les structures usagères) sur la réussite - ou du moins la pérennité économique - de la plateforme. L'intérêt collectif vise d'abord à prendre en compte les aspirations des différents usagers de la plateforme et des personnes qui développent la plateforme au quotidien. Les tiers - comme les financeurs ou les collectivités publiques - sont inclus mais essentiellement dans la perspective de renforcer et d'assurer l'équilibre du projet.

Au sein de la majorité des initiatives étudiées, toutefois, l'intérêt collectif des membres de la plateforme se rapproche d'une mission d'intérêt général. La vocation de ces plateformes à s'inscrire en lien avec l'intérêt général peut s'incarner à travers des stratégies de développement alignées sur des politiques publiques territoriales ou sectorielles, mais aussi par un souci particulier d'inclusion des publics exclus ou marginalisés. En ce sens, on peut considérer que certaines plateformes coopératives opèrent comme des quasi-services publics. Cette volonté de contribuer à l'intérêt général est particulièrement notable au sein des plateformes coopératives qui ont des activités ancrées dans des territoires géographiques précis. Ces plateformes se donnent dans la majorité des cas pour objectif de déployer des projets de territoire en concertation avec les autorités et les partenaires locaux.

Trajet Partagé* cherche par exemple à proposer des solutions de mobilité partagée complémentaires des services publics sans leur faire concurrence. Une vision affirmée par Gaël* et confirmée par une salariée de la plateforme : « Dans l'équipe, on est tous

très engagés pour l'environnement, notre objectif, c'est pas du tout que des personnes arrêtent de prendre le train pour préférer le covoiturage, donc à partir de ce moment-là, on n'aura pas l'ambition qu'à Blablacar. [...] L'idée n'est pas d'être leader sur le covoiturage, c'est de continuer à proposer une solution alternative, qu'il n'y ait pas juste un monopole »²¹⁸. En plus de l'inclusion de collectivités clientes dans le sociétariat, Trajet Partagé* adopte différentes pratiques pour faire de sa plateforme une solution au service de l'intérêt général : commission nulle (basée sur le pourboire), développement d'un service de mobilité solidaire qui permet à des personnes isolées (en particulier dans des territoires ruraux) de bénéficier d'une solution de mobilité.

Dans le même secteur mais plus spécifiquement sur le covoiturage courte distance, Hopcar* s'est aussi assigné une mission cohérente avec l'intérêt général. La plateforme a noué des partenariats avec des acteurs de soutien à l'activité professionnelle, comme Pôle Emploi, en proposant à ces organismes d'offrir l'usage de Hopcar* pour les publics précaires, dont la difficulté à se déplacer est un frein majeur à leur recherche d'emploi. Outre des partenariats avec Pôle Emploi et des structures d'insertion pour les déplacements de leurs travailleurs, Hopcar* redistribue la moitié de ce qu'elle gagne sur son modèle grand public en crédits pour de la mobilité solidaire. Les fondateurs de Hopcar* développent par ailleurs une autre application destinée à favoriser la mobilité des seniors en perte d'autonomie.

Les Aventuriers du Voyage* assument également un rôle complémentaire de celui des pouvoirs publics. La naissance de la plateforme, nous l'avons vu, s'inscrit dans la continuité de l'action d'habitants des quartiers Nord de Marseille désireux de valoriser leur quartier auprès du grand public. Elle est également portée par la volonté de ses fondateurs d'encourager un tourisme éthique qui préserve et mette en valeur les biens communs patrimoniaux, en accord avec la Convention de Faro. En mettant l'accent sur des récits de territoire valorisant le patrimoine local (et parfois écrits directement par les habitants), en ouvrant ses services à des communautés d'acteurs indépendants du tourisme afin de dynamiser leurs activités, en s'associant à des structures du tourisme social afin de faciliter le développement d'offres touristiques à destination de publics défavorisés, la plateforme s'inscrit dans des politiques publiques de valorisation du patrimoine, de soutien aux commerçants et artisans indépendants, mais aussi de développement du tourisme pour tous.

²¹⁸ Salariée de Trajet Partagé*, entretien TAPAS, 2019.

Express Farmer France* officie également partiellement dans une logique de satisfaction de l'intérêt général. La structure a fait le choix de se scinder en deux entités, la société coopérative commerciale Nutricoop* et l'association Express Farmer France*, afin de « séparer ce qui est de l'ordre de l'intérêt général (sans enjeux commerciaux) et ce qui est de l'intérêt collectif (mais avec enjeux commerciaux, offres concurrentes) »²¹⁹. L'association, courroie de transmission avec l'équipe de développement internationale, se veut donc être la garante d'une mission d'intérêt général : promouvoir les circuits courts. C'est d'ailleurs à ce titre qu'elle est soutenue financièrement par deux fondations, la Fondation Carasso et la Fondation Macif, qui œuvrent respectivement à la promotion de l'alimentation durable et à l'innovation au service de besoins sociaux non satisfaits (mobilité, santé, logement). Express Farmer France* vise à se mettre au service de tous les acteurs qui s'inscrivent dans cette dynamique, qu'ils soient clients ou non de la coopérative, en faisant remonter des besoins de développement logiciel. Par ailleurs, l'association exerce des fonctions de sensibilisation aux circuits courts à travers des sessions de formation ou des cartographies des acteurs du secteur, notamment au service des collectivités publiques. La coopérative Nutricoop* elle-même, en pratiquant des commissions faibles sur les transactions, cherche à rendre accessible au plus grand nombre, y compris à des producteurs indépendants précaires, la possibilité de booster leur pratique des circuits courts.

Vélocratie*, sur le secteur de la livraison à vélo, s'accorde également une mission proche de l'intérêt général. La plateforme vise tout d'abord à s'inscrire dans les politiques publiques de transition écologique en favorisant la livraison de dernier kilomètre à vélo, mais surtout elle se focalise sur la protection des travailleurs en réservant ses services à des livreurs salariés et en essayant de développer des partenariats avec des structures de l'insertion, à l'image de la régie de quartier de Stains, en Seine-Saint-Denis.

De même, sur le secteur de l'insertion, Label Emmaüs, la plateforme SCIC lancée par Emmaüs, s'inscrit dans l'ADN du mouvement en focalisant ses actions sur le travail et la formation de personnes éloignées de l'emploi dans les secteurs du e-commerce et de la logistique. La plateforme privilégie dans les produits qu'elle propose des biens

²¹⁹ Questionnaire à Express Farmer France*, 2018.

issus dans la majorité des cas du réemploi ou du recyclage, avec donc une perspective écologique affirmée.

Les différents exemples cités précédemment révèlent dans les pratiques de la plupart des plateformes coopératives une volonté de s'inscrire dans la satisfaction de l'intérêt général, et ce de plusieurs manières : en contribuant à des politiques publiques sectorielles telles que la mobilité solidaire, la valorisation du patrimoine ou le développement des circuits courts, mais aussi en déployant des activités visant l'accessibilité de tous à leurs services : tarifs et commissions faibles, focale sur des publics exclus (chômeurs, personnes âgées...). On peut ainsi estimer que ces projets sont de quasi-services publics dans la mesure où ils cherchent à proposer des solutions accessibles au plus grand nombre dans des domaines coïncidant avec des politiques publiques sectorielles et/ou territoriales. C'est à ce titre que l'on peut comprendre la forte proportion de subventions publiques et de partenariats avec des acteurs publics parmi ces plateformes, ainsi que l'inclinaison de celles constituées en SCIC à intégrer des collectivités dans leur sociétariat.

2) Une minimisation de l'extraction de valeur

L'un des autres principaux crédos des créateurs de plateformes coopératives est de chercher à développer des plateformes qui, à rebours de la majorité des acteurs dominants, vont minimiser le niveau de valeur économique capté à partir des utilisateurs. Cette motivation explique en partie le choix de se tourner vers des formes d'économie sociale qui garantissent soit l'absence de recherche de lucre (dans le cas des associations) soit une limitation et un partage équilibré des profits entre les sociétaires (dans le cas des coopératives).

Clairement revendiquée par les militants du coopérativisme de plateformes et des communs, la principale raison d'être des plateformes coopératives est de préserver la valeur au sein de leur communauté d'utilisateurs. A rebours du modèle de la plateforme capitaliste dont l'objectif est d'extraire, pour le compte d'investisseurs extérieurs à la plateforme, une plus-value monétaire des transactions réalisées et des données collectées, les plateformes coopératives ont pour principale ambition de procéder à une juste répartition de la valeur entre celles et ceux qui la créent.

Les traditions coopérative, associative et des communs se rejoignent dans cette ambition de protéger la ressource d'une captation par des tiers, avec cependant quelques différences de pratiques. S'inscrivant dans la logique coopérative, la plupart des plateformes observées procèdent à une captation d'une valeur monétaire tirée de leur activité d'intermédiation puis la réinjectent au bénéfice de leur communauté de membres, soit dans les réserves impartageables de la plateforme, soit en redistribuant une partie des bénéfices entre les sociétaires. Certaines plateformes font même le choix, dans une logique plus associative, de ne pas faire payer leurs services à leurs utilisateurs et comptent sur des ressources alternatives comme du bénévolat, des dons ou des subventions pour fonctionner. C'était notamment le cas pour Covoiturage Citoyen* avant de devenir Trajet Partagé*, pour Express Farmer France* avant la création de Nutricoop* ou, d'une certaine manière, de Vélocratie* dans l'attente de déployer son modèle de cotisations par les coopératives membres.

Les plateformes suivies hybrident généralement ces différentes logiques. En premier lieu, à l'exception du paiement des intérêts de leurs éventuels crédits, toutes réinjectent l'intégralité de leurs revenus dans la plateforme et dans son développement. A travers des modèles de prix différenciés et adaptés aux ressources économiques des usagers, on constate également que certaines plateformes veillent activement à ne pas extraire plus de valeur que ce que les personnes sont capables d'apporter. Le modèle de pourboire mis en place par Trajet Partagé* s'inscrit dans cette logique. De même que Nutricoop* segmente ses différents forfaits en fonction de la nature de ses bénéficiaires et leur propose de choisir eux-mêmes la catégorie dans laquelle ils se placent dans une logique d'auto-évaluation des besoins (nous y reviendrons dans le chapitre 6).

La majorité des plateformes coopératives, et Trajet Partagé* et Express Farmer* en particulier, s'inspirent au demeurant de l'approche par les communs ouverts, où la communauté de membres n'est pas circonscrite à un sociétariat défini mais à l'ensemble des utilisateurs (Benkler, 2006) et où l'entretien du commun passe par des actions plus ou moins institutionnalisées de réciprocité de la part des bénéficiaires de la plateforme et ont donc tout intérêt à la préserver et à contribuer à son - éventuel - développement.

En outre, il convient de noter que la valeur générée ou préservée par les plateformes coopératives ne concerne pas uniquement leurs utilisateurs directs mais l'écosystème

au sein duquel elles sont insérées. En n'extrayant pas de valeur économique au profit d'actionnaires extérieurs, elles ne procèdent pas à un transfert de valeur hors du territoire. Un facteur différenciant que revendiquent traditionnellement les coopératives. En outre, nombre de ces plateformes associent à leur gouvernance - et parfois à leur répartition de valeur - des parties-prenantes qui ne sont pas au cœur de leurs activités mais qui sont impactées par celles-ci (collectivités, clients finaux, fournisseurs...). Enfin, certaines des plateformes étudiées, au premier titre d'entre elles Express Farmer France*, Trajet Partagé* ou Vélocratie*, revendiquent dans leurs communications une création de valeur non-monétaire, passant par la préservation d'équilibres écologiques, la création de lien social ou un processus d'émancipation par l'action collective.

Une dernière forme de différenciation – en matière de gestion de la valeur économique - que l'on peut observer sur certaines plateformes par rapport aux pratiques dominantes est la présence d'un pluralisme quant à la nature possible des transactions réalisées. Sur Zouu*, une multiplicité d'acteurs et de produits coexistent (professionnels ou amateurs, biens et services...) et on laisse les utilisateurs choisir leurs modalités d'échanges (vente, prêt, échange...), s'ils souhaitent être rémunérés, si la plateforme se charge d'encadrer la transaction ou non. Sur Aventuriers du Voyage*, à travers la « fabrique de voyages » sur mesure, qui comprend une grande diversité d'offres d'accueil et de découverte de destinations, les transactions peuvent être marchandes comme non marchandes, selon la nature des acteurs. De même, Trajet Partagé*, sur sa plateforme, n'impose pas de modalités particulières d'échange ni de prix. Le covoiturage peut être monétisé ou non, le paiement se faire via le site ou en cash, le pourboire pour la plateforme est facultatif. Sur ces différentes plateformes, l'accent est donc porté sur la liberté des utilisateurs d'interagir selon les modalités qui leur sont les plus commodes, également dans l'esprit de ne pas imposer d'échange exclusivement marchand ou dont les critères de prix seraient fixés de manière rigide.

3) Des usages des technologies qui se veulent éthiques et transparents

Les plateformes étudiées se distinguent également par la volonté de recourir à des pratiques éthiques et loyales vis-à-vis de leurs usagers, les plateformes prenant soin

d'adopter des politiques exigeantes concernant par exemple le traitement des données personnelles ou les mécanismes de confiance entre utilisateurs.

Pour commencer, l'exigence de transparence procède d'une volonté de loyauté quant aux usages qui sont fait du logiciel, et qui se manifeste par exemple par le choix de plateformes comme Express Farmer Network* ou Vélocratie* de placer leur logiciel sous licence libre, afin que quiconque puisse prendre connaissance des modes de fonctionnement de la plateforme - qu'il s'agisse des modalités de référencement des offres, des opérations automatiques réalisées par les algorithmes (dont les configurations, nous l'avons vu, peuvent nettement influencer les comportements des usagers) ou encore de la collecte et du traitement des données personnelles.

L'association des principaux usagers de ces plateformes à la gouvernance de ces dernières favorise de manière plus générale la transparence et le contrôle par les premiers concernés des modalités de fonctionnement, de sorte que la plateforme adopte des pratiques respectueuses des usagers.

La question de l'usage des données personnelles par les plateformes est aussi emblématique d'une volonté des plateformes coopératives de s'inscrire dans une différenciation éthique. La grande majorité des plateformes étudiées recourent très peu à l'utilisation de données et garantissent un usage se limitant à l'amélioration des services proposés aux utilisateurs. Ressources stratégiques - ou en tout cas présentées comme telles - de l'économie de plateformes, les données sont très peu mobilisées par les plateformes suivies et ce pour des raisons qui relèvent à la fois d'un principe de protection de la vie privée et du fait - plus matériel - qu'elles n'ont pas encore atteint un volume de transactions suffisant pour avoir pensé un usage stratégique de cette ressource. La grande majorité des plateformes coopératives, cela étant, fait de l'absence de commercialisation des données personnelles un crédo, à l'instar des ADV*.

En matière de confiance entre usagers, la grande majorité des plateformes rejette le recours à des dispositifs de notation et de management algorithmique. Zouu* revendique par exemple un classement basé sur l'intensité de la contribution de l'utilisateur (ce ne sont pas les évaluations ou le paiement d'un *premium* qui permettent d'être mieux classé).

Tandis que certaines plateformes privilégient une évaluation purement qualitative des prestations, d'autres croient en la capacité de la plateforme elle-même à garantir la confiance, sans évaluation. La confiance est alors fondée sur les valeurs véhiculées par la plateforme et par son organisation coopérative. Les Aventuriers du Voyage* ont le positionnement le plus approfondi sur cette question. La plateforme refuse le recours à un système de notation car elle craint un « risque de biais d'hospitalité »²²⁰. Comme l'explique l'un des cofondateurs, « pendant les *workshops* de préparation, beaucoup de nos acteurs se sont sentis pervertis par le système de notation, par le fait qu'ils devenaient serviteurs des clients, qu'ils devaient faire attention en permanence à leur comportement, mais qu'ils n'avaient plus vraiment d'échanges avec les clients ». La plateforme opte alors pour un système de commentaires sous forme de livre d'or, conçu pour générer prioritairement des retours positifs. Par ailleurs, la plateforme compte sur un haut degré de confiance de ses voyageurs, basé sur la forte marque de ses membres et réseaux partenaires, engagés dans le tourisme responsable et solidaire.

Aventuriers du Voyage* va même plus loin dans son positionnement critique vis-à-vis de l'intermédiation numérique en revendiquant une posture de « dénumérisation de la plateforme »²²¹ : « Pour voyager, avons-nous besoin qu'une plateforme s'interpose entre nous et nos hôtes ? N'est-il pas préférable de nous parler, nous présenter, nous raconter et de pouvoir discuter ? [...] « [Comment font les oiseaux pour se dénumériser ?] Leur code devient *open source*. Des développeurs et leurs communautés locales vont pouvoir inventer de nouvelles fonctionnalités et corriger les bugs. Ils inventent actuellement un système de paiement relationnel qui va offrir une multitude de modalités d'échange : gré à gré, monnaies locales, échange de services inter-entreprises, aides au départ et paiement en direct. Coté voyage, ils développent leur nouvelle fonctionnalité de fabrique de voyage pour que nous puissions construire ensemble nos voyages. Et surtout, ils vont tout simplifier ! Au revoir la liste interminable de paramètres et les technologies ultra-complexes. Ils ont décidé de faire simple, efficace et du contact direct ». La réflexion des ADV* est particulièrement intéressante en ce qu'elle essaie de penser un rôle de la plateforme numérique qui permette de faciliter les interactions sans les standardiser ni les instrumentaliser.

²²⁰ Questionnaire passé aux Aventuriers du Voyage*, novembre 2018.

²²¹ Blog des Aventuriers du Voyage*, 2020.

4) Une volonté de mieux protéger les travailleurs des plateformes

Une attention particulière est portée enfin, sur les plateformes coopératives de travail, à la protection des travailleurs. Dans les cas tels que Vélocratie* ou Up&Go, cette priorité donnée à la protection des travailleurs diffère en cela de la plupart des plateformes de travail, dont le modèle repose sur le recours à des travailleurs indépendants sans souci de contrôle sur la qualité de leurs conditions de travail. Vélocratie*, par exemple, a une exigence forte : les personnes qui livrent via son application doivent avoir le statut de salariés. A travers sa licence conditionnelle d'utilisation ainsi que le travail de développement de communauté réalisé par son équipe, la plateforme s'assure que les coopératives utilisatrices de son service recourent à des livreurs qui sont soit directement salariés de la coopérative, soit entrepreneurs-salariés d'une coopérative d'activités et d'emploi (CAE) tierce ou à défaut d'une structure de portage salarial, ce qui garantit ainsi que ces travailleurs sont en mesure de jouir des droits attachés au statut de salarié ainsi que de la protection sociale afférente.

Dans le cas des livreurs salariés de coopératives, leur contrat de travail leur permet également de bénéficier de revenus garantis et ne dépendant pas du nombre de courses réalisées, ce qui les protège de l'injonction au surtravail et des risques socioprofessionnels liés à un mode de fonctionnement à la tâche comme celui d'UberEats ou Deliveroo. Poussant sa philosophie plus loin, Vélocratie* explore la mutualisation de différentes formes de soutien aux livreurs de son réseau (via les coopératives employeuses), telles que du matériel de livraison de qualité, des formations professionnelles, un accès privilégié à des mutuelles complémentaires ou encore le développement de services pour travailleurs autonomes en partenariat avec la CAE Smart. Vélocratie* développe un modèle dont l'objectif principal est de permettre un travail de livraison à vélo qui soit protégé, qui s'inscrive dans le temps et qui contribue au développement des compétences des coursiers.

Dans le cas d'Alpha Taxi également, la forme coopérative garantit aux chauffeurs usagers de la plateforme à la fois une protection sociale, puisqu'ils sont salariés de leur SCOP, mais aussi leur mot à dire sur les configurations de l'application puisqu'ils sont co-proprétaires de la structure qui l'opère. Par ailleurs, dans un milieu du transport de passagers où les VTC travaillent souvent dans des conditions précaires et où, dans le même temps, les licences de taxis coûtent très cher et sont sujettes à

une spéculation insécurisante (fortement à la baisse néanmoins depuis l'arrivée des plateformes VTC), le système de salariat déployé par Alpha Taxi propose une voie sécurisante pour les chauffeurs (bien que ceux-ci ne puissent pas capitaliser sur la propriété de leur licence) puisqu'elle favorise une meilleure protection sociale, garantit des revenus réguliers et leur donne aussi accès à une panoplie de services partagés (voitures de remplacement, services de réparation, mutuelle...). Alpha Taxi expérimente donc depuis plusieurs décennies une forme alternative de travail autonome fondée sur le salariat, et désormais facilitée par une application numérique qui vise à concurrencer les principales plateformes de chauffeurs à la demande.

Sur un tout autre secteur et dans un pays différent, celui des services de nettoyage à domicile à New York, Up&Go vise également une protection élevée des travailleurs (en l'occurrence plutôt des travailleuses). Les personnes qui exercent via la plateforme sont toutes salariées de coopératives membres de la fédération et reçoivent une rémunération horaire supérieure à celle du marché en raison des faibles frais de service préemptés par la plateforme (5%) et de tarifications horaires respectant les minimas légaux américains relatifs aux travailleurs salariés. Par ailleurs, la plateforme new-yorkaise se donne une mission d'insertion socio-professionnelle en permettant via ses coopératives membres l'emploi de femmes précaires de la communauté hispanophone de la ville.

Plus indirectement, car il s'agit là non pas d'une plateforme de travail mais d'une plateforme de e-commerce, Label Emmaüs porte un projet d'émancipation par le travail en ce qu'elle emploie des compagnons et des travailleurs en insertion au sein de sa coopérative pour la réalisation de tâches de logistique, de gestion de la plateforme e-commerce ainsi que de SAV. Officiellement entreprise d'insertion depuis 2018, Label Emmaüs offre ainsi des opportunités professionnelles à des personnes éloignées de l'emploi via ses activités de plateforme. Par ailleurs, la coopérative a mis en place depuis 2019 une formation diplômante visant à former les jeunes et les personnes éloignées de l'emploi aux métiers du e-commerce.

Alignement avec l'action des pouvoirs publics, souci de minimiser l'extraction de valeur sur les transactions, usage de dispositifs technologiques transparents, protection des travailleurs : les plateformes coopératives que nous avons suivies partagent plusieurs de ces caractéristiques, qui se matérialisent très concrètement dans les choix qu'elles ont opéré en matière de modèles économiques et d'organisation, et de services

proposés. Ces différentes dimensions les distinguent des leaders de l'économie de plateformes, pour lesquelles ces enjeux ne sont pas adressés ou du moins ne sont pas intégrés aussi directement dans leurs modes de fonctionnement.

Ainsi, on peut estimer sur la base de la dizaine de plateformes coopératives étudiées (principalement membres du réseau Plateformes Alternatives France*) que si la gestion de la plateforme par ses principaux utilisateurs constitue l'un des fondements de ces initiatives, ces dernières se caractérisent également par une vocation solidaire et un souci d'adopter des modes de fonctionnement éthiques, vis-à-vis des usagers comme des potentiels travailleurs associés.

**

Ce chapitre 5 nous a permis de nous pencher sur les agencements qui traduisent les idéaux militants des plateformes coopératives en des modes de fonctionnement et de structuration spécifiques, fondant au demeurant la promesse de différence de ces initiatives vis-à-vis de leurs concurrentes conventionnelles. Une gestion directe par les principaux usagers, des plateformes mutualisées et décentralisées, un multi-sociétariat qui associe une diversité de parties prenantes au développement de ces plateformes et, enfin, une vocation à proposer des services éthiques à vocation solidaire : tels sont les principaux éléments qui distinguent les plateformes que nous avons analysées.

Si nous avons jusqu'à présent porté notre attention sur les caractéristiques générales qui incarnent la promesse de différence de ces plateformes coopératives, il convient de se demander comment ces modes de structuration et de fonctionnement particuliers se matérialisent dans les activités de tous les jours. Autrement dit, comment les plateformes de notre échantillon, au-delà de leurs principes généraux de fonctionnement, s'opèrent-elles en termes de modèles économiques, de pratiques de gouvernance ou encore d'organisation du travail ? C'est l'objet du chapitre 6.

Chapitre 6 - Gérer l'alternative au quotidien : les modalités concrètes de fonctionnement des plateformes coopératives

Les plateformes coopératives que nous avons suivies, par leurs différenciations structurelles vis-à-vis du modèle dominant de la plateforme capitaliste à but lucratif, sont amenées à mettre en place des modèles et des pratiques de fonctionnement singuliers. D'un point de vue économique et financier, tout d'abord, la majorité d'entre elles adoptent des modèles complexes visant à optimiser l'obtention de ressources dans un contexte où celles-ci sont exposées à un risque de marginalisation. En matière de gouvernance et, par extension, d'organisation du travail, ces plateformes innovent avec des dispositifs ajustés à leurs communautés hétérogènes de membres et de contributeurs.

A/ Des modèles économiques complexes adaptés à un contexte de ressources limitées

En ce qui concerne leurs modèles économiques et financiers, les plateformes coopératives que nous avons suivies traduisent leurs principes de différenciation vis-à-vis des plateformes conventionnelles (notamment la volonté de minimiser l'extraction de valeur et d'accorder un maximum d'autonomie aux structures locales) par des pratiques singulières.

Parmi celles-ci, il s'agit par exemple de concevoir des plateformes plus basiques que la concurrence et proposant des tarifs accessibles à tous les types d'utilisateurs. Pour le moment, beaucoup de ces plateformes coopératives reposent principalement sur un développement en *business to business* auprès de grandes collectivités et entreprises. Dans une logique d'essaimage, elles placent des nombreuses ressources en accès ouvert, mais certains usages peuvent être conditionnés à des formes de réciprocité voire des critères d'opposabilité spécifiques au moyen de licences d'utilisation. Concernant leurs financements, bien que recourant à un certain montant de fonds propres via leurs sociétaires, nombreuses sont les plateformes coopératives qui dépendent en grande partie de subventions. Enfin, la principale force et difficulté de ces plateformes est de gérer dans le temps une diversité de contributions, qui sont rarement homogènes et durables.

1) Des plateformes *low cost* au sens littéral

Contraintes par des ressources limitées - tant en termes de financements que de ressources humaines - et ne souhaitant pas rendre leurs utilisateurs dépendants de leurs technologies, beaucoup d'initiatives développent des solutions numériques relativement basiques. Sur certaines d'entre elles, des fonctions telles que la mise en relation automatique, la réservation instantanée ou le paiement en ligne ne sont pas intégrées à ce jour, ces plateformes étant davantage des espaces de référencement que des interfaces de mise en relation automatisée. Une plateforme comme Aventuriers du Voyage*, qui a entamé un processus consenti de « dénumérisation », considère d'ailleurs le fait d'avoir une plateforme faiblement étoffée en fonctionnalités numériques comme une garantie que les utilisateurs vont être davantage dans une démarche de découverte des offres et de contact direct avec les personnes proposant ces offres.

Par ailleurs, certaines plateformes coopératives se reposent en partie sur l'externalisation du travail de développement vers des personnes non rémunérées (des usagers, des bénévoles, des passionnés d'informatique qui vont contribuer ponctuellement dans les cas où les plateformes choisissent de placer leur logiciel sous une licence libre), ce qui réduit leur coût de développement – même si dans les faits, sur l'ensemble des plateformes observées, l'essentiel du code est réalisé par des individus rémunérés.

Les fonctionnalités basiques de ces plateformes et les (relativement) faibles ressources financières investies dans le travail de développement informatique font de ces initiatives des plateformes *low cost* dans tous les sens du terme : généralement moins ergonomiques, moins sécurisées et moins complètes que leurs principales concurrentes mais peu coûteuses, aisément modulables et faciles à appréhender techniquement ; ce qui contribue à leur dissémination, à leur appropriation par des usagers ou des développeurs divers, et donc à une plus grande accessibilité de la plateforme.

2) Des modèles de prix attractifs basés des tarifications faibles et adaptées aux ressources des utilisateurs

Pourtant dominant dans l'économie de plateformes, le modèle de la commission sur les transactions ne se retrouve pas partout sur les plateformes coopératives de notre échantillon. Si certaines des plateformes y ont recours, comme Nutricoop*, Hopcar* et Business Troc*, différentes alternatives sont utilisées par les plateformes.

Zouu* utilise notamment une monnaie interne, que l'on peut se procurer en achetant des crédits, et qui sert à poster des annonces sur la plateforme. C'est en partie par ce biais que la plateforme belge se rémunère. Trajet Partagé*, pour sa part, choisit de compter sur la participation « consciente » de ses utilisateurs en proposant de laisser un pourboire à la plateforme - à l'image de ce que fait par exemple la plateforme de financement participatif HelloAsso. Ce mode de tarification lui apporte une partie de ses revenus. Pour le reste, c'est l'option du forfait ou de la cotisation qui est préférée. Ainsi les Aventuriers du Voyage* recourent-ils à une logique d'abonnements, Vélocratie* à une cotisation annuelle de 5% du chiffre d'affaires de ses structures membres et Business Troc* à une adhésion annuelle de 235€ en plus de la commission prélevée sur les échanges. Un choix justifié par exemple par les ADV* ou Vélocratie* par la volonté de fournir des bases de revenus stables à leurs structures usagères tout en n'incitant pas à faire du volume.

Par ailleurs, on constate que beaucoup de plateformes étudiées ont intégré dans leur modèle économique une réflexion sur l'inégalité de ressources parmi leurs usagers. Ainsi, Aventuriers du Voyage* a conçu des prix d'abonnement différenciés selon que les acteurs sont des petites structures (guides, gîtes), des grandes structures (hôtels...) ou des acteurs sans finalité marchande. L'exemple le plus représentatif de cette logique de tarification adaptée aux ressources est celui d'Express Farmer* à travers sa SCIC Nutricoop*. Le modèle de tarification de Nutricoop* a fait l'objet pendant plusieurs mois d'une délibération entre les différentes membres et utilisateurs d'Express Farmer France*, qui a conduit les créateurs de la SCIC à la fixation de trois tarifs provisoires : « petit débrouillard », « engagement accessibilité » et « commerce éthique ». Tatiana* explique cette logique de différenciation :

« On a un pack petit débrouillard, qui reste sur contribution libre, où généralement tu crées ton compte, t'as le forum, donc tu peux poser des questions sur le forum, mais voilà, tu te débrouilles. L'idée c'est que ça reste accessible à tous, donc s'il y a des gens qui veulent rester militants bénévoles, qui veulent pas rentrer dans l'économie, etc., très bien, pourquoi pas, mais ils se débrouilleront, nous on peut pas s'engager à avoir du support, parce que tout ce qu'on met en place... Et puis on dit pas que c'est gratuit, et pour nous il faut que tout le monde contribue aux communs, donc voilà. On reste ouverts mais on va faire de la sensibilisation. Ensuite on a mis en place une espèce de politique fiscale interne à travers deux packs. Tout ça c'est les gens qui vont choisir librement, donc il y a une espèce de choix libre, dans le sens où chaque utilisateur va choisir en conscience s'il pense que c'est plus juste qu'il paye 2 % ou qu'il paye 1 %, donc c'est un peu un pari qu'on fait aussi, mais on va observer ce qui se passe et on verra s'il y a besoin de réguler ou pas après. Du coup l'engagement accessibilité, pour nous, c'est des organisateurs de circuits courts qui ont mis en place eux-mêmes un modèle économique et un modèle de prix qui permet l'accessibilité des produits pour tous, donc par exemple la tarification sociale, qui ont de la gouvernance partagée qui fait que leur modèle de prix est plus équilibré, qu'il y a moins d'enrichissement personnel. Alors que le commerce éthique c'est typiquement cette entreprise familiale qui vend des oranges d'Andalousie, qu'ils importent et qu'ils vendent à des groupements d'achats à Nantes. Eux c'est une entreprise privée, ils fixent les prix tout seuls, ils ont plus d'enrichissement personnel que l'asso où les gens vont plus bosser en bénévoles »²²².

Dans le cas d'Express Farmer France*, comme on le voit, un effort est réalisé dans la politique de tarification pour permettre à chacun d'utiliser la plateforme en fonction de ses besoins, et de sorte aussi à permettre une inclusion progressive des structures les plus fragiles. Vélocratie*, à travers la cotisation des structures de livraison utilisant la plateforme, revendique pour sa part les principes fondateurs de la Sécurité Sociale : une cotisation de chacun en fonction de ses moyens et une provision de services en fonction des besoins. La logique de participation « consciente » proposée par Trajet Partagé* procède également d'une innovation de pratiques visant à permettre à chacun de contribuer à la hauteur de ses moyens, sans standardiser le modèle de prix. De manière plus générale, on constate que le niveau de commission ou d'abonnement pris par les plateformes coopératives se situe nettement en-dessous des standards du marché.

²²² Tatiana*, entretien personnel, avril 2019.

3) Des politiques technologiques atypiques reposant sur une ouverture des logiciels et la faible exploitation des données

En matière de politiques technologiques, les plateformes coopératives que nous avons observées se distinguent par une forte propension à placer en accès libre - ou du moins partiel - un certain nombre de leurs ressources, en particulier leurs briques logicielles. Concernant les données personnelles, actifs essentiels pour la plupart des plateformes multinationales (*voir Partie 1*), il est frappant de constater que les plateformes coopératives n'en font pas ou presque pas d'usage, que ce soit par manque de moyens de le faire ou par principe éthique.

a) Une logique d'ouverture des ressources (logicielles)

Il est intéressant de noter, dans un premier temps, que des plateformes étudiées mettent certaines de leurs ressources en partage auprès de quiconque souhaite les réutiliser ; en particulier concernant les briques logicielles de leur plateforme.

La communauté Express Farmer Network* développe par exemple la plupart de ses fonctionnalités dans un logiciel en code Ruby *open source*. Vélocratie* met également ses briques logicielles en *open source*. La posture ouverte de ces plateformes concernant leurs développements technologiques s'inscrit directement dans l'esprit guidant les communautés du logiciel libre, à savoir qu'en tant que ressources répliquables et non-rivales, les logiciels gagnent à être partagés à d'autres personnes qui pourront elles-aussi les améliorer dans l'intérêt de tous et à condition de les reverser à la communauté.

Mais au-delà de cette logique d'ouverture et de partage, il est intéressant de se pencher sur les stratégies mises en place par ces plateformes, passant principalement par le recours à des licences d'utilisation. A cet égard, Express Farmer France* a opté pour une utilisation universelle de son logiciel - mais a également rendu obligatoire à tous ses bénéficiaires le fait de repartager en accès libre le code modifié. Toutefois, si la licence AGPL est assez courante dans l'univers du logiciel libre, Vélocratie* a concocté pour sa part une licence atypique, intitulée Coopyright-Logiciel, que l'on peut qualifier de licence conditionnelle (*voir chapitre 5 pour plus de détails*) : elle confère les droits d'étude, exécution, modification et redistribution du logiciel ou de ses dérivés à toute personne, mais elle réserve l'exercice commercial de ces droits aux seules

structures respectant les critères de l'entreprise sociale et solidaire (selon la définition par la loi nationale ou par la Commission européenne) et fonctionnant selon un modèle coopératif au sein duquel les travailleurs sont salariés directement par la structure ou sont des travailleurs autonomes ayant recours au portage salarial (ou préférablement aux CAE).

Vélocratie* innove ainsi en concevant une licence d'utilisation de son logiciel réservée, pour les usages commerciaux, à un type spécifique d'organisation économique (l'entreprise sociale et solidaire) et à un mode de travail lui aussi spécifique (le salariat) – le tout dans une perspective politique visant à garantir une forte protection des travailleurs et à promouvoir une économie démocratique non tournée vers la génération de profits financiers.

Nous l'avons vu plus haut, plusieurs conceptions distinguent les plateformes étudiées en ce qui concerne le partage qu'elles font de leurs ressources technologiques. Il est toutefois notable d'observer que certaines plateformes assument le choix d'ouvrir totalement l'accès, la réutilisation et la modification de leur code. C'est le cas d'Express Farmer Network* (moyennant cependant la republication forcée des modifications apportées via une licence AGPL) mais aussi de Trajet Partagé*.

Tandis que certains acteurs prônent une ouverture sans restriction de l'accès à leur logiciel, dans une volonté d'essaimage sans entrave des ressources technologiques, d'autres préfèrent utiliser la conditionnalité comme un moyen de privilégier certains modèles, avec une logique d'ouverture sélective. Ce faisant, une structure comme Vélocratie* invente un outil singulier, sa licence conditionnelle, qui lui permet de sélectionner les pratiques des structures usagères de son logiciel non pas en s'immisçant directement dans leur organisation mais en conditionnant l'accès à son logiciel à diverses règles (lucrativité limitée, salarisation des livreurs...). Si cet usage stratégique de la licence d'utilisation, qui ouvre au passage la voie à une conception de la propriété en tant que faisceau de droits, n'est pas nouvelle - comme en témoignent l'utilisation des licences Creative Commons - une telle approche est en revanche peu appliquée dans d'autres univers - en l'occurrence ici celui d'un logiciel servant une initiative entrepreneuriale et déterminant les activités productives de centaines de travailleurs.

La tentative d'une plateforme comme Vélocratie* d'introduire un fléchage des pratiques de travail et économiques via une licence est donc particulièrement innovante. D'autant qu'une telle approche peut être à la fois étoffée à d'autres critères

(certains collectifs membres de Vélocratie* suggèrent par exemple l'introduction d'une clause d'exclusion pour les clients cotés en bourse ou vendant de la *junk food*) et à d'autres ressources (pas nécessairement des briques logicielles mais des données, des infrastructures physiques ou numériques...).

Si cette logique s'inscrit dans une conception de la plateforme en tant que commun, que nous avons détaillée précédemment, celle-ci se démarque singulièrement des normes dominantes de l'économie numérique - et en particulier de l'économie de plateformes - où les logiciels (notamment les algorithmes) constituent un actif de premier ordre pour l'organisation qui les développe et tombent généralement sous le régime de la propriété intellectuelle privée.

Le choix de certaines plateformes de ne pas garder cet actif privé est essentiellement un acte militant, qui peut fragiliser ces initiatives (nous le verrons plus tard) dans leur recherche de financements, mais il peut s'agir similairement d'une stratégie de dissémination rapide de la plateforme puisqu'aisément réappropriable et modulable par des structures usagères diverses.

D'ailleurs, libérer le logiciel de la plateforme ne signifie pas abandonner toute perspective de création de revenus à partir de son développement. Certaines plateformes coopératives se font rémunérer au titre de l'accompagnement de leurs membres et du développement de fonctionnalités sur mesure. Ainsi, Express Farmer France* facture via sa coopérative Nutricoop* (entre 1 et 2% du montant des transactions) le recours à ses services d'accompagnement de structures usagères. D'une autre manière, plus générique, Vélocratie* requiert à terme des coopératives et collectifs de livreurs usagers de sa plateforme une participation sous la forme d'une cotisation de 5% du CA. Il est possible d'utiliser la plateforme gratuitement en tant que structure non-marchande ou coopérative, mais il faut cotiser pour pouvoir participer aux délibérations collectives sur les améliorations logicielles à développer. Pour sa part, Trajet Partagé* facture non pas l'usage grand public de sa plateforme ou la mise à disposition de son code mais des plateformes en marque blanche qu'elle customise et gère pour ses clients, sur la base de son logiciel générique.

Le pari de ces plateformes est également de pouvoir fédérer, à travers la libre diffusion de leur code, une communauté de contributeurs bénévoles participant à l'amélioration du logiciel - bien que dans les faits cette agrégation de forces productives gratuites se matérialise peu en raison de certaines barrières à l'entrée (par exemple, sur

Vélocratie*, le code a été développé par une seule personne et selon des modalités de codage peu conventionnelles qui en rendent l'appropriation compliquée). Pour autant, on voit donc que les plateformes coopératives ayant fait le choix de mettre leur logiciel sous licence libre ou semi-libre s'inscrivent - en partie - dans un modèle économique typique de l'économie du logiciel libre, où un certain nombre de prestations marchandes sont proposées en complément de l'usage brut du logiciel qui, lui, est disponible pour tout un chacun.

b) Une faible exploitation des données personnelles

En matière d'usage des données personnelles, la majorité des plateformes coopératives se distinguent également de leurs concurrentes par une faible exploitation des données générées ou renseignées par leurs utilisateurs. Si, comme nous l'avons vu, ce très faible usage des données personnelles s'explique autant par un choix militant que par une faible expertise du traitement des données ainsi qu'un faible volume d'utilisation des plateformes, le fait que les plateformes coopératives ne misent pas - ou très peu - sur l'usage des données personnelles dans le cadre de leur modèle économique dénote fortement des normes de l'économie de plateforme.

Tout d'abord, aucune des plateformes coopératives étudiées ne souhaite commercialiser la récolte de données personnelles que ce soit à travers une revente de celles-ci à un tiers ou l'intégration de publicités ciblées vendues à des clients extérieurs. Tout du moins, ces plateformes n'envisagent pas l'exploitation marchande de ces dernières à moins d'une demande collective de la part de leurs usagers, ce qui n'est pas encore arrivé.

L'esprit qui anime ces plateformes est celui d'une éthique de la donnée, d'un partage loyal et transparent servant uniquement le développement d'usages bénéfiques aux utilisateurs, voire à la collectivité dans son ensemble. Certaines d'entre elles ne ferment ainsi pas la porte à l'utilisation de données personnelles mais dans des conditions strictement limitées. Express Farmer France* envisage de proposer à ceux qui le souhaitent des services complémentaires, comme de la logistique partagée, à travers des offres construites sur la base des données anonymisées de ses utilisateurs et mutualisées avec celles de différentes structures de l'agro-alimentaire. C'est dans une telle optique que la plateforme a lancé l'initiative Food Standard Initiative* afin de créer des synergies logistiques avec d'autres organisations sur son secteur.

Une autre proposition récurrente dans les discussions entre plateformes coopératives vise la création de coopératives de données communes, contrôlées par les usagers des différentes plateformes ou, du moins, en concertation avec ces derniers, ce qui pourrait faciliter le développement de nouveaux usages ou de nouveaux services sur ces plateformes.

Enfin, quelques porteurs de projet, en lien avec des militants du réseau Plateformes Alternatives France*, tentent de concevoir à travers le Web Commons Network* un système d'interopérabilité - sur la base du protocole Solid développé notamment par l'inventeur du Web, Tim Berners-Lee - qui permettrait aux usagers de plateformes du réseau de transférer leurs données personnelles - de manière provisoire et réversible - à d'autres plateformes de leur choix, tout en restant souverains sur le lieu de stockage de ces données. De cette manière, les utilisateurs pourraient plus passer facilement d'une plateforme coopérative à une autre (en renseignant automatiquement leurs informations personnelles), les plateformes pourraient augmenter leur masse d'utilisateurs et fournir des services plus appropriés, sans pour autant forcer les usagers à céder leurs données personnelles à ces dernières, ce qui renforcerait la confiance des usagers envers ces plateformes.

Pour résumer, si les plateformes coopératives observées se distinguent de leurs principales concurrentes par une utilisation très limitée des données personnelles ainsi qu'une absence de commercialisation, un certain nombre d'entre elles n'excluent pas un usage de ces dernières mais selon des finalités et des méthodes différentes des standards du secteur. Elles sont envisagées comme une source potentielle de revenus mais uniquement à travers l'amélioration des services proposées ou bien le partage à des tiers dans un cadre de confiance contrôlé par les usagers (coopératives de données, protocole Solid...). Encore fortement prospective, cette conception alternative de la valorisation de la donnée dans la logique d'une interopérabilité de services ou d'une mutualisation entre structures, semble ouvrir la voie à des modèles économiques différenciants de la part des plateformes coopératives.

4) Un fort appui sur des prestations auprès des grands comptes

Procédant à des modèles de prix faibles et souvent adaptés aux ressources des usagers (dans une logique d'inclusion), refusant de marchandiser les données de leurs

utilisateurs, la plupart des plateformes coopératives vont chercher ailleurs les ressources complémentaires permettant d'assurer la pérennité de leurs services. A côté de leurs services à destination du grand public ou de petites structures usagères, certaines plateformes étudiées s'appuient sur des prestations en *business to business* - pour le compte de grandes entreprises privées, de collectivités territoriales ou d'organismes publics - qui leur garantissent des sources de revenus plus importantes et plus sûres.

Chez Hopcar*, la grande majorité des revenus provient ainsi de ces grands comptes. La SCOP qui gère Hopcar*, a développé des branches dédiées à ces clients institutionnels, telles que Hopcar* Collectivités et Hopcar* Entreprises. La plateforme antiboise a noué des partenariats locaux - en PACA notamment - avec Pôle Emploi, qui subventionne les services de Hopcar* auprès des demandeurs d'emplois de certains bassins. Elle a également comme client une structure publique de grande ampleur, le CHU de Nîmes, et ses 6500 salariés. Auprès de ses clients, Hopcar* développe des services sur mesure, tels qu'un espace dédié de mise en relation mais aussi des formations au covoiturage auprès des bénéficiaires, qui permettent d'encourager et de faciliter l'adoption de sa plateforme. La SCOP gérant Hopcar* déploie d'ailleurs une solution appelée Chèque Covoiturage pour permettre aux employeurs de subventionner l'usage du covoiturage par leurs salariés. Un service qui a été boosté par l'introduction via la Loi d'Orientation des Mobilités, adoptée en novembre 2019, du forfait mobilité durable.

Cette logique de prestations sur mesure pour des grands comptes est également la principale source de revenus d'une autre plateforme de covoiturage, Trajet Partagé*. Trajet Partagé* développe des plateformes de covoiturage en marque blanche pour des collectivités territoriales, ce qui était d'ailleurs la base des services de la PME cofondatrice de la SCIC, Vivacar*. Trajet Partagé* est par exemple le prestataire d'un syndicat mixte réunissant de nombreuses collectivités bretonnes pour le développement de la plateforme de covoiturage OuestGo. Le modèle économique de Trajet Partagé* est aujourd'hui fondamentalement pensé pour que la création de plateformes sur mesure payées par des collectivités publiques serve à garantir la gratuité du service grand public à l'ensemble des citoyens. C'est d'ailleurs selon un modèle très proche que fonctionne Rezo Pouce, qui vend à des collectivités

territoriales son service clef en main d'autostop pour pouvoir en faire bénéficier gratuitement aux citoyens du territoire concerné.

Si le secteur de la mobilité, hautement subventionné par les autorités, est propice à un développement commercial fondé sur de la commande publique, des plateformes coopératives opérant sur d'autres secteurs misent aussi en bonne partie sur des grands comptes pour dynamiser leurs services. Zouu* par exemple, face à la difficulté à rendre sa plateforme grand public soutenable financièrement, a commencé à vendre à des entreprises des espaces d'échanges dédiés à leurs communautés. C'est ainsi que la plateforme belge a signé un partenariat commercial avec un grand groupement coopératif de pharmacies (280 pharmacies en Belgique et 10% du marché) pour l'échange entre patients de médicaments ou de produits médicaux, avec la coopérative de travailleurs autonomes Smart, avec une chaîne de magasins de bricolage leader du bricolage en Belgique pour de l'échange d'outils entre clients, et avec une grande chaîne de magasins de produits pour animaux de compagnie. Comme l'explique Roland*, cofondateur de Zouu*, « l'idée c'est de rendre notre coopérative plus puissante parce qu'elle est le relai d'autres communautés. Ça permet aussi de développer notre modèle économique car ces communautés paient une licence mensuelle. En plus on peut leur proposer en 3 jours, c'est comme si t'achetais un truc clef sur porte »²²³.

Si l'identification du canal des grands comptes ou de la commande publique en tant qu'appui ou complément au développement de solutions grand public n'est pas l'apanage des seules plateformes coopératives et s'observe fréquemment dans le développement des *startups* et PME, il convient cependant de noter l'importance que celui-ci revêt dans les revenus de nombreuses plateformes suivies. On peut supposer que cette spécialisation tient en bonne partie aux difficultés de ces plateformes à se déployer commercialement dans un contexte de ressources limitées et de forte concurrence capitalistique sur le secteur des plateformes. Par ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment, certaines de ces plateformes se conçoivent et sont perçues comme des initiatives au service de l'intérêt général, et ont donc une facilité particulière à nouer des complémentarités avec des collectivités publiques. Enfin, on peut également remarquer que cette logique de prestations de services pour des grands

²²³ Roland*, entretien personnel, 2020.

comptes, par exemple dans le cadre de plateformes en marque blanche, est assez typique des modèles économiques du numérique et en particulier du logiciel libre.

5) Financer l'émergence : entre autofinancement par le sociétariat et recours aux subventions

Les plateformes coopératives étudiées sont toutes en phase d'émergence - plus ou moins avancée - et ont besoin de ressources financières pour investir et se développer. Tandis que les plateformes numériques ont des difficultés, de manière générale, à assurer des rentrées d'argent durant leurs premières années d'existence, les plateformes coopératives, par leur volonté de ne pas procéder à des tarifications élevées ni à une monétisation des données personnelles, peinent d'autant plus à dégager des revenus substantiels de leurs activités naissantes. Elles se doivent donc de chercher des financements pour leur développement sans pour autant pouvoir compter sur une capitalisation sous forme d'actions - puisque la grande majorité d'entre elles opèrent sous des formes coopératives et parfois associatives. Pour ce faire, les plateformes coopératives observées jonglent entre différentes sources de financement, avec en priorité des apports en parts sociales et des subventions.

a) Le sociétariat : une source non négligeable de financements

La plupart des projets tirent une portion de leurs ressources financières de fonds propres apportés par leurs membres, le plus souvent à travers la souscription de parts sociales coopératives, ou dans le cas de Vélocratie* par exemple via une adhésion à l'association. C'est pourquoi - même si à l'exception de Business Troc* aucune plateforme n'impose le sociétariat pour accéder aux fonctionnalités de sa plateforme - les plateformes coopératives encouragent activement leurs utilisateurs à s'associer financièrement à leur structure. Trajet Partagé* a par exemple initié début 2019, quelques semaines après son lancement, la vaste campagne d'appel au sociétariat « Prenez le pouvoir, prenez une part » en misant sur sa vaste communauté d'utilisateurs et sur divers relais extérieurs dans le monde de l'ESS. « On a une convention avec la MACIF et la NEF pour propulser la question du sociétariat »,

explique par exemple Gaël*, cofondateur de Trajet Partagé*²²⁴. Une campagne réussie soldée par plusieurs centaines de parts (d'un montant unitaire de 100€) prises en quelques semaines.

Cette source de financements est d'autant plus conséquente lorsque les sociétaires sont des personnes morales et qu'elles sont impliquées activement dans le projet - voire littéralement à son origine - comme dans le cas d'Aventuriers du Voyage*, où la coopérative d'habitants Hospitalité Marseillaise* et l'agence de voyage Voyage Solidaire* ont réalisé des apports conséquents dès le départ.

Ainsi, sur Aventuriers du Voyage* et Business Troc*, une part notable des capacités d'investissement provient des parts souscrites par les sociétés créatrices et/ou usagères de la plateforme. La perspective d'augmenter significativement les fonds propres en intégrant au sociétariat des structures clientes et partenaires disposant de ressources conséquentes est une stratégie privilégiée par d'autres plateformes. Trajet Partagé* vise l'intégration de ses collectivités clientes dans son sociétariat, tandis que Nutricoop* souhaite pour sa part embarquer les fondations partenaires de l'association Express Farmer France*. Dans cette perspective, la forme juridique de la SCIC, favorisant l'association au capital de parties-prenantes diverses - notamment de droit public - tout en permettant une pondération des droits de votes entre plusieurs collèges lors des assemblées générales, s'avère être un outil plébiscité par les plateformes coopératives françaises (*voir chapitre 5*).

b) Un recours assez répandu aux subventions

Le sociétariat ne suffit pas à assurer une capacité d'investissement suffisante aux plateformes coopératives, d'abord parce que les sociétaires sont majoritairement des acteurs économiques aux ressources limitées, mais aussi parce que les parties-prenantes plus puissantes financièrement – des personnes morales comme les collectivités, fondations ou entreprises partenaires - rechignent parfois à s'engager substantiellement. Les plateformes coopératives se tournent donc volontiers vers d'autres sources de financements.

Une solution fréquemment mentionnée par les plateformes coopératives est le recours à des mécanismes de quasi-fonds propres, comme le prêt participatif. Le prêt

²²⁴ Paul*, entretien TAPAS, 2019.

participatif est un dispositif né en France en 1983 qui permet à une société de recourir à un emprunt de long terme (en général 5 à 7 ans) moyennant le paiement d'un taux d'intérêt fixe en-dessous des standards du marché et d'un taux variable indexé sur ses performances. Le principal intérêt de ce mécanisme, outre le fait qu'il ne met pas l'entreprise sous la pression d'un remboursement rapide, est qu'il lui permet de renforcer sa trésorerie de manière pérenne et de préserver ses ratios d'autonomie financière lorsqu'elle cherche à attirer d'autres financements. Aventuriers du Voyage*, par exemple, a bénéficié d'un prêt participatif majeur de la part de France Active. Nutricoop* envisage le recours au même dispositif.

On constate par ailleurs une certaine dépendance des plateformes aux subventions, que ces dernières soient publiques ou privées. Pour le moment, l'association Express Farmer France* a été principalement financée par deux fondations : la Fondation MACIF et la Fondation Nina et Daniel Carasso. Comme l'explique Tatiana* pour justifier ce nécessaire soutien : « on a l'enjeu de trouver des financements adaptés. On souhaite rester indépendants et comme on travaille sur un changement culturel de long terme, pas sûr de quand on sera capables de rembourser des investisseurs. Aussi, on a un modèle de prix « juste » mais pas adapté pour rémunérer à hauteur de 7 % par an des investisseurs... »²²⁵.

Hopcar* pour sa part est soutenu financièrement par des acteurs mutualistes tels que Malakoff-Humanis, qui subventionne le paiement de trajets solidaires sur Hopcar* au bénéfice de personnes en insertion professionnelle.

En raison des missions alignées sur l'intérêt général que remplissent la plupart des plateformes suivies, celles-ci ont une proximité assez naturelle avec les pouvoirs publics et bénéficient dans le cadre de leurs opérations de subventions publiques. Par exemple, Aventuriers du Voyage*, qui développe un tourisme local et solidaire, est soutenu à ce jour par deux régions (Nouvelle Aquitaine et PACA). Vélocratie*, dont l'objectif est de protéger les livreurs précarisés qui essaient dans les rues des grandes métropoles, jouit d'un soutien financier de la ville de Paris. La plateforme est lauréate des Trophées ESS 2018 de la Mairie de Paris, qui lui a accordé à ce titre un petit pécule, et a bénéficié d'un vote du Conseil de Paris engageant un engagement financier de la municipalité, qui soutient d'ailleurs en parallèle Omega*, une

²²⁵ Tatiana*, entretien personnel, 2018.

coopérative de livreurs parisiens membre du réseau Vélocratie*. Vélocratie* bénéficie d'un soutien public non seulement financier mais qui se manifeste également à travers une mise en visibilité de ses activités et de celles de ses collectifs de livraison.

Hopcar* a été pour sa part incubé au sein de l'incubateur GreenTech du Ministère de l'Environnement et soutenu par différents programmes publics, tels que « French Mobility - Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » (programme de l'ADEME) ou le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).

Si l'obtention de subventions publiques bénéficie à une grande diversité d'acteurs et ne peut pas caractériser spécifiquement les initiatives de plateformes coopératives, on constate en revanche que ces dernières représentent des sources de financement particulièrement fréquentes et proportionnellement élevées pour les plateformes coopératives.

6) Des équipes salariées réduites et une forte externalisation des tâches

Les plateformes coopératives étudiées disposant de faibles ressources financières, elles emploient généralement un faible nombre de collaborateurs. Si, par exemple dans le cas de Hopcar*, certaines plateformes sont exclusivement portées par des salariés de la structure, dans la majorité des cas, les plateformes coopératives procèdent à une hybridation de ressources et recourent à un panel hétérogène de contributeurs, qu'ils soient rémunérés (prestataires, porteurs de projets facturés en tant qu'indépendants) ou bénévoles.

a) Une faible place pour le salariat

Certaines plateformes, plutôt que des salariés internalisés, rémunèrent essentiellement leurs contributeurs en tant que prestataires extérieurs. Chez Zouu*, par exemple, les trois seules personnes rémunérées sont les développeurs de la plateforme, et ces derniers sont salariés par une organisation tierce (la coopérative de travailleurs autonomes SMart) et ne travaillent pas à temps plein. Les deux cofondateurs se rémunèrent via des activités annexes ou des ressources personnelles. Du côté d'Express Farmer France* et de la coopérative Nutricoop*, l'équivalent de deux ETP sont répartis entre plusieurs personnes qui facturent leur travail sous la forme de prestations indépendantes.

Dans plusieurs cas, les plateformes peuvent compter également sur la contribution en nature de salariés de leurs structures usagères, qui vont dégager du temps - soit informel soit officiellement dédié à la plateforme - à côté de leur activité principale. Sur Vélocratie*, la plateforme sollicite ainsi les contributions des différents collectifs de livreurs qui l'utilisent - ou comptent utiliser dans le futur – en leur demandant de faire remonter leurs besoins mais aussi de participer au développement des services mutualisés et d'expérimenter les fonctionnalités sur le terrain. Dans la même logique, Aventuriers du Voyage* est alimentée principalement par deux salariés issus d'organisations fondatrices, Hospitalité Marseillaise* et Voyage Solidaire*, qui partagent leur charge de travail entre leurs activités au sein de la structure d'origine et le développement de la plateforme mutualisée.

Beaucoup de plateformes coopératives en émergence rémunèrent ainsi une partie non négligeable de leurs collaborateurs, parfois l'essentiel, non pas en tant que salariés de la structure mais via des prestations externalisées voire des contributions incorporées dans les missions de salariés des entités bénéficiaires.

b) Un recours répandu au bénévolat

Par ailleurs, une partie importante de la main d'œuvre de ces plateformes coopératives provient de contributions purement bénévoles. Par leur dimension militante, les plateformes coopératives parviennent en effet en général à attirer des bénévoles prêts à donner un coup de main à leurs projets.

Trajet Partagé*, par exemple, mise beaucoup sur sa communauté plusieurs centaines de bénévoles, présente dans plusieurs régions et agrégée au fil des ans à travers Covoiturage Citoyen*. Le bénévolat constitue d'ailleurs l'un des trois piliers stratégiques de l'initiative, en plus des prestations commerciales et du soutien des collectivités publiques :

« En fait le point central de notre modèle économique est lié à la nature coopérative, mais coopérative au sens très ouvert, et aux logiciels libres, c'est-à-dire le fait qu'on soit dans cette dimension-là : ça fait qu'on a des groupes de bénévoles territoriaux qui se sont créés, un peu par eux-mêmes « ah, c'est chouette, on peut y aller », etc.....c'est que d'un côté on a cette réelle ouverture et ce côté un peu militant qui attire des bénévoles, de l'autre côté on a la solidité d'une coopérative, avec un modèle économique établi, etc., donc ça donne aussi confiance... il y a un troisième pôle qui sont les territoires et les collectivités territoriales, qui en

fait elles, cherchent à faire du covoiturage mais souvent ont un déficit d'animation locale, et donc c'est là où en fait il y a une sorte d'équilibre à trois qui peut bien fonctionner entre : une communauté de bénévoles, une coopérative avec cette gouvernance un peu ouverte et qui rassure aussi bien les collectivités que les bénévoles, et des collectivités qui voient dans la coopérative un partenaire commercial avec qui ils peuvent avoir des contrats mais avec qui il y a aussi des bénévoles qui fonctionnent...donc dans ce sens-là, il y a un truc un peu différent qui se met en place, et si on arrive bien à conjuguer toutes ces formes-là, il y a , je pense, quelque chose d'intéressant pour le covoiturage, qui se met en œuvre »²²⁶.

Concrètement, Trajet Partagé* propose divers types de missions à ses bénévoles, qu'elle détaille sur son site Internet :

« - Communauté : qui mieux que les citoyen-ne-s pour promouvoir la mobilité partagée dans leurs territoires et faire grandir la communauté ? Diffusion de nos supports de communication, relai dans vos réseaux, référent-e territorial-e, présence lors d'événements locaux, contact de potentiels partenaires,... Nous vous accompagnons dans vos missions bénévoles.

- Hotline : depuis notre site de covoiturage Trajet Partagé*, les utilisateur-ric-e-s posent leurs questions. Une équipe de bénévoles répond, conseille ou redirige pour les aider à mieux naviguer sur la plateforme, utiliser le service ou connaître la coopérative. Pour faciliter cette missions, Marion prend le temps de vous accueillir avec une petite formation, des réponses types sont mises à disposition et l'équipe reste disponible si besoin.

- Optimisation / Conseil aux conducteur-ric-e-s postant des annonces : Il s'agit de faire le tour des annonces disponibles sur le site et des messages sur notre page Facebook. Vous pouvez alors répondre aux interrogations des covoitureur-se-s ou leur proposer des idées pour améliorer leur expérience ou la qualité des annonces pour avoir des temps de réponse plus rapides et des covoiturages plus fréquents.

- Développement informatique : Venez contribuer au développement d'une plateforme libre, dont les sources sont librement accessibles à tou-te-s sur Gitlab. Nous avons besoin de développeur-se-s en PHP/Symfony, de spécialistes de CSS et de design adaptatif, de graphistes et d'intégrateurs, de développeur-se-s d'applications Android et iOS qui sont en projet ».

²²⁶ Salarié responsable de l'animation de la communauté chez Trajet Partagé*, entretien TAPAS, 2019.

Si le développement bénévole du code est très peu avancé pour le moment, il constitue un objectif à moyen terme pour les porteurs du projet :

« A propos des possibles contributions bénévoles au développement de la plateforme, on n'a pas réussi à mettre ça en place, on en a beaucoup discuté, on savait qu'il faudrait, mais l'expérience montre que pour vraiment porter un réseau de bénévoles, faut quasiment un mi-temps salarié dédié à ça... On veut prochainement lancer un projet ouvert à des bénévoles qui n'aura quasiment aucune interaction technique avec nous, ça permettra à eux-mêmes de porter ça et d'être un projet lié à Trajet Partagé*, puisque ce sera lié à cette plateforme-là, mais sans avoir de coûts de coordination. Et après, à terme, on cherche à avoir une communauté, ben pour nous c'est des ressources hein, on manque de ressources, il y a des développeurs très compétents. On a en plus fait des choix techniques assez forts qui sont autant de défis techniques attrayants, et on sait que, dans le monde du libre, le défi technique est un des facteurs importants d'attraction, donc voilà, donc ça ça fait partie de notre modèle »²²⁷.

Vélocratie* est une autre initiative reposant fortement sur le bénévolat, qui constitue dans son cas sa principale ressource en temps de travail, puisque l'association est portée pour le moment quasi-exclusivement sur des bénévoles. En 2019, une équipe d'une quinzaine de bénévoles développait la structure, dont environ 4 ETP (selon l'évaluation du bénévolat réalisée en interne). Express Farmer France*, pour sa part, repose sur une équipe centrale d'une demi-douzaine de personnes, les « bâtisseurs », dont seulement quelques-unes facturent des contributions rémunérées - et modestes - lorsque la charge de travail est considérée comme trop substantielle pour être réalisée à titre gratuit.

Par ailleurs, les plateformes coopératives étudiées ont tendance à inciter les sociétaires de leurs coopératives usagères à contribuer aux activités de la plateforme, pas uniquement en tant que tâches intégrées dans le cadre de leurs missions salariées mais aussi en tant que bénévoles, ce qui est le cas par exemple pour les membres des collectifs des Aventuriers du Voyage*. Certaines plateformes explorent également des mécanismes d'incitation au bénévolat de leurs utilisateurs : Zouu* propose par exemple la dotation d'une contrepartie en crédits internes (par exemple, le parrainage d'un nouvel utilisateur vaut 20 crédits Zouu* car cela correspond à peu près au coût

²²⁷ Salarié responsable de l'animation de la communauté chez Trajet Partagé*, entretien TAPAS, 2019.

d'acquisition nécessaire via la régie publicitaire de Google, AdWords), mais ce dispositif semble peu fructueux à ce stade.

Pour résumer, en ce qui concerne la force de travail mobilisée par les plateformes coopératives pour développer leurs projets, on constate que ces dernières se reposent rarement sur une équipe salariée - principalement pour des raisons de contraintes budgétaires - mais ont plutôt recours à une hybridation de contributions, associant des prestations rémunérées en externe (sous forme de micro-entrepreneuriat, d'entrepreneuriat-salarié via des CAE ou par l'intermédiaire des salariés des structures usagères) et un recours intense au bénévolat, généralement de la part de bénéficiaires directs de la plateforme.

Ainsi que nous l'avons vu, les plateformes coopératives étudiées se caractérisent du point de vue de leurs modèles économiques par un certain minimalisme, à la fois dans les fonctionnalités techniques qu'elles développent et dans la concentration de ressources financières en interne. A la différence de certaines plateformes multinationales ayant fait de l'externalisation de certains actifs un moyen de maximiser les profits générés, les plateformes coopératives semblent faire ce choix d'abord par contrainte financière. Toutefois, la faible centralisation des ressources et des technologies au sein de ces plateformes procède également d'une volonté militante de favoriser la décentralisation de la plateforme et la participation du plus grand nombre à son développement, ainsi que nous avons pu le voir dans le chapitre 5.

Après avoir appréhendé les modes de fonctionnement de ces plateformes d'un point de vue économique, il s'agit désormais d'étudier leurs pratiques en termes de gouvernance et d'organisation du travail.

B/ Des modalités de travail et de gestion ajustées à des communautés hétérogènes et diffuses

En ce qui concerne les modèles de gouvernance et de coordination du travail au sein des plateformes coopératives étudiées, ces derniers sont caractérisés par plusieurs pratiques majoritaires. En premier lieu, il convient de rappeler que la promesse fondamentale faite par ces plateformes est d'associer les principaux usagers de ces

dernières aux prises de décision. En outre, comme nous l'avons vu précédemment, les plateformes observées reposent dans la plupart des cas sur un modèle décentralisé et fédéral en vertu duquel les structures locales disposent d'une forte autonomie organisationnelle et délibèrent seulement entre elles au niveau le plus élevé pour ce qui concerne notamment le développement logiciel. Par ailleurs, beaucoup de ces plateformes font le choix d'une gouvernance multi-parties prenantes qui fait qu'elles associent à leurs instances décisionnelles non seulement leurs principaux usagers mais aussi bien souvent les salariés et développeurs au sens large de la plateforme, ainsi parfois que des partenaires publics et privés.

Il ne s'agit pas tant ici de se pencher de nouveau sur ces caractéristiques structurantes mais plutôt de d'analyser leur impact sur les modalités concrètes de gouvernance et de gestion du travail au sein des plateformes coopératives. On relève ainsi quelques aspects essentiels.

Tout d'abord - nous l'avons déjà rapidement évoqué en ce qui concerne les modèles économiques - les plateformes coopératives associent volontiers à leur développement opérationnel et aux prises de décision collectives un vaste panel de contributeurs, selon un périmètre qui varie selon les plateformes. Pour gérer cette complexité, les plateformes étudiées se dotent de mécanismes et de règles aptes à répartir plus facilement les prérogatives de chacun en termes de tâches et de circuits de décision. Cette gouvernance s'exerce souvent à travers des innovations de processus, quitte à détourner légèrement les dispositifs dans lesquels elles s'inscrivent formellement.

1) Un coopérativisme ouvert : des communautés larges et poreuses de contributeurs et de décisionnaires

Les frontières des communautés entourant les plateformes étudiées ne sont pas toujours clairement délimitées, tant concernant les usagers, les contributeurs, que les cercles de gestionnaires et de décideurs. Ce mélange des genres dans l'utilisation et la gestion de ces plateformes est générateur de multiples complexités organisationnelles. Si des initiatives comme Hopcar* ou Business Troc* ont une vision plutôt restrictive de leur communauté de contributeurs, bornée, pour ce qui est du travail, aux salariés de l'entreprise et, pour les prises de décisions, aux sociétaires

formels de l'entreprise (qui sont, dans le cadre de la SCOP qui gère Hopcar* les salariés eux-mêmes), d'autres plateformes ont une vision plus extensive, avec une volonté d'associer l'ensemble des parties-prenantes à la production et à la gouvernance. Mais cette association ne se fait pas toujours de manière explicite ni institutionnalisée, ce qui rend les frontières de la communauté de contributeurs parfois floues.

Par leurs formes légales d'ESS, la majorité des plateformes conditionnent l'accès aux choix collectifs au sociétariat. Ce sont alors les statuts et le règlement intérieur, décidés par les membres-associés, qui font loi. Ces sociétaires sont également en mesure de sélectionner les nouveaux membres ou d'exclure des membres ne correspondant pas aux attentes de la communauté.

Pour autant, des plateformes comme Trajet Partagé* ou Express Farmer* souhaitent explicitement inclure les non-sociétaires à leur gouvernance. Trajet Partagé* leur accorde le droit de participer aux cercles spécialisés de gouvernance de la plateforme, Express Farmer* permet également à des non-sociétaires de s'impliquer dans des groupes-projets et propose un suivi en toute transparence des délibérations et votes stratégiques de la plateforme, tenus sur le logiciel en ligne Loomio.

De manière générale, un système de *soft law*, et notamment de chartes, vient souvent définir ou renforcer les engagements pris par les usagers du commun, d'autant plus lorsque les frontières de la communauté ne sont pas encadrées par un sociétariat strict et uniforme. Express Farmer Network* a par exemple développé une charte à destination de sa communauté, tandis que les instances affiliées s'engagent à respecter divers critères de réciprocité (essentiellement des contributions au développement informatique de la plateforme) à travers un « *Community Pledge* ». Les chartes viennent en général rappeler les missions sociales et environnementales de la plateforme, les critères à respecter pour pouvoir utiliser le commun et, parfois, un certain nombre d'exigences de réciprocité de la part des *commoners*.

Un niveau de complexité supplémentaire tient au fait que des plateformes comme Vélocratie*, Aventuriers du Voyage* ou Express Farmer France* sont des fédérations de structures locales. Dans ces cas-là, on observe généralement un principe de subsidiarité qui veut que les organisations-membres sont autonomes dans la définition du périmètre et des règles propres à leur communauté, mais que l'intégration de

nouveaux collectifs au sein de la plateforme est en revanche soumise à l'approbation des membres actuels et au respect de certains critères.

L'exemple d'Aventuriers du Voyage* est à ce titre éclairant. Pour réguler l'entrée et la sortie des différentes communautés locales au sein de la plateforme, les sociétaires d'Aventuriers du Voyage* évaluent la communauté dans son ensemble ainsi que ses membres en fonction de trois sources juridiques différentes : la convention de Faro du Conseil de l'Europe (qui permet d'analyser en quoi les récits présentés ne sont pas que du marketing, sont liés aux communautés locales, ont été conçus de façon participative...), les principes coopératifs et les Droits de l'Homme. Une fois validé par Aventuriers du Voyage* et par sa propre communauté locale, n'importe quel offreur est libre de publier les offres (activités, hébergement, bons plans...) et il y aura une modération *a posteriori*. La révocation d'un membre peut être unilatérale mais doit être argumentée par le spectre de ces trois principes et arbitrée par un collège d'experts que la plateforme compte mettre en place. Toutefois, la plateforme espère ne pas avoir à introduire des mécanismes de résolution des conflits, comptant sur le fait que les membres d'un collectif sont censés avoir une forte proximité préalable et ont un intérêt partagé à ce que la plateforme fonctionne bien car elle leur garantit un apport de chiffre d'affaires.

Cette diversité de structures affiliées pose parfois la question de l'arbitrage des priorités entre des besoins parfois différents. Cette question de la priorisation des tâches en fonctions des remontées des structures affiliées génère des complexités et parfois même des tensions, ainsi que nous le révèlent les extraits de la monographie de TAPAS consacrée à Vélocratie* :

« Les collectifs sollicitent [l'association] via la messagerie Slack, pointant tel ou tel besoin de développement d'une fonction, qui fait ensuite l'objet d'une délibération collective au sein d'un groupe de travail dédié, le plus important en nombre de participants au sein de Vélocratie*. [...] »

La négociation entre les collectifs recouvre des enjeux de pouvoir d'autant plus difficiles à équilibrer que les activités de livraison, diverses, impliquent des développements techniques très différenciés. Prférant dans leur majorité négocier avec leur clientèle des tournées planifiées à l'avance, peu de collectifs s'intéressent à des fonctions algorithmiques qui viendraient remplacer le dispatch manuel. L'interface utilisateur en revanche, peut-être cruciale pour certaines coopératives, qui ont besoin

d'une réactivité et d'une grande fiabilité des retours (« responsive »), pour le client final, tandis que pour d'autres collectifs, cette interface n'a que peu d'importance, car les relations se tissent au téléphone, et en présence. Les délibérations autour de l'outil sont complexes à structurer, exigeant de trouver un équilibre permanent entre gestion des urgences et planification. Les sollicitations de la part des collectifs sont nombreuses en matière de développement, ce qui se traduit par des besoins d'arbitrage fréquents, voir quotidiennes, pour déterminer les développements prioritaires. A la fragilité technique du logiciel qui rencontre encore des bugs réguliers, et à l'organisation toujours précaire du travail de développement reposant sur les épaules d'un seul travailleur, s'ajoute la complexité d'arbitrage.

Progressivement au cours de l'année, un système est élaboré [...] Une charte est établie, disposant les valeurs du projet : le commun, la démocratie et la durabilité. Des modes de décisions sont identifiés pour aligner le modèle organisationnel sur les valeurs. Du point de vue des décisions liées à l'expertise technique et le développement logiciel, la constitution d'une *roadmap* technique doit se stabiliser à travers un processus arbitrage permettant de concilier le fil de l'eau marqué par les urgences et une vision stratégique objet de délibération, tranchée in fine en assemblée générale.

- “- remontée des besoins / problèmes utilisateur.rices à l'expert.e technique
- l'expert classe le besoin selon une charte définie en amont par le GT concerné et votée en AG
- 4 cas possibles :
 - besoin peu demandeur en temps et/ou moyen : l'expert.e ajoute le besoin/problème à sa roadmap
 - besoin critique : l'expert.e renvoie au GT qui prend immédiatement une décision
 - besoin majeur urgent : vote en ligne de l'ensemble des collectifs
 - besoin majeur pas urgent : le GT vulgarise le besoin et en informe les collectifs, qui voteront sa mise en place ou non à la prochaine AG”.

“Voilà, on a déterminé dans le groupe, enfin dans la phase de travail on va dire amont que le groupe de travail développement technique doit bien expliquer où est-ce qu'il en est du développement technique, quels sont les enjeux derrière ? Parce qu'il y a des enjeux de pouvoir très forts sur la partie technique. [...] Mais du coup, ça rajoute

de la bureaucratie et/ou est-ce que je dois répondre aux enjeux de la coopérative qui cotise le plus ? Il y a toutes ces questions-là de légitimation du besoin et de l'explicitation de la technique, en tout cas des choix techniques qui sont faits, ce que l'on appelle parfois la *roadmap* technique qu'il faut développer, tout en disant que nous, dans le modèle qu'ils avaient dessiné à ce moment-là, il y avait deux modes qui étaient venus à la prise de décision technique, un mode qui était effectivement la feuille de route stratégique qui là, est décidée en AG en disant voilà, là, on va investir, on va mettre telle et telle fonctionnalité en place et ça, c'est décidé en AG, versus des modes qui sont des modes de prise de décision sur de petites décisions techniques, mais la question, c'est quoi une grosse décision et une petite décision, urgente et ou sur gérer des bugs etc. » (accompagnatrice du projet)²²⁸ ».

2) Une gouvernance souple, quitte à “hacker” les statuts formels

Les plateformes étudiées font preuve d'une ingéniosité particulière en ce qui concerne les modalités de gouvernance adoptées, qu'il s'agisse du choix des formes juridiques ou des pratiques de prise de décision collective.

En premier lieu, on constate de nombreuses constructions institutionnelles innovantes. Outre l'adoption par beaucoup de plateformes de la forme de la SCIC, qui permet de jouer avec souplesse avec les collègues d'associés pour réaliser au sein de la plateforme une forme de micro-république regroupant diverses catégories d'acteurs, on constate aussi que des plateformes hybrident plusieurs formes juridiques. Chez Express Farmer France*, par exemple, le choix a été fait d'associer à la structure associative préexistante - qui permet de rassembler une communauté élargie et de bénéficier de dons et subventions - une structure commerciale apte à générer du chiffre d'affaires sans plafond de bénéfices et à lever des fonds propres. Chez Hopcar* également, on retrouve un montage juridique à travers lequel la SCOP qui développe Hopcar* devrait devenir l'un des sociétaires de la future SCIC en création autour de la plateforme, qui associerait d'autres parties-prenantes au projet.

²²⁸ Monographie Vélocratie*, TAPAS, rédaction par Ana Sofia Acosta Alvarado, Laura Aufrère et Cynthia Srnec.

Au-delà de cette gestion stratégique des formes juridiques, certaines plateformes transcendent les contraintes formelles imposées par le droit et expérimentent dans les faits des mécanismes de gouvernance directs et souples, conformes à la logique d'une communauté ouverte, exerçant le gouvernement de la plateforme de manière horizontale sans hiérarchie figée ni prérogatives exclusives.

La fondatrice d'Express Farmer France* justifie le fonctionnement de sa plateforme ainsi : « L'intention est de mettre le moins possible de règles dans les statuts et de renvoyer au maximum au Code social/règlement intérieur [...]. On n'attend pas trop des contributeurs. On défend une démocratie liquide où chacun s'implique à la mesure où il le souhaite, donc peut décider de sa granularité, de son implication, réagir juste sur un sujet donné »²²⁹. Ainsi Express Farmer France* a-t-elle décidé de mettre en place une « Assemblée générale permanente » sur le logiciel en ligne de gouvernance Loomio. Pour chaque décision ayant un impact substantiel sur la structure et le fonctionnement de la plateforme, des membres soumettent celle-ci à la discussion, à la délibération puis au vote de l'ensemble de la communauté, sachant que l'accès au Loomio est ouvert.

Par ailleurs, la SCIC Nutricoop* prévoit un cercle de coopération composé de contributeurs actifs pour prendre les décisions stratégiques, ainsi que des groupes-projet qui proposent des actions et sont responsables de leur mise en œuvre. Les décisions sont toutes prises par consentement²³⁰ des membres impliqués dans les instances concernées et il est fait appel aux mécanismes formels uniquement lorsque l'AG se révèle incapable d'acter une décision par consentement, recourant alors au vote majoritaire.

Du côté de Trajet Partagé*, la gouvernance se veut aussi très souple. Formellement, quatre catégories sont présentes dans la SCIC (bénévoles, bénéficiaires, salariés, toutes autres personnes morales/physiques) mais il n'y a pas de pondération entre ces collègues : chaque sociétaire a une voix. De même, si l'Assemblée Générale est souveraine et élit plusieurs administrateurs, Trajet Partagé* s'inscrit également dans la pratique de la sociocratie²³¹ et comprend plusieurs cercles de participation

²²⁹ Tatiana*, groupe de travail de Plateformes Alternatives France*, juin 2018.

²³⁰ Modalité de prise de décision à travers laquelle une proposition soumise à la délibération d'un collectif est prise - sans nécessiter de majorité - si aucun membre du collectif ne pose son veto. Des membres peuvent émettre des désaccords, qui donnent lieu à des tentatives de conciliation, puis décident en dernier ressort d'accepter la proposition (éventuellement amendée) ou de poser leur veto.

²³¹ Un ensemble de pratiques de gestion, théorisées à partir des années 1970, visant à optimiser l'autonomie dans les prises de décision à tous les niveaux de l'organisation, notamment en vertu de

spécialisés, qui sont autonomes et responsables de leur propre périmètre. Ces cercles de participation sont au nombre de quatre : un cercle de la communauté, un cercle des services et des produits (fonctionnalités et outils de l'offre de covoiturage/autopartage), un cercle des partenaires (bénévoles, animateurs des cinquante pôles territoriaux qui existent), un cercle des salariés. Ils décident chacun de leurs propres modalités de fonctionnement et de décision, et nomment chacun un administrateur au conseil d'administration. Ce bricolage juridique et organisationnel traduit une culture de l'innovation organisationnelle chez ces plateformes qui s'approprient les outils légaux à leur disposition, quitte à inventer dans les interstices de nouvelles méthodes en fonction de leurs besoins.

Chez Hopcar*, qui est en train de réfléchir à sa stratégie d'ouverture de la gouvernance au-delà du cercle des travailleurs associés, la volonté est d'intégrer la participation des utilisateurs à la gouvernance au sein même de l'application. Pour Mickaël*, « ça ne sert à rien d'ouvrir la gouvernance pour rien en faire et finalement garder un fonctionnement centralisé autour des salariés de la SCOP et ne pas faire vivre cette gouvernance partagée. Donc on a une réflexion sur comment ne pas impliquer uniquement les militants, avec une sociologie prenant en compte la diversité des publics auxquels on s'adresse, notamment les personnes en situation de précarité. Certes ce n'est pas leur priorité au quotidien de s'impliquer mais l'idée c'est d'être inclusifs. Je ne crois pas à des logiciels comme Loomio, je pense qu'il faut que la gouvernance soit intégrée aux solutions que l'on propose. Il ne faut pas que les personnes aient à installer de multiples logiciels et passent leur vie sur un forum de discussion. On aimerait intégrer dans l'application des possibilités de gouvernance les plus *light* possibles, sur des enjeux micro-stratégiques (avis sur les évolutions de l'application, etc). L'idée est de les intégrer à l'expérience utilisateur fonctionnelle et ensuite d'aller les chercher pour qu'ils deviennent un peu plus militants, peut-être les pousser jusqu'à aller sur des AG en ligne, etc. On a en tout cas un enjeu à ne pas finir comme certaines mutuelles où il y a trois personnes à l'AG »²³².

quelques principes : l'élection sans candidat, la prise de décision par consentement, des cercles décisionnels autonomes au niveau des unités de production et une double dépendance entre ces cercles et les cercles de niveau inférieur et supérieur. Une analyse des pratiques sociocratiques au sein des entreprises dites libérées est par exemple proposée par Thomas Coutrot dans *Libérer le travail* (2018).

²³² Mickaël*, entretien personnel, 2018.

D'autres plateformes ont en revanche une gestion de leur gouvernance relativement traditionnelle, à l'image d'Aventuriers du Voyage*, qui fonctionne davantage selon le modèle de la démocratie représentative. La plateforme réunit ponctuellement ses différents collèges : communautés locales (50% des votes), recherche et développement (30% des votes - comprenant des chercheurs et les salariés qui, dans la vision de la plateforme, sont au service de la communauté et ont une fonction d'innovation), diffuseurs/prescripteurs (20% des votes - des agences de voyage, des CE, des collectivités) servant de relais à la notoriété de la plateforme. Dans le cas des communautés locales, chacune se dote d'un représentant. Comme l'explique Thibaut*, « avoir un seul représentant par communauté, on pense que c'est important pour la qualité de la vie démocratique, plus simple, et puis sinon on risque d'avoir des débats trop techniques, on va se décentrer des individus »²³³.

Ainsi, tandis que certaines plateformes privilégient un recours aux formes traditionnelles de délibération et de prise de décision, comme les ADV*, on voit à travers Vélocratie*, Trajet Partagé* ou Vélocratie* une volonté commune à certaines plateformes de transcender les règles formelles pour coller le plus possible à un idéal de démocratie directe, mais aussi répondre à des réalités pragmatiques : prendre des décisions à distance, agir vite dans un secteur en perpétuelle mutation. Les notions de « démocratie liquide » et de « méritocratie technique » mises en avant par des initiatives comme EFN* ou Vélocratie*, ainsi que des tensions entre la revendication d'un égalitarisme parfait et la domination *de facto* de certains acteurs dans l'urgence des décisions évoquent fortement les makerspaces analysés par Berrebi-Hoffman, Bureau et Lallement dans *Makers* (2018).

3) Une main d'œuvre hétérogène et fluctuante

Outre l'enjeu, pour ces plateformes dont les membres sont hétérogènes et disséminés géographiquement, d'assurer une gouvernance qui demeure authentiquement démocratique et dynamique, il s'agit pour ces plateformes de gérer une force de travail elle-même diversifiée et fluctuante. Cette diversité de contributeurs peut être difficile à

²³³ Thibaut*, entretien personnel, 2019.

uniformiser et à gérer. Pour ce faire, les plateformes expérimentent différents outils et mécanismes.

Les bénévoles de Vélocratie* ont par exemple établi une *roadmap* générale, des réunions hebdomadaires ainsi qu'un Trello²³⁴ répertoriant l'ensemble des tâches, qui sont suivies chaque semaine par un binôme tournant de bénévoles. Les membres de la plateforme affirment une volonté de faire varier les tâches (rencontres de partenaires institutionnels et commerciaux, gestion de projet, prise de parole en public...) entre les bénévoles pour que tous les contributeurs apprennent des compétences. Ils tentent par ailleurs d'ébaucher des référentiels de compétences. S'ils refusent une évaluation de la contribution de chacun, ils proposent en revanche une visibilité en amont du temps estimé, une systématisation des binômes pour que les gens ne soient pas seuls et valorisent fortement le respect de l'engagement pris. « Il s'agit plus de s'assurer que les engagements sont pris que de s'assurer que tout le monde contribue », explique un membre bénévole de Vélocratie*.

Etant donné la dimension fédérale de Vélocratie* et l'hétérogénéité des besoins des structures affiliées, la plateforme met en place, comme nous l'avons vu, différents mécanismes de priorisation et d'arbitrage des tâches : classement par famille de développement (végétarien/vegan/gluten-free est ainsi un pôle spécifique de développement), quantification de l'importance de chaque tâche en termes de développement, vote mensuel par les collectifs sur la priorité des tâches. Les besoins en développement sont ajoutés dans le Trello et un développeur ou assimilé traduit ce besoin en termes techniques.

Sur Express Farmer France*, les Bâisseurs n'effectuent « surtout pas » un suivi de la contribution de chacun, mais tentent de suivre le temps de travail des contributeurs principaux via un outil nommé Toggl. Express Farmer Network* utilise néanmoins un mécanisme d'*onboarding* et de rémunération pour objectiver la contribution des membres les plus engagés, notamment les développeurs, et permettre de dégager quelques rémunérations. Toute personne peut contribuer « en remontant les demandes d'amélioration, les bugs, en donnant son avis sur des propositions de solution, de design »²³⁵. Express Farmer* utilise par ailleurs à un forum en ligne sur le site Discourse pour se coordonner et recoure au logiciel Loomio pour prendre des

²³⁴ Logiciel en ligne permettant d'améliorer la gestion d'un planning ou de tâches à réaliser.

²³⁵ Questionnaire passé à Express Farmer France*, novembre 2018.

décisions collectives (par consentement). Les membres d'Express Farmer Network* fonctionnent selon un mode de fonctionnement qu'ils appellent *doocracy*²³⁶, à savoir que chacun peut travailler quand il le veut sur les tâches qu'il souhaite à condition d'en prendre explicitement l'initiative et d'en assumer la gestion (« *stewardship* »²³⁷). Un système de binômes peut être envisagé quand un novice a besoin d'accompagnement sur une tâche.

Sur Aventuriers du Voyage*, qui finalise seulement fin 2019 le développement de sa plateforme, la contribution des utilisateurs est de fait encore latente. Pour le moment, l'essentiel de la contribution en travail de la communauté de la plateforme a consisté en la participation à des *workshops* avec des salariés des organisations membres, afin qu'ils partagent des retours sur les développements informatiques. On est donc davantage sur une logique d'animation ponctuelle de la communauté, par le biais de salariés facilitateurs.

Si des mécanismes existent et s'inventent sur ces plateformes pour assurer une certaine homogénéité des contributions, les plateformes étudiées peinent néanmoins à garantir une stabilité de ces contributions dans le temps. Sur Vélocratie* par exemple, après trois ans d'activité, la disponibilité des bénévoles est moindre qu'avant - ces derniers ayant besoin d'obtenir des ressources personnelles pour vivre une fois leurs études ou allocations de chômage terminées, ce que la plateforme ne peut pas leur offrir à ce stade. L'objectif de la structure, à moyen terme, est que l'équipe bénévole disparaisse, remplacée par une équipe salariée (pour le développement, la formation, le service commercial, les relations grands comptes...) et que les collectifs de livreurs prennent le relais (exposition dans les médias, faire remonter les besoins, arbitrage des fonctionnalités...). Des groupes de travail mixtes sont constitués – mêlant membres de l'association centrale et membres de coopératives affiliées - afin d'initier ce passage de témoin. Certains portent sur les développements techniques, d'autres sur la gouvernance global du projet ou encore sur la mutualisation d'autres services.

Mais la transition n'est pas encore effective et cette période transitoire est difficile à gérer pour la plateforme, ainsi que nous le dévoile la monographie de TAPAS à son sujet :

²³⁶ Néologisme qui peut signifier en français « Pouvoir à ceux qui font ».

²³⁷ « Intendance » en français.

« Les bénévoles fondateurs doivent désormais passer la main aux livreurs des coopératives usagères pour accomplir le « destin » du projet. L'émancipation des travailleurs passe par la prise en main de l'outil mutualisé qu'est Vélocratie*. Cette aspiration autogestionnaire permet d'accueillir dans le métier, en redéfinition, des compétences et des responsabilités liées à la gestion de l'outil de travail collectif. A la figure individuelle, isolée du livreur sur son vélo de course avec un sac sur le dos se substitue plutôt celle d'un travailleur en logistique poly-compétent, manœuvrant un outil logistique volumineux qui s'éloigne du caractère express, immédiat, et sur commande de la livraison.

L'organisation fait face à une centralisation forte des prises de décisions et de l'organisation du travail, essentiellement mis en œuvre par les bénévoles au sein de l'association « originelle ». Ces derniers identifient donc un enjeu majeur de passation en termes de transfert de savoir-faire, alors que plus d'une vingtaine de coopératives ont rejoint le projet, y compris hors du continent Européen : une coopérative argentine a rejoint l'aventure.

Un premier constat est que le temps de passation est long, en ce qui concerne toutes les tâches autres que le développement. La compréhension des enjeux exige un temps long et un volume de travail important d'appréhension du contexte. L'équipe en place est attentive à « ne pas seulement déléguer des « tâches de larbin », mais le rôle de la formation entre pairs semble plus que jamais indispensable.

La récurrence des rencontres internationales a permis l'émergence d'une AG souveraine, qui reste encore à être formalisée en tant que telle mais qui de facto se met en place progressivement. Progressivement, à travers l'installation des groupes de travail pérennes, s'est mis en place une gouvernance décentralisée et gérée par les coopératives de manière plus ou moins active en fonction de l'urgence des sujets identifiées.

L'enjeu désormais est de s'assurer de la participation de toutes les coopératives de manière active, si possible à chaque endroit. Le principe du volontariat est au cœur du fonctionnement des groupes de travail implique que certains soient désertés, ce qui fragilise potentiellement la légitimité des décisions prises en trop petit nombre.

Le temps passé par les livreurs en remplacement des bénévoles apparaît trop conséquent pour ne pas être salarié, en particulier dans un moment de croissance des

coopératives, ce qui exige toute l'énergie des membres. Il s'agit aussi d'une position de principe vis à vis du métier qui doit retrouver de la dignité à travers l'auto-gestion. Le développement des fonctions logiciel et fédératives qui forment le commun du projet, doit être alimenté en travail salarié, lui-même soutenu par les cotisations des membres de Vélocratie*.

L'autonomie professionnelle des livreurs doit s'articuler avec la garantie d'une participation facilitée au commun : les groupes de travail ouvrent des espaces de travail qui articulent participation et soutien du développement par l'équipe salariée. Une question majeure reste en suspens, qui relève du recrutement. Si Fabien* est identifié comme le choix naturel pour le poste de développement, la question du choix et de l'évaluation des compétences des livreurs se pose. C'est le GT coordination et gouvernance qui doit travailler à l'élaboration des procédures.

Malgré l'autonomie rapide dont témoignent certaines coopératives, l'accueil des nouveaux usagers exige un accompagnement technique suivi. Cela implique, en particulier lorsqu'un nouveau collectif doit être suivi, que les autres coopératives doivent patienter pour qu'il puisse répondre à leur sollicitation. Un des enjeux, en particulier lorsque plusieurs coopératives opèrent dans une même ville, est de ne pas organiser des comportements concurrentiels. Il s'agit de contourner cette problématique en accentuant les différenciations entre coopératives et de s'engager à ne pas pratiquer de dumping social via la baisse des tarifs »²³⁸.

Du côté d'Aventuriers du Voyage*, l'idée est également à terme de solliciter la contribution active des structures usagères, notamment en concevant un programme pour que les communautés locales puissent se développer elles-mêmes. A terme, les offreurs sont censés ajouter leurs propres offres sans l'aide de l'équipe centrale.

Comme on le voit, beaucoup de plateformes, après plusieurs années de lancement, cherchent une stabilisation de leur force de travail, à la fois par le recrutement de travailleurs salariés et par la délégation de tâches contributives aux usagers eux-mêmes ; le projet de certains fondateurs étant que l'équipe centrale s'efface progressivement pour remettre les clefs de la plateforme aux utilisateurs. Toutefois,

²³⁸ Monographie Vélocratie*, TAPAS, rédaction par Ana Sofia Acosta Alvarado, Laura Aufrère et Cynthia Srnec.

pour des raisons de revenus et parfois d'implication des structures associées, cette transmission est encore loin d'être effective.

**

L'observation durant plusieurs années des modalités concrètes de fonctionnement de plusieurs plateformes coopératives françaises nous a donc enseigné plusieurs éléments. Les caractéristiques différenciantes de ces plateformes, telles que l'inclusion de diverses parties-prenantes dans la gestion de la plateforme ou la poursuite d'objectifs solidaires, implique le développement de pratiques singulières. En s'intéressant aux modèles économiques déployés par ces plateformes, on constate ainsi que celles-ci, prises en tenaille entre une volonté d'accessibilité et des ressources financières modérées, se reposent sur une hybridation de ressources (démarchage de grands comptes, subventions, bénévolat) et optimisent leurs dépenses (soit en externalisant au maximum les tâches soit en les mutualisant avec d'autres structures). En matière de gestion et de travail, qui se confondent d'ailleurs souvent dans la mesure où ces plateformes sont dirigées par leurs membres, les plateformes étudiées recourent à des dispositifs souvent innovants pour parvenir à coordonner des communautés disparates et fragmentées géographiquement.

Les plateformes coopératives que nous avons suivies incarnent, nous l'avons vu, des projets singulièrement différents des acteurs dominants de l'économie de plateformes. Animées par des motivations militantes, elles adoptent des modes de structuration et d'opération qui donnent corps à l'alternative et les distinguent sensiblement de leurs concurrentes marchandes à but lucratif. Cette différenciation se concrétise à travers des modèles économiques, de gouvernance et de travail spécifiques, que nous avons eu l'occasion d'investiguer dans ce chapitre. Il s'agit désormais de s'interroger, dans une forme de bilan provisoire, sur les réussites et les difficultés rencontrées par ces initiatives après quelques années d'opération. C'est l'objet du chapitre suivant.

Chapitre 7 - Plateformes coopératives : un bilan en demi-teinte

Après avoir analysé longuement les différents aspects qui fondent la spécificité des plateformes coopératives de notre échantillon, il s'agit désormais de se questionner sur la capacité de ces initiatives à représenter des alternatives viables et significatives aux plateformes dominantes. Si cette question se pose naturellement, tenter d'y répondre semble d'autant plus incontournable que le succès politique du projet du coopérativisme de plateformes, en tant qu'utopie réelle, repose en grande partie - nous l'avons vu précédemment - sur la capacité des plateformes coopératives à incarner des alternatives crédibles aux leaders du marché.

Aussi allons-nous nous consacrer désormais à une forme de bilan provisoire des plateformes coopératives. Nous nous consacrerons dans un premier temps à l'état de leur développement, constatant leur position relativement marginale au sein de l'économie de plateformes. Nous tenterons d'identifier les limites et les contraintes qui peuvent expliquer les difficultés des plateformes coopératives – en particulier celles de notre échantillon – à se développer davantage. Nous finirons par dégager quelques perspectives encourageantes de l'analyse de ces initiatives.

A/ Une position encore marginale au sein de l'économie de plateformes

Faire le point sur les avancées de projets économiques émergents est un exercice délicat en raison des évolutions rapides que peuvent connaître ces initiatives peu stabilisées (croissance ou diminution soudaine du nombre de collaborateurs, obtention ou perte de contrats vitaux pour l'expansion de la structure, entrée ou sortie d'un investisseur important...). Cette donnée est d'autant plus effective au sein d'une économie de plateformes très dynamique où les tendances de consommation et les technologies évoluent très vite, où les investissements financiers fluctuent rapidement, et où les applications numériques sont aussi faciles à créer qu'à arrêter.

L'esquisse suivante de bilan provisoire est donc une photographie instantanée de l'état des plateformes coopératives dans le courant de l'année 2020 - année par ailleurs bouleversée par la pandémie mondiale de Covid-19 - et passe donc potentiellement sous silence certaines évolutions récentes de ces projets, qui peuvent avoir eu des impacts importants sur leurs perspectives de développement. En outre, nous avons

choisi de nous concentrer, pour plus de cohérence dans notre cadre analytique, sur l'état de santé des plateformes coopératives – essentiellement françaises – étudiées tout au long de cette deuxième partie.

Ce constat préalable étant fait, il est néanmoins éclairant de réaliser un panorama rapide de la situation de ces plateformes. Après plusieurs années d'opération, le bilan factuel du développement des plateformes coopératives que nous avons suivies est en demi-teinte. Nous verrons dans les prochains paragraphes qu'en dépit d'une importante progression du volume d'activités de la majorité des plateformes, qui témoigne du dynamisme de ces initiatives, leur capacité à s'ériger comme des alternatives significatives aux leaders du marché est pour le moment très faible, d'un point de vue comptable tout du moins. Si le volume d'activités extrêmement limité de ces initiatives peut en partie s'expliquer par leur jeunesse, il n'en reste pas moins que leur croissance est loin d'être fulgurante et n'est en rien comparable à celle des startups à succès de l'économie de plateformes. Les explications de ce faible niveau de croissance des plateformes coopératives seront explicitées plus amplement ultérieurement.

1) Une progression importante du volume d'activités en quelques années

A leur crédit, toutes les plateformes observées sont encore actives aujourd'hui et la majorité d'entre elles ont connu une croissance de leurs activités.

Le volume de transactions réalisées sur Express Farmer France* y était estimé par exemple plus d'un million d'euros pour 2018, répartis entre environ 15 structures utilisatrices, 40 boutiques en ligne sur la plateforme, 250 fournisseurs et 2500 consommateurs finaux. Par ailleurs, la plateforme a constaté une augmentation très forte en termes d'utilisateurs et des transactions durant l'année 2020, liée en grande partie à une augmentation de la demande de circuits courts suite à la pandémie de Covid-19. « En termes de trafic, on a fait x10 au mois de juin, puis quelques semaines de pause au déconfinement, et un doublement du nombre de producteurs »²³⁹, explique Johanna*, cofondatrice d'Express Farmer France* et de Nutricoop*. Pour

²³⁹ Johanna*, entretien personnel, octobre 2020.

l'ensemble de l'année 2020, Coop Circuits évalue ainsi le volume des transactions réalisées sur sa plateforme à 3,5 millions d'euros pour environ 75 000 commandes. Vélocratie* n'a pas grand-chose à envier au développement important d'Express Farmer France* et Nutricoop*. Sur Vélocratie*, le nombre de coopératives est passé de 12 fin 2019 à 64 fin 2020. « En moyenne, il doit y avoir entre 3 et 5 livreurs par coop, elles sont en forte croissance, et il y en a 65 aujourd'hui, donc même si on n'a pas encore procédé à une évaluation précise, on doit être autour de 300 ou 400 livreurs dans la fédération »²⁴⁰, explique ainsi un membre de l'équipe.

En ce qui concerne Business Troc*, la croissance du projet est également particulièrement notable. En 2018, Business Troc*, est parvenu à racheter un important site français de *barter*, qui fédérait une communauté de plusieurs centaines d'entreprises, et affichait ainsi pour l'année 2019 environ 1500 entreprises abonnées et un volume d'échanges de presque 5 millions d'euros de transactions gérées. Parmi ces entreprises, la plateforme revendiquait 220 sociétaires. Par ailleurs, le nombre de contributeurs de l'équipe de la plateforme se chiffrait à cette date à 8, dont 5 salariés et 2 contributeurs issus de la communauté autonome de Business Troc* pour la Bretagne.

Dans le secteur des échanges de biens et services, la plateforme belge Zouu* connaît également une base d'utilisateurs réguliers importante et en forte croissance, recensant en trois ans d'existence plus de 85 000 utilisateurs actifs, bien aidée par les partenariats récents noués avec de grandes enseignes commerciales.

La plateforme ADV* s'est elle aussi développée significativement en quelques années. Soucieuse de laisser ses « Aventuriers du Voyage* » autonomes dans les transactions qu'ils concluent, elle renvoie ses visiteurs vers les systèmes de paiement des membres ou via un contact direct, et ne trace donc pas les transactions effectuées. Toutefois, pour l'année 2020, elle est parvenue à dénombrer plus de 250 « Aventuriers du Voyage* » (acteurs du tourisme proposant une offre sur la plateforme) et 25 000 visiteurs uniques sur son site. Pour ce qui est des membres impliqués dans les affaires courantes de la plateforme, celle-ci revendique 17 sociétaires et une dizaine de contributeurs réguliers, dont 3 salariés en CDI.

²⁴⁰ Entretien personnel, janvier 2021.

Fin 2020, la plateforme coopérative de mobilité partagée Trajet Partagé* recensait de son côté plus de 250 000 comptes créés et plus de 450 000 utilisateurs en prenant en compte les utilisations des plateformes en marque blanche créées par la coopérative et interopérables avec la plateforme. Trajet Partagé* réunit par ailleurs début 2021 une communauté d'environ 30 000 personnes sur Facebook, héritée de la période Covoiturage Citoyen*. Le chiffre d'affaires de la coopérative pour 2020 avoisine les 600 000€ pour environ une centaine de clients institutionnels. La coopérative répertorie début 2021 quasiment 1200 sociétaires (essentiellement des personnes physiques mais aussi quelques personnes morales), ainsi qu'une centaine de contributeurs réguliers (salariés, travailleurs freelance, bénévoles), dont une quinzaine de salariés. La plateforme de mobilité est donc l'un des projets de plateformes coopératives les plus importants en France en termes de personnel et de chiffre d'affaires.

Avec 35 salariés et un volume d'affaires annuel de presque 3 millions d'euros, Label Emmaüs a réalisé en 4 ans une forte progression dans ses activités et constitue également l'un des projets français de plateformes coopératives les plus significatifs en volume d'activités.

Les exemples précédents le montrent : les plateformes coopératives que nous avons étudiées ont un volume d'activités non négligeable. Si Trajet Partagé* et Label Emmaüs semblent être les initiatives les plus robustes, l'une grâce à des activités de marque blanche pour des collectivités, l'autre par son affiliation au puissant Mouvement Emmaüs, les autres plateformes dénombrent également des milliers d'utilisateurs réguliers et des volumes de transactions sur la plateforme dépassant pour certaines le million d'euros annuels. En outre, si des éléments conjoncturels comme la crise du Covid-19 ainsi que les gains (ou non) d'appels à projets et de contrats commerciaux peuvent impacter de façon déterminante ces projets encore émergents - qui sont donc très sensibles à la conjoncture extérieure - il n'en reste pas moins que la grande majorité des plateformes étudiées sont en expansion, bien qu'aucune n'ait connu une croissance fulgurante.

2) Une marginalité qui demeure importante face aux leaders du marché

Bien que les initiatives de plateformes coopératives que nous avons étudiées aient démontré leur capacité à se développer et à afficher – pour certaines - des résultats économiques qui en font des projets économiques sérieux dépassant le stade de l'expérimentation, il convient néanmoins de constater que ces dernières restent fortement marginales en termes de parts de marché, de nombre d'utilisateurs ou de volume de transactions lorsqu'on les met en perspective avec les acteurs dominants de leurs secteurs.

Dans le domaine de la mobilité partagée, si Trajet Partagé* revendique pour 2020 450 000 utilisateurs enregistrés et un chiffre d'affaires annuel de 600 000€, et que Hopcar*, pour sa part, pouvait se targuer d'un chiffre d'affaires pour 2019 de quelques centaines de milliers d'euros, le marché français demeure largement dominé par le géant Blablacar. La « licorne » française est aujourd'hui présente dans 22 pays et compte 87 millions de membres sur la planète (2019)²⁴¹. Rien qu'en France, elle répertorie 135 000 trajets quotidiens pour la longue distance et 1,5 millions d'inscrits sur son application de covoiturage du quotidien, Blablalines²⁴².

Sur le secteur de l'hébergement touristique, les Aventuriers du Voyage*, pour leur part, ne recensaient en 2020 qu'environ 250 offres, tous types confondus (hébergement, guides, commerces...) pour un chiffre d'affaires sur l'année 2019 d'environ 20 000€ ; au moment même où sur la plateforme du géant américain de la réservation de logement entre particuliers Airbnb, en 2019, 54 millions de personnes ont réservé 327 millions de nuitées, la plateforme étant présente dans 100 000 villes et proposant environ 7 millions de logements²⁴³. La plateforme américaine a d'ailleurs généré environ 80 milliards de dollars de chiffre d'affaires entre sa création en 2008 et fin 2019. De son côté, la multinationale néerlandaise Booking.com, révélait un chiffre d'affaires mondial pour 2017 de presque 13 milliards de dollars, tandis que son principal concurrent Expedia pointait à 10 milliards de dollars environ²⁴⁴.

²⁴¹ <https://www.capital.fr/entreprises-marches/blablacar-a-explose-les-compteurs-en-2019-1361636>

²⁴² <https://www.ouest-france.fr/economie/transports/les-francais-de-plus-en-plus-adeptes-de-covoiturage-blablacar-en-forte-croissance-6724524>

²⁴³ <https://www.journaldunet.com/ebusiness/commerce/1495343-airbnb-entre-en-bourse-et-vise-une-valorisation-de-42-milliards-de-dollars/>

²⁴⁴ <https://www.journaldunet.com/ebusiness/commerce/1417036-booking-vs-expedia-le-combat-de-deux-titans-de-l-e-tourisme/>

En matière de circuits courts alimentaires, pour l'ensemble de l'année 2020, Coop Circuits évalue le volume des transactions réalisées sur sa plateforme à 3,5 millions d'euros. Quant au chiffre d'affaires de la plateforme elle-même, il monte à environ 21 000€. A l'échelle internationale, la plateforme accumule quelques millions d'euros de volume d'affaires mais les revenus pour la plateforme ne dépassent pas les centaines de milliers d'euros. Pour sa part, un des principaux leaders du secteur, le français La Ruche qui dit oui, revendiquait en octobre 2018 un réseau d'environ 1 200 Ruches en Europe pour 270 000 membres actifs et 8 000 producteurs et artisans²⁴⁵. Elle a comptabilisé en France en 2019 un chiffre d'affaires de quasiment 6 millions d'euros. Pour ce qui est du e-commerce, la différence est évidemment encore plus marquante entre les plateformes coopératives et leurs concurrentes. La startup associative Label Emmaüs ne pèse pas bien lourd, on s'en doute, face au géant Amazon. Les chiffres du leader américain sont étourdissants. Amazon présente un chiffre d'affaires mondial pour 2018 d'environ 233 milliards de dollars²⁴⁶. Le secteur du e-commerce en France génère par ailleurs 93 milliards d'euros en 2018²⁴⁷ ; un secteur au sein duquel Label Emmaüs ne réalise qu'une part infime des revenus.

Cette comparaison avec les géants de l'économie de plateformes, si elle a également pour objectif de fournir quelques chiffres sur le pouvoir de marché colossal des plateformes numériques dominantes, vise également à illustrer de manière volontairement caricaturale le décalage immense qui demeure entre les initiatives de plateformes coopératives que l'on a pu observer – bien que ces dernières aient connu une croissance relativement importante en matière de volume d'affaires, d'utilisateurs, de chiffre d'affaires ou encore de collaborateurs - et les firmes multinationales règnent sur leurs marchés.

Au-delà de cette comparaison avec les leaders mondiaux, on peut estimer que les plateformes étudiées affichent des performances qui, en soi, dévoilent des difficultés à se développer. On peut par exemple constater que les revenus dégagés par ces

²⁴⁵ <https://d27ue5shkja1u.cloudfront.net/fr/p/assets/documents/fr-FR/pressbook.pdf>

²⁴⁶ https://www.lepoint.fr/economie/pour-la-premiere-fois-amazon-devoile-le-montant-de-ses-impots-en-france-18-12-2019-2353997_28.php

²⁴⁷ <https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/le-e-commerce-pret-a-passer-la-barre-des-90-milliards-de-ventes-en-2018-147772#:~:text=En%202018%2C%20il%20devrait%20atteindre,dynamisme%20des%20ventes%20de%20voyages.>

plateformes au bout de plusieurs années de fonctionnement demeurent, dans certains cas, très limités, se résumant à quelques dizaines de milliers d'euros de chiffre d'affaires sur Express Farmer France*, Zouu*, Business Troc* ou Aventuriers du Voyage*, par exemple. En ce qui concerne les travailleurs et collaborateurs, certaines plateformes peinent par ailleurs, nous l'avons vu, à conserver une main d'œuvre pérenne et suffisante pour assumer la charge de travail espérée. Vélocratie* n'est ainsi parvenu à ce jour qu'à salarier son fondateur et développeur indispensable, Fabien*, et simplement au gré des subventions que la plateforme a été en mesure d'obtenir. Express Farmer* n'emploie pour sa part que des travailleurs *freelance* et n'a dégagé à ce jour des revenus que de manière ponctuelle, dépendant également fortement des fondations soutenant l'association. Dans leur grande majorité, les plateformes coopératives étudiées, lorsqu'on les interroge, estiment être « sous-staffées » au regard de leurs besoins en développement.

Si le développement des plateformes coopératives analysées demeure relativement confidentiel, de multiples facteurs peuvent expliquer ces limites. Nous allons explorer cette question dans les paragraphes suivants.

B/ Des limites intrinsèques et un environnement défavorable : quelques facteurs explicatifs des difficultés des plateformes coopératives

Ainsi que nous avons pu le constater, en dépit de leurs pratiques différenciantes et d'innovations de modèles, la plupart des plateformes coopératives peinent à se faire une place au sein de l'économie de plateformes, quand elles ne sont pas tout simplement en proie à une lutte quotidienne pour leur survie. Il convient alors de se pencher sur les principaux freins à leur essor. On remarquera alors qu'il existe un effet boule de neige entre les limites inhérentes à ces plateformes et les caractéristiques structurelles de l'économie de plateformes, qui s'avèrent particulièrement pénalisantes pour des projets sortant du paradigme de la *startup* marchande à but lucratif. Si les singularités des plateformes coopératives peuvent être des atouts - qu'on ne saura occulter dans les prochaines pages - nous nous focaliserons cependant sur la façon dont celles-ci freinent le développement des plateformes coopératives.

On s'intéressera dans un premier temps aux tensions internes qui fragilisent le développement des plateformes coopératives, pour se pencher ensuite sur le contexte institutionnel de l'économie de plateformes, qui limite les perspectives de financement - et donc de développement commercial - pour ces initiatives. On constatera enfin que ces divers obstacles génèrent un décalage entre les idéaux portés par ces plateformes et les ajustements auxquels ces dernières doivent consentir pour pouvoir se perpétuer.

1) Les limites intrinsèques des plateformes coopératives

Les caractéristiques intrinsèques des plateformes coopératives, et trois dimensions en particulier, constituent des atouts mais aussi des contraintes importantes au développement de ces initiatives : une forte dominante militante au sein des projets, des communautés diffuses et hétérogènes de membres et des modèles économiques marqués par la complexité. Nous tâcherons d'explicitier dans les paragraphes suivants les forces, mais surtout les contraintes, générées par ces trois aspects.

a) Forces et faiblesses du militantisme entrepreneurial

La forte dimension militante qui anime la plupart de ces initiatives est autant un atout qu'une source de contraintes pour le développement de ces projets.

Un engagement important des porteurs de projets et bénévoles

Parmi les avantages procurés par la dynamique militante des plateformes coopératives observées figure le fort engagement des contributeurs. Les porteurs de projet, au premier chef, sont particulièrement investis dans ces initiatives. Au sein d'Express Farmer Network*, les principaux contributeurs assument un investissement temporel largement supérieur aux rétributions financières dont ils peuvent bénéficier. Tatiana* et Johanna* reconnaissent volontiers dépasser le cadre de leurs missions rémunérées par Express Farmer*, au risque de flirter avec des formes de surtravail. En outre, de nombreux contributeurs au projet acceptent de s'engager bénévolement, *a minima* dans l'attente d'une rémunération future, dans la mesure où ils se reconnaissent fortement dans les objectifs poursuivis par le projet. Même logique chez

Vélocratie* où la quasi-exclusivité des contributeurs sont bénévoles et consacrent un temps conséquent au projet à côté de leurs activités annexes.

On a également pu analyser précédemment l'importance du rôle des bénévoles chez Trajet Partagé*, qui apportent une véritable valeur ajoutée au projet en réalisant des missions de développement territorial ou de support téléphonique par exemple. Cet engagement intense des porteurs de projets et des bénévoles constitue ainsi une plus-value pour la plupart des plateformes coopératives dans la mesure où il leur permet de réaliser des économies financières (sur la base d'un travail bénévole non rémunéré ou d'une quantité de travail supérieur au niveau de rétribution) mais aussi parce que ces personnes, très investies, vont participer activement à la publicité du projet, lors de conférences, au sein de leurs cercles militants ou dans leur sphère privée.

Un turnover important et une réussite économique parfois secondaire dans les motivations

Pour autant, le bénévolat est aussi plus volatile et hétérogène que l'emploi salarié, et fragilise dans le même temps les plateformes qui y ont le plus recours. Pour reprendre l'exemple d'Express Farmer*, le turnover au sein du projet est important. De nombreux contributeurs ont quitté le réseau au bout de quelques mois ou n'y contribuent que de manière très ponctuelle. Une telle situation se retrouve aussi au sein de Vélocratie*, d'autant que l'initiative est née principalement à partir de l'engagement militant d'étudiants, ayant quitté l'aventure à mesure qu'ils s'inséraient dans le monde professionnel. Le prisme militant s'avère donc aussi être une source d'instabilité des contributions, en raison notamment du désengagement plus rapide des bénévoles.

La forte nature militante des plateformes coopératives étudiées conduit à un certain paradoxe en matière d'engagement. Sur Vélocratie* et Express Farmer* par exemple, les porteurs de projets, pluriactifs pour beaucoup, assument la prééminence de la visée politique et transformatrice de l'initiative, parfois au détriment de la croissance économique de l'entreprise collective. La vision de certains contributeurs est que Vélocratie* est avant tout un acte politique visant à alerter le grand public sur la nécessaire protection des livreurs à vélo et œuvrant à accélérer leur organisation collective. La viabilité économique de Vélocratie* en tant que telle n'apparaît que dans un second temps. Du côté d'Express Farmer*, l'idée est également de développer un commun utilisable par quiconque opère des circuits courts, de manière très diffuse et

sans stratégie de développement préétablie, du moins à l'origine. Les contributeurs d'Express Farmer*, dont l'objectif principal est de favoriser la dissémination des circuits courts, voient ainsi leur engagement d'abord comme une forme de militantisme, à laquelle ils consacrent un temps fluctuant en fonction de leurs activités annexes, et ne souhaitent pas non plus, par principe, forcer la croissance du projet au risque d'une normalisation de celui-ci.

Ainsi, dans ces initiatives, bien que le projet entrepreneurial soit le fondement de l'action collective, son expansion économique n'est pas prioritaire pour certains porteurs de projet, soit parce que ces derniers le considèrent comme un projet militant à-côté de leur activité principale, soit parce qu'il incarne à leurs yeux un objet politique qui doit servir d'abord à porter une cause plutôt qu'à garantir une situation stable à ses principaux développeurs.

Ces cas de figure sont néanmoins à relativiser ; d'abord parce qu'y compris au sein de ces projets certains contributeurs privilégient l'essor économique de la structure et s'y investissent dans une perspective professionnelle - sinon professionnalisante - ensuite parce que d'autres plateformes coopératives comme Citiz ou Hopcar* privilégient *a contrario* la stabilité économique du projet et accordent peu de place au bénévolat.

Un rapport ambigu à l'entrepreneuriat

La forte dimension militante de ces projets se retrouve parfois également dans le rapport à l'entrepreneuriat des porteurs de projet. Un paradoxe est d'ailleurs notable dans la plupart des initiatives.

D'un côté, ces plateformes coopératives procèdent d'un répertoire d'action militant fondé sur l'entrepreneuriat (collectif) et qui, de fait, n'est pas accessible à tout le monde. On peut effectivement s'interroger avec Marisol Sandoval sur la capacité de ces projets à rester inclusifs : « Lancer une coopérative, à l'instar de beaucoup d'autres entreprises, nécessite beaucoup de temps et d'engagement, ce que tout le monde n'a pas. L'initiative entrepreneuriale et la persévérance requises pour lancer une entreprise coopérative dans un contexte capitaliste tend à favoriser certains types de travailleurs. Et puisque le coopérativisme de plateformes est autant un projet militant que de création d'entreprise, il encourage également un certain type de militant : entrepreneurial, innovant, flexible, à l'aise avec les nouvelles technologies. La pauvreté, les problèmes de santé, les handicaps ou des responsabilités domestiques peuvent devenir un obstacle » (Sandoval, 2019, p. 15)

Pourtant, si cette dimension entrepreneuriale est en partie avérée au sein des plateformes étudiées – dans la mesure où beaucoup de membres s’investissent intensément, souvent sur leurs deniers personnels, et affichent un important intérêt pour l’innovation (technologique) et pour le développement d’un projet économique - on constate néanmoins que de nombreux porteurs de projets sont peu socialisés à l’entrepreneuriat (numérique). Vélocratie* est principalement alimenté par des étudiants et des individus qui y sont investis suite à leur engagement à Nuit Debout, mais personne dans l’équipe n’a d’expérience dans l’entrepreneuriat - la grande majorité des individus n’ayant pas suivi de formation en commerce ou en gestion et la plupart des membres de Vélocratie* ayant une position critique envers le monde de l’entreprise.

Dans Express Farmer Network*, si davantage de contributeurs ont une expérience du monde de l’entreprise - voire de l’entrepreneuriat, à l’image de Tatiana* - le projet est porté à son origine par des producteurs et opérateurs de circuits courts australiens n’ayant pas de familiarité avec le monde entrepreneurial. En outre, le rejet par les principaux contributeurs d’Express Farmer* des cases de l’entrepreneuriat conventionnel - pour adopter à la place une logique de commun, avec des dispositifs démocratiques de gouvernance, un engagement à la carte et une volonté de croître à un rythme raisonné - fait de ces derniers des entrepreneurs relativement marginaux vis-à-vis des normes dominantes.

Du côté des Aventuriers du Voyage*, si les porteurs de projet peuvent se prévaloir d’une expérience solide du milieu de l’entreprise, le laborieux développement du logiciel de la plateforme - délégation à un prestataire et difficultés à obtenir le produit désiré - témoigne d’une faible connaissance par ces derniers du numérique à proprement parler, qui les handicape au moment de déployer leur plateforme coopérative.

D’une certaine manière, on peut donc estimer que les personnes engagées dans les plateformes étudiées partagent une appétence entrepreneuriale sans être pour autant socialisées aux normes de l’entrepreneuriat (en particulier numérique). On est ainsi interpellé par le fait qu’un certain nombre de projets de plateformes coopératives sont portés par des individus n’ayant pas d’expérience ou de formation à l’entrepreneuriat, ce qui peut s’avérer pénalisant dans la gestion du projet ou, de manière plus générale,

lorsqu'il s'agit de convaincre des acteurs tiers de la fiabilité de l'initiative. Nous y reviendrons plus tard.

En revanche, la dimension militante des projets peut aussi être un atout lorsqu'il s'agit de bâtir des partenariats avec des acteurs engagés dans le milieu militant ou de l'ESS. Plusieurs plateformes coopératives peuvent ainsi accéder plus aisément, en raison de la nature transformative de leur projet, à des partenariats ou des financements sectoriels. Par exemple, Express Farmer France* a pu bénéficier du financement de deux fondations privées, dont la fondation Macif ; Trajet Partagé*, membre d'un réseau informel de coopératives visant à la transition écologique, a quant à lui été associé à une opération conjointe avec la coopérative d'énergie renouvelable Enercoop et la banque solidaire La Nef, qui lui a apporté une visibilité importante dans la perspective d'engranger des utilisateurs.

Par ailleurs, la prétention de ces plateformes à répondre à des problématiques d'intérêt général, et leur volonté d'élargir leur gouvernance à des acteurs tiers, crée une facilité d'accès à certaines collectivités, plus désireuses de soutenir ces initiatives. Vélocratie*, vainqueur des Trophées ESS de la Mairie de Paris en 2018, peut ainsi se prévaloir d'un soutien politique fort de la part des autorités municipales parisiennes, séduites par les promesses de la plateforme. La dimension militante des plateformes coopératives peut ainsi s'avérer être une force lorsqu'elle sont capables de mobiliser leur capital symbolique pour bénéficier du soutien d'autres acteurs engagés dans l'ESS ou de collectivités publiques. La dimension militante compense ainsi partiellement le déficit de crédibilité que ces initiatives peuvent inspirer dans le milieu entrepreneurial conventionnel.

b) De la complexité de gouverner des communautés hétérogènes et décentralisées

Outre la forte dimension militante de ces projets, la présence au sein de ces plateformes de membres hétérogènes et souvent éclatés en communautés locales génère une complexité qui, si elle apporte de la vigueur à ces projets, limite également les marges de manœuvres des plateformes coopératives. Les choix opérés, consistant à favoriser des formes de décentralisation et d'horizontalité dans le travail et la gouvernance, complexifient fortement la coordination des tâches et des prises de décision au sein de ces projets. Ainsi que nous l'avons vu, la plupart des plateformes

coopératives reposent sur un modèle à plusieurs étages à travers lequel les plateformes développent des usages conformément aux remontées des instances locales. Par ailleurs, certaines plateformes comme Express Farmer*, Trajet Partagé* ou Vélocratie* ont mis en place des modes de coordination du travail (facilités par des outils numériques) qui visent à favoriser la discussion collégiale relative aux tâches à réaliser ainsi qu'une logique de *doocracy* où les individus prennent l'initiative et la responsabilité de leurs tâches. Ces caractéristiques sont à double tranchant, ainsi que nous allons le constater.

Forte autonomie des contributeurs, adaptation aux enjeux locaux : la complexité organisationnelle des plateformes coopératives revêt certains atouts

La souplesse accordée aux contributeurs en matière de niveau d'engagement et de choix des tâches réalisées constitue certes un motif de satisfaction pour certaines personnes interrogées, concrétisant une forme d'émancipation au travail recherchée par beaucoup dans leurs parcours personnels, à l'instar de ce que confient des membres d'Express Farmer* ou Trajet Partagé*.

Les contributeurs engagés sur Vélocratie* sont également nombreux à plébisciter la possibilité de choisir leurs tâches, mais aussi le fait que la rotation des tâches permet à tout un chacun de se former à des missions qu'ils ou elles n'auraient probablement jamais eu à réaliser dans le cadre d'un emploi salarié conventionnel.

Autre vertu de cette souplesse, la capacité à allouer facilement les tâches vacantes à des contributeurs variés, sans que ceux-ci soient forcément au cœur de l'équipe portant le projet. A la différence d'entreprises reposant uniquement sur les salariés de l'organisation, les plateformes coopératives qui opèrent selon des modalités de participation étendues sont ainsi en mesure, avec une équipe permanente très limitée voire parfois inexistante, de maintenir un certain niveau d'activité à moindre frais, de pouvoir rebondir facilement sur les besoins identifiés (puisque les tâches sont rarement dévolues à un contributeur précis) et de bénéficier d'une réserve de compétences aussi étendue et diversifiée que le nombre de leurs contributeurs.

Plus spécifiquement, les plateformes coopératives qui fédèrent différentes entités locales sont en mesure de compter sur des contributions issues des travailleurs de leurs organisations affiliées, fournissant à la fois une main d'œuvre gratuite et des retours d'expérience au plus proche des usages. La double casquette de certains

contributeurs à ces plateformes, à la fois associés au développement des fonctionnalités collectives de la plateforme et porteurs locaux de leurs propres activités (de circuits courts, livraison à vélo, offres touristiques...) est une richesse pour ces plateformes puisque ces dernières ont accès à travers eux à une connaissance directe des pratiques et des besoins du terrain. En somme, malgré les équipes restreintes de travailleurs que les plateformes coopératives étudiées sont en capacité de rémunérer, ces dernières peuvent compter sur leurs communautés diffuses de contributeurs pour compenser partiellement ces limitations.

Lorsque l'on se penche sur les enjeux de gouvernance générale de ces projets, des dynamiques similaires sont à l'œuvre. Les plateformes coopératives décentralisées comme Express Farmer Network*, Aventuriers du Voyage*, Vélocratie* ou encore Citiz bénéficient de l'engagement de leurs instances locales dans les espaces de délibération collectifs, ce qui renforce leur capacité d'intelligence collective à travers des retours variés provenant en outre d'acteurs confrontés quotidiennement au terrain. Par ailleurs, la volonté de plusieurs plateformes d'associer diverses parties-prenantes telles que des collectivités publiques ou des partenaires, alimente également la faculté de ces plateformes à prendre des décisions plus alignées sur des politiques publiques existantes ou à venir, ou sur les agendas d'acteurs privés avec lesquels des partenariats ou des opérations en commun ont été noués. En somme, le multi-sociétariat est pour certaines plateformes coopératives à la fois un moyen d'inscrire leurs activités dans un contexte institutionnel favorable et potentiellement de renforcer ou de provoquer des collaborations additionnelles avec des structures alliées.

Enfin, le principe de subsidiarité adopté par certaines plateformes observées, qui confère aux instances locales la liberté de déployer leurs activités comme elles l'entendent, facilite la capacité de ces structures à s'organiser avec autonomie en fonction de leurs besoins spécifiques. Sur Vélocratie* par exemple, tous les collectifs de livreurs ne s'organisent pas de la même manière et sont à même, étant donné le mode de fonctionnement de Vélocratie*, de conserver leurs modes spécifiques d'organisation du travail sans se conformer à des processus standardisés venus d'en haut.

Instabilité des contributions, déficit d'engagement des structures affiliées et difficultés d'arbitrages

Pour autant, la coordination de ces communautés diffuses de membres s'avère souvent ardue, et génère en premier lieu une instabilité pénalisante. Cette instabilité est accentuée, nous l'avons vu, par la forte part du bénévolat dans certaines initiatives, qui produit une volatilité plus forte des engagements ; mais elle ne s'y réduit pas. L'importante dilution des tâches entre les contributeurs sur Express Farmer Network* et Vélocratie* génère par exemple des complexités difficiles à gérer. Les contributeurs sont parfois dispersés géographiquement - voire temporellement dans le cas de projets internationaux comme Express Farmer Network* - ce qui est l'origine de multiples péripéties nuisant à la capacité de se coordonner efficacement.

La délicate gestion des tâches dans un contexte de contributions diffuses se cumule à une difficulté à obtenir la participation active des sociétaires et adhérents dans la gestion quotidienne, y compris dans les cas des plateformes coopératives décentralisées où des instances affiliées dépendent partiellement des services de la plateforme pour leur viabilité économique. L'animation de la communauté requiert du temps, à la fois pour l'équipe centrale chargée de mobiliser les instances intermédiaires et/ou les différentes catégories de membres, et pour ces dernières. Les instances affiliées, bien que dépendantes en bonne partie des développements de la plateforme partagée, sont elles-mêmes souvent happées par leurs activités quotidiennes et, pour celles-ci, dédier du temps aux réflexions et aux prises de décision collectives s'avère être un investissement relativement coûteux. De fait, les porteurs de projet de plateformes coopératives reconnaissent peiner à mobiliser leurs membres.

Les plateformes coopératives font ainsi face à une difficulté majeure : comment concilier un modèle basé, d'un côté, sur des usages et des contributions ponctuels et, de l'autre, une aspiration à la gouvernance collective qui suppose traditionnellement une forte affiliation et un engagement important de la part des producteurs et/ou des bénéficiaires ? Le cofondateur d'Aventuriers du Voyage*, Clarence*, confesse ainsi que « vouloir demander directement à tous les utilisateurs de participer à la gouvernance est complètement illusoire »²⁴⁸.

²⁴⁸ Clarence*, entretien personnel, 2018.

Par ailleurs, dans la mesure où la plupart de ces plateformes coopératives sont utilisées par différentes structures usagères, les équipes centrales de ces plateformes doivent assurer les arbitrages et gérer les conflits entre ces dernières concernant les développements informatiques ou les services mutualisés. Si, nous l'avons vu, la majorité des plateformes ont développé des mécanismes d'arbitrage pour faciliter la priorisation des demandes, cette tâche ajoute une complexité dans le déploiement de ces plateformes, qui doivent en permanence consulter leurs structures affiliées et trouver des consensus avec celles-ci avant de pouvoir pleinement lancer de nouveaux chantiers. Par ailleurs, le poids relatif des structures usagères peut conduire assez naturellement à des ruptures d'égalité entre ces dernières. Le poids respectif des contributions des instances affiliées à Express Farmer France*, Vélocratie* ou Aventuriers du Voyage* est très variable, ce qui fait peser un risque de domination des plus puissantes au moment d'arbitrer entre des demandes divergentes de développement.

Ces plateformes partagées posent alors des questions de juste contribution et donc de réciprocité dans l'action collective. Ainsi, des enjeux typiques de coopération semblent latents sur certaines plateformes, conflits portant tant sur la répartition territoriale du marché entre acteurs, sur la différenciation des prix entre types d'utilisateurs, que sur les fonctionnalités à mettre en place sur les plateformes. Des enjeux qui pourraient à terme devenir prégnants si ces plateformes ne prévoient pas des mécanismes de régulation interne plus robustes.

Épuisement des membres, concentration du pouvoir, démocratie partiellement aboutie : les effets secondaires d'une gestion trop complexe ?

Ces configurations produisent plusieurs résultats sur ces plateformes. D'abord, un certain épuisement des principaux porteurs de projet, lié à un travail intense de mobilisation et de coordination des membres. Ensuite, une forte centralisation de la gestion de ces plateformes entre les mains des personnes les plus actives - situation qui génère une forte dépendance envers quelques porteurs de projets devenus incontournables et qui rend par voie de conséquence ces plateformes relativement vulnérables au désengagement (potentiel) de ces acteurs clefs. Vélocratie* dépend ainsi essentiellement d'une personne, Fabien*, pour le développement du code et sa

maintenance. Ayant eu des difficultés à associer d'autres développeurs, la plateforme repose principalement sur le travail de Fabien*, et sa disparition du projet pourrait mettre en péril l'initiative. Dans le cas d'Express Farmer* en France, on constate que ce sont essentiellement deux personnes, Tatiana* et Johanna*, qui portent le projet à bout de bras. Le binôme, au bord de la rupture face à la charge de travail significative, est devenu incontournable, maîtrisant tous les tenants et aboutissants d'Express Farmer* au point que ce sont principalement ces deux personnes qui font avancer le projet et impulsent les prises de décisions en France pendant plusieurs années. Les autres membres, moins impliqués, semblent disposer d'un poids relatif plus faible dans la gouvernance et l'animation du projet en France (cette disparité étant néanmoins officieuse dans la mesure où tous les contributeurs participent à égalité aux prises de décision via les processus déjà explicités), ce qui pose également des questions concernant l'effectivité des pratiques de démocratie interne.

On constate en outre qu'aucune plateforme n'a véritablement développé de dispositifs de participation démocratique intégrés directement dans les applications web ou mobiles. Si les fondateurs de Hopcar* partagent leur volonté d'intégrer à terme des dispositifs de consultation des utilisateurs directement, cette intention n'est pas concrétisée sur la plateforme de covoiturage provençale ; et elle n'est tout simplement pas envisagée sur les autres plateformes coopératives étudiées. Les plateformes coopératives que nous avons suivies ne peuvent donc pas se prévaloir d'une démocratie directement embarquée dans la plateforme, privilégiant des espaces de délibération déconnectés de celle-ci.

Au demeurant, ainsi que nous l'avons vu, la difficulté à embarquer les parties-prenantes dans la gestion et la gouvernance au quotidien des projets rend celles-ci relativement centralisées *de facto*. Face à ces constats, et par souci d'efficacité, certaines plateformes assument d'ailleurs un fonctionnement relativement vertical, à l'instar d'Aventuriers du Voyage*, Citiz ou Hopcar*, qui privilégient des instances formelles de prise de décision et des mécanismes de démocratie représentative.

c) Des modèles économiques souples mais fragiles

En plus des complexités liées à la forte dimension militante des plateformes coopératives et à la délicate gestion d'une communauté diffuse et hétérogène, les

modèles économiques et financiers hybrides de ces plateformes complexifient leur fonctionnement.

Des plateformes adaptables et résilientes économiquement

D'un côté, les plateformes coopératives peuvent se prévaloir d'une forte capacité d'adaptation et de résilience en matière économique. Ainsi que nous l'avons vu, ces dernières sont capables de se maintenir à flot avec des financements réduits et ce pour plusieurs raisons.

D'abord, elles ont des dépenses réduites par rapport à leurs concurrentes. Les plateformes coopératives étudiées payent peu de collaborateurs - une grande partie de ces derniers étant engagés sous statut bénévole ou se faisant rémunérer ponctuellement - et développent des technologies relativement minimalistes. Elles dépensent en outre peu de ressources en développement commercial, d'abord en raison d'une absence de recherche d'hégémonie sur le marché mais aussi parce qu'elles comptent souvent sur la dissémination naturelle de leur plateforme via une multiplication d'instances affiliées - dont certaines préexistent d'ailleurs à la plateforme. Sur des plateformes comme Vélocratie*, Express Farmer*, Citiz ou Aventuriers du Voyage*, ce sont en effet les instances affiliées qui assurent l'expansion du projet et leur autonomie de fonctionnement vis-à-vis de la plateforme centrale leur confère la capacité de déployer des modèles économiques et de financement sur mesure, adaptés à leur configuration et à leur contexte local. Par voie d'agrégation, les plateformes coopératives sont ainsi capables de s'étendre sans engager des dépenses importantes puisqu'elles ne vont pas assumer directement le développement local de leurs services et ne cherchent pas à assurer une standardisation partout où elles sont utilisées.

Par ailleurs, ainsi que nous l'avons étudié précédemment, les plateformes coopératives observées parviennent à mobiliser une diversité de financements. La majorité d'entre elles s'adaptent rapidement au gré des opportunités de financements et hybrident souvent plusieurs sources. Express Farmer France* mêle à cet égard des dons de fondations, des fonds propres issus de sa coopérative, des dons individuels et des contributions bénévoles en nature. La plateforme internationale, quant à elle, est alimentée par les contributions diverses de ces instances nationales.

Vélocratie*, pour sa part, mêle les cotisations de ses coopératives membres avec d'autres ressources telles que les adhésions et participations en nature de ses membres bénévoles, ainsi que des subventions publiques. Agissant essentiellement en support des activités de leurs usagers (et non au coeur de leur modèle) et ayant des dépenses de fonctionnement limitées, un certain nombre de ces plateformes coopératives peuvent se permettre de recourir à des financements intermittents et hétérogènes. Cette absence de dépendance envers une source unique et intensive de capitaux leur garantit dès lors une autonomie partielle dans le développement de leurs activités.

Des revenus instables et une forte vulnérabilité aux fluctuations des financements externes

Toutefois, ces atouts, qui assurent la résilience économique de ces plateformes, peuvent parfois devenir des fragilités, notamment dans la perspective d'un développement plus significatif de ces initiatives. L'instabilité des revenus s'avère difficile à gérer pour certaines plateformes. Tout d'abord, il est à noter que les plateformes coopératives adoptent des modèles économiques généralement peu rentables et peu stabilisés à ce stade. Désireuses d'ouvrir l'accès de leur plateforme à un maximum de publics, certaines d'entre elles adoptent, nous l'avons vu, des modes de tarification relativement bas, parfois segmentés en fonction des catégories d'usagers (en vertu de leurs ressources économiques), quand ceux-ci ne sont pas tout simplement basés sur une contribution libre (comme le pourboire sur Trajet Partagé* ou la participation consciente sur Express Farmer* avant le déploiement de la grille tarifaire de la coopérative). Si des plateformes comme Citiz ou Label Emmaüs ont des modes de tarification plus élevés et plus standardisés, tandis que des initiatives comme Trajet Partagé* et Hopcar* se reposent en grande partie sur des contrats avec des grands comptes, on observe à l'inverse qu'Express Farmer Network*, Aventuriers du Voyage* ou Vélocratie* peinent à garantir des remontées de revenus régulières et stabilisées, ce qui les place dans une situation de forte incertitude vis-à-vis de leurs ressources futures.

En outre, les plateformes décentralisées reposent sur la viabilité économique d'instances affiliées sur lesquelles elles ont peu de capacité d'ingérence en cas de difficultés. Par ailleurs, si les plateformes coopératives parviennent à diversifier leurs sources de financement, le recours à des financements extérieurs fluctuants (pour

compenser la faiblesse des revenus d'activité) les expose *de facto* aux aléas de ces soutiens. Désireuse d'embaucher plusieurs contributeurs, Express Farmer France* a ainsi dû attendre l'obtention - incertaine - d'une subvention de la Fondation Macif avant de pouvoir recruter deux personnes supplémentaires. De manière générale, les plateformes coopératives demeurent marginales au regard des normes et des dispositifs de financements dominants au sein de l'économie de plateformes, et accèdent de ce fait difficilement aux subventions publiques ou aux politiques d'investissement dédiées aux nouvelles technologies (ainsi que nous le verrons ci-dessous).

Nous avons analysé plus haut les différentes tensions internes résidant au sein des projets de plateformes coopératives. Si ces tensions ont des dimensions vertueuses en ce qu'elles contribuent au dynamisme de ces initiatives, elles sont néanmoins génératrices de contraintes qui, bien souvent, obèrent le développement supplémentaire de ces plateformes coopératives. Toutefois, les principaux obstacles à une expansion significative des plateformes coopératives observées semblent relever du contexte général au sein duquel ces plateformes évoluent. Dans les paragraphes qui suivent, nous nous pencherons sur les facteurs externes qui peuvent expliquer les difficultés de développement des plateformes coopératives.

2) Des plateformes en proie à un environnement économique défavorable

Certaines des limites inhérentes au fonctionnement des plateformes coopératives amplifient les difficultés de ces dernières à se développer dans un contexte extérieur qui est, de manière générale, peu favorable à leurs modèles spécifiques.

a) Une économie de plateformes structurellement défavorable aux alternatives coopératives

Le principal frein au développement des plateformes coopératives est la forte concentration financière régnant au sein de l'économie de plateformes. Nous l'avons vu, cette dernière est essentiellement dominée aujourd'hui par une poignée de plateformes multinationales abondées massivement par des fonds d'investissements qui injectent des centaines de millions d'euros dans le développement de technologies

avancées et dans le déploiement commercial global de ces plateformes (en subventionnant l'utilisation du service par des tarifs et des bons de réductions attractifs côté consommateurs et/ou des rémunérations brutes relativement élevées, au départ, côté prestataires).

Le mécanisme du *winner-take-all*²⁴⁹, voulant que seules quelques plateformes devenues incontournables sont en mesure de verrouiller la majorité des parts de marché (par leur capacité à agréger une masse critique d'utilisateurs), fait que le mode de financement de référence au sein de l'économie de plateformes est axé sur une logique de capital-risque par laquelle des investisseurs engagent des montants élevés dans des plateformes à but lucratif dans l'espoir d'un retour sur investissement significatif dans le futur (via des commissions, l'exploitation de données personnelles ou la revente de la plateforme) et attendent de ces plateformes une croissance rapide et massive, quitte à prendre le risque que ces dernières fassent faillite. Le milieu de l'économie de plateformes est donc dominé par des startups à but lucratif hautement financiarisées, visant une croissance rapide et idéalement une position monopolistique sur leur marché. Le secteur favorise ainsi fortement les initiatives mobilisant d'importants capitaux et est en proie à une forte concurrence financière.

Dans ce contexte, les plateformes coopératives affichent un profil pénalisant à plusieurs titres.

Conçues pour se déployer de manière progressive, en faisant vivre une démocratie interne, sans perspective de revente et avec une faible rémunération des sociétaires, les plateformes coopératives se confrontent en premier lieu à une contrainte traditionnelle des structures d'ESS : ne pas intéresser la grande majorité des investisseurs car n'offrant pas de perspectives conséquentes de profits.

Toutefois, la difficulté majeure de ces plateformes coopératives tient à ce qu'en raison du contexte numérique de leurs activités, ces plateformes peinent également à obtenir l'appui des soutiens financiers traditionnels de l'ESS : les banques et mutuelles d'ESS et les pouvoirs publics.

Cette modestie du soutien financier des grandes organisations de l'ESS et des pouvoirs publics peut s'expliquer par plusieurs facteurs.

²⁴⁹ « Le gagnant raffle tout » en français.

Tout d'abord, nous l'avons vu, le fait que l'économie de plateformes est fondée sur une logique de financiarisation intensive et de compétition violente s'avère peu compatible avec des investissements patients. Ensuite, les acteurs publics et de l'ESS sont relativement peu socialisés à l'économie numérique ou, quand ils le sont, ces acteurs soutiennent principalement des startups à but lucratif (nous l'évoquerons ultérieurement). Les caractéristiques intrinsèques des plateformes coopératives ne rassurent pas certains financeurs, qui préfèrent effectivement accompagner des entreprises plus conventionnelles en termes de modèles économiques et de recherche de lucrativité, mais étant perçues comme plus fiables et répondant davantage aux doctrines d'investissement établies.

Leurs perspectives de développement inconnues, leurs modèles économiques et organisationnels non stabilisés, et le fait qu'elles ne correspondent pas aux critères des financeurs traditionnels (notamment par une difficulté à identifier précisément la nature et la propriété de leurs actifs), handicapent ainsi les plateformes coopératives dans la perspective d'obtenir des ressources financières de la part de la majorité des acteurs financiers institutionnels.

b) Entre manque de connaissances et isomorphisme : une relative absence de soutien de la part du secteur de l'ESS

La majorité des porteurs de projets de plateformes coopératives déclarent le difficile accès aux financements d'amorçage comme l'un des principaux obstacles à leur bon développement. Et certains s'agacent au demeurant de l'absence de réponses positives de la part des principales mutuelles et banques coopératives.

Une membre d'une plateforme coopérative de notre échantillon regrette ainsi que la MAIF ait refusé de soutenir son initiative : « Les grosses mutuelles comme la MAIF ne cherchent pas à soutenir les plateformes coopératives mais ont juste une logique de trouver de nouveaux services d'assurance à vendre. Ou alors elles investissent dans des startups tout ce qu'il y a de plus classique »²⁵⁰.

²⁵⁰ Entretien personnel, 2018.

L'exemple de la MAIF : une politique de soutien à l'économie collaborative **mainstream**

Le cas de la MAIF est significatif du choix de certains acteurs majeurs de l'ESS de se focaliser sur les perspectives de croissance ou de convergence opérationnelles avec des plateformes collaboratives, plutôt que sur la nature de leur modèle. Une chargée de partenariats dans le domaine de l'économie collaborative, qui a accompagné l'émergence de cette thématique en interne, témoigne de l'évolution et du positionnement de la mutuelle niortaise en ce qui concerne les plateformes collaboratives :

« On faisait partie de la direction du pilotage stratégique, proches de la direction, de Pascal Demurger. On a travaillé sur la stratégie automobile et on a identifié des nouveaux usages (mobilité partagée, développement du numérique...), d'autant que notre croissance était largement fondée sur la croissance du parc automobile et qu'on avait identifié que ce parc allait probablement se réduire pour des raisons économiques, écologiques, ce qui constituait une menace pour nous. Par ailleurs, notre sociétariat historique, dans le monde de l'éducation nationale, ce sont des gens qui ont des vacances d'été mais pas un gros budget, donc ce sont les premiers à procéder à des échanges de maisons, ce genre de pratiques qui commençaient à se renouveler via les plateformes. On s'est alors dit qu'il fallait accompagner les sociétaires dans leurs nouveaux usages. Et c'était aussi l'occasion de réinventer notre métier d'assureur, car on est des pros de l'assurance de biens mais là il s'agissait d'assurer des usages. [...] Le comité exécutif a été réceptif. On nous a demandé d'aller sur des expérimentations opérationnelles. On a monté un consortium avec Blablacar, Koolicar, etc, pour tester des nouvelles formes de mobilité. On a pu mettre les mains dans la technique assurantielle, créer un produit de toute pièce qui se distinguait de nos habitudes. Il a ensuite été décidé d'inclure ça dans le plan stratégique. On a donc créé une équipe dédiée, de 12 personnes au plus fort du programme, avec pour objectif numéro 1 de prendre position au sein de l'écosystème en création. On a très vite identifié Ouishare comme étant une tête de pont et de réseau et on a noué un partenariat avec eux (études thématiques, événements, partenaire du Ouishare Fest). [...]

Puis on a lancé une politique d'investissement, qui est devenue MAIF Avenir aujourd'hui, d'abord sur les enjeux de mobilité, d'habitation, puis on s'est rendu compte du mouvement des *freelance*, du *jobbing*, qui se développaient beaucoup, et alors on s'est lancés dans une

politique d'investissement assez soutenue, avec des levées de premier tour, de deuxième tour, et on a essayé d'avoir un maillage pour créer l'écosystème. [...]

Nos choix d'investissement portent sur des convergences opérationnelles, par exemple avec Koolicar (autopartage) sur de l'assurance temporaire, du remplacement de véhicule pour locataire et propriétaire. Sur l'habitation, on réalise l'assurance de HomeExchange. Le leitmotiv est de favoriser l'usage de ces nouveaux systèmes. L'idée est de développer des assurances complémentaires, autour du relogement, des billets pour événements, et de profiter de ces produits soit pour faire de la croissance, soit pour réinventer notre métier, acculturer des équipes en internes dans la transformation de leur travail. [...]

Aujourd'hui notre équipe fait partie d'une division B2B, ce qui détonne avec le modèle traditionnel de la MAIF qui est plutôt axé particuliers, mais le B2B a été identifié comme un levier de croissance. L'économie collaborative est aussi un axe d'identification de nouvelles entreprises. [...] On met des tickets entre 150K€ et quelques millions. On a été à un moment donné sur une quinzaine de prises de participation sur des startups collaboratifs. MAIF Avenir investit de manière générale sur l'innovation, sur les nouvelles technologies. Nos moyens d'investissement ça peut être prise de participation mais aussi des prêts, des actions de communication et notoriété vis-à-vis de notre sociétariat (plus de 3 millions de sociétaires), ce qui est d'autant plus précieux car sur ce marché il faut du volume. C'est pour ça qu'on prend soin de bien sélectionner les startups, on a connu des déconvenues »²⁵¹

Si les investissements de la MAIF dans le secteur de l'économie collaborative procèdent d'une logique de croissance ou de renouvellement des pratiques internes, l'assurance mutualiste recherche avant tout la solidité des projets et l'efficacité de leurs fonctionnalités. En ce sens, la MAIF ne priorise pas ses soutiens sur des initiatives d'ESS, bien que cela ait pu lui arriver selon la cadre interrogée précédemment :

« Sur l'ESS, on a soutenu quelques initiatives, comme Mutum (agrégé ESUS) ou LITA, qui fait du *crowdfunding*. Mais certains porteurs de projets n'ont pas trouvé de solution ESS pour leur idée. Vu qu'on a accompagné le mouvement dans son émergence, c'était surtout des startups. Je pense que la MAIF fait partie des acteurs qui ont pris en compte la diversité, en soutenant des entrepreneurs en phase avec nos valeurs. Si sur les valeurs ça matchait, on visait aussi le potentiel du projet, la complémentarité avec nos services opérationnels. Donc même si ce n'est pas le

²⁵¹ Cadre de la MAIF, entretien personnel, mars 2020.

statut ESS qui était un frein, il fallait que ça cadre avec nos attentes. Et il est vrai que sur les alternatives, on a peu de connaissances sur leurs activités et leur crédibilité ».

Cette absence de volonté d'investissement dans les plateformes coopératives, au niveau de la MAIF procède en partie d'une méconnaissance de leur existence.

Un collaborateur de haut niveau du Crédit Coopératif se veut d'ailleurs très critique quant à l'état du financement des plateformes numériques, au sein duquel il regrette notamment l'absence d'investissement des acteurs de l'ESS dans les alternatives coopératives :

« J'étais hier à Finance Innovation, le cluster sur la *fintech*. On discutait des critères d'évaluation des projets. Tout le monde reste obsédé par le modèle de la licorne. Ce qui compte c'est la levée de fonds. C'est un marché de la prostitution, pas de l'innovation ! Plus tu te vends cher, plus t'es une pute de luxe, plus tu te vends bien. J'ai leur ai dit 'regardez ce qu'il est en train de se passer sur les IPO de WeWork, d'Uber !'. En effet, elles se cassent toutes la gueule. Il faut trouver d'autres critères d'appréciation, mais c'est un point de vue très minoritaire. Quand on regarde le grand foin de Macron, avec encore 5 milliards investis dans la French Tech la semaine dernière, c'est déprimant. C'est un président qui se veut jeune mais qui se comporte comme un vieux. On importe en France les modèles périmés de la Silicon Valley et ça contamine les entreprises françaises. Ce sont des jeux dignes des facs américaines où on cherche à savoir qui a la queue la plus longue, où on ne veut pas être ridicule face à ses voisins. Donc on a du mal à faire avancer d'autres modèles. Il faut réussir à faire émerger des concepts liés à l'impact effectif de ces startups.

Ceux qui pourraient davantage accompagner les alternatives, c'est le fonds innovation de la MAIF, mais ils sont dans une logique d'investissement purement capitaliste, ils ont leur démarche d'entreprise à mission mais au fond ils agissent comme des *venture capitalists*. Hier j'étais avec le patron d'Allianz, il fait exactement pareil. Donc la MAIF est la plus avancée de l'ESS sur le sujet des plateformes mais ils ne soutiennent pas les projets de plateformes coopératives »²⁵².

²⁵² Entretien personnel, 2020.

L'absence de soutiens des principaux acteurs de l'ESS aux plateformes coopératives s'explique ainsi par une méconnaissance des alternatives et par des programmes d'investissements - privés et publics - essentiellement focalisés sur la perspective de faire émerger rapidement des plateformes de grande envergure, donc généralement sur un modèle de *startup* à but lucratif. Cette forme d'isomorphisme est d'autant plus excluante des plateformes coopératives que celles-ci divergent, dans leurs modes de fonctionnement, des critères classiques d'évaluation des projets par les investisseurs.

Le cas de CoopVenture : révélateur de l'écart entre les plateformes coopératives et l'isomorphisme des investisseurs de l'ESS

Même un fonds spécifiquement dédié au soutien aux coopératives du numérique, CoopVenture, se révèle peu enclin à investir dans des projets de plateformes coopératives, pour différentes raisons.

CoopVenture, le développement balbutiant d'un ambitieux fonds numérique coopératif :

Créée début 2017, CoopVenture est un fonds d'investissement porté par la CG SCOP avec l'objectif ambitieux de proposer un outil d'investissement adapté aux caractéristiques des entreprises coopératives du numérique. Le fonds est décrit ainsi : « CoopVenture [est] un fonds d'investissement patient basé sur la solidarité entre startups et couplé à un accélérateur. Il sera doté de 16 millions d'euros, avec des premiers investisseurs au 2e semestre 2017. La Confédération générale des SCOP et des SCIC a décidé de participer à hauteur de 3 millions d'euros dans CoopVenture, via son fonds d'investissement Socoden. Le fonds d'investissement, piloté par un président issu du Mouvement SCOP et SCIC, sera monté sous forme d'une société coopérative à capital variable. Elle réunira les investisseurs financiers, les experts du numérique ainsi que les start-ups qui réinvestiront dans le fonds. L'accélérateur, qui s'appuiera sur l'écosystème de la French Tech, accompagnera l'entreprise avant et après la levée de fonds »²⁵³.

²⁵³ http://www.esspace.fr/actualite_le-mouvement-SCOP-et-SCIC-abonde-coopventure-pour-3m_110.html

Thierry Perrin, l'un des créateurs du fonds, revient lors d'un groupe de travail de Plateformes Alternatives France* sur la genèse et l'esprit présidant à la constitution de ce fonds :

« On [la CG SCOP] a été sollicités par l'Etat français il y a deux ans pour proposer une alternative pour financer les startups du numérique qui les rendent non-délocalisables (car bien souvent elles se revendent ensuite à l'étranger). Ils voulaient aussi éviter un modèle qui repose trop sur l'auto-entrepreneuriat. Le mouvement coopératif doit déjà en financer 2 ou 3 par an, mais on va dire que dans 99% des cas ça se casse la figure au bout de 3 ans. On n'arrive pas bien à les financer, on ne sait pas bien les accompagner, on ne sait pas faire. Alors que le secteur est en devenir, il n'y a pas de raison qu'on n'y aille pas. La question de la forme d'intervention s'est posée. On s'est dit 'comment faire alors que le modèle des startups numériques aujourd'hui est basé sur la revente ?'. Dans l'économie numérique, les investisseurs financent plusieurs projets, dans 10% des cas ils les revendent 10 fois leur prix et ça compense les pertes des 80% de cas qui n'ont pas marché. Donc nous on a décidé de créer un fonds d'investissement qui doit s'équilibrer sous 10-12 ans. C'est un fonds patient, on est prêt à attendre longtemps. La puissance publique comprend notre démarche. On s'est dit qu'il faudrait qu'on ait au moins 50% de succès, c'est à dire des entreprises qui soient capables a minima de nous rembourser. Et contrairement aux fonds d'investissement classiques, on ne va pas abandonner les projets qui ne marchent pas bien. On va aussi les accompagner fortement, ce qui rompt avec la tradition du coopérativisme où il y a une grande part d'autonomie chez les entreprises. Ici, les investisseurs seront des parties-prenantes importantes dans les coopératives. On ne va pas laisser les salariés livrés à eux-mêmes : on va les aider à trouver des partenaires, faire des bilans... On a peiné à assurer un bon accompagnement des CAE à l'époque, eh bien cette fois on ne va pas être spectateurs. L'originalité de notre fonds, c'est qu'à la différence des fonds classiques, et même de France Active, on ne va pas demander le remboursement de notre investissement aux coopératives, on ne va pas déposséder les structures de leurs finances mais par contre on va leur demander de réinvestir dans le fonds commun. [...] On aura une sélection à l'entrée qui va être forte, comme dans tous les fonds d'investissement du numérique. Par exemple on a eu une demande d'une startup où on nous demandait 500 000€, alors que les 5 fondateurs mettaient 100€ chacun. C'était très clair que leur implication n'était pas assez forte, il faut une implication des salariés. Car ici, si ça se passe bien, ce sont les salariés-associés qui profitent du succès, et si ça se passe mal, c'est nous qui assumons les coûts, donc par extension la communauté des coopératives »²⁵⁴.

²⁵⁴ Groupe de travail de Plateformes Alternatives France*, ethnographie personnelle, avril 2018.

L'ambitieux fonds *evergreen*²⁵⁵ de la CG SCOP peine pourtant au bout de quelques années à se concrétiser, en raison notamment d'une difficulté à obtenir l'engagement initialement prévu de la Caisse des Dépôts, qui complique fortement les capacités de CoopVenture à se déployer. En 2020, le projet de fonds coopératif du numérique n'a pas encore livré ses promesses. Toutefois, début 2021, un lancement officiel du fonds est annoncé, avec une expérimentation en région Auvergne-Rhône-Alpes de plus de 4 millions d'euros et une ambition d'obtenir en 2022 les 16 millions attendus initialement²⁵⁶.

Un échange ayant eu lieu au printemps 2018 lors d'une session de travail de Plateformes Alternatives France* entre un membre de la CG SCOP développant le fonds Coopventure, Thierry Perrin, et des porteurs de projets de plateformes coopératives du réseau, permet de comprendre le décalage entre les attentes des investisseurs, y compris de l'ESS, et les modèles atypiques de ces plateformes.

Une première controverse se pose par exemple au niveau du niveau de rétribution financière espéré. Thierry Perrin explique attendre un retour multiplié par 2 ou 4 sur 10 ans, ce qui suscite des réactions. Un porteur de projet l'interpelle : « Et pourquoi pas fois un ? ».

Pour Thierry Perrin, c'est tout simplement impossible de se satisfaire d'un si faible niveau de retour : « On ne peut pas pour l'instant. Mais en vérité on va surtout attendre fois deux (*pires*). Ça veut dire qu'on va définir quatre catégories de startups en fonction du niveau de performance. Lorsqu'on va signer les contrats d'investissement on va demander fois quatre forcément, et ensuite on se laisse la possibilité de lui demander un taux de remboursement plus faible selon le niveau de performance. On est toujours en recherche de critères, mais le critère numéro un c'est le chiffre d'affaires »²⁵⁷.

²⁵⁵ Type de fonds basé sur le réinvestissement par les structures financées de leur dette sous forme d'abondement du fonds, qui devient un fonds commun de placement entre ces différentes structures.

²⁵⁶ https://www.les-SCOP.coop/system/files/2021-03/Communiqu%C3%A9%20de%20presse%20CoopVenture_VDEF.pdf

²⁵⁷ Groupe de travail de Plateformes Alternatives France*, ethnographie personnelle, avril 2018.

La notion de retour sur investissement pose problème à certains projets se concevant comme des communs, comme le révèle cet échange tendu avec des membres de PAF* à l'occasion du groupe de travail :

« - Tatiana* : J'entends l'intention du fonds, mais il y a une vraie différence culturelle et opérationnelle entre la culture des communs et la logique des startups. Là où les startups qui vont recevoir des investissements massifs, être capables de croître rapidement en termes d'utilisateurs, vont peut-être être capables de rembourser l'investissement ; pour travailler depuis 3 ans dans un commun numérique, jamais un commun n'est capable de rembourser ça. Ça ne veut pas dire qu'on n'en aurait pas besoin mais ça fait porter trop de risques au commun. On cherche à produire un changement culturel, à avoir un impact sur la société, on accompagne des structures variées, et on ne mettra jamais en danger ce commun par des investissements financiers de ce type. A la rigueur, on préférera le *crowdfunding* ou le *crowd equity*. On préfère juste intégrer des gens de la communauté, qui vont vouloir ajouter de la valeur sociale, mais pas rechercher du fois 2 ou du fois 4. Il y a aussi une question de souveraineté. CoopVenture pourrait potentiellement, en cas de difficultés, prendre un poids dans des décisions fondamentales, ce qui risque de nous faire rebasculer dans les logiques que l'on souhaite précisément disrupter.

- Thierry Perrin : Pour répondre sur la valeur sociale, il ne faut pas oublier le fait que ces *startups* seront la propriété de leurs salariés, c'est loin d'être négligeable, je ne veux pas qu'on oublie ça. Ensuite sur notre investissement, évidemment qu'on ne va pas chercher à tuer notre adhérent. C'est évident. Et il faut aussi être conscient que si aujourd'hui je ne demande pas fois 4, je n'aurai jamais rien. On va développer des indicateurs avec des experts des *startups* pour mesurer fidèlement les capacités de performance de ces *startups*, mais on ne va pas pouvoir faire l'impasse sur ça ».

Un autre enjeu est celui de la propriété des actifs. Dans le cas de certaines plateformes coopératives, une part des ressources développées, en particulier les ressources technologiques, ont vocation à être partagée librement ou de manière partiellement ouverte (licences libres ou conditionnelles). Un choix qui dévalorise ces initiatives aux yeux de certains investisseurs, y compris CoopVenture, dans la mesure où l'exclusivité de la propriété des logiciels constitue traditionnellement l'un des principaux actifs des entreprises du numérique. Un deuxième échange au sein de la salle est particulièrement révélateur :

« - Tatiana* : Et pour les communs, est-ce que vous prenez en compte dans vos critères par exemple le fait qu'une plateforme tourne sur un logiciel libre ? Par exemple les développeurs

d'Express Farmer Network* entretiennent un logiciel libre qui va 'sourcer le monde entier en projets'. J'entendais aussi tout à l'heure la question des délocalisations, mais un commun n'a pas de frontières.

- Thierry : Tout à l'heure, quand vous avez parlé du libre, je me suis posé la question. Mais non, Coopventure n'a pas encore envisagé ces critères. Après, pour ce qui est des frontières, on va analyser le travail effectué par la *startup* pour développer son application, c'est-à-dire l'activité marchande qui va lui permettre de le céder à un autre pays.

- Tatiana* : Pour le céder à un autre pays ?! Ah bah du coup c'est pas un commun (*rires*).

- Flavien* : C'est là où on voit qu'il y a une contradiction avec le coopérativisme ouvert, où une partie des actifs de l'entreprise est placée sous une licence ouverte. Or des modèles de financement comme [celui de CoopVenture], ça entre en contradiction avec l'objectif. Pourtant, l'intérêt du modèle ouvert c'est que des coopératives peuvent partager librement avec d'autres coopératives, et en plus dans le numérique c'est fondamental. Si vous êtes une coopérative du numérique et que vous gardez ce que vous développez pour vous-même, vous empêchez les autres coopératives du numérique de bénéficier de la mutualisation. [...] C'est là où la logique de la réciprocité est importante : quand on bénéficie, dans un écosystème, de briques libres, on est censé contribuer ; mais si j'ai un modèle financier qui m'empêche de le faire, c'est problématique. Je peux comprendre que cette logique puisse valoir dans un monde physique, industriel, mais dans l'industrie du numérique tel qu'il est, même Google l'a compris ça.

- Thierry : Nous on veut juste retrouver une sorte de rétribution du travail effectué.

- Antoine* : Ça peut jouer dans les deux sens. Il faut le financer une fois, mais si on est dans une logique d'inter-coopération, si ça a été financé une fois et que c'est partagé avec d'autres plateformes en émergence, on va amoindrir les besoins futurs de recherche de financements, donc ça peut se réfléchir à plusieurs niveaux et temporalités ».

On comprend des échanges entre CoopVenture et des plateformes coopératives du réseau PAF* que la nature atypique de certaines plateformes (en particulier celles qui s'appuient sur des technologies sous licences libres) rentre peu dans les grilles d'analyses des investisseurs, y compris ceux de l'ESS.

A cet égard, le positionnement de la Caisse des Dépôts et Consignations est intéressant. Approchée par le réseau Plateformes Alternatives France* et sollicitée par à titre individuel par plusieurs plateformes coopératives pour des investissements d'amorçage, l'institution financière publique a choisi de déléguer à PAF* la réalisation d'une étude sur les modèles et les promesses des plateformes coopératives afin de mieux appréhender la spécificité de ces derniers, dans la perspective éventuelle d'investir. Conscience de ses lacunes en matière de compréhension des plateformes

coopératives, mais curieuse des possibles innovations portées par ces dernières, la CDC fait le choix de réaliser une étude exploratoire en partenariat avec un acteur du milieu.

c) Une action publique davantage focalisée sur la régulation et le soutien à l'entrepreneuriat conventionnel

Si la Caisse des Dépôts affiche un léger intérêt pour les plateformes coopératives, les pouvoirs publics déploient néanmoins peu de moyens pour le soutien à des plateformes alternatives. Un positionnement qui semble s'expliquer, du point de vue de plusieurs cadres d'administration rencontrés, à la fois par leur méconnaissance des alternatives et par une croyance en l'incapacité de ces alternatives à rattraper le retard face aux leaders mondiaux.

Un inspecteur de l'IGAS interrogé explique ainsi ne pas croire en la capacité des plateformes coopératives à incarner une alternative crédible aux acteurs dominants du champ : « Je vais être très franc avec vous. Je ne crois pas que des plateformes alternatives, coopératives, soient en mesure de venir concurrencer les leaders internationaux. Je pense plutôt que la priorité est de porter les efforts sur la régulation générale des plateformes existantes, ce que nous avons déjà commencé à faire »²⁵⁸.

Outre une régulation du secteur, l'autre pilier de la stratégie des pouvoirs publics français en matière de plateformes numériques est de faire émerger des acteurs de premier plan, aptes à concurrencer les leaders globaux. Tout un écosystème d'acteurs et de dispositifs s'inscrit dans cette logique, porté politiquement, entre autres choses, par des investissements de la BPI quasi-uniquement focalisés sur les startups à fort potentiel de croissance, ou encore par la French Tech, label et fédération de réseaux locaux soutenus par l'Etat français et dédiés au soutien aux entreprises numériques. Or la French Tech, à rebours des logiques de fonctionnement des plateformes coopératives, affiche une forte ambition de croissance économique rapide, comme en témoigne sa présentation sur son site Internet : « « La French Tech » : c'est le mouvement français des startups. Un écosystème unique qui réunit des startups (donc), mais aussi des investisseurs, des décideurs et des *community builders*. Notre mission : faire de la France un des pays les plus attractifs au monde pour les startups

²⁵⁸ Inspecteur de l'IGAS, entretien personnel, mai 2019.

qui veulent se lancer, partir à la conquête des marchés internationaux et bâtir un avenir qui ait du sens »²⁵⁹.

Les plateformes coopératives, nous venons de le voir, occupent une place encore relativement confidentielle au sein de l'économie de plateformes, et ce en raison de certaines caractéristiques intrinsèques (forte dimension militante, communautés diffuses et hétérogènes, modèles économiques instables), qui peuvent certes être des atouts mais se révèlent surtout être des facteurs limitants dans un contexte extérieur défavorable à l'émergence de plateformes numériques coopératives (les financeurs et les pouvoirs publics étant principalement focalisés sur l'essor et la régulation de plateformes de grande taille, visant une croissance forte). On pourrait alors être tenté de voir dans les plateformes coopératives des projets « morts-nés » et de conclure à leur échec. Ce constat serait toutefois probablement trop hâtif, comme nous allons le voir dans les paragraphes suivants.

C/ Entre innovations de pratiques et capacités d'adaptation : des perspectives encourageantes pour les plateformes coopératives

Les plateformes coopératives que nous avons suivies, malgré toutes les limites qui freinent leur développement, déploient des pratiques innovantes, des capacités d'adaptation significatives et une envie d'inventer de nouveaux modèles qui semblent dévoiler des perspectives encourageantes pour ces projets.

En premier lieu, ces plateformes coopératives peuvent être considérées comme des innovations sociales (Sibille, 2011 ; Battilana et Kimsey, 2017), contribuant à défricher de nouveaux modèles à l'intersection du numérique et des enjeux sociaux et solidaires. En second lieu, ces initiatives démontrent qu'elles sont capables, dans la plupart des cas, de s'adapter aux contraintes de leur environnement et/ou de se frayer une place au sein de leurs marchés respectifs.

²⁵⁹ <https://lafrenchtech.com/fr/>

1) Les plateformes coopératives : des innovations sociales et organisationnelles

Les plateformes coopératives que nous avons observées expérimentent des pratiques et des modèles qui sont non seulement alignés avec enjeux de solidarité, d'inclusion de publics exclus ou de transition écologique, mais proposent aussi des innovations organisationnelles, économiques ou encore dans les modes de travail. Ces différentes dimensions, sur lesquelles nous allons revenir, font des plateformes coopératives des projets riches de pratiques innovantes. Des capacités d'innovation et d'expérimentation que ces plateformes sont capables de valoriser auprès des pouvoirs publics ou des institutions de l'ESS.

a) Une forte complémentarité avec les politiques publiques

En premier lieu, la majorité de ces plateformes coopératives s'inscrivent, comme nous l'avons vu précédemment, dans des activités souvent alignées avec des problématiques d'intérêt général, que ce soit à travers leurs domaines d'activités (covoiturage, soutien aux commerces indépendants...), leurs modèles fondés sur la gestion collective et la lucrativité limitée ou encore par une focale portée sur l'inclusion de publics précaires (mobilité des populations rurales ou des demandeurs d'emploi, insertion économique par la livraison à vélo ou la logistique de e-commerce...).

En ce sens, elles se révèlent, la plupart du temps, directement complémentaires de l'action des pouvoirs publics et s'avèrent de ce fait être des canaux de prolongement de certaines politiques publiques. La participation de collectivités publiques au sociétariat de certaines plateformes coopératives, les nombreuses subventions dont elles bénéficient et les diverses conventions et commandes publiques obtenues par les plateformes coopératives étudiées, témoignent de l'identification des plateformes coopératives comme des partenaires privilégiés des pouvoirs publics dans leurs missions. Ces plateformes s'inscrivent donc en partie dans la filiation de nombreuses organisations de l'ESS, dont certains auteurs soulignent la propension à incarner un prolongement de l'action sociale de l'Etat, en particulier depuis les années 1980 et la mise en retrait de l'Etat social (Hély et Moulévrier, 2013 ; Hély, 2017). Faut-il y voir des « opérateurs privés de politiques publiques » (Hély, 2012) ? Rien n'est moins sûr, dans la mesure où ces organisations conservent une forte marge d'autonomie par leurs capacités d'adaptation. Nous y reviendrons bientôt.

Au-delà des objectifs poursuivis par ces plateformes, les innovations dans leurs modalités d'organisation et dans leurs pratiques concrètes ont également une valeur intrinsèque. Certaines pratiques différenciantes explorées par les plateformes coopératives retiennent l'attention.

b) Un développement organique par l'agrégation de communautés locales

Le modèle décentralisé adopté par la majeure partie d'entre elles - avec une plateforme mutualisée qui est utilisée et portée localement par des instances autonomes - propose une autre façon de faire des plateformes, plus ancrée dans les contextes locaux, avec une logique d'expansion qui ne passe pas par la croissance rapide d'une organisation centrale mais plutôt par une extension organique d'un archipel de projets associés.

De même, l'association d'une diversité de parties-prenantes à la gestion de ces plateformes coopératives permet de repenser à la fois le statut des plateformes collaboratives mais aussi les formes traditionnelles de l'entrepreneuriat collectif. Si l'on se réfère aux travaux d'Aufrère *et al.* (2019), on peut estimer que ces plateformes font l'objet de pratiques de *commoneering*, à savoir que le projet entrepreneurial est en permanence recadré par les délibérations de la communauté sur son respect de la dimension solidaire et alternative initiale.

c) La structure multi-parties prenantes : une innovation pour la plateforme mais aussi pour l'action publique

Les plateformes coopératives se distinguent fondamentalement de leurs principaux concurrents, qui ont un rôle de tiers extérieurs aux échanges (et se présentent comme réalisant des prestations d'intermédiation), dans la mesure où, au sein de celles-ci, les porteurs de projet intègrent dans la gestion de la plateforme les usagers eux-mêmes - et dans de nombreux cas d'autres acteurs impactés par la plateforme (collectivités, partenaires...). Elles introduisent en ce sens de nombreuses formes caractéristiques de ce que certains spécialistes de l'ESS nomment la gestion plurielle (Bernet *et al.*, 2016) : des modalités de gestion qui privilégient une prise de recul sur le respect du projet initial, une remontée d'informations provenant des divers acteurs participant au projet et des mécanismes de régulation démocratiques.

Les plateformes coopératives, par leur dimension cogérée et multi-sociétariale, sont donc, à l'instar de nombreux logiciels libres, des communs numériques, que l'on peut

même considérer comme des « infrastructures territoriales de coopération » (pour paraphraser un rapport de Plateformes Alternatives France*).

Par ailleurs, le fait que ces plateformes associent pour la plupart différentes catégories de membres, notamment à travers la forme juridique de la SCIC, contribue à l'expérimentation d'une innovation encore relativement fraîche dans le monde de l'ESS, le multi-sociétariat. A ce propos, l'inclinaison de plusieurs plateformes coopératives observées à proposer aux collectivités publiques de devenir sociétaires de leur SCIC participe au défrichage de nouvelles formes de partenariats publics-privés. Les plateformes coopératives ne sont pas donc pas que des vecteurs d'innovations entrepreneuriales mais aussi de renouvellement de l'action publique.

d) L'expérimentation de modèles économiques alternatifs à la commission sur les transactions

Par leur volonté de développer des plateformes non-extractives (via des commissions élevées ou une exploitation intensive de données personnelles) et non basées sur la domination de marché, les plateformes coopératives aident également à explorer la possibilité de modèles économiques alternatifs dans l'économie de plateformes. Elles explorent à cet effet diverses stratégies.

Certaines plateformes misent ainsi sur la tarification forfaitaire des fournisseurs de services (hôtels indépendants, coopératives de livreurs, groupements d'achats) plutôt que sur un système de commissions. D'autres tablent sur la prestation de services auprès de grands comptes ou sur les partenariats commerciaux avec de grandes enseignes. Quelques plateformes, enfin, explorent des modalités atypiques telles que la participation consciente des utilisateurs. Ces plateformes sont typiques des pratiques de *commoneuring* identifiées par Aufrère et al. (2019), à savoir qu'elles sont en permanence rattrapées dans leur projet économique par une délibération sur le juste prix convenant à l'ensemble des parties-prenantes.

En matière de financements, quelques plateformes coopératives parient sur un important développement organique de leur sociétariat, d'autres sur une coopération avec les pouvoirs publics (en raison de leur proximité avec les enjeux d'intérêt général), quand certaines compensent leur difficulté à se financer par une limitation forte des dépenses et un recours important au bénévolat. En somme, les plateformes coopératives étudiées défrichent une diversité de modèles économiques permettant

d'envisager une pérennité des plateformes sans un recours à l'archétype de la commission sur les transactions, dont nous avons étudié les potentiels effets pervers dans la Partie 1.

e) Des innovations de pratiques en matière de gouvernance et de travail

Dans leurs pratiques opérationnelles, les plateformes coopératives peuvent également être considérées comme des objets d'études pertinents en ce qu'elles expérimentent des modalités innovantes de travail, de gouvernance ou de politiques technologiques. L'animation de communautés parfois très diffuses de contributeurs implique la mise en place de dispositifs de participation et de coordination novateurs, tels que le principe de *doocracy*, les prises de décision par consentement, les cercles autonomes de gouvernance inspirés de la sociocratie, la médiation des tâches et des décisions par des outils en ligne.

Le recours de certaines plateformes à des licences libres favorisant une diffusion large de leur logiciel et de leur communauté d'utilisateurs explore encore plus loin les stratégies économiques développées dans le milieu du logiciel libre ; tandis qu'une plateforme Vélocratie* va même aller jusqu'à produire une innovation juridique en concevant une licence conditionnelle d'utilisation de son logiciel.

Enfin, le chantier lancé par certaines plateformes pour développer des standards d'interopérabilité permettant le passage facilité de l'une à l'autre s'inscrit lui aussi dans un registre de pratiques innovantes qui gagnent à être analysées au-delà du simple cas de ces plateformes.

En définitive, on peut considérer les plateformes coopératives comme des vecteurs d'innovations sociales, organisationnelles et économiques. Si ces dernières peinent à atteindre une masse critique et demeurent parfois confidentielles en taille, elles n'en sont pas moins des laboratoires expérimentant de nouvelles façons de concevoir les plateformes numériques, de produire des innovations sociales, de mener des politiques publiques, de gérer des organisations démocratiques décentralisées...

Leur réussite peut *a minima* se trouver dans leur capacité à expérimenter concrètement des pratiques aptes à inspirer d'autres organisations et institutions. Cette dimension expérimentale et de défrichage peut être pour elles un argument de poids au moment de solliciter un soutien de la part des pouvoirs publics ou de gros acteurs de l'ESS.

2) Les fortes capacités d'adaptation des plateformes coopératives

Outre les différentes innovations sociales et organisationnelles défrichées par les plateformes coopératives, il convient de remarquer leur fort potentiel d'adaptation à un contexte pour le moins hostile (comme nous avons pu l'aborder plus haut). Les plateformes coopératives observées, bien que fragiles et mises à mal par une concurrence féroce, ont une forte capacité à modifier ou hybrider leurs pratiques, et des caractéristiques propres qui leur confèrent des chances non négligeables de survie dans cet environnement difficile qu'est l'économie de plateformes. Cette adaptation se fait néanmoins parfois au détriment du modèle initial ou des ambitions de départ.

On observe tout d'abord des situations où les plateformes coopératives vont s'adapter aux contraintes extérieures afin de se dégager davantage de marges de manœuvre. Certaines plateformes acceptent ainsi, en quelque sorte, de passer un compromis avec leurs idéaux initiaux afin de pouvoir croître.

Quelques plateformes se résignent par exemple à vendre des prestations ou à signer des partenariats commerciaux avec de grandes enseignes à but lucratif, s'assurant par ce biais de revenus stables et garantis. Un choix opéré récemment par Zouu* en s'associant à des firmes de la grande distribution dans le secteur du bricolage ou des produits pour animaux.

D'autres structures vont consentir à recourir majoritairement aux financements de structures privées ou publiques, quitte à se rendre dépendantes en grande partie de ces derniers. En matière de conditions de travail, une plateforme comme Vélocratie* va pour sa part abaisser ses exigences en ce qui concerne les statuts des travailleurs, passant d'une période où elle réservait son logiciel exclusivement aux coopératives employant des livreurs salariés en interne à une vision plus extensive autorisant ces dernières à recourir à des travailleurs externes salariés en CAE voire en portage salarial. De manière pragmatique, la plateforme autorise même les coopératives usagères à recourir à des micro-entrepreneurs le temps de parvenir à un équilibre financier. A noter que quelques projets ayant pour but originel de se transformer en coopérative y ont finalement renoncé, privilégiant un statut d'entreprise conventionnelle afin de faciliter leur recherche de financements et une croissance plus

rapide, à l'instar d'Adomus*, de La Ruche qui dit oui ou encore de la plateforme de partage d'objets Mutum.

Des plateformes coopératives (parfois les mêmes) vont tenter de préserver au maximum leur autonomie en réalisant plusieurs types de choix stratégiques.

Certaines vont chercher à diversifier leurs sources de financements extérieurs afin de ne pas se rendre dépendantes d'une seule catégorie de financeur. D'où les modèles de financements hybrides que l'on peut observer sur certaines plateformes, associant fonds propres issus du sociétariat, subventions, prêts (participatifs), recours au bénévolat... Parfois, un modèle de développement patient est privilégié, au risque d'une réévaluation à la baisse des ambitions de croissance de la plateforme, afin de ne pas perdre l'âme du projet.

En outre, que ce soit par principe ou par choix stratégique (et souvent les deux en même temps), certaines plateformes coopératives concentrent leurs activités sur des publics de niche. Certaines, comme Trajet Partagé* ou Hopcar*, se reposent ainsi massivement sur des prestations auprès de grands comptes - et en particulier de collectivités territoriales. D'autres proposent une offre de niche généralement fondée sur la qualité supérieure des services proposés. Ainsi les Aventuriers du Voyage* se concentrent-ils sur le tourisme équitable et les récits de territoire. Sur Vélocratie*, on trouve de même une surreprésentation de restaurants bios et solidaires, tandis que les livreurs de coopératives sont des professionnels expérimentés de la livraison bénéficiant de l'encadrement collectif de leurs coopératives. Enfin, des plateformes choisissent d'orienter fortement leurs services sur des publics exclus (Hopcar* a noué des partenariats avec des Pôle Emploi locaux pour faciliter les déplacements des demandeurs d'emploi, de même qu'un service à destination des plus âgés ; Trajet Partagé* propose une prestation de covoiturage rural solidaire ; Label Emmaüs favorise l'insertion par l'activité économique).

Pour résumer, les plateformes coopératives, loin d'être condamnés à s'effacer au profit de leurs concurrentes plus puissantes, s'avèrent en capacité de s'adapter, soit en acceptant de se conformer partiellement aux exigences du marché, soit en cherchant des moyens de préserver leur singularité. Certaines activités de régulation entre l'idéal militant et l'impératif de soutenabilité économique se déploient à mesure que des épreuves surviennent (Le Velly, 2017). Les plateformes coopératives oscillent ainsi, à l'image de beaucoup de projets d'ESS - mais peut-être de manière encore plus aiguë

en raison de la concurrence féroce à l'œuvre dans leur secteur - entre la tentation de se conformer au modèle dominant de l'économie de plateformes (fondé sur une intense financiarisation et une quête de croissance rapide) afin d'espérer acquérir une place centrale sur le marché, et la préservation de leur radicalité, quitte à se contenter d'une place beaucoup plus périphérique. Marisol Sandoval (2019) soulève ce défi pour les plateformes coopératives. Elle craint un fort risque de dégénérescence coopérative en raison de la forte hostilité du cadre général du capitalisme de plateformes, ou, à défaut, un risque de demeurer dans un « ghetto alternatif » (Comedia, 1984).

Toutefois, la majorité des plateformes coopératives semblent privilégier leur singularité et certaines optent en parallèle, également en raison de leur fort ADN militant, pour des stratégies plus offensives - qui peuvent être complémentaires des précédentes - consistant à concevoir et à promouvoir collectivement des normes, des dispositifs, des plans de soutien et des régulations favorables à leur spécificité. Changer le cadre plutôt que de s'y adapter. C'est à cette dimension de plaidoyer et d'action collective endossée par de nombreuses plateformes coopératives en collaboration avec les réseaux militants du coopérativisme de plateformes que nous allons désormais nous intéresser.

Après avoir retracé dans la Partie 1 la naissance et la diffusion du projet politique et économique du coopérativisme de plateformes, nous avons analysé dans cette Partie 2 la façon dont prennent forme concrètement les initiatives de plateformes coopératives, ces utopies réelles qui incarnent la promesse de différence du coopérativisme de plateformes.

En s'appuyant principalement sur l'étude de plateformes coopératives françaises membres du réseau Plateformes Alternatives France*, nous avons pu relever la nature intrinsèquement militante de la plupart de ces projets, qui se traduit dans les principales configurations organisationnelles mises en place par ces plateformes et se décline au quotidien dans leurs modèles économiques, de travail et de gestion.

Si les exemples français connaissent des développements limités, entravés à la fois par des tensions internes et par un contexte extérieur défavorable, les plateformes coopératives révèlent néanmoins un certain potentiel. Un potentiel de viabilité

économique, d'abord, dans la mesure où ces initiatives, bien que vulnérables, ont connu une croissance non négligeable durant leurs quelques années d'existence et affichent des capacités d'adaptation importantes. Un potentiel de transformation sociale surtout, à travers les diverses innovations organisationnelles déployées par ces plateformes ainsi que des formes de collaboration relativement inédites avec les pouvoirs publics (par l'intégration dans des SCIC notamment).

Les plateformes coopératives, sans convaincre pleinement - à ce jour - de leur capacité à incarner des alternatives significatives aux plateformes dominantes, n'en restent pas moins des utopies réelles en puissance, capables de défricher les marges de l'économie dominante et de remettre en question les fondements de l'économie de plateformes.

Toutefois, le potentiel transformateur des plateformes coopératives demeure limité si l'on ne prend pas en compte la dimension militante de leurs projets, qui trouve une résonance particulièrement forte dans les actions menées par les réseaux militants du coopérativisme de plateformes. Ces derniers, en mettant en lumière les promesses et les réussites des plateformes coopératives, mais aussi en formulant des revendications politiques plus larges, contribuent à la construction et à l'expansion d'alternatives démocratiques et solidaires au capitalisme de plateformes.

C'est donc à l'étude du mouvement du coopérativisme de plateformes, et en particulier des réseaux militants qui s'en revendiquent, que la Partie 3 suivante est consacrée.

Partie 3 - Le mouvement du coopérativisme de plateformes

Mouvement hybride entre entrepreneuriat et militantisme, objet-frontière, le coopérativisme de plateformes, ainsi que nous l'avons vu dans la première partie, a créé à travers la critique du capitalisme de plateformes et la promotion d'alternatives démocratiques à celui-ci un espace d'articulation entre différents acteurs, mondes sociaux et aspirations de transformation sociale. Il est une nébuleuse qui mêle des porteurs de projets tentant de construire des alternatives aux plateformes dominantes, des militants prônant le développement de ces alternatives (et plus généralement une démocratisation de l'économie de plateformes) ainsi qu'un certain nombre d'entreprises, d'organisations militantes ou politiques soutenant directement ou indirectement ce projet.

Si le développement des plateformes coopératives constitue le principal objectif des acteurs prônant le coopérativisme de plateformes - ce qui rend la trajectoire des plateformes coopératives déterminante pour celui-ci et nous a valu de les étudier spécifiquement dans la Partie 2 - ce mouvement dépasse le périmètre des seules plateformes et mérite d'être analysé plus en détails.

Nous avons évoqué dans la Partie 1 la manière dont le projet de coopérativisme de plateformes s'est diffusé dans plusieurs régions de la planète sous l'action de divers entrepreneurs de cause et de l'appropriation de ce projet par une variété de réseaux militants locaux - bien souvent en hybridation avec d'autres cadres de pensée et d'action. Nous avons également observé la constitution d'une forme de mouvement international du coopérativisme de plateformes favorisé par le travail de rassemblement opéré par Trebor Scholz et Nathan Schneider, mais aussi par des coopérations directes entre réseaux et organisations, par exemple à l'échelle européenne.

Dans cette Partie 3, nous explorerons plus précisément les caractéristiques et les activités des militants du coopérativisme de plateformes. Nous effectuerons pour ce faire une plongée dans plusieurs espaces où le mouvement se déploie. Il s'agira en particulier de s'intéresser aux réseaux militants locaux se réclamant du coopérativisme de plateformes et le promouvant au quotidien, en nous focalisant essentiellement sur le réseau qui porte cette cause à bras le corps en France : Plateformes Alternatives France* (PAF*). Nous nous pencherons également sur quelques conférences relatives

au coopérativisme de plateformes, qui constituent, comme nous l'avons déjà brièvement évoqué, des temps forts dans la cristallisation du mouvement.

Une observation-participante de trois ans au sein de PAF*, complétée par différentes interviews de membres actifs du projet, servira de principale base à cette troisième partie. Cette analyse sera complétée par des exemples tirés d'autres communautés se réclamant du coopérativisme de plateformes ainsi que par des entretiens et des observations réalisés lors de diverses conférences spécialisées, comme Platform Cooperativism 2017 à New York ou le Forum Procomuns de 2017 à Barcelone.

Dans cette troisième partie, nous tenterons dans un premier temps de décrypter les caractéristiques des militants du coopérativisme de plateformes. A travers une étude extensive de Plateformes Alternatives France* mais aussi quelques éléments d'analyse portant sur des communautés analogues à l'international, il s'agira de comprendre et de définir ce que sont les réseaux militants du coopérativisme de plateformes et qui sont les acteurs qui les composent. On réalisera une démarche similaire concernant les conférences consacrée à cette thématique – qui sont d'ailleurs, bien souvent, organisées par ces mêmes militants.

Dans un deuxième temps, on explorera les différentes fonctions qu'endossent les réseaux militants dans leurs actions quotidiennes. D'un côté, ils jouent plutôt un rôle interne de structuration et d'animation via la constitution de communautés affinitaires et le développement de ressources à destination des plateformes coopératives. D'un autre côté, ces réseaux mettent en œuvre des actions destinées à enrôler des acteurs extérieurs à ce noyau dur, qu'il s'agisse d'aller démarcher des alliés, d'influencer des institutions ou de sensibiliser le grand public à travers des opérations de plaidoyer et de communication.

Nous nous pencherons ensuite plus spécifiquement sur les revendications politiques portées par les activistes du coopérativisme de plateformes et leurs alliés. On constatera alors que celles-ci couvrent un champ bien plus large que la promotion des seules plateformes coopératives.

Dans un dernier temps, on prendra le temps du bilan, afin de s'interroger sur les succès des militants du coopérativisme de plateformes, sur les limites de leurs combats, et l'on tentera pour finir d'esquisser quelques perspectives à retenir de l'analyse de cet objet complexe.

Chapitre 8 - Les réseaux et conférences du coopérativisme de plateformes : des espaces d'intermédiation faisant converger différents mondes sociaux

Comme nous l'avons déjà abordé dans la première partie de cette thèse et en particulier dans la sociogenèse du mouvement, le coopérativisme de plateformes, issu du travail conceptuel de deux auteurs, Trebor Scholz et Nathan Schneider, est un projet à la fois politique et économique revendiquant la multiplication de plateformes sous forme coopérative ; avec l'objectif de construire un contre-modèle à l'économie de plateformes contemporaine, jugée inégalitaire et génératrice de nombreux impacts négatifs. Les deux Américains se muent rapidement en entrepreneurs de cause et parcourent le monde pour diffuser leur projet, épaulés par d'autres figures - comme Mayo Fuster à Barcelone, Françoise* et Antoine* en France, Oliver Sylvester-Bradley en Angleterre, Ela Kagel et Thomas Donnebrink à Berlin - qui vont relayer ce projet dans leurs propres cercles et, pour certains, créer des réseaux militants destinés à promouvoir le coopérativisme de plateformes localement et à fédérer les initiatives existantes de plateformes coopératives.

Cette circulation du projet de coopérativisme de plateformes conduit progressivement à une forme de coalition internationale chapeauté par Scholz lui-même sous la bannière du Platform Cooperativism Consortium. On constate ainsi - parmi les cas les plus significatifs - la structuration dès la fin 2014 d'un petit réseau new-yorkais de promoteurs du coopérativisme de plateformes, puis la naissance de la communauté Platform Coop Berlin en Allemagne, l'intégration du concept par des membres du réseau d'économie collaborative BarCola à Barcelone ou encore par la puissante coopérative de travailleurs autonomes Smart en Belgique. En ce qui concerne la France, Plateformes Alternatives France*, groupe-projet initié par le cercle d'action et de réflexion Pensée Commune*, anime une grande partie des acteurs nationaux du coopérativisme de plateformes à partir de 2017.

Parmi leurs actions, les réseaux militants du coopérativisme de plateformes jouent un rôle fondamental de promotion du projet de coopérativisme de plateformes, notamment à travers l'organisation de conférences dédiées au sujet, qui réunissent des acteurs issus de différents mondes sociaux et favorisent des échanges entre ces derniers. Ces conférences font office de grands forums publics dépassant le champ

des plateformes coopératives et visent à sensibiliser, voire à aligner, des organisations et institutions de grande envergure avec la vision du coopérativisme de plateformes. En outre, ce mouvement ne peut pas se comprendre sans le lien très étroit qui l'unit aux projets de plateformes coopératives. Le principal fondement du mouvement étant la diffusion et la multiplication de ces projets, il va de soi que leur mise en réseau et leur mise en valeur constituent l'une des principales activités des réseaux militants du coopérativisme de plateformes.

Nous nous intéresserons ici aux réseaux militants du coopérativisme de plateformes ainsi qu'aux conférences organisées par ces derniers. Une plongée dans quelques-uns de ces réseaux - parfois reliés entre eux, voire imbriqués les uns dans les autres - puis dans les événements s'y rattachant permet en effet d'y voir plus clair sur les formes prises par le mouvement du coopérativisme de plateformes, sur la composition des acteurs qui s'y impliquent, et peut nous aider à esquisser une caractérisation de ce mouvement militant. Les réseaux et événements se réclamant du coopérativisme de plateformes peuvent se concevoir à cet égard comme des espaces d'intermédiation entre des acteurs aux caractéristiques et aux motivations hétérogènes.

Nous commencerons par nous pencher sur plusieurs cas de réseaux militants locaux défendant le projet de coopérativisme de plateformes, en particulier Plateformes Alternatives France* et BarCola. Nous explorerons ensuite différentes conférences mettant à l'honneur le coopérativisme de plateformes, en nous focalisant principalement sur le Festival des plateformes alternatives* en France et sur la conférence Platform Cooperativism 2017 à New York.

A ces deux niveaux, un processus similaire se déploie : rassembler des acteurs éclectiques et tenter de produire des convergences autour du projet de coopérativisme de plateformes.

A/ Les réseaux militants du coopérativisme de plateformes : la convergence d'acteurs hétérogènes derrière l'utopie réelle des plateformes coopératives

Avant de rentrer davantage dans le détail des caractéristiques et des pratiques de différents réseaux locaux défendant le coopérativisme de plateformes, il convient de

signaler que ces réseaux se caractérisent par l'appropriation des concepts et propositions développés sous l'égide du coopérativisme de plateformes, bien que cette réappropriation soit plus ou moins claire selon les cas. C'est d'ailleurs sur cette base que nous avons pu identifier ces réseaux et les distinguer en tant que communautés d'acteurs appartenant – au sens large - au mouvement international du coopérativisme de plateformes.

Dans certains cas, les références aux notions de coopérativisme de plateformes et de plateformes coopératives sont particulièrement explicites. Le nom de Platform Coop Berlin utilisé en Allemagne s'inscrit en référence directe à la terminologie développée par Scholz et Schneider. Ses initiateurs, Ela Kagel et Thomas Donnebrink, ont d'ailleurs des affinités personnelles avec Trebor Scholz, d'origine allemande. Le réseau berlinois se conçoit comme une instance locale du mouvement lancé à New York.

La notion de plateforme coopérative est en outre largement utilisée par ces différents réseaux lorsqu'il s'agit de définir les projets de plateformes alternatives qu'ils défendent et qui peuplent leurs communautés. Le terme de plateforme coopérative, et celui, moins fréquent, de coopérativisme de plateformes, sont des terminologies fédératrices au sein des réseaux locaux étudiés (en ce qu'ils permettent à des porteurs de projets et des militants de s'identifier à un combat partagé), mais aussi entre les différents réseaux. Le *hashtag* #PlatformCoop est d'ailleurs le terme d'usage commun sur les réseaux sociaux lorsque des publications se réfèrent aux plateformes actives dans le mouvement, ou lors des événements liés à ces derniers.

D'un point de vue sémantique et médiatique, la notion de plateforme coopérative jouit donc d'une forte popularité au sein de ces communautés d'acteurs, quand bien même certains d'entre eux opèrent dans des milieux et des combats qui dépassent le strict giron du coopérativisme de plateformes.

Des cadres de la coopérative Smart expliquent ainsi que, sans précisément savoir ce qu'est une plateforme coopérative ni si leur coopérative en est véritablement une, se présenter en tant que membre du mouvement des plateformes coopératives donne une visibilité supplémentaire à leur structure et présente des opportunités d'alliances avec des acteurs aux intérêts convergents. Cet usage stratégique de la notion de plateforme coopérative est d'ailleurs partagé par PAF*. Des échanges ont lieu au sein du comité de pilotage du projet au moment de titrer le rapport financé par la Caisse

des Dépôts et il est choisi de retenir la notion de plateforme coopérative au motif que ce terme parle aux gens et bénéficie d'une aura internationale.

Pour autant, dans certains réseaux, la référence au coopérativisme de plateformes se dissout dans d'autres cadres de pensée et de lutte. Ainsi, à Barcelone, le réseau Procomuns, bien qu'il fasse parfois mention du coopérativisme de plateformes, s'insère plus largement - comme son nom l'indique - dans un combat en faveur des communs numériques et de l'économie solidaire.

Même chose du côté de Plateformes Alternatives France* qui, né au cœur de l'association Pensée Commune* - promouvant de manière générale les communs et le renouvellement de l'ESS - s'inspire tout autant des travaux de Scholz et Schneider que des référentiels et pratiques des communs et de l'ESS. Le choix d'intituler le groupe Plateformes Alternatives France* sans référence directe au terme américain (alors même que les créateurs du réseau étaient mus par la volonté d'importer en France le projet de coopérativisme de plateformes) est d'ailleurs opéré consciemment par le réseau français dans une volonté de conserver la singularité de son champ d'action. Françoise* s'en explique ainsi : « L'appellation de 'plateformes coopératives' pour nos plateformes, je ne suis pas sûr que ça soit bien perçu. Beaucoup de gens ici critiquent la conception de Scholz, qui se penche surtout sur des coopératives de travailleurs »²⁶⁰.

Ces réticences sémantiques témoignent de l'hétérogénéité des réseaux militants qui se réapproprient localement les concepts de coopérativisme de plateformes et de plateforme coopérative ainsi que du contexte dans lequel ils se situent. Tandis que les réseaux américain et allemand sont vierges de toute autre appartenance en ce qu'ils émergent *ex nihilo* dans le but de promouvoir spécifiquement le modèle de la plateforme coopérative, ce n'est pas nécessairement le cas des autres collectifs. A Barcelone, Procomuns est l'émanation de plusieurs années de rencontres entre des militants de l'ESS, des communs, du logiciel libre, ainsi que des acteurs de l'économie collaborative (à travers l'initiative BarCola) et des représentants des pouvoirs publics ; il s'inscrit au demeurant dans le cadre d'une politique municipale dédiée aux communs numériques et au développement de l'ESS. En Angleterre, l'importation de la notion

²⁶⁰ Françoise*, comité de pilotage de PAF*, 2020.

de plateforme coopérative se fait pour sa part sous l'égide directe du mouvement coopératif national et de sa tradition bicentenaire.

Toutefois, malgré leurs spécificités locales, les réseaux militants reprenant à leur compte le concept de coopérativisme de plateformes et que nous avons observés partagent certains traits communs. Parmi ceux-ci, on constate en particulier la présence d'une diversité d'acteurs, que ce soit du point de vue du type d'activités exercées (entrepreneurs, salariés d'organisations, militants, cadres d'administration...) ou des causes défendues (ESS, communs, logiciel libre...). Un nombre significatif d'individus présents au sein de ces réseaux présentent la particularité d'être multi-positionnés dans plusieurs organisations. Par ailleurs, ces réseaux facilitent activement la mise en relation entre ces acteurs hétéroclites. Pour autant, étant donné la variété de ces derniers, des tensions voire des divergences de points de vue peuvent exister en interne.

Une plongée ethnographique au cœur du réseau Plateformes Alternatives France* nous offrira une illustration des dynamiques à l'œuvre dans ces réseaux ainsi qu'une sociologie des forces en présence. Nous en tirerons ensuite des enseignements quant à la nature et aux caractéristiques des réseaux militants du coopérativisme de plateformes sur la base d'une comparaison avec d'autres réseaux à l'étranger.

1) Plateformes Alternatives France* : une communauté ouverte et diversifiée de promoteurs de l'économie de plateformes coopérative

Trois ans d'observation-participante au sein du réseau Plateformes Alternatives France* (PAF) ont permis de bien appréhender la nature mais aussi la composition de ce réseau prônant activement le développement des plateformes coopératives en France. Dans une première phase, nous scruterons les principaux membres de PAF* à la loupe, afin de bien saisir les caractéristiques et les trajectoires des personnes engagées dans le réseau français. Dans une deuxième phase, nous nous pencherons sur les discussions relatives à la charte du réseau, qui permettent de saisir les synergies et les divergences entre les membres en présence. Dans une dernière phase, nous nous intéresserons à la manière dont le réseau tente de se structurer, non sans difficulté, de manière à conjuguer des revendications radicales et une volonté d'inclusivité maximale.

a) Un réseau éclectique d'acteurs de l'ESS et des communs

Une analyse approfondie des membres investis dans Plateformes Alternatives France* (PAF*) permet de bien saisir les types de profils et de trajectoires des personnes engagées dans le réseau. Nous commencerons par nous intéresser aux membres du Comité de Pilotage (CoPil) du réseau, avant d'élargir notre panorama à une plus grande variété d'acteurs engagés en son sein.

Le comité de pilotage de Plateformes Alternatives France* : des entrepreneurs de cause multi-positionnés

Dans la perspective d'étudier les membres de Plateformes Alternatives France*, il convient tout d'abord de s'intéresser aux principaux membres du comité de pilotage du réseau français. Force est de constater que dans leur écrasante majorité, ces individus sont des militants engagés dans de nombreuses causes et bénéficiant d'une expérience dans le secteur de l'ESS.

Françoise et Antoine* : un duo de fondateurs solidement ancré dans l'ESS*

Françoise* et Antoine*, les deux fondateurs de PAF*, appartiennent à deux générations différentes et forment un duo plutôt atypique. Pour autant, ils partagent une forte connaissance du secteur de l'ESS, une volonté affirmée d'en renouveler les pratiques ainsi qu'une appétence pour la création de réseaux.

Françoise* joue un rôle central de mise en relation et d'animation au sein de PAF*. Jeune retraitée, elle a réalisé une carrière à haut niveau dans l'ESS. Diplômée d'HEC, elle a été directrice adjointe d'une grande association de représentation des acteurs non lucratifs du médico-social et de la lutte contre les exclusions. Elle a également été une cadre importante du Crédit Coopératif et directrice générale d'un groupement associatif d'EHPAD et de services aux personnes âgées. Elle a en outre été administratrice pendant quelques années d'un *think tank* européen et est administratrice d'un forum international des dirigeants de l'économie sociale, tout en siégeant par ailleurs au Haut Conseil à la Vie Associative²⁶¹. Françoise* a donc une

²⁶¹ Instance de consultation placée auprès du Premier Ministre qui donne son avis concernant les projets de lois et de règlements touchant l'ensemble du monde associatif en France.

certaine influence au sein des réseaux de l'ESS en France et au niveau de l'Union Européenne. Par ses activités professionnelles et associatives, étroitement liées à la représentation d'intérêts et l'animation de fédérations d'acteurs, elle dispose d'une grande expérience dans la création et l'entretien de réseaux d'acteurs, dont elle estime qu'ils jouent une fonction fondamentale - et pas assez reconnue - dans le monde socio-économique. C'est elle qui a connecté Plateformes Alternatives France* avec la Caisse des Dépôts, à travers une vieille connaissance personnelle qui exerce à l'Institut CDC pour la recherche. Elle continue de disposer de relations privilégiées avec le Crédit Coopératif et est d'ailleurs parvenue à obtenir un soutien financier du Crédit Coop pour Pensée Commune*.

C'est elle qui est le principal moteur du comité de pilotage, qu'il s'agisse de redynamiser régulièrement le projet (lancer un nouveau chantier, organiser une nouvelle rencontre inter-plateformes, participer à une conférence...), de trancher sur les prises de décision lors des comités de pilotage, de dispatcher les tâches ou encore de réaliser des relances auprès de la communauté des plateformes. Elle dispose d'un temps relativement conséquent à consacrer au projet, bien qu'elle soit engagée sur de nombreux autres chantiers dans et hors de Pensée Commune*. C'est la figure tutélaire du projet, en duo avec Antoine*.

Antoine* a lui aussi un rôle charnière dans PAF*. C'est lui qui a eu l'idée du projet. Il travaille au secrétariat général du groupe mutualiste VYV où il s'occupe notamment des enjeux de gouvernance interne et de formations des élus. Il s'est engagé dans le mutualisme dès ses études, ayant été président régional d'une mutuelle étudiante, puis a travaillé environ 10 ans au sein de la MGEN, d'abord en tant que chargé de développement régional puis à la formation des élus. Il a commencé à s'intéresser au logiciel libre à la fin de ses études il y a une quinzaine d'années, étant pendant plusieurs années enseignant-chercheur spécialiste de l'ESS à l'université. Il a alors produit un article de recherche sur les liens entre logiciel libre et ESS.

Au milieu des années 2010, Antoine* s'intéresse de plus en plus à la question de l'ESS et se rapproche de Ouishare, ainsi qu'il l'explique :

« Je voulais faire la suite 10 ans après de mon article sur logiciels libres, et je voulais cette fois parler de l'économie collaborative, il y avait tout à penser en termes de structuration, de gouvernance. Je voyais tout le temps Ouishare mentionné, je les ai contactés, et j'ai rencontré [une membre] qui venait de décrocher un contrat sur un rapport [portant sur la gouvernance

des plateformes collaboratives]. J'ai contribué direct, même si j'étais un peu l'ovni ESS et que je n'étais pas forcément d'accord avec tout. Ouishare a la culture entrepreneuriat social, donc on n'a pas forcément les mêmes sensibilités sur les aspects financiers. Le rapport qu'elle a fait ouvrait des portes mais n'allait pas jusqu'au bout : on parlait de consultation mais pas forcément de démocratie. J'ai voulu aller plus loin, et notamment je suis tombé sur les plateformes coopératives sur les réseaux sociaux, ça devait être via des posts de Julien Cantoni. Je voyais que c'était pas très abouti en France, je voyais ça avec la vision de 'comment ça peut renouveler l'ESS avec les tendances actuelles', l'ESS restant ancrée dans les codes de la Révolution industrielle. Avec Julien, on voyait qu'on likait les mêmes choses, il venait d'y avoir un consortium en Belgique, Open Coop en Angleterre, on était les deux premiers, on voulait le créer dans Ouishare - car on gravitait tous les deux autour de ça - mais ça ne les a pas intéressé. C'était trop ESS. Ouishare Québec était positionné dessus mais pas Ouishare France. On avait tenté d'avoir du budget via la Fondation Ouishare via Martin qui revenait du Québec. Puis j'ai croisé Françoise* via LinkedIn. Pensée Commune* faisait ce lien que je faisais moi-même depuis 10 ans. Elle m'a dit 'ça tombe bien on fait une AG constitutive de Pensée Commune*'. Je suis venu et ça a pris »²⁶².

Antoine* dispose de nombreux contacts au sein des milieux de l'économie collaborative suite à son engagement dans le collectif Ouishare. Sa position chez VYV lui permet d'avoir une place privilégiée pour connaître les nouveaux projets et tendances au sein du groupe mutualiste, et plus largement dans le mouvement mutualiste français. Il suit par exemple début 2020 un projet de création par VYV de plateformes collaboratives au service de la métropole d'Angers et essaye de voir comment inscrire des plateformes coopératives dans ce dispositif. Au sein de Plateformes Alternatives France*, il est avec Françoise* la tête pensante du projet. Il est moins dans un rôle de leadership mais plutôt de proposition et de gestion opérationnelle, notamment en ce qui concerne le processus d'intégration de nouvelles plateformes dans le réseau. Il se consacre autant que possible au projet mais doit régulièrement puiser sur son temps personnel en dehors de son travail.

Françoise* et Antoine* sont les deux principales figures de PAF*. Ils font partie des co-initiateurs du projet et sont les deux seuls individus à avoir été membres actifs depuis le départ sans discontinuité. Au fil du temps néanmoins ils ont été accompagnés par d'autres personnes au sein du comité de pilotage.

²⁶² Antoine*, entretien personnel, avril 2020.

Flavien*, Christian*, Enzo*, Sébastien* : forces vives du projet PAF*

Parmi les individus ayant été les plus actifs au sein du CoPil aux côtés de Françoise* et Antoine*, on retrouve en particulier quatre personnes ayant marqué le projet de leur empreinte à travers leur haut niveau d'engagement, à des époques données : Flavien*, Christian*, Enzo* et Sébastien* (début 2021, seul Sébastien* est encore actif dans le projet). Tous sont des militants de l'ESS et des communs et sont positionnés à l'interface de diverses organisations.

Flavien* a été l'un des premiers contributeurs au projet PAF* après Françoise* et Antoine* en 2017. Diplômé en sciences politiques et en droit public, il est bibliothécaire de profession. Il a été pendant 5 ans conservateur à la Bibliothèque Nationale de France (BNF), en tant que coordinateur scientifique de Gallica, le portail numérique de la BNF, pour le droit et la politique. Il a également exercé à dans une université de la région parisienne, notamment sur la stratégie d'*open data* de l'université, et il est aujourd'hui chargé de l'information scientifique et technique et des données au CNRS. Flavien* est aussi assez connu médiatiquement pour ses combats en faveur des libertés numériques (en tant que membre du collège d'orientation stratégique d'une association de défense des droits et libertés numériques en France et en Europe), contre l'extension de la propriété intellectuelle et pour le libre partage des savoirs, en lien avec l'école de pensée des communs numériques. Il anime ainsi un blog populaire dans lequel il réagit à l'actualité dans ces différents domaines.

Flavien* rencontre Françoise* et d'autres membres de Pensée Commune* lors d'un colloque à Cerisy portant sur les communs et se révèle intéressé lorsque Françoise* lui évoque l'idée de participer au projet initié par Antoine* de soutenir des plateformes numériques alternatives en France. Expert des communs et du logiciel libre, Flavien* joue un rôle d'intellectuel engagé au sein de PAF*, partageant ses avis sur les modèles et les actions des plateformes collaboratives dans et en dehors du réseau. Il contribue aux groupes de travail et accompagne notamment Vélocratie* dans la création de sa licence d'utilisation conditionnelle. Pour des raisons d'agenda, Flavien* se désinvestit en 2019 du comité de pilotage de PAF* mais continue de s'intéresser aux plateformes coopératives en tant que contributeur du programme de recherche TAPAS.

Christian*, pour sa part, a été un membre actif de PAF* entre 2018 et 2019. Diplômé de Sciences Po Paris, il a cofondé en 2004 l'une des plus grandes CAE françaises

aujourd'hui, dont il a été directeur-général pendant presque 10 ans. Très investi dans le milieu coopératif et la promotion du modèle de la CAE, il est notamment l'un des fondateurs d'une structure - coopérative - de recherche-action visant à faciliter la constitution de collectifs de travail en coopératives. Christian* dispose de nombreuses relations dans l'ESS et en particulier parmi les acteurs des CAE, dont il est une figure. Christian* s'est intéressé à PAF* à partir de la fin 2017, curieux notamment des enjeux de l'interopérabilité numérique entre organisations. Début 2018, il devient l'animateur du groupe de travail de PAF* sur l'interopérabilité et les coopérations inter-plateformes. Il est également missionné pour rédiger la première partie du rapport financé à PAF* par la Caisse des Dépôts (CDC). Christian* a été assez actif au comité de pilotage de PAF* durant cette période, puis s'est désengagé progressivement jusqu'à le quitter fin 2019 faute de temps, ayant rejoint la coopérative de travailleurs autonomes Smart en décembre 2019 en tant que conseiller stratégique.

Enzo*, quant à lui, a rejoint PAF* début 2018 à travers les groupes de travail. D'une formation en géographie, il prend part fin 2017 à la structure Adomus*, qui développe en région toulousaine une plateforme de livraison à vélo. Enzo* s'engage dans PAF* d'abord en tant que représentant de la plateforme Adomus* au sein du réseau, puis en son nom propre dans le comité de pilotage. Il quitte entre temps Adomus*, menant de front plusieurs projets professionnels en tant que travailleur *freelance* (UX designer, gestionnaire de projet). Il collabore notamment avec une plateforme d'autopartage toulousaine et tente le lancement d'une plateforme de e-commerce et de livraison à destination des petits commerçants, qui ne dure pas dans le temps. Il devient membre du collectif d'indépendants du numérique DigitalFuture*, dont il cofonde une cellule locale à Toulouse et rejoint le conseil d'administration.

Il exerce également quelques missions pour Pensée Commune* (assistant de direction, développement du système informatique), pour laquelle il exerce un rôle de couteau-suisse. Membre de PAF* à la fois en tant que porteur de projet de plateforme et membre du comité de pilotage, Enzo* dispose d'une vision assez concrète des enjeux techniques de l'économie de plateformes. Il est également bien inséré dans les organisations gravitant autour de PAF*, comme la plateforme Aventuriers du Voyage*, avec laquelle il a également collaboré. Enzo* se désengage de PAF* début 2020 afin de se consacrer à DigitalFuture*. Il reste dans le milieu de l'ESS et est finalement recruté fin 2020 en tant que responsable des services informatiques d'une toute nouvelle coopérative ferroviaire.

Sébastien*, pour finir, a rejoint le projet Plateformes Alternatives France* plus tard, à partir de la fin de l'année 2019, mais il a été un participant occasionnel aux événements du réseau depuis 2018. Diplômé de l'EDHEC au début des années 2010, il a commencé à exercer en France dans le conseil en management avant de rejoindre le Québec durant plusieurs années. Il y a travaillé durant deux ans au sein du Mouvement Desjardins²⁶³, d'abord en tant que chargé de conduite du changement puis en tant que conseiller stratégique à l'économie collaborative et à l'innovation sociale. Sébastien* s'est en effet engagé dès son arrivée au Québec dans le collectif Ouishare. C'est au cours de son expérience avec Ouishare qu'il découvre et pousse pour le sujet des plateformes coopératives.

De retour en France en 2018, il continue à s'engager avec Ouishare et de porter la vision des plateformes coopératives, participant de temps à autres à quelques événements de PAF*. Il travaille durant un an et demi à la Mission Société Numérique, un pôle de l'Agence du Numérique du Ministère de l'Economie qui « met en œuvre un programme d'actions pour favoriser l'autonomie et la capacité de tous à saisir les opportunités du numérique et pour accompagner la transition des territoires »²⁶⁴. Sébastien* y participe à la Stratégie Nationale pour un numérique inclusif en pilotant des « hubs territoriaux » et un réseau d'agents publics. Il travaille également sur le Plan national de soutien aux tiers-lieux et participe à l'organisation de Numérique en Commun(s), « le premier réseau d'événements sur les communs numériques propulsé par l'Etat » visant à « proposer un modèle entrepreneurial collectif en alternative au modèle des start-ups »²⁶⁵.

Devenu travailleur indépendant fin 2019, Sébastien* réalise depuis différentes missions en freelance (conseil aux organisations, participation à des conférences...) dans la région lilloise et se met à contribuer à PAF*, dont il devient un membre actif du comité de pilotage. Sébastien* prend notamment en charge la suite du rapport financé par la CDC et amorcé par Christian*. Il devient assez vite un élément central du comité de pilotage, prenant également à sa charge la coordination d'une réponse à un appel à projets Erasmus+ en compagnie de partenaires européens de PAF*. Il devient rapidement un moteur du projet, très investi et parvenant à mobiliser ses réseaux

²⁶³ Groupement coopératif majeur au Québec, spécialisé dans les services bancaires et assurantiels.

²⁶⁴ <https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/qui-sommes-nous/nous-connaître>

²⁶⁵ <https://numerique-en-communs.fr/>

professionnels notamment au sein des acteurs de la médiation numérique et des réseaux du numérique et de l'ESS dans la région Hauts-de-France, où il réside.

Quelques membres ponctuels se greffent ponctuellement au CoPil

En plus de ce noyau dur de membres, quelques personnes participent, à différentes époques et de manière plus fugace, au comité de pilotage de PAF*. Les membres historiques du CoPil, qui décident par cooptation du recrutement de nouvelles personnes, sont en effet assez ouverts à l'inclusion de multiples profils, d'autant qu'ils recherchent des ressources supplémentaires pour tenir le projet dans la durée.

Malgré des appels du pied récurrents pour impliquer des porteurs de projet de plateformes au sein du CoPil, seule deux personnes parmi ceux-ci répondent présentes. Il s'agit de Sofia* et Michel. Sofia* est une membre historique de la plateforme Vélocratie*, où elle est l'une des personnes les plus impliquées. Diplômée en droit à l'Université de Montpellier et en administration des entreprises à l'IAE de Paris, elle a été collaboratrice parlementaire d'un député PS de l'Hérault pendant une année puis a travaillé durant quatre ans comme cheffe de projet au sein d'une entreprise multinationale de gestion des risques et sinistres. Fortement engagée dans le mouvement du coopérativisme de plateformes, elle y rencontre des salariés de la coopérative Smart, qui la recrutent en 2018. Elle est désormais directrice opérationnelle pour la coopérative, à son siège de Bruxelles. Sofia* s'est impliquée dans le comité de pilotage de PAF* en 2018, où elle portait la voix des plateformes et de leurs besoins, mais s'est assez rapidement désengagée pour des questions de disponibilité.

Marcel* est lui aussi un participant occasionnel aux comités de pilotage de PAF* et est également porteur de projet d'une plateforme. Ayant réalisé une carrière de plus de 40 en tant que cadre dans l'immobilier et aujourd'hui conseiller en transactions immobilières, Marcel* est engagé à titre personnel dans de nombreux projets bénévoles - comme Solidarités Nouvelles pour le Logement - et il est à l'initiative de plusieurs projets de philanthropie, notamment une plateforme visant à permettre aux entreprises et aux consommateurs de reverser une partie du montant de leurs transactions immobilières à des organisations sans but lucratif. Sans être un membre central du CoPil, Marcel* participe sporadiquement à ses réunions, militant

fréquemment en faveur de la forme juridique de la SCIC, qu'il voit comme un véhicule particulièrement approprié pour le développement d'initiatives sociales et solidaires.

Quelques autres personnes sont ponctuellement intégrées dans le CoPil de PAF*. Eric*, par exemple, a été membre du CoPil de 2018 à 2019. Militant écologiste depuis 20 ans, il a été élu local EELV dans une commune de l'agglomération lilloise, en charge notamment des enjeux de démocratie participative et d'*open data*. Il est aussi très investi dans la promotion des communs, membre de différents collectifs d'accompagnement de projets de communs. Il est également conseiller en communication et entrepreneur-salarié d'une CAE. Eric* a apporté au sein du CoPil de PAF* ses connaissances des enjeux et des réseaux des communs. Souhaitant s'orienter vers de nouveaux projets personnels, il a choisi de se désinvestir début 2019.

A partir de 2019, Edouard rejoint également l'aventure. Diplômé d'un IEP, résidant en Bretagne et travaillant pour une PME parisienne, Edouard a un intérêt poussé pour les communs numériques et a été amené à découvrir PAF* via un projet personnel de plateforme de mise en relation pour les pêcheurs. Edouard, malgré ses disponibilités limitées, donne des coups de mains ponctuels à PAF* notamment dans le cadre de l'organisation des Festivals des plateformes alternatives*. Il mobilise d'ailleurs à ce titre sa compagne, professionnelle de la communication, qui est ainsi recrutée à l'occasion des deux Festivals* pour coordonner les aspects opérationnels et la communication des événements. Elle est aussi associée par périodes sporadiques à l'animation de la communauté PAF*.

Dans la composition et les parcours des membres du comité de pilotage de PAF*, on peut ainsi distinguer plusieurs éléments.

Tout d'abord un haut niveau d'études général, et, chez certains membres comme Françoise*, Christian* et Antoine*, une bonne insertion dans les milieux dirigeants de l'ESS. La plupart des membres du CoPil ont exercé des fonctions en lien avec le développement de projets économiques, que ce soit en tant que chargés de développement au sein de grandes organisations, qu'accompagnateurs de projets ou en s'étant eux-mêmes lancés dans des expériences entrepreneuriales. Outre cet aspect, on observe que la plupart des membres du CoPil sont déjà fortement acculturés à l'ESS, que ce soit à travers des fonctions professionnelles ou des engagements bénévoles. En particulier, le milieu des CAE y est très présent, par

exemple via Christian* et Sofia*, qui en sont ou en ont été des cadres dirigeants, ou Sébastien* et Eric*, qui sont eux-mêmes entrepreneurs-salariés. La promotion des communs est également un dénominateur commun aux membres du CoPil, particulièrement marquant dans les engagements de Flavien* et de Eric*.

La majorité des membres du CoPil disposent de parcours variés et s'avèrent multi-positionnés entre une pluralité d'organisations de l'ESS et des communs. Ils s'insèrent dans des réseaux d'acteurs denses et s'inscrivent, pour la plupart, dans des combats en faveur de la démocratie économique, des systèmes de collaboration en réseau et de l'innovation sociale.

La communauté élargie de PAF* : un mixte de militants et de porteurs de projets de plateformes

Outre le CoPil, dont les limites sont à peu près clairement circonscrites²⁶⁶, le périmètre de la communauté de Plateformes Alternatives France* est impossible à définir strictement, le projet se concevant comme ouvert à toutes les bonnes volontés et ne filtrant pas la participation à ses temps d'échanges. Si l'on considère les participants récurrents aux réunions du réseau, on peut jauger la communauté restreinte à une trentaine de membres (incluant le CoPil), nombre que l'on peut monter à une petite centaine de personnes si l'on prend en compte des personnes ayant participé à au moins une réunion de PAF* et/ou étant inscrit sur la *mailing list* du réseau.

Parmi les éléments les plus actifs au sein de PAF*, on retrouve naturellement des membres de plateformes coopératives. Moins attendues, participent également des personnes issues des coopératives non numériques, telles que des Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE), mais aussi des militants du logiciel libre ou encore des chercheurs.

²⁶⁶ Bien que sa constitution, ses modes de fonctionnement et son périmètre d'opération ne soient pas formalisés, ce qui fait fluctuer le nombre de membres actifs et les sujets traités au fil du temps.

Des porteurs de projets de plateformes coopératives qui s'investissent ponctuellement dans le réseau

Une petite dizaine de plateformes sont représentées par les personnes participant aux événements de PAF*. Parmi ces personnes, on trouve les deux cofondatrices d'Express Farmer France* - Tatiana* et Johanna* - les deux cofondateurs belges de Zouu* - Virginie* et Roland* - le cofondateur de Business Troc* - Raphaël* - des membres de Vélocratie* variant dans le temps - parmi lesquels Fabien*, son fondateur et développeur, Jordan*, l'un des membres historiques, ou encore Sofia* qui rejoindra ensuite le CoPil - les deux cofondateurs d'Aventuriers du Voyage* - Clarence* et Thibaut* - mais également Alexandra*, qui porte le projet Apprendre Ensemble*, « une communauté d'apprentissage entre pairs auto-organisée [lancée par un collectif de formateurs en animation de gouvernance], pour apprendre à cultiver la coopération dans les organisations »²⁶⁷. Plus tardivement, Mickaël*, cofondateur de la plateforme de covoiturage domicile-travail Hopcar*, ainsi que des membres de Trajet Partagé* - Gaël* et Gaël*, ses cofondateurs, ainsi qu'une chargée de vie coopérative - s'engagent ponctuellement dans le réseau.

Outre cette dizaine de participants réguliers, quelques porteurs de projets de plateformes se succèdent au cours du temps lors des sessions collectives organisées par Plateformes Alternatives France* sans nécessairement demeurer actifs : Damien, fondateur de 9milliards, une plateforme recensant grâce à sa communauté bénévole les meilleurs articles de presse, Guillaume, cofondateur de Singa, une association visant à l'insertion des réfugiés et migrants (qui anime notamment un réseau social numérique de mise en relation entre bénévoles et bénéficiaires), Laurent, fondateur de Fairbooking, une plateforme réunissant des hôteliers indépendants pour lutter contre l'hégémonie de Booking, ou encore Maud, cofondatrice et directrice de Label Emmaüs, plateforme de e-commerce visant la distribution de produits proposés par les boutiques Emmaüs et des partenaires, dans une double perspective d'insertion par l'activité économique et d'économie circulaire.

Du fait du faible développement de ces plateformes mais aussi de la vocation du réseau à créer des interactions - voire des collaborations - entre plateformes ou avec

²⁶⁷ Questionnaire de Plateformes Alternatives France*, novembre 2018.

des acteurs tiers, ce sont pour l'essentiel les fondateurs et dirigeants de ces plateformes qui participent aux temps collectifs. Ces derniers semblent présents dans une logique de relations publiques et de développement partenarial, mais aussi dans l'optique de prendre un temps de recul sur leur modèle de développement, en échangeant avec d'autres porteurs de projets.

Cadres de CAE, militants du logiciel libre, chercheurs : une diversité d'acteurs contribuent également aux actions du réseau

En plus de ces porteurs de projets et du CoPil, des acteurs n'étant pas directement liés à des plateformes coopératives participent ponctuellement aux échanges coordonnés par PAF*. On retrouve fréquemment des membres de CAE, à l'instar de Sarah, chargée de projets au département développement et stratégie de Smart, ou Noémie, codirectrice générale de Coopaname - par ailleurs toutes deux membres du CA de Pensée Commune*.

On constate à ce propos une forte porosité entre PAF* et d'autres groupes-projets de Pensée Commune* (sur la comptabilité, sur la protection sociale, sur la banque en communs), certains membres gravitant entre plusieurs de ces espaces.

Parmi les autres acteurs récurrents, on dénombre quelques membres actifs de l'Agora Numérique*, « un écosystème d'acteurs développant de manière collaborative des communs (outils, méthodologies et projets) au service des acteurs de la transition [écologique et solidaire] », réunissant une quarantaine de membres, essentiellement autour de la production de ressources numériques (logiciels libres, systèmes d'interopérabilité entre système d'information...).

Autre figure notable participant régulièrement aux réunions du réseau : Jérôme Giusti. Fondateur d'un cabinet d'avocats spécialisé en accompagnement de projets numériques, Jérôme est surtout une personnalité très active à la fois dans le milieu du numérique et dans le monde politique. Engagé au sein de la Fabrique des mobilités, il est surtout très actif au sein de la Fondation Jean-Jaurès, pour laquelle il anime plusieurs groupes de travail et avec laquelle il a notamment poussé pour le recours aux CAE comme réponse à la précarisation des travailleurs des plateformes.

Un certain nombre d'acteurs participent également à l'un ou l'autre des rendez-vous organisés par PAF*, à l'instar de membres de la coopérative d'énergies renouvelables

Enercoop, du cabinet d'experts-comptables spécialisés dans l'ESS Finacoop, de Médias-Cité, une coopérative bordelaise « qui conçoit, prototype, déploie, conduit et évalue des usages, des actions, des programmes d'innovation sociale et numérique »²⁶⁸, d'Inno3, un « cabinet de conseil en innovation ouverte, indépendant et spécialiste de *l'Open Data* et de *l'Open Source* »²⁶⁹, d'Yvon, bénévole pour le Pacte Civique, un collectif d'individus et d'organisations militant pour la redynamisation du débat démocratique en France, ou encore de Catherine Friedrich, directrice des études à la CG SCOP (ce qui révèle au passage un intérêt du monde coopératif pour le sujet des plateformes coopératives).

On retrouve également un nombre significatif de chercheurs - en économie, gestion et sociologie - pour la majorité rattachés au projet de recherche TAPAS.

La communauté d'acteurs gravitant autour de PAF* est ainsi imprégnée d'un ethos assez similaire à celui du comité de pilotage. On y retrouve une majorité d'acteurs s'inscrivant dans l'ESS, qu'il s'agisse de porteurs de projets de plateformes, de structures d'accompagnement, d'organisations partenaires ou de chercheurs spécialistes du domaine. Ces personnes ne représentent pas, pour la grande majorité, des organisations puissantes de l'ESS mais plutôt des projets émergents ou des organisations de taille moyenne qui promeuvent, dans la plupart des cas, des innovations de pratiques, que ce soit par l'utilisation d'outils numériques (plateformes de mise en relation entre pairs, logiciels libres, interopérabilité), par l'expérimentation de nouvelles formes de travail (travail autonome pour les CAE, économie contributive pour les projets de communs) ou des formes légales et organisationnelles nouvelles (CAE, SCIC, licences d'utilisation libres ou réciprocaires).

La majorité des participants à PAF* partagent une volonté de développer des innovations sociales pour renouveler les pratiques de l'ESS et s'engagent de multiples façons dans la promotion des initiatives de la « transition », un concept protéiforme qui semble prendre corps, parmi les acteurs s'en revendiquant au sein de PAF*, comme un ensemble de pratiques tendant vers des modèles socio-économiques plus écologiques, solidaires et démocratiques.

Plusieurs acteurs présents dans PAF* portent d'ailleurs en commun des projets allant dans ce sens. Par exemple, des membres d'Express Farmer*, de Trajet Partagé* et

²⁶⁸ <https://medias-cite.coop/>

²⁶⁹ <https://inno3.fr/>

d'Enercoop font partie du réseau des Licoornes, qui vise à développer un réseau de coopératives citoyennes fournissant des services autour de la transition écologique. L'Agora Numérique* a développé pour sa part Les Chemins de la transition, une forme de compagnonnage orienté vers la découverte de pratiques d'écologie locale partout en France, auquel participe par exemple Johanna* d'Express Farmer*. Alexandra*, d'Apprendre Ensemble*, a contribué à la production en mars 2017 d'un MOOC sur la « gouvernance partagée » en partenariat avec l'Université des Colibris, « ayant touché plus de 10 000 personnes et généré plus de 10 heures de contenus multimédias en licence CC By-SA »²⁷⁰. « L'objectif était de créer une communauté apprenante pour relier et soutenir les explorateurs et exploratrices du Faire Ensemble », explique Alexandra* dans sa présentation auprès des autres plateformes du réseau.

Comme le montre l'analyse des membres de PAF*, le réseau français se caractérise par une hybridation entre des individus issus principalement du monde de l'ESS, de celui des communs et du milieu du logiciel libre. On y trouve différents profils militants, mais la majorité des individus sont fortement diplômés, parfois liés au milieu de la recherche, et occupent souvent des rôles spécialisés dans la création de réseaux (chargés de développement, chargés de partenariats), ainsi que dans le défrichage de nouveaux modèles d'organisations (chargés d'innovation, chefs de projet numérique). Ces individus sont par ailleurs dans de nombreux cas multi-positionnés entre PAF* et d'autres organisations et collectifs militants, ce qui facilite également la circulation de ressources entre ces différents espaces.

b) Des points d'achoppement entre militants de PAF* sur les valeurs et les pratiques défendues

Ainsi que nous venons de le voir, Plateformes Alternatives France* réunit une diversité d'acteurs, pour la majorité des membres d'organisations de l'ESS ou des militants des communs, autour du projet partagé de promouvoir en France le coopérativisme de plateformes. Toutefois, entre ces militants hétérogènes, des tensions voire des divergences émergent quant aux principes et aux modalités qui doivent présider à l'organisation et aux actions du réseau.

²⁷⁰ Groupe de travail de Plateformes Alternatives France*, ethnographie personnelle, février 2018.

De nouveau, une plongée dans les échanges au sein de PAF* permet de mieux comprendre à la fois la diversité des points de vue et ce qui rassemble les participants. Les points de concordance ou de divergence fluctuant au demeurant selon les sujets et les intérêts respectifs des participants. A cet égard, les discussions avec les représentants de plateformes autour de la Charte de Plateformes Alternatives France*, lors de la première réunion inter-plateformes de janvier 2018, sont particulièrement éclairantes.

Une charte : pour quoi et pour qui ?

Lors de cette réunion de janvier 2018, Flavien* présente aux plateformes l'ébauche de charte rédigée par le CoPil. Il en justifie l'existence ainsi :

« Vous êtes déjà une douzaine de plateformes à avoir rejoint l'initiative. Si vous êtes là, c'est que vous vous êtes sûrement déjà trouvé des points communs. Ici l'objectif n'est pas de faire strictement du coopérativisme de plateformes mais de rajouter des conditions à l'économie collaborative par le biais des communs. Vous savez que la notion de commun est de plus en plus souvent utilisée mais elle n'est pas simple à définir. D'où l'idée de notre Charte, pour être d'accord entre nous. Juste un point : beaucoup de choses sont parties d'une charte ; je pense par exemple à la Free Software Foundation pour le logiciel libre ou à l'Open Knowledge Foundation pour l'*open data*. C'est normal car c'est une force de rassemblement. Ce peut être le point de fédération d'une communauté, laquelle se montre capable de se donner un objectif. Ce n'est pas un exercice anodin. La charte est évidemment évolutive. Qu'il reste du flou, c'est inévitable, sinon ce serait un code »²⁷¹.

Tout d'abord, il est particulièrement intéressant de constater, ainsi que nous l'avons déjà observé précédemment, que PAF* s'approprie consciemment la notion de plateformes coopératives en y adjoignant ses propres conceptions de ce que doivent être des plateformes démocratiques et solidaires, à savoir par exemple la prise en compte des pratiques des communs numériques. En outre, la démarche telle que présentée par Flavien* assume donc un certain degré de flou quant aux caractéristiques que doivent remplir les plateformes « en communs ». L'idée est de rassembler des acteurs de manière large, sans préjuger d'une forme particulière

²⁷¹ Réunion inter-plateformes de Plateformes Alternatives France*, ethnographie personnelle, janvier 2018.

d'exercice, puis d'affiner au fur et à mesure les exigences en termes de pratiques et d'objectifs.

A noter que Flavien* prend en exemple des communautés de militants des communs informationnels ayant démontré leur capacité à fédérer de grands volumes d'acteurs autour de leur projet par le biais de cet objet juridique de *soft law* qu'est la charte. On remarquera que dès à présent il mentionne la notion de fédération en tant que terminologie pouvant éventuellement s'appliquer à PAF*.

Comme la sociologue Diane Rodet l'a montré en s'intéressant réseaux de l'économie solidaire, des dispositifs de qualité comme des chartes, des labels ou des systèmes de participation offrent plusieurs bénéfices à leur communauté de membres, à commencer par le renforcement de l'identité collective :

« La construction d'un mouvement contestataire passe par la définition d'une identité collective. Au sein de l'économie solidaire, cette élaboration repose en grande partie sur des dispositifs de qualité. Renvoyant à ce dans quoi se reconnaît un individu et ce dans quoi les autres le reconnaissent, l'identité est à la fois affirmation d'une ressemblance entre les membres du groupe identitaire et d'une différence avec « les autres » [Akoun, 1999] [...] Les enquêtés présentent les dispositifs une fois créés comme des outils de réflexivité sur les pratiques. Certains évoquent le souhait de voir si la réalité est toujours « conforme au projet de départ ». [...] Cet usage réflexif pourrait même paraître plus important que celui d'attraction des consommateurs ou d'obtention de marchés publics pour justifier d'une certification. [...] Si les dispositifs de qualité sont mobilisés comme supports de réflexivité et contribuent ainsi à définir l'action du mouvement, ces outils et démarches permettent également de surmonter des désaccords menaçant l'identité collective. » (Rodet, 2015)

Ces fonctions d'affirmation d'une identité collective partagée, d'une capacité de réflexivité sur les pratiques et de dépassement des désaccords se reflètent dans les discussions autour de la charte de PAF*.

Lors de la réunion de janvier 2018, les discussions qui s'ensuivent concernant les points précis de la charte et la notion même de plateforme révèlent les projections différentes que les plateformes se font de ce qui les relie.

En premier lieu, la frontière de la notion de plateforme, au regard de ce que peuvent être ou non les plateformes appartenant au réseau, n'est pas claire pour tout le monde, ainsi que le révèle un échange entre les participants :

“- Tatiana* (EFN*) : Déjà là on est entre plateformes numériques mais il y a des plateformes qui ne le sont pas.

- Françoise* : Je crois qu’ici il ne faut pas se limiter uniquement aux plateformes numériques.

- Jordan* (Vélocratie*) : Est-ce qu’il s’agit d’une définition du point de vue social ou technique ? Car à ce moment-là, une famille peut faire du pair à pair...

- Tatiana* (EFN*) : Oui et un marché l’est aussi.

- Françoise* : Il faut travailler sur une taxonomie et voir avec le groupe Dimmons à Barcelone ce qu’ils ont fait à ce propos.

- Enzo* (Adomus*) : Le code n’est rien si ce n’est pas un lieu de cristallisation d’une communauté. C’est ça leur valeur.

- Sébastien* : Au Québec, ils envisageaient Platform Coops comme la digitalisation de coopératives existantes.

- Mathias (Singa) : Pour nous, la plateforme sert de commun et à partir d’elle on pourra lancer plein de services mutualisés.

- Flavien* : Mais il ne faut peut-être pas s’ouvrir non plus au commercial pur.

- Mathias (Singa) : Oui mais nous on réfléchit à des formats associatifs, donc si on arrive en coopérative, on perd notre dimension non-marchande ».

Plusieurs points de tension apparaissent ainsi dès les premiers échanges au sein des plateformes participant aux échanges de PAF*. Les représentants des plateformes semblent s’entendre sur quelques aspects, notamment sur le fait que des plateformes peuvent être non numériques et que ce qui fait leur valeur est avant tout la communauté de personnes échangeant autour d’un espace ou d’une interface donnée. Toutefois, une première limite tient au fait que certains envisagent des plateformes émancipées au maximum des préoccupations commerciales là où d’autres estiment que pour des entreprises, même coopératives, on ne peut pas passer outre ces considérations.

Les cinq points de la Charte : des sujets de clivages

La présentation et la discussion des cinq points de la Charte permettent elles-aussi de bien comprendre les points de convergence et de divergence entre plateformes. Les échanges portent ainsi sur les questions de « gouvernance inclusive », de « partage de la valeur », d’« éthique des données », de « production de communs » et d’« inter-coopération ». La conversation, nous allons le voir, dévoile des divergences de conceptions, bien que celles-ci ne génèrent pas des cassures entre les membres.

Le premier point concerne la « gouvernance inclusive » au sein de la plateforme. Comme l'explique Antoine*, qui représente durant cette séquence le projet de charte esquissé par le CoPil, « On était partis sur un format une personne = une voix, mais cela aurait exclu les SCIC par exemple ». Françoise* renchérit : « Notre volonté est de forcer à expliciter le fonctionnement et le rôle de tout le monde. C'est bien à la mode de dire qu'il n'y a plus de différence entre les utilisateurs des plateformes, mais il y a quand même des processus de prise de décision. C'est toujours plus facile d'écrire des choses que de les faire ».

Le second point, requérant un « partage équitable de la valeur », suscite davantage de discussions. « C'est un point discriminant potentiellement très fort, explique Antoine*. Il s'agit de redistribuer la valeur à l'ensemble des gens qui l'ont créée, via des réserves impartageables ou la réinjection dans des œuvres de la société civile ou sociales. Il faut également un respect des conditions des travailleurs, quand il y en a ». Un débat s'engage rapidement sur le périmètre d'inclusion des plateformes en matière de partage de la valeur :

« - Représentant d'une première plateforme : Est-ce qu'on ne peut pas considérer que les plateformes sont susceptibles aussi de recevoir de la valeur ? Quand on participe à corriger des externalités négatives on ne génère pas forcément de la valeur économique mais on est légitime à en recevoir.

- Représentant d'une seconde plateforme : En tout cas, on voit que notre débat est un peu savonneux. Pourquoi ne pas s'arrêter à la notion de lucrativité limitée ?

- Flavien* : On risque d'exclure un certain nombre d'organisations donc c'est une grande question qu'il faudrait trancher collectivement.

- Antoine* : Un agrément ESUS ne serait-il pas une bonne condition ? Il y a aussi l'exemple d'une plateforme qui pratique les principes coopératifs mais qui s'est montée en société lucrative...

- Enzo* (Adomus*) : Par exemple, dans le milieu de la livraison on ne peut pas se créer en coopérative car il faut que le créateur ait plus de 50% du capital, donc nous on ambitionne de se créer en mode lucratif même si ce n'est pas ce que l'on veut pratiquer. Le statut de commissionnaire de transports est inaccessible pour une coopérative.

- Représentant de la seconde plateforme : Si des structures ne sont pas dans le noyau dur des critères qu'on se fixe, on peut viser la notion de sympathisants et créer un écosystème d'acteurs qui favorisent ce processus démocratique sans encore l'appliquer dans leurs statuts... »

Comme on le voit, les représentants de plateformes au sein de PAF* peinent à s'accorder sur la définition des pratiques attendues en matière de partage de la valeur, hésitant à la fois sur l'incorporation ou non de structures à but lucratif au sein de la communauté, et sur l'utilisation de catégories légales et fiscales préexistantes ou au contraire sur la mise au point de critères *ad hoc*, plus processuels. Ainsi que le soulignent certains porteurs de projets, des normes sectorielles ou d'accès aux financements conduisent des structures qui correspondent à l'esprit de PAF* à ne pas s'astreindre aux formes légales à lucrativité limitée.

La discussion autour du partage de la valeur dérive également vers la prise en compte du statut des travailleurs :

« - Virginie* (Zouu*) : On ne peut pas empêcher les gens de contribuer à leur manière (bénévoles, auto-entrepreneurs...) donc nous on s'empêche de fixer des règles. Je pense d'ailleurs qu'il faut élargir notre réflexion à la protection des consommateurs.

- Jordan* (Vélocratie*) : Bah si, il y a des droits des travailleurs : la Loi.

- Flavien* : Les communs et les communautés de pair à pair se dotent de règles institutionnelles propres.

- Enzo* (Adomus*) : Après, il y a beaucoup de jeunes bercés à BFM TV qui se refusent à bosser hors de l'indépendance et ne sont pas prêts à renoncer à leur liberté de travailler à toute heure, même contre la sécurité du salariat.

- Jordan* (Vélocratie*) : Nous on reste persuadés que le salariat est un cadre privilégié, presque un droit opposable, donc on a choisi d'attacher à l'outil technique qu'est notre plateforme une discrimination politique qui est que les utilisateurs sont des coopératives où les livreurs ont au moins 51% du capital. Plus généralement, il faut aussi s'interroger sur comment gérer la concurrence entre plateformes équitables. On va être obligés de contraindre de manière interne la gestion de la concurrence si on ne veut pas se concurrencer, par exemple entre nous et Adomus* ».

Les échanges révèlent donc aussi des visions hétérogènes sur le statut des travailleurs : tandis que certains prônent une diversité de formes légales au choix des usagers des plateformes, d'autres insistent sur la nécessité de fixer des exigences strictes en matière de protection sociale des travailleurs des plateformes.

La notion d'« éthique des données » fait davantage consensus, principalement en raison du fait que la protection des données personnelles numériques vient à ce

moment-là d'être balisée par l'entrée en vigueur d'un RGPD, jugé relativement ambitieux en la matière. Flavien* propose toutefois de se fixer des exigences qui le dépassent : « Je pense à titre personnel qu'il faut être plus ambitieux car pour le moment on se borne au niveau de la Loi. Il faut une transparence des données, une non-rétention des données, une clarté sur le mode de fixation des prix ». Des porteurs de projets présents voient surtout dans cet usage des données, *a fortiori* s'il est cadré par des engagements éthiques, une ressource génératrice de valeur collective. Pour Laurent de Fairbooking, « le partage des données entre nous est un levier d'acquisition incomparable ». Edouard, venu présenter son projet de réseau social pour les associations de pêcheurs, pense que l'« on pourrait même imaginer un label qui serait un argument marketing ».

Le point relatif à la « production de communs » est lui aussi peu discuté, bien qu'il traite de questions sensibles relatives à l'ouverture ou non du code source des plateformes. L'idée derrière ce point est que « les plateformes constituent des communs au service d'un projet et de l'ensemble de leurs utilisateurs » (*voir la Charte intégrale dans le Chapitre 2*). Mais, ainsi que l'exprime Antoine*, « il faut se demander si l'on impose l'usage de licences libres, à réciprocité renforcée, ou rien de tout cela ». Un questionnement partagé par Singa, ainsi que l'explique Mathias : « On est accompagnés par un incubateur pour projets sociaux qui s'appelle Share It. On réfléchit actuellement sur notre MVP et la V1 pour savoir si tout doit être ouvert ou non ». Le sujet n'est pas vraiment tranché par les plateformes. En revanche, pour certains porteurs de projet, il faut penser de manière plus large les communs produits par la plateforme. Jordan* de Vélocratie* pense qu'« il faut peut-être être plus ambitieux que les ressources techniques, et par exemple mettre des fonds en commun dans une logique plus hégémonique ». Roland* (Zouu*) va dans son sens : « Dans la théorie coopérative, de toute façon, c'est quelque chose d'envisageable ».

Le dernier point de la Charte, relatif à l'« inter-coopération entre plateformes », évoque pour Flavien* « l'idée que rentrer dans [le] réseau, c'est aussi mutualiser des ressources pour avancer plus vite, générer un commun de communs, à l'instar de ce que sont les *fablabs* ou les tiers lieux. Avec les plateformes, ça aurait du sens. Les groupes de travail sont dédiés à ça : répertoire des ressources, créer des instruments utiles à tout le monde... ».

Les participants acquiescent, mais reviennent de nouveau sur le périmètre d'exclusion de la communauté :

« - Mathias (Singa) : On peut peut-être imaginer un écosystème sympathisant pour les acteurs qui pourraient ne pas correspondre aux critères mais auraient l'ambition de se transformer.

- Sébastien* : Oui, notamment pour ceux qui ont dû créer un statut lucratif pour trouver des investisseurs.

- Adomus* : Est-ce qu'une charte qui exclut des statuts juridiques est souhaitable ou bien ne faut-il pas davantage se focaliser sur des méthodes/processus comme la répartition de la valeur, une gouvernance partagée, indépendamment du statut juridique ?

- Alexandra* (Apprendre Ensemble*) : Et pourquoi pas plutôt un processus d'entrée/d'exclusion du collectif ?

- Jordan* (Vélocratie*) : Notre Charte à nous va dans ce sens-là.

- Sébastien* : Il faut peut-être même réfléchir à ce qu'on ne veut pas être. A Ouishare, on a été les premiers déçus par l'évolution de l'économie collaborative et c'est peut-être via cela qu'on peut avancer.

- Flavien* : Et pourquoi pas un préambule à la Charte définissant des grandes valeurs partagées ?

- Roland* (Zouu*) : Oui mais il faut aussi un cadre pratique.

- Edouard C. : Il faudrait peut-être avoir une délibération collective sur quelques valeurs partagées qui nous rassemblent.

- Jordan* (Vélocratie*) : Et est-ce que Plateformes Alternatives France* ne pourrait pas être une forme de lobby, avoir un rôle plus politique d'influence ?

- Mathias (Singa) : C'est dangereux. Le problème c'est que par exemple nous on évolue dans un monde très politisé et justement on cherche à se dépolitiser.

- Lison (Vélocratie*) : Et si on veut venir uniquement en tant que personnes physiques ?

- Flavien* : Je répète que la Charte n'est pas figée, et on voit bien qu'il n'y a pas de consensus entre nous pour l'instant, il faut tous y contribuer. Je retiens quelques critères à éclaircir : faire attention au process, possibilité d'exclusion, de médiation, définir davantage les figures du commun. La charte fournit un repère commun pour parler des choses, par exemple débattre de la lucrativité, c'est important. Il faut parler aussi de ce qu'on ne veut pas être ».

Pour résumer, ces discussions autour de la Charte dévoilent à la fois des points d'entente et des différences de vision entre plateformes sur ce que les membres de la communauté PAF* doivent être et sur ce qui peut être fait en commun. Les points d'achoppement concernent notamment l'acceptation ou non de plateformes ayant un but lucratif, et le statut des travailleurs (salarié, indépendant, hybride) en cas de

recours à ces derniers. En revanche, les plateformes semblent s'accorder sur l'importance centrale des communautés d'utilisateurs dans le développement des plateformes, sur l'intérêt de mutualiser des données entre plateformes coopératives dans un cadre de confiance et sur les bénéfices d'une inter-coopération effective entre projets.

Elles s'accordent aussi pour ne pas définir trop strictement les contours de la communauté PAF*, en se fondant sur un fonctionnement plutôt processuel, choisissant d'être inclusives dès le départ quitte à exclure *a posteriori* des acteurs ne respectant pas l'esprit collectif. Les plateformes actent aussi la présence d'une vision partagée, notamment à travers l'opposition aux dérives de l'économie de plateformes. La possibilité de réaliser des actions communes de plaidoyer est évoquée, mais demeure secondaire par rapport à la volonté de faire émerger une communauté d'échanges et de pratiques.

Cette dernière va d'ailleurs s'incarner en particulier à travers les groupes de travail coordonnés par PAF* au premier semestre 2018, puis par les ateliers de la fin 2018.

c) Un projet horizontal et inclusif qui se centralise progressivement

Plateformes Alternatives France* prend donc dès ses débuts en 2018 la forme d'un « commun des communs », pour paraphraser un membre du CoPil. Le mail d'invitation à la première réunion des groupes de travail (en février 2018), rédigé par Antoine* et faisant suite aux échanges mentionnés plus haut, permet de saisir la façon dont PAF* se conçoit : « Le processus en cours est un tâtonnement collectif que nous essayons de rendre le plus intelligent possible et qui repose sur les mobilisations/engagements 'en commun', visant une production 'en communs' (et, là encore, le processus est aussi important que le résultat). Il y a/aura une interaction permanente entre la communauté des plateformes et les outils créés. Il semble que se dégage une 'vision' : il se pourrait bien que le succès collectif conditionne les succès individuels ». Si cet ADN reste au fondement du projet, le faible engagement d'un certain nombre de membres poussera néanmoins PAF* à se recentrer progressivement sur son comité de pilotage.

Une « communauté apprenante » guidée par ses membres

Dès le départ, les initiateurs et membres du comité de pilotage de PAF* font passer le message selon lequel Plateformes Alternatives France* se veut horizontal en matière

de travail et de gouvernance, et compte sur la contribution directe de ses membres pour générer de la valeur, avec un comité de pilotage conçu comme étant simplement au service des membres. L'orientation de PAF*, dans la tête de Françoise*, est claire : « Nous sommes dans une dynamique d'association horizontale d'acteurs et non dans la perspective d'une prestation de services ni d'un groupe d'intérêts professionnalisé »²⁷².

La contribution directe attendue des membres est en partie liée à une motivation idéologique (travailler ensemble selon les modalités de collaboration des communs) mais aussi et surtout par des contraintes budgétaires. La question du budget est explicitée plus avant lors du premier groupe de travail en compagnie des représentants de plateformes. Françoise*, qui fait office d'interface avec Pensée Commune* en tant que présidente de l'association, encourage les plateformes à contribuer dans la mesure où « le budget propre du projet [PAF*] repose pour le moment sur le budget de [Pensée Commune*], qui est très faible. Pour le moment, l'association est basée sur des cotisations individuelles, des contributions d'organisations (donations, mécénat de compétences), des recherches de financements externes (contrat de recherche, échange avec le Québec, fondations) »²⁷³. Mais de son point de vue, ces ressources sont pour le moment précaires et nécessitent donc un engagement direct des plateformes dans PAF*, soit financièrement, soit en nature.

Par ailleurs, la gouvernance concrète du projet et le rôle pris par le comité de pilotage ne sont pas clarifiés. Le but affiché par le CoPil est d'ouvrir au maximum la gouvernance aux membres, mais pour le moment c'est lui qui mène la danse.

Cet enjeu est mis à l'agenda de la première réunion des groupes de travail : « Nous avons un enjeu de normalisation et de démocratisation de la gouvernance de PAF*, explique Antoine*. Comment s'organise-t-on ? Pour l'instant, le comité de pilotage est très central (logistique, calendrier, invitations). Comment élargir la gouvernance maintenant qu'on commence à être nombreux ? Quel rôle du CoPil ? Quel rattachement avec Pensée Commune* ? »

Ces interrogations suscitent un riche débat. Un porteur de projet estime que le CoPil a un rôle naturel de locomotive à jouer : « Vous avez une certaine autorité car vous avez lancé l'initiative, donc pourquoi vous ne décideriez pas de la gouvernance ? »

²⁷² Groupe de travail de PAF*, ethnographie personnelle, février 2018.

²⁷³ *Ibid.*

Cette vision descendante n'est pas partagée par tout le monde. Un autre porteur de projet, Samir, s'explique en ces termes : « Je me représentais un réseau de plateformes et en fait c'est coordonné par le haut par une association, une structure porteuse. Ce n'est pas la façon dont je vois les choses ».

Flavien* défend la position prise jusqu'à présent par le CoPil : « Oui mais pour l'instant le réseau repose surtout sur les membres de l'asso, avec une grosse contribution de Antoine* et de Françoise*. Sans structure porteuse, on a peur que le projet tombe à l'eau. Je viens de l'auto-gestion, je sais comment ça marche ». Un membre de Singa va dans son sens (« oui, si c'était de l'autogestion, on ne pourrait pas s'investir ») ainsi que Françoise* (« sans personne pour faire la cuisine, c'est compliqué. L'idée est d'inventer des dispositifs autonomes et efficaces »). Tatiana* synthétise avec ses mots l'enjeu provisoire : « Je partage la perplexité de Samir, mais je suis pleine de gratitude et de compréhension. Le réseau n'est pas encore parfait mais il va s'améliorer ».

La question de la gouvernance horizontale au sein du réseau, et en particulier du CoPil, est ambiguë dès le début. Certains membres du réseau identifient le CoPil comme des décideurs naturels, moteurs indispensables de l'agenda du réseau, tandis que le CoPil lui-même souhaite se dégager de cette figure surplombante afin d'impliquer davantage les membres. D'autres personnes du réseau, d'ailleurs, jugent essentiel que les plateformes aient leur mot à dire dans l'orientation du projet. Il est décidé d'ouvrir le CoPil dès le début 2018 afin d'ajouter des membres issus des plateformes sur la base d'un appel à candidatures. Pour ce qui est de la gouvernance générale du projet, des temps lors des groupes de travail sont prévus pour avoir des sessions de discussion collective, avant d'élaborer des mécanismes plus réguliers de concertation.

Un projet qui se centralise progressivement face au faible engagement de ses membres

Dans la pratique, le comité de pilotage ne procède pas à un processus de sélection rigoureux : il s'assure simplement, souvent à travers un petit entretien informel entre un membre et un porteur de projet de plateforme, que les plateformes motivées ont pris connaissance de la charte et s'inscrivent dans l'esprit du projet. La charte, peu structurante dans les interactions régulières de la communauté, ne sera d'ailleurs pas véritablement rediscutée durant les années suivantes. Plateformes Alternatives

France* ne se fonde pas sur des critères de recrutement objectifs comme la forme juridique : tout type de projet peut intégrer la communauté, qu'il soit une association, une coopérative, une SAS ou un projet informel, tant que celui-ci témoigne d'un projet et d'une vision qui correspondent aux valeurs de la communauté. Plateformes Alternatives France* fonctionne ainsi selon un modèle de cooptation fondé essentiellement sur la confiance et sur une volonté d'inclusion forte.

Par ailleurs, PAF* n'est pas une communauté très formalisée : le comité de pilotage n'a pas de mandat de représentation des plateformes, aucun niveau de contribution (financière, matérielle, en termes d'assiduité...) n'est exigé de leur part ; il s'agit plutôt d'un espace privilégié de mise en relation, de partage d'expériences et de création de connaissances sur les modèles et besoins des plateformes coopératives.

Si les initiateurs de Plateformes Alternatives France* avaient pour ambition originelle d'intégrer progressivement les plateformes à l'animation et à la gouvernance du projet, cette mutation ne s'opère pas dans les faits. Très peu de membres de plateformes coopératives s'impliquent dans le comité de pilotage de Plateformes Alternatives France*, et les rencontres inter-plateformes suivantes, organisées environ tous les 6 mois, réunissent davantage de militants (beaucoup de personnes issues de réseaux de promotion des communs et de réseaux d'économie solidaire), d'experts (venus pour certains proposer des prestations de services juridiques, comptables...) et de chercheurs que de porteurs de projets eux-mêmes. Les membres de plateformes coopératives présents aux rencontres collectives sont peu ou prou toujours les mêmes et se résument à une dizaine de personnes. Certaines plateformes coopératives s'étant investies dans Plateformes Alternatives France* font d'ailleurs part, plus ou moins explicitement, d'une frustration vis-à-vis du projet, dont ils disent ne pas comprendre ce qu'ils peuvent en retirer concrètement.

Plateformes Alternatives France* a donc un positionnement complexe et relativement ambigu. Les initiateurs du projet ont partiellement réussi leur objectif de réunir différentes plateformes coopératives partageant les mêmes pratiques et valeurs et de les faire apprendre les unes des autres. Toutefois, assez vite, l'implication des plateformes se fait sporadique. Le comité de pilotage de Plateformes Alternatives France* agit de fait de manière assez autonome vis-à-vis de ces plateformes, n'étant en relation avec elles qu'à échéances ponctuelles.

Face à constat, le CoPil n'en cesse pas moins de fonctionner et mue assez vite dans un rôle de production de connaissances et de promotion du modèle des plateformes coopératives auprès d'institutions publiques et de l'ESS. Pour autant, Plateformes Alternatives France*, bien que mettant régulièrement en valeur les plateformes de « son » réseau, ne bénéficie pas d'un mandat explicite de représentation de leur part, d'autant que les frontières de la communauté Plateformes Alternatives France* ne sont pas très claires (le réseau ne dispose pas de frontières explicites et certaines plateformes ne sont venues qu'une fois à des réunions par exemple).

In fine, si Plateformes Alternatives France* joue un rôle effectif de plaidoyer dont les plateformes coopératives se satisfont, le projet reste proche de la nature de *think tank* de la structure qui le porte et dont émanent ses principaux membres, Pensée Commune*. La dynamique communautaire avec les plateformes a peu pris.

Cet échec peut probablement s'expliquer par le manque de ressources à la fois du côté du comité de pilotage (engagement bénévole des membres, ne disposant que d'un temps limité à dégager pour le projet) et du côté des plateformes coopératives (agenda très chargé pour chaque plateforme, peu de ressources pour participer aux événements collectifs, peu de perspectives de bénéfices à court terme) et par l'absence de véritables actions ou dispositifs déployés par le comité de pilotage pour assurer l'intégration effective des plateformes dans la gouvernance du projet. Nous y reviendrons ultérieurement.

2) Les réseaux militants du coopérativisme de plateformes : des espaces d'intermédiation entre acteurs de l'ESS et des communs

La plongée dans le réseau Plateformes Alternatives France* nous a permis de tirer plusieurs enseignements quant à la nature des acteurs qui s'y engagent. La plupart des enseignements s'appliquant à PAF* concernent également les autres réseaux militants internationaux du coopérativisme de plateformes que nous avons pu observer.

On constatera d'abord que ces réseaux ont en commun plusieurs caractéristiques : en particulier le fait de rassembler des membres hétérogènes, issus pour la majorité des milieux de l'ESS et des communs, dans des communautés aux règles assez souples.

On se focalisera dans un deuxième temps sur la fonction d'espace d'intermédiation exercée par ces réseaux.

a) Des communautés d'acteurs de l'ESS et des communs

Les réseaux que nous avons pu observer, en particulier PAF* mais également BarCola à Barcelone et d'autres communautés à Bruxelles, en Angleterre ou encore aux Etats-Unis autour de Trebor Scholz, présentent différents traits distinctifs. Parmi ceux-ci, une forte influence des entrepreneurs de cause à leur origine, une forte hétérogénéité des membres malgré une prédominance des milieux de l'ESS et des communs, et des règles souples d'inclusion et de fonctionnement.

Des dynamiques fortement influencées par les entrepreneurs de cause à l'origine des réseaux

Il convient en premier lieu de noter que ces réseaux sont fortement impulsés par les entrepreneurs de cause qui leur donnent une dynamique particulière. Dans le cas de Plateformes Alternatives France*, Françoise* et Antoine* jouent un rôle central dans la construction et la diffusion du projet en France. Par le volume de leur engagement, mais aussi par leur capacité à mobiliser leurs relations du monde de l'ESS (et de l'économie collaborative pour Antoine*), ils parviennent à fédérer assez rapidement une communauté de militants autour de leur projet. Le fort ancrage de PAF* dans le tissu institutionnel de l'ESS, ainsi qu'une focalisation assez importante sur les pratiques des communs, relèvent en grande partie des caractéristiques et centres d'intérêt de ses deux cofondateurs.

A Barcelone, l'influence majeure des fondateurs dans la dynamique du réseau est également notable²⁷⁴. Tout d'abord, le groupe BarCola et les événements Procommuns sont aussi créés par un duo : Alvaro et Mayo. Mayo, militante en faveur des communs au passé d'activiste dans les mouvements altermondialistes, a progressivement

²⁷⁴ Outre des déplacements personnels en Catalogne, mon analyse comparative avec le terrain barcelonais est alimentée par un travail de recherche mené avec Vera Vidal, doctorante à l'Universitat Oberta de Catalunya (UOC), et ayant fait l'objet d'un projet d'article (non publié à ce jour) : « Articuler mondes économiques et militants : le rôle des courtiers dans la promotion des plateformes coopératives ».

influencé la municipalité catalane pour qu'elle développe une politique explicitement tournée vers les communs numériques et les plateformes alternatives.

Alvaro, qui connaît Mayo de longue date, dispose pour sa part d'un pied dans l'administration barcelonaise, en dirigeant le pôle de développement local de l'agence municipale de développement économique Barcelona Activa, puis en devenant le responsable du département d'ESS de la Ville en 2017.

La fondation de BarCola résulte de la sollicitation de Mayo par la nouvelle administration municipale, après son élection de 2015, pour l'aider à penser sa stratégie relative aux communs et à l'économie collaborative.

Comme on le voit, BarCola est fortement influencé dans sa configuration par son duo de fondateurs. Le réseau diffère ainsi de PAF* en ce que BarCola dispose du soutien explicite d'une collectivité publique locale, la Mairie de Barcelone, avec un mandat clairement indiqué de soutien aux communs numériques et aux plateformes coopératives. Par ailleurs Alvaro, le cofondateur de BarCola, est un agent public agissant à haut niveau dans l'administration barcelonaise. ; une coopération directe avec les autorités qui renforce ainsi la puissance de frappe du réseau.

Ce qui est valable pour les deux cas précédents s'applique pour d'autres communautés. En Belgique, par exemple, si le réseau des plateformes coopératives est moins institutionnalisé qu'en France ou à Barcelone, une poignée d'individus impulsent les temps d'échange entre militants et porteurs de projets de plateformes coopératives. Des cadres de la coopérative de travailleurs autonomes Smart et de la fédération coopérative Febecoop endossent ce travail d'animation de communauté et jouent un rôle indispensable dans l'existence de l'écosystème local des plateformes coopératives. En Angleterre, l'essentiel des interactions entre porteurs de projets de plateformes coopératives est permise par le travail de coordination opéré par Josef Davies-Coates et Oliver Sylvester-Bradley, notamment via les conférences annuelles Open Coop. Leur proximité avec des dirigeants de la puissante fédération coopérative britannique Co-operatives UK a permis de faire montrer le sujet des plateformes coopératives nationalement puis de faire l'objet d'une résolution de l'Alliance Coopérative Internationale, proposée par le président de Co-operatives UK. Aux Etats-Unis et à l'échelle globale, il va de soi que Trebor Scholz et Nathan Schneider jouent aussi un rôle charnière - nous avons eu amplement l'occasion de l'évoquer.

Ces entrepreneurs de cause font ainsi figures de liens incontournables entre militants et porteurs de projets du coopérativisme de plateformes et modèlent fortement les formes prises localement par ces réseaux.

Une diversité de mondes sociaux représentés

Les militants engagés au sein des réseaux militants observés partagent la caractéristique d'être issus de mondes sociaux relativement variés, que ce soit en matière d'organisations d'appartenance ou de causes défendues.

Au sein de PAF*, qu'il s'agisse des membres du CoPil ou d'acteurs participant plus ponctuellement, coexistent des militants de l'économie sociale, des défenseurs des communs, des personnes plus directement attachées à la promotion des logiciels libres ou encore des individus spécifiquement animés par la question de l'émancipation au travail. Cette diversité de causes militantes n'est pas l'apanage de PAF*.

A Barcelone, la composition des acteurs ayant investi Procomuns se rapproche assez fortement de celle de PAF*, avec un mélange d'acteurs issus de l'ESS traditionnelle, de l'innovation numérique et du secteur public. Différentes plateformes coopératives ou associatives y sont engagées, ainsi que l'incontournable collectif pour l'économie collaborative Ouishare, ou encore la déclinaison ibérique de la coopérative de travailleurs autonomes Smart.

A New York, la composition des personnes engagées aux côtés de Trebor Scholz et Nathan Schneider est légèrement différente. On y trouve des individus investis dans des syndicats de travailleurs, dans des institutions coopératives, mais aussi dans des mouvements militants engagés sur l'égalité des droits civiques, comme le Civic Hall. Toutefois, de nouveau, on voit que le réseau créé – ici à New York – permet d'aligner ces différents acteurs derrière un centre d'intérêt commun : démocratiser l'économie de plateformes.

Au-delà de la diversité de participants au sein de ces réseaux, on constate toutefois que l'essentiel de ces militants opèrent dans le champ de l'ESS et des communs.

En France, la grande majorité des participants à PAF* sont issus d'organisations de l'ESS (Groupe VYV, Coopaname, Crédit Coopératif...) ou sont inscrits dans des mouvements prônant les communs (Agora Numérique*, Remix the Commons...).

La configuration est similaire à Barcelone, où on constate une prédominance de profils provenant de l'ESS et des communs numériques, comme Wouter et David. Wouter, ingénieur de formation, milite pour le logiciel libre dès le début des années 2000. Il co-organise en 2009 à Barcelone le forum de la culture libre et crée différents projets pour la défense du logiciel libre, comme le Free Knowledge Institute. David est lui un activiste des licences ouvertes depuis le début des années 2000, où il s'implique dans Wikipedia. David et Wouter font partie des co-fondateurs de la coopérative FemProcomuns, visant à rendre viable les communs sur le territoire barcelonais.

En Angleterre comme en Belgique, ce sont essentiellement des personnes issues du monde coopératif qui animent les réseaux locaux de promotion du coopérativisme de plateformes.

Toutefois, des subtilités peuvent distinguer ces différents réseaux dans leur ADN. Par exemple, si la volonté de développer des communs - notamment numériques – est très partagée au sein de PAF* ou de BarCola, la focale est davantage portée sur des formes coopératives traditionnelles en Angleterre, à Bruxelles ou encore à New York.

Des fonctions professionnelles variées et une forte présence d'individus multi-positionnés

L'hétérogénéité des profils engagés au sein des réseaux que nous avons observés ne se fait pas qu'au niveau des mondes sociaux et militants représentés, elle a également trait aux types de fonctions professionnelles exercées par ces individus.

On trouve ainsi dans ces réseaux aussi bien des entrepreneurs développant des plateformes que des cadres d'organisations de l'ESS ou encore des fonctionnaires exerçant pour le compte de collectivités publiques.

Ce mélange des genres est également incarné directement dans le parcours de certaines personnes, qui sont multi-positionnées au sein de plusieurs organisations. Au sein de PAF*, par exemple, Françoise* est à la fois présidente de Pensée Commune*, membre du Haut Conseil à la Vie Associative, ancienne cadre dirigeante du Crédit Coopératif avec lequel elle conserve des liens. Antoine* est cadre d'une importante mutuelle mais aussi membre du collectif Ouishare et enseignant à l'université. Sébastien* a récemment exercé dans une agence publique française en charge du numérique, qu'il n'hésite pas à mobiliser au service de PAF* ; il est

parallèlement entrepreneur dans le Nord de la France et investi dans des communautés de développement de tiers-lieux.

Ce qui est valable pour PAF* l'est aussi à l'étranger. Les positionnements de Mayo et Alvaro de BarCola sont eux aussi multi-situés - entre université et mouvements sociaux du côté de Mayo, entre administration publique et ESS pour Alvaro. En Belgique, Roland*, membre de la Febecoop - qui promeut l'écosystème des plateformes coopératives - est lui-même membre bénévole de la plateforme coopérative Zouu*. Par ailleurs, plusieurs animateurs de la communauté locale des plateformes coopératives sont des salariés de Smart.

Dans ces réseaux du coopérativisme de plateformes, la plupart des militants sont engagés en parallèle dans d'autres organisations ou institutions, et mobilisent activement leurs diverses ressources pour les mettre au service du coopérativisme de plateformes. A Barcelone par exemple, le fait que Mayo et Alvaro soient très insérés au sein de la Mairie favorise par exemple leur position de courtiers et donc le recrutement de nouveaux membres dans la communauté BarCola.

A noter, au demeurant, que beaucoup des acteurs impliqués dans les réseaux militants étudiés occupent au sein de leurs structures respectives des fonctions professionnelles fortement associés à des rôles de prospective, de recherche d'innovation, de développement partenarial, ce qui peut expliquer également la forte inclinaison de ces militants à nouer des relations affinitaires, et en particulier avec des acteurs diversifiés qui peuvent leur apporter des ressources nouvelles.

Françoise*, par exemple, a exercé pendant une grande partie de sa carrière des fonctions de création de réseau. A Bruxelles, Sarah, l'une des personnalités les plus engagées dans la promotion du coopérativisme de plateformes, est elle-même chargée de développement pour la coopérative Smart.

Une souplesse importante dans le fonctionnement au prix de tensions récurrentes

Pour finir, on relève que ces réseaux militants ont la particularité d'être très souples en matière d'inclusion et de modalités de fonctionnement. Sans revenir en détail sur PAF*, le réseau français cherche à demeurer inclusif au maximum, ne souhaitant pas poser de règles trop strictes à respecter pour le rejoindre et agissant plutôt dans une logique de cooptation, avec pour garde-fou une charte avec une marge d'interprétation

importante. Les cas étudiés à l'étranger témoignent d'une logique relativement similaire. Que ce soit à Barcelone, New York, Bruxelles ou Londres, aucun des réseaux que nous avons suivis ne procède à une sélection objective des membres pouvant s'engager en leur sein. Au demeurant, ces réseaux sont essentiellement informels, n'étant pas dotés de formes légales spécifiques ni d'instances formalisées. La grande majorité des acteurs souhaitant s'y engager sont donc acceptés sans réserve.

Quant au fonctionnement ordinaire de ces réseaux, s'il est relativement codifié au sein de PAF* via un comité de pilotage, il demeure extrêmement flexible. Tous les membres engagés dans ces réseaux sont invités à se prononcer sur leur fonctionnement, qui se veut le plus horizontal possible dans les processus de décision. Du fait également de leur taille très restreinte, les évolutions de ces réseaux ainsi que les différentes échéances (conférences, séminaires, groupes de travail...) sont décidées collégalement, sans règles véritablement définies.

On constate à ce propos que l'hétérogénéité des acteurs en présence, résultant d'une forte inclusivité de ces réseaux, peut générer des débats - voire des dissensions - entre membres quant aux valeurs et aux objectifs poursuivis. Si ce sujet a déjà été évoqué brièvement à travers le cas de PAF*, nous y reviendrons plus précisément dans le chapitre 11.

Par ailleurs, on peut relever au sein de ces réseaux une forme d'engagement distancié (Ion, 1997) à travers lequel les militants ne se fonderaient plus dans une entité totalisante et fortement institutionnalisée mais privilégieraient désormais un investissement à titre personnel, plus ponctuel, en ne séparant pas nécessairement leur casquette de militant et leur appartenance à d'autres organisations (entreprises, autres mouvements militants, etc).

b) Des espaces d'intermédiation entre des acteurs hétérogènes

Les différents réseaux militants que nous avons suivis se caractérisent donc par la variété des acteurs qui s'y engagent, tant en matière de causes défendues que de fonctions professionnelles. S'ils se rejoignent derrière le projet commun de promouvoir une économie de plateformes plus démocratique et solidaire, et si la majorité de ces acteurs provient des milieux de l'ESS et des communs, ces derniers ont des motivations et des agendas éclectiques qui semblent converger – du moins

partiellement - au sein et par l'entremise des communautés locales défendant un coopérativisme de plateformes.

Si nous allons développer plus profondément dans le chapitre suivant les différentes fonctions qu'exercent ces réseaux militants au quotidien, il est possible de poser dès à présent le diagnostic que ces réseaux font office d'espaces d'intermédiation, en jouant un rôle actif dans la mise en relation entre ces acteurs divers et en construisant collectivement des ressources au bénéfice des plateformes coopératives.

Le concept de « courtage »²⁷⁵ a un intérêt heuristique notable pour faciliter la compréhension du rôle joué par les espaces d'intermédiation comme PAF* ou Barcola²⁷⁶.

Tandis que les courtiers sont parfois appréhendés comme des tiers qui favorisent l'opacité entre acteurs ou tout du moins en modifient la nature à leur avantage (Bergeron, Castel et Nouguez, 2013), les espaces d'intermédiation observés vont plutôt avoir un rôle de *tertius iungens* (« tiers qui rejoint », Obstfeld, 2005) en favorisant l'interconnexion des membres. Une dualité de rôles également soulevée par les concepts d'intermédiaire/médiateur (Latour, 2006) et de passeur/traducteur (Callon, 1986).

Si les courtiers appartiennent parfois à un groupe distinct, on peut, avec Krackhardt (1999), mettre en relief l'aspect multi-positionné de certains d'entre eux, instaurant une confiance mutuelle entre les groupes en présence et testant des combinaisons innovantes de relations entre ces groupes (de Vaan, Stark et Vedres, 2015). En somme, ils traduisent la différence en générant une identité collective mais aussi des formes nouvelles de coopération (Fligstein, 2001).

Dans notre cas de figure, les principaux entrepreneurs de cause du coopérativisme de plateformes (Trebor Scholz, Mayo Fuster Morell, Françoise*...) jouent effectivement ces rôles en facilitant la connaissance mutuelle par la confiance qu'ils établissent entre ces différents acteurs. Ils appartiennent au demeurant plutôt à la catégorie établie par Krackhardt, à savoir des individus positionnés entre plusieurs groupes.

²⁷⁵ « Brokerage » en anglais.

²⁷⁶ Certains éléments d'analyse ci-dessous sont issus d'un travail comparatif avec le terrain barcelonais mené avec Vera Vidal, doctorante à l'Universitat Oberta de Catalunya (UOC), et ayant fait l'objet d'un projet d'article (non publié à ce jour) : « Articuler mondes économiques et militants : le rôle des courtiers dans la promotion des plateformes coopératives ».

Les communautés du coopérativisme de plateformes que nous avons suivies s'apparentent ainsi à d'autres espaces de partage de ressources entre pairs comme les tiers lieux, les fablabs ou à des organisations spécifiques telles que la Fabrique des Mobilités et Ouishare.

Ouishare, à titre d'exemple, a créé au début des années 2010 un espace de rencontre et de médiation entre des startups engagées dans l'économie collaborative.

La Fabrique des Mobilités (FabMob)²⁷⁷, plus récente, est un réseau relativement similaire d'acteurs économiques visant à l'échange et à la création collective de ressources. Opérant aujourd'hui sous forme associative, elle se conçoit comme le « premier accélérateur européen dédié [aux] acteurs du transport et des mobilités » et « met en relation tous les acteurs, capitalise les retours d'expériences et les erreurs, pour faire émerger une culture commune de l'innovation en s'appuyant sur des projets »²⁷⁸.

B/ Les conférences du coopérativisme de plateformes : forums grand public pour une autre économie de plateformes

Les conférences organisées par plusieurs réseaux militants du coopérativisme de plateformes que nous avons suivis constituent des moments fondamentaux pour le mouvement. Ces grands raouts sont l'occasion - nous y reviendrons - à la fois de se compter en tant que militants, et d'associer au noyau dur du mouvement des individus

²⁷⁷ Issue d'une étude prospective commandée par l'ADEME sur les moyens de mieux innover dans le domaine des solutions de mobilité, la FabMob est née en 2015 avec le projet de réunir une multitude d'individus et d'organisations oeuvrant dans le secteur de la mobilité, avec comme perspective la création d'un espace de confiance permettant la production de communs, à savoir des ressources mutualisées bénéficiant à l'ensemble de la communauté. La FabMob réunit plus de 60 membres (personnes physiques et morales, dont des grandes groupes industriels comme Transdev ou Nokia, des startups à but lucratif comme Blablacar ou Movin'On, et quelques acteurs de l'ESS comme la « maison-mère » de Hopcar*), revendique 550 contributeurs ponctuels, l'agrégation de plus de 400 « ressources de type communs indexées sur son wiki » et surtout le co-développement par ses membres de « 11 communs en cours de production », qu'ils soient des matériels (boitier connecté pour véhicules lourds et légers, caméra pour quantifier / qualifier le trafic...), logiciels (Compte Personnel de Mobilité, registre de preuve de covoiturage...) ou informationnels (base de données des aires de covoiturage, convaincre un COMEX de s'engager dans l'Open Source...).

²⁷⁸ <https://lafabriquedesmobilites.fr/>

et entités pouvant augmenter la résonance des revendications et actions initiées par les principaux militants.

Pour un mouvement émergent comme celui du coopérativisme de plateformes, ces conférences sont aussi une manière de faire apparaître leur projet sur la scène médiatique. Ainsi que nous l'avons déjà abordé, c'est autour de la conférence Platform Cooperativism à New York que le mouvement a pris son envol. Une conférence renouvelée chaque année depuis ce moment fondateur de 2015. Mais Trebor Scholz et ses comparses ne sont pas les seuls à organiser des événements relatifs au coopérativisme de plateformes. Les conférences Open à Londres, les Forums Procomuns à Barcelone, ou plus récemment le Festival des plateformes alternatives* à Paris, constituent des temps importants dans les développements des réseaux militants, pour ne pas dire du mouvement dans son ensemble.

Une plongée dans quelques-unes de ces conférences permet d'en prendre le pouls et de mieux se représenter les acteurs qui s'y engagent. Dans cette optique, nous mettrons à profit deux ethnographies, l'une de la conférence Platform Cooperativism 2017 à New York, l'autre des deux éditions du Festival des plateformes alternatives* en France. Nous tenterons alors de dégager quelques traits distinctifs des conférences portant sur le coopérativisme de plateformes.

1) La conférence "Platform Cooperativism" : sommet international du coopérativisme de plateformes

Ainsi que nous l'avons abordé précédemment, depuis la conférence initiale de novembre 2015 à New York qui a marqué le véritable démarrage du mouvement du coopérativisme de plateformes, une conférence du même ordre est réorganisée chaque année par Trebor Scholz et ses acolytes américains. Les conférences Platform Cooperativism constituent chaque année un moment de rassemblement de la communauté internationale de militants et un temps de bilan sur les dernières avancées du mouvement ainsi que des initiatives de plateformes coopératives.

Une plongée dans la conférence Platform Cooperativism de 2017 permet de se faire une idée précise des acteurs en présence et des enjeux abordés par les principaux militants du mouvement.

Cette troisième édition se déroule du 10 au 11 novembre 2017 à New York et s'intitule « Platform Cooperativism: The People's Disruption »²⁷⁹.

Ses organisateurs sont comme chaque année Trebor Scholz et Nathan Schneider, accompagnés cette fois de Camille Kerr, directrice associée du ICA Group, un cabinet de conseil accompagnant la création de coopératives de travailleurs, et Palak Shah, responsable de l'innovation sociale au sein de la National Domestic Workers Alliance (NDWA), une organisation portant la voix d'environ 250 000 nourrices, gouvernantes et professionnels des soins à la personne aux Etats-Unis.

Le communiqué annonçant la conférence présente le contexte ainsi :

« Le premier événement relatif au coopérativisme de plateformes en 2015 a popularisé l'idée des #platformcoop et le second événement en 2016 a réuni des dirigeants de coopératives et de syndicats pour pousser le modèle plus loin. Ce troisième événement va se focaliser sur les façons dont les plateformes coopératives peuvent répondre à certains des défis les plus urgents du futur. L'économie numérique plus juste est déjà en train d'émerger, mais cela n'arrivera pas tout seul. C'est là que vous entrez en jeu :

- Découvrez de nouveaux projets de plateformes coopératives qui construisent cet écosystème émergent, du financement par la blockchain aux services de stockage en ligne possédés par leurs usagers.
- Prenez du recul avec la recherche et les leçons des expérimentations de plateformes coopératives ces dernières années
- Affrontez des défis croissants allant de l'intelligence artificielle à la gouvernance mondiale

Les plateformes coopératives sont destinées à être une force de transformation dynamique dans la perspective de bâtir une économie plus équitable pour des gens aux revenus, races et classes sociales variées, à commencer par les populations les plus vulnérables. C'est un mouvement politique et économique qui peut rendre caduques les innovateurs de la Silicon Valley²⁸⁰ en se focalisant sur des formes fondamentalement plus justes de propriété et de gouvernance. Ces dernières années, le bourgeonnement des plateformes coopératives, des monnaies communautaires, des technologies au service des travailleurs, de l'économie solidaire et le B Corps nous ont montré que des économies alternatives ne sont pas seulement nécessaires mais possibles. Venez nous aider à faire du coopérativisme de plateformes la nouvelle norme »²⁸¹.

²⁷⁹ « Coopérativisme de plateformes : la révolution du peuple » en français.

²⁸⁰ « disrupt Silicon Valley's disruptors » en anglais.

²⁸¹ Traduction personnelle.

Sous la forme d'une bande-annonce attrayante, les organisateurs de la conférence présentent cette dernière comme la nouvelle étape d'un processus qui a commencé par la publicisation de l'idée de coopérativisme de plateformes, puis son renforcement, avant de s'intéresser cette fois-ci à sa mise au service de causes sociales transverses. Le projet sous-jacent est ainsi de créer des coalitions de causes avec d'autres mouvements sociaux partageant des valeurs analogues, en ciblant en priorité les publics les plus fragiles. L'autre proposition sous-jacente est d'imaginer des formes d'organisation capables de se montrer encore plus innovantes que les plateformes dominantes, à travers des modèles différenciés.

Ces diverses promesses se matérialisent dans le déroulé de la conférence, qui donne la parole à des représentants de mouvements sociaux et à de multiples initiatives revendiquant une innovation sociotechnique substantielle. Plusieurs centaines de personnes sont présentes à la New School durant ces deux journées et demie.

Dans les paragraphes suivants, nous aborderons d'abord les caractéristiques et les aspirations des participants à la conférence. Nous nous intéresserons ensuite aux sessions plénières, qui abordent une diversité de problématiques et donnent la parole à des alliés du mouvement. Nous verrons ensuite que l'événement a également un objectif de valorisation des différents réseaux et plateformes s'inscrivant dans le mouvement, bien que la réussite de ces projets soit relativisée par des interventions plus académiques. Par la suite, on s'intéressera à quelques séquences se déroulant en marge de l'événement : une plénière grand public visant à élargir la portée du mouvement et un *hackathon* dédié, au contraire, à réaliser des avancées concrètes pour les plateformes. Nous nous pencherons pour finir sur le ressenti des participants et leur vision pour l'avenir des plateformes coopératives.

a) Des participants aux caractéristiques et aspirations disparates

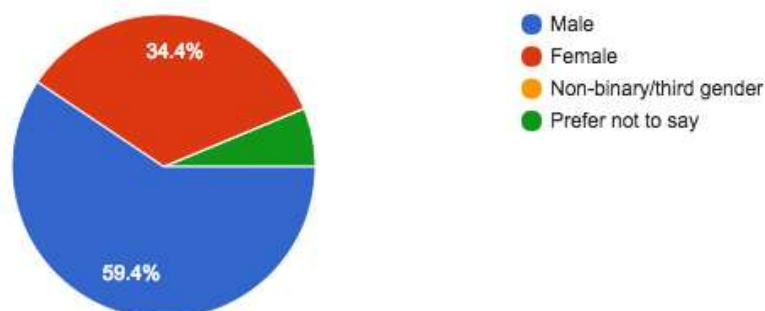
Un questionnaire transmis dans la foulée de la conférence aux participants permet de saisir dans les grandes lignes la composition sociodémographique de ces derniers²⁸².

²⁸² Questionnaire personnel passé en ligne aux participants à la conférence, novembre-décembre 2017.

Qui sont les participants à la conférence Platform Cooperativism ?
(Questionnaire de décembre 2017)

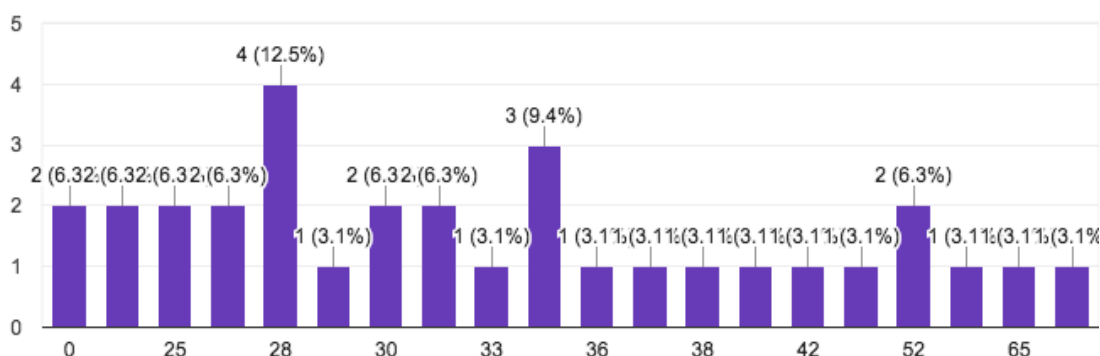
Your gender:

32 responses



Your age:

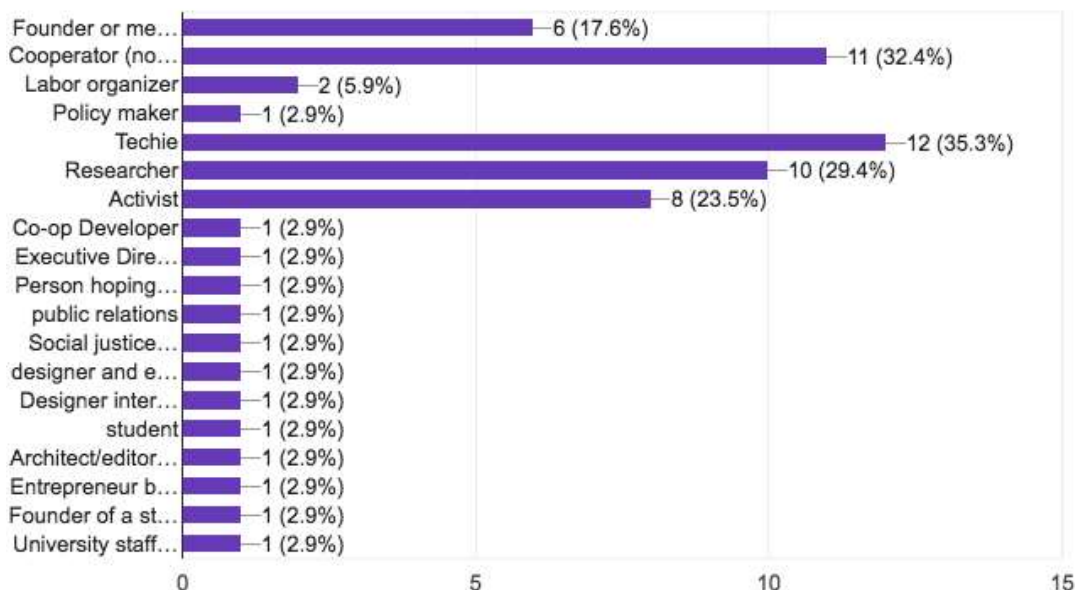
32 responses



On y retrouve une légère majorité d'hommes (59,4%) et une moyenne d'âge de 36,1 ans, avec des participants de tous âges bien qu'une grande majorité des personnes aient moins de 35 ans. La proportion d'hommes et de jeunes adultes, bien que dominante, ne semble pas particulièrement significative en comparaison de la répartition habituelle des conférences portant sur le numérique. On trouve parmi les répondants, ayant donc participé à la conférence, une prédominance des Américains, mais également des participants de pays essentiellement anglo-saxons ou européens (22 Américains, 2 Canadiens, 2 Australiens, 1 Brésilien, 1 Néerlandais, 1 Finlandais, 1 Anglais).

Are you a:

34 responses



Trois catégories de participants se distinguent dans le questionnaire : les « techies » (des personnes qui se reconnaissent comme des professionnels ou passionnés des nouvelles technologies) à 35,3%, les « coopérateurs » (des personnes issues du monde coopératif - organisations ou fédérations - hors plateformes coopératives) à 32,4% et les « chercheurs » à 29,4%, ce qui semble témoigner d'une forte place de la recherche dans le mouvement. On trouve ensuite un certain nombre de personnes se reconnaissant comme « militants » (23,5%) et seulement 20,6% de « fondateurs et/ou membres de plateformes coopératives ».

Quelques catégories ont été rajoutées spontanément par les enquêtés, notamment des « designers » (3 personnes). Beaucoup de répondants s'attribuent différentes caractéristiques. Trois personnes vont même jusqu'à s'attribuer cinq casquettes différentes. Un Américain de 30 ans se définit ainsi comme « architecte, éditeur, écrivain, designer, professeur » ; tandis qu'une Australienne de 52 ans se définit quant à elle comme « coopératrice, syndicaliste, décideuse politique, chercheuse, militante ». Un certain nombre de participants sont donc multi-engagés, se situant à la frontière de l'entrepreneuriat et du militantisme, de la recherche et de l'action.

Quelques informations sur les projets auxquels se rattachent les répondants permettent de se faire une idée de la diversité des profils. Une Américaine de 65

ans dit appartenir au Cooperative Grocer Network et revendique une solidarité entre mouvements coopératifs : « Notre objectif est d'encourager l'esprit de communauté et le partage des ressources, d'abord dans le secteur des coopératives agricoles, mais aussi en relation avec toutes les modes (comme les plateformes coopératives) qui agitent les coopératives de tous types ». Plusieurs personnes ont des projets en lien avec les crypto-technologies, qui semblent refléter une spécialité non-anecdotique au sein du mouvement américain du coopérativisme de plateformes. Un Américain de 37 ans, qui se définit comme un « cofondateur en série », explique ainsi travailler actuellement « sur des prototypes crypto-économiques focalisés sur l'économie des *freelance* ». Un autre Américain explique avoir fondé RChain, une plateforme coopérative basée sur la blockchain.

Tandis que certains profils sont plutôt attendus, à l'image de ce cadre travaillant sur la stratégie numérique de Vancity, une grande banque coopérative de Colombie Britannique, ou de cet Américain de 54 ans qui indique « [souhaiter] monter un incubateur pour plateformes coopératives », d'autres profils s'éloignent du sujet des plateformes coopératives. Un étudiant américain dit par exemple s'intéresser « à la protection des données personnelles et aux droits civiques » et conçoit le mouvement du coopérativisme de plateformes comme « un moyen d'avancer dans cette voie ». Un Britannique de 52 ans est lui investi dans WorkerTech, un projet soutenu par la fondation Nesta pour développer des technologies au service de meilleures conditions pour les travailleurs.

Quelques participants présentent des projets et des motivations bien plus inaccoutumés, tel cet Américain de 68 ans, fondateur de Grounded Guild, qui propose « des enterrements naturels ainsi qu'un soutien aux familles par des accompagnateurs en funérailles (death doulas [« sages-femmes de fin de vie »], artisans spécialisés) membres d'une plateforme coopérative créant des cérémonies funéraires et des produits funéraires alternatifs ». Une autre personne décrit ses activités ainsi, de manière assez péremptoire : « nous résOmega*ns le réchauffement climatique ».

Quand on interroge les participants sur les raisons plus personnelles pour lesquelles ils sont présents à la conférence, une bonne partie d'entre eux, déjà familiers des plateformes coopératives, sont venus pour faire le point, savoir où en est le

mouvement. Un chercheur néerlandais de 38 ans dit ainsi être venu pour obtenir « de nouvelles perspectives, de nouveaux contacts et avoir un aperçu du stade d'avancement du mouvement du coopérativisme de plateformes ». D'autres font directement partie du mouvement et sont venus pour faire du *business* et développer de nouvelles collaborations. Le cofondateur de l'entreprise ShareTribe - une entreprise sociale finlandaise vendant des briques logicielles prêtes à l'emploi pour faciliter la création de plateformes collaboratives - l'explique : « Je suis venu pour partager les outils qu'on a construits, parce qu'on croit qu'on va aider les projets à développer leurs plateformes plus vite et moins cher ». Le fondateur du réseau Social.coop est aussi venu pour sonder la solidité de son projet : « Cela faisait des années que je pensais à l'idée d'appliquer le modèle coopératif à Internet, et la conférence était LE lieu où la conversation se faisait ».

Des participants sont plutôt là pour en apprendre plus sur le mouvement. La responsable communication de la NCBA est ainsi « venue pour avoir une meilleure compréhension d'un secteur coopératif émergent ». Une coopératrice australienne cherche des « leçons qui pourraient être appliquées au contexte australien ». Des participants sont également venus pour vivre un sentiment d'appartenance à une communauté. Un designer américain de 34 ans déclare être venu « pour découvrir de nouveaux exemples de modèles et de stratégies pour les plateformes coopératives avec l'espoir de se sentir membre d'une communauté ». Une chercheuse militante américaine de 28 ans, enfin, souhaite pour sa part « rencontrer d'autres gens intelligents partageant sa vision ».

Les réponses des participants interrogés révèlent d'abord une diversité de mondes sociaux d'appartenance. Deux principales catégories d'individus sont présentes : des personnes engagées dans le mouvement coopératif et des personnes fortement intéressées par l'univers des technologies numériques. On observe également une importante représentation des chercheurs, ce qui peut aussi s'expliquer par le fait que cet événement a lieu à la New School dans la continuité d'un cycle de séminaires académiques organisés par Trebor Scholz. On est également marqué par la polyvalence des personnes présentes, dont un nombre significatif revendiquent appartenir à divers univers ou professions simultanément. Quant aux motivations à participer, elles oscillent entre une volonté, pour certains, de faire le point sur l'état du

mouvement, pour d'autres, de tester leurs solutions de plateformes coopératives au service de plateformes coopératives dans une perspective de développement commercial.

b) Des plénières variées mettant en lumière des institutions alliées au mouvement

Les sessions plénières qui se déroulent lors de la conférence multiplient les thématiques, avec des liens parfois indirects avec le sujet des plateformes coopératives. Par ailleurs, les intervenants représentent bien souvent des organisations et des institutions d'envergure importante, qui se présentent comme des alliées du coopérativisme de plateformes et dont la présence semble procéder d'une intention d'initier une coalition de causes plus large que la simple défense des plateformes coopératives.

Une forte présence des institutions de défense des travailleurs

Au cours de la conférence, de nombreuses prises de parole lors des sessions plénières sont consacrées aux mobilisations en faveur des travailleurs précaires des plateformes, parfois sans lien direct avec les coopératives. Michelle Miller, cofondatrice de Coworker.org, vient par exemple témoigner de son initiative, qui n'est pas du tout une plateforme collaborative mais plutôt un outil de mobilisation syndicale pour des travailleurs atomisés. De son point de vue, le numérique peut être déployé pour armer les travailleurs plutôt que pour les soumettre : « Les technologies numériques sont très utilisées par les firmes, mais elles peuvent aussi être un outil de pouvoir pour les employés. Coworker.org est la porte d'entrée du syndicalisme aux USA. Les gens peuvent créer des campagnes, créer des communautés. Nous avons constaté que des salariés de plein d'entreprises s'organisaient déjà via des technos numériques, par exemple les *Facebook groups*, du coup nous avons pensé mettre en place un portail pour s'organiser. Nous permettons le déploiement des campagnes publiques, de réseaux de solidarité, l'agrégation d'infos sur les conditions de travail - avec la clef des publications, nous faisons aussi de la formation. A Starbucks, on a presque 40 000 salariés mobilisés, soit 15% des employés mondiaux de la firme, dans

30 pays. Notre enjeu est d'assurer une continuité de la mobilisation. Des gens viennent tous les jours nous voir pour créer un futur d'Internet qui nous plaît »²⁸³.

Palak Shah de la NDWA partage son optimisme quant au pouvoir des nouvelles technologies à soutenir les travailleuses à domicile, à condition que celles-ci soient pensées de la bonne manière : « Nous représentons deux millions de travailleuses à travers les Etats-Unis, principalement des femmes de couleur. Surtout à une période comme aujourd'hui, il y a la question des immigrées clandestines. Ce sont très souvent celles qui font les boulots qui permettent à tout le monde de travailler. Nous avons évidemment besoin du pouvoir des technologies. Nous sommes prêts à retrousser nos manches, nous devons réussir, tous ensemble. Nous réfléchissons pendant deux jours à comment mettre en place un nouveau système qui marche et qui est équitable ». C'est dans une démarche similaire qu'Ana Martina Rivas, en charge des membres à la United States Federation of Worker Cooperatives (USFWC - Fédération américaine des coopératives de travailleurs), participe à la rencontre. Elle en appelle notamment aux syndicats pour soutenir les travailleurs des plateformes : « Beaucoup de gens ont beaucoup à offrir sur leur expérience de la démocratie d'entreprise. Les plateformes coopératives incarnent des possibilités en matière d'autonomie. Mais une plateforme numérique est un outil, il faut réfléchir aux modèles qui la font marcher. J'apprécie beaucoup la façon dont les plateformes utilisent intelligemment la technologie, mais il faut s'assurer qu'elles ne remplacent pas simplement des jobs et ne laissent pas des gens derrière. La raison pour laquelle nous sommes dans ce mouvement des coopératives de travailleurs est d'améliorer la qualité des emplois. Les technologies numériques ont un intérêt aussi dans la logique de renforcer le pouvoir des travailleurs, c'est pour cela que ça a du sens que les syndicats s'y intéressent ».

Fredrik Söderqvist, chargé de recherche et de relations publiques pour le syndicat suédois Unionen, est justement convié à s'exprimer sur ce sujet. Il revendique la pertinence de réinventer le rôle d'employeur des plateformes via les coopératives : « Nous pensons que les plateformes peuvent être une super opportunité de virer le boss, d'avoir une meilleure adéquation entre travailleurs et emplois. Mais si nous voulons que les plateformes suivent les règles, elles doivent être considérées comme des employeurs. Le problème c'est que les mécanismes et conditions générales des

²⁸³ Conférence Platform Cooperativism, ethnographie personnelle, New York, novembre 2017.

plateformes ne sont pas du tout conçus avec des juristes du travail. Les systèmes sont faits pour se débarrasser des employeurs, il faut revoir ces modèles. Le mouvement coopératif permet de revoir les institutions du travail”.

Le Freelancers Union, représenté ici par Caitlan Pearce, envisage lui un autre rôle pour les institutions du travail dans l'économie de plateformes. Cette organisation, présente dans 23 villes des Etats-Unis et revendiquant représenter 47 millions de travailleurs indépendants, donne accès, pour ses membres, à des prestations de protection sociale à prix avantageux ainsi qu'à des espaces de rencontre et de formation. Si - contrairement à ce que laisse penser son nom - il ne s'agit pas d'un syndicat, le Freelancers Union ambitionne néanmoins de sécuriser les trajectoires professionnelles des indépendants américains, dont beaucoup exercent via des plateformes de mise en relation.

Comme nous venons de le voir, une conversation entière se déroulant en amorce de la conférence Platform Cooperativism porte sur la capacité des technologies numériques à renforcer le pouvoir d'agir des travailleurs, et en particulier des travailleurs vulnérables. Si la discussion tourne en partie autour des plateformes, force est de constater que les intervenants et le contenu de leurs échanges débordent amplement ce simple cadre pour s'interroger sur l'état du monde du travail et les possibilités d'action pour protéger les travailleurs.

L'apologie du modèle coopératif

Un autre trait saillant de la conférence est l'apologie du modèle coopératif, doublé d'une tentative de former des ponts entre projets de plateformes coopératives et institutions coopératives.

Plusieurs représentants de grandes organisations coopératives sont invités à s'exprimer. Howard Brodsky, président et fondateur de CCA Global Partners, un grand groupement coopératif américain, vante la santé économique du mouvement coopératif américain et présente l'initiative qu'il a créée, Cooperatives for a Better World, visant à unir les coopératives entre elles. Doug O'Brien, tout nouveau président de la National Cooperative Business Association (NCBA - Association Nationale des Entreprises Coopératives) se réjouit lui aussi du dynamisme coopératif et notamment de ce que le coopérativisme de plateformes a permis d'insuffler : « En janvier, nous aurons un numéro spécifiquement dédié aux plateformes coopératives. Nous avons

besoin de vous, de vos connaissances ; nous organisons par exemple une conférence annuelle Cooperative Impact où nous espérons mettre à l'honneur des plateformes coopératives ».

Cette conférence est donc une vitrine à la fois pour les projets de plateformes coopératives mais aussi pour le mouvement coopératif en général, qui dispose ici d'une tribune pour vanter les mérites du modèle coopératif et tenter de séduire un public nouveau, des individus exerçant dans le monde du numérique, souvent plus jeunes et peu socialisés à la coopération.

Une extension de cadre à des enjeux tels que les libertés numériques

L'intervention de danah boyd, cofondatrice du centre de recherche Data&Society et militante des droits numériques, déplore - dans un discours très généraliste - la domination masculine dans le numérique, la propagation des *fake news* et le fait qu'« à l'origine les geeks de la Silicon Valley avaient comme idéal d'être non-soumis aux formes de domination sociale, même celles de la finance », en appelant à un sursaut collectif : « J'aimerais citer John Perry Barlow dans son manifeste du cyberspace : 'Nous n'avons pas de gouvernement élu, nous n'en aurons jamais. Je déclare le *global social space* [espace social mondial].' Cet idéal a été galvaudé, on a besoin de vous [pour le faire revivre] ».

Ces différentes interventions le montrent, la conférence Platform Cooperativism est pensée comme un forum très large portant la voix des organisations et mouvements qui se situent à l'intersection des technologies numériques, de la protection des travailleurs, du coopérativisme ou encore de la défense des libertés civiles. Elle intègre également des combats sociaux et identitaires comme la protection des personnes immigrées ou l'encapacitation des minorités raciales ou sexuelles.

c) Un panthéon de réseaux militants et de plateformes coopératives visant à légitimer l'utopie réelle

Outre les tables-rondes décrites précédemment, l'un des principaux temps de la conférence consiste en un défilé de représentants des réseaux locaux du coopérativisme de plateformes qui commencent à émerger en Allemagne, en

Australie, au Japon. Ela Kagel vient présenter la communauté créée à Berlin, suivie par Duncan Wallace, un Australien qui annonce la création d'une instance du coopérativisme de plateformes dans son pays, comprenant une trentaine de membres, suite à la visite récente de Trebor Scholz. Mathias Sager, un Américain installé au Japon, explique pour sa part tenter de monter un réseau nippon en partenariat avec la Japan Worker's Cooperative Union. Cette succession de prises de parole, qui s'apparente à une Internationale du coopérativisme de plateformes, démontre une certaine diffusion globale du mouvement, bien que celle-ci se limite à quelques communautés restreintes dans des pays spécifiques.

S'ensuit une très longue séquence de plusieurs heures où des initiatives de plateformes coopératives viennent se présenter tour à tour. Comme lors de la plupart des événements relatifs au coopérativisme de plateformes, toutes ces initiatives ne sont pas strictement des plateformes et des coopératives. Outre des projets déjà bien connus comme Stocksy, Savvy.coop ou FairBnb, on y découvre quelques nouvelles plateformes coopératives, comme Arcade City, une plateforme montée par un ancien chauffeur Uber « excédé par la centralisation opérée par la plateforme (par exemple les conditions générales qui disent que les Uber ne peuvent pas prendre les contacts des clients directement) » et basée à Austin, qui revendique 160 chauffeurs utilisateurs fixant librement leurs tarifs, avec la possibilité de se former en collectifs ou coopératives. Modo, de son côté, est une coopérative d'autopartage disponible dans la région de Vancouver depuis de nombreuses années. D'autres initiatives sont plus atypiques, à l'instar de Social.coop, une instance du réseau social alternatif à Twitter Mastodon et gérée selon des règles coopératives par ses utilisateurs.

Certaines personnes viennent présenter des initiatives qui ne sont ni des plateformes ni des coopératives mais s'inscrivent dans une dynamique concordante de lutte contre le capitalisme de plateformes. Alia, par exemple, vise à fournir des droits sociaux portatifs aux travailleurs des plateformes en négociant des plans d'assurance avantageux. FairBnb Canada (à ne pas confondre avec l'autre FairBnb) est une campagne publique soutenue par un syndicat de Toronto pour demander des locations plus équitables. Sans compter Sharetribe mentionné plus haut.

Au total, presque une vingtaine de projets sont présentés successivement, procurant un effet de nombre mais donnant également l'impression d'une faible cohérence du concept de coopérativisme de plateformes puisque les projets présentés affichent une forte hétérogénéité.

d) Des interventions universitaires qui viennent apporter une réflexivité aux échanges

Ce panthéon de projets est mis en perspective par deux interventions académiques, qui rappellent le vernis universitaire qui enrobe le mouvement. Une première intervention est celle d'un chercheur de l'Oxford Internet Institute, le sociologue Alex Wood, qui vient présenter l'enquête iLabor, consistant en une soixantaine d'entretiens avec des travailleurs *freelance* aux Etats-Unis et en Angleterre. De son point de vue, le coopérativisme de plateformes n'est pas un nouvel idéal de mobilisation. En tout cas, quasiment aucun de ses enquêtés n'en avait entendu parler, explique-t-il. Ces derniers craignent d'ailleurs que des plateformes alternatives ne résolvent rien, que celles-ci risquent de se heurter à un déficit de clients, à des difficultés de diffusion géographique. En somme, Alex Wood vient rappeler que le combat des plateformes coopératives est loin d'être gagné et qu'avant tout celles-ci ont besoin d'un ancrage dans les besoins concrets des freelances.

Du point de vue de l'économiste Juliet Schor du Boston College, les plateformes coopératives demeurent cependant des projets très intéressants : « Les coopératives de travailleurs, lorsqu'elles fonctionnent correctement, sont censées garantir la justice et elles sont plus efficaces que la propriété centralisée. Il y a une dynamique depuis la crise économique mais ça reste une goutte d'eau dans un océan d'entreprises lucratives. Pourquoi donc le modèle ne s'est pas étendu ? Il existe seulement 400 exemples aux Etats-Unis. C'est pourquoi j'aime les plateformes coopératives. Elles ont le potentiel de grandir plus rapidement, elles peuvent faire appel à des formes plus innovantes de financements, leur structure de plateforme permet plusieurs avantages, comme de faibles barrières à l'entrée et de faibles coûts de transaction ».

Elle souligne cependant quelques limites à travers le cas de Stocksy United, qu'elle a étudié. Dans le cas de la plateforme coopérative canadienne de photographie à la demande, où 2300 personnes sont sociétaires, la sélectivité est forte : seulement 6% des postulants peuvent rejoindre la coopérative. Elle observe aussi un continuum entre des photographes professionnels aux compétences commerciales étendues et les autres, qui se manifeste par de fortes inégalités de revenus puisque 20% des membres gagnent 80% des recettes et 87 personnes en gagnent les deux tiers. Schor relève ainsi dans Stocksy quelques ombres au tableau : des inégalités entre membres, une forte sélection éditoriale, une difficulté à créer une culture commune, la continuité d'un

« modèle néo-colonial » où les images proposées sont surtout celles d'occidentaux riches.

Ces interventions d'académiques, bien que soutenant la démarche du coopérativisme de plateformes, détonnent par leur recul critique au sein d'une conférence qui fait plus généralement l'apologie des plateformes coopératives et du modèle coopératif. Elles témoignent néanmoins d'un certain ancrage du coopérativisme de plateformes dans le milieu universitaire et d'un va-et-vient permanent au sein du mouvement entre les acteurs d'un côté et les chercheurs et théoriciens de l'autre.

e) Une plénière grand public qui révèle les ambitions politiques du mouvement

Deux autres temps forts viennent rythmer la conférence. Le premier soir de l'événement, une conférence grand public, « What happened to the future? »²⁸⁴, est organisée dans un amphithéâtre clinquant de la New School devant environ 200 personnes. Animée par Douglas Rushkoff, elle met à l'honneur Yochai Benkler, Felicia Wong, directrice du Roosevelt Institute²⁸⁵, et Alicia Garza, directrice de la stratégie à la Domestic Workers National Alliance, connue également pour être la co-fondatrice de Black Lives Matter²⁸⁶. Cette séquence, sur le mode du *talk-show* à l'américaine, brasse de nombreux sujets.

Le coeur de la conversation porte cependant sur le contrôle démocratique des entreprises ; une question introduite de manière très militante par Rushkoff : « N'y a-t-il pas une certaine arrogance élitiste à ne pas avoir confiance envers les coopératives ? Cela me fait penser à Mark Zuckerberg qui dit 'je lèguerai 99% de ma fortune à des fondations'. Mais pourquoi n'aide-t-il pas les gens tout de suite ? Le salaud ! ». Alicia Garza apporte une réponse assez large, qui va de la dénonciation des plateformes à celle de la gauche américaine : « Les plateformes sont les nouvelles places de marché où les travailleurs à domicile essayent de survivre. C'est le Far West. Elles s'inscrivent dans un capitalisme plus global, avec son lot de segmentations et de *fake news*. [...] Je ne vais pas m'épancher sur toutes les limites de la Gauche, mais une vraie politique « inclusive » - je n'aime pas trop ce mot - voudrait dire qu'il faut mettre les gens aux

²⁸⁴ « Qu'est-il arrivé au futur ? », en français.

²⁸⁵ Un *think tank* fondé sur l'héritage de Franklin et Eleanor Roosevelt, qui milite essentiellement contre la privatisation des services publics.

²⁸⁶ Mouvement social à la notoriété internationale qui vise principalement à dénoncer les exactions policières vis-à-vis des personnes de couleur noire aux Etats-Unis.

commandes et pas juste s'intéresser à eux. [...] Ce qui rend les mouvements vivants, et c'est le cas pour les plateformes, c'est l'animation de la communauté ». Yochai Benkler élargit l'enjeu à la régulation générale de l'économie, critiquant au passage le comportement autocentré de certaines coopératives : « Contrairement à une partie des coopérateurs, il ne faut pas raisonner selon le modèle 'on crée une communauté parfaite de notre côté et on ne veut pas entendre les problèmes du monde'. Quand on est coopérateur, il faut exiger des taxes sur les transactions financières, des législations *antitrust*, etc.".

Cette séquence nocturne, qui demeure très en surface, apporte une dimension de politique générale à la conférence Platform Cooperativism, en couvrant des sujets aussi larges que l'inclusion des publics socialement dominés (noirs, femmes...), les politiques environnementales du gouvernement américain, les effets du néolibéralisme et des privations des services publics ; avec un objectif d'élargissement du mouvement du coopérativisme de plateformes à des publics différents. Elle illustre très bien le rôle de forum politique souhaité par les organisateurs de la conférence.

f) La Tech Afterparty : un temps plus opérationnel à la marge de l'événement

Dans un tout autre registre, la conférence de deux jours se clôt par une « Tech Afterparty »²⁸⁷. Celle-ci est animée par Danny Spitzberg, l'une des chevilles ouvrières des conférences Platform Cooperativism, qui en profite pour introduire Colab, un cabinet qu'il co-gère proposant des « solutions informatiques pour des structures éthiques ». L'événement est une forme de *hackathon*²⁸⁸. On y retrouve l'ambiance décontractée typique de ce genre d'événements, avec une liberté de mouvement totale dans la pièce et une multiplicité de sessions autogérées. Le public y est assez mixte en termes de genre, ce qui est peu commun dans les *hackathons*, bien que sur la quinzaine de personnes venues proposer des sessions, on retrouve quasi exclusivement des hommes.

Parmi les sessions proposées, la plupart abordent des questions de gouvernance et de mobilisation de communautés autour des plateformes coopératives (« Comment

²⁸⁷ « Fête d'après-événement dédiée aux nouvelles technologies ».

²⁸⁸ Format d'organisation populaire dans le monde de l'économie numérique, au cours duquel des professionnels du métier, essentiellement des développeurs informatiques, se réunissent durant une session intensive pouvant aller de quelques heures à quelques jours pour avancer rapidement sur la création d'un service ou d'un produit donné.

préparer une communauté avant de lancer une plateforme coopérative ? Comment construire des plateformes inclusives (avec les plus défavorisés au centre) ? Comment engager des membres en ligne ? Comment mettre en œuvre les méthodes de la *doocracy*, des *minority voice committees* ou des *dissonant voices* ? ». Plusieurs participants se penchent sur la constitution d'un code de conduite pour les plateformes coopératives. Certaines sessions sont également animées par des porteurs de projets en lien avec les plateformes coopératives, venus chercher de l'aide ou présenter leurs services, à l'image de Sharetribe et d'Holochain, et semblent avoir une logique promotionnelle.

En comparaison des *hackathons* plus traditionnels, de nombreuses réflexions ne portent pas sur des sujets technologiques. La session la plus populaire, toutefois, demeure celle qui est la plus orientée sur les technologies (« Quels outils techniques pour les plateformes coopératives ? »), ce qui correspond aux caractéristiques de l'après-midi, qui est ostensiblement destinée à produire des avancées concrètes pour les plateformes en matière technologique.

Relativement anarchique, cette session introduit une dimension opérationnelle dans la conférence qui semble accueillie avec enthousiasme par les participants, une cinquantaine de personnes, qui représentent néanmoins une portion minoritaire de la population générale de la conférence. Plus technique que le reste de la conférence, cette « Tech Afterparty » accorde toutefois une importance non négligeable à des enjeux de modèles économiques et de développement communautaire, qui s'inscrit dans la continuité des enjeux abordés lors de la conférence.

g) Retours de participants sur la conférence et les perspectives du mouvement

Au moment de tirer le bilan de la conférence, 74% des répondants au questionnaire mentionné précédemment se disent satisfaits par cette dernière, quand 16% s'estiment mécontents et 10% sont mitigés. Plusieurs participants soulignent l'inclusivité de la conférence (pas chère donc ouverte à tous). A l'exception de quelques personnes qui jugent la conférence « inspirante » et une personne qui estime que « le niveau des présentations étaient tellement exceptionnel », c'est une satisfaction néanmoins assez modérée.

Certaines personnes ont une impression en demi-teinte. Un militant américain de 36 ans avoue qu'il espérait « une analyse critique plus large » et qu'une grande partie de

la conférence « semblait très techno-centrique et focalisée sur l'imitation des plateformes actuelles avec juste une forme différente de propriété ». Un créateur de solutions basées sur les crypto-technologies déplore que « sans la technologie, l'économie coopérative ne peut pas gagner de masse critique. La technologie est clairement le point faible [de la conférence] ». Un des participants souhaitant monter un incubateur pour plateformes coopératives exprime lui aussi sa déception : « C'était trop focalisé sur les expérimentations individuelles plutôt que sur les actions collectives. C'était plus axé sur les grandes idées que sur la pratique. Je n'ai rien entendu qui m'ait stimulé ».

D'autres sont encore plus critiques. Un répondant juge que la conférence n'était « pas assez participative, avec trop de personnes venues faire de l'auto-promo pour des organisations lucratives, et aussi un manque d'opportunités éducatives et de suivi via une plateforme ». Un designer américain de 34 ans pense que « cette année n'a pas été très utile ». « J'ai eu le sentiment, poursuit-il, que les intervenants passaient leur temps à énumérer leurs visions utopiques sur ce que les *platform coops* peuvent apporter au monde. J'aurais apprécié davantage d'enseignements du terrain ou simplement des présentations plus courtes. Surtout, beaucoup de porteurs de projet n'expliquaient pas exactement à quoi ressemblent leurs systèmes ou comment ils fonctionnent, qui ils servent, leurs principales vertus... ». Seulement 3 personnes interrogées envisagent d'ailleurs des collaborations futures après la conférence.

Pour certains participants, les espoirs de réussite du mouvement sont très minces. Le designer américain l'exprime ainsi : « A ce stade, je ne suis pas du tout convaincu qu'il y ait un avenir pour [les plateformes coopératives] avec un impact en dehors de micro-communautés ».

Cependant, pour d'autres participants, comme le cofondateur de Sharetribe, ces plateformes peuvent réussir dans un double temps : « Le mouvement va créer des plateformes alternatives qui vont être choisies par les personnes averties d'abord, mais suivies plus tard par le grand public ».

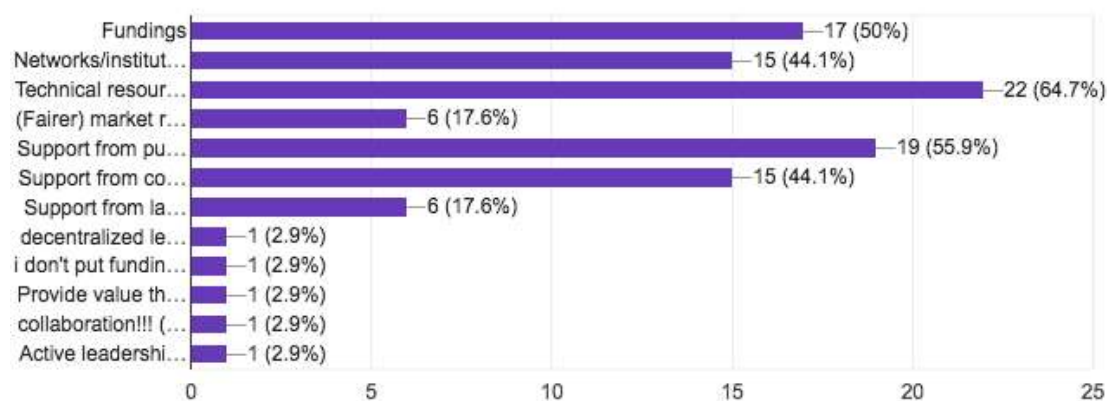
Beaucoup envisagent ainsi les plateformes coopératives comme un réseau de plateformes décentralisées et connectées entre elles qui pourrait à terme subvertir le capitalisme de plateformes. Pour un répondant, « avec un peu de chance, les plateformes capitalistes monopolistiques qui fonctionnent actuellement grâce à la spéculation des *ventures capitalists* vont être considérées comme les modèles

exploiteurs qu'ils sont, faire faillite, et *des platform coops* vont remplacer leurs fonctions et donner vie à de nouveaux modèles et organisations du travail et de la créativité ». Selon un développeur, il devrait y avoir « une option coopérative pour chaque réseau social ou marché ». Certains ont une vision plus spécifique du futur du mouvement. L'Américain ayant un projet d'incubateur est « surtout excité par l'idée d'aller vers du partage de connaissances et de données ». Il poursuit : « Imaginez si l'on transformait une partie des universités en un réseau de coopératives, avec un modèle de participation économique où les frais de scolarité offriraient un accès au sociétariat et où les prêts étudiants seraient des investissements plutôt qu'une dette pour la vie ».

Concernant les pistes de développement pour les plateformes coopératives, les répondants sont 65% à penser que la priorité pour ces dernières est de bénéficier de ressources techniques comme des logiciels, des données en commun, etc. 56% estiment que les pouvoirs publics devraient les aider. Un répondant sur deux, en outre, a placé la question des financements dans les trois principales priorités. 44% des répondants ont ensuite souligné l'importance des réseaux de militants (échanges de pratiques, lobbying...) ; même chiffre concernant l'appui par des organisations coopératives ou mutualistes. Seulement 18% des répondants insistent en revanche sur l'importance de régulations du marché plus équitables pour les plateformes coopératives ou sur le soutien nécessaire des syndicats. Parmi les propositions ajoutées, l'importance de développer des technologies de type *blockchain* ou de créer des propositions de valeur différentes des plateformes classiques.

What do you see as the 3 main priorities for platform coops to be successful? (you can add other)

34 responses



Les retours des participants à la conférence révèlent ainsi les impressions contrastées qu'évoquent la conférence et le mouvement du coopérativisme de plateformes. Chez certaines personnes, ce mouvement demeure trop idéaliste, trop fragile pour espérer proposer une alternative crédible. Pour d'autres, qui s'inscrivent typiquement dans la perspective des stratégies interstitielles entrevues par Erik Olin Wright (2020), les plateformes coopératives sont perçues comme des niches au sein du capitalisme numérique, qui pourraient être en mesure de faire changer le système de l'intérieur à moyen terme ou du moins d'en prendre le relai si celui-ci vient à s'effondrer. La diversité des points de vue, toutefois, dévoile une adhésion relative des participants au projet du coopérativisme de plateformes, qui ne semble pas susciter un engouement massif.

Cette plongée en profondeur au sein de la conférence Platform Cooperativism de 2017 révèle un mouvement qui commence à se faire une place dans le paysage, qui forge un espace de rencontre entre des acteurs hétéroclites, dans une double perspective de lutte contre le capitalisme de plateformes et de promotion du modèle coopératif au sein de l'économie numérique. Cette troisième édition se caractérise par une multiplicité de formats, faisant la part belle aux présentations d'initiatives de plateformes coopératives ou de projets complémentaires à celles-ci. Le programme et les interventions reflètent également la volonté de nourrir un dialogue avec les instances coopératives traditionnelles mais aussi d'entrevoir des coalitions de causes avec des mouvements sociaux variés, notamment ceux défendant les travailleurs précaires et les libertés numériques. Comme lors des années précédentes, les thématiques abordées ainsi que les intervenants sont très éclectiques, ne se concentrant pas exclusivement sur les projets de plateformes coopératives mais abordant des enjeux plus génériques de protection des travailleurs numériques, de développement d'infrastructures décentralisées, d'inclusion des minorités. En dépit des présentations de plateformes coopératives, qui se succèdent à un rythme soutenu, les sessions dédiées à leur soutien opérationnel sont peu nombreuses. En somme, la conférence s'apparente davantage à un forum politique qu'à un congrès économique - même si des sessions opérationnelles comme la Tech Afterparty apportent quelques réponses concrètes aux porteurs de projet venus avec cette intention.

La nature des discours est d'ailleurs fortement engagée dans les prises de paroles qui, dans leur majorité, dénoncent l'ordre politico-économique général et prônent des réformes structurelles. Certains participants revendiquent même des transformations sociales radicales, allant parfois jusqu'à proposer leur propre utopie. Joseph Blasi, professeur à la Rutgers University, affirme ainsi « rêver de se réveiller un jour avec 100% de coopératives soutenues par des syndicats ». Il envisage plusieurs options pour atteindre cet idéal, notamment utiliser les ESOP (Employee Stock Ownership Plans - programmes d'actionnariat salarié) pour financer le rachat des plateformes existantes par leurs utilisateurs et rembourser l'emprunt avec les revenus futurs de la plateforme. Certains projets de plateformes coopératives incarnent eux-même cette ambition de transformation générale du système, à l'image d'Holochain, une technologie *blockchain* visant à offrir une infrastructure Internet « révolutionnaire » car totalement décentralisée et permettant aux usagers de contrôler intégralement leurs données personnelles.

Cette troisième édition, si elle parvient à réunir des intervenants variés et attirer des participants étrangers, demeure néanmoins assez superficielle lorsqu'il s'agit d'aborder les enjeux concrets des plateformes coopératives, ce qui frustre un certain nombre de participants et semble dévoiler une prééminence des motivations militantes des organisateurs - ainsi que d'une majorité de participants – sur les problématiques économiques des plateformes coopératives.

2) Le Festival des plateformes alternatives* : l'importation du coopérativisme de plateformes dans le contexte institutionnel français

Si l'ethnographie de la conférence Platform Cooperativism 2017 à New York nous a permis de saisir la diversité des participants à cette conférence et son rôle d'arène publique autour des alternatives au capitalisme de plateformes, il est intéressant de se plonger également dans la série de conférences initiées en France par le réseau Plateformes Alternatives France*. On constatera à cet égard que la configuration est sensiblement similaire, avec toutefois quelques légères nuances. En effet, tandis que les échanges lors de la conférence Platform Cooperativism portaient essentiellement sur des plateformes coopératives de travail, le spectre couvert par le Festival des plateformes alternatives* est plus explicitement étendu à des initiatives de circuits courts, de covoiturage, d'hébergement... De même, et cela est lié au contexte français,

les organisateurs de la conférence accordent une place plus importante aux pouvoirs publics dans l'accompagnement du coopérativisme de plateformes.

Une double ethnographie de l'événement, en 2019 puis en 2020, permet de bien comprendre les tenants et aboutissants de la conférence, mais aussi de percevoir les évolutions de cet événement d'une année à l'autre.

a) Le Festival* 2019 : le lancement d'un rassemblement français dédié au coopérativisme de plateformes

En octobre 2019, Plateformes Alternatives France* organise à la Bourse du Travail de Paris le premier Festival des plateformes alternatives* dans l'optique de mettre en visibilité les plateformes coopératives existantes et les atouts de leurs modèles différenciés²⁸⁹. Ce dernier vise à réunir simultanément : des porteurs de projets de plateformes coopératives et des militants afin de les faire avancer sur leurs initiatives ; le grand public afin de lui faire découvrir les enjeux des alternatives aux plateformes dominantes et éventuellement conquérir de nouveaux clients pour les plateformes coopératives ; des membres de collectivités locales afin de sensibiliser les pouvoirs publics aux problématiques des plateformes coopératives et obtenir potentiellement un soutien de leur part.

Dans la mesure où le Festival* a été soutenu activement par la Ville de Paris, et en raison de relations privilégiées au sein de la direction ESS de la municipalité – nous y reviendrons - Plateformes Alternatives France* associe étroitement deux agents de la Ville, Baptiste* et Rodolphe*, pour identifier des enjeux propres à Paris et solliciter des agents de municipalités partenaires. Participent ainsi à la journée un certain nombre d'agents de la Ville de Paris, provenant de différents services (ESS, logement, alimentation), mais également de collectivités telles que la Métropole de Lille ou celle de Nantes.

Des ateliers thématiques réunissant des participants de divers horizons

Le Festival des plateformes alternatives* commence par une introduction présentant Plateformes Alternatives France* et le projet du Festival*. S'ensuivent des ateliers parallèles portant sur des thématiques sectorielles.

²⁸⁹ Festival des plateformes alternatives* 2019, ethnographie personnelle, Paris, octobre 2019.

Le premier porte sur les circuits courts et la consommation de proximité (« Quelle stratégie alimentaire durable pour les villes d'Île-de-France ? Quelle possibilité de créer une économie circulaire et une solidarité campagne-ville avec les plateformes collaboratives ? Comment créer des regroupements de producteurs et des points de distributions gérés par les citoyens et en proximité... ? ») et met à l'honneur Johanna* d'Express Farmer France*, Raphaël* de Business Troc* ainsi qu'Adrien Montagut, cofondateur de la coopérative Commown, proposant de la location à long terme de matériel électronique.

Un autre atelier est consacré au tourisme et à l'habitat (« Comment développer un tourisme inclusif en Île-de-France ? Faire travailler ensemble hébergement chez l'habitant, acteurs du tourisme, récits de territoire, développement de l'artisanat local, tourisme social... ? Faire découvrir son territoire avec les habitants ? »). Animé par le juriste Jérôme Giusti (*voir supra*), cet atelier présente notamment les cas d'Aventuriers du Voyage* et de Fairbnb.

Un dernier atelier se penche sur les questions de mobilité (« Quelle livraison à vélo respectueuse des droits des livreurs et de leur protection sociale ? Comment développer le covoiturage ? Comment intégrer les problématiques de l'inclusion par l'activité économique, la lutte contre la pollution, la réduction des émissions de GES... ? »). Il est animé par Odile Chagny, cofondatrice du réseau Sharers & Workers et sympathisante de Plateformes Alternatives France*. La session met en lumière les enjeux de Vélocratie* ainsi que ceux de Trajet Partagé*.

Ces ateliers réunissant porteurs de projets, acteurs de l'écosystème environnant des plateformes coopératives, membres de collectivités publiques et citoyens curieux sont composés d'une forte variété de participants. S'appuyant sur les témoignages concrets des plateformes, ils s'ouvrent assez vite à des sujets de financements de l'ESS, de régulation des plateformes et d'action publique. Les discussions sont explicitement orientées par les membres de Plateformes Alternatives France* vers les enjeux pour les collectivités territoriales, notamment parce que l'un des objectifs principaux de la journée est de recueillir la vision des pouvoirs publics sur ces alternatives et idéalement de susciter des politiques de soutien. Par ailleurs, on constate que PAF* s'arrange dans chaque atelier pour mettre à l'honneur les plateformes de son réseau ou des initiatives gravitant autour de sa communauté. Ce Festival* peut être vu comme une vitrine géante pour ces projets.

Un forum dans le Festival* pour publiciser les projets de plateformes coopératives

Une deuxième séquence de la journée, en guise d'interlude, propose aux participants de découvrir directement, en face à face, des projets de plateformes coopératives, des acteurs de l'écosystème, ainsi que les membres de Plateformes Alternatives France*. Situé dans le grand hall d'entrée de la Salle Hénaff, ce forum dans le Festival* permet aux plateformes citées précédemment, ainsi que quelques autres projets, de bénéficier d'un stand dédié pour mettre en visibilité leur initiative.

Des sessions plénières qui visent à démocratiser le sujet des plateformes coopératives et à sensibiliser les pouvoirs publics

La journée se clôture par une longue plénière plus orientée grand public, ambitionnant de mettre en lumière l'existence d'alternatives aux grandes plateformes responsables de l'« ubérisation » de l'économie et démontrer la pertinence de les utiliser et de les soutenir.

Un premier temps, qui vise à introduire le grand public aux enjeux des plateformes coopératives, réunit Antoinette Guhl, adjointe à la Maire de Paris en charge des questions d'ESS et d'économie circulaire, la sociologue Dominique Méda ainsi que Corinne Vercher-Chaptal, professeure de gestion et responsable du projet de recherche TAPAS (*voir supra*), afin de discuter du sujet « La ville, ubérisation subie ou maîtrisée ? ». Cette première session, généraliste, balaye les enjeux relatifs à l'économie de plateformes et met en valeur la solution du coopérativisme de plateformes comme désirable. Antoinette Guhl, dans son rôle d'élue parisienne, insiste sur le travail de la Ville pour commencer à réguler des plateformes comme Airbnb, mais aussi sur le soutien de la municipalité à quelques plateformes coopératives, comme Vélocratie*.

Un deuxième temps intitulé « Remettre les plateformes au service des citoyens : la voie des plateformes coopératives et des communs » entend de son côté mettre en lumière les initiatives de plateformes coopératives. Il est prolongé par une table-ronde traitant des enjeux des travailleurs des plateformes et réunissant une membre bénévole de Vélocratie*, une salariée de Trajet Partagé* ainsi que Fatima Bellaredj, déléguée générale de la CG SCOP, et Guy Tchami, cadre de l'unité dédiée aux coopératives au sein de l'Organisation Internationale du Travail. Les échanges mettent

eux aussi en lumière les apports positifs des plateformes gérées par des travailleurs, et l'OIT s'engage à promouvoir davantage ce sujet en interne.

Une ultime table-ronde porte plus spécifiquement sur l'interaction entre plateformes et collectivités, avec un titre évocateur : « La plateforme et le territoire : témoignages de villes et d'acteurs de terrain ». Y prennent part Johanna* d'Express Farmer France*, Thibaut* d'Aventuriers du Voyage*, mais aussi Vera Vidal, chercheuse associée au laboratoire de recherche-action barcelonais Dimmons - qui partage son analyse des politiques publiques de soutien aux plateformes coopératives en Catalogne - Daniela Ciaffi - chercheuse et militante italienne spécialiste des pactes de collaboration entre citoyens et municipalité - et enfin Leïla* - chargée de mission Smart City à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) - venue parler de l'intérêt de la CDC, notamment dans le cadre du programme Action coeur de ville, pour les plateformes fournissant des services à la population dans les territoires non-métropolitains. Cette session vise à mettre en lumière la capacité des plateformes coopératives à opérer en conjonction avec les politiques publiques et valorise particulièrement les partenariats opérationnels avec des autorités publiques. Ce panorama international permet à PAF* d'insister sur le potentiel d'alliances public-privé qui pourraient se déployer en soutien aux plateformes coopératives françaises.

Comme nous avons pu le voir, ce premier Festival des plateformes alternatives* est ainsi une hybridation d'acteurs français engagés de près ou de loin en faveur d'une économie de plateformes plus en phase avec les besoins des citoyens. Si PAF*, et en particulier son comité de pilotage, est le principal acteur à la baguette de l'événement, le réseau parvient à faire intervenir des membres d'organisations internationales comme l'OIT, des universitaires, des élus ou encore des représentants d'institutions publiques. Le Festival* accorde au demeurant une vitrine aux plateformes coopératives de la communauté de PAF*, tandis que se succèdent des ateliers thématiques relativement opérationnels et des sessions plus politiques en plénière. Le Festival*, qui réunit environ 300 personnes en présentiel et plus de 1000 téléspectateurs via les retransmissions sur Youtube, est considéré comme une franche réussite par les membres de PAF*, qui sont largement remerciés par les plateformes coopératives du réseau mais aussi par des représentants de collectivités territoriales présentes. L'événement bénéficie d'une légère couverture presse, notamment d'un article sur le site français de l'OIT et d'un reportage du magazine Socialter.

Cet événement est avant tout l'occasion pour Plateformes Alternatives France* de commencer à occuper l'espace médiatique, de se faire connaître auprès d'interlocuteurs divers - notamment publics - et de formaliser l'existence d'alternatives coopératives aux plateformes dominantes. La Déclaration finale du Festival* pour un soutien aux plateformes coopératives - sur laquelle nous reviendrons ultérieurement - marque à ce titre une volonté de poursuivre ce rôle de plaidoyer.

b) Le Festival* 2020 : La confirmation de la dynamique malgré l'obstacle du Covid

Fort du succès de la première édition, Plateformes Alternatives France* organise les 1 et 2 décembre 2020 la deuxième mouture du Festival des plateformes alternatives*²⁹⁰. Pour le comité de pilotage de PAF*, il s'agit de capitaliser sur le succès de l'édition précédente pour imposer dans le paysage une échéance annuelle traitant des enjeux des plateformes coopératives et d'une économie de plateformes plus éthique et solidaire. Si le projet initial du CoPil est d'organiser l'événement en présentiel au mois d'octobre, la pandémie de Covid-19 contraint le collectif à revoir ses plans et à proposer un webinaire au début du mois de décembre. Le changement de format modifie substantiellement l'organisation du Festival*. Toutefois, le programme et les ambitions du CoPil demeurent inchangés. Il s'agit de nouveau de mettre en lumière les initiatives des plateformes coopératives et de convaincre des organisations et institutions puissantes de l'ESS ou du secteur public du bien-fondé d'un soutien à ces dernières.

Cette année, signe probablement d'un gain en maturité des projets de plateformes coopératives, le programme se focalise ainsi sur des dimensions plus techniques que l'année passée - où les ateliers étaient thématiques et ouverts au grand public - et sur la création d'alliances opérationnelles avec des acteurs alliés.

Un focus sur les ateliers organisés permet de comprendre cette logique. Sur la dizaine d'ateliers organisés - dont le nombre témoigne aussi d'un renforcement des capacités de PAF* dans l'organisation du Festival* - une moitié se consacre à l'élaboration de dispositifs concrets de soutien ou de collaboration avec des plateformes coopératives.

²⁹⁰ Festival des plateformes alternatives* 2020, ethnographie personnelle, décembre 2020.

Des ateliers opérationnels visant à faire avancer les plateformes coopératives

Plusieurs des ateliers organisés par PAF* à l'occasion du Festival* ont des visées opérationnelles, avec pour objectif de faire progresser les plateformes coopératives – et en particulier celles du réseau – en répondant à leurs enjeux concrets. Ceux-ci couvrent à la fois des sujets technologiques, économiques ou encore de relations partenariales avec des collectivités publiques. A chaque fois, les ateliers consistent en un savant mélange entre porteurs de projets, experts et acteurs tiers tels que des cadres de collectivités ou de grandes organisations de l'ESS.

Des ateliers opérationnels qui abordent des sujets variés

Un atelier a par exemple pour objectif de faire dialoguer des plateformes coopératives sur la question des choix technologiques qu'elles ont opéré et sur les outils juridiques retenus pour encadrer l'utilisation de ces technologies par leurs communautés d'utilisateurs. « Pour créer des liens entre contributeurs, utilisateurs, partenaires... les plateformes dépendent plus étroitement que l'on pense de questions dites techniques (licences, logiciels), qui sont en fait des outils qui peuvent être mis au service des spécificités des plateformes coops. Encore faut-il les maîtriser ! » nous explique la description de l'atelier. Celui-ci est animé par Geoffroy*, un jeune juriste travaillant pour un cabinet juridique spécialiste de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies, et par ailleurs bénévole de longue date dans Vélocratie*. Geoffroy* est un allié de PAF*, qui a été sollicité par le CoPil pour animer l'atelier et partager ses connaissances aux porteurs de projets actuels ou prospectifs. Participent également Johanna* d'Express Farmer* et Clarence* d'Aventuriers du Voyage*.

Un autre atelier, qui s'intéresse aux enjeux des données, réunit Tatiana*, qui outre ses fonctions au sein d'Express Farmer France* anime le projet Food Standard Initiative* en faveur de standards de données communs dans l'alimentaire, et Alice Poggioli, membre du collectif de freelances Startin'Blox, qui développe des solutions technologiques visant à décentraliser la propriété des données personnelles.

L'atelier final du Festival* est lui aussi très concret puisqu'il vise à rapprocher les projets de plateformes coopératives avec les acteurs de la médiation numérique, par l'entremise de Sébastien*, anciennement chargé par la Mission Société Numérique de promouvoir la médiation numérique avant de débarquer dans PAF*. « Les médiateurs

numériques sont les artisans de la montée en compétence des Français sur les usages du numérique. Peut-on travailler ensemble à la diffusion d'usages éthiques du numérique via les plateformes coopératives ? », se lance comme défi cet atelier 10. Sébastien*, qui l'anime, est accompagné entre autres par Emma Ghariani, la co-gérante de la MedNum, la SCIC nationale qui coordonne les acteurs de la médiation numérique dans leurs actions de démocratisation de l'accès et de la maîtrise du numérique par les Français.

Certains ateliers sont identifiés comme stratégiques par PAF*

Un des ateliers vise plus spécifiquement à explorer les cas existants ou potentiels de collaborations public-privé autour des plateformes coopératives : « Quels partenariats entre collectivités locales et plateformes pour favoriser l'accès de tous à des services d'intérêt collectif ? Quel potentiel pour les SCIC, la commande publique, etc ? Retours d'expériences ». Stratégique pour le CoPil de PAF*, qui joue un rôle de facilitateur entre plateformes et collectivités publiques, il est animé directement par Antoine*. Quelques porteurs de projets viennent partager leur expérience de coopération avec des collectivités, tels que la chargée de vie coopérative de Trajet Partagé* et Raphaël* de Business Troc*. Parmi les intervenants conviés à cet atelier, on trouve Rodolphe*, le soutien de PAF* à la Ville de Paris, un de ses collègues, chef de projet innovation sociale et emploi, mais aussi Raphaël Dhont, juriste conseil du réseau des SCOP qui a beaucoup travaillé au sein de la CG SCOP sur les collaborations collectivités-coopératives dans le cadre de SCIC notamment. Enfin, on remarque la participation notable d'Anne-Laure Federici, déléguée générale du RTES²⁹¹, un réseau de 140 collectivités françaises (régions, départements, agglomérations, communes) engagées pour le développement de l'ESS.

Un des ateliers du webinaire, privé et informel, réunit des potentiels financeurs des plateformes coopératives. Il s'agit de se pencher, autour d'un écosystème d'acteurs financiers publics et d'ESS, sur la constitution de dispositifs pouvant accompagner pertinemment le développement des plateformes coopératives. Cet atelier, basé en grande partie sur les recommandations du rapport de Plateformes Alternatives France*, cherche à affiner « une stratégie concertée de partage du risque financier au

²⁹¹ Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire.

service de l'intérêt général ». Lui aussi stratégique, il est animé par Françoise* - qui se repose ici sur sa vaste connaissance des dispositifs de gestion et des circuits de financement de l'ESS - ainsi que par Sébastien*, auteur principal du rapport. L'atelier réunit des personnalités importantes de l'écosystème du financement de l'ESS, avec notamment la présence de Jean-Louis Bancel, président du Crédit Coopératif, Judith-Laure Mamou-Mani, directrice du fonds MAIF Investissement Social et Solidaire, Pierre Valentin, président du directoire d'Ecofi-Investissement ou encore Jean-Michel Lecuyer, directeur général d'INCO ventures. On y trouve également la personne qui développe le fonds Coopventure à la CG SCOP, Thierry Perrin, ainsi qu'une alliée de PAF*, Coralie*, chargée d'investissements dans l'ESS et l'innovation sociale à la Caisse des Dépôts. Participe par ailleurs, Daniel Le Guillou, vice-président d'une entreprise à but d'emploi, une innovation organisationnelle inscrite dans le dispositif TZCLD, qui cherche à créer des emplois *ad hoc* pour permettre la réinsertion des chômeurs de longue durée.

Cet atelier mêlant des hauts profils de la finance de l'ESS française et des gérants de dispositifs d'investissement dans des projets d'innovation sociale, vise à casser les murs entre ces différents acteurs pour concrétiser des outils financiers adaptés notamment aux plateformes coopératives. On est cependant frappé par l'absence de plateformes coopératives dans ce temps d'échange entre institutionnels.

Des ateliers grand public qui visent également des développements concrets

Outre les ateliers précédents, qui affichent un important degré de technicité et visent la constitution de dispositifs bénéficiant aux porteurs de projets de plateformes, même les ateliers grand public s'inscrivent cette année 2020 dans une perspective opérationnelle, visant à accompagner le lancement de nouvelles initiatives.

L'atelier « Découvrir les plateformes coopératives : leurs enjeux, spécificités de modèles et de fonctionnement », animé par Mélissa Boudes, chercheuse à l'Institut Mines Telecom, et Cynthia Srnec, chercheuse à la Fondation d'entreprise MGEN pour la santé publique, s'inscrit d'ailleurs dans le cadre du MOOC Platform Coops Now! initié par Trebor Scholz et l'Université Mondragon (*voir Partie 1*) et géré en France par ces deux chercheuses, en partenariat avec des membres de PAF*. L'objectif ici est d'inciter des personnes à se lancer dans l'entrepreneuriat collectif sous la forme de plateforme coopérative.

Un autre atelier vise lui aussi à donner des inspirations directes à des citoyens souhaitant développer des communautés locales d'échanges en pair-à-pair, ainsi que l'explique sa description : « Vous souhaitez créer une communauté dans votre territoire. Comment vous lancer et vous approprier l'écosystème des plateformes ? »

A noter également - et nous y reviendrons plus tard - que PAF* a organisé pour cette édition deux ateliers *ad hoc* au profit de deux partenaires de l'événement, la MAIF et le Groupe VYV, dans le but de les aider concrètement à faire avancer des problématiques internes en lien avec les plateformes numériques.

En définitive, ces ateliers sont l'occasion pour des porteurs de projets de plateformes coopératives de mettre en valeur leurs actions à travers des retours d'expérience. Ils permettent par ailleurs à des grands acteurs de l'ESS et des pouvoirs publics de mieux comprendre les besoins de ces plateformes pour réfléchir concrètement aux manières d'appuyer ces projets. Toutefois, la conférence dans son ensemble conserve également une coloration plus politique.

Des temps pour faire de la politique

S'il se montre plus opérationnel que l'édition précédente, ce Festival des plateformes alternatives* 2020 n'en reste pas moins un événement destiné également à faire de la politique. Toute une partie du webinaire de deux jours est dédiée à des tables-rondes plénières et à des ateliers plus orientés vers la constitution de coalitions d'acteurs.

Des ateliers destinés à créer des coalitions d'acteurs

Quelques ateliers du Festivals* ont une orientation plus politique que ceux que nous avons abordés précédemment. Ils visent notamment à réunir des acteurs pour discuter de partenariats institutionnels dans des logiques de politiques territoriales, à faire le pont entre plateformes coopératives et acteurs de la transition écologique, ou encore à créer un temps d'échange autour des enjeux de protection des travailleurs.

Un atelier animé par Sébastien* a par exemple pour ambition de créer des coalitions d'acteurs à une échelle territoriale, avec la perspective de promouvoir des plateformes coopératives localement. Sont notamment invités Leïla* - désormais une alliée de PAF*, qui gère toujours une partie du dispositif Action Coeur de Ville à la Caisse des

Dépôts - Bénédicte Boudet-Corric - secrétaire générale de la Confédération des commerçants de France - Rémy Seillier - responsable du développement de France Tiers Lieux, l'association de préfiguration nationale ayant pour mandat d'accompagner au développement et à l'émergence des tiers-lieux en France - ou encore Simon Sarazin - entrepreneur-salarié d'une CAE nordiste et très actif dans le développement de communs dans la région lilloise.

Cet atelier, qui entend poser les premières pierres de futures collaborations, associe ainsi des acteurs très divers allant des petits commerçants aux tiers-lieux en passant par un grand opérateur public. Toutefois, ce mélange d'acteurs est cohérent avec la vision des plateformes coopératives portée par PAF* : des infrastructures territoriales facilitant les échanges entre des acteurs et des dispositifs locaux. Les institutions présentes à cet atelier, implantées dans de multiples territoires, peuvent ainsi constituer des partenaires potentiels, ou des relais locaux, pour les plateformes de la communauté, dans une vision partagée du développement territorial. Il s'agit d'entrevoir dans le même temps des perspectives de plaidoyer commun.

L'atelier « Faire des plateformes coopératives des outils au service des acteurs de la transition écologique et solidaire » vise lui, comme son intitulé l'indique, à créer des alliances avec des acteurs qui s'engagent autour des enjeux de transition. Cet atelier est animé par Gaël* - qui, outre le fait de présider Trajet Partagé*, est aussi engagé dans le collectif de jeunes coopératives Les Licoornes - et Julian Perdrigeat - délégué de La Fabrique des transitions, un collectif réunissant des initiatives, associations et collectivités portant des projets de transition vers des pratiques durables et solidaires²⁹². Y participent des plateformes coopératives engagées dans des missions écologiques, telles que Commown, Label Emmaüs et Simple Maps²⁹³ ; mais aussi le coordinateur du conseil scientifique du Réseau français des fablabs, Matei Gheorghiu. Les échanges entre participants contribuent à aligner les visions mutuelles, qui s'accordent à promouvoir une transition écologique qui soit locale et incarnée notamment par des structures démocratiques comme les coopératives.

²⁹² Par exemple Carma dans le Triangle de Gonesse, Railcoop dans le ferroviaire, le mouvement SOL autour des monnaies locales, la ville de Loos en Gohelle, celle de Grande-Synthe...

²⁹³ Une plateforme coopérative SCIC visant à cartographier sur un territoire donné un ensemble de services et de commerçants inscrits dans des activités de transition écologique et solidaire (alimentation biologique, réemploi...).

Un dernier atelier, « Mieux protéger les travailleurs des plateformes », ambitionne pour sa part de mettre en discussion des sujets d'actualité portant sur la protection des travailleurs des plateformes - au cœur d'une séquence politique où le rapport Frouin tout juste sorti (*voir Chapitre 1*) suscite de francs débats. Parmi les personnes présentes, on trouve le co-gérant de la coopérative de livreurs parisienne Omega*, accompagné de Geoffroy* de Vélocratie*. Sont présents également Jérôme Pimot, Odile Chagny, mais aussi Anne-Claire Pignal, Présidente de la toute récente Fédération des CAE, et Christian*, profondément hostile à la solution des CAE pour sécuriser les trajectoires des travailleurs des plateformes. Cet échange, s'il ne dégage pas de perspective particulière de collaboration entre ces acteurs, permet néanmoins de renforcer une vision partagée sur l'importance de soutenir des pistes coopératives pour les travailleurs des plateformes (plateformes coopératives, CAE) mais dans un cadre choisi et non subi (comme le craignent certains intervenants vis-à-vis de la proposition de recourir massivement aux CAE pour salarier les livreurs et chauffeurs VTC).

Ces quelques exemples d'ateliers, moins opérationnels que les autres, témoignent d'une volonté des organisateurs de proposer des temps informels au cours desquels l'objectif est de favoriser l'interconnaissance entre des acteurs qui ont été identifiés comme des alliés du coopérativisme de plateformes et avec qui, en se fédérant, il serait envisageable d'impulser des actions collectives.

Au-delà de ces ateliers, les sessions en plénière contiennent également une finalité politique explicite.

Plan de relance et plans d'action : les desseins politiques des acteurs français du coopérativisme de plateformes

Le premier soir de l'événement, une table-ronde dénommée « #Relance post-Covid » pose immédiatement un cadrage très politique. Dans un contexte lourdement marqué par la crise sanitaire et économique mondiale, Plateformes Alternatives France* cherche à capitaliser sur les réussites de certaines plateformes coopératives à fournir des solutions pendant le premier confinement²⁹⁴ et à inciter les institutions françaises

²⁹⁴ Ce que se sont attachés à démontrer PAF* et ses alliés européens dans un bref rapport publié durant l'été à destination de la Commission. Voir chapitre 9.

et européennes en charge des plans de relance à faire bénéficier les acteurs du coopérativisme de plateformes d'une partie de ces ressources pléthoriques.

Pour ce temps de plénière, PAF* est parvenu à faire intervenir en introduction Nicolas Hazard, Conseiller spécial en charge de l'économie sociale et solidaire à la Commission Européenne²⁹⁵. L'animation est gérée par Sébastien* qui présente les propositions de PAF* et de ses alliés européens avant de prendre à parti les différents invités sur ces propositions. Pour l'occasion, quelques figures institutionnelles interviennent. Parmi elles, le directeur de cabinet du Secrétariat d'État à l'économie sociale, solidaire et responsable, Salvatore Serravalle²⁹⁶. On compte aussi Jérôme Saddier, président de ESS France, l'instance de représentation officielle des acteurs de l'économie sociale et solidaire, ainsi que Francis Palombi, président de la Confédération des commerçants de France, qui représente plus d'un million de petits commerçants indépendants. Outre ces figures institutionnelles françaises, PAF* a invité des cadres d'organisations internationales tels que Luigi Martinetti, secrétaire général de REVES²⁹⁷, Valérie Breda, experte technique du Programme Finances Solidaires de l'OIT et Amal Chevreau-Bahij, un économiste de l'OCDE spécialiste de l'économie et de l'innovation sociale. Par ailleurs, PAF* a de nouveau convié la chercheuse Corinne Vercher-Chaptal, la coordinatrice du programme de recherche TAPAS, à venir présenter les résultats intermédiaires du projet. A l'occasion de cette table-ronde, PAF* cherche à sensibiliser de grandes institutions françaises et internationales à l'importance d'allouer des fonds aux plateformes coopératives dans le cadre des fonds dédiés à la relance post-Covid.

Le lendemain, une deuxième table-ronde se déroule en clôture de l'événement. Intitulée « Comment passer la seconde ? Un plan d'actions pour renforcer l'ESS dans l'entrepreneuriat numérique français », celle-ci vise à convertir l'essai de la conférence, à savoir amener les partenaires du Festival* à annoncer publiquement des mesures - ou à tout le moins des perspectives d'actions - en faveur des plateformes coopératives.

Animée par Antoine* et Sébastien*, cette table-ronde réunit Fatima Bellaredj - déléguée générale Confédération Générale des SCOP - Christophe Genter - directeur

²⁹⁵ Un poste directement rattaché à la Présidente de la Commission et au Commissaire chargé de l'emploi et des droits sociaux.

²⁹⁶ Remplaçant au pied levé la nouvelle Secrétaire d'Etat Olivia Grégoire.

²⁹⁷ Le Réseau européen des Villes et Régions de l'Economie Sociale. Mentionné en Partie 1.

du Département Cohésion Sociale et Territoriale de la Banque des Territoires - Marjorie de Jaeghere - directrice conseil et stratégie du Groupe VYV - Thomas Ollivier - responsable développement et partenariats de la MAIF - et Florentin Letissier - adjoint de la Maire de Paris en charge de l'ESS.

Cette séquence est une occasion privilégiée pour PAF* de mettre en musique son action de plaidoyer, en incitant ces grandes organisations de l'ESS et la Ville de Paris – qui sont pour la plupart des partenaires officiels de l'événement - à annoncer des engagements en faveur des plateformes coopératives. Si aucune annonce particulière n'a lieu à cette occasion, ces différentes organisations, prises à témoin, s'engagent néanmoins à poursuivre leurs actions l'année suivante et à envisager des dispositifs de soutien.

Des Prix et un Appel pour matérialiser plus concrètement le soutien aux plateformes coopératives

Outre ces discussions politiques avec les partenaires, cette séquence finale se double de deux moments stratégiques pour PAF*. S'y déroule notamment une remise de prix aux plateformes coopératives.

Plateformes Alternatives France* a en effet souhaité organiser cette année plusieurs prix au bénéfice de plateformes coopératives et remis par les partenaires de l'événement. Ce mode de fonctionnement est une opportunité identifiée par le CoPil pour accomplir plusieurs objectifs. En premier lieu, c'est une façon efficace de motiver les projets de plateformes coopératives à se faire connaître et de leur offrir une large visibilité (dans la mesure où PAF* a communiqué abondamment sur les réseaux sociaux dans les semaines précédant l'événement). En deuxième lieu, il s'agit pour PAF* d'intéresser des partenaires institutionnels en leur proposant une vitrine de communication et en repérant pour eux des projets prometteurs. En troisième lieu, ce concours est aussi un moyen pour PAF* de faire parler du Festival* (car toutes les plateformes coopératives candidates ont largement relayé la communication autour des prix étant donné que l'un d'entre eux, le Prix du Public, était basé sur un système de votes sur Internet) et de renforcer sa légitimité tant auprès des plateformes (en montrant qu'il peut facilement leur apporter des ressources financières) qu'auprès des partenaires (en faisant parler de l'événement).

Le concours du Festival connaît un succès dans la mesure où ses organisateurs rapportent près de 3000 votes en seulement une semaine pour le Prix du Public, remis par Florentin Letissier à Vélocratie*. Au total, une quarantaine de projets - naissants ou plus matures - de plateformes coopératives se sont inscrits. La MAIF choisit pour son prix Nutricoop*, notamment en raison des innovations de pratiques expérimentées par la plateforme dans sa gouvernance (un sujet qui intéresse particulièrement la mutuelle). Le Groupe VYV, pour sa part, a un coup de cœur pour le Chemin des Mûres, une plateforme visant à mutualiser les déplacements de livraison entre agriculteurs. Le « Coup de cœur de la coopération » est quant à lui remis par la CG SCOP à Metacartes, une initiative développant des outils d'apprentissage sur le « faire ensemble » et « le numérique éthique ».

Ce concours constitue une réussite pour le Festival 2020 des plateformes alternatives*. Il permet à PAF* de créer un momentum autour de son événement en mobilisant des plateformes et ses partenaires, il génère un temps fort lors de l'émouvante remise des prix - au cours de laquelle certains porteurs de projets, au bord des larmes, remercient chaleureusement les partenaires mais aussi tout le travail orchestré par le comité de pilotage de PAF* - et permet de consacrer le soutien - bien que très limité d'un point de vue pécuniaire - de grosses structures de l'ESS envers des projets de plateformes coopératives.

Outre les Prix, Plateformes Alternatives France*, à l'instar de l'année précédente, conclut sa plénière finale par un Appel des plateformes coopératives, pré-signé par des plateformes coopératives du réseau ou proches de celui-ci, appelant pour l'année 2021 à une structuration plus forte de l'écosystème, à la création de dispositifs de financement dédiés et à la multiplication d'expérimentations (territoriales notamment) entre plateformes coopératives et structures partenaires. Nous y reviendrons.

Après ces deux jours de webinaire, Plateformes Alternatives France* se félicite publiquement de la réussite du Festival* 2020 et partage en ligne le message suivant, qui affiche la volonté du réseau de capitaliser sur ces échanges pour porter dans les mois suivants des dispositifs et un plaidoyer commun, notamment sur la base de son Appel :

« Plus de 200 participants, dans 12 ateliers avec plus de 70 intervenants [...] ont bâti un plan d'actions concrètes. Notamment pour que les plateformes coopératives aient une place dans les plans de relance post Covid, mais aussi pour développer un entrepreneuriat d'économie sociale dans le numérique, faisant des plateformes des

outils de coopération pour les territoires en faveur de l'intérêt collectif. Un cercle de financeurs a été réuni [...] Pour « passer la seconde », Plateformes Alternatives France*, les plateformes coopératives et leurs alliés prennent des engagements. L'appel du Festival 2020 des plateformes alternatives* engage une nouvelle feuille de route pour la phase qui s'ouvre, sans doute de nouvelle maturité. L'appel a déjà été signé par 10 organisations et est ouvert à la signature de toutes et tous, pour apporter leur soutien, structures de l'ESS, collectivités et structures publiques, médias, citoyen.ne.s ! »²⁹⁸.

Pour résumer, ainsi que nous l'avons vu, le Festival des plateformes alternatives* constitue un espace de rencontre entre des acteurs hétéroclites autour du sujet du coopérativisme de plateformes et d'une économie numérique plus éthique. On remarque le brassage d'acteurs réalisé sagement par PAF*. Participent des collectivités publiques et organisations parapubliques françaises (Ville de Paris, CDC) ainsi que des organisations internationales (Commission Européenne, OCDE, OIT). Sont aussi présents en nombre des grands acteurs de l'ESS (MAIF, Groupe VYV, Crédit Coopératif, ESS France, CG SCOP) et des réseaux d'acteurs engagés en faveur de l'ESS ou de la transition écologique (RTES, France Tiers Lieux, Fabriques des territoires, MedNum). La présence d'un acteur comme la Confédération des commerçants de France, si elle peut surprendre, s'explique néanmoins par une stratégie de plaidoyer commun contre les grandes plateformes et en faveur du commerce local.

La variété des acteurs en présence est également patente en ce qui concerne le choix des personnes invitées : on y retrouve bien sûr des porteurs de projets de plateformes, mais aussi des personnes jouant un rôle de représentation politique pour leur organisation ou leur fédération, des techniciens d'organisations d'ESS et publiques venus faire avancer leurs sujets de spécialité (financements, aménagement du territoire...) et de simples curieux venus assister aux échanges. Les membres du CoPil de PAF* jouent un rôle d'assembleurs en animant et orientant les discussions.

Pour PAF*, deux objectifs principaux président à ce Festival* : générer des dispositifs concrets de soutien aux plateformes coopératives et nouer des alliances inter-institutions pour porter le sujet politiquement. En termes de dispositifs concrets, PAF*

²⁹⁸ Communiqué de PAF*, décembre 2020

parvient à créer un cercle de financeurs réfléchissant à des leviers de financement pour les plateformes coopératives, il réussit également à faire progresser la compréhension des modalités de coopération public-privé via des SCIC, mais aussi à initier une réflexion entre plateformes coopératives et grands groupes de l'ESS sur de la mutualisation de données. D'un point de vue plus politique, le réseau français parvient à impliquer quelques collectivités (comme la Ville de Paris) et quelques grandes groupes mutualistes dans la défense du modèle des plateformes coopératives. Il génère même une alliance atypique en faveur de l'économie de proximité avec la Confédération des Commerçants de France. En invitant des institutions gouvernementales françaises et européennes à s'exprimer sur les plans de relance, PAF* entend bien favoriser le fléchage futur d'une partie de ces ressources vers les plateformes de son réseau. A cet égard, l'une des finalités du Festival*, qui semble avoir fonctionné, est d'avoir lancé cet Appel des plateformes coopératives en faveur d'une action collective plus structurante.

3) Des forums des alternatives au capitalisme de plateformes

L'étude approfondie de la conférence Platform Cooperativism 2017 ainsi que des Festivals des plateformes alternatives* en France nous a permis de distinguer quelques caractéristiques, dont la majorité coïncide avec ce que l'on a pu observer à d'autres conférences dédiées au coopérativisme de plateformes, comme les conférences Open Coop à Londres, Procomuns à Barcelone où Tenerife Colaborativa.

Les conférences organisées par les réseaux militants du coopérativisme de plateformes sont ainsi, à l'image de ces réseaux, des espaces d'intermédiation entre des acteurs éclectiques qui vont, le temps de ces événements, apprendre à se connaître et partager un certain nombre de ressources.

Le périmètre des acteurs participant à ces conférences est toutefois plus étendu que celui des réseaux militants eux-mêmes. Tandis qu'au sein des réseaux, les liens entre acteurs sont étroits et ces derniers sont activement engagés dans le soutien au coopérativisme de plateformes, les conférences brassent plus large en matière d'acteurs. Si les militants du coopérativisme de plateformes - et en particulier les entrepreneurs de cause animant ces réseaux – en sont à l'origine et constituent le cœur de l'audience, des conférences telles que Platform Cooperativism ou le Festival

des plateformes alternatives* rassemblent également des organisations et institutions tierces, pas nécessairement engagées en faveur du coopérativisme de plateformes. Ces conférences s'apparentent ainsi à des arènes publiques au sein desquelles se rejoignent une variété d'acteurs, issus de mondes sociaux variés tant du point de vue de leurs modalités d'action (politique, entrepreneuriat, syndicalisme, mouvements sociaux) que des objectifs qu'ils poursuivent (démocratie organisationnelle, défense des travailleurs, lutte contre le capitalisme numérique). On retrouve néanmoins dans ces conférences l'objectif d'aligner ces acteurs hétérogènes derrière une ambition commune : faire avancer des modèles et des pratiques alternatives à l'ubérisation de l'économie.

Par ailleurs, ces conférences sont marquées, pour la plupart d'entre elles, par un savant équilibre entre des sessions politiques, visant à générer des alliances ou à sensibiliser l'opinion, et puis des moments plus opérationnels comme des workshops, des sessions de réseautage, dont le but est de faire progresser les projets plus directement.

a) Une extension du mouvement à des acteurs tiers

L'un des principaux traits distinctifs de ces conférences dédiées au coopérativisme de plateformes est la forte diversité des acteurs en présence. Si les réseaux militants se réclamant du projet sont eux-mêmes relativement hétérogènes, ils constituent néanmoins des communautés soudées, alignées derrière un objectif clair et partagé. Lors des conférences du mouvement, à l'inverse, la nature des participants est beaucoup plus hétérogène et tous ne sont pas eux-mêmes des défenseurs du projet. Les conférences offrent au mouvement une vitrine et procèdent d'une volonté d'ouverture, en allant démarcher des cibles plus éloignées notamment via une extension des sujets abordés. Par exemple, à New York, les discussions ne portent pas seulement sur les plateformes coopératives mais sur des enjeux aussi variés que la défense des libertés numériques, la lutte contre les inégalités sexistes et raciales, ou encore l'intégration socio-économique des populations migrantes. De ce fait, des acteurs tels que des syndicats de travailleurs précaires, des fondations de défense des libertés numériques ou encore des associations de solidarité avec les migrants viennent participer à la conférence. Même chose en France où le Festival des plateformes alternatives* élargit son champ de vision aux enjeux de développement

territorial par exemple, réunissant de ce fait des collectivités publiques et des fédérations de tiers lieux.

A Barcelone, les forums Procomuns hébergent également une forte diversité institutionnelle. Lors de l'édition 2017, des élus et fonctionnaires publics (Région Catalogne, Ville de Barcelone, Barcelona Activa, BarCola), des acteurs de l'économie sociale catalane (comme le réseau d'acteurs XES, qui regroupe 300 organisations d'ESS), des chercheurs et des porteurs de projets sont présents. La diversité des acteurs présents rejailit également lors de la conférence Open Coop 2017 à Londres. Sont conviés entre autres des syndicats britanniques comme Community et Independent Workers of Great Britain, qui vient d'obtenir la requalification en employée d'une coursière à vélo travaillant avec une entreprise de livraison. Participe également John McDonnell, le « Shadow Lord of the Exchequer » britannique²⁹⁹, qui prône le doublement des ressources allouées aux coopératives, ou encore Matthew Brown, le Maire de Preston, une ville anglaise de 130 000 habitants, venu présenter le programme d'action de sa commune s'inscrivant dans le paradigme des communs (complément de revenus pour les femmes à temps partiel, monnaie locale municipale, commande publique favorisant les coopératives...).

Syndicats, partis politiques, élus, organisations coopératives, mouvements sociaux divers : les différentes conférences observées convergent par la diversité des acteurs participant. A l'instar de ce que l'on observe à l'intérieur des réseaux militants étudiés, les conférences rassemblent aussi des profils professionnels hétérogènes. S'y mêlent des entrepreneurs souhaitant créer des plateformes plus éthiques, des cadres de coopératives venus soutenir ou repérer des initiatives innovantes, des politiciens engagés en faveur de la démocratisation de l'économie, des acteurs proposant des services aux plateformes mais aussi des personnes venues assister aux échanges par simple curiosité.

La nature des participants varie toutefois selon les sensibilités spécifiques à chaque contexte géographique et au programme des conférences. La conférence Platform Cooperativism, par exemple, est imprégnée de la vision de Trebor Scholz, fortement centrée sur les coopératives de travailleurs, et compte donc une surreprésentation des acteurs issus du monde du travail. Par ailleurs, l'influence aux Etats-Unis des

²⁹⁹ L'équivalent du ministre des finances du parti d'opposition, ici le Labour Party.

mouvements de défense des minorités peut expliquer une focale de l'événement sur des sujets tels que l'intégration des travailleurs migrants ou les questions d'égalité raciale au sein des plateformes coopératives. A l'inverse, le Festival des plateformes alternatives* est beaucoup plus orienté vers les acteurs institutionnels de l'ESS et l'action publique, ce qui explique une présence plus importante de collectivités et d'organisations d'ESS. A Barcelone, la prégnance des enjeux de communs numériques dans l'action municipale se traduit par une présence accrue à la conférence d'acteurs du logiciel libre ou de collectifs d'habitants ayant développé des initiatives solidaires.

b) Le coopérativisme de plateformes : un cadre fédérateur de mobilisation

Cette diversité de participants semble s'expliquer par la capacité du projet de coopérativisme de plateformes à créer un dénominateur commun parmi les acteurs affichant la volonté de construire des alternatives au capitalisme de plateformes. Ce cadre de rassemblement permet en quelque sorte de créer une passerelle entre des mondes sociaux qui d'ordinaire ne communiquent pas entre eux ou restent concentrés sur leurs propres agendas. L'observation de ces différents événements confirme l'intuition selon laquelle le coopérativisme de plateformes constitue un objet-frontière faisant dialoguer des acteurs divers. Les conférences jouent ainsi le rôle de forums des alternatives au capitalisme numérique.

Dès lors, on peut s'interroger sur la nature de ces conférences : sont-elles des espaces de convergence des luttes ou des arènes publiques révélant plutôt des lignes de fracture entre ces acteurs ? La réponse se situe à l'intersection de ces deux hypothèses.

Un objectif affiché de ces conférences est bien d'aligner des acteurs afin de s'unir contre les dérives du capitalisme de plateformes. Comme l'explique Mayo Fuster Morell en conclusion du Forum Procomuns 2017, « il existe des plafonds de verre pour les communs numériques : la médiatisation, les financements. La priorité est la réforme du système financier. Et c'est justement pour cela que je pousse *procomuns*, afin de créer des alliances entre acteurs dont le problème est le système financier actuel, comme les coopératives par exemple. Il faut aussi une convergence avec un maximum d'acteurs pour créer une hégémonie en faveur de la connaissance ouverte.

Il faut un 15 mai économique »³⁰⁰. Dans un panel de la conférence Platform Cooperativism 2018 à Hong Kong, la sociologue Pun Ngai, auteur de *Dying for Apple: Foxconn and Chinese Workers*, affiche une intention similaire : « Le challenge pour le coopérativisme de plateformes est de ne pas devenir un slogan creux mais de le transformer en un mouvement social ancré dans des combats réels »³⁰¹.

La dimension consensuelle de la majorité des ateliers et plénières observés tend à générer davantage de points de convergence que de divergence entre ces acteurs.

Parfois néanmoins les sessions révèlent des différences d'approches voire des dissensions entre acteurs. A New York, l'enthousiasme des promoteurs du coopérativisme de plateformes est ouvertement critiqué par certains chercheurs ou par des participants qui remettent en question la viabilité économique des plateformes coopératives. Des divergences d'approche transparaissent également régulièrement de ces événements entre les syndicats de défense des travailleurs des plateformes et une organisation comme Smart. Un autre exemple est celui d'une tension récurrente entre acteurs traditionnels du coopérativisme et militants des communs.

En témoigne cette passe d'armes lors d'une session du Forum Procomuns 2017 à Barcelone entre Mayo Fuster Morell, animatrice de la communauté BarCola, et un chercheur présent dans l'assistance. Tandis que ce dernier déclare que « la longue tradition coopérative en Catalogne rend accessible et populaire la notion de communs et d'économie collaborative et les coopératives elles-mêmes sont réceptives à ces évolutions », Mayo Fuster Morell lui répond assez virulemment que les communs n'ont pas nécessairement besoin des coopératives : « Historiquement, l'économie sociale s'est construite autour des coopératives et des syndicats, mais nous, Dimmons, venons plutôt du monde d'Internet. Nous souhaitons promouvoir les communs dans un contexte de changement technologique majeur. En réalité il s'agit davantage d'une dynamique proche du secteur public, visant au développement d'infrastructures, car les communs numériques sont les routes et les ponts qui permettent à l'économie de fonctionner. Ils n'agissent donc pas forcément au même niveau que l'ESS, pas à celui du marché. Je n'hésiterais pas à faire des alliances avec des acteurs du privé si c'est pour promouvoir l'architecture ouverte que l'on souhaite voir advenir »³⁰².

³⁰⁰ Forum Procomuns 2017, ethnographie personnelle, Barcelone, novembre 2017.

³⁰¹ <https://www.thenews.coop/133605/sector/platform-co-op-movement-gathers-hong-kong-global-conference/>

³⁰² Forum Procomuns 2017, ethnographie personnelle, Barcelone, novembre 2017.

Des divergences de points de vue se révèlent d'ailleurs parfois entre des figures du mouvement. En marge de la conférence Tenerife Colaborativa, en novembre 2017, Michel Bauwens se livre par exemple à quelques critiques sur la vision de Trebor Scholz : « Je pense que l'on a besoin d'un changement de paradigme et que celui-ci ne s'obtiendra que si on sort des modes de fonctionnements de marché, avec des communs, etc »³⁰³. Trebor Scholz et Michel Bauwens incarnent des rôles de mentors auprès de nombreux participants et leurs échanges, assez piquants, semblent révéler une forme de rivalité, *a priori* plutôt bienveillante.

Si ces événements facilitent des convergences entre acteurs ou, *a minima*, fournissent des espaces permettant à des points de vue divergents de se confronter dans un cadre de confiance, nous verrons ultérieurement que l'effet concret de ces conférences du coopérativisme de plateformes sur le rapprochement entre ces acteurs est difficile à observer.

c) Une dualité entre une dimension économique et une dimension politique

Outre le rassemblement d'une diversité d'acteurs et une fonction de forum des alternatives au capitalisme numérique, ces conférences semblent osciller entre une vocation économique, visant un soutien opérationnel aux plateformes, et une vocation plus politique. Le Festival des plateformes alternatives* le dévoile très clairement dans son édition 2020, en organisant à la fois des ateliers se voulant directement opérationnels et des plénières rassemblant des acteurs plus politiques afin de créer progressivement un cadre général de soutien au coopérativisme de plateformes. A New York également, le programme associe des sessions dédiées à des porte-paroles de grandes organisations coopératives, syndicales ou militantes, et des moments expressément dédiés aux plateformes coopératives, notamment à travers le *hackathon* en marge de l'événement.

Ce mélange des rôles entre développement économique et plaidoyer politique semble être constitutif du mouvement du coopérativisme de plateformes et relativement atypique dans la tradition des mouvements sociaux. Lors des événements observés, cette diversité de fonctions et de trajectoires parmi les participants semble d'ailleurs valorisée par ces participants. Cette dualité n'est toutefois pas sans générer quelques

³⁰³ Conférence Tenerife Colaborativa, ethnographie personnelle, Tenerife, novembre 2017.

tensions. Si la majorité des porteurs de projets de plateformes valorisent la construction d'un cadre politique commun, et si les entrepreneurs de cause s'attachent autant que possible à porter des actions bénéficiant directement aux plateformes coopératives, il n'est pas rare d'entendre des entrepreneurs, voire des participants extérieurs, regretter une trop faible focalisation sur les moyens concrets de soutenir les projets économiques de plateformes. Nous explorerons ces controverses par la suite.

Les conférences du coopérativisme de plateformes constituent, pour toutes les raisons que nous venons d'évoquer, des points d'étape importants pour les réseaux militants observés, et pour le mouvement dans sa globalité.

**

Ainsi que nous avons pu l'observer dans ce chapitre, le mouvement du coopérativisme de plateformes est donc essentiellement porté par les réseaux militants locaux qui s'en réclament, et par les conférences ponctuelles qui lui sont dédiées. On peut estimer que les réseaux militants locaux constituent un cercle restreint de militants du coopérativisme de plateformes, tandis que les conférences dédiées sont plutôt des cercles élargis, visant à recruter de nouveaux membres et à obtenir l'alignement d'organisations et d'institutions alliées sur l'agenda du mouvement. Ces deux champs d'action, animés conjointement par les principaux entrepreneurs de cause du mouvement, se caractérisent par l'hétérogénéité des acteurs qui y participent et par leur capacité à fournir des espaces d'intermédiation entre ces derniers. Ce rôle de courtiers institutionnels joué par les quelques réseaux observés semble déterminant dans la capacité du mouvement à soutenir les projets de plateformes coopératives et à impulser plus généralement actions collectives allant dans le sens d'une démocratisation de l'économie de plateformes.

Après avoir étudié en profondeur la nature de ces réseaux militants et des événements organisés par ces derniers, il convient désormais de s'intéresser à leurs activités concrètes (Chapitre 9) - ainsi qu'aux revendications politiques qu'ils portent sur le fond (Chapitre 10).

Chapitre 9 - Les différents rôles des réseaux militants du coopérativisme de plateformes

Une fois analysées la nature et la composition de ces réseaux militants, il convient désormais de s'intéresser aux activités et aux rôles que ces derniers exercent au quotidien. Quelles sont les différentes fonctions endossées par ces réseaux ? Quels sont leurs objectifs et à quoi servent-ils, notamment pour les acteurs qui s'y engagent ? C'est à ces questions que vise à s'adresser le présent chapitre. Si nous avons commencé à observer dans le chapitre précédent quelques tendances se dégageant de ces réseaux, il s'agit désormais de procéder à une analyse plus fonctionnaliste de leurs activités.

Dans un premier temps, on réalisera que les militants du coopérativisme de plateformes jouent un rôle fondamental de création et d'animation de communautés d'acteurs dédiées à la thématique. Dans un deuxième temps, on se focalisera sur leurs fonctions de facilitateurs d'échanges et de production de ressources entre pairs. Dans un dernier temps, plus approfondi, on appréhendera les facultés de ces réseaux à faire progresser la cause du coopérativisme de plateformes à travers un rôle d'influence tourné vers des acteurs extérieurs au mouvement.

A/ La création et l'animation de communautés dédiées au coopérativisme de plateformes

Le premier rôle fondamental joué par les principaux militants du coopérativisme de plateformes est la création et l'animation de communautés d'acteurs dédiées au projet. Ce sentiment d'appartenance commune est renforcé par les différentes rencontres inter-plateformes organisées par certains réseaux, par la mise en place de canaux de communication spécifiques entre militants, mais aussi par les conférences grand public qui mettent en scène le mouvement en train de se faire. Il est intéressant de constater que les réseaux locaux de promotion du coopérativisme de plateformes ont tendance à s'identifier mutuellement voire à organiser des programmes d'échanges collectifs.

1) La cristallisation et la diffusion d'une identité partagée

Un premier rôle exercé par les réseaux militants étudiés est celui de création et d'animation d'une communauté d'acteurs dédiée au coopérativisme de plateformes et aux formes alternatives de plateformes numériques. Nous l'avons déjà partiellement exploré dans le chapitre précédent, les réseaux militants du coopérativisme de plateformes se caractérisent par leur capacité à aligner des acteurs divers autour d'un projet partagé, consistant à promouvoir des pratiques plus démocratiques au sein de l'économie de plateformes. Toutefois, ce rassemblement d'acteurs n'est pas le fruit du hasard et se voit facilité par le rôle actif de ces réseaux dans la création d'une identité partagée.

Partager une identité collective est un processus essentiel pour obtenir la mobilisation des membres dans un mouvement social. Pour ce faire, les acteurs qui y participent doivent non seulement se reconnaître en tant que membres (Gamson, 1991) mais considérer également cette identité collective comme légitime (Wry, Lounsbury et Glynn, 2011). La constitution d'une identité collective contribue souvent, dans un processus inverse, à renforcer la communauté qu'elle est censée représenter (Broqua, 2005). Dans le coopérativisme de plateformes, l'identité collective se bâtit en premier lieu sur une forte identité oppositionnelle envers les plateformes dominantes, qui sert de légitimation pour promouvoir, face au capitalisme de plateformes, la nouvelle catégorie de marché qu'est la plateforme coopérative (King et Pearce, 2010). Mais elle est aussi le fruit d'un travail de définition de valeurs communes, à la fois en amont à travers la conceptualisation théorique réalisée par certains entrepreneurs de cause et en aval au gré des actions coordonnées par les réseaux militants.

Cette création d'une identité collective est d'abord permise par un travail actif d'entrepreneuriat de cause, réalisé initialement par les inventeurs du concept de plateforme coopérative Trebor Scholz et Nathan Schneider, puis repris ensuite par des figures plus locales telles que Mayo Fuster à Barcelone, Ela Kagel et Thomas Donnebrink à Berlin, le comité de pilotage de PAF* en France (et en particulier Françoise* et Antoine*) ou encore Oliver Sylvester-Bradley en Angleterre.

Ce travail d'entrepreneuriat de cause se cristallise, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, à travers la création de réseaux militants et d'événements dédiés.

Au sein de ces espaces, une pluralité d'actions est entreprise pour mobiliser et souder les acteurs concernés.

2) Une identité partagée qui se cristallise via des rencontres inter-plateformes, des canaux de communication et des conférences grand public

Au sein de Plateformes Alternatives France*, plusieurs rencontres inter-plateformes sont organisées par le comité de pilotage pour permettre aux porteurs de projets de plateformes coopératives de se rencontrer et de faire la connaissance des animateurs du projet. Le CoPil met rapidement en place des *mailing lists* destinées à accueillir des échanges réguliers entre porteurs de projets et avec d'autres militants. Pendant un temps, un espace Slack voué à la même fonction est généré - sans succès néanmoins. Par ailleurs, la création d'une Charte de Plateformes Alternatives France* énonçant une série de critères à respecter pour les projets souhaitant rejoindre le groupe renforce la frontière - certes souple mais symboliquement effective - entre l'intérieur et l'extérieur de la communauté.

Du côté de Barcelone, des rencontres régulières sont organisées également au sein du groupe BarCola (qui ne comprend pas que des militants des plateformes coopératives mais aussi des acteurs de l'économie collaborative au sens large et des membres de l'administration municipale), ainsi qu'un groupe Telegram qui permet d'échanger des informations au compte-goutte. A Berlin, les acteurs locaux du coopérativisme de plateformes disposent des locaux du tiers-lieux Supermarkt, géré par Ela Kagel, pour travailler et se retrouver. Des rencontres mensuelles de la communauté Platform Coop Berlin sont organisées en ce lieu.

A l'échelle internationale, à travers le Platform Cooperativism Consortium, Trebor Scholz et Nathan Schneider animent également activement la communauté d'acteurs se reconnaissant dans leur démarche. La création de l'inventaire Internet of Ownership, qui recense les initiatives de plateformes coopératives ou s'en approchant, permet d'acter l'existence d'une communauté de projets réunis derrière la bannière commune du coopérativisme de plateformes. Le PCC anime également une *mailing list* et un groupe Facebook, qui permettent aux personnes intéressées par les enjeux du coopérativisme de plateformes de se partager des informations, de se mobiliser collectivement...

Les conférences portant sur le coopérativisme de plateformes et organisées par les différents réseaux militants étudiés sont des moments importants dans la cristallisation de communautés d'acteurs autour des plateformes coopératives. Ainsi que nous l'avons vu à travers leur analyse détaillée, ces dernières constituent en effet des rendez-vous ponctuels permettant aux acteurs du mouvement de se rencontrer, d'échanger et de renforcer leur sentiment d'appartenance commune. Tout y est fait, au demeurant, pour vanter les mérites des plateformes coopératives et du projet de démocratisation de l'économie de plateformes. En témoignent par exemple les enchaînements de pitches de plateformes coopératives lors des conférences Platform Cooperativism à New York, visant à valoriser ces projets et à montrer l'image d'une multitude d'initiatives.

Le Festival des plateformes alternatives* organisé par PAF* depuis 2019 ainsi que les quelques éditions de Procomuns à Barcelone et d'Open Coop à Londres ont également vocation à servir de rendez-vous régulier aux porteurs de projets et militants locaux. Lors de ces conférences, de nombreuses sessions de réseautage sont organisées pour faciliter les connexions entre participants, tandis que les table-rondes vantant les mérites des plateformes coopératives s'enchaînent.

Qu'il s'agisse de l'animation au quotidien d'échanges entre acteurs locaux ou de l'organisation de temps de rencontre ponctuels tels que des conférences annuelles, les différents réseaux militants étudiés, portés par l'intense engagement d'une poignée d'entrepreneurs de cause, participent ainsi à la création de communautés d'acteurs du coopérativisme de plateformes et, au-delà, à la constitution d'un sentiment d'appartenance commune.

Le travail de théorisation du concept de plateformes coopératives par Scholz et Schneider au premier chef puis la vive activité des entrepreneurs de cause locaux pour faire vivre le concept participent au renforcement de l'action collective des porteurs de projets mais aussi des militants dans leur ensemble. On peut ici opérer un parallèle avec la description que fait Diane Rodet des dispositifs de qualité au sein de l'économie solidaire :

« La théorisation apparaît comme la source de changement d'échelle d'un mouvement, dans la mesure où « sans théorisation, les similarités entre militants et les recrues potentielles peuvent être latentes plutôt que manifestes et les manifestations locales et innovations,

incapables de se répandre [Rao et al., 2003, p. 837]. Les dispositifs de qualité de l'économie solidaire jouent ce rôle : sans logo, mention, charte ou SP, les structures locales se développeraient indépendamment les unes des autres, dans des sens parfois divergents, comme le risque de « dérives » souvent mentionné le signale. La juxtaposition d'initiatives parfois comparables mais parfois également très éloignées et ne partageant qu'un même nom ne formerait pas un collectif.

Cet usage des dispositifs est d'autant plus important que la dimension contestataire de ce secteur n'est pas évidente. Seule une partie des membres des réseaux considérés tente de faire vivre un mouvement social, en rappelant qu'il existe des formes de domination contre lesquelles résister. Certains de ces membres actifs peuvent être qualifiés d'« entrepreneurs de protestation » [Mac Carthy, Zald, 1977] : des individus ayant un rôle décisif dans l'apparition et la structuration des mobilisations, collectant des ressources diverses (telles que du temps et de l'argent) pour les mettre au service de l'action collective ».

En théorisant les concepts de coopérativisme de plateformes et de plateformes coopératives, les entrepreneurs de cause du coopérativisme de plateformes vont déclencher un processus d'identification qui va permettre, à l'instar de ce que l'on observe pour certains dispositifs de garantie, à des porteurs de projets qui développaient préalablement leurs activités de leur côté sans avoir repéré de projets similaires de se reconnaître entre eux et d'être en mesure d'échanger sur leurs pratiques. Cette dynamique est d'ailleurs analogue concernant certains militants du coopérativisme de plateformes, se reconnaissant soudain dans une volonté de démocratiser l'économie de plateformes et le numérique en général. Les réseaux locaux, en prolongeant le travail théorique des pionniers du mouvement, contribuent à forger et à renforcer cette identité collective, et insèrent progressivement les porteurs de projets et militants du coopérativisme de plateformes dans des cercles de confiance favorisant le partage de ressources et l'action collective.

3) Des réseaux internationaux qui interagissent

Il convient de noter que quelques réseaux se réclamant du coopérativisme de plateformes se sont reconnus et ont pris l'habitude de se solliciter. En plus d'invitations respectives à s'exprimer lors des événements dédiés, certains espaces et programmes d'échanges inter-réseaux ont mis en place. Le réseau informel Eurocommons*, initié notamment par Françoise* de Plateformes Alternatives France*,

une cadre de Smart à Bruxelles, ou encore l'équipe de Dimmons à Barcelone, permet par exemple de générer des échanges réguliers entre les différents réseaux européens et accroît le sentiment d'appartenance à un projet international. Cette dimension est doublée par le travail du Platform Cooperativism Consortium dont l'objet est de réunir l'ensemble de ces communautés locales derrière une organisation coupole chargée de fédérer ces derniers autour de quelques grands axes.

Des programmes d'échanges plus directs sont même organisés en Europe. Ainsi, durant l'année 2019, les militants de Platform Coops BXL (Bruxelles), ceux de Procomuns (Barcelone) et ceux de Platform Coop Berlin déploient un dispositif de résidences croisées permettant à des porteurs de projets provenant des plateformes affiliées à ces trois réseaux de venir se rencontrer et de partager leurs pratiques.

On constate donc qu'il existe au sein de certains réseaux étudiés une authentique identité transnationale autour du projet de coopérativisme de plateformes.

Les réseaux militants du coopérativisme de plateformes, ainsi que nous venons de le voir, se caractérisent par leur travail de création et d'animation de communautés d'acteurs, réunis par une identité collective elle-même forgée par les principaux entrepreneurs de cause du mouvement et par une diversité de temps collectifs organisés par ces réseaux. Toutefois, l'action des réseaux militants ne se résume pas au rassemblement d'acteurs partageant une vision commune : ils jouent des rôles actifs dans la promotion du coopérativisme de plateformes et dans le soutien aux initiatives de plateformes coopératives, notamment en facilitant les échanges entre porteurs de projets ainsi que des productions de ressources au bénéfice de ces plateformes. Ce sont ces fonctions que nous allons aborder à présent.

B/ Des espaces d'échanges et de production de ressources au service des plateformes coopératives

Les réseaux et événements militants du coopérativisme de plateformes, en plus de permettre aux porteurs de projets de se rencontrer et de faire connaissance avec des individus et des organisations prêts à les soutenir, sont des espaces de confiance au sein desquels les plateformes vont pouvoir échanger concrètement sur leurs pratiques, mieux comprendre qui elles sont, faire le diagnostic de leurs besoins, et développer des ressources partagées dans une perspective de croissance collective.

Cette dimension de production de connaissances et de ressources pour les plateformes prend dans certains cas la forme d'un travail générique, servant l'ensemble de la communauté et parfois produit collectivement, en pair-à-pair. Dans d'autres cas, les réseaux militants construisent, seuls ou avec des partenaires, des dispositifs d'accompagnement plus individualisés.

1) Des échanges de pratiques entre pairs et un diagnostic collectif des besoins

Au sein des réseaux militants que nous avons suivis, on constate tout d'abord que la confiance inter-personnelle générée par l'identité partagée et par le travail de mise en relation des créateurs de ces réseaux permettent des échanges d'informations à bâtons rompus.

a) Des réseaux qui facilitent les échanges entre plateformes via des canaux de discussions et des rencontres inter-plateformes

Tout d'abord, les différents canaux de communication créés par les réseaux permettent aux participants, et en priorité aux porteurs de projets de plateformes coopératives, de partager des informations et de recueillir les avis, les recommandations, les relais de leurs pairs. PAF* crée dès janvier 2018 un espace sur le site de messagerie professionnelle Slack permettant à tous les membres de sa communauté de partager leurs interrogations et leurs besoins sur des sujets thématiques. En parallèle, la *mailing list* du réseau permet également des échanges de recommandations pratiques. BarCola se dote pour sa part d'une boucle sur la messagerie en ligne Telegram où les militants et porteurs de projets, de la même manière, échangent en flux tendu des informations sur des logiciels ou sur des appels à projets locaux auxquels postuler.

Dans certains de ces groupes, l'échange d'informations et la production de connaissances partagées sur les modèles et besoins des plateformes coopératives sont activement intermédiés par les animateurs du réseau. C'est en particulier le cas au sein de PAF*, qui va animer des rencontres inter-plateformes régulières à partir de début 2018, mais surtout des groupes de travail en pair à pair durant tout le premier semestre 2018.

b) Le cas des groupes de travail en pair à pair coordonnés par Plateformes Alternatives France*

Début janvier 2018 en effet, à l'occasion de la première rencontre inter-plateformes de PAF*, le CoPil propose la constitution de plusieurs groupes de travail entre porteurs de projets, experts et militants afin de faire avancer la connaissance sur le fonctionnement et les aspirations des plateformes coopératives du réseau.

Un premier groupe, coordonné par Flavien*, traitera des questions juridiques comme les Conditions générales d'Utilisation (CGU), les statuts et les licences d'utilisation. Une proposition portée par Alexandra* d'Apprendre Ensemble*, visant à lier ce sujet aux questions de gouvernance, est acceptée par le collectif.

Un deuxième groupe, animé par Françoise*, s'attachera pour sa part à traiter des modèles économiques et de l'accès aux financements. Elle justifie la pertinence de ce groupe ainsi : « C'est compliqué pour les plateformes coopératives de trouver des financements. Les banquiers et les investisseurs ont leurs propres contraintes donc c'est dur de compter sur eux, en tout cas en les démarchant tout seul. Le modèle des banques est en effet remis en question par la *fintech*, par la montée des marchés financiers ; les banquiers peuvent être un peu dépassés. Et puis c'est plus difficile d'investir sur le futur dans l'ESS que dans le monde capitaliste »³⁰⁴. Des propos qui sont confirmés par plusieurs personnes dans l'assemblée, telles que Raphaël*, de Business Troc*, qui souligne le différentiel d'opportunités financières entre les plateformes coopératives et les startups à but lucratif : « Je vois dans mon incubateur que des startups lèvent 1 million, mais ce sont des projets de revente de données peu compatibles avec nos idéaux ». Tatiana* d'Express Farmer* acquiesce : « Oui, notamment la BPI qui demande 2 ans et demi d'existence de SCIC pour la financer. C'est dur de trouver de l'argent pour l'amorçage de communs ».

Un troisième groupe, qui sera coordonné par Christian*, propose de se centrer sur les enjeux de partage de ressources numériques, notamment via des API, et sur l'inter-coopération opérationnelle entre plateformes. Le projet de réfléchir à des solutions d'interopérabilité entre les plateformes suscite l'enthousiasme des participants, qui sont motivés à travailler sur ce chantier. L'idée d'un groupe plaidoyer visant à porter la

³⁰⁴ Réunion inter-plateformes de PAF*, ethnographie personnelle, janvier 2018, Paris.

parole collective des plateformes est aussi envisagé, mais il est conditionné au fait que plusieurs membres s'en emparent.

La première réunion des groupes de travail à lieu en février 2018 aux Grands Voisins, au Sud de Paris, avec le soutien de l'Agora Numérique*. Malgré le froid polaire qui frappe la capitale en cette journée hivernale, une petite quarantaine de personnes ont répondu présentes, parmi lesquelles de nombreux porteurs de projets de plateformes coopératives. L'assemblée se retrouve au fond de l'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul, dans une petite annexe rudimentaire, un peu à l'étroit. Beaucoup de gens se connaissent déjà. La journée est introduite par le comité de pilotage de PAF* : Antoine*, Françoise* et Flavien*.

Le lancement des trois groupes de travail (modèles économiques et financiers, gouvernance et juridique, interopérabilité et inter-coopération) est officialisé à cette occasion et très rapidement les participants sont invités à se répartir entre les salles en fonction de leur choix de groupe. Les groupes, qui se déroulent donc en simultanément, sont relativement équilibrés, comptant une quinzaine de participants chacun. Tous visent avant tout à permettre aux participants de faire connaissance, d'échanger sur leurs questionnements et d'identifier des chantiers sur lesquels ils aimeraient avancer collectivement.

Le groupe traitant des modèles économiques et financiers échange notamment sur les difficultés d'accès aux financements lorsque l'on n'est pas une startup à but lucratif, mais aussi sur les modèles économiques innovants (tarifications différenciées selon usagers, hybridations association/entreprise) déployés et sur les enjeux d'une bonne coopération entre plateformes sur des périmètres sectoriels ou géographiques identiques. Elles décident pour la séance suivante de mettre à plat les fonctionnements de quelques plateformes volontaires du groupe (Adomus*, Apprendre Ensemble*) et l'un des participants, en charge de la création du fonds coopératif CoopVenture, se propose de présenter son initiative à la séance prochaine.

Le groupe portant sur la gouvernance et le juridique explore en particulier les complexités de gérer des communautés de parties-prenantes hétérogènes, notamment via des SCIC ou des hybridations association/entreprise. Il traite aussi des frontières de la communauté et de comment protéger le travail tout en permettant sa diffusion. Il est décidé entre les membres de partager, la prochaine fois, des retours d'expérience sur la gouvernance d'une SCIC et celle d'un regroupement entre SAS et

association. Il est aussi décidé d'étudier la possibilité d'utiliser collectivement une licence à réciprocité pour le logiciel des plateformes volontaires.

Enfin, le groupe sur l'interopérabilité et l'inter-coopération traite particulièrement des standards et des protocoles du Web permettant d'envisager des partages de données et de briques logicielles entre plateformes, afin de faciliter une synergie entre les services. Mais comme le soulignent des participants, il faut d'abord créer un cadre de confiance respectueux des droits des utilisateurs. Pour les personnes présentes, ces pratiques sont à explorer collectivement et nécessitent des séances de travail ultérieures.

Une deuxième séance a justement lieu début avril 2018, cette fois-ci au Square, au centre de Paris. Le nombre de participants est moindre qu'à la séance précédente, puisqu'on n'en compte qu'une vingtaine. Cette fois-ci, les groupes de travail fusionnent et se succèdent au cours de la journée.

Le groupe interopérabilité et le groupe gouvernance ont d'ailleurs prévu de travailler sur des sujets proches puisque la première partie de la journée est consacré à une réflexion commune autour des licences d'utilisation et de la notion de réciprocité. Tatiana* a fait passer un questionnaire en amont à 5 plateformes du réseau, qui ont accepté de partager leur perception de la réciprocité au sein de leur projet et vis-à-vis de structures tierces. S'ensuit un débat animé sur la propension, relative en fonction des plateformes, à ouvrir largement ou non l'accès à leur code. Le juriste Jérôme Giusti vient présenter une étude comparée des différentes licences à réciprocité existantes. L'après-midi, la réflexion porte autour des sujets de modèles économiques et financiers. Comme promis à la séance précédente, Thierry Perrin vient présenter le fonds d'investissements CoopVenture à destination des startups coopératives, en cours de montage par la CG SCOP. PAF* a également convié Tristan Charlier, chargé d'études pour France Active, qui réalise à ce moment-là un rapport sur la transition numérique de l'ESS. Les deux hommes sont interrogés sur leur vision des capacités d'investissement de leurs structures, et plus généralement des structures financières, dans des projets de plateformes coopératives.

La troisième séance a lieu en 2018 à La Paillasse, au cœur de Paris. Une petite vingtaine de personnes sont présentes, ce qui confirme le déclin numérique des participants, déjà observé lors de la séance d'avril. Seulement sept porteurs de projets (Marcel* pour sa plateforme philanthropique, Enzo* pour Adomus*, Jordan* pour

Vélocratie*, Alexandra* pour Apprendre Ensemble*, Thibaut* pour ADV*, Damien pour 9milliards) sont présents, le reste étant composé de membres du CoPil de PAF* et de quelques chercheurs proches de PAF*. La séance, comme la fois précédente, dure sur la totalité de la journée et fait se succéder les différents groupes. Le premier temps de la journée est consacré au témoignage de Sébastien*, qui s'est rapproché récemment du CoPil et souhaiterait contribuer à l'émergence d'un écosystème français des plateformes coopératives après s'être engagé personnellement et professionnellement au développement de la communauté des plateformes coopératives au Québec. Sébastien* partage son expérience québécoise, ainsi que les actions menées par la Mission Société Numérique, au sein de laquelle il a été recruté à son retour en France. Le groupe modèles économiques lui emboîte le pas à travers les retours d'expérience d'Adomus* et de d'Apprendre Ensemble*. Le groupe interopérabilité poursuit l'après-midi à travers un retour d'expérience par Tatiana* sur le Food Standard Initiative*, projet d'interopérabilité avec d'autres structures de l'agro-alimentaire, qu'elle anime. Enfin, la journée se termine par un temps lié aux sujets de gouvernance au cours duquel les Aventuriers du Voyage* témoignent de leur montage institutionnel et où un invité de Tatiana*, Mathieu Coste, présente à distance un outil qu'il a conçu, le Code Social, qui permet à des organisations de définir les objectifs, valeurs et modalités de fonctionnement fondamentales de leur projet.

Les échanges entre porteurs de projets, experts et militants réalisés au sein de PAF* à travers ces groupes de travail révèlent la volonté et la capacité de certains des réseaux militants étudiés à engendrer du partage d'informations entre pairs et à produire de la connaissance empirique sur les enjeux des plateformes coopératives. Ils permettent une coopération assez fluide entre des porteurs de projets, des experts thématiques et des intervenants tiers à la communauté et permettent - à défaut de parfaitement les résoudre - de désigner certains points bloquants qui grèvent le développement des plateformes, comme l'accès au financement ou le difficile choix de la forme juridique appropriée aux activités des plateformes.

Ces échanges vont être le terreau d'actions supplémentaires, qu'il s'agisse d'alimenter des travaux de recherche sur le sujet ou de convertir cette connaissance partagée en coopérations plus opérationnelles. Ils vont notamment ouvrir la voie à des ateliers spécifiques portant construction de ressources opérationnelles telles qu'un logiciel de gestion du sociétariat ou des standards de données homogénéisées.

2) La production de travaux de recherche sur les plateformes coopératives

Au-delà de l'échange d'informations et de conseils entre pairs, les réseaux militants observés vont pour la majorité d'entre eux produire - eux-mêmes ou en collaboration avec des organisations telles que des universités ou des organismes publics - des travaux permettant de mieux comprendre comment fonctionnent les plateformes coopératives.

Le CoPil de PAF* a par exemple mené grâce aux financements de la Caisse des Dépôts un travail de recherche de deux ans afin de mieux comprendre les modèles et les besoins des plateformes coopératives de son réseau ; un travail qui a mené à la publication d'un rapport en octobre 2020.

D'autres réseaux produisent des bases de connaissances sur les plateformes coopératives. Le Platform Cooperativism Consortium (PCC) gère depuis 2015 le répertoire Internet of Ownership, qui recense des projets de plateformes coopératives et des organisations alliées. Sur leurs sites Internet, les réseaux locaux mettent également chacun en valeur les membres de leur communauté et partagent des informations sur les modèles alternatifs des plateformes coopératives. Le site platformcoop.brussels par exemple, issu d'un projet financé par la région Bruxelles-Capitale pour mieux documenter et faire connaître l'écosystème bruxellois des plateformes coopératives, liste les différentes plateformes coopératives du territoire et partage également des travaux sur le coopérativisme de plateformes.

En outre, le Platform Cooperativism Consortium, PAF* ou encore la communauté barcelonaise s'appuient largement sur des collaborations avec des chercheurs pour mieux investiguer les caractéristiques et les besoins des plateformes membres de leurs réseaux. La forte consanguinité entre PAF* et le monde de la recherche permet par exemple de produire des connaissances académiques sur les modèles des plateformes coopératives françaises (*voir encadré*).

Un lien étroit entre Plateformes Alternatives France* et le monde de la recherche

Animateur d'une communauté, organisateur d'événements et de collaborations externes, Plateformes Alternatives France* est aussi un espace de recherche et de réflexion. En raison de connexions interpersonnelles avec des membres de Pensée Commune*, PAF* devient très proche du projet universitaire TAPAS visant à explorer les modèles des plateformes alternatives aux grandes plateformes, dès la naissance de ce dernier en 2018. Des membres de PAF* sont d'ailleurs mentionnés dans le projet de recherche en tant que membres associés, et une convention de partenariat est signée avec le réseau.

Ayant fédéré une communauté de plateformes alternatives dans un cadre de confiance et de production collective de connaissances, Plateformes Alternatives France* fournit non seulement un matériau de recherche riche et de première main pour TAPAS mais aussi un accès privilégié aux porteurs de projet. TAPAS, en contrepartie, offre la possibilité d'une analyse plus approfondie des projets de plateformes coopératives présents dans PAF* et une légitimation scientifique au plaidoyer de PAF* et de ses plateformes membres. La relation entre Plateformes Alternatives France* et TAPAS est donc étroite, chaque projet ayant sa place dans le comité de pilotage du second.

De même, PAF* et Pensée Commune* ayant une forte proximité avec le monde de la recherche, notamment à travers leurs membres, un certain nombre d'entre eux s'avèrent être également membres du projet TAPAS. Similairement, le projet TAPAS est composé d'universitaires engagés étant assez alignés sur la vision politique portée par PAF*, ce qui n'empêche pas ces chercheurs de conserver une certaine neutralité analytique mais les rend enclins à promouvoir l'action de Plateformes Alternatives France*.

Si la collaboration avec TAPAS apporte ainsi davantage de matière réflexive à Plateformes Alternatives France* ainsi qu'une petite contribution financière, celle-ci engendre également de la complexité entre les deux entités : nécessaire réciprocité dans le partage d'informations et de production de connaissances, risque de sur-sollicitation des porteurs de projets, besoin de coordination de la communication publique. Celles-ci génèrent quelques micro-tensions.

Le Platform Cooperativism Consortium, lui aussi, peut compter sur des collaborations avec des chercheurs. Hébergé au sein de la New School et porté par deux chercheurs activistes, le projet bénéficie depuis ses débuts du soutien financier du monde de la recherche. Il s'appuie de manière encore plus explicite sur les travaux de recherche à partir de 2019 et la création de l'Institute for Cooperative Digital Economy, qui chapeaute des études de cas de plusieurs chercheurs sur des plateformes coopératives à travers le monde. A Barcelone enfin, la double casquette de nombreux animateurs du réseau Procomuns, simultanément chercheurs pour le groupe de recherche-action sur les communs numériques Dimmons, produit une synergie importante entre acteurs et chercheurs, permettant au groupe de recherche catalan de documenter les initiatives et les pratiques des plateformes coopératives de la région barcelonaise via des études de cas et des rapports sur le sujet – souvent financés sur fonds européens.

Ces différents travaux de documentation des plateformes coopératives, souvent réalisés en étroite collaboration avec des chercheurs, permettent d'abord aux porteurs de projets et aux militants de mieux connaître les caractéristiques et les enjeux des plateformes coopératives. Au-delà de cette fonction heuristique, la finalité de ces travaux est également une fonction de plaidoyer visant à convaincre des acteurs tiers de la valeur de ces initiatives. Un travail sur lequel nous nous pencherons ultérieurement.

3) La production de ressources au bénéfice des plateformes coopératives

Outre des espaces d'échanges et de l'accumulation de connaissances sur les plateformes coopératives, certains réseaux militants tentent de favoriser la production de ressources directement activables par les plateformes coopératives. Plusieurs des réseaux observés initient notamment des dispositifs de co-construction de ressources opérationnelles en pair-à-pair réunissant porteurs de projets, militants et experts techniques.

Consécutivement aux groupes de travail en pair-à-pair animés au premier semestre 2018, Plateformes Alternatives France* s'attache par exemple à coordonner des ateliers plus concrets visant la production d'outils directement utilisables par les plateformes engagées dans le réseau. Plusieurs ateliers thématiques sont ainsi lancés

à l'automne 2018, après que le comité de pilotage a sondé sa communauté sur les besoins prioritaires identifiés par les plateformes. Plusieurs ateliers sont alors lancés, dont la majorité sont directement animés par des porteurs de projets de plateformes ou par d'autres membres de PAF*.

Parmi les ateliers développés, un premier est consacré au repérage et au développement d'un outil de gestion du sociétariat en ligne, un deuxième vise à réaliser un inventaire d'experts techniques consultable par toutes les plateformes, un autre atelier a lui pour objectif la création de licences juridiques conditionnelles pour l'usage des logiciels des plateformes coopératives. Un atelier en particulier génère un fort enthousiasme, celui prévoyant de travailler sur des standards d'interopérabilité entre plateformes. Plusieurs dizaines de membres de la communauté PAF* se réunissent à plusieurs reprises en 2018 et 2019 afin d'échanger sur les promesses, les obstacles et les perspectives de l'utilisation ou du développement de standards facilitant l'échange de données et de briques logicielles entre plateformes collaboratives. Cet atelier, animé notamment par Tatiana*d'Express Farmer France* et par Enzo* du CoPil de PAF*, s'autonomise et devient le Web Commons Network*. Un dernier atelier, enfin, vise à explorer et expérimenter des formes de comptabilité adaptées aux plateformes et aux communs³⁰⁵. Ce dernier, qui mobilise des experts de la comptabilité de Pensée Commune*, s'étend rapidement au-delà du simple groupe projet PAF*.

Cette volonté de construire des ressources entre plateformes de manière opérationnelle, certes particulièrement avancée au sein de PAF*, ressort également des *hackathons* qui ponctuent chaque année la conférence internationale Platform Cooperativism. Durant ces rassemblements généralement planifiés en fin de conférence - comme une sorte de *off* du festival - l'objectif des participants est de travailler ensemble pour faire avancer des besoins concrets des plateformes, qu'il s'agisse de fonctionnalités technologiques ou de questions plus organisationnelles (modèles économiques, gouvernance...).

Le souci de fournir des ressources clé en main à des plateformes coopératives ou à des projets de plateformes coopératives transparaît régulièrement dans les activités du Platform Cooperativism Consortium. Tout l'objectif du Platform Development Kit financé par la Fondation Google et développé depuis 2019 par le PCC est de produire

³⁰⁵ Notamment à valoriser des actifs immatériels ouverts ou gérés en commun.

des outils (études de cas, documents pré-remplis du type statuts juridiques, briques logicielles) à la disposition immédiate de plateformes coopératives pour faciliter leur construction (*voir encadré*).

Le Platform Coop Development Kit

Fin 2018, le PCC obtient une bourse d'un million de dollars de la Fondation Google, qui doit permettre la création et le développement d'un Platform Development Kit au service des plateformes coopératives.

Dans un article publié en septembre 2018 sur le site du PCC, Trebor Scholz détaille de manière exhaustive les objectifs, moyens et critères d'évaluation de ce projet :

« Initié avec une bourse d'un million de dollars de Google.org, ce projet cherche à lever un total de 10 millions de dollars. Les activités autour de la bourse ont commencé le 1er juillet 2018 et se concluront avec Google en juillet 2020. Pour atteindre ces objectifs, le temps et les ressources vont être séparés sur deux années, avec 70% des efforts se concentrant sur les groupes pilotes et 30% dédiés aux modules numériques d'apprentissage. Le projet sera conduit de manière ouverte et transparente. Toutes les ressources et mises à jour seront disponibles en ligne à toute coopérative existante ou potentielle, et à toutes les personnes intéressées. Les expérimentations sur les livrables et les prototypes seront disponibles et ouvertes aux critiques et aux suggestions à mesure que notre travail avance.

[...] Nous avons commencé un processus de *codesign* avec cinq plateformes coopératives pilotes. Ces groupes pilotes incluent :

- 3,000 professionnels des soins aux enfants organisés dans l'Illinois par le Service Workers Union, qui recherchent une plateforme de travail, d'achat et d'accueil des nouveaux collaborateurs.
- De jeunes citadines d'Ahmedabad (Inde) membres de la fédération SEWA et exerçant dans des coopératives de services de beauté à domicile via une application.
- Des ramasseurs d'ordures opérant à Sao Paolo et Recife, au Brésil, dont le travail de recyclage des déchets constitue plus de 90% de la capacité du pays.
- Des femmes réfugiées en Allemagne, en premier lieu à Hambourg avec des femmes syriennes, albanaises et iraniennes qui prévoient de développer une plateforme coopérative pour les soins aux enfants et aux personnes âgées.

- Des travailleurs des soins à domicile en Australie, dans la seule coopérative de travailleurs dans le médico-social en Australie, qui cherchent à construire des outils de gouvernance pour leurs membres ruraux éloignés.

Tous les outils *open source* que nous allons créer avec ces groupes seront customisables pour un ensemble de plateformes coopératives dans des secteurs et des pays variés.

[...] Les objectifs seront atteints à travers les productions suivantes :

- Création de plateformes de travail *open source* et d'outils de gouvernance en ligne à travers le *codesign* avec cinq projets pilotes.
- Développement d'un commun informationnel dans le style de Wikipédia, activé par des groupes d'apprentissage en ligne informels et institutionnels dans différents pays.
- Développement d'un programme d'enseignement sur l'économie coopérative numérique déployé dans des parcours de licence et master au sein d'écoles de commerce et de droit ainsi que dans des programmes d'accélérateurs [pour startups].
- Création d'une cartographie interactive et enrichie des plateformes coopératives et des soutiens organisationnels et individuels.
- Développement d'un réseau international de juristes fournissant des ressources légales pour lancer des (plateformes) coopératives.
- Développement d'un récit global co-écrit avec des travailleurs de coopératives, des chercheurs, des syndicalistes, des spécialistes des technologies et des décideurs publics.
- Rapports et analyses sur le travail en cours rendus publics en ligne et appels réguliers à la contribution de la communauté.



PLATFORM CO-OP DEVELOPMENT KIT

[...] Le design et le développement des outils seront guidés par les communautés des plateformes coopératives elles-mêmes. Des cycles complets de codesign, de prototypage, d'implémentation et d'évaluation garantiront que les outils répondent aux besoins de la communauté. De plus, en travaillant avec des populations et des organisations pilotes diverses, notre équipe va fournir de l'aide à des plateformes coopératives de tous genres et à des travailleurs aux caractéristiques socio-économiques variées. Cela inverse le schéma dominant de développement des plateformes, qui exclut généralement les groupes marginalisés, contribuant à accroître les inégalités sociales et économiques. Ce projet place les travailleurs vulnérables et marginalisés au centre.

[...] Nous considérerons que ce projet est un succès si le Kit est déployé par des travailleurs à faibles revenus dans au moins trois des groupes pilotes et transféré avec succès sur au moins un autre marché du travail. Le succès sera basé sur la preuve de revenus plus élevés, de meilleures conditions de travail, d'une gouvernance démocratique dans l'entreprise et du potentiel d'intégrer davantage de travailleurs. En raison de la nature de ce travail, ces mesures ne seront réalisées qu'à la conclusion du projet. De la même manière que l'efficacité d'une autoroute ne peut pas être mesurée pendant sa construction, il en va de même pour les effets des groupes pilotes qui ne pourront être connus qu'après la conclusion complète et la mise en place des solutions.

Nous utiliserons également des méthodologies d'évaluation non-paramétriques de sorte à ne pas imposer une conception particulière du succès à des groupes marginalisés qui ont déjà souffert des effets des mécanismes de « réussite » traditionnels. Si nous ne nous concentrons que sur les indicateurs quantitatifs nous serons forcés de développer des mécanismes de croissance rapide. Nous reproduirions alors simplement les plateformes du passé qui ont contribué aux inégalités socio-économiques existantes et ont renforcé la marginalisation. C'est une stratégie d'entreprise exploitatrices et extractivistes que nous espérons ne pas stimuler. A la place, le projet démontrera que nous n'avons fait qu'explorer la surface des possibilités de l'économie numérique coopérative. Si notre travail des deux prochaines années pourra commencer à répondre aux besoins urgents d'une recherche et d'infrastructures organisées pour soutenir les plateformes coopératives, de manière plus significative, il va poser les premières pierres pour que de futurs chercheurs, entrepreneurs, décideurs publics, travailleurs de coopératives, experts des nouvelles technologies et autres s'approprient ce travail et l'emmènent plus loin. N'hésitez pas à nous rejoindre dans ce travail essentiel. Nous avons besoin du temps et de l'énergie de beaucoup de gens pour que ce travail soit un succès »³⁰⁶.

³⁰⁶ <https://platform.coop/blog/the-platform-co-op-development-kit/>. Traduction personnelle.

Cet ambitieux Kit vise ainsi à associer un travail de diagnostic et d'aide au développement de projets, ancré dans les besoins réels de plusieurs communautés de travailleurs, avec un partage d'outils et de ressources pouvant être répliqués par d'autres projets. On notera la concentration du programme sur des travailleurs précaires, notamment dans des pays en développement, ainsi qu'une focale exclusivement portée à des plateformes de travail, à l'exclusion d'autres types de plateformes comme des services de mobilité partagée ou de consommation collective. La précision et la transparence des moyens et objectifs du projet, ainsi qu'une volonté affichée de s'émanciper des cadres d'évaluation standards, sortent également de l'ordinaire.

En ce sens, on observe une volonté chez les animateurs du PCC ou de Plateformes Alternatives France* de ne pas se contenter de travaux de recherche théoriques mais d'aller au plus proche des besoins des plateformes coopératives.

D'ailleurs, certains réseaux militants poussent le travail encore plus loin en développant ou en préfigurant des dispositifs d'accompagnement direct des projets.

4) L'accompagnement direct de projets de plateformes coopératives

Bien que les réseaux étudiés privilégient pour la plupart, soit par philosophie soit par manque de ressources, des dynamiques d'échanges entre pairs plutôt qu'une forme d'accompagnement à la carte par des membres du réseau, quelques initiatives d'accompagnement de projets de plateformes coopératives se déploient dans et hors des réseaux dédiés au coopérativisme de plateformes.

L'exemple le plus précoce et le plus abouti est probablement celui de la Comunicadora, à Barcelone.

La Comunicadora :

C'est Barcelona Activa, l'agence publique de soutien à l'économie barcelonaise - sorte d'hybride entre Pôle Emploi et une agence de développement économique - qui a la charge de financer et d'héberger le projet de La Comunicadora, qui apparaît à partir de 2016.

Barcelona Activa fait beaucoup de formation, d'accompagnement aux entrepreneurs, aux chômeurs, aux projets d'ESS (notamment pour les femmes) et dispose d'espaces d'incubation de projets. Conformément aux habitudes de l'organisme, qui lance des appels à projets thématiques annuels, Barcelona Activa lance à la mi-2016 un appel à projet spécifique pour imaginer le développement d'un programme d'accompagnement aux communs numériques. Un projet de formation porté par la Fondation Goteo (plateforme de financement participatif de l'ESS) et le Free Knowledge Institute (une organisation à but non lucratif promouvant la connaissance libre et les communs numériques) est retenu et sera renouvelé chaque année depuis³⁰⁷.

Chaque année, la Comunicadora se déroule pendant une période durant entre 2 et 6 mois à raison de deux séances par semaine (2h de coworking supervisé + 3h d'atelier ou plénière collective). La formation est gratuite mais requiert une forte assiduité, avec une présence à au moins 80% des séances. Entre dix et quinze projets participent par session, avec tous types d'initiatives en termes de secteurs (tourisme, culture, habitat, aquaponie, agriculture urbaine) et de stades de développement. Le contenu est élaboré par l'équipe enseignante à la base du projet, en relation avec Barcelona Activa qui fixe le cadre général et le budget. Ceux qui chapotent la formation sont essentiellement des membres de FemProcomuns et de LabCoop, avec des profils de communicants et d'experts en informatique libre. Ces personnes donnent les principaux cours (modèles juridiques, gouvernance, participation...) et sur des points spécifiques, ils font venir des intervenants

³⁰⁷ Bien que la Fondation Goteo se soit retirée rapidement, remplacée par FemProcomuns, coopérative « intégrale » de service aux coopératives, et LabCoop, regroupement de coopératives faisant du conseil aux coopératives.

extérieurs - pour des aspects techniques, juridiques ou des témoignages de plateformes plus avancées.

En plus de ces sessions, les projets ont le droit à un suivi personnalisé avec un mentor ainsi que quelques heures avec un professionnel qui va travailler pour eux selon leurs besoins spécifiques, par exemple monter un site web ou une aide pour choisir le statut juridique approprié. Une vingtaine de personnes sont impliquées dans l'accompagnement au total.

Pendant plusieurs années, les acteurs de la galaxie des communs, de l'ESS et de l'économie collaborative à Barcelone disposent donc d'un programme sur mesure d'accompagnement et de lancement de projets numériques sensibilisés aux enjeux de communs et d'économie solidaire, avec le soutien logistique et financier de l'agence de développement économique de la Ville.

Les Catalans ne sont pas les seuls à mettre en place un parcours d'accompagnement personnalisé dédié aux plateformes coopératives.

On peut tout d'abord relever l'initiative du PCC, face à la pandémie de Covid-19, de lancer début 2020 un MOOC international, Platform Coops Now!, afin de favoriser l'émergence de plateformes coopératives. La première moitié du cours se base sur les ressources du PCC (analyses, études de cas) portant sur le capitalisme de plateformes, l'histoire coopérative et les plateformes coopératives ; l'autre partie, plus pratique, est portée par des partenaires locaux du PCC, sur la base du volontariat, dans différents pays (Québec, Corée du Sud...) - et de manière très autonome. Ce MOOC, suivi par plusieurs centaines de personnes à travers le monde, permet aussi de souder l'identité transnationale des militants du coopérativisme de plateformes.

En outre, aux Etats-Unis, un programme d'accélération de projets coopératifs innovants, Start.coop, a permis le développement de plusieurs plateformes coopératives. Géré par deux personnes issues du monde coopératif américain, l'accélérateur, qui existe depuis 2018, sélectionne chaque année une cohorte de 6 à 8 projets qui bénéficient de sessions de formation à la gestion d'une entreprise coopérative, d'un accompagnement personnalisé, d'une mise en relation avec des spécialistes des sujets coopératifs et numériques, et de financements d'amorçage (10 000\$ pour chaque projet + 50 000\$ pour quelques lauréats).

S'il s'intéresse de manière générale aux projets innovants de coopératives sans cibler le numérique exclusivement, Start.coop est très proche du PCC - ses dirigeants ayant participé à plusieurs reprises aux conférences Platform Cooperativism - et a sélectionné depuis sa création plusieurs projets de plateformes coopératives : Ampled (plateforme coopérative de crowdfunding d'artistes), Driver's Seat (coopérative de données gérée par des chauffeurs VTC), Savvy.coop ou encore Obran Cooperative, qui gère la plateforme coopérative de *jobbing* Core Staffing.

Au Royaume-Uni, le programme annuel UnFound, animé par la fédération nationale des coopératives, Coop UK, et financé par la Cooperative Bank, propose depuis 2018, chaque année, un accompagnement dédié pour plusieurs projets de plateformes coopératives, comme par exemple Equal Care, une plateforme coopérative mettant en relation des professionnels des soins à domicile et des malades. Le programme donne accès pour ces plateformes à des mentors et au programme d'accompagnement The Hive (dédié de manière plus générale à tous les projets émergents de coopératives au Royaume-Uni). En parallèle, l'équipe d'UnFound anime la partie britannique du programme Platform Coops Now!

En Australie, un autre projet d'incubateur assure le portage national du MOOC Platform Coops Now! et accompagne, entre autres, des plateformes coopératives : Incubator.coop. Dans le cas d'Incubator.coop, il s'agit davantage d'impliquer les porteurs de projet directement dans le processus. L'organisation se conçoit elle-même comme une plateforme coopérative mettant en relation des porteurs de projets de coopératives et des personnes disposées à les aider. Les membres de coopératives en création doivent ainsi devenir sociétaires d'Incubator.coop avant de pouvoir bénéficier de ses services, et l'organisation - qui est encore en phase de préfiguration de son modèle - compte faciliter des mises en relation entre les porteurs de projets et les personnes prêtes à les aider, éventuellement moyennant une rémunération.

En France enfin, bien qu'aucun programme d'accompagnement dédié aux plateformes coopératives n'existe à ce jour, la perspective d'une création d'un tel dispositif commence également, au tournant de 2020, à se dessiner. Suite aux groupes de travail et aux ateliers animés par PAF*, une volonté émerge au sein de l'équipe de coordination du réseau de convertir l'ensemble de ces enseignements, ainsi que les besoins identifiés par les plateformes, en un parcours d'accompagnement ou un

incubateur spécifiquement consacré au soutien à des projets de plateformes coopératives en phase d'émergence.

Cette idée est portée publiquement par PAF* dans les recommandations de son rapport « Plateformes coopératives : infrastructures territoriales de coopération ». Le réseau s'appuie notamment sur son Festival 2020 des plateformes alternatives* pour diffuser cette idée et partir à la recherche d'éventuels partenaires. Également partenaire française du MOOC international Platform Coops Now!, en association avec l'Institut Mines-Telecom, PAF* compte capitaliser sur les ressources produites dans le cadre de ce MOOC pour construire les premières briques du futur parcours d'accompagnement.

On peut également penser dans ce registre au projet de fonds coopératif pour entreprises du numérique CoopVenture, porté notamment par la CG SCOP (sur lequel nous nous penchons amplement dans la Partie 2).

Plusieurs réseaux militants du coopérativisme de plateformes, à commencer par le PCC, parviennent ainsi à proposer un accompagnement direct aux projets de plateformes coopératives, en particulier à travers des programmes d'accélération.

Il est intéressant de constater que ces dispositifs d'accompagnement sont la plupart du temps conçus en se reposant partiellement sur des organisations ou des professionnels issus du monde coopératif plus traditionnel. Les réseaux militants n'assument pas l'intégralité des tâches nécessaires au déroulement de ces parcours d'accompagnement mais vont en revanche aiguiller les projets de plateformes coopératives vers ces ressources, et vont par ailleurs apporter à ces dispositifs une couche de connaissances et de ressources spécifiquement axées sur l'économie de plateformes et les enjeux des plateformes coopératives.

En outre, la majorité de ces parcours insistent sur la dimension participative, et souvent collective, de l'accompagnement. Les porteurs de projets ne bénéficient pas seulement d'un suivi individuel, ils sont fortement incités à échanger entre eux au sein de cohortes annuelles et sont parfois mis à contribution par ces dispositifs (dans le cas d'Incubator.coop les projets doivent être sociétaires, dans le cas de PAF* les plateformes ont fortement alimenté la connaissance partagée via les ateliers et groupes de travail). Si les incubateurs conventionnels reposent aussi pour beaucoup sur des promotions de porteurs de projets et sur une proximité permettant d'échanger à bâtons rompus, la dimension collective et participative est bien plus encouragée

dans les programmes d'accompagnement aux innovations coopératives décrits plus haut.

La co-construction des parcours d'accompagnement avec des partenaires issus de monde coopératif et la forte contribution demandée aux porteurs de projets eux-mêmes s'explique en grande partie par les faibles ressources financières à disposition des réseaux militants, mais aussi par le manque de personnes en leur sein disposant d'expertises robustes sur des aspects précis de la gestion de projets coopératifs et numériques, nécessitant alors le démarchage d'organisations et d'individus aptes à fournir ces formations.

Le rôle des réseaux militants du coopérativisme de plateformes dans le soutien au développement des plateformes coopératives est donc pluriel. Les réseaux se montrent actifs tant dans la production de connaissances sur ces plateformes - bien aidés par leur proximité avec le monde de la recherche - dans l'animation de groupes de travail et d'ateliers fournissant des ressources mutualisées, mais aussi dans la création - ou la contribution à - des dispositifs d'accompagnement personnalisé aux projets de plateformes coopératives.

Les réseaux militants du coopérativisme de plateformes constituent ainsi un soutien important au développement des plateformes coopératives à travers l'ensemble des ressources qu'ils apportent en interne à leurs communautés. Cependant, ces réseaux exercent également des fonctions de promotion des plateformes coopératives vis-à-vis d'acteurs tiers, comme nous allons le voir désormais.

C/ Des activités de communication et d'influence auprès des institutions et du grand public

Si les réseaux militants que nous avons suivis se caractérisent notamment par une fonction de création et d'animation de communautés d'acteurs s'inscrivant dans le coopérativisme de plateformes et facilitent activement en interne les échanges d'informations, de ressources ainsi que l'accompagnement de projets de plateformes coopératives, ils exercent aussi des fonctions orientées vers l'extérieur de ces communautés. Ils réalisent à ce titre différents types d'actions. Ils jouent tantôt un rôle de sensibilisation du grand public aux enjeux du coopérativisme de plateformes, tantôt un rôle d'influence et de plaidoyer auprès d'organisations et d'institutions cibles, tantôt

un rôle plus direct d'intermédiation entre des porteurs de projets de plateformes coopératives et des tiers. Ces multiples actions ont autant pour but de faire avancer la cause du coopérativisme de plateformes de manière générale que d'obtenir des ressources concrètes au bénéfice des plateformes coopératives de leurs réseaux.

1) Un rôle de sensibilisation du grand public au coopérativisme de plateformes

Parmi les objectifs des réseaux militants observés, la promotion générale du coopérativisme de plateformes figure comme une des priorités. Un des rôles endossés par ces réseaux est donc de diffuser, légitimer et normaliser au sein de l'opinion publique le projet d'un coopérativisme de plateformes et plus spécifiquement la pertinence des plateformes coopératives en tant qu'alternatives aux grandes plateformes capitalistiques. Les réseaux étudiés déploient pour ce faire plusieurs modalités d'action, les deux principales étant l'organisation ou la participation à des conférences grand public, ainsi que la publication et la valorisation de travaux portant sur les plateformes coopératives.

a) Les conférences comme outils de promotion du coopérativisme de plateformes

La principale modalité de promotion consiste en l'organisation de conférences intégralement ou partiellement dédiées au coopérativisme de plateformes. Si ces conférences servent en premier lieu à renforcer l'identité partagée par les membres de ces réseaux ainsi qu'à générer des interactions entre ces derniers, elles ont aussi comme fonction de faire connaître au grand public les vertus, les pratiques et les enjeux des plateformes coopératives et, plus généralement, d'une démocratisation de l'économie de plateformes.

Qu'il s'agisse de la conférence Platform Cooperativism à New York, de Procomuns à Barcelone, d'Open Coop à Londres, du Festival des plateformes alternatives* à Paris, chaque conférence dédiée au coopérativisme de plateformes consacre une partie importante de son programme à la mise en valeur des initiatives de plateformes coopératives. On a déjà mentionné à plusieurs reprises le défilé très exhaustif de pitches de plateformes lors de la conférence Platform Cooperativism 2017, on peut aussi prendre pour exemple le Festival des plateformes alternatives*, au cours duquel PAF*

choisit de réserver un espace entier de la Bourse du Travail à des stands de mise en visibilité des plateformes coopératives, permettant à chaque plateforme du réseau de promouvoir ses services auprès des participants.

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, cette valorisation - parfois théâtralisée - des plateformes coopératives vise autant à renforcer l'identité collective du mouvement qu'à sensibiliser le grand public au potentiel de ces initiatives. Ces conférences ambitionnent également de réaliser une démonstration de force des acteurs en présence. C'est notamment pour cette raison que les réseaux locaux du coopérativisme de plateformes s'invitent à leurs événements respectifs, afin de démontrer la dimension internationale du mouvement et multiplier les exemples de réalisations. Plateformes Alternatives France* est par exemple mis à l'honneur lors de la conférence Open 2018 à Londres et lors du rendez-vous new-yorkais Platform Cooperativism en 2019.

Ces événements, qui réunissent parfois des centaines de participants, sont les principales vitrines du mouvement du coopérativisme de plateformes. Les organisateurs n'hésitent d'ailleurs pas à étendre le spectre des sujets couverts afin d'élargir leur audience et d'embarquer au passage d'autres acteurs ou mouvements dans leur combat. Nous l'avons observé dans le chapitre 8. Il convient de noter de même que dans un processus inverse, nombreuses sont les institutions cherchant à ces occasions à convaincre qu'elles s'inscrivent dans le combat du coopérativisme de plateformes, parfois pour une question d'image.

Au-delà des événements organisés directement par les réseaux, certains entrepreneurs de cause jouent un rôle actif dans la promotion du coopérativisme de plateformes auprès du grand public. Dès 2015, Trebor Scholz et Nathan Schneider commencent à parcourir le monde - à travers des invitations à des conférences et des séminaires académiques - pour faire connaître le projet du coopérativisme de plateformes et les initiatives de plateformes coopératives. Des membres d'autres réseaux militants sont eux-mêmes fréquemment amenés à faire la promotion du coopérativisme de plateformes lors de divers événements ou rencontres. Plateformes Alternatives France* joue aussi un rôle de représentation à des conférences, en France et à l'international, visant à promouvoir le modèle des plateformes coopératives et de « ses » plateformes.

Des membres du comité de pilotage de Plateformes Alternatives France* viennent ainsi présenter les activités du réseau durant plusieurs années consécutives au Forum des Usages Coopératifs de Brest, un événement mêlant acteurs du monde de l'ESS, militants des communs et pouvoirs publics autour de la promotion d'initiatives économiques d'intérêt collectif ouvertes à la libre contribution et au libre partage ; l'un des adjoints de la Mairie de Brest, Michel Briand, étant un activiste majeur de la promotion des communs numériques en France. En mai 2018, PAF* est par exemple invité à présenter ses travaux au Pôle Léonard de Vinci lors d'une journée dédiée aux écosystèmes d'innovation. De même, deux membres du comité de pilotage sont retenus par le comité d'organisation du Global Social Economy Forum 2018 - se tenant à Bilbao en Espagne - pour présenter les objectifs et réalisations de la communauté. 200 personnes participent à la table-ronde sur les « Ecosystèmes d'innovation sociale » à laquelle est convié PAF*, en compagnie du Chantier de l'Économie Sociale (un écosystème d'acteurs québécois dédié à l'innovation sociale), de la direction Innovation sociale de la Ville de Séville, et du Cigondewah Fashion Village Lab, un cluster indonésien dédié à la mode responsable et fonctionnant dans une logique d'économie circulaire. PAF* est ainsi fréquemment identifié comme un réseau d'acteurs dédié à l'innovation sociale ou comme un « écosystème d'innovation ».

b) La valorisation des travaux sur les plateformes coopératives

Ainsi que nous l'avons abordé précédemment, certains réseaux du coopérativisme de plateformes travaillent à la production de connaissances sur le sujet, aidés parfois par des équipes de chercheurs. Ces ressources ne se limitent à éclairer les porteurs de projets de plateformes coopératives sur leurs propres pratiques et leurs axes d'amélioration, elles font également l'objet d'un travail de diffusion de la part des réseaux suivis, dans l'optique d'assurer une plus grande médiatisation de l'objet « plateformes coopératives ».

Plateformes Alternatives France*, par exemple, publie et diffuse son rapport élaboré avec le soutien de la Caisse des Dépôts dans l'optique de faire connaître le potentiel des plateformes coopératives au grand public, et organise à cet égard un webinaire de présentation du rapport en juillet 2020. Cette production est clairement identifiée par le CoPil comme une opportunité de promouvoir publiquement la cause des

plateformes coopératives. Le CoPil va d'ailleurs réaliser un site Internet dédié à la publicisation de ce rapport.

A Bruxelles également, sous l'égide du projet PlatformCoop BXL, la Febecoop, Smart et leurs alliés publient un rapport sur l'écosystème des plateformes coopératives bruxelloises au sein duquel ils vulgarisent le modèle des plateformes coopératives ; ce rapport donnera d'ailleurs lieu à un évènement au CESE en octobre 2019. A Barcelone, le groupe de recherche-action Dimmons, dont fait partie Mayo Fuster Morell, réalise également un long travail empirique et théorique afin d'expliquer le modèle différenciant des plateformes coopératives, les critères d'analyse de ces dernières, et d'esquisser des pistes de soutien à ces dernières. Ce travail donne lieu à la publication d'un livre intitulé *Sharing Cities* (Fuster Morell, 2018), dans lequel Dimmons synthétise les résultats de ses travaux.

Ces activités de sensibilisation à la cause du coopérativisme de plateformes passent enfin parfois par le lancement d'actions collectives ; par exemple lorsqu'en 2017 Nathan Schneider lance l'opération de communication #BuyTwitter afin d'inciter les petits actionnaires du géant américain de demander la démocratisation du réseau social lors de son Assemblée générale annuelle.

2) La mise en place d'actions d'influence auprès d'institutions et d'organisations cibles

Comme nous venons de le voir, les réseaux militants du coopérativisme de plateformes entreprennent différentes actions et stratégies pour faire connaître les causes et initiatives qu'ils défendent auprès du grand public ; l'objectif étant de gagner en notoriété et de rallier largement au projet défendu. Toutefois, dans la plupart des cas, les réseaux observés déploient également des actions visant à influencer les politiques et actions d'organisations et d'institutions qu'ils spécifiquement identifiées, dans un travail qui s'assimile à une activité de plaidoyer.

Les actions de Plateformes Alternatives France* sont instructives à cet égard. Avant même la création du réseau français, certains futurs chefs de file de PAF* sont déjà aux manœuvres ; à l'instar de Françoise* qui participe à l'organisation, au CESE bruxellois en décembre 2016, d'une conférence dédiée au coopérativisme de plateformes, avec pour but de créer des alliances entre acteurs et de convaincre les

institutions communautaires du bien-fondé d'un soutien aux plateformes coopératives. Cet événement, qui conduira à créer le réseau informel Eurocommons* avec des membres de Smart, de Coopaname, de Dimmons ou encore de Platform Coop Berlin, va paver la voie à des échanges réguliers entre acteurs du coopérativisme de plateformes en Europe. Ce réseau d'acteurs associés autour de Eurocommons* va ainsi produire - trois années plus tard - à l'occasion de la crise du Covid-19 un *position paper* proposant une série de recommandations aux institutions européennes dans le cadre des plans de relance.

Au niveau français, PAF* réalise de même un important travail d'influence auprès de quelques organisations et institutions, surtout à partir de la fin de l'année 2018. Un rôle qui va se matérialiser notamment par un rapprochement avec le mouvement coopératif, par une collaboration avec la Caisse des Dépôts, par des relations privilégiées avec la Ville de Paris, par l'organisation du Festival des plateformes alternatives* permettant de développer plusieurs partenariats stratégiques, et enfin par des actions plus traditionnelles de plaidoyer. On constatera au passage que d'autres réseaux du coopérativisme de plateformes à l'étranger exercent des activités proches de ce que fait Plateformes Alternatives France* en France.

a) Un rapprochement avec le mouvement coopératif

Un premier exemple de ce travail est le rapprochement avec des acteurs du mouvement coopératif. Dans la mesure où Plateformes Alternatives France* cherche à promouvoir en France des alternatives coopératives aux grandes plateformes et étant donné que certains membres du CoPil de PAF*, notamment Françoise*, disposent de liens privilégiés avec des acteurs coopératifs - soit par leur parcours personnel, soit par l'intermédiaire de Pensée Commune* (au sein de laquelle sont actifs certains individus appartenant au monde coopératif) - le comité de pilotage de PAF* cherche très vite à mobiliser des alliés dans le milieu de la coopération. Dans Pensée Commune* sont par exemple actifs Raymond*, élu très influent au sein d'une banque coopérative française et du mouvement coopératif ; une cadre supérieure de la coopérative de travailleurs autonomes Smart, la co-DG de la CAE Coopaname. Ces alliés, par ailleurs intéressés par le sujet émergent des plateformes coopératives, vont ainsi participer à plusieurs événements de PAF* et relayer au sein de leurs organisations les préoccupations du réseau.

A travers des connaissances personnelles, la Confédération Générale des SCOP est très rapidement sollicitée également. La fédération des coopératives de travailleurs associés, représentant également les structures SCIC, dispose d'un intérêt fort pour le sujet des plateformes coopératives et voit en PAF* un allié potentiel dans le défrichage de ce phénomène nouveau. Plusieurs salariés de la CG SCOP vont ainsi participer aux échanges conduits par PAF* et la CG SCOP va par ailleurs soutenir financièrement les activités du réseau via une convention signée dès 2018. La CG SCOP sponsorise également les Festivals des plateformes alternatives* organisés par PAF* à partir de 2019, remettant en 2020 un Prix de la coopération à une plateforme candidate. Pour Plateformes Alternatives France*, convaincre la CG SCOP du bien-fondé de ces initiatives coopératives d'un genre inédit est important dans la mesure où la CG SCOP, en tant que tête de réseau historique des coopératives de producteurs et travailleurs associés, peut être un relai politique de premier ordre pour les plateformes coopératives (à la fois auprès des institutions françaises et internationales) et parce qu'elle dispose par ailleurs de ressources internes (bien que limitées). L'approbation par la CG SCOP des actions de PAF* est également fondamentale pour asseoir la légitimité du réseau auprès d'acteurs tiers.

b) Une collaboration étroite avec la Caisse des Dépôts via un rapport sur l'impact territorial des plateformes coopératives

Un autre exemple de ce travail de plaidoyer se traduit dans la coopération qui s'engage entre PAF* et la Caisse des Dépôts courant 2018. Ainsi que nous l'avons déjà vu, Plateformes Alternatives France* parvient à obtenir de la part de l'Institut pour la Recherche de la CDC et du département Economie et cohésion sociale - devenu entre-temps le département Cohésion sociale et territoriale de la Banque des Territoires - la signature d'une convention de partenariat qui inclut plusieurs aspects : financement par la CDC d'une étude de PAF* sur les plateformes coopératives, rencontres et séminaires d'échanges entre PAF* et la CDC sur le contenu de cette recherche, production d'un rapport et restitution publique des travaux.

Un échange de bons procédés entre PAF* et la CDC

La Caisse des Dépôts s'intéresse en effet à la démarche de PAF* à plusieurs égards, ainsi que l'explique aux membres du CoPil une cadre du Département Economie et cohésion sociale, lors d'une entrevue de mai 2018 :

« Il y a beaucoup de projets à la CDC sur l'ESS et l'économie collaborative. Par ailleurs, on a le lancement le 30 mai de la Banque des territoires. On va davantage se tourner vers les projets d'acteurs locaux et de collectivités basés sur le territoire, la CDC va jouer un rôle encore plus fort dans la structuration d'écosystèmes de l'ESS et de synergies avec les collectivités territoriales. Vos trois questions de travail sont très intéressantes pour la CDC. Les plateformes sont des objets d'investissement pour nous. Il nous faudrait un livrable pour savoir comment on peut mieux connaître les caractéristiques financières et économiques de ces plateformes. Donc si Plateformes Alternatives France* peut nous fournir des études de cas, c'est top. On apprécie aussi votre démarche d'avoir des plateformes qui se font challenger et qui ne font pas que du déclaratif. [...] Il y a aussi une grosse réflexion en ce moment à la CDC sur le financement de formes d'ESS innovantes/hybrides, notamment sur les modèles écos, les modèles de financement, de gouvernance. On mène une grosse action en faveur des SCIC, avec une doctrine de financement en plein déploiement. D'ailleurs, si vous connaissez de bonnes SCIC, elles pourraient se voir financées, même si on ne finance pas facilement »³⁰⁸.

Cette conversation qui s'engage, motivée en partie par la volonté de la CDC de mieux comprendre les modèles des alternatives aux plateformes dominantes, est l'opportunité pour PAF*, pour le dire prosaïquement, de mettre un premier pied dans la porte de la CDC. PAF* dispose désormais d'un accès direct à des membres de différentes directions de l'institution publique financière française. Ce bras armé de l'Etat aux multiples activités (gestion de livrets d'épargne comme le Livret A ou le LDDS, financement du logement social, soutien aux entreprises, investissements institutionnels dans de grands groupes industriels) est un acteur important du soutien à l'ESS. Ce n'est donc pas un hasard si PAF* l'a identifié comme un potentiel soutien financier aux plateformes de son réseau, et même aux activités du réseau lui-même.

³⁰⁸ Réunion PAF*/Caisse des Dépôts, notes personnelles, 2018.

Une relation de confiance qui permet à PAF* d'identifier des alliés et des dispositifs de soutien au sein de la CDC

Des rencontres régulières ont donc lieu entre le CoPil de PAF* et des interlocuteurs de la CDC à partir de la mi-2018. Un lien de confiance se noue assez rapidement, donnant lieu à de nombreux échanges informels. Les interlocuteurs principaux de PAF* - Christine*, de l'Institut CDC pour la recherche, Coralie*, responsable d'investissements à impact social, environnemental et territorial au sein de la Banque des Territoires, et Leïla*, chargée de mission Smart city et programme Action coeur de ville à la CDC - vulgarisent en effet auprès du CoPil de PAF* les feuilles de route, les capacités d'action et les rapports de force politiques au sein de la CDC afin que le réseau militant et ses plateformes membres soient en mesure de frapper aux bonnes portes lorsqu'ils chercheront un soutien opérationnel. Une forme de convergence s'opère au fil des conversations, à travers laquelle les interlocuteurs de la CDC orientent PAF* vers des sujets susceptibles d'intéresser des directions en interne. Christine* suggère par exemple lors d'une réunion fin 2018 que le rapport de PAF* s'articule autour de l'impact territorial des plateformes coopératives, prompt à susciter l'attention de certains acteurs (au moment où l'institution place au coeur de ses actions l'articulation dans des territoires donnés). Christine*, en tant que co-financeuse du rapport et connaissance personnelle de Françoise*, est la principale interlocutrice de PAF*. Elle se charge de mobiliser en interne des collègues enclins à être sensibles aux exposés du réseau. Elle briefe également PAF* sur les habilitations de chacun, afin d'y voir plus clair dans l'organigramme interne :

« [Le séminaire intermédiaire de juillet 2019] sera une réunion interne avec des gens de la CDC. L'auditoire c'est la CDC et la Banque des Territoires. Il devrait y avoir l'ensemble des métiers de financement des territoires : *engineering*, prêt, investissements. Les prêts sont pour les collectivités et le logement social. Les investissements portent sur la transition écologique, le logement, le numérique, la cohésion sociale (insertion, réduction des fractures territoriales, rapprochement urbain/rural). L'*engineering* ça consiste à aider les collectivités territoriales à revitaliser leur territoire, notamment via le programme Action coeur de ville. [...]

Certains sont très intéressés. On veut appréhender les impacts sur le territoire de ces plateformes, il faudra donc une entrée locale/territoriale. Même si par principe on ne discrimine pas selon les secteurs, en interne il y a des lignes qui vont parler, qui vont être comprises par nos opérationnels, or ce qui nous intéresse ce sont des problématiques comme celles de la transition alimentaire, du covoiturage, de l'habitat. On va donc enlever le streaming culturel,

les médias, l'informatique : on se focalise sur l'impact social et environnemental. Et ce qui nous intéresse, je le rappelle, c'est l'interaction avec les territoires locaux »³⁰⁹.

Cette coopération informelle avec des interlocuteurs alliés en interne ne consiste pas qu'à identifier des directions intéressées mais aussi à réfléchir directement à des dispositifs d'ingénierie ou de financements qui pourraient être orientés vers les plateformes coopératives. Lors du séminaire intermédiaire de juillet 2019, Leïla* suggère une piste : « Le gouvernement a lancé le programme Action cœur de ville pour redynamiser les collectivités et la CDC se mobilise pour accompagner toute l'ingénierie territoriale. On peut aller sur un amorçage de 50 000 euros pour financer des villes dans lesquelles il y a une expérimentation en cours. Du coup si vous repérez des collectivités qui expérimentent quelque chose avec des plateformes coopératives, on pourra accompagner ».

Les membres de la CDC répondent par ailleurs positivement à la demande de Françoise* : qu'ils viennent présenter lors d'une rencontre inter-plateformes les différents guichets de la CDC vers lesquels s'adresser.

Un an et demi plus tard, au moment de faire le bilan du rapport de PAF*, les interlocuteurs du réseau, interpellés par le CoPil sur ce qu'ils peuvent faire concrètement, suggèrent quelques possibilités d'action, même s'ils restent essentiellement sur la défensive. Pour Coralie*, « la Banque des Territoires peut entraîner d'autres financements en allant financer un projet donné, mais chaque investisseur reste souverain dans sa stratégie. On essaie d'influencer par exemple via cette étude, mais ça reste limité. Après on est tout à fait partants pour réfléchir avec d'autres financeurs, et l'atelier financements [du Festival des plateformes alternatives* de décembre 2020] me paraît intéressant à ce titre ». Leïla* essaye de voir ce qu'il est possible de faire au niveau d'un nouveau programme de la Caisse, Petites villes de demain³¹⁰ : « Il y a une étude de préfiguration sur la redynamisation des bourgs ruraux. Il faudrait voir s'il y a une place pour les plateformes dans cette préfiguration. Peut-être qu'on pourrait contractualiser avec une plateforme qui serait mise à dispo aux collectivités gratuitement mais avec de la prestation pour accompagner les collectivités ».

³⁰⁹ Réunion PAF*/CDC, notes personnelles, avril 2019.

³¹⁰ Destiné à prendre la succession d'Action cœur de ville, le programme Petites villes de demain vise à soutenir le développement de municipalités de taille plus réduite, localisées dans des territoires périphériques.

Un soutien de la CDC limité par les orientations générales peu favorables de l'institution

Force est de constater que les propositions concrètes de la CDC pour aider les plateformes coopératives sont minces et peu concrètes. De l'aveu même des interlocutrices de PAF*, de nombreux freins bloquent le soutien à ces initiatives, notamment en raison de doctrines d'investissement qui se concentrent sur des projets déjà avancés et qui sont bridées par des contraintes réglementaires. En témoigne notamment cette confidence de Christine*, lors d'une réunion d'avril 2019 : « Le problème c'est qu'il y a eu des promesses faites aux PME après la tentative avortée de réforme de la Caisse en 1993. Ça a donné CDC Entreprises, devenu BPI France. Mais les entreprises à la CDC, c'est un accident de l'histoire. Traditionnellement, on soutient des projets d'infrastructures territoriales. Or depuis, dès qu'une structure est principalement économique, c'est la BPI qui intervient, à part pour l'ESS où on a une certaine marge de manœuvre d'investissement. On ne fait quasiment plus de prêt, un peu de subvention, mais c'est quasi essentiellement des investissements. On est en lien avec la BPI, on se passe les projets. On soutient des structures qui lèvent au moins 600 000-1 million€, car on met rarement en dessous de 150 000€ et on met jamais plus de 30% des fonds propres. On fait rarement des fonds d'amorçage. La BPI soutient au minimum des PME »³¹¹.

Au cours d'une autre réunion en septembre 2019 une cadre de la Banque des Territoires, c'est la philosophie même de la nouvelle Banque des Territoires qui est ouvertement remise en question par les interlocutrices de PAF*, qui déplorent une doctrine d'investissement de plus en plus animée par des logiques lucratives, ainsi que l'explique cette cadre :

« On est sur une phase de plateformes de la Banque des Territoires. Le directeur Olivier Sichel veut faire de la Banque des Territoires une plateforme de référence pour les collectivités territoriales. Mais ils ont plus Amazon en tête que les plateformes coopératives. Le nouveau directeur vient du monde du numérique et des plateformes donc il baigne là-dedans. Le modèle qui est prévu par la présidence est celui d'un intermédiaire commercial qui aide les collectivités (pour l'aménagement du territoire), soit par des services directs, soit en

³¹¹ Réunion PAF*/CDC, notes personnelles, avril 2019.

référéncant des prestataires, soit en proposant une valeur ajoutée d'accompagnement. Pour aller vendre du service aux collectivités locales, il faut créer une filiale commerciale *ad hoc*, et donc un modèle économique et un marché. Pour l'instant, on ne l'a pas. Et de toute façon, ce n'est pas comme ça que l'on conçoit le service de l'intérêt général. Notre propos, c'est que si on explore le modèle des plateformes coopératives, on peut imaginer des contre-modèles où ce type de plateforme est cogéré avec des collectivités ou des acteurs privés (banques, entreprises sur les territoires...) »³¹².

La relation entre PAF* et la CDC est intéressante en ce qu'elle dévoile une forme de plaidoyer particulière, prenant la forme d'une coopération sur plusieurs années autour d'un projet concret (la production d'un rapport sur les plateformes coopératives). Si la CDC n'est pas passive dans la mesure où c'est elle qui finance les travaux de PAF* et qu'elle en donne les lignes directrices, il n'en reste pas moins que cette collaboration est une opportunité bien comprise par PAF* de tenter de convaincre l'institution financière de la pertinence des plateformes coopératives, de l'importance de les financer, mais aussi de bien comprendre l'organigramme ainsi que les prérogatives de chaque acteur du paquebot qu'est la CDC. En somme, la collaboration entre la CDC et PAF* permet au réseau militant d'obtenir des connaissances informelles sur la CDC de la part d'alliés présents en son sein afin d'améliorer l'efficacité de ses sollicitations vis-à-vis de l'institution financière publique. Autre fait intéressant : certains interlocuteurs de PAF* critiquent ostensiblement la financiarisation de la CDC et voient dans les plateformes coopératives une inspiration - parmi d'autres - pour contrer cette nouvelle hégémonie interne.

c) Des liens privilégiés avec la Ville de Paris

Outre la Caisse des Dépôts, PAF* prend contact au tournant des années 2018 et 2019, sur la base de connaissances interpersonnelles, avec des membres de la direction ESS de la Ville de Paris. Parmi les objectifs de Plateformes Alternatives France*, il s'agit avant tout d'obtenir un soutien financier pour ses propres activités mais également d'influencer les actions de la capitale en faveur des plateformes coopératives.

³¹² Réunion PAF*/CDC, notes personnelles, septembre 2019.

Une première rencontre entre des membres de CoPil de PAF* et ces deux agents de la Ville donne l'occasion au projet de se faire connaître de la Ville. L'un d'eux se montre dans un premier temps assez dubitatif sur les plateformes coopératives : « Dans le droit communautaire, 200 000 € de subventions sur 3 ans sont possibles de la part des pouvoirs publics, surtout si ce sont des fonds d'amorçage, donc on a quand même une grande marge de manœuvre pour soutenir ce genre de projets. Ça peut nourrir quelques rêveurs. Mais nous on ne veut pas qu'ils soient sous perfusion. Et les acteurs de l'ESS ne les financeront jamais. Par exemple le Groupe UP pèse 1 milliard d'€ de CA, mais leur matelas, ils l'ont construit en ne réalisant que des investissements sûrs, donc ils ne viendront pas soutenir des projets d'alternatives non garantis [...] Donc entre les soirées où on fume des joints en refaisant l'économie collaborative et puis Airbnb, il y a sûrement un entre deux »³¹³. Il prend Guest to Guest comme un exemple d'une alternative à Airbnb qui n'est pas purement d'ESS, mais qui est plus vertueuse. Il cite une diversité de services dans cet ordre-là : MyTroc, Geev, Les Talents d'Alphonse, Murfy, Backmarket, Trusk : « Pour réussir à contrer les géants, il faut réussir à se différencier et peu à peu parvenir à créer une initiative incontournable, qui passe à l'échelle... On est quand même bien généreux avec Vélocratie*, on leur verse 35 000€ en frais d'investissement pour qu'ils développent leur logiciel, mais on ne sait pas ce qu'ils vont en faire ».

Pour autant, il affiche un intérêt bienveillant pour le développement de plateformes coopératives et réfléchit à des moyens de les soutenir malgré la faiblesse des dotations de leur direction. Il se montre intéressé par l'idée d'un incubateur ou plus précisément de la création d'un parcours d'amorçage des plateformes collaboratives plus éthiques : « Il faut planter la graine de la coopération en amont, avant que ces plateformes ne deviennent purement capitalistiques ».

Une collaboration qui se noue autour de l'organisation d'une conférence

Après plusieurs rendez-vous avec le CoPil, Rodolphe* suggère un plan à PAF* : « Je vous propose une stratégie en plusieurs jalons. Jalon 0 : vous capitalisez sur l'existant en montrant les contenus déjà produits par PAF* et je fais remonter à Antoinette Guhl pour lui demander de vous soutenir un peu. On la sonde pour savoir si elle serait prête à aller plus loin ou si l'agenda électoral est un trop grand frein. Jalon 1 : vous faites un

³¹³ Baptiste*, entretien personnel, novembre 2018.

premier état des lieux des acteurs en présence lors d'une conférence avant septembre, à partir de 2 ou 3 cas d'espèce de plateformes territoriales et en veillant à identifier les freins au développement et les facteurs adjuvants. Vous inviteriez des élus (Antoinette Guhl, Jean-Louis Missika, la déléguée à l'emploi), des investisseurs (PIE, CDC, Caisse d'Epargne) qui pourraient venir entendre les opportunités et difficultés. On pourrait ouvrir les invitations à d'autres initiatives comme Ville intelligente et durable ou Ville résiliente³¹⁴ pour ouvrir un peu. Jalon 2 : si cela mord, la Mairie pourrait vous commander une vaste étude sur le territoire parisien »³¹⁵.

Plateformes Alternatives France* soumet une demande de subvention de plusieurs milliers d'euros, proposant sur les conseils de Rodolphe* d'organiser un Festival des plateformes alternatives* à l'automne 2019. Un léger pécule de 5000€ est accordé par la Ville à Plateformes Alternatives France* pour ce projet, mais surtout, la direction ESS aide le réseau en nature puisqu'il obtient gratuitement la réservation d'une annexe de la Bourse de Travail de Paris, sur laquelle la Ville a un droit de tirage en accord avec les syndicats. Sur la base de cette subvention, de quelques fonds propres et du travail bénévole d'une petite dizaine de membres de Plateformes Alternatives France*, le réseau organise donc en octobre 2019 le premier Festival parisien des plateformes alternatives*.

Des alliés au sein de la Ville de Paris qui ouvrent des portes à PAF*

Un lien de confiance se tisse ainsi rapidement entre PAF* et la direction ESS de la Ville de Paris. A l'instar de ce que l'on a pu observer dans le cas de la CDC, PAF* parvient à travers eux à nouer des alliances en interne à la Ville de Paris afin de faire avancer ses sujets. Outre la suggestion très concrète soufflée par Rodolphe* d'organiser un forum [qui se matérialisera et sera renouvelé face à l'ampleur de son succès], les deux interlocuteurs de PAF* distillent de nombreux conseils et apportent leur aide opérationnelle. En amont du Festival 2019*, l'un d'entre eux travaille de concert avec des membres du CoPil de PAF* pour identifier des participants aux ateliers du forum. Baptiste* communique en interne sur le Festival* et repère des directions au sein de la Ville de Paris susceptibles d'envoyer des agents au Festival*. Il suggère en ce sens de réaliser des ateliers en phase avec des politiques publiques

³¹⁴ Des unités du Secrétariat général de la Ville de Paris.

³¹⁵ Réunion PAF*/Ville de Paris, notes personnelles, février 2019.

locales (mobilité, tourisme, alimentation...), idée que reprend le CoPil. Baptiste* envoie également un questionnaire en interne pour connaître les motivations de ses collègues et sollicite également des mairies partenaires de la région parisienne. Son soutien est précieux pour PAF* dans la mesure où il parvient à faire venir au Festival* des élus de la Mairie de Montreuil par exemple mais également quelques cadres de l'administration de la Ville (une chargée de mission en questions d'urbanisme, une spécialiste du secteur touristique...).

Les deux alliés de PAF* continuent d'accompagner le réseau après le Festival*. Sollicité par les membres du CoPil, Rodolphe* propose plusieurs axes pour que PAF* parvienne à obtenir de la Ville de l'accompagner ainsi que « ses » plateformes : « Je vois deux niveaux. 1 : Une plateforme existante cherchant des aides au développement sous forme de subventions ou d'aide économique doit pouvoir arguer de sa contribution aux politiques publiques. 2 : Imaginer le guichet d'accompagnement pour faire émerger des projets de plateformes coopératives (besoins de formation, politiques de l'emploi, création d'entreprise), par exemple dans l'esprit d'une boutique de gestion. [...] On peut imaginer cela sous la forme d'un incubateur ou de modules d'accompagnement à l'entrepreneuriat. On pourrait imaginer un marché public où les dispositifs d'accompagnement seraient obligés de proposer un module de sensibilisation au modèle coopératif. Vous-mêmes pourriez éventuellement être sollicités comme prestataires pour ceci »³¹⁶.

A l'instar des interlocuteurs de la CDC, Rodolphe* et Baptiste* acceptent également de participer à une rencontre inter-plateformes au cours de laquelle ils expliqueront aux plateformes présentes les différents guichets auxquels s'adresser à la Ville de Paris pour des financements. Cette rencontre mutualisée avec la CDC a lieu début 2020.

Sollicité de nouveau par PAF* l'année suivante, la direction ESS de la Ville de Paris appuie une nouvelle fois le réseau militant dans sa demande de subvention, qui consiste à soutenir financièrement l'organisation d'un deuxième Festival des plateformes alternatives* mais aussi à aider PAF* à préfigurer un parcours d'accompagnement aux projets de plateformes coopératives (*voir supra*). Comme l'année précédente, les deux contacts de PAF* à la Ville de Paris vont faciliter

³¹⁶ Réunion PAF*/Ville de Paris, notes personnelles, novembre 2019.

l'obtention de la subvention en sensibilisant les élus (qui votent le budget au Conseil de Paris) à la demande de PAF*. Ils vont aussi orienter les membres du CoPil vers le nouvel adjoint à l'ESS, Florentin Letissier, pour une entrevue au cours de laquelle PAF* présente les missions du réseau et plaide pour un soutien de la ville à la cause des plateformes coopératives.

Letissier se montre convaincu par Plateformes Alternatives France*, accepte de participer au Festival* et manifeste même sa volonté de concrétiser des choses s'il est convaincu par le Festival*. Certains points suscitent son intérêt particulier : « La Ville de Paris n'est jamais entrée au capital d'une SCIC mais les affaires juridiques sont optimistes et il est possible que ce mandat soit celui où l'on prend des parts dans plusieurs SCIC. Par ailleurs, concernant votre ambition de préfigurer un accompagnement de projets de plateformes coopératives, on a demandé dans notre feuille de route d'avoir des incubateurs physiques pour initiatives de l'ESS. Donc tout à fait partant pour vous soutenir dans cette perspective »³¹⁷.

Le deuxième Festival des plateformes alternatives*, organisé début décembre 2020 sous forme de webinaire en raison du contexte sanitaire, est donc partiellement financé par la Ville de Paris, sponsor officiel de l'événement, et Florentin Letissier, présent lors du webinaire, remet le Prix du public du concours organisé par PAF* à cette occasion.

Au demeurant, on peut remarquer que PAF* joue de plusieurs entrées au sein de la Ville de Paris. Via les contacts personnels d'un autre membre du CoPil, l'équipe échange ponctuellement avec un conseiller de Jean-Louis Missika puis d'Emmanuel Grégoire, Dorian*, en charge des sujets des communs et du renouvellement des politiques publiques. Celui-ci affiche un intérêt particulier pour les sujets portés par PAF* et participe à différents événements du réseau. C'est par exemple Dorian* qui relaie en interne, à l'adresse du cabinet d'Anne Hidalgo, la tribune adressée par PAF* aux candidats aux municipales parisiennes (*voir infra*).

Ainsi qu'on le constate, à l'instar de la relation de proximité instaurée par PAF* avec la CDC, le réseau français des plateformes coopératives parvient à tisser des liens tenus avec certains agents de la Ville de Paris, qui lui ouvrent des portes, tant en matière de financements pour ses événements que de suggestions stratégiques quant

³¹⁷ Réunion PAF*/Florentin Letissier, notes personnelles, septembre 2020.

aux sujets à pousser au sein du réseau. Ce travail partenarial entrepris par PAF* se concrétise de façon particulièrement lors des Festivals des plateformes alternatives*.

d) Le Festival des plateformes alternatives* : une opportunité pour Plateformes Alternatives France* de créer et renforcer des partenariats stratégiques

L'organisation par PAF* du Festival des plateformes alternatives* précipite également le travail de plaidoyer réalisé par le réseau. En effet, la création d'un rendez-vous public dédié aux plateformes coopératives est destinée notamment à enrôler des acteurs cibles afin d'obtenir des actions de soutien. Cet enrôlement peut passer tout simplement par l'invitation de ces acteurs au Festival* voire par un engagement plus fort, par exemple sous la forme d'un partenariat. Outre le *sponsoring* de la Ville de Paris et de la CG SCOP sur les deux éditions du Festival*, PAF* saisit ainsi l'opportunité du deuxième Festival* pour engager une relation de collaboration avec deux mutuelles de grande ampleur, le Groupe VYV et la MAIF.

Dès avant le Festival 2020*, PAF* commençait à entretenir des relations avec le Groupe VYV. En tant que cadre du groupe mutualiste, Antoine* y bénéficie de contacts privilégiés et a d'ores et déjà permis l'organisation de quelques échanges entre PAF* et VYV.

Début 2020, une rencontre virtuelle a lieu entre des membres du CoPil et des cadres du groupe mutualiste qui gèrent la participation de VYV au sein d'un marché public remporté auprès d'Angers Loire Métropole et qui consiste à améliorer l'accès des habitants du territoire aux services de santé et de bien-être via le numérique. Les premiers liens noués à cette occasion permettent à PAF* de solliciter un partenariat avec VYV lors du Festival 2020*. A cet égard, VYV finance un des Prix des plateformes coopératives, remis en son nom propre, et un atelier privé en marge du Festival* est organisé par PAF* au service de VYV.

Le CoPil de PAF* propose pour cet atelier une rencontre entre les agents de VYV en charge du projet angevin, Gaël*, président de la plateforme Trajet Partagé* et Dorian*, le conseiller auprès du premier adjoint de la Maire de Paris (*voir supra*). VYV est en effet intéressé par les retours de la Ville de Paris sur les services numériques qu'elle expérimente sur le territoire angevin, avec la perspective commerciale d'obtenir d'autres contrats avec des collectivités, telles que la Ville de Paris. A cet égard, l'atelier de PAF* joue un rôle de mise en relation entre acteurs destiné à la fois à de l'échange informel d'informations et à de potentiels partenariats économiques.

Dans une logique proche, PAF* sollicite la MAIF, qui accepte également de devenir partenaire de l'événement. Sur la même base que le Groupe VYV, la MAIF finance un prix en son nom et bénéficie en contrepartie d'un atelier privé dédié. La mutuelle française est engagée dans un travail de réflexion stratégique sur sa raison d'être et sa nature d'entreprise à mission, et se questionne sur les meilleures pratiques à adopter en matière de gouvernance interne. Plateformes Alternatives France* lui propose ainsi de consacrer l'atelier privé à un échange entre la MAIF et des plateformes du réseau PAF* particulièrement avancées dans leurs réflexions sur la gouvernance. Au lendemain du Festival 2020* a donc lieu un temps d'échanges entre des cadres de la MAIF et des représentants d'Apprendre Ensemble*, de Trajet Partagé*, de Nutricoop* mais aussi avec la secrétaire générale d'Enercoop, qui est par ailleurs une membre active de Pensée Commune*.

En plus d'être une compensation en nature pour la MAIF, cet atelier est l'opportunité pour PAF* de mettre en valeur les modèles de gouvernance de certaines de ses plateformes membres, sachant que la MAIF est un potentiel investisseur dans des initiatives de plateformes collaboratives. A l'instar de l'atelier organisé avec le Groupe VYV, PAF* crée un espace privilégié pour l'échange entre des acteurs alliés du réseau et des plateformes du réseau, et se mue en quelque sorte en tiers de confiance entre ces différents acteurs. Pour autant, PAF* n'est pas passif dans cette situation puisque les membres du CoPil sont très investis dans ces interactions et sont animés par un but clair : générer à travers ces mises en relation informelles des partenariats ou des dispositifs faisant avancer le développement des plateformes coopératives.

Que ce soit avec la CDC, avec la CG SCOP, avec la Ville de Paris, le Groupe VYV ou encore la MAIF, PAF* déploie une stratégie d'influence d'un ordre particulier. Le réseau militant français s'inscrit dans une forme de plaidoyer partenarial à travers lequel il crée des coopérations opérationnelles (pour la production d'événements, de rapports...) avec ces organisations et institutions. En travaillant avec - et parfois au service de - ces organisations, le réseau tisse des liens de confiance avec certains de leurs membres et parvient également à faire connaître les acteurs, modèles et enjeux du coopérativisme de plateformes. Si ces collaborations impliquent une certaine perte d'autonomie pour le réseau - dans la mesure où celui-ci se subordonne à certains égards aux demandes de ces organisations - elles lui permettent également d'obtenir au passage des ressources pour exercer ses activités. Il est important de remarquer

au demeurant que c'est avant tout le comité de pilotage qui réalise et coordonne ce travail et que les plateformes coopératives associées au réseau - sans qu'il y ait de lien formel, rappelons-le - ne sont pas nécessairement consultées et encore moins associées au développement de ces collaborations avec des acteurs tiers.

e) Consultations parlementaires, déclarations, interpellations politiques : PAF* s'engage aussi dans un rôle de plaidoyer plus traditionnel

Plateformes Alternatives France* exerce aussi des activités plus classiques de plaidoyer à travers lesquelles le réseau va tenter d'influer sur l'élaboration de politiques publiques, de lois ou de réglementations données. Bien que peu structurées et ponctuelles, ces activités exercées par PAF* contribuent à installer le coopérativisme de plateformes et les revendications des plateformes coopératives dans l'espace public français.

La consultation de PAF* lors de la proposition de loi socialiste sur la protection des travailleurs des plateformes

Un exemple parlant est celui de la proposition de loi (PPL) socialiste au Sénat. Fin 2019, quelques sénateurs socialistes (Monique Lubin, Nadine Grelet-Certenais, Olivier Jacquin) portent en effet une « proposition de loi visant à rétablir les droits sociaux des travailleurs numériques ». Cette proposition, sur laquelle nous reviendrons en détails dans le chapitre 10, est une occasion pour Plateformes Alternatives France* d'intervenir dans le débat public. En effet, à l'occasion des auditions réalisées par la commission des affaires sociales du Sénat, PAF* est invité – par l'entremise de son alliée la CG SCOP – à donner son point de vue sur la proposition consistant à imposer le regroupement des travailleurs des plateformes dans des coopératives d'activités et d'emploi, avec le statut d'entrepreneurs-salariés. Le réseau français s'oppose à cet usage à marche forcée de la CAE et plaide au contraire pour sa chapelle, en suggérant le soutien aux plateformes directement gérées par les travailleurs associés.

L'invitation de PAF* à venir donner son avis sur la PPL socialiste témoigne de l'identification du réseau comme une partie-prenante dans le débat public sur l'économie de plateformes et ses alternatives. Le fait que PAF* ait accepté cette invitation témoigne également d'un rôle assumé de plaidoyer au nom des plateformes coopératives endossé par le CoPil du groupe. Bien que la PPL soit logiquement rejetée

par le Sénat (les socialistes étant minoritaires dans la chambre haute du Parlement), cet exercice permet à PAF* de mettre un pied à l'étrier dans ses activités de plaidoyer. Avec quelques alliés également appelés à s'exprimer sur la PPL, il est d'ailleurs décidé de donner suite à cette ébauche d'alliance. PAF*, la CG SCOP, Smart, Coopaname, la fédération Coopérer pour entreprendre se réunissent ainsi début 2020 afin d'aligner leurs positions en matière de protection des travailleurs dans l'économie de plateformes. Il est décidé de produire une tribune commune pour réaffirmer les principes de la coopération et de l'autonomie au travail, mais ce travail commun sera arrêté net par le déclenchement de l'épidémie de Covid-19.

Une action d'influence lors des élections municipales de 2020

De manières éparses, PAF* continue néanmoins à se positionner lors d'échéances précises pour tenter de porter sa vision de l'économie de plateformes auprès des décideurs publics. Par exemple, lors de la campagne pour les élections municipales de mars 2020, le CoPil produit une tribune appelant les principaux candidats de quelques municipalités, dont Paris et Lille, à prendre position pour un soutien aux plateformes coopératives (*voir encadré*).

Extrait de la communication envoyée aux listes candidates à Paris

« [...] Nous invitons les listes candidates aux élections municipales à soutenir des écosystèmes dédiés aux plateformes coopératives, par tout moyen approprié :

- mise en relation entre acteurs (plateformes, pouvoirs publics, investisseurs...)
- production d'études et de connaissances (cartographie des plateformes coopératives et des besoins du territoire, R&D juridique sur les mécanismes innovants d'intervention de la puissance publique, etc)
- soutien direct (locaux, subventions, commande publique...) à l'installation et au développement de plateformes coopératives sur Paris pour proposer de nouveaux services aux citoyens.

NOUS SUGGÉRONS PARTICULIÈREMENT

- la mise en place d'un parcours d'accompagnement et d'un incubateur dédié aux plateformes coopératives, sur le modèle d'autres villes européennes (Barcelone, Bruxelles...).

- des expérimentations associant notamment plateformes coopératives et services de la Ville dans le cadre de programmes sectoriels (livraison à vélo, tourisme durable, revitalisation des commerces de proximité, circuits courts alimentaires, mobilité partagée)
- le renouvellement du soutien au Festival des plateformes alternatives* (tenu [en octobre] dernier à la Bourse du Travail en présence de 300 personnes)

PLUS GLOBALEMENT, NOUS APPELONS

- au soutien de développement de communs d'intérêt général : logiciels libres, tiers lieux, politique de données ouvertes, coopératives de données, interopérabilité entre plateformes (standards communs, partage de données, briques logicielles mutualisées)
- à une régulation ambitieuse des plateformes dominantes visant à prévenir les dérives et à garantir un cadre compétitif équitable et propice au développement de solutions diversifiées au service des Parisien.ne.s et du développement du territoire.

Plateformes Alternatives France* vous invite à envoyer vos réactions à ces propositions par email d'ici le vendredi 6 mars, dans la perspective d'une communication de notre part la semaine suivante sur les engagements des différents candidats ».

Comme on peut le voir dans cet extrait adressé aux listes parisiennes, les arguments mis en avant par PAF* relèvent tant d'une demande de régulation globale de l'économie de plateformes que de la création d'un ensemble de dispositifs favorables à l'émergence d'alternatives coopératives. Par ailleurs, les revendications s'ancrent dans une analyse relativement précise du contexte local et les demandes prennent leur source dans les connaissances acquises par PAF* sur le fonctionnement de la Ville de Paris au cours de ses échanges récents, ce qui témoigne de la capacité du réseau à adopter une stratégie de plaidoyer fine et professionnalisée.

Les déclarations très politiques des Festivals des plateformes coopératives*

PAF* profite également de ses forums pour réaliser des opérations de plaidoyer. A la fin du Festival 2019*, le réseau communique par exemple sur une Déclaration des plateformes coopératives, qui appelle les plateformes coopératives à s'unir, les pouvoirs publics à les soutenir, et le monde de la recherche à les étudier davantage pour mettre en valeur leurs modèles.

La déclaration identifie quatre principaux sujets sur lesquels accompagner les plateformes coopératives :

« Il faut trouver et développer les ressources (expertise, financements, contacts...) dont ces plateformes ont besoin concrètement. Il faut aussi activer les actions de plaidoyer et communication : faire connaître les plateformes coopératives et leur nécessité, porter collectivement les revendications et besoins des plateformes coopératives, inventer des dispositifs pour les rendre plus attractives...

Des pistes particulières peuvent être explorées sur :

- les données : déterminer collectivement les conditions de leurs usages, les modalités de leur recueil et de leur exploitation ; explorer des pistes comme des « coopératives de données » pour gérer ces communs ; mise à disposition de données ouvertes et libres aux collectivités locales ; sur cette base, construction d'outils de soutien économique aux plateformes coopératives ;
- les financements : appui au démarchage collectif ou individuel d'acteurs-cibles (institutions, financeurs, prestataires), cartographie des prestataires et des ressources disponibles ; création d'outils financiers dédiés au soutien à l'amorçage des plateformes coops (en premier lieu par les financeurs publics et banques coopératives/mutualistes) : capital patient, critères alternatifs d'évaluation ;
- les soutiens des collectivités locales : commande publique privilégiant les plateformes respectant les critères de qualité ; prise de participation directe des collectivités et institutions dans des plateformes coops (selon la logique multi-parties prenantes développée par certaines plateformes notamment sous format SCIC) ; développement de communs d'intérêt général (soutenus par pouvoirs publics et organisations) : logiciels libres, coopératives de données, tiers-lieux
- la visibilité : étudier l'opportunité et la faisabilité d'un label ou toute autre forme de reconnaissance des plateformes sur des critères de qualité de la plateforme (bonnes conditions d'activité et de rémunération pour les utilisateurs si plateforme de travail, usage vertueux des données personnelles des utilisateurs, usage et partage de ressources en format libre, implication des usagers dans la gouvernance, externalités positives sur le territoire, création de lien social,...) »³¹⁸.

L'année suivante, à l'issue du Festival 2020*, Plateformes Alternatives France* réédite cette opération en communiquant un Appel des plateformes alternatives (*voir encadré*). On peut observer une véritable progression du travail de plaidoyer entre les deux années. Pour cet Appel, la méthode est plus rodée, les revendications plus précises et le CoPil de PAF* cherche plus directement à embarquer des alliés dans

³¹⁸ Communiqué de PAF*, octobre 2019

l'association à l'Appel. Ainsi, le CoPil mobilise *ex ante* une dizaine de plateformes coopératives de son réseau pour co-signer l'Appel, puis obtient la signature d'ESS France, avant de relayer officiellement sa campagne sur les réseaux sociaux et de la publier dans le magazine Socialter - spécialisé sur les sujets d'ESS et de transitions (écologique, démocratique...). Le CoPil mobilise au passage ses partenaires du Festival* (Groupe VYV, MAIF, CG SCOP, Ville de Paris) afin de se joindre à l'Appel, en parallèle des échanges qu'il poursuit avec eux pour donner suite au Festival*.

L'Appel du Festival 2020 des plateformes alternatives* :

« La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 a révélé le rôle croissant et central du numérique dans l'organisation de notre société. Les oppositions aux multinationales qui gouvernent l'économie de plateformes témoignent d'une aspiration partagée à des alternatives plus équitables et moins tentaculaires. Justement, des dizaines de projets développent des modèles de transition écologique et solidaire : la valeur est partagée avec les usagers et les territoires, les parties prenantes sont associées aux décisions, les données des utilisateurs ne sont pas le cœur du modèle économique, les projets sont au service de l'intérêt général : tous ces principes sont portés par les plateformes coopératives ! Les #platformcoop forment un mouvement mondial !

Durant la crise du Covid-19, des dizaines de circuits courts ont été déployés via Nutricoop*, de multiples réseaux de distribution d'urgence facilités par Vélocratie*, face au manque de trésorerie des entreprises Business Troc* démocratise l'économie du troc. Les plateformes coopératives jouent un rôle essentiel dans la transition écologique, démocratique et solidaire : covoiturage avec Trajet Partagé* et Hopcar*, durabilité des objets avec Commown et Label Emmaüs, redynamisation des échanges de proximité avec Zouu*, mise en valeur des territoires avec Les Aventuriers du Voyage*...

Les plateformes coopératives ne sont pas que des alternatives vertueuses aux géants du web ! Elles sont de véritables infrastructures de coopération, notamment sur les territoires. Plateformes Alternatives France*, communauté apprenante associant plateformes et experts en lien avec le programme de recherche TAPAS, en a fait la démonstration dans son dernier rapport (réalisé avec le soutien de la Caisse des Dépôts) : les plateformes coopératives offrent aux acteurs de l'ESS, aux commerçants, des outils numériques ajustés à leurs valeurs et intérêts. Elles apportent aux pouvoirs publics des modalités d'action innovantes fondées sur la co-construction de services d'intérêt collectif et avec la coopération d'un écosystème citoyen de territoires, partenariat public/économie sociale/communs.

Pour atteindre leur plein potentiel, les plateformes coopératives ont besoin de :

- faire mouvement sous une bannière commune qui permette au public et aux institutions de davantage les identifier et comprendre leurs spécificités,
- stabiliser des modèles et dispositifs permettant d'en faire des solutions pérennes,

• faire système et grandir à partir des réalisations existantes, grâce à des partenariats qui associeront collectivités, organisations de l'ESS, acteurs de la transition.

Nous, Plateformes Alternatives France*, plateformes coopératives et leurs alliés, appelons et nous engageons pour l'année 2021 à :

- 1- accélérer la structuration d'un réseau de plateformes coopératives afin de s'organiser, faire collectif et de communiquer ensemble,
- 2- nous mobiliser collectivement pour être reconnus et financés par les plans de relance,
- 3- renforcer et accompagner les expérimentations (par territoires, par filières...) entre plateformes et leurs partenaires (collectivités locales, organisations de l'ESS...)
- 4- bâtir un écosystème de financement des plateformes coopératives, en bonne intelligence avec l'ensemble des acteurs du financement de l'ESS et de l'intérêt général.

Ensemble, passons la seconde ! »³¹⁹

Au fur et à mesure que les mois passent, Plateformes Alternatives France* multiplie les actions de plaidoyer et affine ses revendications. Le réseau porte un argumentaire appelant essentiellement au soutien financier aux plateformes coopératives, mais aussi à des expérimentations territoriales. Il s'adresse tant aux plateformes coopératives elles-mêmes (à qui il suggère de s'unir davantage), aux pouvoirs publics locaux (qu'il enjoint à soutenir activement les plateformes coopératives, par exemple via la commande publique ou la participation aux SCIC), ainsi qu'aux grands acteurs de l'ESS (qui peuvent appuyer les plateformes coopératives par des partenariats commerciaux ou des investissements).

f) Les réseaux étrangers du coopérativisme de plateformes exercent aussi des missions de plaidoyer

Plateformes Alternatives France* n'est pas le seul réseau militant se réclamant du coopérativisme de plateformes à exercer des activités d'influence vis-à-vis d'institutions ou d'acteurs politiques.

A Barcelone, les liens étroits dont disposent les quelques animateurs de Procomuns - au premier chef Mayo Fuster Morell - avec le pouvoir municipal, facilitent ces activités.

³¹⁹ Communiqué de PAF*, décembre 2020.

C'est notamment grâce à ses liens privilégiés avec la Mairie qui Mayo Fuster a pu obtenir la création d'un programme d'incubation au sein de Barcelona Activa (*voir supra*) dédié aux communs numériques et aux plateformes coopératives. C'est également un travail d'influence auprès de la municipalité catalane qui permet à Procomuns d'obtenir une vitrine importante à l'occasion du sommet international de la Sharing Cities Alliance à l'automne 2018. En effet, du 12 au 14 novembre 2018, la Mairie de Barcelone accueille un sommet de la Sharing Cities Alliance, un réseau de métropoles internationales (Séoul, Amsterdam, New York, Paris...) regroupées depuis 2015 à l'initiative d'un cabinet de consultants pour discuter des enjeux relatifs à la régulation des plateformes collaboratives. A cette occasion, Mayo et son équipe de Dimmons sont réquisitionnés pour aider à l'organisation du sommet.

Sur les conseils de Mayo, la Mairie de Barcelone pousse pour une ligne politique insistant davantage sur la promotion des alternatives coopératives. La déclaration finale du sommet insiste par exemple sur l'importance de distinguer les plateformes réellement collaboratives sur la base notamment de « modèles économiques et de rétributions équitables » et d'une « gouvernance participative de la communauté »³²⁰. En outre, l'écosystème barcelonais des plateformes coopératives obtient la possibilité de disposer d'un espace dédié lors du Smart City Expo World Congress, énorme foire consacrée à l'économie numérique, à laquelle est accolé le sommet Sharing Cities. Procomuns bénéficie ainsi d'une forte vitrine au cœur de la Fira Barcelona (immense foire d'exposition barcelonaise), avec une petite scène pour son agora et une dizaine de porteurs de projets disposant de stands pour présenter leurs plateformes coopératives.

Les forums Procomuns, à l'instar de ce que fait PAF* en France, est aussi l'occasion pour le réseau militant barcelonais d'avancer ses pions en matière de plaidoyer. Les diverses éditions de Procomuns sont autant de moments privilégiés pour convaincre les élus du territoire et les acteurs traditionnels de l'ESS de soutenir la démarche du coopérativisme de plateformes.

A l'issue du Forum 2016, une déclaration de 140 principes est d'ailleurs communiquée. Partant du constat selon lequel le numérique encourage le développement de ressources numériques d'intérêt général fonctionnant selon les modalités du pair-à-pair et des communs, la déclaration propose 10 axes, déclinés en 140

³²⁰ <https://labgov.city/theurbanmedialab/the-sharing-city-declaration-how-cities-are-fighting-the-uncontrolled-expansion-of-the-sharing-economy/>

recommandations de politiques publiques, nécessaires du point de vue de ses auteurs à la promotion d'une économie collaborative fonctionnant dans l'esprit des communs. Parmi ces axes figurent : une régulation de l'économie de plateformes en faveur des initiatives agissant dans l'intérêt général (par exemple en créant des figures juridiques telles que la « *peer cooperative* », en renforçant la *benefit corporation* ou encore l'entreprise sociale), une amélioration des mécanismes de financement des communs, une réaffectation de biens appartenant à la puissance publique vers des projets de communs ou encore la transformation de l'administration publique en concordance avec les pratiques des communs (adoption de logiciels libres, ouverture des données publiques, dispositifs de délégation de projets à des citoyens...) ³²¹.

De son côté, Trebor Scholz est également assez actif en matière de plaider pour les plateformes coopératives. Le chercheur américain ainsi que le Platform Cooperativism Consortium se mobilisent à l'occasion de divers projets de lois afin de faire évoluer la législation dans le sens des plateformes coopératives. Comme Trebor Scholz l'explique sur le blog du PCC en faisant le bilan de l'année 2018, « l'équipe des affaires publiques du PCC dirigée par Hal Plotkin a écrit une Nouvelle déclaration des droits des travailleurs américains, portant soutien aux entreprises coopératives possédées et gérées démocratiquement, pour la sénatrice fédérale Gillibrand qui nous a sollicités pour [lui envoyer] des propositions promouvant les plateformes coopératives dans le cadre de son Main Street Employee Ownership Act ³²² » ³²³. Cette proposition de politiques publiques élaborée par le PCC propose des pistes d'action variées à l'échelle nationale pour soutenir les plateformes coopératives, notamment des stratégies de marchés publics, d'investissements, de gestion des données personnelles. Elle suggère également de consacrer des ressources à des hubs régionaux dédiés à l'émergence des plateformes coopératives.

Comme on le constate, les réseaux internationaux du coopérativisme de plateformes exercent aussi des fonctions de plaider vis-à-vis des décideurs publics. Leurs actions portent la plupart du temps sur la production de propositions politiques (notamment sous la forme de déclarations) ou sur des recommandations spécifiques

³²¹ https://procomuns.net/wp-content/uploads/2016/03/CommonsDeclarationPolicies_eng_v03_summary.pdf

³²² Une Loi fédérale votée en 2018 qui vise à faciliter la reprise de PME cédées par des travailleurs associés.

³²³ <https://platform.coop/fr/blog/where-we-are-at-2018-2019/>

à l'occasion de propositions de lois. Sur le fond, les propositions s'intéressent notamment à la possibilité d'avoir des marchés publics intégrant des critères favorables aux plateformes coopératives. Toutefois, au-delà des simples plateformes, le plaidoyer s'étend notamment à des politiques plus générales en faveur du logiciel libre ou d'une éthique dans l'usage des données personnelles.

3) Un rôle d'intermédiation entre plateformes et institutions

Outre leurs activités de communication grand public et de plaidoyer institutionnel, les réseaux militants observés procèdent pour certains à des mises en relation directes entre des plateformes coopératives de leurs réseaux et des acteurs extérieurs (institutions financières, collectivités publiques...) en mesure de les soutenir. A cet égard, les réseaux du coopérativisme de plateformes peuvent jouer le rôle de tiers de confiance au service du développement des plateformes coopératives de leur écosystème. Ce rôle diffère de celui de plaidoyer dans la mesure où il s'agit ici de soutenir souvent au cas par cas le développement opérationnel de plateformes coopératives.

De nouveau ici, l'étude du réseau Plateformes Alternatives France* permet de se faire une idée du rôle que peuvent jouer ces réseaux au profit de « leurs » plateformes.

En premier lieu, PAF* joue ce rôle d'intermédiaire entre plateformes coopératives et potentiels soutiens extérieurs lorsqu'il convie lors de ses groupes de travail du premier semestre 2018 des membres d'organisations de l'ESS et d'institutions publiques à échanger concrètement sur les besoins des plateformes du réseau. Lors de la deuxième session de travail qui a lieu en avril 2020, le groupe modèles économiques et de financements convie des cadres de France Active et du fonds d'investissement coopératif CoopVenture pour présenter leur fonctionnement et les sensibiliser aux modèles des plateformes coopératives. Si cette rencontre a essentiellement une vertu pédagogique – faire découvrir les plateformes coopératives à France Active et la CG SCOP - l'objectif de PAF* est également de donner envie à ces deux potentiels investisseurs de s'engager dans l'une ou l'autre des plateformes du réseau.

Il en va de même avec la Caisse des Dépôts. Au-delà du travail de recherche élaboré par PAF* au service de la CDC, l'un des objectifs de PAF* est bien de donner envie à

l'institution financière publique d'investir dans plusieurs plateformes du réseau. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs déjà en pourparlers avec des directions d'investissement de la CDC et comptent sur ces rencontres informelles avec des cadres de la CDC pour débloquer leur dossier en interne. PAF* s'arrange ainsi, que ce soit dans son rapport ou lors des séminaires, pour mettre en avant les solutions proposées par les plateformes de son réseau. Par exemple, lors du séminaire intermédiaire de juillet 2019 à la Caisse des Dépôts, en présence de plusieurs membres de directions de la CDC, PAF* donne longuement la parole à trois représentants de plateformes - Johanna* (Express Farmer France*), Gaël* (Trajet Partagé*) et Jordan* (Vélocratie*) - pour tenter de valoriser leur bilan et leurs critères différenciants.

Lorsque que PAF* convie des plateformes à venir témoigner lors des ateliers privés avec ses partenaires VYV et la MAIF en marge du Festival 2020*, la volonté est également de les mettre en avant afin d'espérer donner lieu à des collaborations entre ces partenaires et les plateformes présentes. C'est ainsi que PAF* convie le président de Trajet Partagé* à venir présenter son initiative devant le Groupe VYV, qui s'intéresse à des solutions collaboratives numériques pour venir gonfler son portefeuille de services de « *smart city* ». Dans la même logique, quand PAF* invite Nutricoop*, Apprendre Ensemble* et Trajet Partagé* à l'atelier sur la gouvernance de la MAIF, l'un des objectifs est d'immiscer l'idée d'un soutien - à plus ou moins long terme - à ces initiatives de la part de la mutuelle française.

PAF* parvient donc à jouer un rôle d'intermédiation entre les plateformes actives de son réseau et des organisations ou institutions tierces que le CoPil est parvenu à intéresser et à solliciter pour des échanges informels.

Ces échanges permettent aux plateformes coopératives de mieux se faire connaître par des acteurs ciblés comme de potentiels soutiens opérationnels et financiers. En retour, ces acteurs s'appuient sur le comité de pilotage de PAF*, qu'ils ont identifié comme une tête de réseau et un centre de ressources sur les plateformes coopératives, pour les aider non seulement à mieux comprendre ces modèles mais aussi à repérer des plateformes fiables à soutenir.

D'une certaine manière, PAF* joue un rôle de tiers de confiance entre plateformes et acteurs extérieurs, bien que l'action du comité de pilotage ne soit pas neutre puisque son objectif premier est l'obtention de ressources au bénéfice de « ses » plateformes. Toutefois, le positionnement de PAF* est ambigu puisque le réseau n'est en rien formalisé et que le CoPil ne dispose pas d'un mandat de représentation de la part des plateformes qui participent aux actions de PAF*. Cette absence de redevabilité est à la fois une force et une faiblesse à cet égard. L'absence de liens formels rend le rôle de tiers de confiance de PAF* plus crédible du point de vue des organisations rencontrées, mais il implique également que les membres du CoPil ont la faculté – bien que celle-ci ne semble pas s'exercer consciemment – d'orienter leurs interlocuteurs vers tel ou tel projet sans nécessairement devoir le justifier auprès des autres plateformes.

**

Les militants du coopérativisme de plateformes, nous l'avons vu dans ce chapitre 9, jouent plusieurs rôles dans leurs actions quotidiennes. Ils exercent d'abord des fonctions visant à servir les principaux membres de leurs réseaux par la création d'une identité commune, par la facilitation d'échanges entre pairs ou encore par le développement de ressources dédiées aux plateformes coopératives. Ils opèrent également de nombreuses actions en externe, notamment via un travail de communication auprès du grand public, de plaidoyer ciblé vers des institutions et, plus spécifiquement, par un rôle de tiers de confiance facilitant la mise en relation entre des plateformes coopératives du réseau et des organisations alliées. Ce rôle de tiers de confiance entre les plateformes du réseau et des organisations alliées est particulièrement prégnant dans le cas de Plateformes Alternatives France*.

Après avoir étudié en détails la nature et la composition de ces réseaux militants dans le chapitre 8, puis leurs activités concrètes dans le chapitre 9, il est temps d'analyser les motivations de ces réseaux sur le fond. Quelles sont les idées et les propositions qui se dégagent de cet ensemble d'évènements, d'actions et d'interactions ? En somme, quelles sont les revendications politiques qui se dégagent des échanges au sein des espaces créés et animés par les militants du coopérativisme de plateformes ? Le chapitre suivant vise à explorer ces questions.

Chapitre 10 - Les revendications politiques des militants du coopérativisme de plateformes

Il est bien sûr impossible de circonscrire exactement les revendications politiques des militants du coopérativisme de plateformes dans la mesure où, comme nous l'avons vu auparavant, les acteurs qui s'engagent dans les réseaux et les conférences relatives à ce sujet ont des enjeux et des aspirations singulières qui débordent d'ailleurs souvent le simple champ des plateformes coopératives. Par ailleurs, les perspectives ne sont pas nécessairement les mêmes selon que l'on est un porteur de projet très investi dans le mouvement ou une grande organisation adoptant une posture plus distanciée de soutien de principe.

En guise de préambule à ce chapitre, le questionnaire passé à une trentaine de participants à la conférence Platform Cooperativism 2017 offre un léger aperçu de la diversité des motivations militantes qui animent ces individus pour l'essentiel Américains (*voir encadré*).

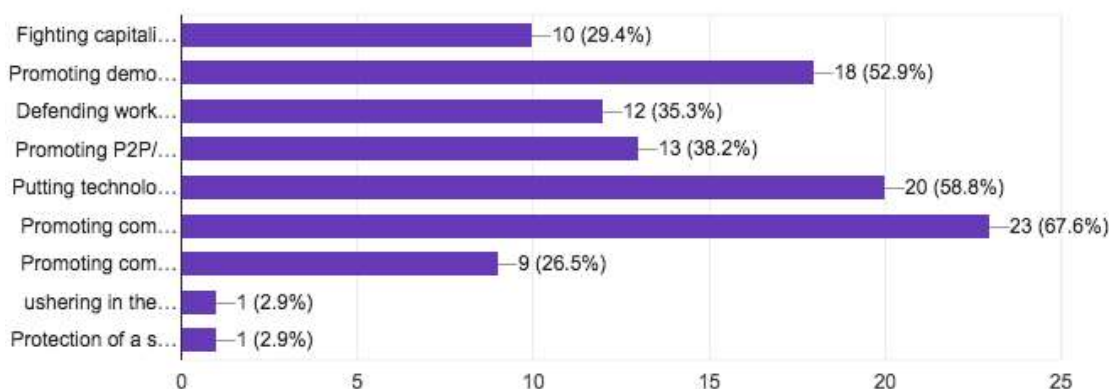
Les motivations politiques des participants à la conférence Platform Cooperativism 2017³²⁴ :

Les trois principales raisons qui expliquent l'intérêt et/ou le soutien des répondants pour les plateformes coopératives sont l'encapacitation de communautés préexistantes (67,6% des répondants), la mise des technologies au service de l'économie sociale (58,8%) et la gouvernance démocratique dans les organisations (52,9%). Viennent relativement loin derrière la promotion d'organisations économiques décentralisées (38,2%), la défense des droits et des conditions des travailleurs (35,3%), la lutte contre le capitalisme et les entreprises lucratives (29,4%) ou encore la promotion des communs et du logiciel libre (26,5%).

³²⁴ Conférence Platform Cooperativism, questionnaire aux participants, New York, novembre 2017.

Among the following options, could you pick the 3 motivations that explain the most your interest/support for platform coops? (you can add other)

34 responses



On remarque donc que ce sont le soutien à des communautés de personnes et la promotion d'une gouvernance démocratique qui suscitent le plus d'adhésion. La promotion de modèles d'organisation décentralisés motive par ailleurs davantage de participants que la lutte contre le capitalisme ou la défense des travailleurs. On remarque cependant que toutes les causes, bien qu'assez diverses, suscitent un certain niveau d'adhésion (aucune en-dessous du quart des répondants).

Lorsque que l'on s'intéresse plus spécifiquement aux perspectives qu'entrevoient les participants pour les plateformes coopératives, celles-ci s'avèrent hétérogènes. Pour plusieurs personnes, ces dernières sont porteuses d'innovations dans les pratiques de coopération. Une responsable de la communication de la NCBA pense qu'il s'agit du « prochain secteur de l'innovation coopérative, un Internet démocratique ». Une employée d'une université australienne travaillant autour de l'innovation sociale estime que les plateformes coopératives véhiculent « de nouvelles approches de l'engagement et de la création de valeur ainsi que du partage dans des communautés post-automatisation ». Du point de vue d'autres participants, les plateformes coopératives peuvent révéler des modèles d'organisations plus efficaces. Un créateur de crypto-technologies estime que les plateformes coopératives sont « des systèmes économiques de confiance fiables ». Le fondateur de la plateforme coopérative de funérailles évoqué dans le chapitre 8 pense lui que celles-ci permettent « des prises de décision qui favorisent le bien-être à long terme, la culture et les valeurs du leadership ». « Nous aspirons, explique-t-il, à adopter les structures organisationnelles TEAL proposées par Laloux

dans *Reinventing organizations* (Laloux, 2014) ». Ce dernier répondant s'inspire donc explicitement de la théorie des entreprises libérées, qu'il voit comme une innovation organisationnelle à exploiter.

Pour d'autres participants, l'enjeu premier des plateformes coopératives est de réintroduire de la justice sociale au sein de l'économie numérique. Pour un chercheur néerlandais, elles permettent « une propriété et une gouvernance de retour dans les mains des usagers et un modèle décentralisé répliquable ». Un designer y voit « une distribution plus équitable des ressources, du capital, de la culture et de l'attention ». Pour le créateur d'une entreprise de développement de plateformes, le coopérativisme de plateformes permet l'émergence de « plateformes qui n'extraient pas la valeur dans les poches de tiers, mais plutôt dans celles de ceux qui créent la valeur sur la plateforme (les prestataires) ».

Plus largement enfin, des répondants aux questionnaires se projettent dans un idéal politique plus vaste. Un coopérateur portant un projet d'incubateur voit dans les plateformes coopératives « une transition effective vers le post-capitalisme (ou peut-être le co-capitalisme) ». Un développeur informatique juge que celles-ci permettent de « collectiviser les réseaux sociaux et les places de marché ». Pour une autre personne, il s'agit, via les plateformes coopératives, de « fournir un pouvoir d'organisation et de négociation aux freelances ». Certains ont des avis portant sur des sujets spécifiques, à l'image de ce représentant d'un fonds d'investissement : « Je m'intéresse fortement aux façons de retransférer la propriété des données aux gens. Les gens doivent savoir ce qu'ils donnent aux grandes entreprises et que cela a une valeur ». D'autres, à l'instar de ce Canadien prévoyant de lancer une plateforme coopérative de veille événementielle, y voient une opportunité plus globale de « permettre aux utilisateurs d'influencer le destin des plateformes qui changent la forme des villes et des économies ». Quelques participants flirtent même avec le lyrisme, à l'image de ce répondant anonyme pour qui « [les plateformes coopératives] sont un espoir pour l'humanité et la planète ».

Si cet aperçu ne concerne qu'une conférence particulière s'étant déroulée dans le contexte des Etats-Unis, celle-ci constitue néanmoins l'un des principaux temps annuels réunissant la communauté internationale de militants du coopérativisme de

plateformes et peut donc nous donner une certaine image des idéaux animant ces acteurs.

Par ailleurs, quelques régularités ressortent de l'observation approfondie de plusieurs réseaux militants que nous avons suivis, qu'il s'agisse bien entendu de Plateformes Alternatives France* mais aussi de BarCola ou du réseau new-yorkais fédéré par Trebor Scholz. Nous allons revenir en détails dans ce chapitre sur ces régularités.

Tout d'abord, et cela va de soi, les acteurs engagés dans les réseaux du coopérativisme de plateformes véhiculent un discours enthousiaste sur les caractéristiques des plateformes coopératives - bien que les visions de ce que sont et doivent être les plateformes coopératives ne fassent pas autant l'unanimité qu'on pourrait l'imaginer.

Au-delà de l'archétype de la plateforme coopérative, il convient de se pencher sur les causes plus larges portées ou simplement relayées par ces réseaux militants. On retiendra à cet égard plusieurs grands axes.

Le premier d'entre eux est une aspiration à moraliser l'économie de plateformes - et plus globalement l'économie numérique - à travers un ensemble de pratiques allant de la lutte contre les GAFAM à la mise en lumière d'alternatives libres par exemple. Parmi les enjeux saillants de ce combat, l'émancipation des travailleurs des plateformes est l'un des points nodaux des revendications militantes du coopérativisme de plateformes.

Cependant, la moralisation de l'économie de plateformes *stricto sensu* n'est, d'une certaine manière, qu'un point d'entrée pour les militants du mouvement, qui portent des aspirations plus larges. Un autre axe fondamental du mouvement, à ce titre, est la promotion de l'économie sociale et solidaire en général - et du modèle coopératif en particulier - comme un projet de société souhaitable ; et plus largement un appel à une démocratisation de l'économie.

Au-delà de la promotion de l'ESS, les militants du coopérativisme de plateformes s'inspirent fortement du paradigme des communs et du logiciel libre.

Une forte focale est par ailleurs portée par la majorité des militants et entrepreneurs du mouvement sur des projets d'économie solidaire visant l'encapacitation de communautés locales. En ce sens, un certain nombre des acteurs du coopérativisme

de plateformes ambitionnent de revitaliser l'ESS via les communs et les nouveaux outils numériques de collaboration en ligne.

Outre les enjeux de démocratie économique, la plupart des plateformes coopératives et des militants revendiquent l'importance de mettre les applications numériques au service de l'écologie, de la solidarité et de la vitalité de la démocratie, dans un mouvement conjoint que certains d'entre eux dénomment la « transition ».

En lien avec ces enjeux de transition, plusieurs réseaux étudiés, notamment en France, portent un discours sur l'utilisation des plateformes numériques comme des outils au service des dynamiques territoriales, tentant d'ébaucher une vision alternative à celle de la *smart city*.

En définitive, les revendications politiques du mouvement, bien que très éclectiques, se rejoignent dans une vision anticapitaliste relativement affirmée et dans la promotion d'une ESS enrichie par les communs et les logiciels libres. Il est intéressant de remarquer au demeurant que le paradigme de l'économie collaborative est finalement peu mobilisé par ces militants, quand bien même c'est le constat d'une marchandisation de cette dernière qui a poussé de nombreux acteurs à s'engager dans la promotion d'alternatives.

A/ L'apologie des plateformes coopératives

L'un des premiers axes structurants portés dans leurs revendications par les militants du coopérativisme de plateformes est bien entendu le développement des initiatives de plateformes coopératives. La plateforme coopérative est au fondement de la mobilisation de nombreux militants du mouvement, convaincus de la pertinence de cet idéal-type d'organisation dont nous avons vu précédemment qu'elle revêt toutes les caractéristiques d'une utopie réelle. Toutefois, parmi ces militants, des conceptions s'opposent quant à la meilleure façon de développer de telles initiatives. Nous verrons ensuite que les militants du coopérativisme de plateformes ne manquent pas de propositions en ce qui concerne le soutien à ces plateformes.

1) La plateforme coopérative présentée comme la solution idoine à de nombreux enjeux

Nous l'avons déjà abordé précédemment, les entrepreneurs de cause et les militants du mouvement qui les ont suivies ont développé un imaginaire puissant autour de la plateforme coopérative en tant qu'idéal-type d'organisation économique désirable. Par leurs formes juridiques coopératives - et, par extrapolation, à travers des pratiques et des statuts favorisant la gouvernance partagée et la faible lucrativité - ces plateformes seraient du point de vue de leurs promoteurs des solutions idéales non seulement pour fournir des services de plateforme véritablement dans l'intérêt des usagers, mais aussi pour répondre à des enjeux de société tels que la crise écologique ou la précarisation des travailleurs.

Nous avons déjà eu l'occasion de nous pencher en Partie 1 sur les promesses de ces plateformes telles qu'esquissées par les fondateurs du mouvement. De même, nous avons eu l'occasion dans la Partie 2 de remarquer la forte prégnance des motivations militantes des porteurs de projets de plateformes coopératives, qui revendiquent fièrement les critères différenciants de leurs initiatives. On constate également que les réseaux militants locaux contribuent à relayer et à renforcer cette apologie des plateformes coopératives.

Cette emphase avec laquelle les réseaux militants vont vanter les promesses incarnées par les plateformes coopératives peut s'observer par exemple dans les réponses de Plateformes Alternatives France* au questionnaire qui lui est envoyé par les sénateurs socialistes en amont de l'audition relative à leur proposition de loi. Quand les sénateurs demandent à PAF* de décrire quelles sont les valeurs ajoutées des plateformes membres du réseau, celui-ci met en valeur différentes vertus :

« Des dizaines de plateformes ou de projets de plateformes coopératives en France proposent des alternatives. Elles ont en commun de proposer une approche originale, avec un ancrage territorial fort, des relations partenariales denses, un respect des utilisateurs, la création de communs et d'externalités positives. Du point de vue de la relation avec les travailleurs, le modèle coopératif permet de :

- donner du poids aux travailleurs en leur fournissant un espace de rencontre et d'organisation de nouvelles formes de solidarité ;
- faire rentrer le travail dans le cadre de salariat existant, porteur de la sécurité qu'amène le contrat de travail et la protection sociale correspondante ;

- intégrer les travailleurs à la gouvernance de la plateforme en tant que sociétaires. Cela leur permet de participer à la définition de la rémunération du travail, des modalités de développement des algorithmes, des modalités de partage de la valeur avec les autres parties prenantes, etc. ;
- permettre aux travailleurs d'être propriétaires non-seulement de la plateforme, mais surtout des données générées par leur travail.

Par ailleurs, le statut coopératif et, en particulier, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif introduit par la loi du 17 juillet 2001, permet aux collectivités territoriales de devenir sociétaires d'une structure de portage de plateforme. Cette possibilité permet d'assurer l'objectif d'impact territorial d'une telle entreprise, et en particulier :

- la mise à disposition d'un outil de collaboration au service des besoins avérés du territoire (et non un usage subi après l'implantation d'une plateforme collaborative classique) comme vecteur d'encapacitation ;
- la propriété des données issues de l'utilisation de la plateforme pour outiller d'autres politiques publiques ;
- la maîtrise des externalités négatives de l'utilisation d'une plateforme (surtourisme associé à Airbnb, détérioration des conditions de travail liée à Uber et Foodora, etc.);
- la création d'activités économiques stables sur les territoires.

Les secteurs économiques concernés sont la mobilité, l'hébergement touristique temporaire, la logistique du dernier kilomètre, la santé, l'échange de biens et services, etc »³²⁵.

Les réseaux militants que nous avons étudiés, ainsi que le montre l'extrait précédent - mais également les divers extraits de conférences, de réunions et de publications mis en exergue dans les chapitres 8 et 9 – affublent ainsi les plateformes coopératives de multiples vertus : émancipation réelle des travailleurs des plateformes, réappropriation de leur vie privée et de leurs données par les usagers, contribution à un aménagement du territoire maîtrisé... Pour autant, entre les militants, les conceptions divergent parfois quant aux principales fonctions des plateformes coopératives.

³²⁵ Réponses de PAF* au questionnaire de la Commission des affaires sociales du Sénat lors des auditions relatives à la PPL socialiste portant protection des travailleurs des plateformes, décembre 2019.

2) Des conceptions hétérogènes des atouts des plateformes coopératives

Il serait faux d'arguer que les militants du coopératisme de plateformes partagent une vision monolithique de ce que doivent être les plateformes coopératives.

Certains entrepreneurs de cause et militants estiment par exemple que le principal objectif du développement des plateformes coopératives doit être de servir les travailleurs (et en particulier les travailleurs précaires). Ce positionnement est par exemple porté par Trebor Scholz lui-même.

Une prise de parole du chercheur-activiste lors de la conférence Tenerife Colaborativa de 2017 est révélatrice de sa pensée : « Nous essayons d'orienter le mouvement *platform coop* vers le secteur des soins à la personne, c'est là où les besoins sont les plus forts. Mon cœur bat pour ces travailleurs. Et je constate qu'on a des soutiens politiques, comme [Jeremy] Corbyn ou des gens en Italie par exemple quand j'ai parlé au G7. Évidemment que je vais être d'accord pour avoir un Facebook alternatif, mais pour moi c'est une inquiétude de second plan, de classe moyenne, car ça n'a rien à voir avec les conditions de travail des femmes de ménage par exemple »³²⁶.

A l'inverse, pour d'autres militants, comme dans les réseaux français ou barcelonais, les plateformes coopératives sont des solutions à déployer simultanément dans tous les secteurs d'activité, y compris si ces plateformes sont possédées par des consommateurs ou des citoyens associés.

De même, tandis que certains militants promeuvent une vision assez stricte de ce que sont les plateformes coopératives, plutôt fondée sur la communauté et sur l'autogestion, d'autres en ont une conception beaucoup plus extensive. Une vision portée par un certain nombre de militants du coopératisme de plateformes, notamment en France, consiste par exemple à appréhender la plateforme coopérative comme une structure d'intermédiation, un tiers de confiance, permettant d'agréger des acteurs différents autour d'un projet ou d'une politique publique donnée. Cette conception de la plateforme coopérative en tant qu'infrastructure permettant de produire ou d'échanger entre une multiplicité de parties-prenantes est fortement promue par Plateformes Alternatives France* par exemple.

³²⁶ Conférence Tenerife Colaborativa, ethnographie personnelle, Tenerife, novembre 2017.

Des controverses apparaissent selon les militants quant à la forme que doivent prendre les plateformes coopératives. Pour Juho Makkonen, entrepreneur finlandais membre de Ouishare et cofondateur de ShareTribe, il faut que les plateformes coopératives soient simples d'utilisation. Il dénonce à l'occasion de la conférence Tenerife Colaborativa 2017 « tous ces gens qui mentionnent des systèmes providentiels comme la *blockchain*, l'intelligence artificielle, les monnaies virtuelles » et estime que le modèle de plateformes coopératives « est déjà assez difficile à développer, ne serait-ce qu'humainement, qu'on n'a probablement pas besoin de partir dans des grands développements prospectifs ». Il promeut une action concrète, rapidement soumise aux retours des clients sous forme de *minimum viable platform*³²⁷ : « Vous n'avez pas besoin de *scaler*³²⁸ pour devenir grand, vous pouvez tranquillement vous développer. Je suis dubitatif de ceux qui disent : 'il faut créer un Uber coopératif, un Deliveroo coopératif', etc. Je pense qu'on ne peut pas concourir avec ces acteurs si puissants mais plutôt chercher à créer un tissu de petites coopératives travaillant sur leur propre plateforme pour servir leurs propres besoins. Nous pouvons ainsi construire une économie alternative qui peut permettre de contourner cette économie extractive qui est à l'œuvre »³²⁹. Une conception qui détonne de la vision esquissée notamment par Trebor Scholz dans ses écrits initiaux, mais qui est partagée par de nombreux acteurs du mouvement. D'ailleurs, la majorité des plateformes coopératives que nous pu observer se construisent de pas à pas, en agrégeant progressivement des structures et communautés locales.

3) De multiples propositions stratégiques pour soutenir les plateformes coopératives

Au-delà de l'apologie du modèle de la plateforme coopérative sous quelque forme que ce soit, les militants du coopérativisme de plateformes émettent différentes propositions politiques dans l'optique de soutenir ces projets à plus grande échelle. Si nous avons déjà eu un aperçu dans les chapitres précédents des éléments de plaidoyer portés par certains réseaux militants suivis, il s'agit de se pencher plus précisément sur leurs revendications de fond.

³²⁷ « Plateforme minimum viable » en français.

³²⁸ Augmenter rapidement ses capacités productives.

³²⁹ Conférence Tenerife Colaborativa, ethnographie personnelle, Tenerife, novembre 2017.

On s'intéressera d'abord aux mesures au fait que ce sont parfois les plateformes elles-mêmes qui développent des propositions politiques. On s'attardera dans un deuxième temps sur quelques mesures avancées par les réseaux militants, notamment PAF*, avant de remarquer que des institutions extérieures au mouvement émettent également quelques idées de politiques publiques.

a) Des demandes formulées directement par les plateformes coopératives

Ce sont tout d'abord les porteurs de projets des plateformes coopératives que nous avons suivies qui articulent une réflexion autour du soutien potentiel à leurs activités. Etant donnée l'exigence de leurs modèles (extraction de valeur limitée, gestion collective avec les usagers...), qui les handicape par rapport à leurs concurrentes, la mise en place de mesures de régulation favorables et de dispositifs de soutiens aux plateformes coopératives est en mesure de réduire leur déficit de ressources vis-à-vis de leurs compétiteurs et donc leur accorder davantage de chances de prospérer. Vélocratie* pousse par exemple pour une réglementation nationale faisant du salariat la norme sur les plateformes de travail. Express Farmer France* s'engage d'une autre manière en portant un projet technique inter-organisationnel, le Food Standard Initiative*, visant à faciliter l'interopérabilité entre structures de logistique et donc à favoriser les débouchés commerciaux pour Express Farmer* et ses usagers.

Les discussions entre plateformes coopératives portent parfois sur des sujets plus structurels, comme l'émergence de nouvelles normes comptables. Parce que la comptabilité est un outil dont la fonction principale est de donner une « image fidèle » des organisations dont elle rend compte, certaines des plateformes étudiées jugent pertinent d'ajuster les indicateurs pour cerner plus précisément les ressources particulières qu'elles développent et la valeur que ces ressources sont à même de générer. Express Farmer France* est moteur sur cette réflexion. La plateforme s'interroge sur la manière de comptabiliser le temps bénévole consacré à la plateforme, sur comment valoriser les actifs immatériels développés en format ouvert (logiciels, connaissances...), sur comment considérer la communauté créée comme un actif et comment l'évaluer. Elle se demande par ailleurs si la recherche et développement, les ressources de formation et de communication, ne peuvent pas être comptabilisés comme actifs à son bilan. Des interrogations de sa cofondatrice

Tatiana* naît un groupe de travail ad hoc qu'elle co-animera au sein de Pensée Commune* avec des experts de la comptabilité et d'autres porteurs de projets.

b) Le rôle central des réseaux militants dans la production et la diffusion de propositions de soutien aux plateformes coopératives

L'obtention de régulations plus favorables et de dispositifs de soutien aux activités des plateformes coopératives passe également par le travail de réflexion stratégique et de plaidoyer réalisé par les réseaux militants. Plusieurs documents produits par Plateformes Alternatives France* esquissent des pistes de soutiens possibles aux plateformes coopératives françaises, élaborées en concertation avec les premières concernées.

Les réponses de PAF* au questionnaire de la Commission des affaires sociales du Sénat lors de l'examen de la proposition de loi socialiste de fin 2019 (précédemment évoquée) résumant assez fidèlement les propositions du réseau français en matière de soutien aux plateformes coopératives.

Plateformes Alternatives France* y souligne d'abord les freins à lever pour faciliter l'essor des plateformes coopératives :

« Le projet Plateformes Alternatives France* a identifié de nombreux freins au développement des plateformes coopératives en France et en Europe :

- l'absence de financements adaptés, à l'amorçage puis pour le développement qui ne sont pas compatibles avec les politiques des bailleurs habituels (recherche de rentabilité élevée à court terme de type startup, modèle coopératif mal compris) ;
- le manque de territoires d'expérimentation pour éprouver les modèles économiques et faire la preuve de leur viabilité ;
- l'instabilité des contributions et de la force de travail : ces projets reposent aujourd'hui pour une part importante sur du travail bénévole ou sur des contributeurs bénéficiant d'allocations-chômage (non-pérennes) ;
- la réticence de la part des collectivités et les acteurs institutionnels à entrer au sociétariat de SCIC territoriales portant des plateformes numériques (besoin d'acculturation juridique).

PAF* suggère ensuite quelques pistes d'action :

« Plateformes Alternatives France* a identifié plusieurs pistes qui pourraient permettre de soutenir le développement des plateformes coopératives :

- identifier des collectivités territoriales partenaires pour multiplier les expérimentations d'envergure de plateformes coopératives ;
- favoriser l'entrée au sociétariat de plateformes coopératives par l'État et les collectivités territoriales en levant les craintes juridiques ;
- permettre l'établissement de clauses de marchés publics favorables aux plateformes coopératives ;
- flécher l'investissement public (CDC, BPI) plus clairement vers l'ESS et les communs dans le numérique ;
- créer des fonds dédiés à l'expérimentation/innovation sociale dans le numérique ;
- financer l'interopérabilité (standards, protocoles) pour faciliter la collaboration entre plateformes et avec les collectivités territoriales ;
- créer des incubateurs dédiés pour former ces projets aux enjeux économiques notamment dans le numérique ».

Comme on le voit, les propositions de PAF* reposent en grande partie sur l'action des pouvoirs publics. Plusieurs mécanismes sont identifiés pour faire de la puissance publique un levier au développement des plateformes coopératives : des clauses de commande publiques favorables au modèle de ces dernières, un soutien financier plus ambitieux aux initiatives de l'ESS et du numérique, voire plus directement des prises de participation des collectivités dans les plateformes. Si la question financière est clé pour PAF*, le réseau insiste également sur l'importance de prouver par l'exemple le potentiel des plateformes coopératives en multipliant les expérimentations locales.

Un rapport publié en octobre 2020 par le réseau avec le soutien de la Caisse des Dépôts fait lui aussi état de plusieurs recommandations politiques et dévoile l'évolution des propositions de PAF*, qui deviennent beaucoup plus concrètes et opératoires.

Extrait du rapport de PAF* sur les plateformes coopératives³³⁰

« Le groupe Plateformes Alternatives France* de Pensée Commune* identifie des chantiers pour augmenter leurs capacités d'action, afin que le coopérativisme de plateforme propose à moyen-terme des solutions à la hauteur des enjeux. Il conviendra de mener ces travaux en bonne intelligence avec l'ensemble des institutions et acteurs engagés dans ce processus afin de prouver que dans le numérique aussi, l'économie sociale est un moyen d'entreprendre à part entière.

A - Les entrepreneurs et les collectifs derrière les plateformes existantes ont besoin de soutien et d'accompagnement pour renforcer les succès acquis et continuer d'expérimenter.

Recommandation 1 - Renforcer la visibilité de l'ESS comme modèle entrepreneurial d'avenir pour le numérique

Le modèle classique d'entrepreneuriat capitaliste, qui repose sur des levées de fonds conséquentes et risquées, amenant une attente de retours sur investissements élevés et donc un développement commercial agressif, est toujours présenté comme la norme en termes de solutions numériques. La valorisation de modèles moins intensifs en capitaux mais plus ancrés dans les besoins concrets des usagers et des territoires devraient être valorisés dans l'imaginaire forgé par les grands dispositifs nationaux comme celui de la French Tech. Alors que l'ESS est positionnée par la loi Hamon de 2014 comme un modèle d'entrepreneuriat à part entière, il serait bon de concrétiser cette doctrine dans les lieux d'apprentissage de l'entrepreneuriat et de mise en lumière des succès (universités, grandes écoles, etc.) et d'en présenter l'utile palette des différentes ressources organisationnelles : coopératives, mutuelles, associations, entreprises solidaires d'utilité sociale, fondations et fonds de dotation.

Recommandation 2 - Diversifier les modes de financement de l'entrepreneuriat numérique dans l'économie sociale en investissement et en exploitation et les agréger au service de l'intérêt général

La question de l'accès aux financements pour appuyer le développement des plateformes coopératives a été un sujet central de toutes les rencontres et de tous les travaux de

³³⁰ Rapport de Plateformes Alternatives France*, octobre 2020.

Plateformes Alternatives France*. Il importe de lever les barrières, culturelles d'abord, financières ensuite, d'ingénierie enfin, pour permettre aux acteurs d'un numérique éthique d'être à la hauteur des enjeux. L'émergence et le renforcement d'outils financiers dédiés au financement des acteurs numériques de l'ESS, de l'investissement et de l'exploitation, doit permettre une accélération du secteur. Les institutions financières publiques, comme les principaux financeurs de l'ESS, doivent réfléchir à une stratégie commune pour soutenir ces projets qui sont plus que des aventures entrepreneuriales dont l'impact social serait positif. En tant qu'infrastructures numériques de la coopération territoriale, leur financement ne peut se satisfaire d'investissement "bilatéraux" mais de stratégies concertées de partage du risque financier pour les soutenir, via par exemple des fonds de garantie.

Par ailleurs, les collectivités territoriales, qui bénéficient au premier chef du développement des plateformes coopératives, peuvent s'engager plus avant dans le soutien à l'exploitation de ces plateformes. D'une part, la mobilisation de la commande publique peut assurer des revenus suffisants pour sécuriser la pérennité de certains modèles. D'autre part, la subvention des utilisateurs de plateformes coopératives relevant d'un service de développement territorial (covoiturage par exemple) peut être envisagée. Les collectivités peuvent enfin utiliser les fonds alloués par les plans de développement comme "Action cœur de ville" pour lancer des expérimentations sur leur territoire et financer des dispositifs locaux d'ingénierie. S'inscrivant dans une stratégie nationale de transition numérique des territoires, les plateformes coopératives devraient enfin bénéficier des efforts importants consentis par l'État sur le sujet numérique dans le cadre de son plan relance et notamment profiter du Plan Investissement Avenir, comme cela a été recommandé par le Conseil National du Numérique.

Recommandation 3 – Encourager l'expérimentation des modèles économiques assurant la protection et l'utilisation des données pour l'intérêt général

La question de la gestion des données issues des interactions entre les utilisateurs est l'un des sujets à l'origine de l'émergence des plateformes coopératives. Les modèles, par exemple, de coopératives de données, permettant une gestion collective des données issues des activités numériques sur un secteur ou un territoire donné sont en cours d'émergence et ont besoin du soutien de collectivités et d'institutions pionnières pour aboutir à des solutions d'échelle. Ces dynamiques peuvent non seulement être soutenues par les collectivités territoriales qui ont intérêt à investir dans leur territoire, mais aussi par les acteurs historiques de l'ESS, notamment les grandes institutions financières et mutuelles, qui ont ici l'occasion de démontrer que l'économie sociale est une réponse aux enjeux économiques et éthiques du XXI^e siècle.

B - Enfin, il est important de créer un écosystème favorable aux plateformes coopératives.

Recommandation 4 - Créer un incubateur dédié aux plateformes coopératives dans une logique d'accompagnement en pair-à-pair

Les entreprises numériques bénéficient d'une offre très importante d'incubateurs et d'accélérateurs pour renforcer leurs modèles d'affaires et juridiques, solidifier leur stratégie et parfois renforcer leurs équipes. L'originalité coopérative et les logiques de lucrativité limitée, de propriété partagée des données ou de gestion de licences ouvertes sont malheureusement peu envisagées par ces structures d'accompagnement. Par ailleurs, s'il existe bien des structures d'accompagnement des entreprises de l'ESS, peu ont l'expertise suffisante sur les enjeux numériques. Une structure dédiée aux entreprises numériques de l'ESS serait un atout pour le développement du secteur. À ce titre, les dynamiques de pair-à-pair engagées dans les travaux du groupe Plateformes Alternatives France* ont donné des résultats positifs pour les participants et mériteraient d'être renforcées.

Recommandation 5 - Construire un récit commun et fédérer un réseau autour d'une identité forte : proposition de #plateformcoop

Au-delà des nuances primordiales à apporter dans sa définition, le "coopérativisme de plateforme" est un concept qui s'adresse surtout à des initiés. Or, proposer une alternative au mode entrepreneurial classique impose à tous les acteurs de faire front derrière une identité commune et un récit commun qui soit compris rapidement par une grande variété d'interlocuteurs (collectivités, investisseurs, institutions de l'ESS, services de l'État, etc.). Malheureusement, aucune des dénominations utilisées ne semble complètement satisfaisante et embrasser assez largement la diversité des modèles possibles et des effets positifs attendus. Toutefois, le terme Platformcoop, est largement utilisé par nos partenaires internationaux. Il pourrait être utilisé et illustré pour décrire cet horizon collectivement souhaité : mobiliser les opportunités du numérique au service d'une transition écologique et solidaire des territoires. Aux plateformes de se le réapproprier pour lui donner le sens qui conviendra pour fédérer l'ensemble des acteurs. Plateformes Alternatives France* constitue le ferment de ce réseau en France et s'articule avec les mouvements similaires au niveau international. Ce positionnement important pour l'ensemble du mouvement devrait faire l'objet d'une discussion et d'un consentement du plus grand nombre des acteurs engagés.

Recommandation 6 - Soutenir les dynamiques de recherche autour des plateformes coopératives

Le mouvement du “coopérativisme de plateforme”, parce qu’il est récent et qu’il se situe au croisement des domaines très riches de l’Économie Sociale et Solidaire, de la théorie des communs et du monde des logiciels libres et de l’open-source, a besoin des éclairages de la recherche pour s’étoffer et progresser. Les programmes de recherche sur le sujet devraient être encouragés afin de soutenir les plateformes elles-même.

Recommandation 7 - Concevoir des stratégies d’alliances avec les autres acteurs œuvrant vers une transition écologique et solidaire

Les plateformes coopératives sont des infrastructures numériques territoriales de coopération au service d’une transition écologique et solidaire. À ce titre, elles ne réaliseront leur potentiel qu’en étant mobilisées par les acteurs qui œuvrent d’ores et déjà à cette transition sur le terrain. Il est donc primordial de formaliser des rapprochements et de se mettre au service des représentants de plusieurs mouvements et, notamment, ceux favorisant l’entrepreneuriat local par l’ESS (les CAE, les URSCOP et réseaux locaux de l’ESS), les nouvelles infrastructures de coopération territoriales (les “tiers-lieux” et, notamment, les fablabs) ou encore les agents d’une transition numérique inclusive (la médiation numérique). À ce titre, la constitution de SCIC de centre-ville, promue par la Confédération des Commerçants de France, est un exemple de rapprochements stratégiques à approfondir.

Les plateformes coopératives elles-mêmes auraient intérêt à mutualiser leurs moyens et leurs réseaux pour essayer plus rapidement l’usage de leurs services dans les territoires dans une logique d’inter-coopération.

Recommandation 8 - Créer et animer un observatoire des plateformes coopératives pour en objectiver l’impact sur les territoires

L’objectivation de l’impact des plateformes coopératives est un enjeu important pour beaucoup des financeurs potentiels du mouvement et des plateformes elles-mêmes. À ce titre, la création d’un observatoire des plateformes coopératives permettrait d’asseoir le discours sur une réalité chiffrée, mais aussi d’outiller les actions des plateformes (vers des secteurs d’activité ou des zones géographiques non identifiées par exemple). Cet observatoire gagnera à être conçu dans une dynamique associant acteurs et chercheurs, dans une approche multidisciplinaire et multi-parties prenantes ».

Les préconisations élaborées dans ce rapport de PAF* révèlent certains chantiers possibles pour soutenir davantage les plateformes coopératives dans leurs missions, que ce soit en matière de notoriété de leur modèle et de leurs expérimentations (meilleure visibilité de l'ESS dans le numérique, Observatoire des plateformes coopératives, appellation commune, financement de travaux de recherche), en matière d'alliances (avec des organisations coopératives, avec des commerçants indépendants, avec des tiers-lieux), mais aussi de développements opérationnels (création de coopératives de données avec des partenaires, montage d'incubateurs ou parcours d'accompagnement dédiés aux plateformes coopératives). Comme lors de la plupart des échanges avec des porteurs de projet de plateformes coopératives, la question financière arrive parmi les priorités et PAF* suggère quelques pistes à cet égard, comme la constitution de fonds de garantie inter-financeurs ou le soutien des pouvoirs publics (subventions, commande publique, prise de participation dans des SCIC). Les recommandations proposées dans ce rapport sont plus précises que les précédentes communications du réseau. Des dispositifs concrets sont identifiés, quelques opérateurs nommés : on observe une évolution dans le temps du plaidoyer de PAF*, qui se recentre et entend se concrétiser en actions tangibles.

Plateformes Alternatives France* n'est bien entendu par le seul réseau militant du coopérativisme de plateformes à produire des propositions de soutien aux plateformes coopératives. Des propositions sont également émises par des acteurs étrangers, à commencer par le PCC, comme le révèle ce retour de Scholz sur la conférence Platform Cooperativism 2018 : « Les participants se sont accordés sur le fait que les coopératives plus grandes et traditionnelles doivent faire plus pour aider les plateformes coopératives naissantes à se développer. Beaucoup ont discuté de comment des fédérations et des coopératives de large ampleur peuvent davantage pour les plus faibles et les plus vulnérables des membres de la société. [...] Conscient des besoins de prendre des mesures formelles pour répondre à ces enjeux, les membres du PCC se sont entendus sur le fait que les plateformes coopératives devraient tenter de mettre en place une forme de certification telle que celle de la Fairwork Foundation, qui garantit que les droits des travailleurs sont protégés »³³¹.

³³¹ <https://www.thenews.coop/133605/sector/platform-co-op-movement-gathers-hong-kong-global-conference/>

c) Des propositions qui émanent également d'institutions extérieures au mouvement

Certaines propositions de soutien sont formulées par des institutions extérieures aux réseaux militants du coopérativisme de plateformes mais sensibilisées aux besoins des plateformes coopératives. Dans son rapport « Travail à l'ère de plateformes », publié en juin 2020, le Conseil National du Numérique se focalise par exemple sur le besoin en investissements dans les plateformes coopératives et propose l'allocation de 20 millions d'euros publics pour soutenir ces initiatives³³².

Il suggère en outre la multiplication des expérimentations locales avec des collectivités publiques, dans la même logique que ce que propose PAF* :

« Certaines plateformes ont fait le choix d'un modèle économique plus soutenable, notamment par le biais de la structure coopérative. Les plateformes coopératives représentent un modèle alternatif prometteur mais qui souffre aujourd'hui d'un manque d'investissements de la part des financeurs privés. La puissance publique pourrait venir combler cette défaillance du marché et ainsi soutenir, aux niveaux national et local, ces acteurs afin d'assurer une juste rétribution et représentation des travailleurs de l'économie collaborative → *Utiliser le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) pour financer les plateformes coopératives, en fléchant 20 millions de l'enveloppe Économie sociale et solidaire à cette fin.*

Une autre possibilité pour promouvoir le coopérativisme de plateforme est que les pouvoirs publics eux-mêmes, notamment au niveau local, participent à la création de plateformes publiques → *Lancer des expérimentations au sein des collectivités territoriales* ».

Sans être exhaustif, ce petit tour de d'horizon montre que des solutions qui pourraient permettre le renforcement des plateformes coopératives dans le champ très concurrentiel de l'économie de plateformes ont été identifiés à la fois par les porteurs de projets, par des militants du mouvement, mais aussi par des institutions tierces. Parmi les principales revendications : des alliances avec les organisations plus importantes de l'ESS, un soutien financier dédié de la part de la puissance publique,

³³² <https://cnnumerique.fr/publication-du-rapport-travail-lere-des-plateformes-mise-jour-requise-en-presence-de-cedric-o>

ou encore, pourquoi pas, la mise en œuvre de labels pour distinguer la spécificité des plateformes coopératives.

Les revendications portées par les militants du coopérativisme de plateformes s'étendent toutefois bien au-delà des simples plateformes coopératives. Elles s'enchevêtrent dans des causes plus larges dont ces militants se font l'écho, soit à travers la promotion des plateformes coopératives parce qu'ils estiment qu'elles répondent directement à ces enjeux, soit en soutenant des combats et des organisations gravitant dans leur giron.

B/ Une volonté de moralisation de l'économie de plateformes et du capitalisme numérique

Parmi les principales revendications observées en étudiant les réseaux militants du coopérativisme de plateformes, il y a évidemment le projet de contrer l'ubérisation, d'abord par une dénonciation de ses dérives et par la proposition d'un certain nombre de régulations, à la fois contre la domination des acteurs dominants mais aussi en faveur d'alternatives coopératives. Ces revendications portent notamment sur une amélioration de la condition des travailleurs des plateformes et sur une plus grande décentralisation de l'économie numérique.

1) Une critique des plateformes dominantes et du capitalisme numérique

Il convient de constater que les militants du coopérativisme de plateformes mènent des charges régulières et sans retenue contre les géants de l'économie numérique, qui constituent pour eux des repoussoirs et dont le rejet a parfois été un préalable à la mobilisation. Dans les échanges entre militants et lors des conférences spécialisées, la dénonciation des pratiques des grandes plateformes constitue un sujet incontournable et fortement fédérateur en ce qu'il génère, nous l'avons déjà vu, une identité oppositionnelle.

a) Des critiques sévères à l'égard des plateformes de travail dominantes

Les critiques des militants du coopérativisme de plateformes s'exercent au premier chef à l'encontre des plateformes de travail dominantes, comme Uber, Amazon Mechanical Turk ou encore Deliveroo.

Certains militants portent une critique radicale des modèles et des pratiques des acteurs dominants. Lors des diverses conférences que nous avons pu observer, une grande majorité des discours portés se placent en opposition aux pratiques des plateformes dominantes, jugées néfastes pour les travailleurs. Les critiques portées par les militants reprennent régulièrement les argumentaires développés par les intellectuels ayant analysé les structures du capitalisme de plateformes. Les prises de parole, que ce soit à l'occasion des conférences de Plateformes Alternatives France*, de BarCola ou du PCC, dénoncent ainsi la précarisation des travailleurs, les dérives du management algorithmique auquel ces derniers sont soumis ou encore l'atomisation de la force de travail, empêchant un véritable dialogue social.

Un extrait du rapport sur les plateformes coopératives publié par Plateformes Alternatives France* en octobre 2020 permet de bien saisir les griefs partagés par le réseau à l'égard des plateformes de travail dominantes :

« Compte tenu de ce qui fait une grande partie du succès économique des plateformes (l'externalisation des coûts, notamment auprès du fournisseur), un des impacts majeurs de leurs activités est la formation d'une nouvelle catégorie de travailleurs précaires (des fournisseurs précaires). Premièrement, les plateformes attirent une partie des travailleurs précaires de l'économie traditionnelle (ceux qui sont au chômage, à temps partiel ou qui cherchent des revenus complémentaires). Deuxièmement, ces plateformes ne consacrent pas une partie des revenus générés lors des transactions pour garantir une certaine protection sociale et économique de leurs fournisseurs. Les travailleurs sont en effet rémunérés comme des « fournisseurs », et donc comme des entreprises et non comme des salariés ; ils ne sont donc pas concernés par les dynamiques de solidarité encadrant le salariat, via le contrat de travail. En cas d'incapacité à travailler suite à un accident dans un cadre professionnel ou personnel (assurance maladie ou accident), ou si les revenus générés via la plateforme diminuent, les travailleurs de plateformes n'accèdent pas à la même protection sociale que les travailleurs salariés. Les opportunités de travail facile permises par ces

plateformes de travail, notamment pour les travailleurs des banlieues, ont donc souvent comme corollaire une précarité forte »³³³.

Certaines interventions de militants du coopérativisme de plateformes tranchent par la véhémence des propos tenus. Pour Ivan Miro, dirigeant du principal réseau catalan de l'ESS³³⁴, « il est absurde que des plateformes se plaignent de devoir payer les travailleurs car elles risquent de faire faillite. Si elles font faillite, c'est qu'elles ne sont probablement pas viables économiquement. C'est comme si un esclavagiste se plaignait de ne plus pouvoir continuer son activité parce qu'il doit payer ses esclaves »³³⁵.

Il convient néanmoins de relever néanmoins que les militants engagés dans les réseaux du coopérativisme de plateformes sont relativement peu investis sur le terrain aux côtés des travailleurs de plateformes mobilisés. En France, si les personnes investies au sein de Vélocratie* sont pour certaines parties intégrantes des combats de livreurs à vélo, à l'instar de son vice-président Joseph*, on constate une faible participation des acteurs de Plateformes Alternatives France* aux rassemblements en faveur des droits des travailleurs précaires des plateformes. Ces actions, essentiellement menées par des collectifs de travailleurs ou par des organisations syndicales, sont principalement décorrélées des actions des militants du coopérativisme de plateformes. Il en va de même concernant les actions en justice impliquant des travailleurs des plateformes. A l'exception de quelques participants récurrents aux échanges de PAF* comme Jérôme Giusti ou Odile Chagny qui sont engagés à titre personnel dans un soutien juridique aux travailleurs des plateformes, la majorité des autres participants restent essentiellement en retrait de ces actions.

b) Une dénonciation des dynamiques générales du capitalisme de plateformes

Certaines critiques des militants du coopérativisme de plateformes portent plus largement sur les dynamiques du capitalisme de plateformes.

³³³ Rapport de Plateformes Alternatives France*, octobre 2020.

³³⁴ La XES est le principal réseau catalan de l'économie sociale et solidaire et qui compte environ 300 organisations, principalement coopératives.

³³⁵ Forum Procomuns 2017, ethnographie personnelle, Barcelone, novembre 2017.

De nouveau, un coup d'œil au rapport publié par Plateformes Alternatives France* permet de comprendre les critiques du réseau à l'égard des acteurs dominants de l'économie de plateformes. Le rapport critique d'abord les conséquences négatives des monopoles construits par certaines plateformes hyper-financiarisées :

« La position de monopole visée rend alors plus confortable d'augmenter les prix, une fois que les utilisateurs sont rendus captifs : soit que les autres moyens d'accès aux services aient été "disruptés" (par exemple supprimer le modèle des taxis au profit des VTC), soit que le système de propriété des données est mis au service de cette politique. Ce modèle d'investissement a parfois pour conséquence la faillite d'entreprises qui fonctionnaient bien, mais ne pouvaient prétendre à une croissance assez rapide. Toujours dans le secteur de l'économie collaborative, l'exemple de la faillite de Take Eat Easy est emblématique. Cette start-up de livraison à vélo a dû fermer suite à l'échec de sa troisième levée de fonds, alors qu'elle affichait un taux de croissance de 30% et se réclamait leader du marché en Belgique (son pays d'origine) et en Europe. Les rémunérations des livreurs non-salariés n'ont pas été payées. Il devient alors pertinent de se questionner sur un modèle d'investissement et de développement moins exigeant, permettant l'existence de plateformes rentables sur un périmètre géographique plus restreint et rendant un service efficace à une communauté limitée. Cela permettrait à la fois de lutter contre le développement d'oligopoles numériques et de permettre l'existence de services numériques utiles, à lucrativité limitée »³³⁶.

Le réseau insiste également sur les impacts négatifs des principales plateformes à but lucratif sur la propriété des données et sur l'aménagement du territoire :

« - Le cas des données : en position de quasi-monopole dans l'accès à un marché, les plateformes collaboratives agrègent des données importantes sur les comportements et préférences de leurs usagers. Dans certains domaines, comme celui de la mobilité, ou du tourisme, ces données peuvent relever d'un intérêt collectif (de nature à améliorer la situation des parties prenantes directes de la plateforme), voire de l'intérêt général (de nature à améliorer la situation de tous les habitants du territoire concerné, qu'ils soient ou non utilisateurs de la plateforme). Une collaboration avec les collectivités territoriales en responsabilité sur les territoires concernés serait alors attendue, pour que les données collectées puissent permettre d'améliorer le service public ou encore l'aménagement du territoire. Toutefois, le libre accès à ces données, appropriées voire privatisées par la

³³⁶ Rapport de Plateformes Alternatives France*, octobre 2020.

plateforme, est loin d'être systématique. Au contraire, leur commercialisation entre dans le modèle économique de la plateforme.

- Le cas de l'aménagement du territoire : parce que les plateformes ont aboli la plupart des barrières institutionnelles à l'entrée des marchés, elles entrent en confrontation avec la responsabilité des collectivités territoriales d'intervenir dans l'intérêt des citoyens. Prenons l'exemple du tourisme, un secteur d'activité dans lequel les collectivités interviennent notamment en construisant des plans d'urbanisme. Ces plans permettent de répartir les activités sur leur territoire et d'assurer par exemple le calme dans les zones résidentielles en les séparant des zones concentrant l'activité économique. Or, en permettant à des particuliers de louer temporairement leur logement à des touristes, Airbnb contribue au contournement des règles locales qui concentrent les hôtels dans les zones non-résidentielles ; elle expose ainsi les citoyens à de nombreuses nuisances (nombreux va-et-vient, fêtes bruyantes plus fréquentes, non-respect des règles de bon voisinage, etc.). De plus, les collectivités maîtrisent de plus en plus difficilement non seulement l'emplacement des lieux de résidence temporaire, mais aussi le volume de l'offre ».

Comme le montre l'exemple de Plateformes Alternatives France*, les réseaux militants que nous avons observés portent des critiques variées quant au modèle dominant de l'économie de plateformes, dont ils jugent les dérives observables tant du point de vue de la concentration des marchés, de la captation privée des données personnelles ou des perturbations vis-à-vis de l'aménagement du territoire. Autant de dérives qui justifient, de leur point de vue, de s'engager dans la régulation, et surtout dans la construction d'alternatives à ces plateformes.

Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls à développer cette critique. L'association de promotion des logiciels libres Framasoft (*voir infra*), qui est un allié de PAF* et participe ponctuellement aux événements du réseau, multiplie depuis le début des années 2000 des campagnes de sensibilisation aux risques que font peser les géants du Web sur les libertés publiques ou sur la vie privée des internautes. Elle a par exemple lancé en 2014 l'opération Dégooglisons Internet avec pour but de dénoncer les dérives des GAFAM tout en proposant des solutions identiques sous forme de logiciels libres. Par ailleurs, Flavien*, comme nous l'évoquions précédemment, est un intellectuel actif dans la lutte contre les grandes plateformes du capitalisme numérique.

2) Des propositions pour rendre l'économie de plateformes plus équitable et démocratique

Les demandes d'une meilleure régulation des plateformes dominantes sont récurrentes parmi les militants du coopérativisme de plateformes, qui plaident en parallèle pour une démocratisation des plateformes.

a) Une demande de meilleure régulation des plateformes dominantes

Les militants du coopérativisme de plateformes que nous avons rencontrés sont certes essentiellement focalisés sur la promotion de plateformes coopératives et d'alternatives démocratiques aux géants du Web. Cependant, certains d'entre eux avancent également le besoin de mieux réguler plus strictement les acteurs dominants du secteur.

L'extrait suivant issu du questionnaire remis par PAF* à la Commission des affaires sociales lors de son audition autour de la PPL socialiste est significatif de ce positionnement partagé par de nombreux militants rencontrés :

« Il serait par ailleurs illusoire de vouloir promouvoir des plateformes soucieuses d'une juste répartition de la valeur dans un contexte de concurrence déloyale où les acteurs dominants s'affranchissent des règles sociales, fiscales, de respect des données. Il faut réguler les plateformes dominantes : durcir les critères de requalification en salariat, obliger à la portabilité des données et des profils d'utilisateurs, interdire les pertes financières massives et durables des plateformes car c'est ainsi que les grandes plateformes qui disposent de beaucoup de fonds tentent de se déployer rapidement et d'éliminer leurs concurrents »³³⁷.

La lutte contre la concurrence jugée déloyale entre les *outsiders* et les plateformes qui dominent fortement leurs marchés est une revendication récurrente des militants du coopérativisme de plateformes, qui y voient en effet un préalable incontournable pour que d'autres plateformes, notamment coopératives, aient une chance de disposer d'une viabilité. Ce nivellement de la concurrence passe principalement, du point de vue des personnes interrogées, par la fin du contournement du salariat par les

³³⁷ Extrait du questionnaire remis par PAF* dans le cadre de son audition au Sénat en décembre 2018.

plateformes de travail dominantes, par des décisions relatives à l'usage des technologies - par exemple en permettant une portabilité des données personnelles – ou encore par un nouveau cadre du droit de la concurrence qui permettrait d'empêcher le *dumping* sur les prix que pratiquent certaines plateformes pour éliminer leurs concurrents grâce aux abondants fonds dont elles disposent.

Si ces revendications sont fréquemment formulées au sein des réseaux étudiés, il est important de noter que les militants ne se concentrent pas sur ces enjeux mais plutôt sur le déploiement de pratiques alternatives aux grandes plateformes.

b) L'invocation de formes alternatives plus équitables et démocratiques

Au-delà d'une régulation des plateformes dominantes, les militants rencontrés plaident pour une inflexion de l'économie de plateformes en général vers des modèles et pratiques plus démocratiques et équitables. Sans défendre uniquement le développement des plateformes coopératives, ces militants appellent à un sursaut démocratique au sein de l'économie de plateformes, qui passe notamment par la voie coopérative. Si certains discours et actions visent à démocratiser les plateformes dominantes, d'autres se concentrent plutôt sur le développement de grilles de lecture permettant d'aider les décideurs publics à soutenir des initiatives plus démocratiques et équitables.

Certains discours tenus lors de conférences dédiées au coopérativisme de plateformes invoquent le fait que des formes coopératives seraient les plus appropriées pour garantir une économie de plateformes plus émancipatrice. Lors du Forum Procomuns 2017 par exemple, Ivan Miro, dirigeant de la XES, témoigne de son soutien aux initiatives d'économie sociale dans le numérique et estime que les pratiques coopératives sont les solutions idoines pour un numérique plus éthique. Il déplore d'abord le fait que « l'ubérisation n'est pas que technologique mais a une logique de désagrégation de la main d'œuvre », avant d'entamer un plaidoyer vantant les capacités du coopérativisme à résoudre les problèmes de l'économie de plateformes :

« Je pense aux travailleurs du port de Barcelone qui veulent monter des initiatives collaboratives pour lutter contre l'arrivée de fonds d'investissement dans la structure. La culture de la propriété collective et de la gouvernance démocratique que portent les coopératives peut servir l'économie collaborative. Il s'agit de penser aux formes

légales les plus appropriées pour cette nouvelle économie, et peut-être même faut-il en créer d'autres. Je pense aux livreurs qui veulent monter une coopérative et se demandent comment ils vont surmonter les pressions de la compétition inhérente aux plateformes. Les consommateurs doivent les aider également »³³⁸. Du point de vue de Miro, mais aussi de bien d'autres militants du mouvement, les pratiques et les inspirations coopératives en général sont des boussoles dont les personnes souhaitant améliorer le fonctionnement de l'économie de plateformes doivent s'emparer.

Au-delà des discours, certains acteurs du coopérativisme de plateformes entreprennent des initiatives ayant pour but la démocratisation des plateformes dominantes. La médiatique campagne initiée par Nathan Schneider visant à introduire au vote de l'Assemblée Générale annuelle de Twitter la transformation du réseau social géant en coopérative témoigne de cette mobilisation militante en faveur d'une démocratisation de l'économie de plateformes.

Une autre dimension du plaidoyer des militants suivis consiste à construire et promouvoir des référentiels visant à mettre en valeur les initiatives de plateformes prenant en compte des aspects de démocratie organisationnelle, de soutenabilité ou d'impact social.

A titre d'exemple, le groupe de recherche-action Dimmons, coordonné par Mayo Fuster Morell, a conçu pour la Ville de Barcelone, ce qu'ils appellent l'« étoile de procomuns » afin d'établir si les initiatives de plateformes du territoire barcelonais correspondent vraiment à une économie collaborative « procomuns ». Cette étoile comprend cinq axes divisés chacun en deux critères : gouvernance (gestion coopérative, participation ouverte), modèle économique (lucrativité secondaire dans le projet, transparence), politique technologique (utilisation de logiciels libres, technologies décentralisées), RSE (inclusion sociale, impact environnemental positif), politique de connaissance (licence *copyleft*, *open data*). Pour un représentant de la Mairie de Barcelone, ce travail est précieux car « [ses] équipes ont besoin d'outils pour évaluer ce qui est vraiment procomuns, elles ont besoin d'indicateurs objectifs »³³⁹.

L'exemple de l'étoile Procomuns évoque fortement la Charte de Plateformes Alternatives France* visant à déterminer si les plateformes du réseau déploient des pratiques authentiquement démocratiques et non-extractives. Si à ce jour aucune

³³⁸ Forum Procomuns 2017, ethnographie personnelle, Barcelone, novembre 2017.

³³⁹ *Ibid.*

forme de certification ou de label n'a été développée par les réseaux étudiés dans l'optique de valider le respect par des plateformes de pratiques démocratiques, équitables et/ou solidaires, de tels dispositifs sont régulièrement évoqués et permettraient d'explicitier davantage la conception que se font ces militants de ce que devraient être des plateformes plus vertueuses.

3) Des idées pour améliorer les conditions des travailleurs des plateformes

Au-delà des critiques portées par les militants du coopérativisme de plateformes envers les plateformes dominantes et des revendications de ces derniers en faveur d'une plus grande régulation et démocratisation de l'économie de plateformes, il convient de noter que les acteurs actifs dans ces réseaux développent des propositions particulièrement avancées en ce qui concerne l'amélioration des conditions des travailleurs des plateformes et la décentralisation de l'économie numérique.

Plusieurs propositions sont portées par ces militants et par des acteurs gravitant autour de ces réseaux, dans l'optique de davantage sécuriser les trajectoires des travailleurs et leur garantir davantage d'autonomie au travail. Si plusieurs propositions coexistent, la voie d'une extension du champ du salariat et celle d'une autonomie garantie par les coopératives – de producteurs associés ou de travailleurs autonomes – prédominent.

a) Des voix divergentes quant aux solutions les plus adaptées à la protection des travailleurs des plateformes

En ce qui concerne les travailleurs des plateformes, les propositions divergent parmi les acteurs du coopérativisme de plateformes et les structures alliées de ces derniers quant aux solutions pour garantir une meilleure protection de ces derniers.

Des réflexions conduites à partir de la mi-2018 par la Fondation Jean-Jaurès permettent d'éclairer les lignes de fractures qui polarisent le débat. Ces réflexions sur la sécurisation du travail à l'heure du numérique donnent lieu à quelques événements, tels qu'un débat tenu en mai 2019 avec, entre autres intervenants, Marine Charpentier (*employment counsel* chez Uber), Barbara Gomes (auteure d'une thèse sur l'impact des plateformes sur le droit du travail, et collaboratrice parlementaire du groupe communiste au Sénat), Louis Lepioufle (responsable des relations institutionnelles et

communication *corporate* chez Deliveroo), Aurélien Taché (le député LREM à l'origine des chartes de responsabilité sociale) et Yves Weisselberger (président de la Fédération française de transport de personnes sur réservation). Elles sont également nourries par un colloque tenu au Sénat, en partenariat avec le groupe socialiste, le 6 juin 2019 (*voir encadré*).

**Table-ronde de la Fondation Jean-Jaurès sur la protection des travailleurs
des plateformes³⁴⁰**

Cette journée, qui réunit des acteurs hétérogènes bien que partageant la volonté de davantage protéger les travailleurs des plateformes, donne une bonne opportunité la diversité des enjeux et de points de vue relatifs à cette problématique.

Une première table-ronde, le matin, se penche sur « La fin du travail protégé ». Elle donne la parole à Jérôme Pimot en tant que grand témoin, puis la cède à plusieurs intervenants : le sociologue Antonio Casilli, spécialiste du travail sur les plateformes numériques ; Emmanuelle Prouet, spécialiste des réformes du marché du travail chez France Stratégie et auteure d'un rapport sur les tiers dans la relation de travail ; Laëtitia Vitaud, entrepreneure et experte du travail indépendant au sein de l'économie numérique, ainsi que Coralie Larrazet, auteure d'un doctorat en droit sur « solidarité nationale et travail indépendant ».

Une seconde table-ronde, l'après-midi, s'intéresse plus spécifiquement à la protection des travailleurs des plateformes.

En tant que grand témoin, Gaël*, président de Trajet Partagé* (qui est alors en phase de pré-lancement) vient plaider pour le soutien aux alternatives coopératives face aux grandes plateformes : « C'est comme s'il y avait aujourd'hui une non-existence de ceux qui font la valeur de la plateforme. Blablacar a 1,4 milliards d'euros de valorisation, Uber 81 milliards de dollars, et pourtant, on a sur ces plateformes une non-participation des usagers et des travailleurs aux décisions, une non-participation économique. [...] On ne protège le travail que lorsque l'on permet aux travailleurs de s'exprimer ».

³⁴⁰ Table-ronde de la Fondation Jean-Jaurès au Sénat, ethnographie personnelle, Paris, juin 2019.

Gaël* voit dans les CAE et les SCIC des formes de sociétés appropriées à ces enjeux : « On pense que la CAE est un bon moyen de rester autonome tout en étant protégé (via un contrat de travail). Elle permet la mutualisation de ressources au sein d'un secteur (achat de matériel, action collective...). La SCIC quant à elle permet l'entrée des territoires au sein de la gouvernance et donc de prendre part à la gestion territoriale contre les grandes plateformes qui détruisent la cohésion territoriale ». Interrogé par la salle sur le financement de Trajet Partagé*, sa réponse est ambitieuse : « Blablacar a levé 400 millions d'euros. Nous on se finance par la part sociale. Si on voulait atteindre autant, il nous faudrait deux millions de sociétaires. Et on va le faire ! La Macif a 5 millions de sociétaires, le Crédit Coopératif beaucoup également. C'est possible ».

La voie des CAE est également soutenue par la CFDT, ainsi qu'en témoigne à la table-ronde Marylise Léon, sa secrétaire générale adjointe : « On a signé une tribune avec Gaël* pour le développement des CAE. On est pour une émancipation du travail indépendant, qui n'est pas le même qu'avant. On est contre un troisième statut [entre l'indépendant et le salarié] ».

Sandrino Graceffa, délégué général de Smart, dont la filiale française est une CAE, apporte son point de vue de terrain sur la question, défendant l'autonomie protégée des travailleurs sans explicitement appeler à la généralisation du modèle de la CAE dans l'économie de plateformes :

« On a réalisé une convention avec Deliveroo et Take Eat Easy à l'époque car on pensait que c'était un moindre mal, avec 3000 livreurs protégés et surtout en fournissant à ces personnes une assurance accidents du travail. Mais pour nous il est évident qu'il est urgent de stopper ce salariat déguisé généralisé par la Loi, et je ne sais pas ce que font les pouvoirs publics. L'évolution des modes de production implique une demande de plus d'autonomie, mais les travailleurs indépendants d'aujourd'hui sont précaires sociologiquement, il faut faire évoluer le droit du travail pour permettre l'autonomie. Je commence à être épuisé car j'ai l'impression que ça n'avance pas. L'OCDE a exploré la question, le Conseil d'Etat a bossé un an sur l'ubérisation, le CESE aussi, et pour autant le gouvernement va contre tout ce qui a été produit, il y a énormément d'idéologie derrière tout cela. On a tous les éléments critiques, statistiques, qui nous montrent que prôner l'indépendance n'est pas une solution qui marche, pensons aux *zero hour contracts* en Angleterre, mais il y a des résistances idéologiques autour de l'entrepreneur de soi. J'ai rencontré Hervé Novelli [créateur du statut

d'auto-entrepreneur] à l'Institut Montaigne. Il m'a avoué que s'il avait anticipé la naissance des plateformes de travail à la demande, il ne serait sûrement pas allé aussi loin. Le piège néolibéral est de faire croire que parce qu'il y a plus d'autonomie qu'il n'y a plus de subordination ».

Sarah Abdelnour, sociologue du travail auteure d'une thèse sur la naissance du régime de l'auto-entrepreneuriat, mène une charge encore plus virulente envers ce statut : « Je pense pour le coup qu'Hervé Novelli et ses conseillers avaient pour vocation, en créant le régime de l'auto-entrepreneur, de casser le droit du travail, et donc que les plateformes se sont juste engouffrées là-dedans. Aujourd'hui, ce micro-travail de plateformes est presque devenu une politique sociale. Il suffit d'écouter le Président Macron qui nous dit que 'c'est mieux que faire le mur dans la cité'. Ça ne serait pas si grave si plus de 50% d'entre eux avaient un job à côté, mais beaucoup ne l'ont pas et se mettent dans une situation de surtravail, ont un rapport au travail permanent, s'imposent une autodiscipline écrasante. D'où l'importance du salariat qui, comme l'expliquait Robert Castel, est 'un filtre entre la personne et le travail' ». La maîtresse de conférences à l'Université Paris-Dauphine est néanmoins plus dubitative sur la solution des CAE : « J'ai peur que ça dessaisisse la plateforme de sa responsabilité d'employeur. Il y a quand même la question de la socialisation des revenus. A court terme, la requalification me paraît être une bonne chose. A long terme, il faut penser la transformation du salariat vers davantage d'autonomie ».

Les intervenants divergent sur les conditions d'application de cette transition vers davantage d'autonomie dans le travail protégé. Pour Danièle Linhart, sociologue du travail, il faut faire évoluer la notion même de salariat (« Il faudrait déverrouiller la clause de subordination qui veut que c'est grâce à celle-ci qu'on va déclarer l'employeur responsable de la protection de ses salariés. Ça tétanise les politiciens et même les syndicats, or ce n'est pas juste au nom d'une subordination mais d'un engagement dans le travail, d'un risque pris, d'une dépendance économique, que l'on devrait être protégé. Le patronat a une créativité sans limite pour continuer la fuite en avant. Je vois ça surtout quand je vais aux conférences sur l'entreprise libérée. Il faut que les syndicats sortent de leur anesthésie, pareil pour les pouvoirs publics »).

Pour d'autres, comme Hind Elidrissi, fondatrice de l'assurance pour travailleurs indépendants WeMind, la voie assurantielle peut être une solution adéquate pour les travailleurs *freelance*. Dans la salle, une personne souligne en outre que des statuts hybrides existent, tels que le CDI intérimaire ou la présomption de salariat du pigiste.

Toutefois, dans la conclusion tirée par Jérémie Giniaux-Kats, l'un des animateurs de la réflexion pour la Fondation Jean-Jaurès, on comprend que la voie coopérative est privilégiée par ces derniers : « La jurisprudence essaie de rattacher le travail sur certaines plateformes à de la subordination, sauf que celle-ci est rejetée par les travailleurs. Il y a un paradoxe. En fait il faut se libérer de cette notion. Les solutions sont dans la négociation sociale mais aussi la voie coopérative, donc je soutiens le coopérativisme de plateformes. La SCIC est une possibilité d'intégrer les pouvoirs publics dans ces coopératives. Un amendement pourrait proposer de promouvoir les coopératives de travailleurs sur les plateformes au sein de la charte des plateformes. Il y a une possibilité aussi pour les politiques de proposer des modes incitatifs à la coopérative, et la BPI peut intervenir pour soutenir ces initiatives ».

Comme le révèlent ces échanges conduits par la Fondation Jean-Jaurès, les solutions formulées par les acteurs français s'intéressant à la protection des travailleurs des plateformes divergent. Tandis que certains acteurs suggèrent principalement une salarisation par défaut de ces travailleurs, d'autres optent pour un renforcement des protections sociales destinées aux indépendants, tandis que la Fondation Jean-Jaurès semble finalement opter pour le recours aux CAE comme interfaces permettant la sécurisation des parcours de ces travailleurs.

b) La piste d'une extension du périmètre du salariat

La salarisation des travailleurs des plateformes est l'une des revendications récurrentes des défenseurs des travailleurs de plateformes, notamment au sein du mouvement du coopérativisme de plateformes. Plusieurs réseaux militants observés invitent à cet égard des syndicalistes et des politiques prônant la requalification des travailleurs des plateformes en salariés. L'appel à une salarisation des travailleurs des plateformes est justifié par le socle de droits sociaux associés à ce statut dans la

majorité des pays occidentaux, et par le fait qu'un contrat de travail n'empêche pas la définition de modalités de travail flexibles.

Dans ce combat, Vélocratie* se ligue par exemple avec des membres du Parti Communiste Français qui portent une telle revendication au Sénat à travers une PPL dédiée.

Proposition de loi communiste au Sénat portant salarisation des travailleurs des plateformes³⁴¹

A l'opposé de la volonté gouvernementale de sécuriser le recours au travail indépendant via un système de chartes sociales, le groupe communiste du Sénat présente en septembre 2019 une proposition de loi « relative au statut des travailleurs des plateformes numériques » visant à leur garantir un statut plus protecteur en les rapprochant du salariat.

La proposition, portée principalement par les sénateurs Pascal Savoldelli et Fabien Gay, suggère d'introduire dans le code du travail des dispositions assimilant les travailleurs des plateformes qui organisent directement les services aux clients (via notamment une définition des prix et de la nature de la prestation) aux travailleurs salariés, s'inspirant d'autres catégories de travailleurs autonomes. Dans l'exposé des motifs de la proposition de loi, il est ainsi écrit :

« La législation sociale a toujours su s'adapter aux différentes évolutions des organisations productives comme aux aspirations de celles et ceux qui y évoluent. L'existence même de la septième partie du code du travail en témoigne. Elle comprend des professions très autonomes telles que, par exemple, les voyageurs représentants placiers (VRP) ou les journalistes pigistes, ainsi que toute une partie des travailleuses et des travailleurs à qui l'on va appliquer la législation sociale, pour tout ou partie essentielle. L'assimilation aux travailleurs salariés semble ainsi tout à fait adaptée, tant pour permettre aux militantes et militants syndicaux qui luttent sur le terrain de ne pas froisser celles et ceux qui pensent que le salariat traditionnel peut les priver de leur autonomie, que pour l'application d'un régime émancipateur et protecteur, ou encore pour rendre plus difficile les stratégies de contournement de la législation sociale déployées par les plateformes de travail. D'autant que le droit du travail a toujours su s'adapter à la spécificité des pratiques professionnelles, c'est l'objet même des conventions collectives. La négociation doit ainsi permettre au droit de mieux répondre aux particularités de ces nouvelles formes de mise au travail, mais aussi à la critique légitime d'un salariat mal traité depuis des années ».

L'assimilation telle que traduite dans la proposition de loi impliquerait ainsi la signature de contrats de travail (à durée déterminée ou indéterminée) entre travailleurs et plateformes, une rémunération sur la base d'un taux horaire (à

³⁴¹ <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl18-717.html>

l'exception des VTC payés à la distance) et non à la tâche, une négociation collective annuelle sur les modalités de formation des prix, d'organisation du travail et d'attribution des prestations, une interdiction de rupture du contrat des travailleurs (aujourd'hui sous forme de « déconnexion ») sans « motif réel et sérieux », des droits à l'assurance chômage pour les travailleurs ayant cumulé 450 heures de travail via ces plateformes sur les douze derniers mois.

Cette proposition de loi des sénateurs communistes ne mentionne pas la voie coopérative comme une solution face à la précarité des travailleurs des plateformes mais mise plutôt sur l'assimilation de ces travailleurs au salariat et sur la négociation collective avec les plateformes. Elle est en revanche alignée sur les critiques du capitalisme de plateformes émises par les défenseurs du coopérativisme de plateformes et se réfère à l'action militante de groupes comme le CLAP, étroitement liés à la plateforme Vélocratie*. De même, la généralisation du cadre salarial à l'ensemble des travailleurs des plateformes pourrait contribuer à améliorer la compétitivité des plateformes coopératives vis-à-vis de leurs concurrentes, jusqu'à présent avantagées par leur choix de ne pas recourir à des travailleurs salariés (ce qui leur permet, entre autres, d'éviter le paiement de cotisations patronales, la prise en charge des mesures de protection des travailleurs et les coûts afférents aux ruptures de contrat de travail).

c) La voie coopérative : mais laquelle ?

Plus spécifiquement que la salarisation des travailleurs, c'est la promotion de plateformes coopératives gérées par des travailleurs associés qui fait l'objet des principales revendications des militants.

Toutefois, certains acteurs prônant un coopérativisme de plateformes portent d'autres conceptions (parfois complémentaires) de ce que sont des formes de travail désirables au sein de l'économie de plateformes. Ainsi, plusieurs organisations et militants actifs dans le mouvement valorisent la solution de collectifs ou de coopératives de travailleurs autonomes comme voie idéale pour garantir à la fois l'autonomie recherchée par des nombreux travailleurs de plateformes et leur besoin de protection sociale (dont le faible niveau proposé par le couple plateformes capitalistes/autoentrepreneuriat est fustigé par les militants).

Pour Smart par exemple, qui se revendique d'ailleurs elle-même comme une plateforme coopérative, il est impératif de prendre en compte les désirs d'autonomie des travailleurs des plateformes, mais en leur offrant un autre projet que celui de l'auto-entrepreneuriat. Le statut d'entrepreneur-salarié d'une CAE peut ainsi être une solution pour des travailleurs désirant maîtriser le choix de leurs missions voire varier le type d'activités exercées sans pour autant devoir se plier aux injonctions hétéronomes de plateformes sur lesquelles ils n'ont aucune prise. Toutefois, des controverses peuvent apparaître entre ces différents acteurs se reconnaissant dans le projet commun d'une émancipation des travailleurs des plateformes quant aux garde-fous à mettre en place pour ne pas affaiblir ce projet.

La PPL portée fin 2019 par des sénateurs socialistes est très révélatrice des lignes de fracture qui existent entre les différents acteurs promouvant davantage d'autonomie pour les travailleurs des plateformes. Cette « Proposition de loi visant à rétablir les droits sociaux des travailleurs numériques »³⁴², qui érige directement le modèle coopératif comme réponse à la problématique de la précarité des travailleurs des plateformes, s'inscrit en lien étroit avec les travaux menés par la Fondation Jean-Jaurès.

La Fondation Jean-Jaurès, sur la base de ses réflexions d'un an et demi, a en effet publié un rapport prônant la coopérative d'activités et d'emploi (CAE) comme solution pour garantir un équilibre entre protection des travailleurs des plateformes et autonomie. Rédigé par Jérôme Giusti - avocat au barreau de Paris spécialiste en droit du numérique, codirecteur de l'observatoire Justice de la Fondation Jean-Jaurès et par ailleurs contributeur occasionnel de Pensée Commune* - et Thomas Thévenoud - ancien député et ministre auteur de la loi de 2014 relative aux taxis et aux VTC et désormais consultant en mobilité urbaine - le rapport suggère que le statut d'entrepreneur salarié associé (ESA) ainsi que le mode de fonctionnement des CAE seraient souhaitables à plusieurs égards pour les travailleurs des plateformes et à certaines conditions.

La proposition de loi socialiste, qui s'inspire en grande partie des travaux réalisés par la Fondation Jean-Jaurès, va plus loin que les conclusions du rapport puisqu'elle vise à imposer l'obligation pour les travailleurs des plateformes d'adopter le statut d'ESA

³⁴² <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl19-155.html>

au sein d'une CAE (à moins que la plateforme ne les recrute directement comme salariés). Dans leur exposé des motifs, les sénateurs socialistes justifient leur proposition ainsi : « À travers son article unique, elle s'inscrit en adéquation avec les décisions de justice précédemment citées en mettant au centre des enjeux la question du salariat de ces travailleurs et, dans le cas où la plateforme concernée souhaiterait continuer de recourir à des entrepreneurs, elle propose que soient généralisées les « coopératives d'interface ». Les plateformes numériques seront ainsi contraintes à passer par un intermédiaire et encourager le coopérativisme, soit de procéder à des recrutements au statut de salarié ».

Les réactions des acteurs soutenant le modèle coopératif sont mitigées. Pour les auteurs du rapport de la Fondation Jean-Jaurès eux-mêmes, rendre le couple ESA/CAE obligatoire est inadapté, sauf à limiter son champ d'application à certains cas particuliers tels ceux des conducteurs VTC qui effectueraient un nombre minimum d'heures de connexion au profit d'une même centrale, ou un minimum de chiffre d'affaires qui serait défini par décret³⁴³.

La CG SCOP, elle aussi, partage son hostilité à ce dispositif. Elle estime qu'il dévoie les fonctions du statut d'entrepreneur salarié, « fondé avant tout sur l'autonomie de l'entrepreneur salarié dans l'exercice de son activité, et en conséquence sur la liberté de choisir ses clients et sa politique commerciale en contrepartie d'une rémunération variant en fonction de son chiffre d'affaires ». Or, poursuit la CG SCOP, « utiliser le mode d'entreprendre coopératif des CAE dans le contexte des activités des plateformes n'est pas une solution suffisante car elle ne propose aucun cadre ni exigence de dialogue social pour construire une réelle protection pour ces travailleurs aujourd'hui en grande partie assujettis à leurs donneurs d'ordres omnipotents ». Par ailleurs, rappelle la confédération, « les CAE n'ont pas vocation à porter pour le compte de donneurs d'ordre les obligations d'employeur auxquels les fondamentaux du droit du travail les soumettent »³⁴⁴.

Pour la CG SCOP, la priorité est donc « d'imposer aux plateformes le respect du Droit du travail du fait de l'assujettissement économique et opérationnel imposé à ces

³⁴³ Table-ronde au Sénat organisée par les Sénateurs socialistes, notes personnelles, Paris, février 2020.

³⁴⁴ Réponse de la CG SCOP au questionnaire de la Commission des affaires sociales du Sénat lors des auditions relatives à la PPL socialiste portant protection des travailleurs des plateformes, décembre 2019.

travailleurs vis-à-vis de leurs donneurs d'ordre » mais surtout de « soutenir l'émergence de plateformes dotées d'une gouvernance coopérative, à partir des nombreuses solutions coopératives (statuts SCOP et SCIC) » car cela « introduirait une plus-value radicale par rapport aux modèles de plateforme prédateurs et précarisants qui se développent actuellement ». La fédération coopérative française se réfère d'ailleurs explicitement à Plateformes Alternatives France*, en citant les principes de sa Charte et des éléments de plaidoyer issus de la déclaration du Festival des plateformes alternatives* 2019, citée précédemment.

La CG SCOP en appelle alors à un travail collectif avec l'Etat et les acteurs du monde syndical pour promouvoir des plateformes reposant sur le modèle coopératif : « Il est urgent de travailler en partenariat avec le gouvernement et les partenaires sociaux notamment, pour élaborer des propositions réalistes et reproductibles dans le respect des principes coopératifs et du droit du travail. Et ce, dans la perspective de construire des solutions coopératives, autant sur les plans juridiques qu'organisationnels et économique, qui permettent de consolider les conditions d'emploi, la protection sociale et les parcours professionnels des travailleurs numériques, en s'appuyant sur l'ensemble des modèles d'entrepreneuriat coopératif ».

Pour Sandrino Graceffa, représentant Smart, le dispositif technique mis en place par Smart pour assurer la confection de contrats de travail pour chaque prestation réalisée via les plateformes par les livreurs gagnerait néanmoins à être étudié et renforcé car il pourrait constituer une forme innovante de "salariat à la demande" pour les travailleurs des plateformes³⁴⁵.

Sur une suggestion de son allié la CG SCOP, Pensée Commune* est elle-même sollicitée par les sénateurs pour venir présenter le positionnement de Plateformes Alternatives France*. Cette audition est l'opportunité pour Pensée Commune* et les membres du CoPil de PAF* d'exprimer publiquement leur point de vue sur la question des travailleurs des plateformes et sur les perspectives des alternatives coopératives. Pour ses membres, le recours au couple ESA/CAE ne doit pas être systématique : « Nous accueillons cette proposition avec prudence. [...] Elle risque de constituer une fragilisation de [la jurisprudence allant dans le sens de la requalification possible des travailleurs des plateformes en salariés]. A considérer également que l'obligation

³⁴⁵ Audition par la Commission des affaires sociales du Sénat, notes personnelles, décembre 2019.

d'adhérer à une coopérative, fusse un CAE, est en opposition avec le premier principe coopératif : la liberté d'adhésion à une coopérative. C'est pourquoi, nous préconisons *a minima* d'assurer aux travailleurs de plateforme le choix de passer par une CAE, en empêchant les plateformes de s'y opposer, mais de ne pas systématiser ce procédé qui nuirait à la réflexion sur la salarisation de l'ensemble des travailleurs par les plateformes ».

S'inscrivant dans la lignée des réactions de la Fondation Jean-Jaurès et de la CG SCOP, Plateformes Alternatives France* privilégie donc un recours optionnel à la CAE. Mais surtout, fidèle à sa mission, le collectif défend auprès des sénateurs le modèle de plateformes coopératives gérées directement par leurs usagers. Pour ce faire, il met en exergue les avantages supposés de ces initiatives, à la fois en termes de protection des travailleurs et de bénéfices pour les territoires dans lesquelles elles sont implantées.

Ainsi que l'épisode de la proposition de loi socialiste le révèle, la protection des travailleurs des plateformes fait l'objet de vives controverses parmi celles et ceux qui s'inscrivent dans la perspective d'un coopérativisme de plateformes. Tandis que les principaux promoteurs du coopérativisme de plateformes ont tendance à prôner la gestion coopérative directe des plateformes par les travailleurs, certains proposent l'utilisation du statut d'entrepreneur-salarié en CAE comme une *via media* garantissant aux travailleurs le bénéfice de la protection sociale et l'inscription dans un collectif de travail sans devoir s'engager pour autant dans la gestion opérationnelle d'une plateforme de mise en relation. Pourtant, cette solution qui semble idéale sur le papier est vertement décriée par la majorité des acteurs des CAE, qui craignent un dévoiement du projet d'émancipation de ces organisations et mettent l'accent sur l'importance d'un rapport de force équilibré entre plateformes et travailleurs.

Malgré leurs oppositions quant à la meilleure stratégie à adopter, les militants du coopérativisme de plateformes et leurs alliés se rejoignent dans l'objectif partagé d'accroître l'autonomie des travailleurs des plateformes, et ce dans un cadre protecteur - idéalement celui du salariat, ou en tout cas via un encastrement dans des organisations favorisant le pouvoir d'agir des travailleurs et la solidarité entre pairs.

4) Un plaidoyer pour une économie numérique plus décentralisée et collaborative

Les revendications portées par les acteurs du coopérativisme de plateformes ne s'arrêtent pas à la protection des travailleurs des plateformes. Les réseaux militants et les événements du mouvement mettent en avant de nombreuses initiatives et propositions visant à rendre le fonctionnement général de l'économie numérique plus vertueux. Plusieurs points retiennent particulièrement l'attention des réseaux militants en termes de sujets défendus. La plupart d'entre eux prône l'usage massif de logiciels libres plutôt que propriétaires. Une grande partie des militants du coopérativisme de plateformes défendent par ailleurs une décentralisation plus importante des technologies du Web. Enfin, une frange de ces acteurs propose la mutualisation des données personnelles à des fins servant l'intérêt collectif et dans le cadre d'un contrôle démocratique.

a) La promotion récurrente des logiciels libres

Nous l'avons vu dans la deuxième partie de cette thèse, de nombreux porteurs de projets de plateformes coopératives sont d'ardents défenseurs du logiciel libre, ayant parfois fait leurs armes dans des organisations développant des logiciels libres ou des fondations défendant spécifiquement cette cause. On peut penser au président de Trajet Partagé* Gaël*, ou encore à l'équipe d'Express Farmer Network* pour laquelle il est incontournable de coder leur plateforme sous format libre.

Parmi les organisations gravitant dans le giron de PAF* figure d'ailleurs l'association Framasoft, dont la raison d'être est de développer des logiciels libres et de promouvoir leur usage à travers des formations, des outils numériques et du plaidoyer politique. La promotion de l'usage des logiciels libres, si elle n'est pas endossée par l'ensemble des militants du coopérativisme de plateformes, figure néanmoins parmi les chevaux de bataille récurrents de ces derniers. Dans la mesure où leur code source est consultable et modifiable par tous, ils sont considérés par beaucoup d'acteurs du mouvement comme des solutions technologiques souhaitables pour les plateformes coopératives.

En premier lieu, ils sont considérés comme des gages de transparence concernant les outils et les algorithmes utilisés, et donc renforceraient la confiance des utilisateurs

envers les services numériques. Les logiciels libres seraient également plus souhaitables que leurs équivalents propriétaires dans la mesure où ils permettent à une multitude de contributeurs de participer à leur développement, et donc de disposer d'une main d'œuvre pléthorique et mobilisable en permanence. Enfin, pour leurs promoteurs, les logiciels libres ont une vertu citoyenne puisque leur ouverture à de nombreux contributeurs permet de forger des technologies directement au service de celles et ceux qui les utilisent, augmentant donc significativement le pouvoir d'agir des citoyens.

La majorité des militants se rattachant au coopérativisme de plateformes appellent donc à utiliser massivement les logiciels libres, que ce soit pour les plateformes coopératives elles-mêmes ou pour le reste des usages du numérique. Plateformes Alternatives France*, dans sa déclaration post-Festival* 2019 et dans sa tribune à destination des listes candidates aux municipales 2020, appelle d'ailleurs à des politiques publiques soutenant activement le déploiement des logiciels libres notamment dans l'administration. L'un des membres les plus actifs du CoPil, Flavien*, est d'ailleurs à titre personnel un grand défenseur des logiciels libres et de la culture libre (*voir chapitre 8*).

Des controverses existent d'ailleurs entre les militants du coopérativisme de plateformes quant à la place à accorder au libre dans les plateformes coopératives. Tandis que dans les travaux de Trebor Scholz et dans les plateformes qui se développent aux Etats-Unis, le fait de développer les logiciels sous format libre n'est pas une préoccupation essentielle, cette dimension constitue à l'inverse un critère fondamental du point de vue des militants de Procomuns à Barcelone (*voir chapitre 8*).

b) La revendication d'une décentralisation accrue du Web

Outre la question des logiciels libres, un sujet récurrent dans les réseaux militants observés est celui de la décentralisation du Web. Lors des conférences du coopérativisme de plateformes notamment des sessions sont régulièrement consacrées à la mise en valeur de solutions *blockchain* - par exemple l'initiative Holochain - visant à permettre des échanges ne nécessitant pas de transiter par un intermédiaire central. Les technologies *blockchain*, bien qu'encore en phase de maturation et suscitant de nombreuses réserves - relatives notamment aux possibles escroqueries et transactions illégales facilitées par la forte capacité d'anonymisation

de ces technologies – font l’objet de projections enthousiastes parmi une frange - plus axée « *tech* » - des activistes s’identifiant au coopérativisme de plateformes. Pour ces derniers, les technologies *blockchain* seraient les seules à même de garantir une économie véritablement pair-à-pair car étant à même de se passer structurellement du moindre intermédiaire.

Au-delà des technologies de *blockchain* ambitionnant de décentraliser les transactions en ligne, un certain nombre d’acteurs engagés autour des réseaux du coopérativisme de plateformes s’échinent à promouvoir des standards informatiques permettant l’interopérabilité entre des plateformes ou des logiciels. Comme l’explique Enzo*, l’un des membres du comité de pilotage de PAF* et lui-même membre du collectif de freelances DigitalFuture*, qui planche sur ces questions, « le but de l’interopérabilité est que les gens qui noient le poisson en prétendant que les transferts de données entre organisations (qui sont un sujet éminemment politique) ne sont pas possibles n’aient plus cet argument d’autorité »³⁴⁶.

L’un des inventeurs du World Wide Web, Tim Berners-Lee, est d’ailleurs engagé avec ses équipes dans le développement de standards permettant que deux logiciels soient interopérables de base sans avoir à effectuer des modifications sur chacun des deux logiciels. Avec ces standards nommés Solid, l’un des principaux objectifs est de permettre un transfert de données personnelles d’un logiciel à un autre sans que cet accès aux données soit cédé irrévocablement à l’organisation opérant le logiciel³⁴⁷. En somme, le but de ces standards techniques est de permettre à l’utilisateur de rester souverain sur l’usage qui est fait de ces données, mais également de faciliter la portabilité de celles-ci d’un service à un autre, une manœuvre difficile dans l’économie de plateformes et qui vaut de larges critiques aux plateformes dominantes accusées de verrouiller par ce biais leurs utilisateurs.

Parmi les acteurs qui évoluent dans le périmètre de PAF*, plusieurs initiatives cherchent à approfondir ces standards ou à développer des technologies s’y rattachant. Créé en 2018 dans la foulée des groupes de travail de PAF*, le Web Commons Network* réunit ainsi des spécialistes des technologies numériques et des porteurs de projets désireux de concrétiser ces standards d’interopérabilité en les

³⁴⁶ Réunion du comité de pilotage de PAF*, notes personnelles, 2020.

³⁴⁷ <https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2018/07/05/32001-20180705ARTFIG00088-tim-berners-lee-veut-reinventer-le-web.php>

harmonisant en fonction d'usages concrets. A cet égard, l'un des porteurs de projets du WCN* est Tatiana*, cofondatrice d'Express Farmer France* et parallèlement à la manœuvre du Food Standard Initiative*, un regroupement d'organisations de la distribution alimentaire visant à faire émerger des standards communs relatifs à la catégorisation des aliments, au suivi de la chaîne d'approvisionnement, des opérateurs de transports, etc.

L'initiative Startin Blox, fondée par une antenne de DigitalFuture*, propose également un ensemble de modules informatiques (agenda, chat...) dont les données sont interopérables entre eux et avec d'autres applications utilisant les standards Solid. Les membres de Startin Blox portent un véritable projet militant, comme en témoigne leur livre blanc prônant les vertus de l'interopérabilité :

« Actuellement, l'utilisation d'une plateforme implique en contrepartie que l'utilisateur lui cède ses données. Elles restent en possession de la plateforme, quand bien même il cesse de l'utiliser. Les internautes sèment ainsi leurs données sur chaque plateforme qu'ils utilisent. L'interopérabilité des données, et donc la communication entre chaque plateforme permet à l'utilisateur de garder le contrôle sur ses données personnelles. Il reprend possession de ses données et a le choix de les partager ou non. S'il quitte une plateforme, ses données le suivent. Ce changement de paradigme entraîne un renouveau profond dans le monde de la donnée, où le web sera plus fiable pour la confidentialité des données utilisateur. [...]

[L'interopérabilité a sept vertus principales] :

- 1- Recouvrer la souveraineté numérique
- 2- Réouvrir la concurrence
- 3- Relocaliser l'activité
- 4- Reprendre le chemin de l'innovation
- 5- Améliorer la protection des données personnelles
- 6- Déprécariser le travail de plateforme
- 7- Trouver un nouveau souffle démocratique »³⁴⁸

D'autres collectifs comme Mnemotics ou Semapps travaillent également en France sur ce sujet.

³⁴⁸ <https://startinblox.com/fr/vision>

c) Une vision des données comme ressources d'intérêt collectif

La question des données personnelles, centrale dans l'économie numérique, ne se limite pas aux possibilités ou non de permettre une interopérabilité entre des logiciels et des plateformes, mais au partage plus général de ces données et aux usages qui en sont faits. A cet égard, nombreux sont les activistes s'inscrivant dans le mouvement du coopérativisme de plateformes qui revendiquent l'ouverture publique des données, voire des logiques de mise en commun de ces données pour des usages décidés collectivement par leurs « co-producteurs ».

Lors du Forum Procomuns 2017, Monica Garriga, membre du Free Knowledge Institute, une organisation militant pour une libre circulation des savoirs, vante l'importance de l'*open data*³⁴⁹. Si elle juge que la donnée est « la matière première la plus égalitaire », elle milite pour un travail de médiation autour de celle-ci : « Il faut accompagner l'ouverture des données publiques pour que les gens soient capables de les convertir en usages socio-économiques. Je pense par exemple au travail de l'Open Data Institute au Royaume-Uni ou à des réussites comme l'usage de l'*open data* par la NHS britannique pour mieux assurer les prescriptions de médicaments, celui en France concernant les économies d'énergie ou encore à New York City pour repérer les risques sanitaires via la notation des restaurants. L'*open data* n'est pas forcément un truc de grandes boîtes mais aussi de petites initiatives, à l'image de ce gérant de café qui a profité de l'ouverture des données de bus en Illinois pour installer un panneau dans son café indiquant le passage du prochain bus »³⁵⁰.

L'idée de créer des coopératives de données gérées par les usagers qui les partagent fait aussi partir des préoccupations de certains militants du mouvement. Expérimenter ce genre d'initiatives pour des usages spécifiques, comme améliorer les services de santé, fait partie des réflexions de Pensée Commune*, qui a lancé un groupe de travail *ad hoc* sur ce sujet (à l'initiative d'ailleurs de membres de PAF*). Plusieurs grandes organisations de l'ESS ont d'ailleurs rejoint ce groupe expérimental, démontrant l'intérêt pour ces dispositifs de mutualisation de données dans un cadre sécurisé et garantissant une gestion collective. Le Crédit Coopératif, mais aussi le Groupe VYV, affichent leur volonté d'explorer cette voie avec les nombreuses données personnelles

³⁴⁹ Politiques de partage ouvert des données informatiques.

³⁵⁰ Forum Procomuns 2017, ethnographie personnelle, Barcelone, novembre 2017.

qu'ils possèdent. Quelques initiatives pionnières explorent cette perspective, à l'image de MyCo, une coopérative lyonnaise se plaçant comme un tiers de confiance hébergeant les données personnelles de ses sociétaires et leur permettant de les partager au cas par cas avec des organisations publiques ou privées afin de bénéficier de services personnalisés³⁵¹. Logique relativement similaire pour la coopérative suisse MiData, qui permet à des usagers de partager leurs données personnelles dans un cadre sécurisé à des organismes de recherche médicale, et porte une vision militante de l'usage de la donnée : « Coopérative à but non lucratif fondée en 2015, MIDATA opère une plateforme de données et agit en tant que fiduciaire des données collectées. [...]. MIDATA montre comment utiliser les données pour le bien commun tout en répondant aux exigences des citoyennes et citoyens en matière de contrôle de leurs données personnelles »³⁵². L'initiative suisse s'inscrit dans le mouvement du coopérativisme de plateformes et est régulièrement mentionnée lors des conférences du mouvement, notamment à New York.

Ces initiatives pionnières proches des réseaux militants du coopérativisme de plateformes symbolisent cette vision alternative portée par des nombreux acteurs du mouvement, celle d'une gestion des données personnelles placée dans les mains des citoyens eux-mêmes, avec des données mises à disposition d'acteurs les exploitant uniquement avec le consentement actif des producteurs de ces données. Au-delà d'une vision de la donnée fondée sur le consentement individuel des citoyens, comme dans les cas cités précédemment, certains activistes prônent même une conception des données personnelles basée sur les principes de la Sécurité Sociale, arguant que la maîtrise de celles-ci concerne l'ensemble de la collectivité (Aufrère et Maurel, 2018).

On voit ainsi que parmi les militants du coopérativisme de plateformes se dégagent des conceptions alternatives de l'économie numérique ainsi que de multiples propositions concrètes quant aux formes que devrait selon eux prendre cette dernière. Qu'il s'agisse de soutenir l'usage de logiciels libres, de standards d'interopérabilité, de technologies *blockchain* ou encore de mutualiser les données personnelles dans un cadre collectivement maîtrisé, ces acteurs portent une vision politique - pas totalement homogène mais néanmoins convergente - marquée par la volonté de rendre plus fluide l'usage des différents outils numériques, de ne pas créer de silos ni de capture de

³⁵¹ <https://www.myco.coop/>

³⁵² <https://www.midata.coop/fr/accueil/>

ressources (par exemple des données) par des organisations particulières, mais au contraire de favoriser la circulation de ces ressources voire la mise en commun de ces dernières, afin d'accroître l'autonomie des utilisateurs et renforcer la faculté de ces solutions à servir l'intérêt général. Le coopérativisme de plateformes véhicule ainsi, au-delà de l'économie de plateformes à proprement parler, une vision d'un numérique plus libre et plus citoyen, qui se réclame d'ailleurs fréquemment de la vision des pionniers de l'Internet comme Tim Berners-Lee ou Richard Stallman.

Pour résumer, l'un des axes forts de la vision politique des militants du coopérativisme de plateformes est une volonté de moraliser l'économie numérique. Ce projet passe d'abord - et est motivé en grande partie - par la critique du capitalisme numérique, notamment sa déclinaison en plateformes multinationales de mise en relation. Mais les militants du coopérativisme de plateformes, loin de s'arrêter à la critique du système en place, déploient une abondance de revendications quant aux voies d'amélioration de cette économie. Parmi elles, une meilleure régulation des plateformes de mise en relation, une sécurisation des trajectoires des travailleurs des plateformes et, plus largement, le soutien à divers technologies et dispositifs favorisant un Web décentralisé et plus démocratique dans sa gestion.

C/ La promotion d'une démocratisation de l'économie

Réduire le projet politique du coopérativisme de plateformes à une moralisation de l'économie numérique rendrait la lecture de ce mouvement trop partielle. Au-delà de la critique et de propositions d'amélioration de l'économie numérique se dégage des revendications de nombreux militants du mouvement une aspiration à la démocratisation de l'économie. Celle-ci se révèle en partie à travers la promotion des modèles d'ESS, mais également dans la mise en avant des principes et pratiques des communs. A travers ce paradigme, c'est une revitalisation de l'ESS - et du mouvement coopératif en particulier - qui est appelée des vœux de ces militants. D'ailleurs, la plupart d'entre eux portent une vision qui dépasse largement le spectre de l'économie sociale pour insister sur la dimension solidaire de l'économie et sur l'encapacitation de communautés de citoyens.

Si certains de ces aspects ont été partiellement abordés dans le chapitre 3 au moment de s'interroger sur la nature du mouvement du coopérativisme de plateformes, il s'agit

ici d'aller au-delà du projet théorique proposé par les principaux fondateurs (Scholz et Schneider en tête) pour constater que cette vision idéale est largement partagée et relayée, sur le terrain, par les militants du mouvement et leurs alliés.

1) L'apologie de l'ESS et du modèle coopératif

L'aspiration à une démocratisation de l'économie, notamment à travers le développement des formes d'économie sociale et solidaire, est un axe structurant des revendications des militants du coopérativisme de plateformes, dépassant le secteur des plateformes numériques. Que ce soit au cours des conférences spécialisées du mouvement ou à travers les actions de plaidoyer entreprises par les réseaux, les initiatives d'ESS sont régulièrement portées au pinacle pour leurs qualités démocratiques, leur absence de recherche (principale) de lucrativité ou encore leur propension à répondre aux besoins sociaux les plus pressants.

Outre la présence au sein du mouvement de nombreux membres et représentants d'organisations et institutions de l'ESS, les militants font régulièrement l'apologie des modèles d'ESS, et en particulier du modèle coopératif. Nous en avons déjà eu un aperçu dans les chapitres 8 et 9. Cette dimension est significative dans le contexte américain. Aux Etats-Unis, l'impulsion initiée par Trebor Scholz et Nathan Schneider prend la forme d'un vaste plaidoyer en faveur du modèle coopératif, qui dépasse largement le périmètre des plateformes. Dans leurs écrits, tout d'abord, les deux entrepreneurs de cause dressent un bilan élogieux des expériences coopératives - qui sert de justification à la supériorité – supposée - des plateformes sous forme coopérative. Du succès du conglomérat Mondragon au Pays Basque espagnol en passant par l'agence de presse américaine Associated Press, Scholz et Schneider vantent les capacités des modèles coopératifs à générer un engagement collectif autour d'eux, à garantir un équilibre entre parties-prenantes et à permettre la stabilité dans le temps de ces projets entrepreneuriaux.

Nathan Schneider écrit d'ailleurs, quelques années après son implication initiale dans le mouvement un essai, *Everything for everyone* (2018), sur l'histoire et les vertus du mouvement coopératif. L'Américain ancre son récit dans un contexte historique et géographique beaucoup plus large que celui des plateformes coopératives, ainsi qu'il

l'explique lors de son intervention à la conférence Open Coop 2018 à Londres : « Pourquoi ça peut marcher ? Parce que ça existe déjà depuis longtemps. [On peut penser à] Associated Press – qui s'est constituée en coopérative pour faciliter l'accès bon marché et équitable à l'information par une multiplicité de médias - à l'opérateur de cartes de crédit Visa - qui s'est initialement développé en regroupant des centaines de banques associées – et aux banques coopératives agricoles comme Cobank aux Etats-Unis, qui gère 128 milliards de dollars. Dans le secteur de l'électricité, c'est encore plus satisfaisant : presque 50% des projets sont des coopératives »³⁵³.

Les louanges adressées aux modèles et pratiques coopératifs transparaissent fortement à travers les conférences du coopérativisme de plateformes aux Etats-Unis. Par exemple, lors de la conférence Platform Cooperativism 2017, une session entière est dédiée à des prises de paroles d'institutions coopératives ou d'experts des coopératives venus dire tout le bien qu'ils pensent de ces formes organisationnelles. Howard Brodsky, président et fondateur de CCA Global Partners, un grand groupement coopératif américain générant environ 10 milliards de dollars de chiffre d'affaires, vante ainsi les mérites du modèle coopératif : « 90% des coopératives sont encore actives 5 ans après. La plupart des membres de coopératives de travailleurs gagnent deux fois plus [que les autres entreprises], les mutuelles ont neuf fois plus de femmes PDG. Une enquête réalisée aux Etats-Unis montre que 74% [des Américains] ne savent pas ce que sont les coopératives mais 78% seraient plus enclins à acheter auprès de coopératives lorsqu'on leur explique ce qu'elles sont. En faisant des liens, on a un pouvoir énorme. Les coopératives à travers le monde représentent 22 000 milliards de dollars de chiffre d'affaires, une personne sur six en est membre »³⁵⁴.

Howard Brodsky est venu présenter l'initiative qu'il a créée, Cooperatives for a Better World³⁵⁵, dont le but est justement de « connecter toutes ces coopératives, actuelles et futures ». Ce constat de renouveau coopératif est partagé par Melina Morrison, présidente du Business Council of Cooperatives and Mutuals australien, dans une prise de parole à l'occasion de la conférence Platform Cooperativism 2018 à Hong Kong : « Le mouvement coopératif continue de grandir et d'employer davantage de personnes, en Australie et autour du monde »³⁵⁶.

³⁵³ Conférence Open Cooperativism, ethnographie personnelle, Londres, juillet 2018.

³⁵⁴ Conférence Platform Cooperativism, ethnographie personnelle, New York, novembre 2017.

³⁵⁵ « Coopératives pour un monde meilleur ».

³⁵⁶ <https://www.thenews.coop/133605/sector/platform-co-op-movement-gathers-hong-kong-global-conference/>

De nombreuses initiatives coopératives invitées à se présenter à ces conférences n'ont d'ailleurs pas nécessairement de spécificité numérique mais sont conviées car elles incarnent une réussite coopérative. On est également frappé, dans certains discours de porteurs de projets de plateformes coopératives ou de militants par une idéalisation du modèle coopératif, perçu en quelque sorte comme l'assurance d'un projet vertueux en soi.

Au Forum Procomuns de 2017, Yochai Benkler plaide pour un sursaut coopératif, en particulier dans l'univers du Web : « Owen, Proudhon : on a oublié leurs leçons, le besoin de s'unir pour proposer une alternative à la possibilité binaire entre le capital-risque et le bénévolat. Il faut créer des alliances avec ceux qui s'y connaissent en finance, en régulation... Il y a 25 ans, il y avait déjà un débat sur ces formes de mutualisation et d'ouverture dans un contexte entrepreneurial. Or en l'absence d'une stratégie claire pour imposer ce modèle alternatif à l'échelle politique, ces initiatives ont été galvaudées (Linux repris par Android, des réseaux wifi privés,...) »³⁵⁷.

En France aussi, un certain nombre de militants défendent ardemment le modèle coopératif en tant qu'idéal. Bien qu'au sein de PAF*, la forte expérience du monde de l'ESS chez certains membres les rende plus mesurés dans leur approche des coopératives, toujours est-il que la grande majorité des militants du coopérativisme de plateformes sont des défenseurs convaincus de l'ESS et du coopérativisme. PAF* appelle par exemple dans ses échanges avec le Secrétariat d'Etat à l'ESS et avec la Ville de Paris à une plus grande visibilité des modèles d'ESS à la fois dans les cursus universitaires et dans les incubateurs d'entreprises, preuve de la forte croyance du réseau dans la nécessité de généraliser ce mode d'entrepreneuriat dans toutes les filières.

2) Une volonté partagée de promouvoir davantage les communs

Les militants du coopérativisme de plateformes ne se contentent pas de valoriser les modèles d'ESS. De manière plus significative peut-être, une majorité d'entre eux mettent en avant les vertus des communs, à la fois en tant que ressources mutualisées

³⁵⁷ Forum Procomuns 2017, ethnographie personnelle, Barcelone, novembre 2017.

et pratiques concrètes de coopération. Si les réseaux militants américain, britannique ou allemand se concentrent avant tout sur la mise en avant du coopérativisme et de l'économie sociale - pour des raisons qui peuvent peut-être également s'expliquer par une plus faible représentation de ces modèles en comparaison à l'entrepreneuriat social ou à la philanthropie - il est à noter à l'inverse que certaines figures populaires au sein du mouvement - comme Michel Bauwens, Mayo Fuster ou Yochai Benkler - ainsi que certains réseaux locaux - en France ou en Catalogne par exemple - revendiquent la généralisation des communs comme faisant partie de la colonne vertébrale du projet.

Lors du forum Procomuns 2017 à Barcelone, Yochai Benkler justifie à travers une analyse politique très vaste l'importance selon lui d'un changement de paradigme en faveur des communs :

« Les communs numériques fournissent une vraie vision alternative à une monde en crise et soumis au nationalisme. Les travaux de Piketty et de Saez montrent des inégalités croissantes à travers le monde, principalement dans le monde anglo-saxon ; plus de 70% des nouveaux revenus sont parvenus aux financiers et aux managers. Il y a eu un changement de normes favorisant la managérialisation et la valeur pour l'actionnaire. Or il existe un rapport entre la concentration des revenus et la hausse des décès des personnes les plus fragiles. C'est ce rejet de la démocratie libérale qui a précarisé en masse qui explique l'augmentation du populisme dans l'Amérique ouvrière. Cela fait 40 ans que le tournant néo-libéral a eu lieu. Ce n'est pas étonnant si l'on trouve en face des nationalistes de vieux socialistes comme Sanders, Corbyn ou Mélenchon.

[...] J'insiste sur le non-déterminisme technologique et l'importance des institutions sociales, même si je ne nie pas l'impact de la technologie sur le monde réel, par exemple concernant la financiarisation de l'économie. Toute la question est de réfléchir à comment s'approprier l'économie numérique plutôt que de croire que tout viendra du marché ou de la technologie. [...] La biologie sociale de ces trente dernières années a montré que la coopération est plus efficace que la compétition. Le discours du néo-libéralisme selon lequel les marchés sont les meilleures façons de vaincre l'incertitude - que l'administration centralisée est incapable de vaincre elle-même - est faux. On peut avoir la même chose avec un système polycentrique où ce sont les communautés locales qui agissent et partagent l'information, où c'est la communication qui permet la prise de décision, comme par exemple dans le logiciel libre. On peut agir au niveau des institutions pour faire changer les mentalités, mais surtout il faut que ces pratiques soient portées par des motivations sociales. Il faut de la diversité plutôt que des modèles verticaux d'optimisation, et suivre la devise des développeurs : *'rough consensus and*

*running code*³⁵⁸. En définitive, il s'agit d'opposer au capitalisme de surveillance une économie sociale ouverte »³⁵⁹.

Nombreux sont les membres de BarCola qui partagent la volonté de promouvoir des formes de communs immatériels comme matériels (logiciels, bases de données, tiers lieux, capteurs citoyens...) sur leur territoire. Une telle politique de cogestion citoyenne des infrastructures municipales en tant que communs est d'ailleurs fortement poussée, comme nous l'avons, par la Mairie, élue sous l'étiquette Barcelona en Comu.

En France, Plateformes Alternatives France*, lui-même issu de l'association Pensée Commune* - dont on a déjà étudié le projet d'observer et de promouvoir les initiatives de communs - porte dans son ADN une volonté de promouvoir activement les communs en tant que formes d'organisation socio-économiques démocratiques et accessibles au plus grand nombre. De nombreux membres actifs dans Plateformes Alternatives France* font d'ailleurs partie ou ont fait partie de mouvements militants de promotion des communs, comme la European Commons Assembly, Remix the Commons, l'Agora Numérique* ou encore le groupe de recherche Entreprendre en Communs (dont est issu TAPAS).

PAF* et ses alliés se font ainsi les chantres des communs dans leurs actions et communications en associant, nous l'avons vu, des discours promouvant les plateformes coopératives à des éléments de langage prônant le développement des communs. Ici aussi, la promotion des communs fait office de cadre de mobilisation partagé par une majorité des personnes engagées. La réflexion de PAF* s'étend d'ailleurs explicitement en dehors du simple périmètre des plateformes numériques. Quand le réseau se positionne sur une logique d'infrastructures de territoire (*voir infra*) il milite au passage pour la démocratisation des ressources gérées en tant que communs, tels que les tiers lieux et les fablabs.

Cet idéal des communs se décline dans les discours et les actions des militants du coopérativisme de plateformes par une attention particulière accordée à l'autonomie des communautés de citoyens - souvent d'un point de vue géographique. Les entrepreneurs de cause du coopérativisme de plateformes outre-Atlantique insistent fortement sur la capacité des plateformes coopératives à fournir des outils d'auto-

³⁵⁸ « Un consensus basique et un code qui fonctionne ».

³⁵⁹ Forum Procomuns 2017, ethnographie personnelle, Barcelone, novembre 2017.

organisation à des collectifs de citoyens pour leurs échanges du quotidien. A rebours de la conception centralisatrice et globalisante portée par les principales plateformes numériques, la plupart des militants du coopérativisme de plateformes valorisent une structuration alternative fondée sur l'utilisation mutualisée des plateformes par des communautés locales gérant l'outil numérique en fonction des besoins spécifiques de leurs membres. En l'occurrence - et comme nous l'avons vu dans la partie 2 - une majorité des plateformes coopératives étudiées se déploient conformément à ce modèle décentralisé où la plateforme est répliquable et utilisable de manière autonome par de multiples communautés d'utilisateurs.

Cet idéal d'encapacitation de communautés autogérées ne s'applique pas dans l'esprit des militants du mouvement qu'à des communautés territoriales, mais aussi à des communautés culturelles ou ethniques. Par exemple, l'une des plateformes coopératives promues par le PCC aux Etats-Unis, Core Staffing, entend développer des plateformes de mise en relation destinées aux personnes de couleur noire dans l'optique de faciliter leur insertion professionnelle et de favoriser la solidarité entre ces personnes. Cette mise en valeur, partagée par la plupart des militants suivis, de l'émancipation de communautés autonomes de citoyens semble s'inscrire en partie dans une vision anglo-saxonne de la solidarité fondée sur l'entraide entre individus partageant une condition similaire, dans une logique de *community organizing* (voir chapitre 3). Elle se traduit aussi, en Europe notamment, dans une filiation avec les mouvements municipalistes (Cossart et Sauvêtre, 2020), dans lesquels s'inscrit d'ailleurs explicitement une frange des militants observés, en Espagne et en Italie – par exemple via les pactes municipaux en faveur des communs urbains (Sauvêtre, 2016 ; Juan, 2018).

3) Une dimension solidaire qui imprègne projets et militants

Il est à noter que beaucoup de militants et entrepreneurs engagés dans les réseaux du coopérativisme de plateformes s'inscrivent dans une perspective solidaire, notamment vis-à-vis des populations les plus exclues. Cette volonté de garantir un accès universel aux services est portée directement par plusieurs plateformes coopératives qui insistent, nous l'avons vu, sur l'accessibilité de tous à leurs services, et qui conçoivent leur modèle prioritairement pour des personnes marginalisées, par

exemple Hopcar* avec les demandeurs d'emplois ou Label Emmaüs à travers ses activités d'insertion par l'activité économique.

Cette focale sur les publics exclus est portée également par des alliés de Plateformes Alternatives France* sur le territoire français. La Mission société numérique, pour laquelle a notamment travaillé Sébastien*, est une direction du gouvernement français dont les missions visent à garantir l'accès de tous les citoyens aux outils et usages du numérique (fibre optique, médiation numérique...). Elle est d'ailleurs l'une des initiatrices du regroupement d'acteurs de la médiation numérique la MedNum, visant à structurer l'offre de médiation numérique partout sur le territoire français. Plusieurs membres de la Mission société numérique et de la MedNum, drainés notamment par Sébastien*, participent aux événements de PAF* et affichent une affinité forte avec le projet de Plateformes Alternatives France*.

Ces soucis d'universalité de l'accès aux services et de développement d'initiatives solidaires envers les plus défavorisés s'expriment autant du point de vue de l'accès aux technologies numériques elles-mêmes que de la mise à disposition de services au bénéfice des plus démunis (démocratisation de l'accès à la nourriture de qualité, à la mobilité, au logement...).

Le projet du coopérativisme de plateformes ne se focalise donc pas seulement sur une progression de la démocratie organisationnelle mais sur le développement d'une économie plus équitable et solidaire. Le point de vue de Françoise* est à cet égard assez révélateur : « Peut-être, toutes proportions gardées, qu'on peut aboutir à l'équivalent des alliances de petits producteurs du Sud dans le secteur du café ou aux formes de productions liées au commerce équitable, à savoir des modèles de consommation plus vertueux. Et il me semble que les générations plus jeunes que la mienne utilisent beaucoup leur consommation, leurs actions au quotidien, pour transformer le monde. Nous, à l'époque, on se disait qu'on allait faire la révolution et qu'après ça irait mieux, mais si chacun, dans sa sphère de proximité, peut faire des choix plus vertueux que de toujours avoir recours aux plateformes prédatrices, peut-être qu'on a une chance d'insérer des petits grains de sable qui évitent de l'hégémonie et expérimentent des formes vraiment nouvelles. On veut donner le choix »³⁶⁰.

³⁶⁰ Françoise*, entretien personnel, Paris, décembre 2017.

Cette dimension solidaire partagée par la majorité des militants suivis vient confirmer notre intuition du chapitre 3 selon laquelle du coopérativisme de plateformes n'est pas qu'une mobilisation en faveur d'une démocratisation de l'économie de plateformes mais également un mouvement s'inscrivant en partie dans une dimension d'économie solidaire.

4) Un plaidoyer en faveur d'un renouveau de l'ESS

On constate ainsi que les militants du coopérativisme de plateformes sont nombreux à faire l'apologie de pratiques issues de l'ESS. Ils sont également nombreux à s'inscrire dans le paradigme des communs, perçu par certains comme une façon de réencaster - davantage encore que l'économie sociale - l'économie dans les besoins sociaux et écologiques de la société. Cette vision pro-communs se matérialise notamment par une focalisation sur les communautés locales - inspirée en partie de la tradition anglo-saxonne et de l'héritage municipaliste européen – à l'opposé d'une vision plus globalisante et standardisante portée par l'économie de marché. Dans la tradition de l'économie solidaire, on constate également un souci d'accessibilité des technologies et des services déployés par les plateformes coopératives.

On peut estimer au regard de ces différentes dimensions que le mouvement du coopérativisme de plateformes, pour hétérogène qu'il est, s'inscrit dans une dynamique de revitalisation et d'élargissement de la portée de l'ESS - et du mouvement coopératif plus spécifiquement. De nouveau, cette intuition développée dans le chapitre 3 au regard de la théorie prônée par Scholz et Schneider s'avère effective, tant dans les pratiques des porteurs de projets de plateformes coopératives que dans le positionnement affiché par certains acteurs.

Cette perspective de redynamisation du monde coopératif par les plateformes coopératives est par exemple identifiée par Doug O'Brien, le nouveau président de la National Cooperative Business Association³⁶¹, qui se félicite lors de la conférence Platform Cooperativism 2017 de la dynamique positive dans laquelle se trouve le monde coopératif (grâce notamment aux plateformes coopératives) et appelle à l'union sacrée : « Nous avons commencé à discuter avec Nathan et Trebor. Nous sommes

³⁶¹ NCBA, « Association Nationale des Entreprises Coopératives » américaines.

dans une nouvelle période forte pour le coopérativisme. Les gens se sentent dépossédés dans leur boulot et, en parallèle, il y a des ressources technologiques [coopératives qui apportent une solution] »³⁶².

Trebor Scholz lui-même conçoit son mouvement comme une dynamique de revitalisation voire d'expansion du coopérativisme, comme il le résume dans son compte-rendu de sa conférence hongkongaise de 2018 : "A travers la conférence, des praticiens et activistes de toute l'Asie ont pu partager des idées et esquisser un futur du travail coopératif. En ce sens, l'événement a mis en valeur de manière éloquente la diversité, le potentiel de développement et la nature exploratoire de beaucoup de coopératives en émergence dans cette région »³⁶³.

D/ Une focalisation sur la transition écologique et sur l'ancrage territorial des plateformes

Outre l'ambition de soutenir une démocratisation de l'économie, en commençant par la promotion des formes d'ESS et du modèle coopératif en particulier - qu'ils entendent bien revitaliser avec les pratiques des communs - les militants du coopérativisme de plateformes que nous avons observés inscrivent pour beaucoup leur projet dans une perspective de transformation plus large de la société. Parmi les causes défendues par ces derniers, les enjeux de transition écologique et de relocalisation de l'économie prennent une place importante, notamment dans les réseaux militants français.

1) Contribuer à la transition écologique

Tout d'abord, et nous l'avons précédemment, une majorité des plateformes coopératives étudiées poursuivent en partie l'objectif de contribuer à la transition écologique. Les plateformes de covoiturage ou encore de circuits courts alimentaires que nous avons rencontrées sont fondées en grande partie sur la mission de participer à la lutte contre le changement climatique. Trajet Partagé*, plateforme fortement militante, a par exemple initié une opération de communication visant à proposer

³⁶² Conférence Platform Cooperativism, ethnographie personnelle, New York, novembre 2017.

³⁶³ <https://www.thenews.coop/133605/sector/platform-co-op-movement-gathers-hong-kong-global-conference/>

plusieurs solutions d'ESS clé en main pour s'engager dans ce combat, en s'associant avec Enercoop (coopérative d'énergies renouvelables) et La Nef (banque éthique). Un groupe de jeunes coopératives (plateformes ou non) se reconnaissant dans un projet commun de contribution à la transition écologique, les Licoornes³⁶⁴, s'est d'ailleurs articulé autour des mêmes acteurs mais en s'élargissant à des initiatives comme Label Emmaüs ou Commown³⁶⁵.

Il convient d'ailleurs de noter que de nombreux entrepreneurs et militants du mouvement sont multi-positionnés et sont engagés à titre individuel ou collectif en faveur des enjeux de transition écologique. Apprendre Ensemble*, plateforme coopérative proposant des formations à la gouvernance partagée, a ainsi réalisé un MOOC sur le sujet en association avec le réseau écologiste Colibris de Pierre Rabhi. Un des membres du CoPil de PAF*, Eric*, a aussi été élu écologiste dans une mairie de l'agglomération lilloise. Dans leur aspiration à valoriser des initiatives locales et décentralisées, c'est de nouveau le paradigme des communs qui est bien souvent invoqué pour justifier la désirabilité de projets locaux auto-gouvernés et à taille humaine.

L'évocation des « Villes en transition », mouvement initié en Angleterre, est également une inspiration fréquente de ces militants³⁶⁶. Rob Hopkins, fondateur du mouvement, et les initiatives se reconnaissant dans le mouvement des villes en transition, sont ainsi conviés à plusieurs reprises aux événements du coopérativisme de plateformes, comme lors de la conférence Open 2017 où la ville de Preston est citée comme un exemple à suivre de transition municipale pour une économie réencastrée dans les besoins locaux et écologiques.

2) Mettre les plateformes au service d'une économie de proximité et d'un équilibre des territoires

L'aspiration des militants du coopérativisme de plateformes à s'inscrire dans les enjeux de transition écologique prend essentiellement l'aspect d'une lutte pour une économie

³⁶⁴ Jeu de mot en référence à ces startups numériques à fort potentiel de croissance.

³⁶⁵ <https://transition-citoyenne.org/licoornes-les-cooperatives-du-monde-dapres/>

³⁶⁶ <https://www.entransition.fr/>

de proximité, réinscrite dans les interdépendances locales, loin de l'hubris dénoncé des grandes plateformes multinationales.

Ce plaidoyer pour une économie relocalisée prend notamment la forme d'une promotion des coopérations territoriales (à comprendre comme ancrées dans des dynamiques locales et, bien souvent, en complémentarité avec des collectivités publiques). Cette dimension est évidemment présente à Barcelone, où BarCola opère main dans la main avec certains agents de la ville dans l'optique de développer des communs municipaux. Mais en France aussi on observe une forte focalisation de PAF* sur les questions de services aux territoires. Une focalisation qui peut se comprendre à la fois par un ancrage idéologique de ses membres dans le projet d'une économie de proximité, porté traditionnellement par les acteurs de l'ESS, mais également par un alignement opportun avec les politiques publiques d'égalité des territoires qui constituent un axe important du mandat d'Emmanuel Macron et qui est porté par des institutions au sein desquelles certains membres de PAF* ont des entrées privilégiées.

a) S'inscrire dans une économie de proximité

Les militants du coopérativisme de plateformes sont nombreux en France à prôner l'usage des technologies de plateformes au service du développement des régions périphériques et de la revitalisation de territoires en difficulté économique et/ou en déficit d'infrastructures et de services. L'argumentaire développé par de nombreux militants consiste d'abord à dénoncer la focale des plateformes à but lucratif sur les aires métropolitaines, généralement plus denses et plus riches, et donc privilégiées en raison de leur capacité à offrir des bénéfices marchands plus substantiels. Les territoires moins riches et moins denses seraient donc délaissés par les plateformes globales et sous-dotés en infrastructures et services numériques. Les plateformes coopératives, ainsi que les outils numériques destinés à dynamiser l'accès aux biens et services des citoyens des zones rurales et périurbaines, sont donc considérés comme une priorité pour les militants du coopérativisme de plateformes que nous avons suivis.

Le tropisme des acteurs du coopérativisme de plateformes en faveur d'un rééquilibrage territorial se concrétise de différentes manières.

Tout d'abord, nous l'avons vu précédemment, la majorité des plateformes coopératives françaises se conçoivent comme des supports au développement autonome de communautés locales. Beaucoup d'entre elles opèrent majoritairement en zones rurales et péri-urbaines - comme Trajet Partagé* ou Express Farmer* - et développent des services destinés notamment à des populations isolées, à l'instar de Trajet Partagé* avec ses prestations de mobilité solidaire ou de Hopcar* via sa solution favorisant le transport des demandeurs d'emploi en zones peu denses. Tout un pan de leur stratégie de développement dépend par ailleurs du soutien des collectivités territoriales, que ce soit à travers de la commande publique, des subventions ou des prises de participation publiques dans des SCIC. Plateformes Alternatives France* promeut également activement, dans ses communications et événements (par exemple lors du Festival des plateformes alternatives*) la faculté des plateformes coopératives à servir les besoins sociaux et économiques des territoires périphériques ou paupérisés.

b) Contribuer à un rééquilibrage entre les territoires

Cette focale sur l'équilibre entre les territoires, que le coopérativisme de plateformes promeut en soutenant des plateformes accessibles à tous et coconstruites avec les acteurs locaux, s'inscrit dans un agenda national favorable. L'un des axes forts portés par le gouvernement d'Emmanuel Macron depuis 2017 vise à garantir davantage d'égalité de ressources et d'opportunités entre les différents territoires français, en concentrant une part significative des efforts sur les zones rurales et les villes moyennes en difficulté sociale ou économique. Cette volonté politique affichée par le Président de la République s'est traduite d'abord par la création d'une Conférence des territoires visant à créer un dialogue régulier entre l'Etat et les représentants des collectivités territoriales, afin d'améliorer les synergies dans le but de mieux développer l'ensemble des territoires hexagonaux.

Les ambitions énoncées par le Président de la République sont les suivantes :

“Les tentations des extrêmes que vous avez évoquées sont alimentées par le sentiment chaque jour documenté, il faut bien le dire, que notre approche est monolithique, unilatérale, univoque [...]. Nous devons bien aujourd'hui considérer en quelque sorte une forme d'attention toute particulière à une égalité des chances des territoires, car l'égalité qui crée de l'uniformité n'assure plus l'égalité des chances sur la totalité de notre territoire aujourd'hui. [...] Ce que

demande la ruralité, ça n'est pas l'aumône, ça n'est pas d'être compensée ; c'est d'avoir les mêmes chances de réussir que d'autres territoires de la République là où ça n'est pas le cas aujourd'hui, parce qu'elles n'ont plus les infrastructures essentielles de la réussite dans ce monde en changement et la réalité des services publics utiles dans leur quotidien"³⁶⁷

L'élargissement des prérogatives du Ministre de la Cohésion des Territoires, ainsi que la création en 2019 d'une Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) conçue comme un « guichet unique et de simplification de projet pour les territoires ruraux et les villes moyennes en difficulté »³⁶⁸, incarnent cette volonté politique de mieux soutenir l'ensemble des territoires français, en particulier ceux en difficulté, en s'adaptant à leurs caractéristiques propres (*voir encadré*).

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) :

L'ANCT fusionne plusieurs entités dédiées à des politiques de cohésion territoriale. Elle intègre ainsi le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) - lui-même issu de la fusion en 2014 de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) - qui « appuie le Gouvernement dans la lutte contre les inégalités territoriales et le soutien aux dynamiques territoriales, en concevant et animant les politiques de la ville et d'aménagement du territoire avec les acteurs locaux et les citoyens ». Elle absorbe également l'Agence du Numérique, agence publique précédemment rattachée à Bercy dont les prérogatives sont d'impulser, d'animer et d'accompagner des projets et initiatives numériques développés partout sur le territoire français par les collectivités publiques, les réseaux d'entreprises, les associations et les particuliers, notamment à travers le Plan France Très Haut Débit - visant à apporter un accès à un Internet très haut débit sur l'ensemble du territoire d'ici 2022 - et le Programme Société Numérique, chargé de faciliter l'appropriation des technologies numériques par l'ensemble des citoyens ainsi que d'accompagner les différents territoires français dans leurs transition numérique.

³⁶⁷ Emmanuel Macron, discours inaugural de la Conférence des territoires, 17 juillet 2017.

³⁶⁸ <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/lagence-21>

En plus des différentes agences et délégations publiques précédemment mentionnées, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) porte de nombreux programmes d'investissements et d'ingénierie visant à favoriser le développement de services d'intérêt général sur l'ensemble du territoire français. La CDC est un soutien financier et opérationnel historique des collectivités territoriales. A ce titre, un dispositif d'envergure co-animé par la CDC avec le Ministère de la Cohésion des Territoires est emblématique des programmes initiés ces dernières années par l'Etat en matière de développement territorial : Action Coeur de ville.

Action coeur de ville

Le plan national Action coeur de ville est lancé en décembre 2017 par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales afin de favoriser la revitalisation de 222 villes moyennes en France. Le projet est le suivant : « Élaboré en concertation avec l'association Villes de France, les élus locaux et les 3 partenaires financiers nationaux du programme, la Banque des territoires [direction de la CDC en charge du soutien aux collectivités territoriales et acteurs du logement social], Action logement et l'Agence nationale de l'habitat, le programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes »³⁶⁹.

Les enjeux identifiés par les organismes publics à l'origine du programme sont ceux d'une dévitalisation des villes moyennes à laquelle il faut remédier. « Parce qu'elles concernent 23% de la population française et 26% de l'emploi, les villes moyennes sont un vecteur essentiel de développement des territoires. Aujourd'hui elles sont les premières touchées par le processus de « rationalisation » des cartes administratives, judiciaires ou hospitalières. Pour redynamiser les centres-villes, lutter contre la vacance des logements et des commerces et favoriser l'activité économique locale, vous devez mettre en œuvre et coordonner l'ensemble des initiatives utiles à l'activité économique et sociale des centres-villes, tout en les

inscrivant dans une perspective de développement durable », explique ainsi sur son site la Banque des territoires, direction de la CDC créée en 2018 afin de proposer un guichet unique pour le conseil et le financement des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques.

Le programme Action coeur de ville s'organise ainsi :

« Construites autour d'un projet de territoire, les actions de revitalisation engageront tant la commune que son intercommunalité ainsi que les partenaires publics et privés. À partir d'un diagnostic complet de la situation du centre-ville concerné, un comité de projet local déterminera les actions de revalorisation concrètes à mener autour de cinq axes :

- la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- le développement économique et commercial ;
- l'accessibilité, les mobilités et connexions ;
- la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine
- l'accès aux équipements et services publics

[...] À travers ce plan, l'État joue un rôle de facilitateur pour permettre aux territoires de développer leurs propres projets. Pour ce faire, cinq milliards d'euros ont été mobilisés à l'échelle nationale sur cinq ans, dont 1 milliard d'euros de la Caisse des dépôts en fonds propres, 700 millions d'euros de prêts, 1,5 milliard d'euros d'Action logement et 1,2 milliard d'euros de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ».

La promotion par les entrepreneurs et militants du coopérativisme de plateformes de solutions numériques favorables au développement des territoires périphériques connaît donc un alignement certain sur les politiques publiques poussées par le gouvernement actuel. Plateformes Alternatives France* ne s'y trompe pas en insistant fortement sur cette dimension dans ses travaux de recherche financés par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). PAF* et les plateformes de son réseau saisissent l'occasion de ce travail en collaboration avec la CDC pour tenter de convaincre les différentes directions de l'établissement public financier de la capacité des plateformes coopératives à répondre aux enjeux de revitalisation des territoires non-métropolitains.

Cette volonté de s'inscrire dans le développement des territoires périphériques et dans la revitalisation d'une économie de proximité trouve d'ailleurs une résonance avec le combat des petits commerçants, menacés historiquement par l'expansion de la grande distribution, puis des plateformes de e-commerce, et enfin, de manière circonstancielle, par l'impact de la pandémie de Covid-19 à partir de 2020. Plateformes Alternatives France* se trouve ainsi une affinité mutuelle avec la Confédération des commerçants (CCF) de France, qui représente des millions de petits commerçants, dans la défense collective des petits commerces face aux géants de la distribution. Les deux réseaux se rencontrent en 2019 et PAF* invite même le président de la CCF à s'exprimer lors d'une table-ronde du Festival* 2020 sur les plans de relance post-Covid et leurs perspectives. Francis Palombi y défend la capacité des petits commerces à maintenir de l'emploi local, à préserver des liens sociaux riches entre habitants, à conserver la valeur économique sur son territoire de production, invoquant des similarités fortes avec le monde de la coopération. La CCF a d'ailleurs commencé à expérimenter des initiatives de SCIC de centre-ville fédérant des petits commerçants dans l'optique de redynamiser leurs zones de chalandise. Des URSCOP aident au design du dispositif. Le président de la CCF s'amuse de cette proximité naissante avec le monde coopératif, expliquant lors d'une réunion avec PAF* que les commerçants qu'il représente ont plutôt une tradition « poujadiste », plus individualiste qu'orientée vers l'intérêt collectif et encore moins vers l'économie sociale et solidaire³⁷⁰. Mais il croit voir dans ce petit virage le constat partagé par les commerçants d'une nécessité de s'unir pour survivre face aux multinationales de la grande distribution et du e-commerce.

3) Une autre vision de la « ville intelligente »

La promotion d'une économie de proximité ancrée dans des territoires géographiques limités, telle que portée - tout du moins en France et en Catalogne - par les militants du coopérativisme de plateformes se double d'une conception alternative de ce que devrait être une ville dite « intelligente ». Plusieurs acteurs du coopérativisme de plateformes, notamment via PAF*, s'engagent avec leurs alliés dans une réflexion sur ce que pourrait être un territoire prenant véritablement en compte les besoins

³⁷⁰ Réunion PAF*/Confédération des Commerçants de France, notes personnelles, septembre 2019.

émergeant du terrain et opérant des synergies efficaces entre acteurs locaux, dans l'intérêt premier des citoyens.

Ces militants partent en effet d'une critique des formes actuelles prises par les projets dits de *smart city*, qui fleurissent depuis plusieurs années sous la houlette de grands groupes des nouvelles technologies, de l'aménagement ou de l'énergie. A l'opposé d'une vision techniciste et fondée en grande partie sur la généralisation de technologies de surveillance, des acteurs opérant dans le giron de PAF* se positionnent en faveur de solutions plus démocratiques et déterminées par les enjeux concrets du territoire.

C'est par exemple une préoccupation du groupe mutualiste VYV, qui dans le cadre d'un consortium d'acteurs privés, a remporté un marché public auprès de la Métropole d'Angers autour d'un projet de *smart city*. VYV, en charge de développer des services efficaces de santé et de bien-être au bénéfice de la population angevine, s'est ainsi engagé dans une recherche de solutions et de principes d'action qui pourraient correspondre à ses objectifs tout en s'inscrivant dans une démarche véritablement solidaire et démocratique, en phase avec ses valeurs mutualistes. C'est dans cette perspective que VYV, sponsor du Festival* 2020 des plateformes alternatives*, monte aux côtés du comité de pilotage de PAF* un atelier dédié à la question des territoires intelligents.

Cette logique de partir des besoins du terrain et de faciliter les coopérations entre acteurs concernés se rapproche au demeurant des concepts et pratiques des communs urbains (Dellenbaugh et *al.*, 2015 ; Festa, 2017) tels qu'ils sont développés en Italie ou à Barcelone.

Alvaro Porro, adjoint à la Maire de Barcelone en charge de l'économie locale, synthétise ainsi le positionnement de la municipalité catalane vis-à-vis des plateformes numériques : « l'économie collaborative est transversale et nous comptons nous en emparer dans une logique de développement de l'économie sociale et communautaire ; il s'agit d'une fenêtre d'opportunité pour promouvoir l'innovation socio-économique et la démocratie économique. L'économie collaborative est plurielle, il serait stupide de la part des pouvoirs publics de freiner l'innovation en adoptant une position unique sur le sujet. Nous avons pour vocation de soutenir les initiatives vertueuses venues du terrain comme Som Mobilitat, reuse.org, Xnet ou Goteo. On souhaite aussi utiliser

Decidim, la plateforme des citoyens, pour coconstruire ces décisions avec la Mairie et la Région »³⁷¹.

Plusieurs acteurs soutenant le paradigme du coopérativisme de plateformes portent une vision similaire d'une ville réinventée par des pratiques numériques authentiquement au service des citoyens. Lors de la conférence Tenerife Colaborativa de 2017, Lies van den Eijnden vient par exemple présenter la Sharing Cities Alliance, un programme de « conseil aux villes souhaitant déployer des politiques favorisant l'économie du partage »³⁷² mené par le cabinet de conseil néerlandais ShareNL. Lies, auteure d'un mémoire de recherche à l'université d'Utrecht sur les pratiques de partage dans 9 villes européennes, explique l'objectif de Sharing Cities Alliance : « Nous souhaitons créer une routine de mutualisation entre les villes impliquées dans les pratiques de partage. Nous avons environ 80 villes dans le réseau, représentant 84 millions de personnes. On essaye de mettre en place des séminaires de partage récurrents, nous avons aussi un magazine mensuel et il y a un bouquin en approche pour début 2018, *Amsterdam Sharing City*, qui documentera le partenariat entre la ville et les pratiques de partage »³⁷³.

Une autre intervenante de la conférence, Mara Balestrini, fait partie de l'entreprise Ideas for Change, qui développe des solutions numériques se voulant réellement au service des habitants des villes. Elle dévoile leur programme de « capteurs citoyens » : « J'ai commencé à travailler sur les *smart cities* il y a des années. A la base, l'idée était qu'on pouvait tout intégrer, toutes les technologies. C'était dirigé par des grandes entreprises numériques qui essayaient de vendre leurs technologies d'Internet des objets, comme à Masdar City ou Songdo City. Des gens ont réalisé que c'était dangereux, notamment parce que toute l'organisation de la ville était portée à la connaissance précise de compagnies privées. Ideas for Change veut lutter contre ça. Outre nos activités de consulting pour le business, on a créé Making Sense, un programme de collecte citoyenne de données pour résoudre des challenges. On a mis en application différents programmes, par exemple à Bristol pour repérer l'humidité dans les logements, responsable de maladies, ou à Barcelone où l'on réalise une

³⁷¹ Forum Procomuns 2017, ethnographie personnelle, Barcelone, novembre 2017.

³⁷² <https://www.sharingcitiesalliance.com/about-us>

³⁷³ Conférence Tenerife Colaborativa, ethnographie personnelle, Tenerife, novembre 2017.

recension de la pollution sonore dans certains quartiers festifs. Ces programmes ont vocation de sensibiliser les citoyens aux données comme bien commun ».

Au regard de ces différents exemples, on observe au sein des réseaux militants du coopérativisme de plateformes, notamment dans le cadre français, la volonté de soutenir des initiatives en phase avec l'intérêt général et les politiques publiques, tout du moins s'inscrivant dans des coopérations territoriales au service de celles et ceux qui le composent. Transition écologique, revitalisation des territoires périphériques, défense des petits commerces et des centres-villes : les militants du coopérativisme de plateformes s'emparent de thématiques qui dépassent le giron de l'économie de plateformes et celui de la démocratie organisationnelle pour défendre des projets de société plus transversaux. Si ces militants ne développent pas une pensée politique singulière sur ces sujets, ils ont en revanche à cœur de s'engager pour ces causes et de créer des convergences avec les principaux acteurs qui les portent.

Par ailleurs, on note - a minima dans les réseaux français et catalan - une volonté de promouvoir des coopérations effectives entre acteurs de l'ESS et acteurs publics. Nous l'avons vu au moment de s'intéresser aux plateformes coopératives, le véhicule juridique de la SCIC, notamment, est perçu par de nombreux militants du coopérativisme de plateformes comme une façon de générer des coopérations concrètes entre acteurs privés du territoire et collectivités territoriales autour de services précis (mobilité, alimentation, logistique). Certains acteurs français et catalans du coopérativisme de plateformes participent ce faisant au plaidoyer - fortement poussé par les militants des communs - en faveur d'un renouvellement de l'action publique incluant davantage la société civile et qui passerait notamment par des hybridations entre public et privé (ESS de préférence). Cette conception résonne d'ailleurs chez des acteurs historiques du champ, comme le RTES, qui est un interlocuteur régulier de Plateformes Alternatives France*.

**

Pour résumer, on constate que les revendications politiques des militants du coopérativisme de plateformes que l'on a suivis dans ce travail de thèse se fondent sur plusieurs axes. Le premier d'entre eux est, inévitablement, la promotion des plateformes coopératives en tant que projets capables de favoriser des activités

économiques et sociales vertueuses. Toutefois, si la défense des plateformes coopératives constitue le cœur de leurs revendications, elle s'inscrit dans une vision politique plus large qui peut se décliner en plusieurs dimensions.

Tout d'abord, la vision politique du coopérativisme de plateformes procède d'une volonté de moralisation de l'économie de plateformes - et de l'économie numérique plus généralement - en soutenant des solutions, dispositifs technologiques et réglementations qui garantissent davantage de décentralisation et d'autonomie tant du point de vue des travailleurs des plateformes, des consommateurs que, plus largement, des citoyens. Outre cette moralisation de l'économie de plateformes, les militants du coopérativisme de plateformes promeuvent la vision d'une économie plus démocratique, s'inscrivant fortement dans les traditions de l'ESS, mais portant également tout un discours sur le développement des communs - numériques, urbains, environnementaux - qui vient élargir le spectre de l'ESS et ambitionne d'en revitaliser les pratiques démocratiques. Au-delà des enjeux de numérique et de démocratie organisationnelle, ces militants, pour la plupart, s'engagent en faveur des projets de société plus larges, en particulier, en France, ceux de la transition écologique et de l'égalité des territoires. Certains réseaux d'activistes du coopérativisme de plateformes, en particulier en France et en Catalogne, invoquent à cet égard un rôle charnière des pouvoirs publics : non seulement dans le soutien aux plateformes coopératives mais plus globalement dans un engagement plus fort avec les acteurs de l'ESS et des communs.

Outre les thématiques défendues par les militants du coopérativisme de plateformes, on peut distinguer plusieurs caractéristiques. Le coopérativisme de plateformes mène tout d'abord un combat ancré dans l'anticapitalisme et l'altermondialisme en ce qu'il mène une charge virulente contre les pratiques des multinationales du numérique et d'autres secteurs, à l'instar des entreprises d'énergie et du bâtiment qui sous-tendent le paradigme de la *smart city*, ou encore celles de la grande distribution et du e-commerce.

Le mouvement s'inscrit par ailleurs dans une filiation très étroite avec le milieu de l'ESS en ce qu'il incarne une approche associationniste, d'auto-organisation de la société civile. Il se distingue - tout du moins dans les réseaux français et du Sud de l'Europe - par une approche hybride entre secteur privé et secteur public et par la valorisation importante des pratiques des communs et du logiciel libre. Les militants du coopérativisme de plateformes, au-delà d'un appel à une démocratisation de

l'économie (numérique), se démarquent également par le souci d'une économie plus juste et plus équitable, qui le rapproche des acteurs de l'économie solidaire et en particulier du commerce équitable.

Enfin, il est important de constater que, bien que de nombreux acteurs du champ du coopérativisme de plateformes se sont mobilisés suite à une désillusion quant aux formes prises par l'économie dite collaborative, le concept d'économie collaborative est finalement très peu mobilisé par les acteurs du coopérativisme de plateformes, qui s'inscrivent davantage dans une vision agonistique mettant en scène l'opposition entre un capitalisme (de plateformes) mondialisé et des alternatives (principalement d'ESS) locales et démocratiques, en phase avec l'intérêt général.

D'une certaine manière, en instaurant une dialectique entre capitalisme de plateformes et coopérativisme de plateformes, les activistes et entrepreneurs du mouvement du coopérativisme de plateformes viennent repolitiser le champ de l'économie collaborative. Ainsi que le résume Mayo Fuster Morell lors d'une prise de parole à l'occasion du Forum Procomuns 2017, « l'apparition d'Uber et d'AirBnb est finalement une bonne chose car leur récupération de l'économie collaborative a permis de souligner au grand public et aux pouvoirs publics qu'il existe une vraie économie collaborative et que c'est celle des 'procomuns' »³⁷⁴.

Après avoir étudié la nature de ces réseaux, les actions qu'ils mènent au quotidien et les revendications militantes qu'ils portent, il est désormais temps d'opérer, en guise de conclusion à cette Partie 3, une tentative de bilan provisoire du mouvement.

³⁷⁴ Forum Procomuns 2017, ethnographie personnelle, Barcelone, novembre 2017.

Chapitre 11 - Coopérativisme de plateformes : un bilan provisoire **contrasté**

Le mouvement du coopérativisme de plateformes, né en 2014, s'est répandu en quelques années à travers plusieurs réseaux militants, projets de plateformes coopératives, conférences spécialisées... Espaces d'intermédiation entre des acteurs hétérogènes mais néanmoins alignés derrière le projet diffus de promouvoir des alternatives démocratiques au sein de l'économie de plateformes, les réseaux militants du coopérativisme de plateformes multiplient, comme nous l'avons vu, les actions pour stabiliser, fédérer, diffuser la connaissance autour de ce projet commun. Après plusieurs années d'observation du mouvement en action, on peut s'autoriser une ébauche de bilan provisoire.

On constatera en premier lieu que ce bilan est assez contrasté : si le mouvement du coopérativisme de plateformes a rapidement connu une certaine résonance en tant que cadre de mobilisation, il demeure relativement inconnu et ne peut pas se targuer de succès militants majeurs.

On consacra ainsi un deuxième temps à une analyse des limites pouvant expliquer les difficultés des militants et leur échec à porter le mouvement plus avant.

Dans un troisième temps, on identifiera néanmoins quelques facteurs permettant de voir dans le coopérativisme de plateformes un mouvement ouvrant des perspectives intéressantes pour l'avenir.

A/ Une expansion rapide qui peine toutefois à se pérenniser

Un peu plus de cinq ans après la naissance du concept et du projet de coopérativisme de plateformes, on peut tenter de dresser un premier bilan des évolutions du mouvement.

Le constat provisoire est mitigé. D'une certaine manière, et nous allons l'aborder ci-après, le coopérativisme de plateformes est un succès en ce qu'il est rapidement parvenu à faire émerger un mouvement de militants et d'entrepreneurs alignés derrière un cadre d'action alternatif à l'ubérisation mais aussi à imprégner sa vision dans d'autres arènes sociales. Pour autant, le coopérativisme de plateformes demeure le fait de plusieurs centaines d'activistes à travers le monde, dont les plus actifs se

dénombrer à quelques dizaines de personnes ; et le projet reste relativement méconnu de la part même des acteurs du numérique et du monde coopératif.

1) Diffusion rapide, réappropriations locales : le coopérativisme de plateformes est parvenu à se faire un nom

Le projet du coopérativisme de plateformes a connu une expansion fulgurante dès sa formalisation en 2014. Approprié par divers réseaux militants locaux, il a rapidement investi différentes arènes sociales et politiques. Parmi les explications de ce succès : une forme de revitalisation de l'économie collaborative, une identité oppositionnelle percutante vis-à-vis du capitalisme de plateformes et des réseaux interpersonnels denses.

a) Une expansion rapide et une déclinaison locale dans différentes régions du monde

A certains égards, on peut estimer que le projet de coopérativisme de plateformes a réussi son pari, tant en matière de diffusion militante que de notoriété – relative - dans les milieux de l'ESS et de l'économie de plateformes.

Ainsi que nous l'avons déjà abordé, les fondateurs du mouvement, Trebor Scholz et Nathan Schneider, ont réussi au bout d'un an seulement, grâce à leurs ressources personnelles³⁷⁵, à réunir plus d'un millier de personnes à la première conférence Platform Cooperativism de New York en novembre 2015. Non seulement ces conférences se pérennisent annuellement, mais l'appel à créer et à soutenir des plateformes coopératives partout dans le monde est relayé par plusieurs réseaux influents dans l'univers des plateformes collaboratives, comme Ouishare et Shareable, qui abordent le sujet du coopérativisme de plateformes dès 2016 dans leurs événements et communications.

Plus significativement encore que la diffusion rapide du concept de coopérativisme de plateformes dans les milieux de l'économie collaborative, le succès du projet peut aussi se retranscrire dans la multiplicité des communautés militantes s'étant approprié

³⁷⁵ Soutien matériel de la New School et réseaux dans le milieu syndical pour Scholz ; nombreuses connaissances dans le mouvement Occupy Wall Street et dans le monde coopératif pour Schneider.

localement les propositions initiales de Scholz et Schneider. Plateformes Alternatives France* en France, Procomuns à Barcelone, Platform Coop Berlin, Australia, Japan, Platform Coop BXL à Bruxelles, Open Coop à Londres : qu'il s'agisse de réseaux militants actifs au quotidien ou de communautés se réunissant à l'occasion d'événements ponctuels, des regroupements d'individus revendiquant leur inscription dans le mouvement global du coopérativisme de plateformes se multiplient en à peine trois ans dans une diversité de régions du monde. Certains de ces réseaux, notamment en France et en Catalogne, se révèlent d'ailleurs très productifs dans la promotion du projet - ainsi que nous l'avons vu en analysant leurs différents rôles : création de communauté, de partage de ressources, de communication grand public, de plaidoyer ciblé...

b) Une pénétration dans différentes arènes sociales

Le projet d'un coopérativisme de plateformes s'étend par ailleurs assez vite à des institutions et organisations influentes de l'ESS. En France, la CG SCOP intègre le coopérativisme de plateformes dans ses réflexions sur le numérique dès 2016, Cooperatives Europe conduit des travaux sur le sujet dès la même année, tandis que l'Alliance Coopérative internationale vote une résolution pour un soutien aux plateformes coopératives en 2017 lors de son congrès de Kuala Lumpur. En France, Plateformes Alternatives France* parvient à intéresser des mutuelles de grande taille, comme le Groupe VYV ou la MAIF, aux vertus des modèles de plateformes coopératives ainsi qu'à plusieurs des innovations de pratiques mises en valeur par le mouvement (mutualisation de données entre organisations, interopérabilité logicielle entre plateformes, gouvernance démocratique de larges communautés via des outils numériques...).

La diffusion médiatique du projet de coopérativisme de plateformes franchit en outre les frontières des cercles militants de l'ESS, des communs et du numérique alternatif. Des travaux de recherche - dont cette thèse mais aussi des projets académiques comme TAPAS, Dimmons, le réseau Young Scholars Network on Platform Coops³⁷⁶ ou des travaux lancés par quelques institutions comme l'Alliance Coopérative Internationale ou Cooperatives Europe - témoignent d'un intérêt prononcé du monde

³⁷⁶ Qui réunit une quinzaine de jeunes chercheurs internationaux sur le sujet depuis 2019.

universitaire pour ce sujet émergent, sachant que beaucoup de ces projets soient portés par des chercheurs plutôt acquis à la cause des plateformes coopératives.

Dans un travail d'inventaire des publications sur les plateformes coopératives – fondé sur une recension en 2020 des publications sur le sujet présentes sur le portail Google Scholar - Zhu et Marjanovic (2021) sont tombés sur 42 documents de recherche intégralement ou partiellement consacrés au coopérativisme de plateformes : 25 documents académiques (dont 16 articles de journaux), 7 livres ou chapitres de livres et 8 rapports ; soit une dizaine de publications par an à partir de 2017.

La majorité d'entre eux traite plus généralement des impacts sociaux du coopérativisme, des impacts sociaux des plateformes numériques et/ou des effets jugés néfastes du capitalisme de plateformes. Il est intéressant de constater qu'une partie non négligeable d'entre eux vante spécifiquement les vertus des plateformes coopératives : 10 d'entre eux s'intéressent en effet aux impacts bénéfiques des plateformes coopératives, 7 aux défis à relever pour elles, 9 à des études de cas généralement positives. Certains travaux pointent les vertus du coopérativisme de plateformes en termes sociaux et écologiques, avec comme principaux bénéfices évoqués la démocratie, la transparence, l'équité, la soutenabilité, la distribution équitable de la valeur et les effets environnementaux positifs (Graham, Hjorth et Lehdonvirta, 2017 ; Tykto, 2017 ; McCann et Yazici, 2018 ; Zygmuntowski, 2018 ; Borkin, 2019 ; Stocker et Takara, 2019 ; Foramitti, Varvarousis et Kallis, 2020 ; Grayer, 2020). C'est aussi le cas en ce qui concerne les conditions de travail et les salaires (Graham et Wood, 2016 ; Conaty, Bird et Ross, 2018 ; Burnicka et Zygmuntowski, 2019). Certains travaux observent une meilleure satisfaction des travailleurs des plateformes coopératives (Saner, Yiu et Nguyen, 2019) ou un « sentiment de communauté, d'autonomie et d'équité » (Grayer, 2020) par exemple dans le cas de Stocksy United.

Les plateformes coopératives contribueraient également à maintenir le contrôle des données personnelles dans les mains des usagers, Modol prenant l'exemple de la coopérative de données de santé suisse MiDATA, qui favorise non seulement la maîtrise de leurs données par les usagers mais aussi une contribution à des projets de recherche médicale bénéficiant au plus grand nombre (Modol, 2020). Certaines publications mettent en avant la capacité des plateformes coopératives à garantir une distribution plus juste de la valeur économique produite (Ridley-Duff, Wren et

McCulloch, 2018 ; Puranen, 2019 ; Stocker et Takara, 2019), avec des contributions insistant en particulier sur le fait que leur modèle empêche la concentration de richesses entre les mains de quelques propriétaires ou actionnaires (Frenken, 2017 ; McCann et Yazici, 2018). D'autres publications insistent pour leur part sur la faculté des plateformes coopératives à diminuer les inégalités de genre, de race ou d'autres formes de discrimination (Schneider, 2018), comme dans l'étude de la plateforme Up&Go par McCann et Yazici (2018). Des travaux, enfin, portent leur attention sur le potentiel de soutenabilité écologique porté par les plateformes coopératives (Bates et Kirman, 2019 ; Gossen, Pentzien et Peuckert, 2019 ; Morell et Espelt, 2019).

Outre cette large couverture académique, les écrits de Scholz et Schneider sont amplement relayés et les intellectuels militants sont conviés à de nombreux événements à travers le monde. Des dizaines d'articles et de conférences grand public participent à accroître la notoriété du projet en dehors des militants convaincus.

Le projet de coopérativisme de plateformes est même repris par plusieurs personnalités et partis politiques dès 2016. En Angleterre, le Digital Democracy Manifesto publié en août 2016 par Jeremy Corbyn, alors candidat à la présidence du Parti travailliste puis à l'élection générale britannique, affiche l'intention de « favoriser la gestion coopérative des plateformes numériques de travail et de services »³⁷⁷. Dans l'hexagone, la France Insoumise reprend à son compte les propositions portées par des militants du coopérativisme de plateformes dans son programme L'Avenir en commun pour la candidature présidentielle de Jean-Luc Mélenchon, comme en témoigne cet extrait du livret « Alternatives à l'ubérisation » publié en janvier 2017 : « Plutôt que de revenir à une entreprise traditionnelle, le dépassement de l'ubérisation consiste à encourager l'association des travailleur·euse·s en coopérative, qui leur permettrait de contrôler collectivement les plates-formes qui les mettent en relation avec les client·e·s et de cesser d'être ponctionné·e·s par celles et ceux qui en détiennent actuellement les clefs. [...] Nous proposons donc [...] l'association des usager·e·s à la gestion des plates-formes publiques ou coopérative comme le permet par exemple le statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ».

En Allemagne, Trebor Scholz tient en 2018 plusieurs conférences en compagnie d'Andrea Nahles, nouvelle présidente fédérale de la SPD (gauche socialiste

³⁷⁷ https://www.jeremyforlabour.com/digital_democracy_manifesto/

allemande), qui vante les vertus du coopérativisme de plateformes et affiche son soutien aux plateformes coopératives : « Nous devons penser concrètement à comment nous allons promouvoir davantage les coopératives en ligne et des startups solidaires dans les mêmes termes que nous le faisons aujourd'hui avec les startups normales »³⁷⁸.

c) Un cadre de mobilisation efficace et un bon capital relationnel : quelques explications à la rapide diffusion du coopérativisme de plateformes

On le voit, le coopérativisme de plateformes parvient à obtenir en un temps record une expansion et une audience importantes ; dans les milieux de l'ESS et de l'économie collaborative mais aussi au-delà, dans le champ politique notamment. On peut expliquer ce succès médiatique de différentes manières.

En premier lieu, la formulation d'un projet militant visant à proposer des plateformes authentiquement au service de leurs usagers - en termes de répartition de la valeur créée et de maîtrise de leur développement - semble résonner directement dans les esprits de certains militants originels de l'économie collaborative déçus par le tournant pris par cette économie de plus en plus dominée par des formes marchandes et capitalistiques de plateformes.

Au-delà de ces individus, le coopérativisme de plateformes tel qu'il est cadré et promu par ses principaux entrepreneurs de cause, se pose en contre-projet frontal au capitalisme de plateformes, sorte de miroir éthique de ce dernier, et offre donc, par l'identité oppositionnelle qui en constitue le cœur, un paradigme de mobilisation efficace.

Ce cadre de mobilisation, en tant qu'objet-frontière assez flou et ouvert, parvient à rallier facilement des mouvements sociaux portant des revendications proches (développement des communs, promotion de l'ESS, lutte contre l'ubérisation) mais aussi des partis politiques de la gauche - plus ou moins - radicale cherchant à étoffer leur critique du capitalisme numérique avec des cadres conceptuels simples et opérants. D'autant que le coopérativisme de plateformes semble occuper un espace intellectuel encore vierge en raison de la nouveauté des enjeux auxquels il s'attaque.

³⁷⁸ <https://platform.coop/blog/andrea-nahles-democratic-party-of-germany/>

Outre ces facteurs d'explication relevant du cadrage intellectuel et militant, des dimensions relationnelles jouent également. Nous l'avons vu ci-dessus, les premiers promoteurs du coopérativisme de plateformes, Scholz et Schneider, disposent de réseaux de connaissances importants aux Etats-Unis comme en Europe. La diffusion du projet de coopérativisme de plateformes est donc facilitée par des relations interpersonnelles entre ces derniers et leurs alliés. De même, les milieux militants relatifs aux communs et à l'économie collaborative demeurent restreints en taille et ont une forte culture des partages d'informations en ligne, deux facteurs qui facilitent la diffusion rapide de concepts et d'idées nouvelles au sein de ces champs d'acteurs.

2) Un projet qui reste néanmoins assez confidentiel et peu influent

Si le coopérativisme de plateformes parvient à faire infuser dans le débat public la pertinence de développer des alternatives coopératives aux plateformes dominantes, et parvient plus généralement à fournir un cadre de mobilisation cohérent face à l'ubérisation, force est de constater que le mouvement demeure relativement marginal.

Tout d'abord, le nombre de militants engagés activement dans les réseaux militants se réclamant du coopérativisme de plateformes se compte seulement en dizaines à travers le monde. En outre, on n'observe pas véritablement de croissance, depuis les trois années de genèse du mouvement (2015-2017), du nombre d'activistes et de réseaux militants soutenant le projet. Le *turnover* parmi les principaux entrepreneurs de cause est par ailleurs assez important.

Par-delà le nombre de militants engagés, on constate aussi que bien qu'il ait connu une percée médiatique relativement inattendue, le coopérativisme de plateformes bénéficie d'une notoriété limitée, y compris dans le milieu de l'ESS voire au sein du mouvement coopératif.

Comme l'explique un cadre dirigeant du Crédit Coopératif : « Le sujet des plateformes coopératives est très loin du mouvement coopératif français. Coop FR ne sait même pas ce que c'est, la CG SCOP est la seule à s'y intéresser mais elle fait peu de diffusion publique de ses travaux. [...] Le Crédit Coopératif n'a pas non plus cela dans son radar. Les collaborateurs du Crédit Coopératif n'ont pas identifié de retours potentiels sur

investissement dans les projets de plateformes coopératives, c'est trop embryonnaire »³⁷⁹.

In fine, et bien que cette donnée soit très difficile à mesurer, il est loisible de s'interroger sur la capacité du mouvement du coopérativisme de plateformes à peser réellement sur le débat public et à obtenir des avancées effectives (en termes de réglementations favorables, de programmes de financements, de créations de projets) en lien avec les revendications qu'il porte. Ainsi que nous l'avons vu précédemment, les plateformes coopératives peinent à se développer dans les différents pays où nous les avons suivies, et luttent avec difficulté dans un contexte concurrentiel et réglementaire hostile à la singularité de leurs modèles. Or aucune réforme significative ni programme de soutien structurant aux plateformes coopératives ne sont à signaler.

Comment expliquer que, malgré un essor fulgurant qui pouvait laisser penser que le coopérativisme de plateformes allait impacter significativement les réflexions et les pratiques au sein de l'économie de plateformes, celui-ci demeure à ce jour marginal tant du point de vue de l'économie de plateformes que du monde de l'ESS ? Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être isolés, que nous allons investiguer dans les paragraphes suivants.

B/ Le mouvement du coopérativisme de plateformes face à ses limites

Les raisons qui semblent expliquer les limites du mouvement du coopérativisme de plateformes sont multiples.

Elles tiennent inévitablement, pour commencer, aux ressources très limitées dont bénéficient les militants. Il est possible également d'y voir la conséquence de l'hétérogénéité particulièrement forte observée parmi les acteurs du mouvement. A ce propos, on relève des tensions inhérentes au mouvement entre une frange militante plutôt intellectuelle (celle qui a impulsé le mouvement et qui le porte) et, de l'autre côté du spectre, des entrepreneurs de plateformes coopératives à la recherche de ressources économiques concrètes pour leurs initiatives. Enfin, il semblerait que le

³⁷⁹ Entretien personnel, novembre 2019.

mouvement du coopérativisme de plateformes peine à asseoir sa légitimité, au sein des institutions de l'ESS notamment. Il convient dès lors d'explorer ces potentiels facteurs explicatifs.

1) Un manque criant de ressources

a) Des ressources financières et matérielles très faibles

La faiblesse des ressources matérielles et financières à la disposition des réseaux militants du coopérativisme de plateformes est une première limite aux actions du mouvement. Au même titre que les porteurs de projets de plateformes coopératives peinent à obtenir des investissements et des soutiens économiques leur permettant de se développer à la hauteur de leurs ambitions, les réseaux militants du coopérativisme de plateformes ont beaucoup de difficultés à réunir des ressources leur permettant d'opérer. De manière générale, ainsi que le déplore régulièrement Françoise*, les actions informelles de coordination militante et/ou de mise en relation entre acteurs sont peu valorisées financièrement. Hormis les grandes fédérations industrielles ou certains cercles de réflexion politiques ou économiques (Offerlé, 1998, 2009 ; Courty, 2006), les coordinations d'acteurs bénéficient rarement de ressources abondantes pour exercer leurs activités.

Or dans le cas du coopérativisme de plateformes, les ressources sont d'autant moins pléthoriques que les principaux bénéficiaires des actions de ces réseaux sont des projets entrepreneuriaux naissants et/ou relativement marginaux d'un point de vue économique. Plateformes Alternatives France* renonce d'ailleurs à demander une contribution financière aux plateformes coopératives participant à son réseau, qui priorisent les investissements dans leur propre afin d'assurer dans un premier temps leur propre viabilité.

Par ailleurs, les réseaux défendant un coopérativisme de plateformes, à la différence de certains mouvements et organisations militantes, ne disposent pas d'une notoriété grand public qui leur permettrait de mobiliser une large base de donateurs. Plusieurs raisons à cela : la jeunesse du concept et du mouvement mais aussi la nature spécifique de la cause défendue (la promotion d'une forme particulière d'entreprise au sein d'un secteur particulier de l'économie) qui en fait une lutte de niche.

La faiblesse des ressources financières de ces réseaux est partiellement compensée par le fort dévouement de certains bénévoles, mais leur nombre demeure limité. Des porteurs de projets de plateformes coopératives tentent également d'allouer du temps aux actions collectives coordonnées par les réseaux, mais de nouveau, pour des raisons de priorisation de leurs tâches, ils sont souvent contraints de se désengager. De nombreux porteurs de projets liés à PAF* assument ainsi que l'engagement dans le réseau n'est pas leur priorité, et délèguent volontiers le gros du travail aux entrepreneurs de cause présents dans le CoPil. Virginie* et Roland* de la plateforme Zouu*, basés au demeurant à Bruxelles, font ainsi part à plusieurs reprises de leur incapacité à se déplacer régulièrement à Paris pour les événements de PAF*. Malgré les ambitions initiales de PAF* de vivre principalement grâce à l'investissement collectif des porteurs de projets de plateformes, c'est donc le comité de pilotage - essentiellement bénévole - qui prend la charge de l'animation du projet.

Le manque de ressources matérielles et financières des réseaux observés obère donc fortement leur capacité à exercer leurs fonctions. Depuis sa création en 2017, Plateformes Alternatives France* ne dispose pas de personnel dédié à la gestion quotidienne. Le réseau est animé de manière sporadique au gré des disponibilités des membres de son comité de pilotage. Et en dépit d'un surinvestissement notable de la part d'une poignée de ces militants (en parallèle, pour certains, de leur activité principale), le réseau peine à assurer une coordination fluide et régulière. La dimension bénévole de l'engagement des militants, le *turnover* important parmi ces personnes et la dispersion géographique de ces dernières rendent complexes la stabilisation de processus de fonctionnement, conduisant parfois à des pertes d'informations ou des rendez-vous manqués (par exemple des plateformes sollicitant le réseau mais auxquelles personne ne donne suite, des imbroglios avec des porteurs de projet lors de l'organisation du Prix des plateformes alternatives...).

De même, bien que les deux Festivals des plateformes alternatives* organisés par PAF* aient été considérés de manière relativement unanime comme des réussites, le budget et les moyens logistiques déployés à ces occasions demeurent très réduits et conduisent inévitablement à quelques dysfonctionnements, comme lors de l'édition 2020 en ligne, lors de laquelle la plénière finale est perturbée - en raison de failles de sécurité dans le dispositif technique - par l'intrusion d'un troll qui diffuse auprès de l'ensemble des participants des images peu recommandables pour les jeunes publics.

b) Une quête de ressources qui peut mener les réseaux à des situations de dépendance

La plupart des réseaux militants que nous avons suivis tentent de résoudre le déficit de ressources dont ils pâtissent par l'obtention de revenus extérieurs. Plateformes Alternatives France*, nous l'avons vu, parvient ainsi à obtenir un soutien non négligeable de la Caisse des Dépôts et quelques milliers d'euros supplémentaires via ses partenaires des Festivals*. A Barcelone, Procomuns bénéficie du soutien de la municipalité. Mais ces revenus externes placent parfois les réseaux dans des situations de dépendance délicates. Sans que la tutelle de la CDC soit particulièrement contraignante, PAF* oriente par exemple ses travaux et ses recommandations en fonction des attentes de son financeur principal.

L'exemple du PCC et de son obtention d'une bourse de la Google Foundation est particulièrement frappant des ambiguïtés - et des controverses - dans lesquels se voient embarqués certains réseaux en l'absence de ressources autonomes.

La controverse autour du soutien du Platform Cooperativism Consortium par la Fondation Google :

Le soutien apporté en 2018 au PCC par la Fondation Google, issue d'une entreprise multinationale accusée par de nombreux militants de nuire à la vie privée des citoyens, d'exploiter leurs données personnelles et de jouir d'une rente de monopole - constituant ainsi un des ennemis principaux des partisans du coopérativisme de plateformes - ne manque pas de créer des remous au sein de la communauté internationale du coopérativisme de plateformes.

Plusieurs personnes interpellent Trebor Scholz sur la *mailing list* du PCC pour lui demander des comptes. Une revendication également soulevée immédiatement par le public lors de l'annonce de cette bourse par Nathan Schneider à la conférence Open Coop Londres. Schneider y défend le choix de Scholz : « On n'est pas dans le champ de ce qu'on dénonce chez Google (la vie privée notamment) mais sur des plateformes de travail, ce qui n'est pas un secteur où ils sont très présents. Par ailleurs, on a besoin de ressources et de diversité ». Ce dernier est tout de suite

soutenu par l'animateur de la conférence, Oliver Sylvester-Bradley : « Ça ne vient pas directement de Google mais de la Google Foundation. Et je crois que Trebor a été clair sur le fait que ce qui serait développé serait *open source* »³⁸⁰.

Trebor Scholz justifie lui-même son choix, anticipant les critiques, dans un article du média *Fast Company* : « Scholz est conscient que la bourse de Google.org n'est pas exactement neutre. Scholz a personnellement milité contre la concentration et les monopoles dans l'économie en ligne et Google détient un monopole clairement fort en ce qui concerne les recherches. Tandis que, pour Scholz, il y a une certaine ironie dans la source du financement, il espère que peut-être la bourse de la branche philanthropique de Google signifie que le monde des nouvelles technologies se prépare à embrasser un afflux de plateformes plus démocratiques. Scholz a entendu quelques critiques venant de l'extrême gauche, spécialement depuis sa collaboration avec Google.org, disant que l'idée d'un coopérativisme de plateformes ne va pas assez loin ; elle copierait l'économie à la demande, une structure capitaliste. Mais il peut quand même y avoir des réformes qui, pour le moment, travaillent au sein du capitalisme mais changent effectivement les relations de pouvoir. Beaucoup des secteurs que Scholz espère atteindre avec le Kit, en particulier les professionnels des soins aux personnes âgées et du nettoyage à domicile, sont connus pour leur difficulté et pour la rétribution inadéquate du travail mais sont en forte demande. Les amener dans l'économie numérique via un modèle qui priorise les travailleurs et la gouvernance démocratique va reconnaître leur importance et les aider à croître d'une manière qui soit supportable pour les gens qui les font fonctionner »³⁸¹.

La principale charge contre ce partenariat provient d'un post de blog de Flavien*, militant français en faveur des libertés numériques et membre du réseau Plateformes Alternatives France*, qui dans son papier consacré à la dépendance des communs numériques comme Wikipédia envers les grandes multinationales, s'inquiète en ces termes de la bourse reçue par le PCC : « Pendant ce temps - et c'est quelque part d'une grinçante ironie - Trebor Scholz - un des initiateurs avec

³⁸⁰ Conférence Open Cooperativism, ethnographie personnelle, Londres, juillet 2018.

³⁸¹ <https://www.fastcompany.com/40575728/worker-owned-co-ops-are-coming-for-the-digital-gig-economy>

Nathan Schneider du mouvement du coopérativisme de plateformes - a accepté un financement d'un million de dollars de la part de Google pour développer ses projets. Cela revient à se placer d'emblée dans la dépendance d'un des principaux acteurs du capitalisme de surveillance, en compromettant gravement au passage tout espoir de bâtir des alternatives véritables »³⁸².

Sur le groupe Facebook regroupant les militants internationaux du coopérativisme de plateformes, Trebor Scholz défend vigoureusement sa position :

« Le juriste français et bibliothécaire Flavien* vient de publier l'essai *Est-ce que les communs numériques sont condamnés à devenir des 'communs du capital' ?* [Il copie la citation mentionnée plus haut]. Après avoir cherché de manière extensive des financements pour le développement des plateformes coopératives de la part des coopératives ou des banques coopératives, nous nous sommes tournés vers cette bourse de la fondation de Google, peu encline à être soutenue. Je ne sais pas si je dois rire ou pleurer quand je lis que nous avons compromis notre travail. Tout ce que nous produisons est *open source*, les données sont ouvertes et les fonds bénéficient directement à des coopératives à fort potentiel de travailleurs très précaires (principalement des femmes) au Brésil, en Inde, en Allemagne, en Australie et aux Etats-Unis. Pour revenir au sujet central, ce dont nous avons surtout besoin est un modèle de financement soutenable pour cet écosystème. Nous avons besoin de solutions déterminées pour surmonter ces difficultés concrètes. Et nous avons besoin de solidarité. Vers qui nous tournons-nous quand des coopératives traditionnelles et des banques coopératives ne sont pas capables de prendre le risque de soutenir des plateformes coopératives ? Les coopératives avec des besoins urgents d'investissements ne peuvent pas attendre »³⁸³.

La contre-attaque de Scholz est soutenue par la plupart des personnes réagissant à sa publication. Un militant finlandais écrit ceci :

« Il semble un peu contradictoire de sommer Google de financer davantage Wikipédia [ce que propose Flavien*] et de critiquer les plateformes coopératives pour avoir accepté les financements de Google. Il semble y avoir une logique circulaire à l'œuvre dans une partie des critiques :

- Google ne fait que des choses maléfiques.

³⁸² Extrait du blog de Flavien*, août 2018.

³⁸³ Post de Trebor Scholz sur le groupe Facebook dédié aux plateformes coopératives, 2018.

- Si Google soutient quelque chose de bien, ça montre que cette bonne chose est maléfique.

Il y a des motifs valides d'inquiétudes à avoir, auxquels tu as répondu Trebor, mais s'il devait y avoir une cible à la critique, je critiquerais plus volontiers le mouvement coopératif international de ne pas fournir ce soutien avant Google, et non Google pour fournir ce soutien ni le Platform Cooperative Development Kit pour recevoir ce soutien de Google. Il y a une expression en Finlandais qui dit 'éteindre le feu de la mauvaise manière'. Cette forme de puritanisme n'est pas productive. Mondragon a reçu un soutien vital du régime fasciste de Franco en Espagne. Cela ne les rend pas fascistes pour autant, n'est-ce pas ? ».

La controverse autour de l'obtention par le PCC d'une bourse de la Fondation Google révèle la tentation de réseaux militants faiblement dotés en ressources d'accepter des ressources provenant d'acteurs puissants, les plaçant dans une potentielle situation de dépendance à leur égard et générant de facto des critiques en interne quant à leur capacité à poursuivre l'idéal militant originel.

2) L'hétérogénéité (trop) forte du mouvement ou la faiblesse d'un objet-frontière ?

Au-delà de la question très matérialiste des ressources, les difficultés du coopérativisme de plateformes à émerger comme un mouvement reconnu et capable de faire bouger les lignes au sein de l'économie numérique résident notamment dans la complexité des revendications du mouvement et dans l'hétérogénéité des acteurs qui s'en revendiquent.

Le coopérativisme de plateformes, nous l'avons vu, est une forme d'objet-frontière qui, par sa plasticité conceptuelle et en raison de l'espace politique inédit qu'il occupe, permet d'aligner des acteurs très éclectiques derrière sa bannière. La variété des causes défendues lors des conférences du mouvement et même au sein de certains réseaux affiliés en témoigne. Or, si cette nature d'objet-frontière permet au coopérativisme de plateformes de bénéficier d'une médiatisation assez large et de faire dialoguer de nombreux acteurs politiques et économiques, cette nébuleuse ainsi générée peine à se cristalliser autour de revendications et d'actions structurantes.

Cette hétérogénéité est palpable y compris entre les plateformes présentes au sein de ces réseaux. Mis à part leur nature commune de plateformes de mise en relation et leur ambition de gouvernance démocratique, ces dernières exercent dans des secteurs d'activité très variés, n'ont pas les mêmes degrés de maturité, les mêmes modèles et stratégies. Au-delà de l'échange de certaines ressources et des possibilités de plaidoyer commun, les possibilités de synergies entre plateformes alliées sont de ce fait relativement limitées. Se pose alors la question du caractère réellement opératoire de la catégorie générique de « plateforme coopérative ».

Au-delà des multiples causes défendues, les catégories d'acteurs qui s'investissent dans les réseaux observés sont particulièrement variées. On y retrouve des chercheurs, des intellectuels, des entrepreneurs de plateformes coopératives des salariés de plateformes, des membres d'organisations publiques ou de l'ESS, des professionnels (avocats, comptables, développeurs...) venus proposer leur expertise, des activistes issus de différents mouvements sociaux. Ces différents acteurs n'ont pas toujours les mêmes objectifs et peuvent se retrouver dans des situations conflictuelles en termes d'attentes vis-à-vis de ces réseaux.

Cette hétérogénéité est aussi perceptible entre les différents réseaux militants se réclamant du coopérativisme de plateformes. Plateformes Alternatives France* et BarCola par exemple vont revendiquer une approche se focalisant beaucoup plus sur les communs numériques et s'attachant moins aux seules coopératives de travailleurs que la communauté américaine et son chef de file Trebor Scholz.

Ces réseaux locaux vont parfois jusqu'à critiquer le cadrage idéologique opéré par Scholz et son centrage assez strict sur le modèle coopératif. En ce sens, on peut constater que si le cadrage intellectuel opéré par les pionniers du coopérativisme de plateformes donne une prise aux acteurs souhaitant se mobiliser contre le capitalisme de plateformes par la promotion d'alternatives, il est néanmoins partiellement remis en cause par certains acteurs du mouvement dans le cadre de ce que certains auteurs appellent des « disputes de cadre » (Benford, 1993 ; Westby, 2002). Ces controverses internes, si elles sont génératrices d'un dynamisme de la pensée liée au coopérativisme de plateformes, contribuent néanmoins à affaiblir la cohérence du mouvement. De telles controverses ne sont toutefois pas surprenantes dans la mesure où le coopérativisme de plateformes est un objet-frontière pour lequel les initiateurs n'ont pas élaboré un cadre idéologique particulièrement précis et directif.

Une ligne de fracture est particulièrement notable entre les entrepreneurs de cause qui animent les réseaux étudiés, et certains porteurs de projets. Le paradoxe du mouvement du coopérativisme de plateformes, à certains égards, est qu'il promeut la cause d'un ensemble donné d'organisations économiques, à l'image d'une fédération professionnelle, sans toutefois avoir été initié par ces organisations ni endosser un mandat reconnu de représentation de ces dernières.

Bien au contraire, les principaux promoteurs du coopérativisme de plateformes, ainsi que la majorité des entrepreneurs de cause animant les réseaux qui s'en revendiquent, sont des intellectuels et/ou des militants n'étant pas eux-mêmes investis dans des projets de plateformes coopératives. Les discussions récurrentes qui ont lieu au sein du comité de pilotage de PAF* quant au rôle exact qu'est censé jouer le CoPil et sur ses prérogatives, démontrent d'ailleurs l'ambiguïté de son positionnement.

On peut à ce titre estimer, comme nous l'évoquions dans le chapitre 3, que les personnes engagées en soutien aux porteurs de projet constituent des « militants par conscience » (McCarthy et Zald, 1977) en ce sens qu'ils se mobilisent non pas pour défendre leurs propres intérêts mais pour soutenir ceux d'acteurs tiers - et vulnérables pour la plupart (des travailleurs des plateformes dressés contre les multinationales de l'ubérisation, des entrepreneurs de plateformes coopératives très exposés à la concurrence et souvent peu expérimentés) - dont ils estiment qu'ils méritent d'être aidés, et dans un élan qui procède en grande partie d'un dégoût vis-à-vis des dérives du capitalisme de plateformes. En somme, le coopérativisme de plateformes est, du moins à son origine, un mouvement d'intellectuels engagés.

Les différences d'attentes et de perceptions entre les promoteurs du coopérativisme de plateformes en tant qu'utopie réelle et les porteurs de projets de plateformes coopératives génèrent dans une certaine mesure des décalages parmi les membres de ces réseaux. Deux logiques de mobilisation cohabitent au sein des réseaux étudiés. La première, caractéristique notamment de la plupart des individus animant ces réseaux, est une motivation politique. Il s'agit de promouvoir un projet de société et une vision alternative face aux dérives de l'ubérisation. La seconde est économique. La motivation principale est alors de rencontrer des pairs ou des contacts professionnels avec lesquels échanger des ressources dans une optique de développement économique.

Si ces deux logiques coexistent souvent au sein de mouvements engagés comme ceux de l'économie solidaire (*voir chapitre 3*), elles peuvent être sources de tensions voire de divisions entre certains acteurs. Au sein de Plateformes Alternatives France*, par exemple, plusieurs porteurs de projets partagent leur frustration de ne pas obtenir les ressources opérationnelles qu'ils étaient venus chercher et regrettent des échanges trop abstraits. Une critique qui est amenée sans concession par des membres de Vélocratie* par exemple et qui se convertit chez certaines plateformes par un désengagement total ou partiel du réseau.

In fine, le cas du coopérativisme de plateformes semble démontrer une certaine faiblesse de l'objet-frontière, qui permet certes dans notre cas d'espèce d'aligner des acteurs hétérogènes autour d'une cause commune mais qui, par son flou et la complexité des interactions qu'il permet, ne parvient pas à créer une communauté d'acteurs suffisamment cohérente pour obtenir des avancées significatives.

3) Une légitimité peu établie au sein des institutions

Outre la faiblesse des ressources et les problèmes engendrés par l'hétérogénéité des acteurs engagés dans ses réseaux, le mouvement du coopérativisme de plateformes semble souffrir d'un certain déficit de légitimité auprès des institutions qu'il ambitionne de transformer.

De nouveau, l'une des explications imputables à cette faible reconnaissance institutionnelle du coopérativisme de plateformes est sa jeunesse et le nombre restreint d'acteurs engagés dans le mouvement à ce jour. Il faut du temps pour faire émerger une cause et l'on peut juger que le succès de la diffusion du coopérativisme de plateformes sera à évaluer seulement dans quelques années. D'ailleurs, comme nous l'avons vu avec l'exemple de Plateformes Alternatives France* - qui est parvenu en quelques années à embarquer la Caisse des Dépôts, le Groupe VYV, la MAIF ou encore la Ville de Paris avec elle - certains réseaux parviennent à pénétrer progressivement le tissu institutionnel à leur interface.

Toutefois, en dépit de quelques avancées prometteuses, il semblerait que le mouvement subisse également d'importants vents contraires. Outre une certaine méfiance des institutions coopératives, il semblerait également que le coopérativisme de plateformes se trouve confronté à une forme de cercle vicieux en ce que le succès

encore très relatif des plateformes coopératives discrédite partiellement les promesses portées par les militants.

a) Des institutions coopératives encore relativement hésitantes

En dépit d'une relative notoriété médiatique, les entrepreneurs de cause du coopérativisme de plateformes ont peiné à convaincre les grandes institutions coopératives à s'emparer pleinement du sujet. Mis à part une résolution politique de l'ACI en 2017, ni les instances coopératives internationales ni les institutions coopératives nationales n'ont mis en œuvre de programmes de soutien ou de communication spécifiquement dédiés au coopérativisme de plateformes.

Les milieux coopératifs semblent à ce jour assez dubitatifs vis-à-vis du mouvement. Une certaine méfiance qui semble relever notamment de la méconnaissance des acteurs engagés dans le coopérativisme de plateformes. En effet - et c'est une forme de paradoxe - bien que les principaux promoteurs du coopérativisme de plateformes vantent, parfois de manière idéalisée, les capacités du modèle coopératif à proposer des pratiques économiques plus vertueuses (notamment dans l'univers des plateformes), peu de militants ou de porteurs de projets ont une expérience préalable du monde de la coopération. Les organisations et institutions traditionnelles se voient d'une certaine manière débordées par un mouvement dont elles connaissent peu les membres et les revendications, du moins à l'origine.

Cette méfiance peut se comprendre également en raison des aspirations de nombreux militants du coopérativisme de plateformes à renouveler les pratiques de l'ESS en instaurant des mécanismes de gouvernance plus directs et horizontaux, en recourant largement à des technologies numériques libres... Autant d'innovations de pratiques peu connues des acteurs traditionnels de la coopération et pouvant être considérées avec retenue par les fédérations professionnelles.

b) Une utopie réelle plébiscitée trop prématurément ?

Cette méconnaissance vis-à-vis du coopérativisme de plateformes se double de doutes quant à la capacité des plateformes coopératives à proposer un modèle d'organisation crédible et viable. Il semble s'agir là d'une illustration des faiblesses des utopies réelles.

En effet, la principale raison d'être du mouvement est de démontrer et de renforcer la capacité des plateformes coopératives à fournir un modèle désirable de plateforme numérique, qui permette non seulement de moraliser le marché des plateformes mais aussi de servir des enjeux sociaux et environnementaux. Tout l'édifice du mouvement repose donc sur sa faculté à prouver non seulement la désirabilité des plateformes coopératives mais leur crédibilité économique. Or les initiatives concrètes de plateformes coopératives, ainsi que nous l'avons largement exploré dans cette thèse, sont encore émergentes et font face à de nombreuses difficultés dans leur développement.

Si les militants s'échinent à valoriser activement les réussites et les perspectives des initiatives existantes de plateformes coopératives, la fragilité de ces projets face aux puissants vents contraires qui soufflent sur leurs marchés fait naître quelques réserves quant au véritable potentiel transformateur des plateformes coopératives. Toute la difficulté des militants du coopérativisme de plateformes est de parvenir à convaincre les institutions de l'ESS, mais aussi d'autres acteurs tels que les pouvoirs publics, du potentiel d'un modèle qui peine encore à faire ses preuves.

D'une certaine manière, le coopérativisme de plateformes se trouve dans un cercle vicieux : son projet est fondé sur la promesse du fort potentiel des plateformes coopératives, mais les plateformes coopératives qu'il met en lumière peinent à dévoiler leur potentiel faute d'une confiance institutionnelle en leurs perspectives de succès. Les réserves quant aux véritables perspectives économiques des plateformes coopératives se retrouvent en dehors des milieux coopératifs, ainsi que nous l'avons déjà abordé en évoquant des confidences de cadres de l'administration des affaires sociales ou de la Ville de Paris.

C/ Un mouvement qui ouvre de nombreuses perspectives

Comme nous venons de le voir, le bilan du mouvement du coopérativisme de plateformes est mitigé. Parvenu à se diffuser rapidement dans plusieurs milieux de défenseurs de l'ESS, des communs et de l'économie collaborative, notamment grâce à sa propension à proposer un cadre d'analyse et d'action fédérateur face au capitalisme de plateformes - mais aussi à travers le travail efficace d'entrepreneuriat de cause de ses principaux promoteurs - le coopérativisme de plateformes n'en reste

pas moins limité à ce jour dans ses capacités à transformer l'économie de plateformes et à revitaliser le monde de l'ESS.

S'il est un peu tôt pour juger du bilan du mouvement et de ses réseaux, on peut tout de même relever des limites internes et externes qui semblent contenir au moins en partie sa force de frappe : manque de ressources, très (trop ?) forte hétérogénéité des acteurs et revendications impliqués, déficit de légitimité institutionnelle d'une utopie réelle encore en création. Force est de constater que le projet du coopérativisme de plateformes demeure à ce jour relativement marginal.

Il n'en reste pas moins que le mouvement dévoile un potentiel de transformation sociale qui mérite d'être investigué davantage. On peut effectivement dégager certains axes qui laissent entrevoir des perspectives encourageantes pour le mouvement ou pour les actions collectives qui pourraient en déboucher.

Tout d'abord, et nous l'avons déjà évoqué de manière sporadique, le coopérativisme de plateformes a fondé un forum politique des alternatives à l'ubérisation qui pourrait bien gagner en puissance dans les années à venir.

Ensuite, l'espace créé par le coopérativisme de plateformes semble produire des rapprochements inédits entre acteurs, qui pourraient déboucher sur des actions collectives - et pas nécessairement dans le strict champ des plateformes coopératives. Enfin, à travers ses réflexions et ses actions, le mouvement du coopérativisme de plateformes porte des propositions en matière de revitalisation des institutions (de l'ESS et des pouvoirs publics et particulier) qui dévoile des pistes intéressantes de transformation.

1) Un espace militant pour penser les alternatives à l'ubérisation

Bien que le mouvement créé par le coopérativisme de plateformes soit limité dans son impact et grevé par un déficit d'homogénéité et de structuration interne, la capacité qu'a eu le mouvement à rapidement fédérer des centaines d'individus au sein des réseaux d'échanges et surtout d'événements grand public à succès, témoigne d'un potentiel de mobilisation important autour du projet d'alternatives à l'ubérisation.

S'il rassemble une grande diversité d'acteurs et n'est pas parvenu jusqu'à présent à générer des actions structurantes entre ces derniers, le mouvement a commencé à forger au cours de ses six années d'existence un espace reconnu d'échanges et de

rencontres entre des individus, organisations et institutions partageant la volonté conjointe de transformer l'économie numérique dans une direction plus éthique et démocratique.

Le mouvement semble parvenu à faire émerger un paradigme alternatif au capitalisme de plateformes apte à fournir un point de ralliement à ces acteurs dans l'optique de faire émerger des normes et des initiatives alignées sur leurs valeurs partagées. Le coopérativisme de plateformes, ainsi qu'explicité précédemment, occupe un espace militant nouveau dans la mesure où la critique des plateformes numériques dominantes, provisoirement neutralisée par le cadre consensuel de l'économie collaborative, est particulièrement récente.

Si des contestations envers les grandes plateformes émergent indépendamment et dans des espaces variés, le coopérativisme de plateformes semble procurer un cadre de mobilisation qui, davantage affiné et structuré, pourrait être en mesure d'incarner un projet de société rassembleur, dans le périmètre de l'économie numérique *a minima*.

A ce titre, comme on a pu l'aborder auparavant, les visions politiques promues au sein des réseaux militants et lors des événements vont au-delà du simple soutien aux plateformes coopératives mais brassent des revendications variées : promotion du logiciel libre, décentralisation des infrastructures numériques, protection des travailleurs des plateformes et valorisation de l'autonomie au travail, développement des communs et mutualisations de ressources inter-organisations, généralisation des pratiques de gouvernance directe et/ou horizontale...

2) Des alliances et des interconnaissances créées entre des mondes sociaux éclectiques

Au-delà de l'élaboration d'un espace commun permettant l'incubation de visions et de propositions politiques alternatives au capitalisme de plateformes et à la vision néolibérale des chantres de l'ubérisation, le mouvement créé autour du coopérativisme de plateformes permet de faire se rencontrer des acteurs issus de monde sociaux différents, et donc potentiellement de donner naissance à des alliances politiques qui n'auraient pas eu lieu autrement.

Les conférences du mouvement et les temps de rencontre animés par les réseaux militants, on l'a vu, mettent autour de la table des acteurs variés : organisations et fédérations de l'ESS, syndicats, militants du libre, politiciens, pouvoirs publics. Les événements créés par les réseaux du coopérativisme de plateformes offrent des espaces d'intermédiation générant des rapprochements entre ces acteurs, qui apprennent à davantage se connaître, voire cherchent à développer des projets ou des alliances en commun.

L'atelier sur la ville intelligente du Festival 2020 des plateformes alternatives* permet ainsi au groupe mutualiste VYV d'entamer un dialogue avec la Ville de Paris, le Deep Dive organisé par le réseau européen Eurocommons* permet à des cadres du mouvement coopératif européen, des syndicats européens et des militants des communs d'apprendre à mieux appréhender leurs visions et leurs cultures respectives. Les ateliers de Plateformes Alternatives France* permettent à des institutions financières variées (Caisse des Dépôts, France Active, Crédit Coopératif, CG SCOP) de dialoguer ensemble sur des dispositifs de soutien aux initiatives numériques d'ESS - parmi une multitude d'autres exemples.

En définitive, ainsi que se plaît fréquemment à le souligner Françoise*, les réseaux du coopérativisme de plateformes constituent autant d'espaces de mise en relation entre des acteurs hétérogènes en vue d'échanger des ressources, et, pourquoi pas, de développer des actions collectives.

La faculté de ces échanges à aboutir à des alliances effectives est très difficile à mesurer tant ces interactions sont complexes et peuvent être issues d'autres espaces en simultané. Toutefois, on peut estimer que le dialogue facilité par les réseaux du coopérativisme de plateformes joue d'ores et déjà un rôle dans le rapprochement des acteurs mentionnés. A l'instar de certains travaux sociologiques ayant montré comment l'émergence de nouveaux mouvements sociaux ou de nouveaux projets économiques pouvaient renforcer les liens entre des acteurs variés, il semblerait que les réseaux du coopérativisme de plateformes facilitent la constitution d'interconnaissances et de liens approfondis entre des acteurs auxquels le mouvement a fourni un espace de rencontre.

3) Une participation à la transformation des institutions

Enfin, il convient de noter le rôle non négligeable que jouent les réseaux militants du coopérativisme de plateformes dans la transformation des organisations et des institutions à leur interface.

a) Une contribution au renouveau coopératif ?

En premier lieu, bien qu'il reste relativement à sa marge, le mouvement contribue à influencer les institutions du monde coopératif. Les travaux et actions relatifs au coopérativisme de plateformes ont donné lieu à la création de nombreux groupes de travail et de recherche au sein des fédérations coopératives. La résolution passée au congrès de l'ACI incitant le monde coopératif à investir davantage l'économie numérique notamment à travers le soutien aux plateformes coopératives témoigne de cette sensibilisation des institutions coopératives à la nécessité de s'engager dans un marché jusqu'ici relativement hermétique au coopérativisme. Par ailleurs, les formes de gouvernance directe, horizontale et à distance expérimentées dans un grand nombre de plateformes coopératives semble inspirer des organisations historiques de l'ESS, à l'image de la MAIF, engagée dans un processus de renouveau de sa gouvernance, et qui a souhaité organiser un atelier sur le sujet en marge du Festival des plateformes alternatives* avec des porteurs de projets de plateformes coopératives. Le plaidoyer collectif de plusieurs plateformes coopératives et de jeunes coopératives d'autres secteurs, les Licoornes, semble également s'inscrire dans un projet de revitalisation du coopérativisme à travers la promotion d'initiatives engagées dans la transition écologique et dans des méthodes de gouvernance plus innovantes.

b) L'exploration de nouvelles collaborations entre ESS et pouvoirs publics

Un autre axe révélateur de l'influence que peut avoir le coopérativisme de plateformes dans l'évolution des pratiques d'autres mondes sociaux est celui de la collaboration entre des initiatives économiques d'ESS et les pouvoirs publics. En France par exemple, PAF* joue un rôle actif dans la promotion du modèle de la SCIC, qui permet à des collectivités publiques de rentrer dans le sociétariat d'une coopérative, afin de codévelopper des projets s'inscrivant en phase avec l'intérêt général.

Si cette dynamique ne dépend pas exclusivement du secteur des plateformes coopératives, la forte représentation des SCIC parmi ces dernières et les multiples événements organisés par PAF* entre des porteurs de projets de SCIC et des collectivités intéressées par le modèle ont contribué à la progression de ce mode de partenariat public-privé.

Par ailleurs, le paradigme des communs (numériques), fortement repris au sein du mouvement, semble avoir également bénéficié des travaux et des actions des militants du coopérativisme de plateformes pour s'installer davantage dans l'esprit des acteurs publics.

La démocratisation des logiciels libres, des données ouvertes ou de coopératives de données gérées conjointement par des acteurs publics et privés semble avoir en partie bénéficié des actions de plaidoyer des acteurs du coopérativisme de plateformes, par exemple sur le territoire barcelonais où l'équipe de Mayo Fuster Morell dispose de l'oreille attentive de la Maire Ada Colau.

c) Une participation à un mouvement d'émancipation des travailleurs des plateformes

La vision portée par la grande majorité des militants du coopérativisme de plateformes en faveur d'une plus grande autonomie des travailleurs des plateformes semble également être parvenue à influencer en partie le positionnement des instances de régulation du monde du travail. Outre le soutien d'un nombre croissant de politiciens au modèle de la coopérative de travailleurs, la solution des coopératives de travailleurs autonomes a gagné en popularité au gré des mobilisations contre l'ubérisation du travail et des solutions proposées par exemple par Smart pour sécuriser les trajectoires des travailleurs des plateformes.

Comme l'a très bien compris Smart, qui a très vite rejoint le mouvement du coopérativisme de plateformes, le combat mené par ce dernier est un important vecteur de sensibilisation du grand public et des pouvoirs publics aux vertus des modes de travail autonomes protégés tels que proposés par les coopératives de travailleurs autonomes. La popularisation du modèle de la CAE est telle que la Fondation Jean-Jaurès et des sénateurs socialistes en sont venus à porter une proposition de loi obligeant le recours des travailleurs VTC et livreurs à vélo à des CAE

pour leur garantir un cadre protecteur et autonome, contre l'avis même des dirigeants de CAE.

En définitive, le mouvement du coopérativisme de plateformes, s'il a connu un succès encore modeste au cours de ses six ans d'existence, laisse entrevoir des perspectives de transformation sociale non négligeables dans le sens où il est parvenu à constituer un espace militant inédit dans sa critique du capitalisme de plateformes et sa formulation d'une vision alternative pour l'économie de plateformes ; dans la mesure où il semble être un carrefour de rencontres entre des acteurs de mondes sociaux différents - et pourrait donc favoriser des coopérations nouvelles entre certains de ces acteurs - dans le fait, enfin, qu'il participe à l'émergence de nouvelles pratiques au sein d'institutions à son interface, comme les collectivités publiques et les grands groupes de l'ESS.

Conclusion

Le coopérativisme de plateformes : récit d'une utopie réelle en action

Cette plongée dans l'univers du coopérativisme de plateformes nous a permis d'appréhender cet objet de recherche nouveau dans sa pluralité de dimensions. Nous avons d'abord retracé la genèse et le déploiement de ce projet militant atypique, depuis les publications initiales de Trebor Scholz fin 2014 jusqu'au MOOC « Platform Coops Now! » créé en 2020 pour répondre à la pandémie de Covid-19... par des plateformes coopératives. Nous avons ainsi pu constater la fulgurante et inattendue diffusion internationale du coopérativisme de plateformes sous l'égide de l'intense travail médiatique exercé par Trebor Scholz et son acolyte Nathan Schneider mais aussi par le biais d'entrepreneurs de cause disséminés dans différentes régions du monde qui, en important ce concept dans leurs contextes d'opération spécifiques, ont contribué à la fois à enrichir et à complexifier le projet du coopérativisme de plateformes.

Nous avons pu tirer de multiples enseignements quant aux caractéristiques du coopérativisme de plateformes.

Nous avons d'abord fait le constat de la puissante identité oppositionnelle animant ce mouvement. Le coopérativisme de plateformes puise en effet son origine et une grande partie de son énergie militante dans une critique sans concession des dérives du capitalisme de plateformes. De cette opposition quasi-frontale au capitalisme de plateformes émerge un autre trait saillant du coopérativisme de plateformes : sa promesse de différence. Les écrits des théoriciens du mouvement autant que les revendications des militants présents aux événements observés s'alignent sur une volonté de faire mieux que les plateformes dominantes, point par point, en s'imprégnant notamment de la tradition coopérative. Au cœur du projet, on trouve une utopie réelle, la plateforme coopérative, dont la capacité supposée à apporter une alternative vertueuse aux leaders du marché à travers son fonctionnement démocratique, suscite un enthousiasme prononcé chez ses promoteurs. A tel point qu'on assiste presque lors de certaines conférences du mouvement à une fétichisation de la plateforme coopérative via de longs rites de présentation des initiatives existantes et autres panégyriques à leur gloire.

L'une des singularités du coopérativisme de plateformes est en effet d'articuler étroitement entrepreneuriat et militantisme. La raison d'être du mouvement – et cela en fait un objet de recherche particulièrement original – est de promouvoir et d'accompagner le développement d'une forme économique spécifique. Les plateformes coopératives occupent une place incontournable au sein du mouvement, qui va d'ailleurs s'efforcer de les identifier et de les fédérer. Quelques initiatives qui auraient probablement vécu leur existence séparément se voient ainsi unifiées sous une étiquette partagée et, dans certains cas, mises en lien sous la coupole de réseaux militants locaux tels que Plateformes Alternatives France* en France ou BarCola en Catalogne. Le coopérativisme de plateformes prend dès lors, parfois, la forme d'une fédération professionnelle réunissant divers entrepreneurs de plateformes autour d'intérêts communs et d'actions conjointes : des groupes de travail entre pairs, des tribunes collectives, et bien sûr la participation aux grandes conférences du coopérativisme de plateformes.

Ces événements constituent en effet des moments charnières tant pour les militants que pour les entrepreneurs. Certaines conférences, comme Platform Cooperativism à New York ou le Festival des plateformes alternatives* en France, attirent plusieurs centaines de participants. Outre des vitrines politiques, elles sont de véritables arènes publiques où ne s'engagent pas que les militants de premier rang du mouvement mais aussi des représentants variés d'organisations de l'ESS, de collectivités publiques, de syndicats, intrigués par le contre-projet au capitalisme de plateformes incarné par le coopérativisme de plateformes.

Les conférences du coopérativisme de plateformes, et de manière plus circonscrite les réseaux militants locaux qui s'en réclament, peuvent à ce titre être considérés comme des espaces d'intermédiation, qui vont faciliter, au-delà du seul sujet des plateformes coopératives, les rencontres et les échanges entre des acteurs provenant de mondes sociaux hétérogènes. Ces individus, qui ont souvent des fonctions de développement ou de création de partenariats au sein de leurs organisations respectives, sont des alliés potentiels que les militants du coopérativisme de plateformes - et en particulier les porteurs de projets de plateformes - vont tenter de démarcher dans la perspective d'obtenir d'eux des soutiens politiques et opérationnels. Les interactions entre les membres de PAF* et les partenaires du Festival des plateformes alternatives* en sont l'illustration éclatante.

On le constate assez vite, le coopérativisme de plateformes ne se limite pas aux plateformes coopératives. La vision de ses fondateurs et des acteurs qui s'en emparent par la suite déborde le strict critère de la forme coopérative et le simple cadre de la plateforme numérique. Déjà les deux pères du mouvement, Scholz et Schneider, envisageaient-ils les plateformes coopératives au sens large comme autant de projets de plateformes détenus et gouvernés par leur communauté, avec des modalités concrètes à définir.

Cette souplesse dans la conception des plateformes coopératives se retrouve dans les réseaux militants locaux. Beaucoup d'entre eux soutiennent autant des formes coopératives de plateformes que des modes d'organisation empruntant aux communs et à l'ESS en général. C'est particulièrement le cas chez PAF* et BarCola. En outre, on est étonné par la diversité des sujets abordés par les réseaux militants et les conférences du mouvement. Protection des travailleurs précaires, défense des libertés civiles, contribution à la transition écologique : les revendications politiques des militants et de leurs alliés sont protéiformes, confirmant l'intuition selon laquelle le coopérativisme de plateformes est un objet-frontière.

En parallèle de ces espaces militants, nous avons étudié durant plusieurs années des projets de plateformes coopératives dans leur développement quotidien. On peut recenser – notamment à travers le prisme des réseaux militants du coopérativisme de plateformes – plusieurs dizaines de projets de plateformes coopératives à travers le monde (en s'inscrivant dans la conception élargie portée par les acteurs du mouvement). Nous avons particulièrement suivi des initiatives françaises telles que Vélocratie*, Express Farmer*, Aventuriers du Voyage*, Business Troc* et Trajet Partagé*. Malgré la diversité de leurs activités, les plateformes coopératives analysées affichent des caractéristiques communes.

Tout d'abord, ces plateformes ont elles-mêmes un profil fortement militant. Si les missions poursuivies et les degrés de radicalité divergent selon les initiatives, on est néanmoins interpellé par la centralité que prennent les valeurs solidaires, écologiques, éthiques dans ces plateformes ainsi que dans les trajectoires personnelles de leurs porteurs de projet.

Tandis que certaines naissent avant tout d'une volonté de reprise en main de leur destin par des individus – travailleurs, professionnels ou usagers - se sentant menacés

par les plateformes dominantes, d'autres s'inscrivent plutôt dans la perspective de fournir des services répondant à une cause, souvent au bénéfice de publics tiers. En ce sens, les plateformes observées n'évoquent pas seulement la tradition de l'économie sociale mais aussi celle de l'économie solidaire. En effet, un certain nombre d'entre elles sont autant animées par la perspective de répondre à une problématique d'intérêt général ou d'utilité sociale que de proposer une gouvernance démocratique à leur projet. Ces initiatives, comme nous avons pu le relever avec Philippe Eynaud et Corinne Vercher-Chaptal, constituent des tentatives de réencastrier les plateformes numériques dans les besoins sociaux des usagers, avec un rapport distancié au marché et une perspective d'économie plurielle (Compain, Eynaud et Vercher-Chaptal, 2019).

La dimension démocratique qui caractérise le fonctionnement de ces plateformes coopératives n'en reste pas moins une singularité significative au sein de l'économie de plateformes. La gestion démocratique des plateformes coopératives par leurs utilisateurs se matérialise de plusieurs façons. Tantôt, ce sont principalement les travailleurs qui détiennent la plateforme, comme dans le cas de Vélocratie* avec les livreurs à vélo. Parfois, ce sont des professionnels associés qui donnent le ton, par exemple sur Aventuriers du Voyage* regroupant une pluralité d'acteurs du tourisme. Dans d'autres situations, c'est une large communauté d'utilisateurs qui préside aux destinées de la plateforme, à l'instar de Trajet Partagé* dont la gestion est exercée en grande partie par les centaines de covoitureurs ayant pris une part dans la coopérative. Par ailleurs, on constate au sein des initiatives étudiées des modes de structuration atypiques. La majorité des plateformes que j'ai pu suivre durant ces quatre années adoptent un fonctionnement décentralisé à travers lequel des communautés locales vont s'agréger progressivement au projet central tout en conservant une forte marge d'autonomie sur leur périmètre réservé. En outre, la plupart de ces plateformes exercent sous la forme de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), une déclinaison française du modèle coopératif, en vogue depuis quelques années, qui permet d'associer au projet une diversité de parties-prenantes. Les initiatives suivies intègrent ainsi fréquemment dans leur gouvernance non seulement les principaux usagers mais aussi l'équipe de développement de la plateforme et des partenaires divers (collectivités, financeurs...), ce qui confère à la plateforme des bases solides et favorise la croissance organique du projet.

La promesse de différence incarnée par la gestion démocratique et la lucrativité limitée des plateformes coopératives se cumule avec d'autres critères différenciants : une forte accessibilité de la plateforme (faibles commissions, appropriation facilitée des logiciels), un usage éthique et transparent des technologies numériques (utilisation de logiciels libres, faible exploitation des données) ou encore la recherche d'un haut niveau de protection sociale pour les travailleurs en garantissant notamment le recours au salariat.

De même, ces plateformes esquissent dans leurs modèles économiques, d'organisation et de travail des stratégies multiples pour assurer l'équilibre entre leur radicalité militante et leur recherche de soutenabilité. Ainsi développent-elles des dispositifs et des règles de fonctionnement facilitant la gouvernance démocratique à distance, tels que des logiciels de prises de décision en ligne ou des processus de gestion par consentement réduisant les temporalités et les risques de blocages. De même, ces plateformes jonglent subtilement entre des ressources hybrides, qu'il s'agisse de recourir à des prestations auprès de grands comptes pour assurer la viabilité de la plateforme grand public, de recourir ponctuellement au bénévolat ou encore de différencier les tarifs selon les catégories d'usagers.

On peut ainsi considérer certaines de ces plateformes comme des innovations sociales : des projets avec une forte dimension expérimentale, qui testent des formes nouvelles d'organisation, visent à répondre à des enjeux sociaux et environnementaux concrets en partant des besoins de terrain, et généralement soutenus dans leur démarche par des organisations de l'ESS ou des pouvoirs publics qui y voient des compléments à leurs actions.

L'utopie du coopérativisme de plateformes parvient-elle à tenir ses promesses ?

Mais, pour revenir à notre question initiale de recherche, l'utopie réelle du coopérativisme de plateformes parvient-elle à tenir ses promesses face à l'épreuve des faits ? Le bilan à ce stade est mitigé, tant du point de vue des plateformes que du mouvement militant lui-même.

Des plateformes coopératives sur une ligne de crête entre radicalité démocratique et viabilité économique

A l'échelle des plateformes coopératives, la viabilité économique est effective dans la majorité des cas, ce qui est déjà une victoire pour ces utopies réelles dont la viabilité est un critère d'évaluation déterminant, mais celle-ci demeure assez précaire.

D'un côté, la majorité des plateformes coopératives, et notamment les cas étudiés, parviennent à creuser leur sillon au sein de l'économie de plateformes. Bien qu'infiniment modestes en comparaison des millions d'utilisateurs et des cours boursiers stratosphériques des plateformes multinationales, la plupart des plateformes coopératives tracent leur route bon an mal an, avec parfois d'authentiques dynamiques d'expansion. Vélocratie*, par exemple, peut se prévaloir d'une importante croissance du nombre de coopératives de livraison affiliées, atteignant fin 2020 plus d'une soixantaine d'organisations. Trajet Partagé*, solidement arrimé à sa communauté bénévole, à ses centaines de sociétaires et à ses collectivités partenaires, bénéficie lui aussi d'un horizon stable pour son projet de covoiturage alternatif à Blablacar. D'autres initiatives, comme Label Emmaüs ou Citiz, affichent également un dynamisme important et semblent vouées à poursuivre leur essor.

Cette vitalité, les plateformes coopératives la doivent parfois à des contingences spécifiques à leur marché ou à l'appui décisif de soutiens extérieurs (financeurs institutionnels, obtention de contrats avec des grands comptes), souvent aux ressources qu'elles sont capables de puiser dans leur sociétariat, mais aussi aux différentes innovations de modèles et de pratiques qu'elles importent ou qu'elles inventent, et dont nous nous sommes fait l'écho ci-dessus. Beaucoup de ces plateformes affichent ainsi une capacité élevée d'innovation, probablement explicable par les nombreux vents contraires auxquels elles sont exposées.

En effet, les plateformes coopératives sont confrontées à un environnement qui leur est largement défavorable. Les configurations dominantes de l'économie de plateformes, sur lesquelles nous sommes amplement revenus au début de cette thèse, sont marquées par une intense financiarisation et une âpre lutte pour l'obtention d'une position monopolistique (ou à défaut oligopolistique) sur le marché, qui ne laisse de place qu'aux plus puissants. De ce fait, le secteur est caractérisé par la prédominance – numéraire et idéologique – de *startups* à but lucratif dont est attendue une capacité

de croissance rapide et d'importants retours financiers pour les investisseurs. La croyance - en partie justifiée par la réalité du terrain - en la nécessité de tout miser sur une poignée de champions (les fameuses « licornes ») participe à la création d'un tropisme généralisé vers le modèle *startup*, qui ne touche pas que les institutions de l'économie numérique mais également de nombreux cadres du secteur public et de l'ESS, ainsi qu'ont pu le révéler certains témoignages au cours de cette thèse.

Plus encore que les organisations traditionnelles de l'ESS, les plateformes coopératives doivent se débattre, en raison de la nature démocratique et non-lucrative de leurs projets, face à la rareté des ressources disponibles et à des dispositifs dominants (réglementations, normes comptables, circuits de financements) non alignés sur leurs spécificités.

Il serait toutefois erroné d'imputer l'intégralité des difficultés des plateformes coopératives à des facteurs exogènes - bien que les contraintes financières impactent substantiellement la vie de ces projets. Notre analyse étendue de plusieurs initiatives nous a ainsi révélé diverses fragilités internes auxquelles ces dernières sont en proie. Pour commencer, on constate au sein de ces plateformes une grande volatilité des contributions. Une caractéristique qui peut d'abord s'expliquer par la part importante du bénévolat et des contributions ponctuelles, ainsi que par des processus de fonctionnement encore en cours de stabilisation. La grande diversité des personnes engagées dans le développement des plateformes étudiées (salariés, indépendants, bénévoles réguliers, travailleurs détachés par les structures affiliées, contributeurs à la carte) rend la coordination du travail complexe et le niveau d'engagement fluctuant au fil du temps. Les principaux porteurs de projets se retrouvent alors fréquemment dans une situation de surtravail pour maintenir le navire à flot.

Cette instabilité de la force de travail se double d'une instabilité dans les revenus. Pour les raisons évoquées précédemment, mais aussi en raison de modèles économiques qui privilégient souvent l'inclusivité et la contribution sur mesure à une rentabilité immédiate, certaines plateformes se voient exposées à des turbulences régulières d'un point de vue comptable et peinent à afficher des prévisions stables quant à leurs perspectives économiques futures.

Du point de vue de la gouvernance, la diversité des acteurs associés et des modalités de prise de décision apporte également son lot de complexités. Mobiliser des acteurs diffus et parfois faiblement reliés au projet est souvent une gageure. En outre, la mosaïque de parties-prenantes associées à celles parmi ces initiatives qui ont opté

pour un fonctionnement décentralisé et multi-sociétarial, peut engendrer des rapports de force portant sur les orientations stratégiques ou les fonctionnalités techniques à développer en priorité. Si des mécanismes d'arbitrage sont généralement imaginés à ce dessein, le poids inégal entre certains acteurs fait planer la menace d'un déséquilibre *de facto* dans l'exercice du pouvoir.

Les plateformes étudiées sont donc grevées de divers handicaps qui pénalisent lourdement leurs capacités à se développer, voire à se pérenniser dans le temps. Plusieurs des plateformes que j'ai eu le loisir d'étudier affichent une forte vulnérabilité au hasard des rentrées d'argent externes (obtention d'une bourse de fondation privée, attribution d'une subvention publique, décrochage d'un contrat de prestation ou d'un marché public), dont certaines s'avèrent parfois providentielles pour la survie du projet. Durant plusieurs années, des plateformes comme Express Farmer* ou Vélocratie* connaissent ainsi des cycles d'activités très variables, au gré des partenariats, des financements et du *turnover* des contributeurs, qui les mènent à plusieurs reprises au bord de l'abîme. Certaines plateformes, comme Zouu*, ne cachent pas leur impatience face à de grandes organisations de l'ESS dont ils ne voient pas la couleur du soutien, malgré une évidente proximité idéologique.

Pour conjurer ces fragilités, les plateformes observées tentent de s'adapter. Mais l'équilibre entre viabilité économique et préservation de la radicalité alternative est compliqué à tenir. Les cas analysés se retrouvent alors typiquement confrontés à cet arbitrage complexe que doivent affronter les « organisations hybrides » (Battilana et Dorado, 2010). Certaines plateformes cherchent à garantir la singularité de leur projet en préservant autant que possible leur marge d'autonomie. A cet égard, quelques-unes se refusent à recourir aux apports d'investisseurs institutionnels ou à des formes d'endettement, de peur de perdre l'âme du projet en dévoyant l'équilibre démocratique interne et en se soumettant à une plus grande pression à la croissance. Elles tentent alors, pour compenser, de minimiser leurs dépenses à travers des économies de fonctionnement (logiciels minimalistes, recours massif aux sociétaires et aux bénévoles, faible rémunération des contributeurs actifs) et des mutualisations de ressources (délégation de prérogatives aux structures affiliées, usage de logiciels libres). On peut relire sous ce prisme la nature de communs revendiquée par des projets comme Express Farmer* ou Vélocratie* : en associant au projet sa communauté diffuse d'utilisateurs, parfois au risque de la dispersion, on tente de protéger

au maximum celui-ci de l'immixtion d'acteurs extérieurs qui pourraient en galvauder la dimension démocratique.

Pour autant, un certain nombre de projets finissent par passer des compromis avec leurs idéaux afin de surmonter plus facilement les obstacles auxquels ils sont confrontés. Après avoir peiné pendant de nombreuses années à financer sa plateforme grand public d'échange de biens et services, Zouu* finit par signer des partenariats commerciaux avec de grandes enseignes du bricolage ou de l'alimentation pour animaux afin d'assurer la viabilité de sa plateforme. Vélocratie*, face aux difficultés à trouver des travailleurs exerçant sous le statut de salariés au sein d'une SCOP, décide progressivement d'ouvrir son logiciel à des travailleurs exerçant via des structures de portage salarial ou des CAE, et accepte que les coopératives affiliées aient recours à quelques autoentrepreneurs durant leur phase de lancement. Certaines plateformes non présentes au sein de notre échantillon iront jusqu'à renoncer au modèle coopératif pour exercer sous la forme d'une société anonyme conventionnelle (parfois agréée ESUS néanmoins) au motif d'un accès facilité aux financements.

Ainsi qu'on le constate, la plupart des plateformes coopératives acceptent donc, à l'épreuve de la réalité, de renoncer à certains aspects de leur radicalité. Plutôt que la dégénérescence coopérative régulièrement dénoncée dans les travaux de recherche, on peut y voir une certaine usure face à l'adversité généralisée à laquelle elles sont soumises au sein de l'économie de plateformes.

Les différentes contraintes que doivent affronter les plateformes étudiées se traduisent de façon assez marquante par une limitation des pratiques démocratiques qui sont censées en constituer la principale singularité. Ainsi, on observe dans les faits, notamment en raison du surinvestissement de quelques porteurs de projets face au manque de ressources et de contributions, une forte centralisation du pouvoir entre leurs mains. Une tendance qui est renforcée par d'autres facteurs : des mécanismes de prise de décision qui se veulent informels, des processus de gouvernance non encore stabilisés. On est en outre étonné de constater qu'à quelques minces exceptions près, aucune des plateformes observées n'a intégré de fonctionnalités permettant aux usagers de participer directement depuis l'application à la gestion démocratique de la plateforme. Usage et gouvernance de la plateforme y sont essentiellement décorrelés, ce qui engendre nécessairement un écrémage des

potentiels contributeurs entre le moment où ils utilisent l'application et le moment où les décisions collectives vont être prises, lors de temps définis et sur des espaces en ligne dédiés.

Certains porteurs de projets rencontrés tentent néanmoins d'aller plus loin que l'adaptation ou le compromis avec les normes dominantes de l'économie (de plateformes) en tentant d'en changer les codes. Une plateforme comme Express Farmer* va ainsi s'engager dans diverses initiatives visant à déployer de nouveaux standards. A travers le Food Standard Initiative*, Tatiana* va chercher à impulser des standardisations de données dans le secteur alimentaire afin d'améliorer l'efficacité d'Express Farmer*. Elle va élargir son action en faveur des standards d'interopérabilité des données via le Web Commons Network*. Tatiana*, toujours elle, participe également au lancement avec Pensée Commune* d'un groupe de travail visant à promouvoir des normes comptables intégrant davantage la valeur créée par les communs (numériques). En parallèle, Vélocratie*, en s'engageant dans de nombreuses mobilisations politiques aux côtés d'acteurs de la gauche radicale, va pousser pour une évolution de la régulation favorable à une salarisation des travailleurs des plateformes, qui est conforme aux valeurs et au modèle de fonctionnement de la plateforme. Ces activités de plaidoyer (au sens large), les plateformes coopératives observées les portent souvent conjointement, via les réseaux militants du coopérativisme de plateformes. Ce qui nous permet d'opérer une transition naturelle vers le bilan du coopérativisme de plateformes en tant que mouvement.

Le mouvement du coopérativisme de plateformes : une influence freinée par une pluralité de limites

Après plusieurs années d'existence, le mouvement du coopérativisme de plateformes connaît lui aussi un bilan en demi-teinte.

En ce qui concerne ses réussites, il peut se prévaloir pour commencer d'une notoriété indéniable au sein des cercles d'acteurs intéressés par l'économie de plateformes. Presque immédiatement repris par des réseaux influents de l'économie collaborative comme Ouishare et Shareable, il déborde même le carré des initiés en étant incorporé dans les réflexions d'institutions de plus grande envergure. L'Alliance Coopérative

Internationale vote ainsi en 2017 une résolution appelant à développer et soutenir les plateformes coopératives. En France, le Conseil National du Numérique, instance de référence dans le domaine liée au gouvernement, se prend lui aussi d'intérêt pour cette catégorie nouvelle et en assure la publicité via plusieurs de ses rapports. La promotion des plateformes coopératives intègre même le champ politique, étant mise au programme de plusieurs leaders de la gauche radicale tels que Jeremy Corbyn (Labour Party) en Angleterre, Jean-Luc Mélenchon (La France Insoumise) en France ou Andrea Nahles (SPD) en Allemagne.

Le coopérativisme de plateformes parvient ainsi à introduire sur l'échiquier politique la possibilité d'alternatives démocratiques au capitalisme de plateformes et à en formuler un débouché concret à travers les plateformes coopératives.

La capacité d'influence du coopérativisme de plateformes en tant que paradigme nouveau se matérialise le plus manifestement à travers les réseaux locaux de militants qui s'en réclament ou l'intègrent à leur logiciel. En préambule, force est de constater la rapide diffusion et appropriation du concept dans plusieurs régions du globe, ce qui témoigne du puissant imaginaire dégagé par celui-ci. Ces réseaux militants locaux, à l'instar de BarCola, Plateformes Alternatives France* ou Platform Coop BXL, vont parvenir, toutes proportions gardées, à faire infuser la vision du coopérativisme de plateformes dans leur contexte local, national ou continental ; qu'il s'agisse d'inspirer des politiques publiques allant dans le sens d'une démocratisation de l'économie de plateformes, d'obtenir la création de dispositifs de soutien aux plateformes alternatives ou encore de sensibiliser de grandes organisations et institutions de l'ESS aux vertus des plateformes coopératives.

Platform Coop BXL obtient ainsi un financement d'un million d'euros pour cartographier l'écosystème bruxellois des plateformes coopératives et préfigurer une action publique soutenant ces initiatives. BarCola contribue activement à dessiner les politiques de la Ville de Barcelone en matière de numérique et parvient à obtenir différentes mesures, telles qu'un programme d'accompagnement pour les plateformes coopératives et les communs numériques. Plateformes Alternatives France*, pour sa part, multiplie les actions de plaidoyer. A travers la production d'un rapport pour la Caisse des Dépôts et l'animation de plusieurs séminaires internes, elle sensibilise fortement l'institution financière publique à l'importance de soutenir des alternatives coopératives aux plateformes dominantes. De même, l'organisation du Festival des plateformes alternatives* est une opportunité saisie par PAF* d'engager plusieurs

organisations publiques et d'ESS, comme la Ville de Paris, la MAIF ou le Groupe VYV, dans un soutien public et financier aux plateformes coopératives.

Les réseaux militants du coopérativisme de plateformes sont en effet avant tout des ressources pour les projets de plateformes coopératives. La coupole du coopérativisme de plateformes apporte tout d'abord une identité commune à ces projets, capables de s'identifier entre eux et de clamer haut et fort leur singularité, bien appuyés en cela par les productions théoriques et empiriques des entrepreneurs de cause du mouvement. Deuxièmement, ces réseaux fournissent des espaces de rencontre entre porteurs de projets, qui peuvent échanger sur leurs modèles et leurs enjeux communs à bâtons rompus, bien souvent grâce à la médiation active de cadres des réseaux locaux. Troisièmement, les réseaux que nous avons étudiés s'attachent à produire directement des ressources appuyant les plateformes coopératives. Avec le Platform Cooperativism Consortium, Trebor Scholz obtient une bourse d'un million de dollars lui permettant de produire des études de cas et des ressources opérationnelles au bénéfice des plateformes coopératives (statuts légaux adaptés, outils de gouvernance,...). En France, Plateformes Alternatives France* initie également des ateliers destinés à produire en pair-à-pair des ressources utiles aux plateformes. Parfois, certains réseaux participent à l'élaboration de parcours d'accompagnement dédiés aux plateformes coopératives, comme en Australie, en Angleterre ou à Barcelone avec La Comunicadora.

Pour finir, certains réseaux jouent un rôle précieux d'intermédiation entre les plateformes de leur réseau et des organisations tierces, à l'instar de ce que fait PAF* en tentant à l'image d'une agence matrimoniale de vendre les profils de « ses » plateformes à de potentiels partenaires ou investisseurs. On notera au passage la forme originale de plaidoyer développée par PAF*, qui noue des relations de collaboration avec plusieurs institutions à travers lesquelles le réseau va réaliser pour leur compte un travail de repérage et d'analyse des plateformes coopératives, en profitant en contrepartie de la complicité créée avec quelques alliés en interne pour pousser ses sujets au sein de ces institutions.

Toutefois, loin d'avoir révolutionné l'économie de plateformes, le mouvement du coopérativisme de plateformes est confronté à de nombreuses limites et à des contradictions internes. En dépit d'une « hype » initiale qui voit le concept se populariser rapidement à partir de 2015, on constate une certaine stagnation de sa

notoriété à partir de 2017, demeurant connu d'une minorité d'initiés. Au sein même des institutions coopératives, et malgré la résolution votée par l'ACI, la notion de « plateforme coopérative » demeure, au mieux, diluée parmi un ensemble d'autres préoccupations, au pire, totalement méconnue des acteurs coopératifs. Le témoignage d'un haut cadre du mouvement coopératif français sur l'ignorance complète de cet objet par la majorité de ses acteurs nationaux est révélateur de la portée très limitée à ce jour du coopérativisme de plateformes.

Plusieurs explications permettent de comprendre l'incapacité du coopérativisme de plateformes à se déployer davantage malgré sa percée médiatique fulgurante.

Tout d'abord, le mouvement dispose de très faibles ressources financières. Tout récent, dédié à une cause militante a priori peu attractive pour le grand public puisque portant sur le soutien à des organisations économiques, le coopérativisme de plateformes peine à susciter un enthousiasme en dehors de citoyens déjà fortement mobilisés sur ces sujets. Or si les fédérations professionnelles peuvent compter sur les cotisations de membres souvent puissants, le mouvement du coopérativisme de plateformes soutient pour sa part des organisations qui peinent à joindre les deux bouts et contribuent donc très peu. A l'instar des projets eux-mêmes, la tentation est forte pour les réseaux étudiés d'aller chercher à l'extérieur les ressources leur permettant de poursuivre leurs activités ; ce qu'ils font d'ailleurs, au risque de perdre en autonomie. Ainsi en va-t-il de Plateformes Alternatives France*, qui, en allant chercher des financements du côté de la Caisse des Dépôts, voit ses orientations partiellement dictées par les attentes de la CDC. Il en va encore plus clairement de la bourse reçue par le Platform Cooperativism Consortium de Trebor Scholz en 2018 de la part de la Fondation... Google. Un coup de pouce ironique provenant d'un des avatars les plus symboliques du capitalisme de plateformes et qui ne manque pas de susciter l'indignation de certains militants du mouvement.

Si des divisions entre militants peuvent survenir sur la forme, d'autres existent aussi sur le fond. Entre les différents réseaux locaux qui s'emparent du projet de coopérativisme de plateformes, les différences de conceptions sont palpables. En témoignent des piques régulières entre les partisans d'une focalisation première sur les coopératives et les travailleurs, à l'instar de Scholz, et des réseaux – notamment français et catalan - davantage intéressés par une approche par les communs incorporant tous types de plateformes. Ces « disputes de cadres » sont les

expressions les plus visibles d'un malentendu qui semble latent au sein du mouvement, relatif à l'imprécision des notions de « plateforme coopérative » et de « coopérativisme de plateformes » ainsi qu'à leur périmètre. Si ces deux concepts ont une puissante capacité à incarner un idéal rassembleur, le maintien – volontaire - d'une ambiguïté quant aux caractéristiques concrètes de ces derniers semble restreindre les possibilités de créer des alliances concrètes entre acteurs. Au niveau des plateformes, la diversité des secteurs dans lesquels ces projets opèrent, ainsi que leurs niveaux de maturité très variables, semblent rendre la catégorie unique de « plateforme coopérative » faiblement opératoire lorsqu'il s'agit de faire émerger des besoins et des réponses communes. De même, le cadre mobilisation du « coopérativisme de plateformes » regroupe des acteurs et des projections si diversifiés qu'il ne débouche finalement que très peu sur l'identification de combats précis à mener ensemble. Serait-ce là la limite d'un objet-frontière ?

Une autre tension importante au sein du mouvement se situe dans l'opposition entre la dimension militante et la dimension entrepreneuriale du projet. Si le coopérativisme de plateformes porte cette dualité dans son ADN en ce qu'il se fonde autour de la promotion (militante) des plateformes coopératives (initiatives entrepreneuriales), ces deux pôles du mouvement s'alimentent autant qu'ils se heurtent.

Les profils essentiellement intellectuels des fondateurs du mouvement et la posture très militante de certains entrepreneurs de cause génère parfois une légère déconnexion entre ces derniers et certains porteurs de projets pour qui la présence dans le mouvement est davantage instrumentale en ce qu'elle est animée par la recherche de ressources matérielles au profit de leur initiative. Des frustrations se font jour, principalement du côté des plateformes, comme le révèlent les témoignages de porteurs de projets de Plateformes Alternatives France* ou de participants à la conférence Platform Cooperativism, qui estiment que le mouvement demeure trop idéaliste et théorique.

En partie pour ces raisons mais aussi et surtout parce que les plateformes coopératives sont encore peu développées à ce jour, le coopérativisme de plateformes demeure relativement méconnu des institutions. Quelques échanges avec des cadres d'institutions et d'organisations publiques et d'ESS laissent transparaître, à tout le moins, une certaine perplexité vis-à-vis de ce mouvement apparu hors des radars

habituels, tant concernant sa représentativité que la capacité des plateformes coopératives à incarner des alternatives crédibles aux grandes plateformes.

On touche peut-être ici à la principale limite de l'utopie réelle. A tout miser sur une forme idéale de projet économique et politique n'ayant pas encore eu l'occasion de faire ses preuves, les difficultés à émerger de ces initiatives fragilisent en même temps le mouvement qui en défend le caractère désirable, viable et faisable.

Toutefois, et de manière assez paradoxale, l'une des principales réussites du mouvement du coopérativisme de plateformes pourrait être non pas d'avoir permis l'émergence d'une multitude de plateformes coopératives mais d'avoir créé une dynamique plus générale autour des alternatives aux plateformes capitalistes et d'un renouveau de la coopération à l'ère du numérique.

En premier lieu, les acteurs du coopérativisme de plateformes semblent être parvenus, en particulier via leurs actions directes de plaidoyer, à influencer la réflexion voire le fonctionnement de certaines institutions publiques et de l'ESS. En conduisant l'ACI mais aussi la CG Scop française à engager des réflexions sur les solutions coopératives dans l'économie numérique, les acteurs du coopérativisme de plateformes jouent en quelque sorte un rôle d'éclaireurs pour ces institutions. En sensibilisant des acteurs publics tels que la CDC ou différentes métropoles françaises à la pertinence d'une entrée au capital de SCIC, les acteurs du coopérativisme de plateformes contribuent à la normalisation de cette forme nouvelle de partenariat public-privé. En montrant les déclinaisons concrètes des communs numériques sur un territoire géographique comme celui de Barcelone, BarCola participe au renforcement de ce paradigme auprès de l'administration municipale.

De manière plus générale, avec la notion de « coopérativisme de plateformes », Scholz et Schneider semblent avoir généré un concept dont la puissance se reflète dans sa diffusion fulgurante et dans le grand nombre de participants aux conférences du mouvement. Face au capitalisme de plateformes, aucun mouvement aussi structuré ne semble être apparu à ce stade, ce qui confère au coopérativisme de plateformes une faculté à coaliser un nombre important d'acteurs autour de son contre-projet.

Réseaux militants et les conférences en témoignent, les espaces d'intermédiation créés par le coopérativisme de plateformes semblent faciliter la connaissance mutuelle, dans un cadre de confiance, entre des individus issus de mondes sociaux

variés (coopérateurs, syndicalistes, fonctionnaires, entrepreneurs du numérique, militants des communs) qui se parlent peu au quotidien. Des événements comme Le Festival des plateformes alternatives* ou le Deep Dive de Eurocommons* témoignent en tout cas de l'appétence de ces différents acteurs pour des échanges et de potentielles collaborations futures. Mais étudier les conséquences de ces interactions nécessiterait une nouvelle thèse...

Un objet qui ouvre de nombreuses pistes de recherche

Au-delà du destin intrinsèque du coopérativisme de plateformes, son analyse nous a permis d'améliorer notre compréhension de différents enjeux et esquisse des pistes de recherches qui semblent – tout du moins à titre personnel - particulièrement enthousiasmantes, notamment en ce qui concerne les trois principales perspectives de recherche que nous avons dressées en introduction à cette thèse (alternatives au capitalisme de plateformes, formes de coopération à l'ère numérique, hybridation entre militantisme et entrepreneuriat à travers une utopie réelle).

Au premier chef, il convient de considérer l'objet de recherche qui nous a intéressé durant ces centaines de pages. Au terme de cette exploration du coopérativisme de plateformes, plusieurs sujets attisent encore la curiosité et mériteraient des recherches additionnelles.

Il semble d'abord pertinent de déterminer plus précisément les facteurs bloquants qui grèvent le développement des plateformes coopératives et de mieux cerner les leviers pouvant faciliter leur décollage. Par ailleurs, il paraît important – ce que n'a pas eu l'occasion de réaliser cette thèse – d'aller analyser les caractéristiques et aspirations des utilisateurs finaux de ces plateformes coopératives, afin d'en savoir davantage sur ce qui amène ces acteurs à choisir d'utiliser ces plateformes plutôt que des applications plus conventionnelles. Au-delà de ces deux aspects, la jeunesse de cet objet de recherche et par conséquent le faible recul que l'on peut avoir à son propos à ce jour, donnent envie d'étudier, sur une temporalité future, les destins et les conséquences des actions des acteurs du mouvement. Quelles évolutions dans le temps pour les plateformes et les réseaux militants ? Quels effets pour les mises en relation générées par les conférences et les activités des réseaux ? Quelle influence

à moyen terme sur les institutions démarchées ? Quelles conséquences biographiques de l'engagement pour les personnes que nous avons suivies ?

Les difficultés des plateformes coopératives à se développer et à tirer profit de la singularité de leur modèle soulèvent des questionnements plus larges sur les capacités de l'ESS, et en particulier du coopérativisme, à préserver et à développer sa différence au sein de l'économie générale. Il semble intéressant d'aller investiguer plus en détails les facteurs expliquant les difficultés de certaines initiatives d'ESS à se développer et d'explorer les dispositifs pouvant appuyer leur déploiement. Au-delà de cette dimension, notre analyse révèle une faible notoriété du modèle coopératif au sein de la population en général, ce qui soulève un enjeu particulier : comment faire connaître davantage la singularité de ce modèle, notamment dans le milieu entrepreneurial (écoles de commerce, institutions et organisations financières, parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat) ? Un défi qui semble d'autant plus saillant au sein de l'économie numérique, dominée par le paradigme de la *startup* à but lucratif. Parmi les réponses possibles, certaines sont probablement à trouver dans des hybridations avec le secteur public, tels que des prises de participation de collectivités dans des initiatives ESS d'intérêt collectif, des clauses de commande publique favorable à leurs spécificités ou des dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat semblables à ceux que nous avons pu introduire dans cette thèse.

Notre objet de recherche le dévoile : des modalités nouvelles de coopération entre action publique et initiatives privées d'intérêt collectif – à commencer par les acteurs de l'ESS – semblent se multiplier actuellement, et suscitent des pistes d'enquêtes passionnantes.

Les coopératives multi-parties prenantes, en premier lieu, suscitent - comme nous avons pu le voir dans cette thèse - un attrait significatif actuellement, en particulier en France via la multiplication des SCIC. Les SCIC expérimentent des formes organisationnelles public-privé d'un nouveau genre en permettant à des collectivités de s'engager financièrement dans ces projets économiques de droit privé, avec une voix au chapitre sur les orientations du projet en tant que sociétaires mais en même temps une garantie d'équilibre des pouvoirs avec les autres parties-prenantes. Un format d'intervention publique inédit qui gagne à être analysé davantage, d'autant que de nombreuses incertitudes demeurent – du moins dans l'esprit des acteurs – autour

de questions relatives au droit de la concurrence ou aux modèles d'organisation optimaux.

Dans une perspective similaire, notre objet de recherche met en scène différentes initiatives se concevant et agissant comme des communs - ces ressources ni publiques ni privées, gérées directement par leur communauté d'utilisateurs, et accessibles à tous. Ces initiatives, qui ambitionnent de rendre l'économie plus démocratique et inclusive en dépassant le cadre d'une gestion par le marché ou par l'administration publique, révèlent, en dépit de certaines limites intrinsèques, des perspectives nouvelles du point de vue de la puissance publique, apte à repenser les modalités de son action en ne se positionnant pas en simple régulateur économique ni en opérateur des politiques publiques mais en tant que partenaire ou facilitateur d'initiatives privées allant dans le sens de l'intérêt général.

Les approches par les communs et/ou par le multi-sociétariat nous permettent également de (re)penser l'économie dans une logique de coopération inter-organisationnelle autour d'un secteur ou d'une ressource donnée, voire de valeurs partagées.

Ces modes de coopération qui se développent semblent préfigurer la résurgence du fédéralisme économique à l'ère du numérique. Tout d'abord, notre terrain de recherche dévoile à travers les cas de plateformes coopératives des nouvelles formes de coopératives de second degré, réunissant des structures affiliées autour d'une ressource inédite, la plateforme numérique, qu'il faut bien souvent concevoir, au-delà du seul logiciel, comme une marque et un ensemble de services associés, à l'image de Vélocratie*. Les plateformes coopératives révèlent ainsi l'existence de coopératives de second degré dans des secteurs autres que les cas historiques des coopératives agricoles ou de commerçants. A cet égard, l'articulation entre logiciels libres et coopératives semble avoir des perspectives particulièrement fécondes. En effet, la possibilité pour une multitude d'entités autonomes d'utiliser une ressource mutualisée à grande échelle tout en participant à sa direction semble fournir des opportunités essentielles, tant d'un point de vue économique que politique. Si quelques recherches pionnières ont été réalisées sur les communs numériques et les communautés du logiciel libre, un approfondissement par la recherche de cette perspective fédéraliste - et plus généralement de l'articulation entre communs numériques et coopératives - pourrait être très riche d'enseignements.

Les exemples de coopération permises par les SCIC ou les communs débordent le champ de structures fédérées agissant en vertu d'un projet partagé pour laisser entrevoir des coopérations plus larges.

D'une certaine manière, et cela est particulièrement marquant dans le domaine de l'économie de plateformes - où certaines entreprises ont vocation à centraliser la majorité des échanges sur un secteur d'activités donné - on peut voir dans les coopératives multi-parties prenantes et les communs la possibilité d'encadrer des formes de marchés cogérés, en internalisant au sein même de cette structure et de sa gouvernance les différents acteurs agissant sur ce marché ou concernés par celui-ci (pouvoirs publics, clients, partenaires). Une forme de régulation sectorielle intégrée que laissent entrevoir en France certaines plateformes coopératives, comme Trajet Partagé* sur le covoiturage. Cette perspective semble à tout le moins mériter d'être explorée.

Les différentes formes et pratiques de démocratie économique étudiées dans cette thèse esquissent également des modèles et des tendances émergentes pouvant participer à une revitalisation de l'ESS, que ce soit par les biais de formes organisationnelles inédites ou par la bonne appropriation des configurations nouvelles forgées par l'économie numérique. Communs, coopératives multi-sociétaires, mutualisations de ressources, structures fédérales, ces différentes dynamiques convergent vers un élargissement des frontières traditionnelles de l'ESS, ainsi qu'un renforcement du pouvoir d'agir des usagers, qui semblent à même de réinsuffler à l'ESS une partie de sa radicalité démocratique.

Ces initiatives, pour la plupart expérimentales, explorent la possibilité de réaliser la démocratie économique dans un périmètre plus large qu'une communauté réduite et clairement définie de sociétaires, allant parfois jusqu'à intégrer des partenaires publics ou marchands. Elles remettent au goût du jour les pratiques d'inter-coopération prônées historiquement par le mouvement coopératif en les appliquant à des ressources nouvelles comme les logiciels, les données (via des coopératives de données par exemple) ou encore les connaissances (via par exemple un partage sous licences Creative Commons). Elles expérimentent aussi, pour ce faire, des règles de fonctionnement souples et innovantes qui gagneraient à être davantage analysées.

En effet, les dispositifs créés et/ou expérimentés par les initiatives suivies en matière de démocratie en ligne (AG permanente, gestion par consentement, « *doocracy* ») semblent nourrir un terreau de recherche fertile. De même, les complexités éprouvées

par ces initiatives concernant l'animation d'une communauté diffuse paraissent mériter des travaux spécifiques.

Parmi les nombreuses contributions à la recherche amorcées par notre objet de recherche figure une réflexion sur la notion d'autonomie au travail dans un cadre protégé et démocratique. J'ai eu l'occasion, durant ces quatre années, d'observer différentes pratiques et formes d'organisation visant à concrétiser cet idéal, que ce soit à travers des coopératives de travailleurs associés directement à la production (les plateformes coopératives) ou des coopératives de travailleurs autonomes (les CAE). De même que pour les enjeux de gouvernance, les dispositifs mis en place par ces structures afin d'assurer une coordination efficace du travail à distance (outils en ligne de dispatch des tâches, rotation des activités...) gagneraient à être étudiés davantage. Au-delà de la coordination du travail, l'économie de plateformes soulève, parfois cruellement, la nécessité d'assurer des conditions de travail, des rémunérations et une protection sociale satisfaisantes aux travailleurs autonomes. Les controverses mises en lumière dans plusieurs parties de cette thèse révèlent l'absence de consensus quant aux solutions opportunes pour garantir un juste équilibre entre autonomie des travailleurs et protection suffisante. L'exploration et l'approfondissement des travaux relatifs aux CAE permettraient d'affiner la connaissance de ces coopératives particulièrement innovantes et d'en tirer des conclusions sur leur capacité à constituer une solution pour la sécurisation des travailleurs des plateformes, et, si oui, selon quelles modalités. De même, certaines conversations captées à l'occasion de mes diverses observations laissent penser qu'une plus grande connaissance par le grand public des possibilités (ou non) de concevoir des contrats salariés proposant des modalités flexibles aux travailleurs serait nécessaire. Plus largement, les plateformes coopératives de travail fournissant un terrain d'étude précieux dans les réflexions contemporaines sur les formes d'un travail plus démocratique, plus juste et plus porteur de sens (Battilana, Ferreras et Méda, 2020).

Ce travail de thèse nous aura également permis d'étoffer des réflexions sur les enjeux de l'économie de plateformes en général. De l'étude de ce sujet découlent plusieurs pistes de travail paraissant incontournables. Tout d'abord, au-delà des plateformes coopératives, de nombreux acteurs rencontrés prônent et développent des initiatives et technologies visant à favoriser une plus grande décentralisation du Web. Cette orientation est d'ailleurs fréquemment plébiscitée lors des conférences spécialisées

du mouvement, que ce soit via le développement de standards informatiques favorisant l'interopérabilité des données entre applications (par exemple le projet Solid) ou de technologies permettant de réaliser des transactions authentiquement en pair-à-pair (comme la *blockchain*). Ces différentes pistes semblent importantes à investiguer en ce qu'elles incarnent des perspectives potentielles pour le futur de l'économie de plateformes.

Un autre constat tiré de ces années de recherche sur les plateformes est la prédominance des pratiques anticoncurrentielles au sein de l'économie de plateformes et la quasi-impossibilité pour des compétiteurs (coopératifs ou non) de venir challenger les acteurs dominants. Des réflexions plus avancées sur les modalités d'une législation *antitrust* adaptée à l'économie de plateformes semblent plus urgentes que jamais. De même, une dimension ressortant de l'étude de l'économie de plateformes est la forte propension des acteurs dominants du secteur à tenter d'influencer les règles du jeu, à travers des mécanismes classiques de lobbying et de capture du régulateur, mais aussi avec une agressivité assez inédite, à l'image des pratiques d'Uber, consistant à se jouer des frontières floues des règles en vigueur et à s'appuyer sur sa communauté d'utilisateurs pour établir un rapport de force avec le législateur. Autant de pratiques qui semblent passionnantes à analyser.

Notre objet de recherche nous a également permis d'explorer des formes de militantisme particulièrement singulières, qui inspirent la poursuite de travaux analogues.

Un trait saillant de notre recherche a été l'analyse d'un mouvement portant une cause militante à travers la promotion d'une forme économique particulière. De nouveau, ce répertoire d'action développé par le coopérativisme de plateformes semble relativement atypique et gagnerait à être mise en comparaison et en opposition avec d'autres mouvements de ce type. A cet égard, les formes de plaidoyer atypiques développées par certains réseaux militants comme PAF*, consistant par exemple à construire des collaborations dans le temps avec de grandes organisations publiques ou d'ESS, contribuent de façon originale à la recherche en sociologie des groupes d'intérêt.

Enfin, il nous a été donné de voir à travers le coopérativisme de plateformes la manière dont un mouvement militant va se cristalliser autour de la promotion d'une utopie réelle, ici la plateforme coopérative. Dans l'exploration concrète du

coopérativisme de plateformes, nous avons découvert le potentiel de mobilisation mais aussi quelques limites relatives au développement des utopies réelles, qui semblent mériter une étude plus approfondie. Il en va notamment de cette question épineuse : comment gérer cette période de transition durant laquelle l'utopie réelle tente de faire ses preuves, sans être encore en mesure de convaincre pleinement de sa viabilité et/ou de sa faisabilité ? Sur notre terrain de recherche, nous avons pu constater toute l'énergie militante déployée pour réaliser ce travail de conviction, souvent avec difficulté en raison de la jeunesse des initiatives de plateformes coopératives. Dans ses développements, Erik Olin Wright (2017, 2020) fournit peu d'enseignements sur cet enjeu de publicisation des utopies réelles, qui semble nécessiter davantage d'investigations. De même, le sociologue américain explore peu les stratégies à mettre en place, pour les utopies réelles, dans la perspective de transformer un contexte institutionnel qui leur est bien souvent défavorable. Changer les normes dominantes, influencer les institutions, obtenir des dispositifs avantageux participe pourtant fondamentalement de l'essor (ou non) de ces utopies réelles. Cette thèse a contribué à la réflexion précédente et semble appeler des prospections ultérieures. Elle a également tenté d'apporter des éléments de réponse quant à la capacité des utopies réelles à préserver leur singularité dans un environnement politico-économique hostile - à travers des stratégies d'adaptation ou, au contraire, quelques compromis - un sujet qu'Erik Olin Wright n'investigue pas précisément et qui s'avère pourtant déterminant, comme le montre Ronan Le Velly (2017) dans ses travaux sur les systèmes alimentaires alternatifs.

Le coopérativisme de plateformes apporte par ailleurs sa contribution à la littérature sur les objets-frontières, contribuant à en démontrer les atouts tout comme les limites dans son contexte particulier.

Pour finir, le coopérativisme de plateformes nous offre une nouvelle perspective dans la recherche sur la production engagée, en nous révélant la capacité d'un modèle vieux de plusieurs siècles, le coopérativisme, à séduire une génération nouvelle, celle de l'économie numérique, et à retrouver au passage une part de sa vitalité d'antan.

Comme le constatait déjà Trebor Scholz en conclusion de l'article de blog qui lança le coopérativisme de plateformes :

« Les coopératives ne sont pas la panacée pour résoudre tous les torts du capitalisme de plateformes mais elles pourraient aider à tisser quelques fils éthiques dans la fabrique du travail au 21e siècle »³⁸⁴.

³⁸⁴ <https://medium.com/@trebors/platform-cooperativism-vs-the-sharing-economy-2ea737f1b5ad>. « Le coopérativisme de plateformes contre l'économie du partage », en Français. Traduction personnelle.

Bibliographie

Abdelnour, S. (2017). *Moi, petite entreprise : les auto-entrepreneurs, de l'utopie à la réalité*. PUF.

Abdelnour, S. et Bernard, S. (2018). « Vers un capitalisme de plateforme ? Mobiliser le travail, contourner les régulations », *La Nouvelle revue du travail*, 13.

Abdelnour, S. et Bernard, S. (2019). « Quelles résistances collectives face au capitalisme de plateforme ? » in Abdelnour, S. et Méda, D. (eds.), *Les Nouveaux travailleurs des applis*, PUF.

Abdelnour, S. (2019). « Introduction » in Abdelnour, S. et Méda, D. (eds.), *Les Nouveaux travailleurs des applis*, PUF.

Acquier, A., Carbone, V. et Massé, D. (2017). « À quoi pensent les institutions ? Théorisation et institutionnalisation du champ de l'économie collaborative ». *Revue française de gestion*, 43(265), p. 25-49.

Akoun, A. (1999), « Identité » in *Dictionnaire de sociologie*, Editions du Seuil.

Amar, N. et Viossat, L.-C. (2016). « Les plateformes collaboratives, l'emploi et la protection sociale ». Rapport pour l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

Ancelovici, M. (2002). « Organizing against Globalization : The Case of Attac in France », *Politics & Society*, 30 (3), p. 427-463.

Ancelovici, M. et Rousseau, S. (2009), « Les mouvements sociaux et la complexité institutionnelle », *Sociologie et Société*, 41(2), p. 5-14.

Aufrère, L. et Maurel, L. (2018). « Pour une protection sociale des données personnelles ». *Entreprendre en Communs*, Working Paper n°10.

Aufrère, L., Eynaud, P., Gauthier, O. et Vercher-Chaptal, C. (2019). « Entreprendre en commun (s) - Une étude du processus de création d'un supermarché coopératif et participatif ». *Revue française de gestion*, 45(279), p. 83-96.

Balsiger, P. (2010). « Making political consumers: the tactical action repertoire of a campaign for clean clothes », *Social Movement Studies*, 9(3), p. 311-329.

Balsiger, P. (2020). « Marché et mouvements sociaux » in Fillieule, O., Mathieu, L. et Péchu, C. *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Presses de Sciences Po.

Barraud de Lagerie, P. et Sigalo Santos, L. (2019). « Les plateformes de microtravail : le tâcheronnat à l'ère numérique » in Abdelnour, S. et Méda, D. (eds.), *Les Nouveaux travailleurs des applis*, PUF.

Bartley, T. (2007). « Institutional emergence in an era of globalization: The rise of transnational private regulation of labor and environmental conditions », *American Journal of Sociology*, 113(2), p. 297–351.

Bartley, T. et Child, C. (2014). « Shaming the corporation: Globalization, reputation, and the dynamics of anti-corporate movements », *American Sociological Review*, 79(4), p. 653-679.

Bates, O. et Kirman, B. (2019). « Sustainable Platform Cooperativism: Towards social and environmental justice in the future of the gig economy ». Conférence Limits 2019, Lancaster.

Battilana, J., et Dorado, S. (2010). « Building sustainable hybrid organizations: The case of commercial microfinance organizations ». *Academy of Management Journal*, 53(6), p. 1419-1440.

Battilana, J. et Kimsey, M. (2017). « Should you agitate, innovate or orchestrate ? » *Stanford Social Innovation Review*.

Battilana, J., Ferreras, I. et Méda, D. (éds.) (2020). *Le Manifeste travail*. Editions du Seuil.

Bauwens M. et Kostakis V. (2014). « From the communism of capital to capital for the commons: towards an open co-operativism ». *TripleC: Communication, Capitalism & Critique*, 12, p. 356–361.

Bauwens, M. et Lievens, J. (2015). *Sauver le monde : vers une économie post-capitaliste avec le peer-to-peer*. Éditions Les Liens qui libèrent.

Béji-Bécheur, A., Codello-Guijarro, P. et Pallas, V. (2016). « La SCIC : comprendre une configuration de gouvernance multisociétariale ». *Revue de l'organisation responsable*. 11(2), p. 24.

Benavent, C. (2016). *Plateformes. Sites collaboratifs, marketplaces, réseaux sociaux, ... Comment ils influencent nos choix*. Fyp Editions.

Benford R. D. (1997). « An Insider's Critique of the Social Movement Framing Perspective », *Sociological Inquiry*, 67 (4), p. 409-430.

- Benkler, Y. (2006). *The Wealth of Networks : How Social Production Transforms Markets and Freedom*. Yale University Press.
- Berg, J., Furrer, M., Harmon, E., Rani, U., Silberman, S. (2018), « Digital Labour Platforms and the Future of Work. Towards Decent Work in the Online World », International Labor Organization.
- Bergeron, H., Castel P. et Nouguez, E. (2013). « Éléments pour une sociologie de l'entrepreneur-frontière : Genèse et diffusion d'un programme de prévention de l'obésité ». *Revue française de sociologie*, 54.
- Bernard, S. (2020a) *Le Nouvel esprit du salariat. Rémunérations, autonomie, inégalités*. PUF.
- Bernard, S. (2020b). « Des salariés déguisés ? L'(in)dépendance des chauffeurs des plateformes numériques », *Sociologie du travail*, 62(4)
- Bernet, J., Eynaud, P., Maurel, O. et Vercher-Chaptal, C. (2016). *La gestion des associations*. Érès.
- Berrebi-Hoffmann, I., Bureau, M. C., et Lallement, M. (2018). *Makers : Enquête sur les laboratoires du changement social*. Seuil.
- Bloch, E. (1976). *Le Principe espérance*. Gallimard.
- Boltanski L. et Chiapello, E (1999). *Le Nouvel esprit du capitalisme*. Gallimard.
- Borkin, S. (2019). « Platform co-operatives—solving the capital conundrum ». Rapport pour Nesta et Co-operatives UK.
- Botsman, R. et Rogers, R. (2011). *What's Mine Is Yours: How Collaborative Consumption Is Changing the Way We Live*. Collins.
- Broca, S., (2013). *Utopie du logiciel libre : du bricolage informatique à la réinvention sociale*. Le Passager clandestin.
- Broqua, C. (2005). *Agir pour ne pas mourir : Act Up, les homosexuels et le sida*. Presses de Sciences Po.
- Broqua, C. (2009). « L'ethnographie comme engagement : enquêter en terrain militant ». *Genèses*, 75, p. 109-124.
- Broqua, C. (2020). « Observation ethnographique » in Fillieule, O. (éd.). *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Presses de Sciences Po.

- Buchez, P. (1833) *Introduction à la science de l'histoire ou science du développement de l'humanité*. Paulin.
- Burnicka, A. et Zygmuntowski, J. (2019). « #CoopTech: Platform Cooperativism as the Engine of Solidary Growth », Rapport pour la fondation InStrat.
- Callon, M. (1986). « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc ». *L'Année sociologique*, 36, p. 169-208.
- Cardon, D. et Casilli, A. (2015). *Qu'est-ce que le digital labor ?* Ina.
- Casilli, A. (2019a). *En attendant les robots : enquête sur le travail du clic*. Editions du Seuil.
- Casilli, A. (2019b). « De la classe virtuelle aux ouvriers du clic. La servicialisation du travail à l'heure des plateformes numériques », *Esprit*, 5, p. 79-88.
- Cefaï, D. (2016). « Publics, problèmes publics, arènes publiques... : Que nous apprend le pragmatisme ? » *Questions de communication*, 30(2), p. 25-64.
- Chaskin, R. J. (2001). « Organizational infrastructure and community capacity: The role of broker organizations » in Hartwell, S.W. et Schutt, R.K. (eds), *The Organizational Response to Social Problems*. Emerald Group Publishing.
- Coase, R. H. (1937). « The Nature of the Firm ». *Economica*, 4(16), p. 386-405.
- Cobb, R. et Elder, C. (1972). *Participation in American Politics. The Dynamics of Agenda Building*, Johns Hopkins University Press.
- Compain, G. (2019). « Des plateformes autogérées comme alternatives au capitalisme de plateformes : le cas des Plateformes en Communs ». *Entreprendre en communs*, Working paper.
- Compain, G., Eynaud, P. et Vercher-Chaptal, C. (2019) « Les plateformes collaboratives : éléments de caractérisation et stratégies de développement ». *Entreprendre en communs*, Working paper.
- Comedia (1984). « The alternative press: the development of underdevelopment ». *Media, Culture and Society*, 6(2), p. 95–102.
- Conaty, P. et Bollier, D. (2014). « Toward an open-cooperativism: a new social economy based on open platforms, co-operative models and the commons », Commons Strategies Group Workshop (Berlin, Allemagne).

- Conaty, P., Bird, A. et Ross, C. (2018). « Working together: Trade union and co-operative innovations for precarious workers ». Rapport pour Co-operatives UK.
- Cook, P. J. et Frank, R. H. (2010). *The Winner-take-all Society: Why the Few at the Top Get So Much More Than the Rest of us*. Random House.
- Coriat, B. (2015). *Le Retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*. Les Liens qui libèrent.
- Cossart, P. et Sauvêtre, P. (2020). « Du municipalisme au communalisme ». *Mouvements*, 1(1), 142-152.
- Cottureau, A. (2002). « Droit et bon droit, un droit des ouvriers instauré puis évincé par le droit du travail ». *Annales HSS*, 57(6), p. 1521-1561.
- Courty, G. (2006). *Les Groupes d'intérêt*. La Découverte.
- Coutrot, T. (2018). *Libérer le travail : Pourquoi la gauche s'en moque et pourquoi ça doit changer*. Seuil.
- Dardot, P. et Laval, C. (2014). *Commun : Essai sur la révolution au XXI^e siècle*. La Découverte.
- Daugareilh, I. (2015). « Chapitre 10. La responsabilité sociale des entreprises en quête d'opposabilité » in Alain Supiot (éd.) *Prendre la responsabilité au sérieux*.
- Daugareilh, I. (2020). « The legal status of platform workers in France ». *Comparative Labor Law and Policy Journal*, 41 (2), p. 104-120.
- Daugareilh, I., (2020). « France » in Daugareilh, I., Degryse, C. et Pochet, « Économie de plateforme et droit social : enjeux prospectifs et approche juridique comparative ». ETUI Working Papers.
- Defalvard, H. et Ferraton, C. (2021). « Trois « utopies réelles » d'hier aussi ambitieuses que concrètes : Buchez, Gide et Bourgeois ». *RECMA*, 359, p. 33-46.
- Defourny, J. (2006) « Économie sociale » in Laville J.-L. et Cattani A. D. (eds.). *Dictionnaire de l'autre économie*. Gallimard.
- Dellenbaugh, M., Kip., M, Bieniok, M, Müller, A. et Schwegmann, M. (2015). *Urban Commons, Moving beyond State and Market*. Broché.
- Demoustier, D., Rousselière, D., Clerc J.-M. et Cassier B. (2003). « L'entreprise collective : unité et diversité de l'économie sociale et solidaire », *RECMA*, 290.

- De Stefano, V. (2016). « The Rise of the “Just-in-Time Workforce: On-Demand Work, Crowdwork, and Labor Protection in the “Gig Economy” », *Comparative Labor Law Journal*, 37(3), p. 471-504.
- De Vaan, M., Stark, D., Vedres, B. (2015). « Game Changer: The Topology of Creativity », *American Journal of Sociology*, 120(4), p. 1144-1194.
- Didry, C., et Le Bot, F. (2015). « Un dépassement capitaliste du salariat ? Une sociohistoire en trois actes et impasses ». *L'Homme et la Société*, 195, p. 51-71.
- Didry, C. (2016). *L'institution du travail. Droit et salariat dans l'histoire*. La Dispute.
- Drapéri J.-F. (2009). *L'économie sociale, Utopies, Pratiques, Principes*. Presses de l'économie sociale.
- Drapéri, J. F. (2012). *La République coopérative*, Larcier.
- Dubuisson-Quellier, S. et Barrier, J. (2007). « Protester contre le marché : du geste individuel à l'action collective. Le cas du mouvement anti-publicitaire », *Revue française de science politique*, 57(2). p. 209-237.
- Dubuisson-Quellier, S. (2013). « A Market Mediation Strategy : How Social Movements Seek to Change Firms' Practices by Promoting New Principles of Product Valuation », *Organization Studies*, 34(5-6), p. 683-703.
- Dubuisson-Quellier S. (2018). « From moral concerns to market values: How political consumerism shapes markets » in Boström, M., Micheletti, M., Oosterveer, P. (eds.) *The Oxford Handbook of Political Consumerism*, Oxford University Press, p. 813-832.
- Dujarier, M. A. (2014). *Le travail du consommateur. De Mac Do à eBay : comment nous coproduisons ce que nous achetons*. La Découverte.
- Dujarier, M. A. (2018). « De l'utopie à la dystopie : à quoi collabore l'économie collaborative ? » *Revue française des Affaires sociales*, (2), p. 92-100.
- Duverger, T. (2016). *L'économie sociale et solidaire : une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*. Le Bord de l'eau.
- Edelman B., Luca M., Svirsky, D. (2017). « Racial Discrimination in the Sharing Economy: Evidence from a Field Experiment. », *American Economic Journal: Applied Economics*, 9(2), p. 1-22.
- Ferraris, M. (2015). *Mobilisation totale. L'appel du portable*. PUF.

- Ferreras, I. (2007). *Critique politique du travail. Travailler à l'heure de la société des services*. Presses de Sciences Po.
- Ferreras, I. (2012). *Gouverner le capitalisme : Pour le bicamérisme économique*. PUF.
- Festa, D. (2017). « Les communs urbains. L'invention du commun », *Tracés. Revue de sciences humaines*, 16, p. 233-256.
- Fillieule, O. (2010). « Tombeau pour Charles Tilly. Répertoire, performances et stratégies d'action », in Agrikoliansky, E., Sommier, I. et Fillieule, O. *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte.
- Fisher, E. (2012). « How less alienation Creates more exploitation ? Audience labour on social network sites ». *Triple C*, 10(2), p.171-183.
- Fisher, E. et Fuchs, C. (2015). *Reconsidering Value and Labour in the Digital Age*. Palgrave MacMillan.
- Fligstein, N. (2001). « Social skill and the theory of fields », *Sociological Theory*, 19(2), p. 105-125.
- Fligstein, N. et McAdam, D. (2012). *A Theory of Fields*. Oxford University Press.
- Foramitti, J., Varvarousis, A. et Kallis, G. (2020). « Transition within a transition: how cooperative platforms want to change the sharing economy ». *Sustainability Science*, 15(4), 1185-1197.
- Forestier, F, Chagny, O., Dufour, M. et Bonot, F. (2020). *Désubériser, reprendre le contrôle*, Editions du Faubourg.
- Fourcade, M. et Healy, K. (2007). « Moral views of market society », *Annual Review of Sociology*, 33, p. 285-311.
- Frenken, K. (2017). « Political economies and environmental futures for the sharing economy ». *Philosophical Transactions of the Royal Society*, 375(2095).
- Frenken, K. et Schor, J. (2017). « Putting the Sharing Economy into Perspective ». *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 23, p. 3-10.
- Fuster Morell, M. (2018). « Qualities of the different models of platforms » in Fuster Morell, M. *Sharing Cities. A worldview cities overview on platform economy policies with a focus on Barcelona*, Editorial UOC.
- Fuster Morell, M. et Espelt, R. (2019). « A Framework to Assess the Sustainability and the Pro-Democratization of Platform Economy ». UNTFSSSE Working Paper.

- Gamson, W. A. (1991). « Commitment and agency in social movements ». *Sociological Forum*, 6 (1), p. 27-50.
- Gansky, L. (2010). *The Mesh, Why the Future of Business Is Sharing*. Portfolio.
- Ge, Y., Knittel, C., Mackenzie, D., Zoepf, S. (2016). « Racial and Gender Discrimination in Transportation Network Companies », NBER Working Paper 22776.
- Gibson-Graham, J. K. (2006). *The End of Capitalism (As We Knew It): A Feminist Critique of Political Economy*. University of Minnesota Press.
- Gide, C. (1900). *La Coopération. Conférences de propagande*. Larose.
- Gillespie, T. (2017). « The Politics of 'Platforms' ». *New Media & Society*, 12(3), p.347-364.
- Gomes, B. (2018). « La plateforme numérique comme nouveau mode d'exploitation de la force de travail ». *Actuel Marx*, 63(1), p. 86-96.
- Graceffa, S. (2016). *Refaire le monde... du travail : une alternative à l'ubérisation de l'économie*. Éditions Repas.
- Graham, M. et Wood, A. (2016). « Why the digital gig economy needs co-ops and unions ». Open Democracy UK.
- Graham, Hjorth, I. et Lehdonvirta, V. (2017). « Digital labour and development: impacts of global digital labour platforms and the gig economy on worker livelihoods ». *Transfer: European Review of Labour and Research*, 23(2), p. 135-162
- Gossen, M., Pentzien, J., et Peuckert, J. (2019). « What use is it really for sustainability? Potentials and impacts of peer-to-peer sharing in the domains of accommodation and mobility ». *Sustainability Management Forum*, 27(2), p. 125-138.
- Grayer, S. (2020). « Stocksy United: A case study of co-operation in the cultural industries ». Mémoire de recherche, Université Simon Fraser Vancouver.
- Groux, G. (2009), « Mouvement social », *Alternatives économiques*, HS 38bis.
- Habermas, J. (1998). *Law and Democracy*. University of California Press.
- Haveman, H., Rao, H., Parachuri, S. (2007), « The winds of change: The progressive movement and the bureaucratization of thrift ». *American Sociological Review*, 72, p. 117–143.
- Head, S. (2014). *Mindless : Why Smarter Machines are Making Dumber Humans*. Basic Books.

Hély, M. (2012). « Le travail salarié associatif est-il une variable d'ajustement des politiques publiques ? », *Informations sociales*, p. 34-42.

Hély, M. et Moulévrier, P. (2013), *L'économie sociale et solidaire : de l'utopie aux pratiques*. La Dispute.

Hély, M. (2017). « De l'économie sociale « historique » à « l'économie sociale et solidaire » : une nouvelle configuration des relations entre monde associatif et collectivités publiques ». *Revue française d'administration publique*, 3(3), 543-556.

Hess, C. et Ostrom, E. (2007). *Understanding knowledge as a commons: from theory to practice*. MIT Press.

Hovenkamp, H. (2021). « Antitrust and Platform Monopoly ». *Yale Law Journal*, 130.

Howe, J. (2008). *Crowdsourcing: How the power of the crowd is driving the future of business*. Random House.

Ion, J. (1997). *La Fin des militants ?* Éditions de l'Atelier.

Jany-Catrice F. (2013). « Les trois définitions de l'économie sociale et solidaire », *Regards d'économistes sur l'économie sociale et solidaire*, 63bis.

Jasper J. M., (1990). *Nuclear Politics. Energy and the State in the United States, Sweden, and France*, Princeton University Press.

Jourdain, É. (2009). *Proudhon : Un socialisme libertaire*. Michalon.

Jourdain, A. et Naulin, S. (2019). « Marchandiser ses loisirs sur Internet : une extension du domaine du travail ? » in Abdelnour, S. et Méda, D. (eds.), *Les Nouveaux travailleurs des applis*, PUF.

Juan, M. (2018). « Les communs urbains à Barcelone : vers une réinvention de la gouvernance territoriale ? ». *Espaces et sociétés*, 4(4), 35-49.

Juan, M. et Laville, J. (2020). *Du social business à l'économie solidaire : Critique de l'innovation sociale*. Érès

Kenney, M. et Zysman, J. (2020). « The platform economy: restructuring the space of capitalist accumulation », *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, 13(1), p. 55-76.

King, B. (2008). « A political mediation model of corporate response to social movement activism », *Administrative Science Quarterly*, 53(3), p. 395–421.

- King, B. et Pearce, N. (2010). « The contentiousness of markets: Politics, social movements and institutional change in markets ». *Annual Review of Sociology*, 36, p. 259–267.
- Krackhardt, D. (1999). « The ties that torture: Simmelian tie analysis in organizations », *Research in the Sociology of Organizations*, 16, p. 183- 210.
- Lacroix, G. et Slitine, R. (2019). *L'Economie sociale et solidaire*. PUF.
- Lagroye, J. (2002). *Sociologie politique*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Lallement, M. (2015). *L'Âge du Faire. Hacking, travail, anarchie*. Editions du Seuil.
- Laloux, F. (2014). *Reinventing organizations: A guide to creating organizations inspired by the next stage in human consciousness*. Nelson Parker.
- Langley, P. et Leyshon, A. (2017) « Platform capitalism : the intermediation and capitalization of digital economic circulation ». *Finance and society*, 3 (1), pp. 11-31.
- Latour, B. (2006). *Changer de société, refaire de la sociologie*. La Découverte.
- Laville, J.-L. (2013). *L'économie solidaire : une perspective internationale*. Pluriel.
- Lehdonvirta, V. et Mezier, P. (2013). « Identity and self-organization in unstructured work ». *Dynamics of Virtual Work. Working Paper Series*, 1, p. 1-35.
- Le Velly, R. (2017). *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs : une promesse de différence*. Presses des Mines.
- Levratto, N. et Serverin, E. (2012). « L'auto-entrepreneur, instrument de compétitivité ou adoucissant de la rigueur ? Bilan de trois années de fonctionnement du régime ». *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 12.
- Lichterman, P. (1998). « What Do Movements Mean ? The Value of Participant-Observation », *Qualitative Sociology*, 21 (4), p. 401-418.
- Liettaert M. (2015). *Homo cooperans 2.0 : Comment l'économie collaborative peut nous sortir de là !* Éditions Couleur livres.
- Lobo, S. (2014). « Auf dem Weg in die Dumpinghölle », *Spiegel Online*.
- Loiseau, G. (2020) « Réflexion sur l'autorégulation des plateformes numériques », *Communication Commerce électronique*, 1(3).

Lounsbury, M., Ventresca, M. J. et Hirsch, P. M. (2003) « Social movements, field frames and industry emergence: A cultural-political perspective on U.S recycling », *Socio-Economic Review*, 1, p. 71–104.

Lund, M. (2011). « Solidarity as a Business Model: A Multi-Stakeholder Cooperatives Manual », Cooperative Development Center, Kent State University.

McAdam D. (1995) « Initiator and Spin-Off Movements : Diffusion Processes in Protest Cycles », in Traugott, M. (ed.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Duke University Press, p. 217-239.

McCann, D. et Yazici, E. (2018). « Disrupting Together The Challenges (And Opportunities) For Platform Co-Operatives ». New Economics Foundation.

McCarthy, J. D., et Zald, M. N. (1977). « Resource mobilization and social movements: A partial theory ». *American Journal of Sociology*, 82(6), p. 1212-1241.

McDonnell, M.-H., King, B. et Soule, S. (2015). « A dynamic process model of private politics: Activist targeting and corporate receptivity to social challenges », *American Sociological Review*, 80(3), p. 654–678.

McInerney P.-B. (2014). *From Social Movement to Moral Market*. Stanford University Press.

Méda, D. (2015). *Le Travail*. PUF.

Méda, D. (2019a). « Postface » in Casilli, A. *En attendant les robots : enquête sur le travail du clic*. Editions du Seuil.

Méda, D. (2019b). « Postface : Le nouveau monde enchanté des plateformes : du mythe à la désillusion in Abdelnour, S. et Méda, D. (eds.), *Les Nouveaux travailleurs des applis*, PUF.

Méda, D. (2019c). « Trois scénarios sur l'avenir du travail », *Revue Internationale du Travail*, 158, p. 689-716.

Ménascé, D. (2015). « La France du Bon Coin : le micro-entrepreneuriat à l'heure de l'économie collaborative ». Institut de l'entreprise.

Micheletti, M. (2003). *Political Virtue and Shopping: Individuals, Consumerism, and Collective Action*. Palgrave Macmillan.

- Mòdol, J.R. (2019). « Citizens' Cooperation in the Reuse of Their Personal Data: The Case of Data Cooperatives in Healthcare » in Riemer K., Schellhammer S. et Meinert M. (eds.) *Collaboration in the Digital Age*. Springer.
- Morozov, E. (2013). *To Save Everything, Click Here: The Folly of Technological Solutionism*. Public Affairs.
- Nasom-Tissandier, H. et Sweeney, M. (2019). « Les plateformes numériques de transport face au contentieux » in Abdelnour, S. et Méda, D. (eds.), *Les Nouveaux travailleurs des applis*, PUF.
- Neveu, É. (2019). *Sociologie des mouvements sociaux*. La Découverte.
- Novel, A. S. et Riot, S. (2012). *Vive la corévolution !* Éditions Alternatives.
- Novell A.-S. (2013). *La Vie share : mode d'emploi. Consommation, partage et modes de vie collaboratifs*. Éditions Alternatives.
- Obstfeld, D. (2005). « Social networks, the tertius iungens orientation, and involvement in innovation ». *Administrative Science Quarterly*, 50(1), p. 100-130.
- Offerlé, M. (1998). *Sociologie des groupes d'intérêt*. Montchrestien.
- Offerlé, M. (2009). *Sociologie des organisations patronales*. La Découverte.
- O'Neil, C. (2016). *Weapons of Math Destruction: How Big Data Increases Inequality and Threatens Democracy*. Crown Books.
- Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge University Press.
- Parker, G. G., Van Alstyne, M. W., et Choudary, S. P. (2016). *Platform revolution: How networked markets are transforming the economy and how to make them work for you*. WW Norton & Company.
- Pasquale, F. (2016) « Two narratives of platform capitalism ». *Yale Law and Policy Review*, 35.
- Péchu, C. (2006). *Droit au logement, genèse et sociologie d'une mobilisation*. Dalloz.
- Pesole, A., Urzì Brancati, M.C, Fernández-Macías, E., Biagi, F. et González Vázquez, I. (2018). « Platform Workers in Europe », Publications Office of the European Union.
- Piketty, T. (2013). *Le capital au XXIe siècle*. Editions du Seuil.

Pleyers, G. (2009). « Horizontalité et efficacité dans les réseaux altermondialistes », *Sociologie et Sociétés*, 41(2), p. 89-110.

Polanyi, K. (1944). *The Great Transformation*. Beacon Press.

Prassl, J. (2018). *Humans as a Service: The Promise and Perils of Work in the Gig Economy*. Oxford University Press.

Proudhon, P.-J. (1840). *Qu'est-ce que la propriété ?* Tops/Trinquier.

Puranen, R., (2019). « Owing the Sharing Economy-Comparing the business models between platform cooperatives and investor owned sharing economy platforms ». Mémoire de recherche, Université Aalto Helsinki.

Rao, H., Monin, P. et Durand, R. (2003). « Institutional change in Toque Ville: Nouvelle cuisine as an identity movement in French gastronomy ». *American Journal of Sociology*, 108(4), p. 795-843.

Ridley-Duff, R., Wren, D. et McCulloch, M. (2020). Wealth, Social Enterprise and the FairShares Model. *Studies of Regional Policy*, 24(1), p.

Rifkin J. (2014). *The Zero Marginal Cost Society : The Internet of Things, the Collaborative Commons, and the Eclipse of Capitalism*, Palgrave Macmillan.

Rochet J.-C. et Tirole J. (2003). « Platform Competition in Two-sided Markets », *Journal of the European Economic Association*, 1(4), p. 990-1029.

Rodet, D. (2015). « L'économie solidaire comme mouvement social : des dispositifs de qualité pour s'identifier, agir et mobiliser ». *Revue Française de Socio-Économie*, 1(1), p. 193-212.

Rodet, D. (2019a). « Capitalisme de plateformes, économie collaborative, économie solidaire » in Abdelnour, S. et Méda, D. (eds.), *Les Nouveaux travailleurs des applis*, PUF.

Rodet, D. (2019b). « L'économie sociale et solidaire : une réalité composite issue d'histoires plurielles ». *Informations sociales*, 1(1), p. 14-25.

Rosenblat, A et Stark, L. (2015). « Uber's Drivers: Information Asymmetries and Control in Dynamic Work ». Centre for European Policy Studies.

Rushkoff, D. (2016). *Throwing rocks at the Google bus: How growth became the enemy of prosperity*. Penguin.

- Sandoval, M. (2019). « Entrepreneurial activism? Platform cooperativism between subversion and co-optation ». *Critical Sociology*, 46(6), p. 801-817.
- Saner, R., Yiu, L et Nguyen, M. (2019). « Platform Cooperatives: The Social and Solidarity Economy and the Future of Work ». Conférence UNTFSSE 2019, Genève.
- Sauvêtre, P. (2016). « Quelle politique du commun ? Les cas de l'Italie et de l'Espagne », *SociologieS*.
- Schneiberg, M., King, M.D. et Smith, T. (2008). « Social movements and organizational form: cooperative alternatives to corporations in the American insurance, dairy, and grain industries », *American Sociological Review*, 73, p. 635–67.
- Schneider, N. (2013). *Thank you, anarchy: Notes from the Occupy apocalypse*. University of California Press.
- Schneider, N. (2018). « An Internet of ownership: Democratic design for the online economy ». *The Sociological Review*, 66(2), p. 320-340.
- Schoenbaum, N. (2016). « Gender and the Sharing Economy », *Fordham Urban Law Journal*, 53.
- Scholz, T. (2012). *Digital labor: The Internet as Playground and Factory*. Routledge.
- Scholz, T. (2016), « Platform Cooperativism: Challenging the Corporate Sharing Economy ». Rosa Luxemburg Stiftung.
- Scholz, T. (2017). *Überworked and underpaid: How workers are disrupting the digital economy*. John Wiley & Sons.
- Scholz, T. et Schneider, N. (2017). *Ours to Hack and to Own*. OR Books.
- Schor, J. (2016). « Debating the sharing economy ». *Journal of Self-Governance and Management Economics*, 4(3), p. 7-22.
- Schor, J.B., Fitzmaurice, C, Carfagna, L.B., Attwood-Charles W., Dubois Poteat, E. (2016). « Paradoxes of openness and distinction in the sharing economy », *Poetics*, 54, p. 66-81.
- Schor J., (2017). « Does the sharing economy increase equality within the eighty percent?: findings from a qualitative study on platform providers ». *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, 10(2), p. 263-279.
- Ségrestin, B. et Hatchuel, A. (2012). *Refonder l'entreprise*. Editions du Seuil.

- Sibille, H. (2011), *La voie de l'innovation sociale : entretien avec Hugues Sibille*. Rue de l'échiquier.
- Sibille, H. (2012). « Contexte et genèse de la création des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ». *RECMA*, 324, p. 110-117.
- Simonet, M. (2018). *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?* Broché.
- Sine, W., Lee, B. (2009). « Tilting at windmills? The environmental movement and the emergence of the US wind energy sector », *Administrative Science Quarterly*, 54, p. 123–155.
- Slee, T. (2015). *What's Yours is Mine: Against the Sharing Economy*. Or Books.
- Snow, D.A., Rochford, E., B., Worden, S. K. et Benford, R.D. (1986). « Frame alignment processes, micromobilization, and movement participation », *American Sociological Review*, 51(4).
- Spicer, J. (2018). « Exceptionally Un-American? Why Co-operative Enterprises Struggle in the United States, But Scale Elsewhere », Thèse en économie politique, MIT.
- Spicer, J., Kay, T. et Ganz, M. (2019). « Social entrepreneurship as field encroachment: how a neoliberal social movement constructed a new field », *Socio-Economic Review*, 17(1), p. 195–227.
- Stocker, A. et Takara, M. (2019). « Evaluating the Potential of Cooperative Ridesourcing: A Case Study of Arcade City in Austin, Texas ». Sustainable Economies Law Center.
- Srnicek, N. (2017). *Platform Capitalism*. Theory redux.
- Star S.L. et Griesemer J. (1989). « Institutionnal ecology, 'Translations', and Boundary objects : amateurs and professionals on Berkeley's museum of vertebrate zoologie », *Social Studies of Science*, 19-1. p. 387-420.
- Sundararajan A. (2016), *The Sharing Economy : The End of Employment and the Rise of Crowd-based Capitalism*, MIT Press.
- Supiot, A. (2015). *La Gouvernance par les nombres*. Fayard.
- Surowiecki, J. (2005). *The Wisdom of Crowds*. Anchor.

- Tarrow, S. (1995). « Cycles of Collective Action : Between Moments of Madness and the Repertoire of Contention », in Traugott, M. (ed.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Duke University Press, p. 89-116.
- Touraine, A. (1973). *Production de la société*. Editions du Seuil.
- Trompette P. et Vinck D. (2009). « Retour sur la notion d'objet-frontière ». *Revue d'anthropologie des connaissances*. 3(1), p. 5-27.
- Tytko, K. (2017). « Is sharing truly caring? The capitalisation of the sharing economy ». Mémoire de recherche, Université Haaga Helia Helsinki
- Vandaele, K. (2017). « Les syndicats sur le qui-vive pour soutenir les travailleurs des plateformes : l'exemple des livreurs de repas ». *Chronique Internationale de l'IRES*, 4(4), p. 85-100.
- Van Dijck, J., Poell, T., De Waal, M. (2018). *The Platform Society. Public Values in a Connective World*, Oxford University Press.
- Vercellone, C. (2013). « Capitalisme cognitif et revenu social garanti comme revenu primaire » in Caillé, A et Fourel, C. *Sortir du capitalisme. Le scénario Gorz*, Le Bord de l'eau.
- Vieta, M. (2010). « The social innovations of autogestión in Argentina's worker-recuperated enterprises: Cooperatively reorganizing productive life in hard times ». *Labor Studies Journal*, 35(3), p. 295-321.
- Wang, D., Rao, H. et Soule, S. (2019) « Crossing categorical boundaries: A study of diversification by social movement organizations », *American Sociological Review*, 84(3), p. 420-458.
- Weber, K., Heinze, K. L., et DeSoucey, M. (2008). « Forage for thought: Mobilizing codes in the movement for grass-fed meat and dairy products ». *Administrative Science Quarterly*, 53(3), p. 529-567.
- Westby D. L. (2002). « Strategic Imperative, Ideology and Frame », *Mobilization*, 7 (3), p. 287-304.
- Wood, A., Graham, M., Lehdonvirta, V., Hjorth, I. (2018) « Good gig, bad gig: autonomy and algorithmic control in the global gig economy », *Work, Employment and Society*, 33(1), p. 56-75.
- Wright, E. O. (2017). *Utopies réelles*. La Découverte.

Wright, E. O. (2020). *Stratégies anticapitalistes pour le XXI^e siècle*. La Découverte.

Wry, T., Lounsbury, M. et Glynn, M. A. (2011). « Legitimizing nascent collective identities: Coordinating cultural entrepreneurship ». *Organization science*, 22(2), p. 449-463.

Zelizer, V. (2000). *Economic lives. How culture shapes the economy*, Princeton University Press.

Zhu, J. et Marjanovic, O. (2021). « A Different Kind of Sharing Economy: A Literature Review of Platform Cooperatives ». Proceedings of the 54th Hawaii International Conference on System Sciences.

Zuboff, S. (2018). *The Age of Surveillance Capitalism: The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power*. Public Affairs.

Zygmuntowski, J., (2018). « Commoning in the Digital Era: Platform Cooperativism as a Counter to Cognitive Capitalism ». *Praktyka teoretyczna*, 27, p. 168-192.

RÉSUMÉ

Le développement fulgurant des plateformes numériques au début de la décennie 2010 laissait espérer l'émergence d'une économie plus émancipatrice et démocratique. Pourtant, loin des idéaux de l'économie collaborative, de nombreuses voix ont rapidement dénoncé la domination écrasante de l'économie de plateformes par une poignée d'entreprises multinationales fondées notamment sur l'exploitation de travailleurs précaires et des données personnelles des utilisateurs. C'est à l'aune de ce constat que deux universitaires et activistes américains théorisent au milieu des années 2010 un projet à la fois économique et politique, le coopérativisme de plateformes, appelant à créer et à soutenir des plateformes détenues directement par leurs usagers. L'utopie réelle du coopérativisme de plateformes prend forme au quotidien à travers une diversité de plateformes coopératives et de réseaux militants, qui promeuvent et expérimentent des pratiques alternatives au capitalisme de plateformes.

MOTS CLÉS

Plateformes ; Coopératives ; Economie collaborative ; Communs ; Démocratie économique ; Mouvements sociaux

ABSTRACT

The lightning development of digital platforms in the early 2010s raised hopes that a more emancipatory and democratic economy was emerging. However, far from the ideals of the sharing economy, many voices quickly started to denounce the overwhelming domination of the platform economy by a handful of transnational companies based on the exploitation of precarious workers and the personal data of its users. In the light of this observation, two american scholars and activists give birth in the mid-2010's to a both economical and political project, platform cooperativism, calling for the creation and generalisation of platforms directly owned by their users. The real utopia of platform cooperativism takes shape through a variety of platform cooperatives and networks of activists promoting and experimenting alternatives to platform capitalism on a daily basis.

KEYWORDS

Platforms ; Cooperatives ; Sharing Economy ; Commons ; Economic Democracy ; Social Movements